



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

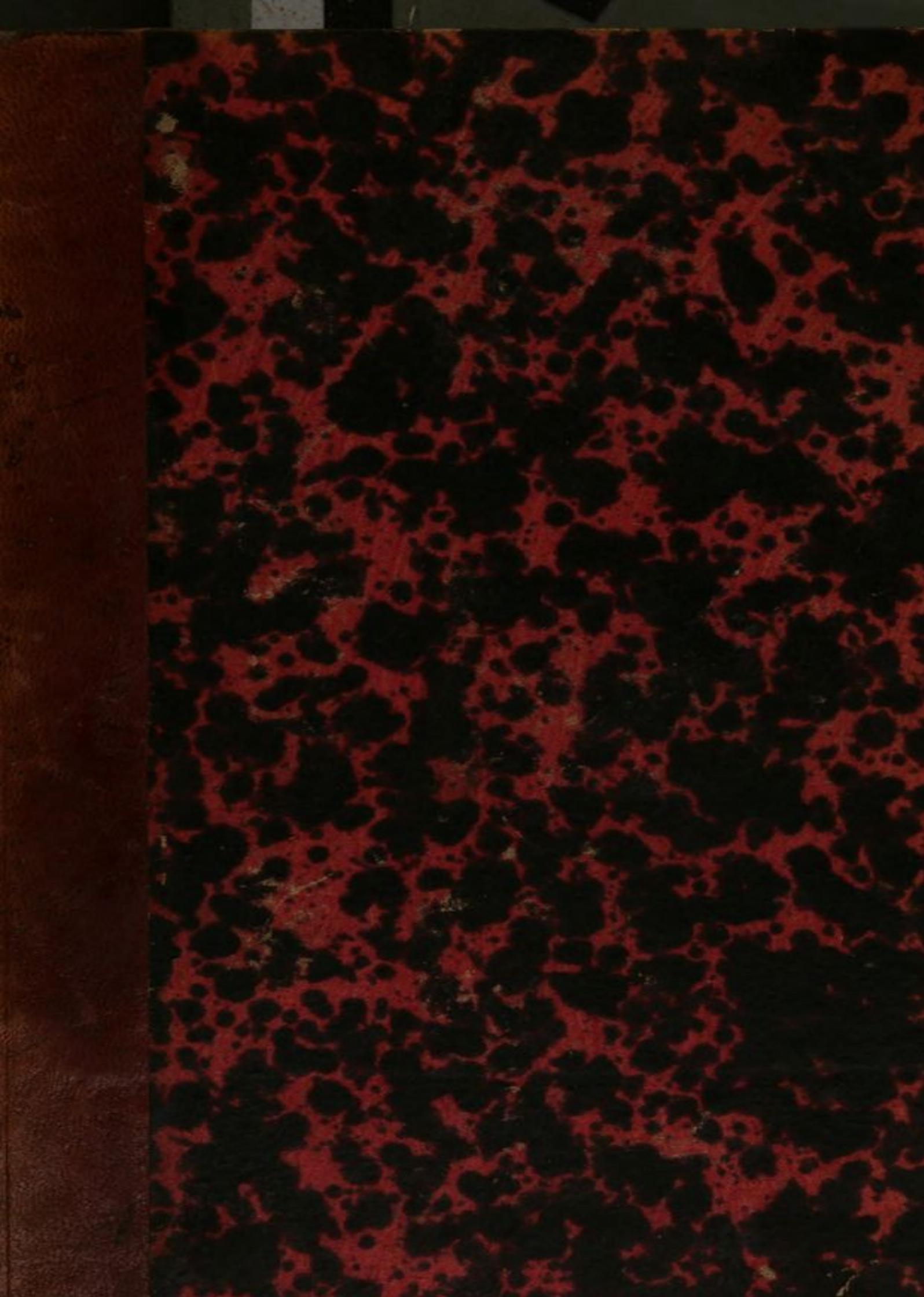
Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...

Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717

Date :1820-1824

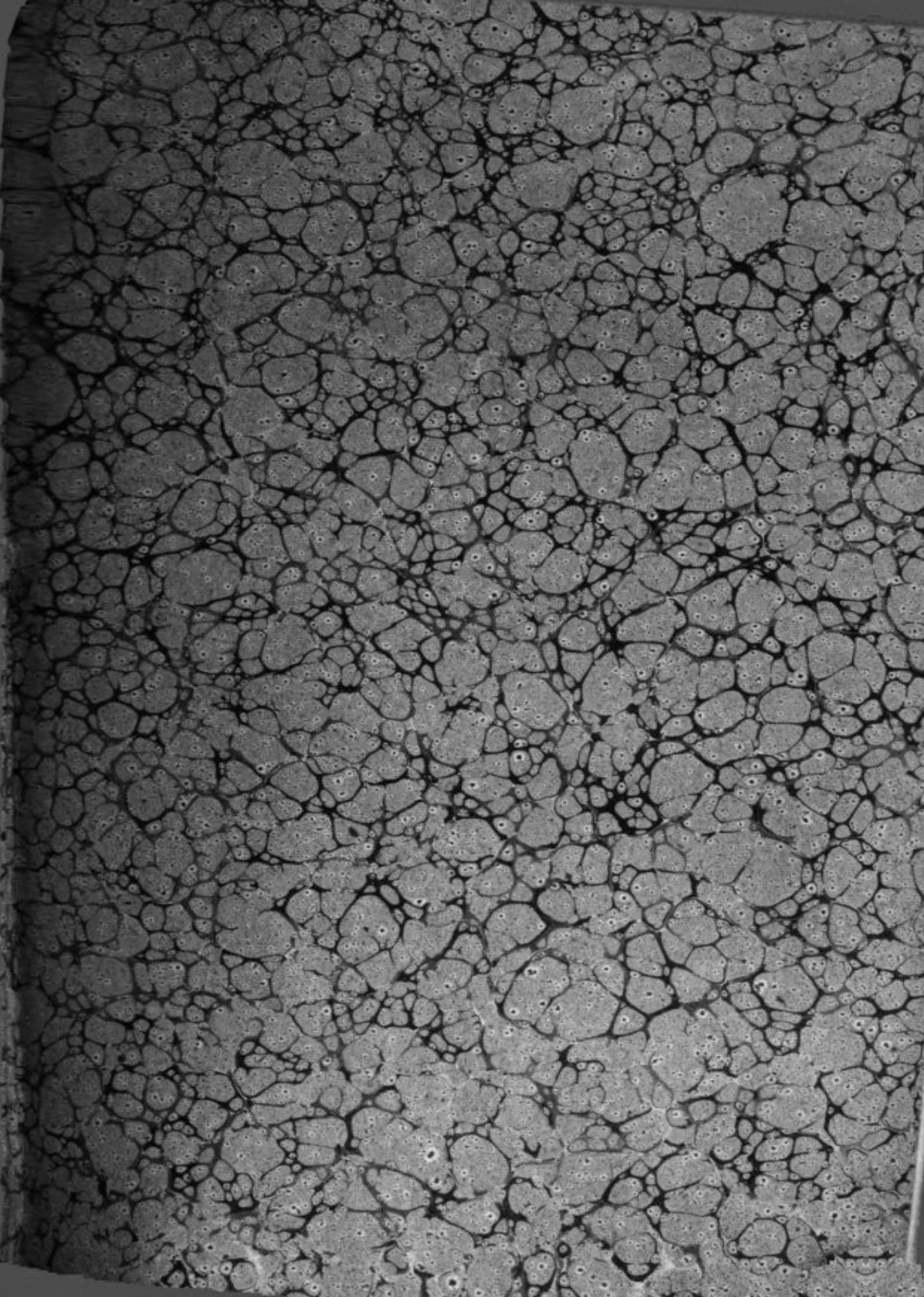
Cote : SJ E 245/1 T. 05

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713530



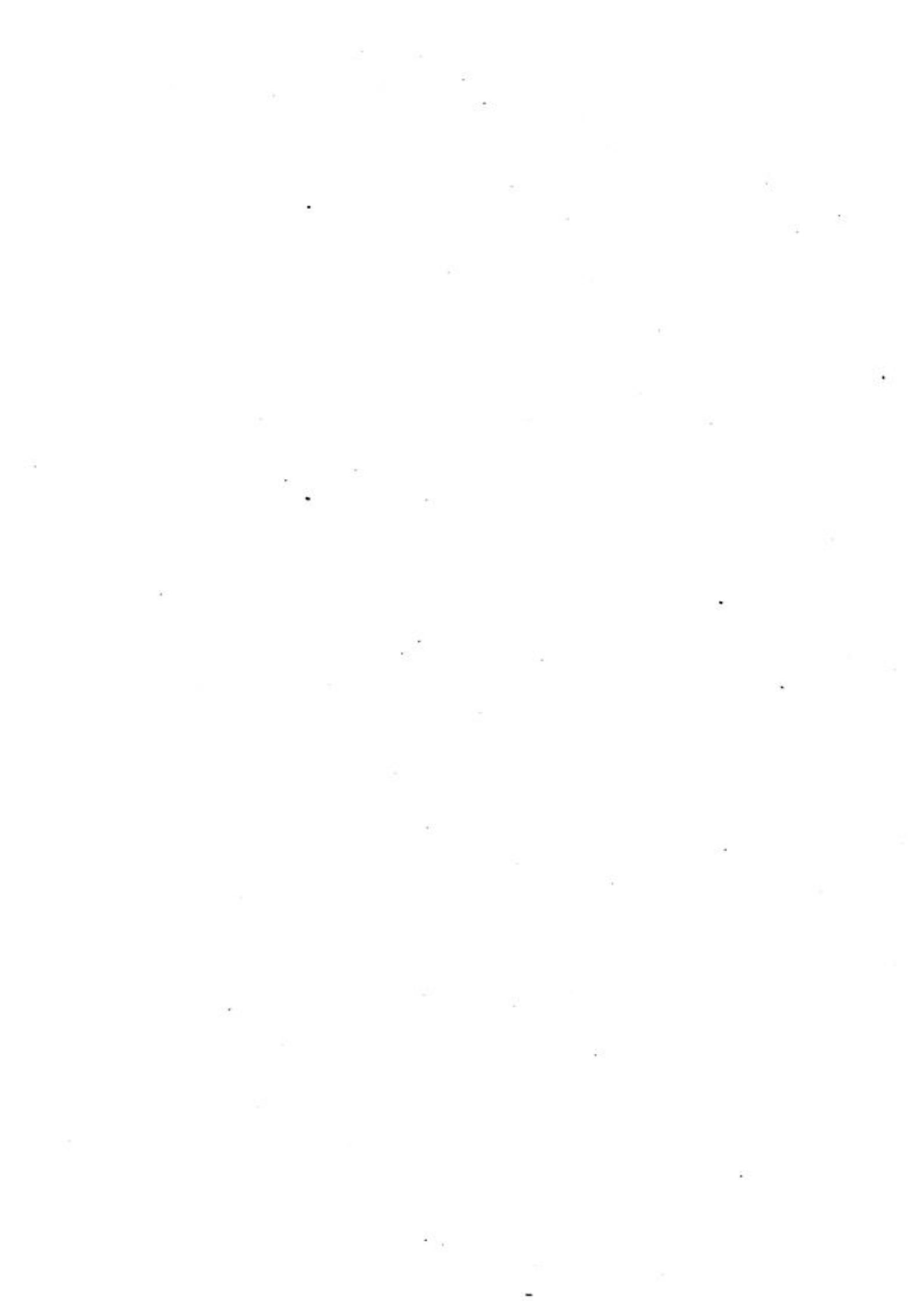
BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

E-245/1





~~203~~



SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. V.

SE TROUVE AUSSI :

A Lyon, chez PÉRISSE frères.

A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.

A Angers, chez FOURIER MAME.

A Tours, chez AMAND MAME.

SAINTE BIBLE,

1-7

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones;
de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter
l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.

OUVRAGE ENRICHÍ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME CINQUIÈME.

LES JUGES, RUTH,

ET LES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS.



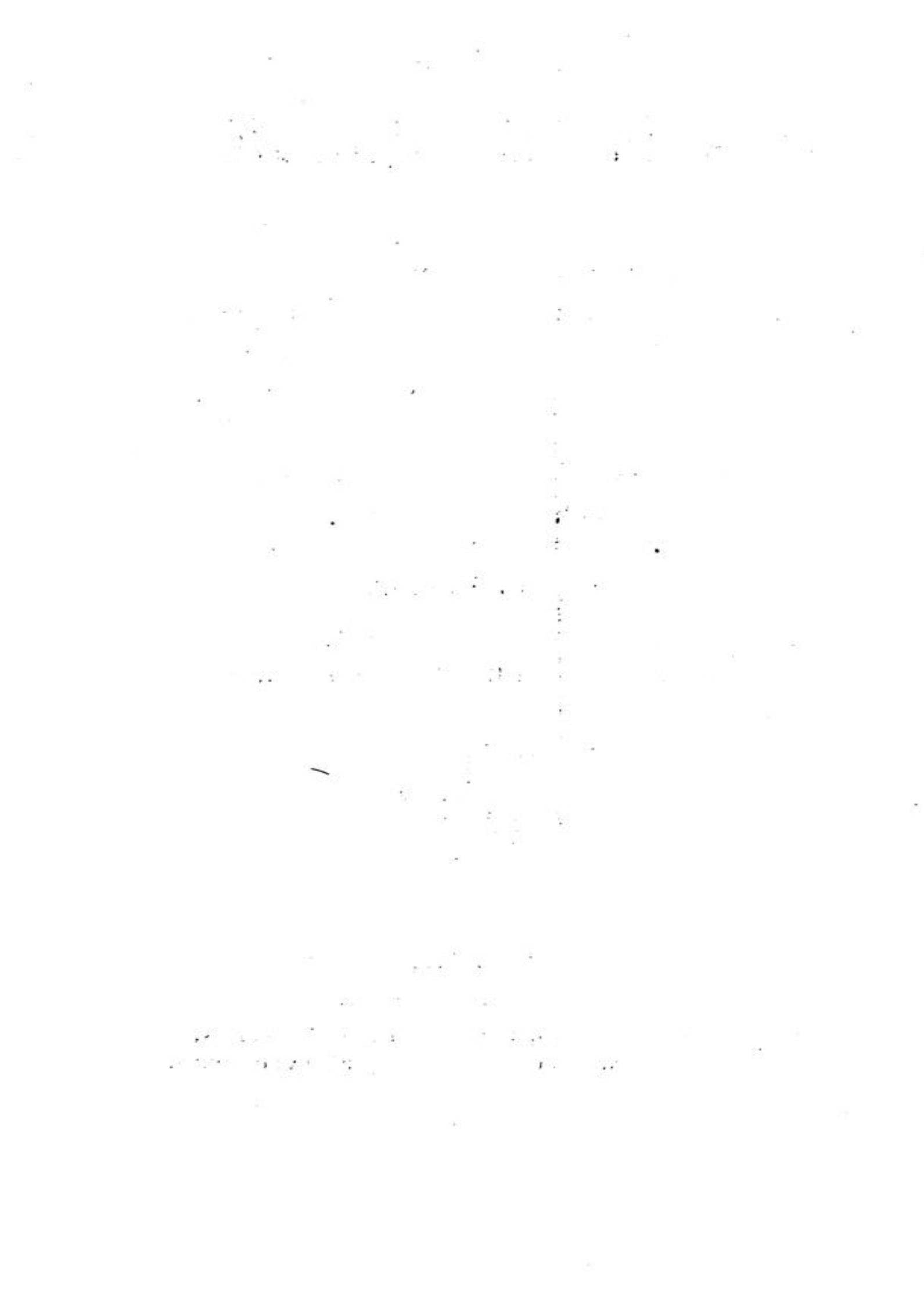
A PARIS,

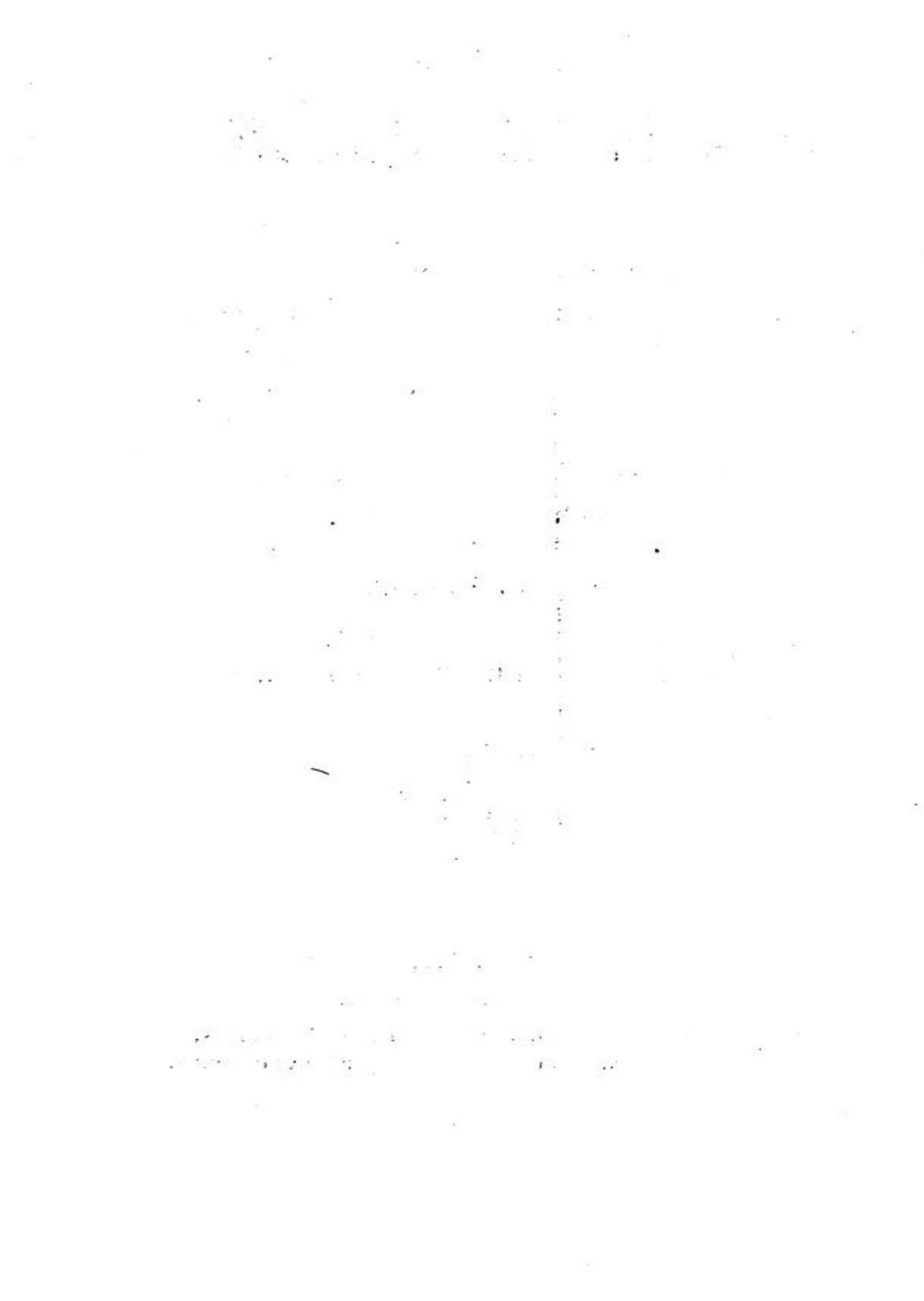
CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS;

MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DE LA HARPE, PRÈS LA SORBONNE.

—
1820.





AVERTISSEMENT

SUR LE V. VOLUME DE CETTE QUATRIÈME ÉDITION.

☞ Nous commençons le cinquième volume de cette quatrième édition, par la Préface sur le livre *des Juges, les Juges, le Vœu de Jephthé*, la préface sur le livre de *Ruth*, la Dissertation sur la *généalogie de David*, et enfin le livre de *Ruth*, et nous le terminons par les deux premiers livres des *Rois* inclusivement, ne pouvant suivre volume par volume la précédente édition, à cause du format que nous avons adopté. Après ces observations préliminaires nous laissons comme de coutume, parler Rondet, sur les divers points qu'il a traités. Voici comment il s'exprime dans l'Avertissement de la troisième édition.

« Les difficultés que souffre la *Chronologie du livre*
» *des Juges* sont devenues ici le sujet d'une Disserta-
» tion nouvelle. Nous avons déjà traité ce point dans
» la Préface que notre première édition présentait à la
» tête de ce livre; nous y réfutons le calcul d'Ussé-
» rius, et nous exposons celui du chevalier Marsham.
» Le R. P. Houbigant en a depuis présenté un tout
» différent des autres. L'estime que nous faisons des
» travaux de cet habile critique, et la réputation qu'il
» s'est acquise, nous ont paru exiger pour ce calcul
» une attention particulière; nous le mettons sous les
» yeux du lecteur, afin que chacun puisse en juger;
» nous en discutons avec le plus grand soin toutes les

» parties, et nous exposons les raisons qui nous déter-
 » minent à conserver celui du chevalier Marsham.
 » Cette discussion, qui met dans un plus grand jour
 » toutes les parties de l'Histoire contenues dans ce livre,
 » eût pû seule fournir le sujet d'une Dissertation; mais
 » nous avons cru devoir y réunir quelques autres points
 » qui concernent l'*Histoire des Israélites depuis la*
 » *sortie d'Égypte jusqu'au règne de David*. C'est l'é-
 » tendue que nous donnons à cette *Dissertation* qui
 » devient ainsi la suite naturelle de celle que nous
 » avons donnée à la tête de la Genèse, *sur le troisième*
 » *âge du monde* que nous étendions seulement depuis
 » *la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Égypte*,
 » et que nous croyons ici devoir étendre depuis *Abra-*
 » *ham jusqu'à David*, comme le fait St-Augustin
 » après St-Matthieu. C'est ce que nous expliquerons à
 » la tête de cette Dissertation, où nous discuterons de
 » nouveau ce qui concerne *le calcul des Sabbatiques*,
 » au sujet desquelles il s'est élevé entre deux savans,
 » depuis notre première édition, une dispute dont
 » nous rendrons compte, en exposant les raisons qui
 » nous confirment dans le sentiment que nous avons
 » précédemment embrassé.

» *Le vœu de Jephthé* avoit déjà fait le sujet d'une
 » Dissertation de dom Calmet, que nous avons refon-
 » due et retouchée dans notre première édition, en y
 » soutenant avec D. Calmet l'interprétation commune.
 » Le R. P. Houbigant a cru pouvoir ici s'écarter du
 » sentiment le plus commun. Ce sentiment a aussi été
 » combattu par une Dissertation de M. Baër, aumô-
 » nier de M. l'ambassadeur de Suède. Je répondis dans

» le temps à la Dissertation de M. Baër. Cette réponse
» parut dans le journal de Trévoux; je la redonné ici
» par forme de supplément à la Dissertation de dom
» Calmet dont elle justifie le discernement. Je ré-
» ponds en même temps aux objections du R. P. Hou-
» bigant, que je voudrois pouvoir toujours suivre,
» mais que je suis forcé d'abandonner lorsqu'il s'écarte
» lui-même des interprétations reçues et solidement
» établies. Ainsi, dans ce volume, je donne preuve
» de l'impartialité que le public a droit d'attendre de
» moi. Je pense comme le R. P. Houbigant sur la pro-
» phétie de Moïse touchant le prophète promis de
» Dieu; mais je ne puis penser comme lui sur le vœu
» de Jephthé.

» *La Généalogie de David* placée à la fin du livre
» de Ruth est aussi devenue le sujet d'une Dissertation
» nouvelle. C'est encore un point que j'avois traité dans
» la Préface mise à la tête de ce livre dans la première
» édition de cette Bible. J'y exposois les sentimens de
» dom Calmet et de M. l'abbé de Vence; et après en
» avoir montré les difficultés, ou si l'on veut, les incon-
» véniens, je proposois une hypothèse qui au fond
» approche de celle que le R. P. Houbigant a depuis
» proposée. Comme ce savant interprète, dès lors je
» pensois que, comme il y a certainement quelques
» générations omises dans la généalogie de Jésus-Christ
» en St-Matthieu, il y en a de même quelques-unes
» omises dans la généalogie de David au livre de Ruth.
» Ce docte critique a été plus avant; il a cru avoir dé-
» couvert dans le texte de ce livre les vestiges de deux
» générations omises. J'ai dû mettre le lecteur en état

» d'apprécier lui-même cette nouvelle hypothèse. Ai-je
» dû la suivre? Le public en décidera. Mais du moins
» je persiste à croire avec le R. P. Houbigant, qu'il y a
» quelques générations omises dans ce long intervalle
» de plus de quatre cents années qui se sont écoulées
» depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la naissance de
» David. »

Quant à la *Dissertation sur le troisième âge du monde*, Rondet la regarde comme une suite naturelle des *Dissertations* qu'il avoit données dans le volume précédent, *sur les trois premiers âges*, et devant servir principalement à l'éclaircissement des difficultés qui se rencontrent sur les époques de la durée des règnes des rois de Judée et d'Israël.

Il assure encore dans le même Avertissement, se trouver d'accord avec le père Houbigant sur *l'apparition de Samuël*; ainsi que sur *la prière de Naaman*, *Dissertations* que nous sommes obligés de remettre au sixième volume.

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE

SUR

LE LIVRE DES JUGES.

LE Livre des Juges contient l'histoire de ce qui se passa depuis la mort de Josué jusqu'au gouvernement de Samuël. On ne sait pas avec certitude quel est l'auteur de ce livre. Les uns l'attribuent aux juges mêmes (1), qu'on prétend avoir écrit chacun l'histoire de ce qui est arrivé sous leur gouvernement ; d'autres en font auteur Phinéès, ou Samuël, ou Ezéchias, ou Esdras. Il nous paroît incontestable que c'est l'ouvrage d'un seul auteur, qui vivoit après le temps des juges. Une preuve sensible de ce sentiment, c'est qu'au chap. II. v. 10. et suiv. l'historien fait un précis de tout le livre, et en donne une idée générale, en disant qu'après la mort de Josué et des anciens de son temps, on vit s'élever une nouvelle génération qui ne connoissoit point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avoit opérées en faveur d'Israël. Elle fit le mal en présence du Seigneur, et abandonna son Dieu pour suivre des dieux étrangers. Le Seigneur irrité les livra à leurs ennemis, et les accabla de maux : cependant il leur envoyoit de temps en temps des libérateurs, et suscitoit des juges pour les instruire et pour les gouverner. Ils retournoient à Dieu pour un temps, et faisoient pénitence de leurs crimes ; mais bientôt après ils s'abandonnoient de nouveau au désordre, etc. Tout cela marque un auteur qui a devant les yeux toute l'histoire des juges, et tous les événemens qui y sont racontés.

I.
Ce que contient le Livre des Juges. Quel est l'auteur de ce livre ?

(1) Depuis cet endroit, les deux premiers articles de cette Préface sont de D. Calmet.

L'opinion qui attribue cet ouvrage à Samuël, paroît assez bien fondée. 1° L'écrivain vivoit dans un temps où les Jébuséens étoient encore maîtres de Jérusalem (1), et par conséquent avant le règne de David ; 2° il paroît qu'alors la république des Hébreux étoit gouvernée par des rois, puisque l'auteur remarque qu'au temps dont il parle, *il n'y avoit point de roi dans Israël* ; ce qui convient au temps de Samuël, qui vivoit sous Saül, et qui vouloit faire remarquer la différence du gouvernement de son temps, d'avec celui qui existoit sous les juges, et depuis la mort de Josué.

On fait quelque difficulté contre ce sentiment ; on dit, 1° que l'on trouve dans le Livre des Juges, le nom *Nabi* (2), pour signifier un prophète, nom qui n'étoit pas en usage du temps de Samuël ; *car celui qui s'appelle aujourd'hui Nabi*, dit l'auteur du premier livre des Rois (3), s'appeloit autrefois *Voyant*. On voit encore l'usage de ce dernier terme sous David, assez long-temps après Samuël : *O Voyant, retournez en paix dans la ville* (4). Mais ne peut-on pas dire que Samuël, ayant écrit une partie du premier livre des Rois, où se lit cette remarque, aussi-bien que le Livre des Juges, il s'est servi dans l'un et dans l'autre du terme *Nabi*, qui étoit en usage de son temps ; en sorte néanmoins que le nom de *Voyant* n'étoit pas entièrement banni du langage, ce qui a donné lieu à sa réflexion, que celui qui s'appeloit alors plus communément *Nabi*, portoit autrefois plus ordinairement le nom de *Voyant* ?

2° On dit que dans ce livre il est parlé de *la maison du Seigneur*, expression qu'on veut n'avoir été connue que depuis la construction du temple de Salomon ; mais il est incontestable que souvent on donne ce nom au simple tabernacle. Moïse, l'auteur du Livre de Josué, l'auteur du 1^{er} livre des Rois, et divers psaumes de David, parlent du tabernacle, sous le nom de *la maison du Seigneur*.

3° On y remarque que *Silo étoit dans la terre de Chanaan*. Quelle nécessité, dit-on, que Samuël, écrivant dans ce pays, et parlant aux peuples qui y étoient, aille leur dire : *On trouva quatre cents filles de Jabès de Galuad, et on les amena au camp à Silo, dans la terre de Chanaan* (5) ? Mais il est aisé de répondre que *la terre de Chanaan* est mise ici par opposition à *Jabès*, qui étoit au delà du Jourdain. Est-il étrange qu'on exprime le trajet d'une

(1) *Judic.* i. 21. — (2) נָבִי. — (3) 1. *Reg.* ix. 9. — (4) 2. *Reg.* xv. 27. — (5) *Judic.* xxi. 12.

province en une autre, et qu'on remarque qu'on amena des filles d'au delà du Jourdain, dans le pays de Chanaan, en-de-çà de ce fleuve?

4° La plus grande des difficultés qu'on forme contre l'opinion qui attribue cet ouvrage à Samuël, consiste dans ce passage : *Les enfans de Dan établirent Jonathan et ses fils prêtres dans la tribu de Dan, jusqu'au jour de la transmigration du pays; et l'idole de Michas demeura chez eux, tandis que la maison de Dieu fut à Silo* (1). Nous avouons que si l'on entend par cette transmigration, celle des tribus de Zabulon et de Nephthali sous Theglathphasar, ou celle des autres tribus sous Salmanasar, le sentiment qui attribue ce livre à Samuël est insoutenable, à moins qu'on ne veuille qu'il ait été revu et retouché par Esdras au retour de la captivité; ce qui n'est nullement impossible.

Mais la plupart des commentateurs (2) l'expliquent de la servitude des Israélites sous les Philistins, au temps de la bataille où ils prirent l'arche d'alliance. Ce fut alors que l'arche cessa d'être à Silo, et que la tribu de Dan, comme la plus voisine des Philistins, fut la plus opprimée; plusieurs d'entre eux furent apparemment réduits en captivité, quoique l'Écriture ne le marque pas expressément. Au commencement du gouvernement de Samuël, les Israélites retournèrent au Seigneur, et quittèrent le culte de Baal et d'Astaroth (3). On peut croire que dans cette heureuse conjoncture ceux de Dan renoncèrent absolument à toute la superstition de Michas, et renvoyèrent les lévites descendus de Jonathan.

Il est vrai que dans ce système il y a encore quelque difficulté. Cette hypothèse paroît confondre les Danites, voisins des Philistins, avec ceux de la ville de Dan, qui étoit au pied du Liban et près du ruisseau du Jourdain. Peut-être faudroit-il lire, non pas *jusqu'au jour de la transmigration du pays*, mais *jusqu'au jour de la délivrance du pays* (4); ce qu'il seroit aisé d'expliquer de l'affranchissement du joug des Philistins sous Samuël. *Alors, dit l'Écriture, les Philistins furent humiliés, et n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël; ils furent contraints de rendre aux Israélites les villes qu'ils avoient prises sur eux* (5).

(1) *Judio. xviii. 30. 31.* — (2) *Munst. Vao. Gröt. Est. Sorar. Cornel. Jun. Piso. alii passim.* Cette digression sur ce texte du Livre des Juges, est tirée du Comm. de D. Calmet. — (3) *1. Reg. vii. 4.* — (4) *תלג* au lieu de *תלג* — (5) *1. Reg. vii. 15. 14.*

Ce fut aussi dans ce même temps que les Hébreux renoncèrent à tout culte étranger, et retournèrent sincèrement au Seigneur. Les habitans de la ville de Dan suivirent sans doute l'exemple de leurs frères, puisque sous le gouvernement de Samuël tout Israël servoit le Seigneur,

Ainsi, soit qu'on l'entende de la délivrance du pays par Samuël, ou de la captivité des Israélites sous les Philistins, on pourra toujours dire que cet endroit même a pu être écrit par Samuël; et quand on le rapporteroit au temps de la captivité sous les Assyriens, on pourroit encore dire que Samuël pourroit être l'auteur de ce livre, auquel on auroit seulement ajouté cet endroit depuis cette captivité. Mais d'ailleurs (1), lorsque l'historien sacré observe que l'idole de Michas ne subsista que tant que l'arche fut à Silo, il fait assez entendre que le sacerdoce des fils de Jonathan ne dut subsister que jusqu'au même temps; en sorte que s'il faut reconnoître qu'en cet endroit il est parlé d'une transmigraton, ce ne peut être celle des Israélites sous les Assyriens, long-temps après Samuël, mais bien plutôt celle des Israélites sous les Philistins, au temps même de Samuël, ou plutôt celle de l'arche même; car il est assez vraisemblable, comme le remarque très-bien le R. P. Houbigant qu'au lieu de *la transmigraton du pays*, on a dû lire originaiement ici *la transmigraton de l'arche*. On ne transporte point *un pays*, mais on transporta *l'arche*; et dans l'hébreu ces deux mots se ressemblent, ils commencent par les mêmes lettres (2).

II.

Que signifie chez les Hébreux le nom de *juges*? En quoi consistoit l'autorité des juges d'Israël. Durée de leur gouvernement.

Ce livre porte en hébreu le titre de *Schophetim* (3), qui signifie *juges*; mais ce nom ne se prend pas ici dans la rigueur de sa signification, pour celui qui rend la justice, ni même pour un simple gouverneur de police et pour un magistrat; il signifie celui qui a la souveraine puissance dans la république, tant pour la paix que pour la guerre. Les Tyriens, après la destruction de l'ancienne Tyr, établirent dans la nouvelle des *juges*, au lieu de rois (4); et les Carthaginois, colonie fameuse sortie des Tyriens, appeloient les chefs de leur république des *juges*, en phénicien (5), *Suffètes*, ou *Sufetim*, qui a un rapport sensible à l'hébreu *Schophetim*, que l'Écriture emploie pour marquer

(1) C'est une réflexion de M. l'abbé de Vence. — (2) ארץ, *terra*, ארון, *arca*. — (3) שופטים. — (4) *Joseph. cont. Appion. l. 1. Διοκτας*. — (5) *Lib. Decad. 3. lib. 8. Suffetes summus erat Pœnis magistratus*.

les gouverneurs dont nous parlons. Quelques habiles gens (1) croient que les *archontes* chez les Athéniens, et les *dictateurs* chez les Romains, avoient assez de rapport aux juges d'Israël; et l'on compare le gouvernement des Israélites sous les juges, à celui qu'on voyoit dans l'Allemagne, dans les Gaules et dans la Bretagne, avant que les Romains l'eussent changé. Grotius (2) soutient que les juges d'Israël ne différoient des rois, que parce qu'ils n'en avoient, ni la pompe, ni la majesté; mais qu'ils étoient revêtus de leurs pouvoirs, comme les régens qui gouvernent dans les interrègnes, ou les dictateurs de la république romaine (3).

Leur charge n'étoit pas une dignité héréditaire, ni qui dépendoit du choix des hommes. Ils étoient, à proprement parler, les lieutenans de Dieu dans le gouvernement de son peuple. Dieu seul en étoit le roi; jaloux de cette qualité, il ne donnoit aux juges qu'il suscitoit de temps en temps, qu'une autorité limitée et précaire; et lorsque Samuël fut prié par le peuple de lui donner un roi, le Seigneur en marqua son juste ressentiment, en disant à Samuël: *Ce n'est point vous, mais c'est moi, qu'ils ont rejeté* (4). Quand on offrit la royauté à Gédéon et à sa postérité après lui, il répondit au peuple: *Ce ne sera point moi qui vous dominerai, ni mon fils après moi; mais le Seigneur votre Dieu vous dominera* (5). La dignité des juges étoit à vie; mais leur succession ne fut pas continue et sans interruption. On vit assez souvent des intervalles où les peuples, abandonnés à leur propre conduite, faisoient chacun ce qu'ils jugeoient à propos. On croit que la république tomba dans cet état après la mort de Josué et des anciens qui avoient gouverné avec lui.

Dieu suscitoit ordinairement des libérateurs et des défenseurs à son peuple, lorsqu'il le croyoit nécessaire; mais il y a des rencontres particulières où l'on ne remarque pas un choix et une destination sensibles de la part de Dieu, par exemple, dans le choix que les Israélites firent de Jephthé, pour les défendre contre les Ammonites (6). Alors les peuples jugeoient sagement que ceux qui se trouvoient remplis d'une force et d'un courage extraordinaires, leur étoient destinés par la Providence; ils les choisissoient et les rece-

(1) *Vide Serar. in Judic. III. 2. p. qu. 1. et seqq.* — (2) *Grot. in Judic. 1.* — (3) *Idem in Deut. XVII. 9.* — (4) *1. Reg. VIII. 7.* — (5) *Judic. VIII. 25.* — (6) *Judic. XI. 1. et seqq.*

voient comme un présent de sa main. Quelquefois aussi ce choix n'étoit fait que par une partie des Israélites ; et celui qui étoit élu , n'avoit autorité que sur ceux qui s'étoient soumis à son gouvernement. Il en étoit de même de ceux que Dieu suscitoit extraordinairement ; leur pouvoir ne s'étendoit pas toujours sur tout Israël. Comme les servitudes et l'oppression ne se faisoient quelquefois sentir que sur une partie du pays , les libérateurs n'exerçoient alors leur empire que sur ceux qu'ils avoient délivrés. Leur pouvoir ne se bornoit pas au temps et aux circonstances particulières pour lesquelles ils étoient suscités ; ils continuoient à servir la république , en jugeant les différends des particuliers. Pour le reste , sans éclat , sans pompe , sans suite , à moins que leurs grands biens ne les missent en état de se donner un équipage , qui n'étoit pas attaché à leur charge , laquelle étoit apparemment sans revenus et sans émolumens. L'Écriture remarque que *Jair jugea Israël pendant vingt-deux ans , et qu'il avoit trente fils qui alloient montés sur autant d'ânes* (1). Abdon , qui jugea pendant huit ans , avoit quarante fils et trente petits-fils qui montoient soixante-dix ânes (2). Mais ce qui montre que cette prérogative n'étoit attachée, ni à la personne des juges, ni à celles de leurs fils , c'est que Debbora , dans son Cantique , désigne les riches et les princes d'Israël par ces paroles : *Vous qui montez des ânesses d'une beauté singulière ; vous qui êtes assis en jugement , et qui marchez dans les voies , parlez* (3) , bénissez le Seigneur. On sait qu'alors il n'y avoit point d'autre juge d'Israël que Debbora même , et Barac qui composa , ou du moins qui chanta avec elle ce cantique ; et il n'y a point d'apparence qu'elle veuille désigner, ni elle, ni Barac, par ces paroles.

L'autorité des juges s'étendoit sur les affaires de la guerre et de la paix ; ils déclaroient la guerre , et la faisoient au nom de la nation ; ils jugeoient les procès des particuliers avec un pouvoir souverain et absolu. Mais leur pouvoir ne s'étendoit point jusqu'à établir de nouvelles lois , ou à imposer de nouvelles charges au peuple ; les lois et les volontés de Dieu , qui leur étoient déclarées par les prêtres , et par l'oracle de l'*Urim* et *Thummim* , devoient être la règle de leur conduite et de leur jugement. Ils étoient les

(1) *Judic.* x. 5. 4. — (2) *Judic.* xii. 13. 14. — (3) *Judic.* v. 10.

protecteurs des lois, les défenseurs de la religion, et les vengeurs des crimes et des désordres, surtout de l'idolâtrie, dont ils devoient empêcher la naissance et arrêter les progrès.

Au reste, on doit remarquer que l'Écriture se sert souvent du verbe *juger*, pour marquer la fonction propre des rois : *Donnez-nous un roi qui nous juge*, disent les Israélites à Samuël (1). Salomon demande à Dieu les lumières et la sagesse nécessaires *pour juger son peuple* (2). Joathan, fils du roi Azarias, *gouvernoit le palais*, en la place de son père, *et jugeoit le peuple* (3). Il est même assez croyable que quelques-uns des juges d'Israël n'ont jamais véritablement exercé les fonctions de juges dans les procès des Israélites ; celles de leur judicature ne regardoient que la guerre. L'Écriture, en parlant de Samson, ne dit pas de lui un seul mot qui prouve qu'il ait jamais exercé aucun acte de judicature.

La manière de compter la durée du gouvernement des juges, donne beaucoup d'embarras aux critiques. Nous traitons ici ce point dans la première édition de cette Bible ; mais comme dans celle-ci nous avons entrepris de donner une suite de Dissertations chronologiques, dont deux ont paru dans le tom. 1^{er}, nous en avons donné une troisième (voyez tom. iv) où la discussion de ce point est traitée avec plus d'étendue à l'occasion de ce qui en a été dit par le R. P. Houbigant depuis la première édition de cette Bible. Passons donc maintenant au précis que nous avons déjà donné de ce livre dans la précédente édition.

Après la mort de Josué, Dieu nomme la tribu de Juda pour marcher à la tête des autres tribus contre leurs ennemis. Adonibézec est traité comme il avoit lui-même traité les rois qu'il avoit vaincus. La ville de Jérusalem est prise par les enfans de Juda : ils se rendent maîtres des côtes des montagnes ; mais ils ne peuvent défaire les Chananéens qui habitoient dans les vallées. Les enfans de Benjamin ne tuent point les Jébuséens qui demeuroient à Jérusalem. La maison de Joseph prend la ville de Luza ou Béthel, et en extermine tous les habitans. Les tribus de Manassé, Ephraïm, Zabulon, Aser et Nephthali, n'exterminent point les Chananéens, mais se contentent de les

III.
Analyse du
Livre des Ju-
ges.

(1) *Reg.* viii. 5. 6. — (2) 3. *Reg.* iii. 9. — (3) 4. *Reg.* xv. 5.

rendre tributaires. Les Amorrhéens tiennent resserrée la tribu de Dan, et sont ensuite rendus tributaires par la tribu de Joseph (chap. 1). Un ange reprend les Israélites d'avoir fait alliance avec les Chananéens, et de les avoir épargnés contre l'ordre de Dieu. Il leur déclare qu'ils auront ces peuples pour ennemis, et que les dieux de ces peuples seront pour Israël un sujet de ruine. L'auteur de ce livre donne ici une idée des changemens et des vicissitudes qui eurent lieu selon la conduite du peuple hébreu, et qui font tout le sujet de ce livre : Israël fidèle au Seigneur, puis livré à l'idolâtrie, assujetti à ses ennemis, délivré par les juges, et retombant ensuite dans son infidélité. L'idolâtrie qui leur est reprochée est particulièrement le culte de Baal et d'Astaroth (chap. 11), et c'est ce qui donne lieu à une Dissertation sur les divinités phéniciennes ou chananéennes (voyez tom. iv).

Le Seigneur laisse au milieu des Israélites plusieurs peuples infidèles pour les exercer, et pour éprouver leur fidélité. Les Israélites s'allient avec ces nations, et s'abandonnent à l'idolâtrie. Dieu les livre à Chusan, roi de Mésopotamie : ils crient au Seigneur, qui leur envoie Othoniel pour les délivrer. Le Seigneur ayant donné la paix aux Israélites, ils l'abandonnent de nouveau ; il les livre aux Moabites. Ils crient vers lui, et il leur suscite un libérateur nommé Aod qui assassine Eglon, roi de Moab, lorsqu'il étoit seul dans sa chambre d'été (chap. 111). Ce qui est dit ici de la demeure de ce prince, donne lieu à une Dissertation sur les demeures des Hébreux (voyez tom. iv).

Les Israélites continuent de faire le mal, et sont livrés entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor à l'occident du Jourdain. Barac marche contre ce prince par les ordres de la prophétesse Debbora. Sisara, général de l'armée des Chananéens, s'avance contre Barac : son armée est taillée en pièces ; il se sauve chez Jahel, femme de Haber, qui le tue, en lui enfonçant un clou dans la tête (chap. iv). Ici se trouve (chap. v) le cantique de Debbora et de Barac, en action de grâces pour la victoire remportée sur Jabin.

Les Israélites, toujours infidèles, sont livrés aux Madianites, qui s'étendent en-deçà et au delà du Jourdain. Les Israélites crient au Seigneur ; il leur envoie un prophète qui leur reproche leur ingratitude et leur indocilité. Un ange apparaît à Gédéon, et lui ordonne d'aller

délivrer Israël. Gédéon craint de mourir, parce qu'il a vu l'ange du Seigneur ; le Seigneur le rassure, et lui ordonne de détruire l'autel de Baal. Gédéon obéit, et s'attire ainsi la colère de ses concitoyens qui veulent le faire mourir. Les Madianites ; les Amalécites, et les peuples d'Orient se coalisent contre Israël. l'Esprit du Seigneur remplit Gédéon, et le choisit pour sauver son peuple : Gédéon demande à Dieu un double signe, et Dieu le lui accorde (chap. vi). Gédéon marche avec tout le peuple à la fontaine d'Harad. Dieu trouve cette armée trop nombreuse pour l'exécution de ses desseins ; il donne à Gédéon une marque pour reconnoître ceux qu'il a choisis. Il ne s'en trouve que trois cents. Gédéon renvoie tous les autres. Le Seigneur l'envoie dans le camp des Madianites ; il y entend expliquer un songe qui lui promet la victoire sur ses ennemis ; il marche contre eux avec ses trois cents hommes qu'il arme de cors et de pots de terre avec des lampes. Il entre dans le camp des ennemis, y jette l'épouvante ; ils tournent leurs armes les uns contre les autres, et ceux qui échappent au carnage, prennent la fuite. Les Israélites les poursuivent, se saisissent de leurs chefs, et les font mourir (chap. vii). Gédéon apaise par sa douceur les plaintes injustes des enfans d'Ephraïm. Il demande du pain aux habitans de Soccoth et de Phanuël, qui lui en refusent. Il atteint Zébée et Salmana qui se reposoient avec les débris de leur armée ; il défait ce reste d'ennemis, et prend ces deux chefs qu'il fait mourir, après avoir détruit Soccoth et la tour de Phanuël. Il refuse la souveraineté que les Israélites veulent lui donner. Il fait un éphod qui fut depuis un sujet d'idolâtrie pour son peuple et la ruine de sa maison. Après sa mort, les Israélites se livrent à l'idolâtrie (chap. viii).

Abimélech, fils d'une concubine de Gédéon, tue soixante-dix de ses frères, et se fait déclarer roi par les Sichimites. Joatham, le plus jeune des frères d'Abimélech, seul échappé au carnage, prononce contre ceux de Sichem une parabole où il représente leur injustice, et les maux qu'elle attirera sur eux et sur Abimélech. Les Sichimites conçoivent de l'aversion contre Abimélech, et lui dressent des embûches. Abimélech vient les attaquer, prend leur ville, et la détruit entièrement ; il met le feu à la tour de Sichem, et y brûle mille personnes. Il attaque la ville de Thèbes, et y est tué d'une pierre lancée par une femme (chap. ix). Thola lui succède. A celui-ci succède Jaïr.

Les Israélites abandonnent le Seigneur, et sont livrés aux Philistins et aux Ammonites. Ils crient au Seigneur qui leur reproche leur ingratitude et leur infidélité. Ils confessent leurs péchés, et Dieu se laisse toucher (chap. x).

Jephthé, homme de Galaad, et qui étoit fils d'une courtisane, avoit été chassé de la maison de son père par ses frères. Les anciens de Galaad le choisissent pour leur chef. Il envoie des ambassadeurs au roi des Ammonites, pour lui représenter l'injustice de la guerre qu'il fait aux Israélites. Le roi des Ammonites n'a point d'égard aux remontrances de Jephthé. L'Esprit du Seigneur se saisit de Jephthé. Il fait un vœu au Seigneur pour obtenir la victoire, et lui sacrifie sa fille pour accomplir son vœu (chap. xi). Ce vœu de Jephthé a été le sujet d'une Dissertation (voyez tom. iv). Il s'élève une guerre civile entre la tribu d'Ephraïm et les habitans de Galaad. Les Ephraïmites sont défaits, et surpris dans leur fuite au gué du Jourdain où ils sont reconnus par la prononciation du mot *Schibboleth*. Jephthé meurt. Abesan, Ahialon et Abdon gouvernent successivement après lui les tribus qui étoient à l'orient du Jourdain (chap. xii).

L'auteur revient ici à la servitude sous laquelle les Israélites, qui étoient à l'occident du Jourdain, gémissaient depuis qu'ils avoient été livrés entre les mains des Philistins en punition de leurs péchés. La naissance de Samson est prédite à sa mère par un ange. Manué prie le Seigneur d'envoyer de nouveau celui qui a parlé à sa femme. Dieu l'exauce; l'ange revient, et monte au ciel au milieu de la flamme du sacrifice que Manué offre au Seigneur. Manué craint de mourir, parce qu'il a vu l'ange; sa femme le rassure. Elle met au monde un fils qu'elle nomme Samson, et qui est rempli de l'Esprit du Seigneur (chap. xiii). Samson allant pour épouser une fille des Philistins, déchire et met en pièces un lion qu'il rencontre. Quelques jours après, il trouve un essaim d'abeilles et un rayon de miel dans la gueule de ce lion; ce qui donne lieu à une énigme qu'il propose aux Philistins le jour de ses noces. Sa femme tire de lui par ses importunités, l'explication de son énigme, et la découvre à ceux à qui elle avoit été proposée. Samson satisfait à ce qu'il leur avoit promis, aux dépens de trente Philistins qu'il tue dans Ascalon, et se retire dans la maison de son père (chap. xiv). Quelque temps après, il va voir sa femme, et trouve que le père de celle-ci l'a donnée à

un autre mari. Pour se venger de cette injure, il brûle les blés des Philistins, tombe sur les Philistins mêmes, et en fait un grand carnage. Les Philistins attaquent la tribu de Juda, et demandent qu'on leur livre Samson; ce qui est exécuté; mais il rompt les cordes dont on l'avoit lié, et tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne. Samson, pressé de la soif, invoque le Seigneur, qui fait sortir devant lui un ruisseau (chap. xv). Samson ayant été renfermé dans Gaza, emporte sur une montagne les portes de cette ville que les Philistins faisoient garder pour se saisir de lui. Il aime Dalila, et cette femme ayant su de lui d'où venoit sa force, le trahit, et le livre aux Philistins qui lui crèvent les yeux. La force de Samson étant revenue avec ses cheveux, il se venge des Philistins; et en mourant, il en fait mourir un plus grand nombre qu'il n'en avait tué durant sa vie (chap. xvi).

Ici se trouvent placés quelques faits que la plupart des interprètes rapportent au temps qui suivit la mort de Josué, et avant la judicature d'Othoniel. Un homme de la tribu d'Ephraïm, nommé Michas, ayant rendu à sa mère une somme d'argent qu'elle croyoit perdue, elle en emploie une partie à faire faire une idole. Michas fait bâtir un temple pour cette idole, et établit prêtre un de ses fils. Un jeune lévite qui cherchoit à s'établir, étant venu chez Michas, il le retient auprès de lui pour lui servir de prêtre au lieu de son fils (chap. xvii). La tribu de Dan envoie des espions pour reconnaître le pays qui lui étoit échu, et dont elle n'avoit pu se mettre en possession. Ces espions reviennent trouver leurs frères, et leur promettent une entière victoire. Six cents hommes de la tribu de Dan marchent vers Laïs; ils entrent chez Michas, et lui enlèvent son prêtre et ses idoles; ils surprennent et saccagent la ville de Laïs; il s'y établissent, et y introduisent en même temps l'idolâtrie (chap. xviii).

Autre fait que les interprètes placent vers le même temps. Un lévite allant à Bethléhem, vient passer la nuit à Gabaa, ville de Benjamin. Sa femme est si indignement traitée par ceux de Gabaa, qu'elle en meurt. Le lévite coupe le corps de sa femme en douze parts qu'il envoie aux douze tribus, pour les exciter à la vengeance d'un crime si énorme (chap. xix). Toutes les tribus d'Israël s'assemblent, et conviennent de venger l'injure faite au lévite. Elles envoient des ambassadeurs à la tribu de Benjamin, pour l'engager à leur livrer les habitans de Gabaa, qui

avoient outragé la femme du lévite. Les Benjaminites le refusent, et se joignent à ceux de Gabaa pour les défendre. Les Benjaminites étant sortis de la ville de Gabaa, tuent quarante mille hommes des enfans d'Israël : ceux-ci jeûnent, s'humilient, et consultent le Seigneur, qui leur promet une entière victoire. Les enfans d'Israël tuent vingt-cinq mille Benjaminites, prennent et brûlent la ville de Gabaa et toutes les autres villes de la tribu de Benjamin, et y passent tout au fil de l'épée (chap. xx). Les enfans d'Israël ayant juré de ne point donner leurs filles en mariage à ceux de Benjamin, sont affligés de voir périr cette tribu. Pour éviter ce malheur, ils exterminent ceux de Jabès Galaad, qui n'avoient point marché avec eux contre Gabaa, et en réservent quatre cents filles vierges qu'ils donnent en mariage aux Benjaminites. Ils permettent aux Benjaminites qui restoient sans femmes, d'enlever des filles de Silo pour les épouser (chap. xxi). Voilà le précis du Livre des Juges.

IV.
Instructions
renfermées
dans le livre
des Juges.

Les Chrétiens peuvent trouver dans ce livre beaucoup de sujets d'instruction (1). On apprend par le châtement d'Adonibésec la juste proportion que Dieu garde entre le péché et la punition du péché.

Les ennemis que Dieu laisse au milieu de son peuple, montrent l'utilité des tentations par lesquelles il éprouve la fidélité de ses serviteurs, les tient dans la dépendance, et les conserve dans l'humilité.

Parmi les libérateurs que Dieu donne à son peuple, on voit une femme qu'il avoit remplie de l'esprit de prophétie, et qu'il rendit célèbre par la victoire qu'il lui fit remporter sur les ennemis de son peuple ; et l'on apprend de là que Dieu se sert quelquefois des instrumens les plus foibles pour exécuter ses plus grands desseins.

La sagesse qu'il donne à Debbora, et le courage qu'il inspire à Jahel, font voir de quoi sont capables les personnes les plus foibles, lorsqu'il les remplit de sa grace et de son esprit.

Le cantique que chante Debbora, apprend à ceux qui réussissent dans leurs entreprises à en rapporter à Dieu tout le succès, et à lui en rendre toute la gloire.

Les signes que demande Gédéon, avant de se charger

(1) Ce dernier article est pris de la Préface du P. de Carrières ; on y a seulement ajouté quelques réflexions analogues à celles de ce judicieux interprète. (*Note de la précédente édition.*)

de la conduite du peuple du Seigneur, font voir combien il est nécessaire de s'assurer de la vocation de Dieu, pour travailler à son œuvre, surtout au salut de son peuple.

Le peu de troupes que Dieu fait prendre à ce chef d'Israël, pour vaincre ses ennemis, montre combien le Seigneur est jaloux de sa gloire, et attentif à réprimer la vanité et l'orgueil de l'homme, en le réduisant à ne pouvoir attribuer à sa force ou à sa sagesse, ce qui n'est que l'effet de la sagesse et de la puissance divine.

Le moyen dont Dieu se sert pour faire connoître à Gédéon ceux qu'il destine pour combattre les Madianites, apprend aux Chrétiens que, pour vaincre les démons qui tâchent de leur ravir le royaume du ciel, ils ne doivent user qu'en passant des biens de la terre.

Les armes que Dieu met entre les mains de ce petit nombre de soldats choisis, et la manière dont il les fait combattre, apprennent aux disciples de Jésus-Christ, que ce n'est qu'en élevant leurs voix par la prière, et en brisant leurs corps par la mortification, qu'ils attireront sur eux les grâces et les lumières qui leur sont nécessaires, et qu'ils demeureront victorieux de leurs ennemis.

Ils apprennent aussi de l'exemple de Jephthé, à ne faire des vœux qu'avec beaucoup de discrétion, et à les accomplir avec une exacte fidélité.

La chute de Samson leur apprend encore à fuir le commerce des femmes, et leur fait voir combien elles sont dangereuses à ceux mêmes qui sont revêtus de la force et de la puissance de Dieu. Samson résiste à tout, excepté aux caresses de Dalila.

Ce qui est dit de Michas nous apprend où peut conduire dans tous les temps une religion mal entendue, et qui n'a point la loi de Dieu pour règle inviolable. Il n'y a point d'abus et de désordre qui ne se glissent dans le culte divin, dès que les règles sont ignorées, ou peu respectées.

L'indigne alliance que fait Michas du culte du Tout-Puissant avec celui d'une vaine idole, nous révolte avec raison. Mais hélas ! qu'il y en a parmi nous, qui, sans y penser, sont coupables devant Dieu d'un crime dont celui-ci n'est que l'ombre ; qui partagent leur culte entre Dieu et le monde, entre Jésus-Christ et Bélial ; qui donnent à Dieu les dehors de la religion, et leur cœur à l'idole du siècle que Dieu déteste !

On ne peut lire sans horreur l'action de ce lévite qui coupe le corps de sa femme en douze morceaux qu'il envoya dans

tout le pays d'Israël. Mais Dieu le permit pour frapper plus vivement ce peuple de l'énormité du crime commis sur la femme de ce lévite, et pour allumer dans leur cœur le désir d'en faire justice, comme d'un outrage fait à toute la nation. Peut-être que Dieu nous traçoit dans ces événemens tragiques, une image des funestes divisions et des violentes persécutions qui devoient s'élever dans l'Eglise chrétienne à l'occasion des hérésies. Saint Athanase en fait l'application aux maux excessifs et inexprimables que l'Eglise souffroit de son temps de la part des Ariens.

Enfin dans ce livre on voit des exemples étouffans de l'aveuglement et de la foiblesse de l'homme en la personne des Juifs. Ils savoient, par une triste expérience, combien il leur étoit funeste d'abandonner le Seigneur, et de se livrer au culte des idoles; et cependant ils retomboient sans cesse dans l'idolâtrie; et quoiqu'ils eussent éprouvé une infinité de fois, que le Seigneur étoit toujours disposé à les recevoir, lorsqu'ils retournoient à lui, ils demeuroient néanmoins des temps infinis sous la cruelle domination de leurs ennemis; montrant ainsi que rien n'est plus difficile à l'homme que de s'humilier, d'avouer sa misère, et de recourir à celui qui peut seul l'en délivrer.

LES JUGES.

CHAPITRE PREMIER.

La tribu de Juda est nommée pour marcher à la tête des autres tribus. Défaite d'Adonibézec. Prise de Jérusalem. Plusieurs tribus épargnent les Chananéens.

1. **POST** mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli ?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet : ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum : et percusserunt in Bezec decem millia virorum.

5. Inveneruntque Adonibezec in Bezec, et

1. **APRÈS** la mort de Josué, les enfans d'Israël *s'étant multipliés, et se trouvant en état de remplir le pays que Dieu leur avoit donné*, consultèrent le Seigneur, et lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens ? et qui sera notre chef pour *continuer la guerre contre ces peuples anathématisés ?*

2. Le Seigneur répondit : Ce sera Juda qui marchera *devant vous* ; je lui ai livré le pays *ennemi*.

3. Alors Juda dit à Simeon son frère : Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue au sort, et à combattre les Chananéens ; et ensuite j'irai vous aider à conquérir ce qui vous est échu. Simeon alla donc avec Juda.

4. Et Juda ayant marché *contre les ennemis*, le Seigneur livra entre les mains des Hébreux, les Chananéens et les Phérézéens, et ils en taillèrent dix mille en pièces à Bézec.

5. Ils trouvèrent ensuite à Bézec Adonibézec *qui étoit un des plus*

Avant l'ère
chr. vulg.
1424.

¶ 1. Hébr. Qui de nous marchera le premier contre les Chananéens pour leur déclarer la guerre ?

¶ 4. Ville que l'on croit être de la tribu d'Ephraïm.

Avant l'ère
chr. vulg.
1424.

puissans rois du pays : ils le combattirent, et défirent les Chananéens et les Phérézéens *qui composoient son armée.*

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent, et lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Alors Adonibézec dit : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me servoit ; Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'amènèrent à Jérusalem où il mourut ;

8. Car les enfans de Juda ayant mis le siège devant Jérusalem, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la partie de la ville qui leur étoit échue en partage."

9. Ils descendirent ensuite pour combattre les Chananéens qui étoient restés dans le pays des montagnes, vers le midi, et dans la plaine.

Jos. xv. 14.

10. Et Juda, ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hébron, dont le nom étoit autrefois Cariath-Arbé, défit Sésaï, Ahiman et Tholmaï, qui y commandoient, et y établit Caleb à qui cette ville avoit été donnée en partage."

11. Etant parti de là, il marcha

pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananæum et Pherezeum.

6. Fugit autem Adonibezec : quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias : sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananæum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campestribus.

10. Pergensque Judas contra Chananæum qui habitabat in Hebron (cujus nomen fuit antiquitus Cariath-Arbe), percussit Sesai, et Ahiman, et Tholnai.

11. Atque inde pro-

ŷ 6. et 7. Hébr. les pouces.

ŷ 8. Hébr. ils mirent le feu dans la ville. Elle ne fut pas entièrement consumée. Voyez au ŷ 21.

ŷ 10. C'est ce qui a déjà été rapporté dans le Livre de Josué, chap. xv.

ŷ 14. et suiv.

fectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est, civitas Litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez, frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem, quia terram arentem dedisti mihi : da et irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi cognati Moysi, ascenderunt de civitate Palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

contre les habitans de Dabir, qui s'appeloit autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire, la ville des Lettres.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher.

13. Et Othoniel, fils de Cénez, et frère puiné de Caleb, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et lorsqu'Axa étoit en chemin avec Othoniel son mari, celui-ci l'avertit de demander un champ à son père. " Axa donc étant montée sur un âne, commença de soupirer, et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction, et accordez-moi une grâce ; vous m'avez donné une terre sèche ; donnez-m'en une aussi où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étoient arrosés d'eau.

16. Or les enfans de Jéthro Cinéen, allié de Moïse, qui avoient demeuré avec les Israélites dans le désert, et qui les avoient suivis dans la terre promise, montèrent, de la ville des Palmes, avec les enfans de Juda, au désert qui étoit échu en partage à cette tribu, et qui est vers

† 13. Chez les Hébreux, le nom de frère se prend souvent au sens de proche parent. Othoniel pouvoit être cousin germain de Caleb. Voyez au livre de Josué, chap. xv. † 17.-19.

† 14. Hébr. austr. elle le sollicita pour qu'il lui permit de demander. Voyez au livre de Josué, xv. 18.

† 16. Voyez au livre des Nombres, chap. x. † 29.-51.

Ibid. Apparemment Engaddi, nommé aussi Hasason-Thamar, c'est-à-dire, la ville des Palmiers (2. Par. xx. 2.), et située entre Jéricho et la mer Morte.

Avant l'ère
chr. vulg.
1424.

le midi d'Arad, "et s'y étant établis, ils y habitèrent" avec eux, menant une vie retirée.

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitoient à Séphaath, "et les passèrent au fil de l'épée. Et parce que cette ville avoit été dévouée au Seigneur, elle fut appelée Horma, c'est-à-dire, anathème.

18. Juda prit aussi Gaza "avec ses confins, Ascalon et Accaron" avec leurs confins ;

19. Car le Seigneur fut avec Juda, et Juda se rendit maître de toutes les côtes des montagnes; mais il ne put "défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parce qu'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux" que ceux de Juda n'osèrent attaquer.

Num. xiv. 24
Jos. xv. 13.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse l'avoit ordonné, Hébron à Caleb qui, aidé de leur secours, en extermina les trois fils d'Énac qui y habitoient."

21. Mais les enfans de Benjamin ne tuèrent point les Jébuséens qui demeuroient à Jérusalem, dans la partie de la ville qui étoit dans leur tribu; et ainsi les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfans de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui.

¶ 16. Ville des plus méridionales de la tribu de Juda.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *VILC VISB, ivit et habitavit*, au lieu de *VILCV VISBV, icrunt et habitaverunt*.

¶ 17. Apparemment la même que Séphata près de Marésa, dans la partie la plus méridionale du partage de Juda. 2. Par. xiv. 10.

¶ 18. Villes des Philistins.

¶ 19. Le mot *potuit* manque dans l'hébreu; on le trouve dans les Septante et dans le chaldéen.

Ibid. Hébr. de chariots de fer. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tome vi.

¶ 20. Voyez au livre de Josué, chap. xv. ¶ 14.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt simul Chananæum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem atque Accaron cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit: nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin: habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. Viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum: Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii: hominem autem illum, et omnem cognationem ejus dimiserunt.

26. Qui dimissus, abiit in terram Hethim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam: quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor, et Jeblaam, et Mageddo cum viculis suis: cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, et delere noluit.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel, " et le Seigneur étoit avec eux, pour les faire réussir dans cette entreprise;

23. Car lorsqu'ils assiégeoient " la ville qui s'appeloit auparavant Luza,

24. Ayant vu un homme qui en sortoit, ils lui dirent: Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils y entrèrent, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, et conservèrent cet homme avec toute sa maison.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hethim, " où il bâtit une ville qu'il appela Luza, qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé aussi ne détruisit pas entièrement Bethsan et Thanac, avec les villages qui en dépendent, ni les habitans " de Dor, de Jeblaam et de Mageddo, avec les villages voisins; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point les exterminer, de peur de perdre le profit qu'il pouvoit en tirer.

‡ 22. Qui étoit sur les limites de son partage. Jos. xvi. 1. 2.

‡ 23. Hébr. lorsqu'ils faisoient observer la ville.

‡ 26. Apparemment au pays des Héthécens, au midi de la terre de Chanaan.

‡ 27. On lit ici dans l'hébreu, 138 *habitatore*; les rabbins avouent qu'on doit lire 1381, *habitatores*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1424.

29. Ephraïm ne tua point aussi les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitans de Cetron " et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitans d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob;

32. Et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, et ne les tuèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitans de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pays-là; et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfans de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine:

35. Et ils habitèrent sur la montagne d'Harès, c'est-à-dire, la montagne de l'argile, dans Aïalon et dans Salélim; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, se rendit les Amorrhéens tributaires."

36. Et le pays des Amorrhéens eut

29. Ephraim etiam non interfecit Chanaanæum qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron et Naalol: sed habitavit Chanaanæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho et Sidonis, Ahalab, et Achazib et Helba et Aphec et Rohob:

32. Habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsames et Bethanath: et habitavit inter Chanaanæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanitæ tributarii.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum, ut ad planiora descenderent:

35. Habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo, in Aialon et Salelim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. Fuit autem ter-

‡ 30. C'est peut-être la même que *Catheth* ou *Cartha*, au livre de Josué, chap. xix. † 15. et chap. xxi. † 34.

‡ 35. Autr. Et ils habitèrent sur la montagne d'Harès...; mais la maison de Joseph... se les rendit tributaires. L'un et l'autre membre se doit entendre des Amorrhéens.

minus Amorrhæi ab
ascensu Scorpionis ,
Petra , et superiora lo-
ca.

pour limites la montée du Scorpion,"
Petra , " et les lieux plus élevés , "
*ayant été chassés de la plaine qu'ils
occupoient auparavant.*

Avant l'ère
chr. vulg.
1424.

‡ 56. Entre le désert de Sin et la mer Morte.

• *Ibid.* Apparemment la capitale de l'Arabie Pétrée.

Ibid. Ou plus avancés v. r. le midi.

CHAPITRE II.

Un envoyé de Dieu reprend les Israélites d'avoir épargné les Chananéens.
Infidélité des Israélites depuis la mort de Josué.

1. ASCENDITQUE an-
gelus Domini de Gal-
galis ad locum Flen-
tium , et ait : Eduxi vos
de Ægypto , et intro-
duxi in terram pro qua
juravi patribus vestris :
et pollicitus sum , ut
non facerem irritum
pactum meum vobis-
cum in sempiternum :

2. Ita duntaxat ut
non feriretis fœdus
cum habitatoribus ter-
ræ hujus , sed aras eo-
rum subverteretis : et

1. CETTE *condescendance que les
Israélites eurent pour les Chana-
néens , contre l'ordre de Dieu , les
réduisit bientôt à une extrême mi-
sère ; en sorte qu'ils s'assemblèrent
pour chercher les moyens de se dé-
livrer des maux dont ils étoient
accablés.* Alors l'ange du Seigneur
vint de Galgala , " où ils avoient re-
nouvelé l'alliance avec le Seigneur ,
au lieu où ils étoient assemblés , qui
fut depuis appelé le lieu des Pleu-
rans ; " et parlant en la personne
de Dieu même , il dit : " Je vous ai
tirés de l'Égypte , je vous ai fait en-
trer dans la terre que j'avois juré de
donner à vos pères , et je vous ai
promis de garder à jamais l'alliance
que j'avois faite avec vous ;

2. Mais à condition que vous ne
feriez point d'alliance avec les habi-
tans du pays de Chanaan , et que vous
renverseriez leurs autels ; et cepen-
dant vous n'avez point voulu écouter

1406.

‡ 1. Plusieurs pensent que c'étoit un prophète , ou un homme suscité
de Dieu extraordinairement. L'Écriture donne quelquefois aux prophètes
le nom d'ange , qui signifie , envoyé. *Agg.* 1. 13. Mais communément
l'ange du Seigneur est un ange proprement dit.

Ibid. Voyez au ‡ 5.

Ibid. On trouve ici dans la version des Septante quelques mots de plus ,
qui donnent lieu de présumer qu'originellement on a lu : Et il dit aux en-
fans d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur : Je suis le Seigneur votre
Dieu ; je vous ai tirés de l'Égypte , etc.

Avant l'ère
chr. vulg.
1400.

ma voix : pourquoi avez-vous agi de la sorte ?

3. C'est pour cette raison que je n'ai point voulu exterminer ces *peuples* de devant vous, en sorte que vous les ayez pour ennemis, et que leurs dieux, *que vous avez épargnés*, vous soient un sujet de ruine, *en vous portant à les adorer.* "

4. Lorsque l'ange du Seigneur disoit ces paroles à tous les enfans d'Israël, ils élevèrent leurs voix, et se mirent à pleurer.

5. Ce même lieu en fut appelé le lieu des Pleurans, ou *le lieu des Larmes*; et ils y immolèrent des hosties au Seigneur.

6. *Or voici comment les Israélites tombèrent dans les désordres qui attirèrent sur eux la colère du Seigneur.* " Josué leur ayant partagé la terre de Chanaan, crut qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à les envoyer en prendre possession; il renvoya donc le peuple; et les enfans d'Israël s'en allèrent chacun dans le pays qui leur étoit échu en partage, pour s'en rendre maîtres; *ce qu'ils firent;*

7. Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué, et des

noluistis audire vocem meam : cur hoc fecistis ?

3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra : ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, elevaverunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius, locus Flentium, sive Lacrymarum : immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam.

7. Servierunt Domino cunctis diebus ejus,

‡ 5. Hébr. litt. Et aussi j'ai dit : Je ne les exterminerai point de devant vous; et ils vous seront comme un piège, et leurs dieux vous seront comme un filet.

‡ 6. Le P. Houbigant, pour éviter ce détour qui tend à reprendre l'histoire de plus haut, propose de transporter les cinq premiers versets après le ‡ 10. ; mais il semble qu'ils exprimeroient encore là un fait postérieur à celui du ‡ 11., et néanmoins le ‡ 11. est intimement lié avec les suivans : de sorte que, tout considéré, ils paroissent être encore mieux où ils sont. Il est assez ordinaire aux Hébreux de reprendre ainsi des récits de plus haut après les avoir entamés. On en a vu plusieurs exemples dans le Pentateuque. Le meilleur moyen d'expliquer cela, c'est, comme on l'a vu, d'y reconnoître l'hébraïsme du prétérit pour le plusque parfait, *Dimisit... et abierunt*, pour *Dimiserat... et abierunt*.

Jos. xxiv. 28.

et seniorum qui longo post eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum :

9. Et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-sare in monte Ephraïm, a septentrionali plaga montis Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos et surrexerunt alii, qui non noverant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui e-duxerat eos de terra Ægypti : et secuti sunt deos alienos, deosque populorum qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos : et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. Dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

14. Iratusque Do-

anciens qui vécurent long - temps après lui, et qui savoient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avoit faites en faveur d'Israël.

8. Cependant Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans ;

9. Et on l'ensevelit dans l'héritage qui lui étoit échu à Thamnath-saré" sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réunie à leurs pères, il s'en éleva d'autres à leur place, qui ne connoissoient point le Seigneur et les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Israël.

11. Alors les enfans d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et servirent Baal. "

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avoit tirés de l'Égypte, et servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuroient autour d'eux ; ils les adorèrent, et excitèrent la colère du Seigneur,

13. L'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth. "

14. Le Seigneur étant donc en co-

ψ 9. On lit ici dans l'hébreu, *Thamnath-Hérés* ; on a vu dans le livre de Josué, xxiv. 30., *Thamnath-Saré*. C'est le même nom retourné : סרס, *Saré* ; סרס, *Hérés*.

ψ 11. et 13. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tome iv.

Avant l'ère
chr. vulg.
1400.

lère contre Israël, les exposa en proie, et les livra entre les mains de leurs ennemis qui les ayant pris, les vendirent" aux nations ennemies qui demeuroient autour d'eux, et ils ne purent résister à ceux qui les attaquoient :

15. Mais de quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur étoit sur eux, comme le Seigneur le leur avoit dit, même avec serment; et ils tombèrent dans des misères extrêmes.

16. Dieu leur suscita des juges pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient; mais ils ne voulurent pas seulement les écouter, *ou ne les écoutèrent pas long-temps;*

17. *Car ils se prostituèrent de nouveau aux dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avoient marché, et qu'ils leur avoient annoncée; et ayant entendu de leur bouche les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.*

18. Lorsque Dieu leur avoit suscité des juges, *qui tâchoient de les ramener au Seigneur*, il se laissoit fléchir à sa miséricorde, pendant que ces juges vivoient; il écoutoit les soupirs des affligés, et les délivroit de ceux qui les avoient pillés, et qui en avoient fait un grand carnage; "

19. Mais après que le juge étoit mort, ils retomboient aussitôt dans leurs péchés, et faisoient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne revenoient point des égaremens

minus contra Israel, tradidit eos in manus diripientium, qui ceperunt eos, et venderunt hostibus qui habitabant per gyrum, nec potuerunt resistere adversariis suis :

15. Sed quocumque pergere voluissent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis : et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus : sed nec eos audire voluerunt,

17. Fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam per quam ingressi fuerant patres eorum : et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscicaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium.

19. Postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis

ÿ 14. Hébr. qui les pillèrent; et il les vendit *et les abandonna* aux nations ennemies, etc. Dans tout ce livre, le mot *vendre* se met pour, abandonner, livrer, etc.

et adorantes illos. Non dimiserunt ad inventiones suas, et viam durissimam per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Israel, et ait: Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit,

21. Et ego non delebo gentes quas dimisit Josue, et mortuus est:

22. Ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

de leurs cœurs, ni de la voie très-dure et très-impie, " par laquelle ils avoient accoutumé de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, et il dit: Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ses pères, et qu'il a négligé d'entendre ma voix,

21. Je n'exterminerai point aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. Afin que j'éprouve " par-là si les enfans d'Israël gardent, ou ne gardent pas la voie du Seigneur, et s'ils y " marchent comme leurs pères y ont marché.

23. C'est pour cette raison, que le Seigneur laissa subsister toutes ces nations, qu'il ne voulut point les détruire en peu de temps, et qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

¶ 18. Hébr. Lorsque le Seigneur leur suscitoit des juges, il étoit avec ce juge, et il les sauvait de la main de leurs ennemis pendant tout le temps de ce juge, se laissant toucher aux gémissemens qu'ils pouvoient au milieu de l'oppression et des violences qu'ils souffroient.

¶ 19. Cette voie très-dure est celle de l'iniquité, que les impies appellent ailleurs une voie difficile. (Sap. v. 7.)

¶ 22. Dieu voit parfaitement la détermination présente et future de nos volontés; mais il voulut leur faire connoître à eux-mêmes, et faire remarquer à toute la terre, combien ils étoient peu attachés à lui.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *in eis*, pour *in ea*.

CHAPITRE III.

Servitude des Israélites sous Chusam, Othoniel est leur libérateur. Servitude sous Eglon, Aod les en délivre. Samgar, troisième juge d'Israël.

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereli-

1. Voici les noms des peuples que le Seigneur laissa vivre pour servir

Avant l'ère
chr. vulg.
1400.

d'exercice et d'instruction " aux Israélites, et à tous ceux qui ne connoissoient point *comment il falloit se conduire dans les guerres des Chananéens,*

2. Afin que leurs enfans apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats, où l'on obtient la victoire par la protection de Dieu, et non par la valeur ou par la multitude des soldats."

3. Ces peuples furent les cinq princes des Philistins; car ceux de Gaza, d'Ascalon et d'Accaron, que la tribu de Juda avoit assujettis, secoururent bientôt le joug qu'on leur avoit imposé, et restèrent dans leur pays, aussi-bien que tous les Chananéens, les Sidoniens, et les Hévéens qui habitoient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon, " jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, et pour voir s'il obéiroit, ou s'il n'obéiroit pas aux commandemens du Seigneur, qu'il avoit donnés à leurs pères par Moïse.

5. Les enfans d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérezéens, des Hévéens, et des Jébuséens."

6. Ils épousèrent leurs filles, don-

quit, ut erudiret in eis Israelem, et omnes qui non noverant bella Chananæorum,

2. Ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi :

3. Quinque satrapas Philisthinorum, omnemque Chananæum, et Sidonium, atque Hevæum qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israelem, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherézæi, et Hevæi, et Jebusæi :

6. Et duxerunt uxo-

ÿ 1. Hébr. pour éprouver les Israélites, etc.

ÿ 2. Hébr. afin que les races (ou la race) des enfans d'Israël apprissent, et sussent combattre, afin, dis-je, que ceux-là le sussent, qui ne l'avoient point encore su. On lit dans l'hébreu, *duur*, *generationes*, pour *duur*, *generatio*; et *idaum*, *noverant ea*, pour *idaum*, *noverant illud*, c'est-à-dire, *illud bellum*.

ÿ 3. Baal-Hermon devoit être près du mont Hermon, peut-être la même que Baal-Gad (*Jos. XIII. 5.*), à l'orient des sources du Jourdain. L'entrée d'Emath étoit plus bas, entre le Liban et l'Antiliban.

ÿ 5. La version grecque selon le manuscrit d'Oxford ajoute ici : Et des Gergéséens.

res filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et obliti sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan-Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum: qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem.

10. Fuitque in eo Spiritus Domini, et iudicavit Israel. Egrediusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan-Rasathaim regem Syriæ, et oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta annis, et mortuus est Othoniel filius Cenez.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini: qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab,

nèrent les leurs propres en mariage à leurs fils, et adorèrent leurs dieux.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, oublièrent leur Dieu, et servirent Baalim et Astaroth."

8. Le Seigneur, étant donc en colère contre *les enfans d'Israël*, les livra entre les mains de Chusan-Rasathaim, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans, *durant lesquels ils eurent beaucoup à souffrir.*

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur suscita un sauveur qui les délivra, savoir, Othoniel, fils de Cenez, frère puîné" de Caleb.

10. L'Esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël, *et le gouverna sous l'autorité et la conduite de Dieu*; et s'étant mis en campagne, *par son ordre*, pour combattre Chusan-Rasathaim, roi de Syrie, le Seigneur le livra entre les mains d'Othoniel, qui le défit.

11. Le pays demeura en paix durant quarante ans; Othoniel, fils de Cenez, mourut ensuite.

12. Alors les enfans d'Israël commencèrent encore de faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avoient péché devant lui.

Avant l'ère
chr. vulg.
1400.

1392.

1384.

ψ 7. Voyez au chap. 11. ψ 13. On lit dans l'hébreu, *VASRUT*, et *Lucis*: ils servirent Baulim et les Bois. Peut-être faudroit-il lire *VASTRUT*, et *Astaroth*, comme la Vulgate le suppose. La différence n'est pas du seul *thau* omis, mais encore de *l'alph* mis au lieu de *l'aïn*.

ψ 8. Hébr. litt. de la Syrie, *qui est au milieu des deux fleuves.*

ψ 9. Voyez au livre de Josué, chap. xv. ψ 17.

Avant l'ère
chr. vulg.
1384.

13. Il joignit les enfans d'Ammon et d'Amalec à Eglon " qui, s'étant avancé avec eux, défît Israël, et se rendit maître de la ville des Palmes."

1344.

14. Les enfans d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

15. Après cela, ils crièrent au Seigneur; et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémini, " qui se servoit de la main gauche comme de la droite." Les enfans d'Israël envoyèrent par lui des présens à Eglon, roi de Moab, *auquel ils étoient obligés de payer tribut.*"

1326.

16. Aod, voulant profiter de cette occasion pour exécuter l'arrêt que Dieu avoit prononcé contre Eglon, fit faire une dague à deux tranchans, qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main, " et il l'a mit sous sa casaque " à son côté droit, *pour la tirer de la main gauche, lorsqu'on s'en défieroit le moins.*

17. Et il offrit ses présens à Eglon, roi de Moab; or Eglon étoit extrêmement gros.

18. Et Aod, lui ayant fait ses pré-

quia fecerunt malum in conspectu ejus.

13. Et copulavit ei filios Ammon et Amalec; abiitque, et percussit Israel, atque possedit urbem Palmarum.

14. Servieruntque filii Israel Eglon regi Moab decem et octo annis.

15. Et postea clamaverunt ad Dominum: qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon regi Moab.

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cumque obtu-

† 13. Hébr. autr. Et Eglon, ayant pris avec lui les enfans d'Ammon et d'Amalec, s'avança, etc.

Ibid. Apparemment Engaddi. *Sup.* 1. 16.

† 15. C'est-à-dire, de Benjamiû, dont Géra étoit fils ou petit-fils (*Gen.* XLVI. 21.); et Aod étoit fils de Géra, c'est-à-dire, descendoit de Géra.

Ibid. Hébr. autr. perclus de la main droite. Cependant les Septante l'ont pris au sens d'ambidextre, ici et au chap. xx. † 16. On ne trouve point cette expression ailleurs.

Ibid. Souvent le tribut est appelé du nom de présens.

† 16. Hébr. Une épée ou un poignard à deux tranchans, et de la longueur d'un palme qui est une mesure de quatre pouces. Au reste, on ne sait pas au juste de quelle mesure se doit entendre le terme hébreu.

Ibid. Hébr. sous son habit.

lisset ei munera, persecutus est socios, qui cum eo venerant.

19. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem: Verbum secretum habeo ad te, ô rex. Et ille imperavit silentium: egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. Ingressus est Aod ad eum: sedebat autem in æstivo cœnaculo solus, dixitque: Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno,

21. Extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus,

22. Tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguis adipe stringeretur. Nec eduxit gladium, sed ita ut percusserat, reliquit in corpore: statimque per secreta naturæ alvi stercora proruperunt.

23. Aod autem clausis diligentissime ostiis cœnaculi, et obfirmatis sera,

24. Per posticum

sens, s'en retourna avec ses compagnons qui étoient venus avec lui."

19. Puis, étant retourné de Galgala, où étoient les idoles que les Moabites y avoient mises à la place de l'arche du Seigneur, et feignant que ces idoles lui avoient découvert quelque chose pour le roi de Moab, il dit au roi: O roi, j'ai un mot à vous dire en secret. Le roi ayant fait signe qu'on se tût, et tous ceux qui étoient auprès de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du roi qui étoit seul, assis dans sa chambre d'été, et lui dit: J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Aussitôt le roi se leva de son trône pour l'écouter avec plus d'attention et de respect;

21. Et Aod, ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit à son côté droit, la tira, et la lui enfonça si avant dans le ventre,

22. Que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par-dessus. Aod ne retira donc point sa dague; mais, après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps, et aussitôt les excréments qui étoient dans le ventre, s'écoulèrent par les conduits naturels."

23. Mais Aod, ayant fermé à clef, avec grand soin, les portes de la chambre,

24. Sortit par la porte de der-

ÿ 18. Hébr. il renvoya le peuple qui avoit apporté les présens.

ÿ 19. Hébr. austr. de Phésilim, dont le nom signifie idoles, et qui étoit près de Galgala.

ÿ 22. Ces mots, per secreta naturæ, ne sont pas dans l'hébreu. La version grecque exprime l'hébreu dans un autre sens: Il laissa l'épée dans le corps, et sortit par le portique.

Avant l'ère
car. vulg.
1526.

rière. " Cependant les serviteurs du roi étant venus, trouvèrent la porte fermée, et dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre " d'été.

25. Et, après avoir long - temps attendu, jusqu'à en devenir tout honteux, voyant que personne n'ouvrait, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur seigneur étendu mort sur la place.

26. Pendant ce grand trouble où ils étoient, Aod trouva le moyen de se sauver; et, ayant passé le lieu des idoles, d'où il étoit revenu, il vint à Séirath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfans d'Israël descendirent avec Aod qui marchoit à leur tête,

28. Et qui leur dit : Suivez-moi ; car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent Aod, se saisirent des gués du Jourdain par où l'on passe au pays de Moab, et ne laissèrent passer aucun des Moabites.

29. Ils en tuèrent environ dix mille, qui étoient tous hommes forts et vaillans; et nul d'entre eux ne put échapper.

‡ 23. et 24. Hébr. Et Aod sortit par le vestibule, et il ferma les portes de la salle sur Eglon, et il les lia, et il sortit. On ne se servoit pas alors de serrures, mais de liens. Voyez, tom. iv., la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*.

‡ 24. Hébr. dans le cabinet, *voisin de la chambre*.

‡ 29. Hébr. litt. tous hommes gras et tous hommes vaillans. Il paroît

egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt: Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem: et aperientes invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, et pertransiit locum idolorum, unde reversus fuerat. Venitque in Seirath:

27. Et statim insonuit buccina in monte Ephraim: descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos: Sequimini me: tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras. Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab: et non dimiserunt transire quemquam:

29. Sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robus-

tos et fortes viros : nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatusque est Moab in die illo sub manu Israel : et quiescit terra octoginta annis.

31. Post hunc fuit Samgar filius Anath, qui percussit de Philisthim sexcentos viros vomere : et ipse quoque defendit Israel.

30. Moab fut humilié " en ce jour-là sous la main d'Israël, et le pays qui étoit à l'orient du Jourdain, " demeura en paix pendant quatre-vingts ans.

31. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Philistins avec un soc de charrue ; et il fut aussi le défenseur et le libérateur " d'Israël ; mais il ne vécut pas long-temps.

qu'au lieu de *smn*, *pinguem*, les Septante et la Vulgate supposent *gbrā*, *robustum*, ou, selon les Septante, *bellatorem*.

‡ 30. On lit dans l'hébreu, *vrcna*, *humiliata est*, pour *vircna*, *humiliatus est*.

Ibid. Voyez, tom. iv., ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur le troisième âge*.

‡ 31. Hébr. litt. le Sauveur.

CHAPITRE IV.

Servitude sous Jabin. Debbora et Barac défont Sisara, général des troupes de Jabin.

1. ADDIDERUNTQUE FILII Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod,

2. Et tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan, qui regnavit in Asor : habitique ducem exercitus sui nomine Sisaram : ipse autem habitabat in Haroseth Gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum : nongentos enim

1. Ainsi les enfans d'Israël continuèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, après la mort d'Aod.

2. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chanéens, qui régna dans le pays où étoit auparavant la ville d'Asor que Josué avoit brûlée. Il avoit pour général de son armée un nommé Sisara, et il demouroit à Haroseth, appelée la ville des Nations, parce qu'elle étoit habitée par différens peuples qui s'y étoient rassemblés."

3. Les enfans d'Israël crièrent donc au Seigneur ; car Jabin ayant neuf cents chariots armés de faux, " les

1. Reg. xii. 9.

‡ 2. D. Calmet place cette ville à la pointe septentrionale du lac Sé-méhon.

‡ 3. Hébr. chariots de fer. *Supr.* t. 19.

Avant l'ère
chr. vulg.
1506.

avoit étrangement opprimés pendant vingt ans.

4. Il y avoit en ce temps-là une prophétesse nommée Debhora, femme Lapidoth, laquelle jugeoit le peuple d'Israël.

5. Elle s'asseyoit sous un palmier, qu'on avoit appelé de son nom, entre Rama et Béthel, sur la montagne d'Ephraïm; et les enfans d'Israël venoient à elle, pour faire juger tous leurs différends.

1286.

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoëm, de Cédès de Nephthali; et l'ayant fait venir, elle lui dit : Le Seigneur, le Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez, " et menez l'armée sur la montagne de Thabor : " prenez avec vous dix mille combattans des enfans de Nephthali, et des enfans de Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cison, " je vous amenerai Sisara, général de l'armée de Jabin, avec tous ses chariots et toutes ses troupes; et je vous les livrerai entre les mains.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai

habebat falcatos currus, et per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel in monte Ephraim : ascendebantque ad eam filii Israel in omne iudicium.

6. Quæ misit, et vocavit Barac filium Abinoem de Cedès Nephthali, dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israel : Vade, et duc exercitum in montem Thabor, tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, et de filiis Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te in loco torrentis Cison, Sisaram principem exercitus Jabin, et currus ejus, atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam : si no-

* 6. Vulg. *tibi... vade*. On ne trouve dans l'hébreu que le seul mot *lc*, qui signifie l'un et l'autre : on peut présumer que ce mot étoit originairement répété *lc, lc, tibi... vade*.

Ibid. Cette montagne étoit située sur les confins de Zabulon au midi.

* 7. Qui passe dans une plaine au midi du mont Thabor.

lueris venire mecum,
non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debborra, et perrexit cum Barac in Cedès.

10. Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem milibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem cinæus recesserat quondam a ceteris cinæis fratribus suis filiis Hobab cognati Moysi : et tetenderat tabernacula usque ad vallem quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedès.

12. Nuntiatumquæ est Sisaræ, quod ascendisset Barac filius Abinoëm iu montem Thabor,

13. Et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth gentium ad torrentem Cison.

14. Dixitque Debbora ad Barac : Surge, hæc est enim dies in qua tradidit Dominus

point; *car je ne sais point le jour où le Seigneur enverra son ange avec moi.*"

9. Debbora lui dit : Je veux bien aller avec vous; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, "parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme." Debbora donc partit aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac,

10. Qui ayant fait venir ceux de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattans, étant accompagné de Debbora.

11. Or Haber, cinéen, s'étoit retiré il y avoit long-temps de ses autres frères cinéens, fils de Hobab, allié de Moïse; et au lieu de s'établir au midi de Juda, comme avoient fait ses frères, il avoit dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il étoit près de Cédès.

12. En même temps Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoëm, s'étoit avancé sur la montagne de Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chariots armés de faux, et marcher toute son armée de Haroseth, pays des gentils, au torrent de Cison.

14. Alors Debbora dit à Barac : Courage; car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains; voilà le Seigneur même qui vous

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

† 8. Ces paroles sont dans le grec des Septante; on peut présumer qu'elles étoient originairement dans l'hébreu.

† 9. Hébr. mais vous n'aurez point la gloire de la voie où vous allez marcher.

Ibid. Voyez au † 17. et suiv.

Atant l'ère
chr. vulg.
1286.

conduit. Barac descendit donc de la montagne de Thabor, et dix mille combattans avec lui, *pour fondre tous ensemble sur Sisara.*

Sisaram in manus tuas: en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

Ps. LXXXII. 10

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chariots et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée, *par les enfans d'Israël*, aux yeux de Barac; de sorte que Sisara sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pied.

15. Perterruitque Dominus Sisaram et omnes currus ejus, univsamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac: in tantum, ut Sisara de curru desiliens, pedibus fugeret,

16. Barac poursuivit les chariots fuyans, et toutes les troupes jusqu'à Haroseth des gentils; et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces sans qu'il en restât un seul.

16. Et Barac persequeretur fugientes currus et exercitum usque ad Haroseth gentium, et omnis hostium multitudo usque ad inter necionem caderet.

17. Sisara fuyant de cette manière vint à la tente de Jahel, femme de Haber, cinéen; car il y avoit paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison de Haber, cinéen.

17. Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jabel uxoris Haber cinæi. Erat enim pax inter Jabin regem Asor, et domum Haber cinæi.

18. Jahel, étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit: Entrez chez moi, mon seigneur; entrez, ne craignez point. Il entra donc dans sa tente, et elle le couvrit d'un manteau.

18. Egressa igitur Jabel in occursum Sisaræ, dixit ad eum: Intra ad me, domine mi, intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et operatus ab ea pallio,

19. Sisara lui dit: Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase plein de lait; et l'ayant découvert, elle lui en donna à boire, et remit le manteau sur lui.

19. Dixit ad eam: Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum.

ψ 18. Hébr. autr. une couverture, ou un tapis.

ψ 19. A la lettre: une outre. Les Orientaux se servent beaucoup de ces vases faits de peaux.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : et cum venerit aliquis interrogans te , et dicens : Numquid hic est aliquis ? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi , assumens pariter et malleum : et ingressa abscondite et cum silentio , posuit supra tempus capitis ejus clavum , percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : quis oporem morti consocians defecit et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat : Egressaque Jahel in occursum ejus , dixit ei : Veni et ostendam tibi virum quem quaeris. Qui cum intrasset ad eam , vidit Sisaram jacentem mortuum , et clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israel :

24. Qui crescebant quotidie , et forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan , donec delerent eum.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente , et si quelqu'un vous interroge , et vient vous dire : N'y a-t-il personne ici ? vous lui direz : Il n'y a personne.

21. *Mais* Jahel , femme de Haber , croyant que ce seroit faire une œuvre agréable au Seigneur , que de tuer l'ennemi de son peuple , prit un des grands clous de sa tente avec un marteau , entra doucement sans faire aucun bruit ; et , ayant mis le clou sur la tempe de Sisara , elle le frappa avec son marteau , et lui en transperça le cerveau , l'enfonçant jusque dans la terre ; et Sisara , ayant été tué de cette sorte , passa , du sommeil naturel , à celui de la mort.

22. En même temps Barac arriva , poursuivant Sisara ; et Jahel , étant sortie au-devant de lui , lui dit : Venez , je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle , et vit Sisara étendu mort , ayant la tempe percée de ce clou.

23. Dieu donc confondit en ce jour-là Jabin , roi de Chanaan , devant les enfans d'Israël ,

24. Qui croissant tous les jours en vigueur , se fortifièrent de plus en plus contre Jabin , roi de Chanaan , et l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût ruiné entièrement.

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

CHAPITRE V.

Cantique de Debbora.

1. EN ce jour-là, Debbora, et Barac fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique :"

2. Vous qui vous êtes signalés parmi les enfans d'Israël, en exposant volontairement votre vie au péril, bénissez le Seigneur."

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille : C'est moi, c'est moi, qui chanterai un cantique au Seigneur," qui consacrerai des hymnes au Seigneur le Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edon, pour nous donner votre loi sur le mont Sinai, la terre a tremblé, les cieux et les nuées se sont fondus en eau."

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau" devant la face du Seigneur; Sinai s'est comme fondu devant la face du Seigneur le Dieu d'Israël.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel, les scitiers de Juda n'étoient plus battus de personne; et la crainte des Chananéens a fait que ceux qui y de-

1. CECINERUNTQUE Debbora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite, reges : auribus percipe, principes : Ego sum, ego sum, quæ Domino canam, psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cum exires de Seir, et transires per regiones Edom, terra mota est, cœlique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinai a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semitæ : et qui ingrediebantur per eas, ambu-

ψ 1. Hébr. autr. Debbora chanta ce cantique avec Barac, fils d'Abinoëm. On croit communément que Debbora seule avoit composé ce cantique.

ψ 2. Hébr. autr. Bénissez le Seigneur, parce que des chefs se sont élevés dans Israël, et parce que le peuple s'est exposé volontairement au danger. Quelques exemplaires de la version des Septante expriment ce sens, dont on trouve des vestiges dans la langue arabe.

ψ 3. Hébr. litt. *Ego Domino, ego canam : psallam, etc.*; vraisemblablement au lieu de, *Ego Domino canam : ego psallam, etc.* Je chanterai un cantique au Seigneur; je consacrerai des hymnes, etc.

ψ 4. Hébr. autr. ont fait éclater leurs tonnerres.

ψ 5. Hébr. autr. Les montagnes ont tremblé.

laverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel, et quieverunt : donec surgeret Debbora, surgeret mater in Israel.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit : clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in iudicio, et ambulatis in via, loquimini.

11. Ubi collisi sunt

voient aller, ont marché par des routes détournées.

7. On a cessé de voir de vaillans hommes dans Israël; il ne s'en trouvoit plus, " jusqu'à ce que Debbora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé " une mère dans Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, et *une nouvelle manière de faire la guerre; car il a fait commander son armée par une femme, et a pris pour soldats des hommes désarmés.* Aussi il a lui-même renversé les portes des villes de ses ennemis, et son peuple y a trouvé des armes, " au lieu qu'auparavant on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël, *qui ont combattu si vaillamment avec des forces si inégales.* " O vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous autres, et *publiez sa gloire*, vous qui montez sur des ânes " *d'une force et d'une beauté singulières,* " vous qui remplissez les sièges de la justice, vous qui êtes sur les chemins, *occupés au négoce, ou appliqués aux travaux de la campagne.*

11. Que là où l'on voit ces débris

† 7. Hébr. austr. Les bourgades étoient devenues désertes; elles sont restées désertes jusqu'à ce que, etc. On lit irrégulièrement, *vazun*, peut-être pour *vazut*, *vioi*.

Ibid. On lit dans l'hébreu deux fois, *qmri*, *surgerem*, pour *qmri*, *surgeret*.

† 8. Hébr. austr. *Israël* a choisi des dieux nouveaux; alors on s'est enfui des portes des villes; et il ne paroissoit plus ni bouclier ni lance, etc. C'est-à-dire, qu'au lieu de *lkm sarim*, *bellum portarum*, il paroît qu'on a pu lire *azlu msarim*, *abierunt e portis*, par opposition à ce qui sera dit au † 11.

† 9. Hébr. litt. *Cor meum ad principes*. Peut-être qu'au lieu de *lbi l*, *Cor meum ad*, il faudroit lire *lcv li*, *Venite ad me, principes* : Venez à moi, princes d'Israël.

† 10. Hébr. des ânesses. Dans la Palestine, les juges et les principaux du pays n'avoient point d'autre monture que des ânesses ou leurs poulains. *Infr. x. 4. xii. 14.*

Ibid. Hébr. litt. de diverses couleurs.

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

de chariots renversés, où l'on voit le carnage de l'armée ennemie; que là même on publie la justice du Seigneur, et sa clémence envers les braves hommes d'Israël, *qu'il a remplis de force et de courage pour combattre ses ennemis.* Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes des villes ennemies, et il s'est acquis la principauté et l'empire sur elles."

12. Courage, courage, Debhora; excitez-vous, animez-vous et chantez un cantique *au Seigneur.* Excitez-vous, ô Barac, fils d'Abinoëm, saisissez-vous des captifs que vous avez faits *sur vos ennemis.*

13. Les restes du peuple de Dieu ont été sauvés *par cette victoire que les braves d'Israël viennent de remporter.* C'est le Seigneur qui a combattu dans ces vaillans hommes."

14. Il s'est servi *autrefois de Josué, de la tribu d'Ephraïm,* pour exterminer les *Chananéens,* en la personne des Amalécites; et il s'est servi encore depuis *d'Aod, de la tribu de Benjamin,* contrel es peuples, ô Amalec." Des princes *vaitlans* sont descendus de Machir, *et ont conquis le pays de Galaad, et aujourd'hui il est sorti de Zab-*

currus, et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel. Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge, Debhora : surge, surge, et loquere canticum : surge, Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

13. Salvatæ sunt reliquæ populi : Dominus in fortibus dimicavit.

14. Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, o Amalec : de Machir principes descendunt, et de Zabulon qui exercitum ducunt ad bellandum.

ψ 11. Hébr. autr. Au lieu de la voix des archers, au milieu des piseurs d'eau, on publiera les justices du Seigneur, les justices de ses forts dans Israël; alors le peuple du Seigneur descendra aux portes, etc. Autr. les justices qu'il a exercées en faveur des bourgades d'Israël. C'est-à-dire, qu'au lieu de *FAZUNU, fortes ejus,* il faudroit peut-être lire *FAZUT, vici,* relativement à l'expression du ψ 7.

ψ 13. Hébr. Alors le reste a dominé sur les magnifiques; le peuple du Seigneur a dominé sur les forts.

ψ 14. L'hébreu ne répète pas le nom d'*Amalec,* qui a pu se confondre ici avec *AMAC, vallis.* Au lieu de *SBSM, radix eorum,* ou *eradicavit eos,* d'où *delevit eos,* peut-être faudroit-il lire, *SAM, principes.* Le sens seroit : d'Ephraïm sont venus des princes dans la vallée; après lui Benjamin avec ses troupes. On lit dans l'hébreu, *AKRIC, post te,* au lieu de *AKRIA, post eum.* La préposition *ex* n'y est pas : et au lieu de *BAMMIC, in populos tuos,* peut-être faudroit-il lire, *BAMMIU, cum populis suis.*

Ibid. Hébr. autr. de Machir il est sorti des princes qui ont dominé, et qui ont conquis, etc.

15. Duces Issachar fuere cum Debbora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps æ barathrum se discrimini dedit: diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus: Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur.

18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

lon des hommes *belliqueux*, et capables de mener une armée au combat."

15. Les chefs d'Issachar, *non moins vaillans que ceux de Zabulon*, ont été avec Debbora, et ont suivi les traces de Barac qui s'est jeté dans le péril, comme s'il se fût précipité dans un abîme." *Pour Ruben*, il étoit alors divisé contre lui-même, *ne sachant quel parti il devoit prendre*; et les plus vaillans de cette tribu, *au lieu de marcher au secours de leurs frères*, n'ont fait autre chose que disputer."

16. Pourquoi demeurez-vous *ainsi* entre deux limites, pour entendre les cris des troupeaux, *au lieu de marcher contre vos ennemis*? Car Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillans de cette tribu ne se sont occupés qu'à contester."

17. *Mais* pendant que *Manassé, habitant de Galaad*, étoit en repos au delà du Jourdain, et que Dan s'occupoit à *équiper* ses vaisseaux, qu'Aser demeuroit sur le rivage de la mer, et se tenoit dans ses ports,"

18. Zabulon et Nephthali se sont exposés à la mort, au pays de Méromé, *proche de Thamor*."

¶ 14. Hébr. litt. Et de Zabulon, des hommes qui conduisent *leurs troupeaux* avec le bâton de scribe ou de *sopher*. Le nom de *scribe* ou *sopher* signifie un officier, tant pour les affaires de la paix, que pour celles de la guerre.

¶ 15. Hébr. Issachar s'est jeté à pied dans la vallée, de même que Barac, et n'a point craint de descendre du Thabor contre l'ennemi, dont les chariots et la cavalerie occupoient la plaine. Peut-être qu'au lieu de *en*, *sic*, il faudroit lire, *am eum*. Les chefs d'Issachar ont été avec Debbora, et Issachar avec Barac: il a envoyé dans la vallée ses gens de pied.

Ibid. Hébr. autr. Dans les partages de Ruben, il y a des hommes d'une prudence consommée. On lit dans l'hébreu, *קקרי לב*, *decorata cordis*, au lieu de *קקרי לב*, *scrutationes cordis*, qu'on lit au ¶ suivant.

¶ 16. Voyez au ¶ précédent.

¶ 17. L'interprète syrien a lu ici, Gad.

Ibid. Hébr. sur ses ruines; ou, selon la version grecque, sur ses côtes escarpées.

¶ 18. Hébr. autr. sur les hauteurs de la campagne.

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

19. Les rois *ennemis* sont venus *les attaquer*, et ont combattu *contre eux*; les rois de Chanaan ont combattu *contre Israël* à Thanach, près les eaux de Mageddo, et ils n'ont pu remporter aucun butin *sur lui*."

20. On a combattu contre eux du haut du ciel; les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara, et ont lancé *contre lui les foudres et les éclairs*.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs corps morts; le torrent de Cadumim, le torrent de Cison. O mon ame, foule aux pieds les corps de ces braves."

22. Leurs chevaux se sont rompus la corne du pied, dans l'impétuosité de leur course, les plus vaillans des ennemis fuyant à toute bride, et se renversant les uns sur les autres."

23. Malheur à la terre de Méroz!" a dit l'ange du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du *peuple du Seigneur*, au secours des plus vaillans de ses guerriers!

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

20. De cælo dimicatum est contra eos: stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison: conculca, anima mea, robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt fugientibus impetu, et per præceps ruentibus fortissimis hostium.

23. Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini: maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus.

¶ 19. Thanach et les eaux de Mageddo étoient aux environs du torrent de Cison.

Ibid. Hébr. autr. Ils ne prirent aucun avantage d'argent. Ce qu'on explique des Israélites, qui ne permirent pas aux ennemis de racheter leur vie.

¶ 20. Hébr. autr. Les étoiles, du lieu élevé où elles sont placées, ont combattu, etc.

¶ 21. Quelques-uns croient que le torrent de Cison étoit ainsi nommé parce qu'il prenoit son cours de l'orient, nommé en hébreu, *Kedom*; en sorte que l'on pourroit même traduire, le torrent oriental.

Ibid. Hébr. litt. *calcabis, anima mea, fortem*. Peut-être qu'au lieu de *ῥαχι*, *calcabis*, il faudroit lire, *ῥαχ*, *abducat*, et supprimer le pronom *mea*; le sens seroit: il a entraîné l'ame des forts.

¶ 22. Hébr. La corne des pieds du cheval fit un bruit pareil à celui d'une enclume frappée avec le marteau, par la précipitation des forts qui la pousoient.

¶ 23. On ne connoît point la terre de *Méroz*. Quelques-uns croient que ce pourroit être *Merom*, au midi du torrent de Cison.

24. *Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.*

25. *Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum.*

26. *Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabricum malleos, percussitque Sisaram, quærens in capite vulneri locum, et tempus valide perforans.*

27. *Inter pedes ejus ruit : defecit, et mortuus est : volvebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.*

28. *Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus : et de cœnaculo loquebatur : Cur moratur regredi currus ejus ? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius ?*

29. *Una sapientior ceteris uxoribus ejus, hæc socruï verba respondit :*

30. *Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei : vestes di-*

24. *Bénie soit entre les femmes, Jahel, femme de Haber, cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente.*

25. *Lorsque Sisara lui demanda de l'eau elle lui donna du lait; elle lui offrit de la crème dans un vase digne d'un prince.*

26. *Elle prit le clou de la main gauche, et de la droite le marteau des ouvriers; et, choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donneroit son coup, eile lui enfonça son clou dans la tempe."*

27. *Il tomba à ses pieds, et perdit toute sa force : il rendit l'esprit après s'être roulé et agité devant elle; et il demeura étendu mort sur la terre dans un état misérable."*

28. *Cependant sa mère regardoit par la fenêtre; et, parlant de sa chambre," elle crioit : Pourquoi son char ne revient-il pas encore ? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant ?*

29. *Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mère : "*

30. *Peut-être que maintenant on partage le butin, et qu'on choisit pour Sisara la plus belle d'entre les captives; on choisit d'entre toutes*

† 26. Hébr. Elle a frappé du marteau Sisara; elle lui a percé la tête; elle l'a percé; elle lui a fait passer son clou au travers des tempes.

† 27. Hébr. Il étoit étendu, abattu, couché à ses pieds; il étoit étendu, abattu à ses pieds; il demeura abattu et sans vie au lieu où il étoit étendu.

† 28. Hébr. par les treillis de ses fenêtres.

† 29. Hébr. Les plus sages de ses femmes lui répondoient *en joignant leurs plaintes aux siennes*; et elle-même se tenoit ce discours. Ou plutôt, κενυρ, *sapientissima*, est peut-être ici pour κενυρ, *sapientissima*: alors le sens seroit: « La plus sage de ses femmes lui répondit; et elle lui tint ce discours. »

Avant l'ère
chr. vulg.
1286.

les dépouilles des vêtemens de diverses couleurs pour les donner à Sisara ; et on lui destine quelque écharpe précieuse, brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur lui comme un ornement *qui soit le prix de sa valeur et le signe de sa victoire.*"

31. Qu'ainsi périssent, ô Seigneur, tous vos ennemis : mais que ceux qui vous " aiment, brillent comme le soleil, lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Tout le pays ensuite demeura en paix pendant quarante ans."

‡ 30. Hébr. autr. N'est-ce point qu'ils ont fait capture, et qu'ils partagent le butin ? On donne au chef des braves la plus belle broderie ; les dépouilles teintes sont pour Sisara ; les dépouilles teintes, les broderies, les teintures, les broderies sont pour orner le cou du vainqueur. C'est-à-dire, qu'on lit dans l'hébreu l'expression inconnue, כקמ אקמטמ, rendue dans la Vulgate par *pulcherrima feminarum*, peut-être pour אקמט אקמטמ, *pulcherrimum acupictorum*, relativement à la suite du verset.

‡ 31. On lit dans l'hébreu, ו, *omn*, au lieu de c, *to*.

‡ 32. On peut se rappeler ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, tom. iv.

CHAPITRE VI.

Servitude des Israélites sous les Madianites; Gédéon est choisi de Dieu pour les délivrer.

1246.

1. *Barac étant mort*, les enfans d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites, *qui sont à l'orient de la mer Morte, et qu'ils avoient autrefois vaincus, sous la conduite de Moïse.*

2. Ces peuples les tinrent dans une si grande oppression, qu'ils furent obligés *de s'enfuir*" et de se retirer dans les antres, dans les ca-

versorum-colorum Sisarae traduntur in praedam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine : qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

1. FECERUNT autem filii Israel malum in conspectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian septem annis.

2. Et oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus,

‡ 2. Ces mots sont dans la version syriaque, où on lit : *Et fugerunt a facie Madianitarum, et fecerunt*, etc. Au lieu de quoi on lit dans l'hébreu : *A facie Madianitarum fecerunt*, etc.

et munitissima ad repugnandum loca.

3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, ceterique orientalium nationum :

4. Et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis, cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ : nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim et universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, et instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum et camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel :

vernes des montagnes, et dans les lieux les plus forts, pour pouvoir résister aux Madianites.

3. Après que les Israélites avoient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'orient venoient sur leurs terres,

4. Y dressoient leurs tentes, ruinoient tous les grains en herbes, " depuis le Jourdain, jusqu'à l'entrée de Gaza, " et ne laissoient aux Israélites rien de tout ce qui étoit nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes ; "

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes ; " et, comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblable à un nuage de sauterelles, ils remplissoient tout, et gâtoient tout par où ils passoient.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous la puissance des peuples de Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un prophète, qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je

Avant l'ère
chr. vulg.
1246.

* 4. Hébr. ravageoient les biens de la terre.

Ibid. située au bord de la Méditerranée.

Ibid. Hébr. litt. et oves, et boves, et asinos. Peut-être qu'au lieu de vsu, et oves, il faudroit lire, lsh, ovibus, et bovibus, et asinis ; pour les brebis, ni pour les bœufs, ni pour les ânes.

* 5. Hébr. litt. Ipsi enim et greges eorum ascendebant, et tabernacula eorum, veniebant tanquam locustæ, etc. Au lieu de isau, veniebant, les rabbins veulent qu'on lise vbaü, et veniebant : il paroît qu'il faudroit lire, isiaü vbaü, et tabernacula eorum afferebant, et veniebant, etc.

Avant l'ère
chr. vulg.
1246.

vous ai tirés d'un séjour de servitude :

9. Je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, et de tous les ennemis qui vous accabloient ; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée ; je vous ai donné le pays qui étoit à eux ;

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu ; ne craignez point les dieux des Amorrhéens, " dans le pays desquels vous habitez : cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

1239.

11. Or, après que Dieu leur eut fait ces reproches par la bouche de son prophète, l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui étoit à Ephraïm, ville de la demi-tribu de Manassé, en-deçà du Jourdain, qui appartenoit à Joas, père de la famille d'Ezri." Et Gédéon son fils étoit occupé alors à battre le blé dans le pressoir, " pour se sauver ensuite ; avec son blé, des incursions des Madianites.

12. L'ange du Seigneur apparut donc à Gédéon, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes !

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous ? Où sont ces merveilles que le Seigneur a faites, que nos pères nous

Ego vos feci conscendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis :

9. Et liberavi de manu Ægyptiorum, et omnium inimicorum, qui affligebant vos : ejecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum,

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu quæ erat in Ephraïm, et pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. Apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissime.

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi Domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia ? Ubi sunt mira-

† 10. Ne les craignez point, c'est-à-dire, ne les regardez point comme des dieux.

† 11. C'est-à-dire, de Jezer, Num. xxvi. 30., nommé aussi Abiézer. Jos. xvii. 2. Ou, selon l'hébreu, à Joas l'Abiezérite, ou descendant d'Abiézer. Infr. viii. 2.

Ibid. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de *scr.*, *in toroulari*, il faudroit lire, *acra*, *in area*, dans l'aire.

bilia ejus, quæ narra-
verunt patres nostri,
atque dixerunt : De
Ægypto eduxit nos
Dominus? Nunc autem
dereliquit nos Domi-
nus, et tradidit in ma-
nu Madian.

14. Respexitque ad
eum Dominus, et ait:
Vade in hac fortitudi-
ne tua, et liberabis Is-
rael de manu Madian:
scito quod miserim
te.

15. Qui respondens
ait : Obsecro, mi Do-
mine, in quo liberabo
Israel? ecce familia
mea infima est in Ma-
nasse, et ego minimus
in domo patris mei.

16. Dixitque ei Do-
minus : Ego ero tecum,
et percuties Ma-
dian quasi unum vi-
rum.

17. Et ille : Si inve-
ni, inquit, gratiam
coram te, da mihi sig-
num quod tu sis qui
loqueris ad me :

18. Nec recedas
hinc, donec revertar
ad te, portans sacrifi-
cium, et offerens tibi.
Qui respondit : Ego
præstolabor adventum
tuum.

19. Ingressus est
itaque Gedeon, et
coxit hædum, et de
farinæ modio azymos
panes : carnesque po-

ont rapportées en nous disant : Le
Seigneur nous a tirés de l'Égypte?
Et maintenant le Seigneur nous a
abandonnés, et nous a livrés entre
les mains des Madianites.

14. Alors l'ange qui représentoit
le Seigneur, le regardant lui dit :
Allez dans cette force dont vous êtes
rempli, et vous délivrerez Israël de
la puissance des Madianites; sachez
que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gédéon lui répondit : Hélas !
mon Seigneur, comment, je vous
prie, délivrerai-je Israël? vous savez
que ma famille est la dernière de Ma-
nassé, et que je suis le dernier dans
la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai
avec vous; et vous battrez les Ma-
dianites, comme s'ils n'étoient qu'un
seul homme.

17. Sur quoi Gédéon répartit : Si
j'ai trouvé grace devant vous, faites-
moi connoître par un signe, que
c'est vous qui me parlez *par la bou-
che de celui que je vois*;

18. Et ne vous retirez point d'ici,
jusqu'à ce que je retourne vers vous,
et que j'apporte un sacrifice, et que
je vous l'offre. L'ange lui répondit :
J'attendrai votre retour.

19. Gédéon, étant donc entré chez
lui, fit cuire un chevreau, et fit
d'une mesure de farine, des pains
sans levain; et, ayant mis la chair
dans une corbeille, et le jus de la

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

1. Reg. xii.
11.

ψ. 18. Hébr. autr. et que je vous apporte un présent.

ψ. 19. Hébr. litt. d'un éphi, mesure qui contenoit environ trente pintes.
Les anciens mettoient leur magnificence à servir beaucoup à manger.

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, et l'offrit à l'ange du Seigneur.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair et les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de la chair. Ce que Gédéon ayant fait,

21. L'ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenoit en sa main, et en toucha la chair et les pains sans levain; et aussitôt il sortit un feu de la pierre, qui consuma la chair et les pains sans levain; et en même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédéon, voyant que c'étoit véritablement l'ange du Seigneur, dit : Hélas ! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face, et je ne pourrai plus vivre."

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous; ne craignez point; vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur, et l'appela la Paix du Seigneur, " nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorsqu'il étoit encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

nens in canistro, et jus carniū mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini : Tolle carnes et azymos panes, et pone supra petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita,

21. Extendit angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos : ascenditque ignis de petra, et carnes azymosque panes consumpsit : angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

22. Vidensque Gedeon quod esset angelus Domini, ait : Heu mi, Domine Deus : quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

23. Dixitque ei Dominus : Pax tecum : ne timeas, non morieris.

24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domini, vocavitque illud Domini Pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri,

† 22. Voyez ce qui a été dit au livre de la Genèse, chap. xvi. † 15.

† 24. Au lieu de *Domini pax*, qui est contraire au style des Hébreux, les Septante disent, *Pax Domini*. On peut soupçonner qu'au lieu de *nom ejus*, *Domini pax*, on auroit lu originairement, *nom ejus pax*, *Pax*, et *fuit nomen ejus*; il l'appela Paix; et ce nom lui est resté jusqu'à ce jour. Il est assez visible que ces mots, et *fuit nomen ejus*, manquent dans le texte.

25. Nocte illa dixit Dominus ad eum : Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui, et nemus quod circa aram est, succide :

26. Et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petrae hujus, super quam ante sacrificium posuisti, tollesque taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum quæ de nemore succideris.

27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt destructam aram Baal, lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc ædificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit ? Cumque perquirerent auctorem facti,

25. Le Seigneur lui dit la nuit suivante : Prenez un taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans ; et renversez l'autel de Baal qui est à votre père, et coupez par le pied le bois qui est autour de l'autel.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu, sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice ;" et après avoir fait un sacrifice pacifique du premier taureau," prenez le second taureau que vous offrirez en holocauste sur un bucher fait des branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon, ayant dont pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit ceux de la maison de son père, et les hommes de cette ville-là ; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Les habitans de cette ville étant donc venus au matin, virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé ; et le second taureau mis sur l'autel qui venoit d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela ? Et cherchant partout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit : C'est

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

† 26. Hébr. sur le sommet de ce lieu fort ou escarpé, sur la plate-forme de ce lieu où est élevé l'autel de Baal.

Ibid. Il est visible que les copistes ont omis ici ce que Gédéon devoit faire du premier taureau.

Avant l'ère
chr. vulg.
1239

Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal, et à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi, meure avant que le jour de demain soit venu ; mais que ce soit Baal qui le fasse mourir. En effet, si Baal est Dieu, qu'il se venge lui-même de celui qui a détruit son autel.

32. Depuis ce jour, Gédéon fut appelé Jérobaal, c'est-à-dire, Vengeance de Baal, à cause de cette parole que Joas avoit dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant les Madianites, les Amalécites et les peuples d'orient se joignirent ensemble ; et, ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël, pour piller et ravager le pays.

34. En même temps l'Esprit du Seigneur remplit Gédéon qui, sonnant de la trompette, rassembla toute la maison d'Abiézer qui étoit sa famille, afin qu'elle le suivit :

† 31. et 32. Hébr. autr. Est-ce à vous à prendre la défense de Baal, et à le sauver des mains de son ennemi ? Que celui qui prendra la défense de Baal d'ici à demain matin, meure ; si Baal est Dieu, qu'il prenne lui-même sa défense (ou qu'il se venge contre lui), parce qu'il a détruit son autel. Il l'appela donc en ce jour-là Jérobaal, c'est-à-dire, vengeance de Baal, en disant : Que Baal se venge contre lui, parce qu'il a détruit son autel. Il semble qu'au † 31., où on lit dans l'hébreu, 1235 LV, defendat se, il faudroit lire comme au † 32., 1235, 20, vindicet se de eo. La Vulgate le suppose ainsi. Il paroît aussi qu'au lieu de moriatur usque ad mane, il faudroit lire, usque ad mane, moriatur.

† 33. Au midi du mont Thabor.

dictum est : Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas : Produc filium tuum huc, ut moriatur : quia destruxit aram Baal, et succidit nemus.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo ? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo qui suffodit aram ejus.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jero-baal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian et Amalec et orientales populi congregati sunt simul : et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezer, ut sequeretur se :

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum : et alios nuntios in Aser et Zabulon et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum : Si saluum facis per manum meam Israel, sicut locutus es,

37. Ponam hoc vellus lanæ in area : si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me, si adhuc semel tentavero, signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat : et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.

35. Il envoya aussi des gens dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi ; et il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser, de Zabulon et de Nephthali ; et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous me l'avez dit, *permettez-moi de vous demander un signe qui en assure mes frères, et qui leur donne de la confiance en moi. Voici quel est le signe que je vous demande :*

37. Je mettrai dans l'aire^{*} cette toison ; et si, toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnoîtrai par-là que vous vous servirez de ma main, selon que vous me l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gédéon avoit proposé arriva ; car, s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve, en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, *Seigneur*, que toute la terre soit trempée de la rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit même ce que Gédéon avoit demandé. La rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

* 37. Ce qui ne doit pas s'entendre de l'aire d'une grange couverte et fermée comme parmi nous. L'aire étoit un lieu à la campagne, découvert et exposé à la pluie et à la rosée.

Avant l'ère
chr. vulg.
1259.

CHAPITRE VII.

Gédéon avec trois cents hommes défait les Madianites.

1. JÉROBAAL, qui s'appelle aussi Gédéon, se leva donc avant le jour, et vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. "Quant aux Madianites, ils étoient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée."

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un grand peuple. Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci devant tous : Que celui qui est timide, et qui manque de cœur, s'en retourne en sa maison. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, et s'en retournèrent; et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les à l'eau; et je les éprouverai là; celui que je vous indiquerai comme devant marcher

1. Igitur Jerobaal, qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad: erant autem castra Madian in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon: Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus: ne gloriatur contra me Israel, et dicat: Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica: Qui formidolosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon: Adhuc populus multus est. duc eos ad aquas, et ibi probabo illos: et

¶ 1. On ignore la situation de cette fontaine.

Ibid. Hébr. Ils étoient campés au septentrion de Gédéon, du côté de la hauteur de Moré, dans la vallée.... On ignore quelle étoit cette hauteur de Moré; elle devoit être au nord de la vallée de Jezraël.

¶ 3. Ce qui supposeroit que le coteau auprès duquel l'armée d'Israël étoit campée en-deçà du Jourdain, se nommoit *Galaad*. Au reste, il faudroit peut-être lire, *Gibboi*, au lieu de *Galaad*.

Deut. xx. 8.
1. Mach. iii.
56.

de quo dixero tibi ut tecum vadat, ipse pergat : quem ire prohibuero, revertatur.

5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum : qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri : omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, libera bo vos, et tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua : et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in

avec vous, ira ; et celui que j'en empêcherai, s'en retournera.

5. Le peuple étant venu dans un lieu où il y avoit des eaux, le Seigneur dit encore à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui, *en passant*, auront pris de l'eau *dans leur main* pour la lécher avec la langue, comme les chiens ont accoutumé de faire ; et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui, prenant de l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche, *comme en courant* ; mais tout le reste du peuple avoit mis les genoux en terre pour boire.

7. Après quoi, le Seigneur dit à Gédéon : C'est par ces trois cents hommes qui ont pris de l'eau *dans la main*, pour la lécher avec la langue, que je vous délivrerai ; et que je ferai tomber Madian entre vos mains : faites donc retirer le reste du peuple.

8. Gédéon, leur ayant commandé à tous de se retirer, prit des vivres, avec des trompettes, pour le nombre de gens qu'il avoit ; et marcha avec ses trois cents hommes, pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp des ennemis, parce

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

ÿ 5. Voyez le verset suivant.

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

que je veux vous faire connoître que j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus fort, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gédéon, prenant donc avec lui son serviteur Phara, s'en alla à l'endroit du camp où étoient les sentinelles de l'armée. "

12. Les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'orient étoient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché, il entendit un *soldat* qui contoit son songe à un autre, et qui lui rapportoit ainsi ce qu'il avoit vu : J'ai eu un songe, *disoit-il* ; et il me sembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui rouloit en bas, et descendoit dans le camp des Madianites ; et y ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée, renversée, et jetée tout-à-fait par terre.

14. Celui à qui il parloit lui répondit : Tout cela n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas,

castra, quia tradidi eos in manu tua.

10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem et Amalec, et omnes orientales populi, fusi jacebant in valle, ut locustarum multitudo: cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ jacet in litore maris.

13. Cumque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo, et in hunc modum referebat quod viderat: Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcineribus panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere: cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus coæquavit.

14. Respondit is cui loquebatur: Non est hoc aliud, nisi gladius

† 11. Hébr. A l'extrémité des gens armés qui étoient dans le camp ; c'est-à-dire, vers ceux qui étoient sous les armes autour du camp.

Gedeonis filii Joas, viri Israelitæ : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium et interpretationem ejus, adoravit : et reversus est ad castra Israel, et ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum : lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos : Quod me facere videritis, hoc facite : ingrediari partem castrorum : et quod fecero, sectamini.

18. Quando personuerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite, et conclamate : Domino et Gedeoni.

19. Ingressusque est

israélite : nous avons espéré le dévorer comme un morceau de pain ; et lui même nous renversera, et nous érasera entièrement, parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites, avec toute leur armée.

15. Gédéon, ayant entendu ce songe, et l'interprétation qui en avoit été donnée, adora Dieu ; et, étant retourné au camp d'Israël, il dit aux siens : Allons promptement ; car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et, ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main, et des pots de terre vides, avec des lampes " au milieu des pots ;

17. Et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire ; j'entrerai " par un endroit du camp ; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout autour du camp, et criez tous ensemble : L'épée du Seigneur et de Gédéon. "

19. Gédéon, suivi de ses trois cents

¶ 14. L'Écriture se sert quelquefois de cette comparaison, dévorer comme le pain, pour signifier l'action de consumer un peuple par le fléau de la guerre. Caleb, en parlant des Chanaanéens, disoit : Ils seront notre pain ; c'est-à-dire, nous pouvons les dévorer comme le pain. Num. xiv. 9.

¶ 16. C'étoient des flambeaux ou plutôt des falots de bois onctueux, allumés par un bout, dont ils tenoient la flamme cachée dans un pot de terre.

¶ 17. Autr. J'approcherai de l'extrémité du camp. Ils n'y entrèrent pas, mais se tinrent à l'entrée. Infr. ¶ 21.

¶ 18. Le ¶ 20. explique le ¶ 18. Dans l'hébreu l'expression est la même dans les deux versets, à la seule différence du mot קַסָּב, gladius, qui manque dans le premier.

Avant l'ère
chr. vulg.
1259.

Avant l'ère
chr. vulg.
1259.

hommes; "entra donc par un endroit du camp, au commencement de la veille du milieu de la nuit. " Les gardes s'étant réveillés, *Gédéon et ses gens* commencèrent de sonner de la trompette, et de heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, et faisant autour du camp, en trois endroits différens, un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnoient; et crièrent *tous ensemble*: L'épée du Seigneur et de Gédéon.

21. Chacun demeura en son poste autour du camp des ennemis, *sans s'avancer, et sans leur donner lieu de reconnoître leur petit nombre*. Aussitôt le camp des Madianites se trouva tout en désordre: ils jetèrent de grands cris, et s'enfuirent tous.

22. Les trois cents hommes continuèrent de sonner toujours de la trompette; et le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres; et ils se tuoient mutuellement.

23. Et ceux qui échappèrent de ce carnage, s'enfuirent jusqu'à Bethsetta " et jusqu'au bord d'Abelméhula en Tebbath; mais les enfans d'Israël des tribus de Nephthali et d'Aser, et tous ceux de la tribu de Manassé, *qui avoient été renvoyés*

Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ: et custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas.

20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, et dextris sonantes tubas, clamaveruntque: Gladius Domini et Gedeonis:

21. Stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt: et vociferantes ululantesque fugerunt.

22. Et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutua se cœde truncabant,

23. Fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manas-

Ÿ 19. Hébr. suivi de cent hommes qui composoient l'une des trois bandes. Les deux autres bandes entrèrent par deux autres endroits.

Ibid. Les anciens Hébreux partageoient la nuit en trois veilles. Voyez les Remarques sur la chronologie, tom. 1^{er}.

Ÿ 25. L'hébreu ajoute: à Sarareth. De ces différens lieux, on ne connoit qu'Abelméhula, située vers la vallée de Jezraël.

se, persequabantur Madian.

avant le combat, criant tous ensemble, quand ils eurent appris cet heureux succès de Gédéon, poursuivirent les Madianites.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens: Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

24. Et afin qu'il n'en échappât aucun, Gédéon envoya des gens sur toute la montagne d'Ephraïm, pour dire au peuple: Marchez au-devant des Madianites, et saisissez-vous des eaux jusqu'à Bethbéra, et de tous les passages du Jourdain. Tous ceux d'Ephraïm, criant donc aux armes, se saisirent des bords de l'eau, et de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb et Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb vero in torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluenta Jordanis.

25. Et, ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb; et ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon au delà du Jourdain, qu'il avoit passé en poursuivant les ennemis.

Ps. LXXXII. 12.
Isa. X. 26.

¶ 24. Ce nom, qui ne se trouve point ailleurs, est peut-être mis ici pour *Bethabara*, lieu dont il est parlé dans le grec de l'Évangile de saint Jean.

¶ 25. Le mot hébreu signifie une cuve, ou une citerne souterraine où l'on conservoit anciennement le vin.

Ibid. C'est-à-dire que ce rocher et ce pressoir, ou cette citerne, portèrent dans la suite, l'un et l'autre, le nom du prince qui y avoit été tué.

CHAPITRE VIII.

Gédéon apaise les enfans d'Ephraïm. Il met à mort Zébée et Salmana. Il fait faire un éphod. Mort de Gédéon.

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim: Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares cum ad pugnam pergeres con-

1. Alors les enfans d'Ephraïm lui dirent: Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir, lorsque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellèrent fort aigrement,

Avant l'ère
chr. vulg.
1259.

jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon, au lieu de repousser avec dureté l'injure que lui faisoient les Ephraïmites, leur répondit avec douceur et humilité : Que pouvois-je faire qui égalât ce que vous avez fait ? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Ephraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiezzer ? Aussi vos exploits l'emportent infiniment sur les miens, puisque vous avez rendu complète la victoire que je n'avois fait que commencer.

3. En effet, le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb ; qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait ? Leur ayant parlé de cette sorte, il apaisa leur colère, lorsqu'elle étoit prête d'éclater contre lui.

4. Pour reprendre ce qui arriva après la déroute des Madianites, Gédéon, en les poursuivant, étant venu sur le bord du Jourdain, le passa avec les trois cents hommes qui le suivoient, lesquels étoient si las, qu'ils ne pouvoient plus poursuivre les Madianites qui fuyoient."

5. Il dit donc à ceux de Soccoth : " Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, afin que nous puissions poursuivre les princes des Madianites, Zébée et Salmana.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent : C'est peut-être que

tra Madian ? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes.

2. Quibus ille respondit : Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis ? nonne melior est racemus Ephraim vindemiis Abiezer ?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb et Zeb : quid tale facere potui, quale vos fecistis ? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tumebant contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant : et præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ad viros Soccoth : Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt : ut possimus persequi Zebee et Salmana reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth :

ψ 4. Hébr. *lassi et persequentos*. Peut-être qu'au lieu de *ADRIUM*, *persequentos*, il faudroit lire *RABIM*, *sumelici*, las et affaînés. La suite le suppose.

ψ 5. Ville située assez près du bord du Jourdain, au midi du torrent de Jahoc.

Forsitan palmæ manuum Zebee et Salmana in manu tua sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Quibus ille ait : Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulique deserti.

8. Et inde conscendens, venit in Phaniel, locutusque est ad viros loci illius similia. Qui et illi responderunt, sicut responderant viri Soccoth.

9. Dixit itaque et eis : Cum reversus fuero victor in pace, destruam turrim hanc.

10. Zebee autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.

11. Ascendensque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem No-

vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir ; et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens, *comme si vous étiez victorieux, et que nous dussions vous craindre.*

7. Gédéon leur répondit : Hé bien, lorsque le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je vous ferai briser le corps avec les épines et les ronces du désert. "

8. Ayant passé de là , il vint à Phaniel, " et fit la même demande aux habitans du pays , qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Gédéon leur répliqua donc de même : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana reprenoient haleine" avec le reste de l'armée ; car il n'étoit demeuré à ce peuple d'orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes , ayant perdu dans cette défaite cent vingt mille hommes , tous gens de guerre et portant armes.

11. Gédéon , se dirigeant donc vers ceux qui habitent dans les tentes du côté oriental de Nobé et de Jegbaa, " défit l'armée des ennemis , qui se croyoient en sûreté, s'imaginant

Osce. x. 14.

¶ 7. Voyez la *Dissertation sur les supplices des Hébreux*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

¶ 8. Ville située près du torrent de Jaboc.

¶ 10. Hébr. autr. Zébée et Salmana étoient à Carcar, ville qui ne devoit pas être loin de Nobé et de Jegbaa. *Inf. ¶ 11.*

¶ 11. On connoît *Nobé* dans le partage de la demi-tribu de Manassé (*Num. xxxii. 42.*), et *Jegbaa* dans le partage de la tribu de Gad. (*Num. xxxii. 35.*)

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

qu'ils n'avoient plus rien à craindre, *ayant passé le Jourdain.*

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt, toutes leurs troupes étant en désordre; mais Gédéon les poursuivit, et les prit tous deux.

13. Il retourna, *avant la fin du jour, du combat qu'il avoit commencé avant le lever du soleil;*"

14. Et, ayant pris un serviteur de ceux de Soccoth, il demanda les noms des principaux et des sénateurs de Soccoth, dont cet homme lui en marqua soixante-dix-sept.

15. Gédéon, étant venu ensuite à Soccoth, dit aux premiers *de la ville*: Voici Zébée et Salmana, sur le sujet desquels vous m'avez insulté, en me disant: C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir; et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens, qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Ayant donc pris les anciens de la ville de Soccoth, il leur brisa " le corps avec les épines et les ronces du désert.

17. Il abattit aussi la tour de Phanuel, après avoir tué les habitans de la ville.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana: *Comment étoient faits*" ceux que vous avez tués au mont Thabor,

be et Jegbaa, percussit castra hostium qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur.

12. Fugeruntque Zebée et Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

14. Apprehendit puerum de viris Soccoth, interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis: En Zebée et Salmana, super quibus exprobrastis mihi, dicentes: Forsitan manus Zebée et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viros qui lassii sunt et defecerunt, panes.

16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.

17. Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.

18. Dixitque ad Zebée et Salmana: Quales fuerunt viri quos

¶ 15. La version grecque autr. Il retourna du combat à la hauteur de Harès. On pourroit aussi traduire: en passant au-dessus de Harès.

¶ 16. Hébr. litt. *et cognovit*, *vidit*, assez visiblement au lieu de viros, *et contrivit*, relativement à l'expression du ¶ 7.

occidistis in Thabor? Qui responderunt: Similes tui, et unus ex eis quasi filius regis.

19. Quibus ille respondit: Fratres mei fuerunt, filii matris meæ: vivit Dominus, quia si servassetis eos, non vos occiderem.

20. Dixitque Jether primogenito suo: Surge, et interfice eos. Qui non eduxit gladium: timebat enim, quia adhuc puer erat.

21. Dixeruntque Zebæe et Salmana: Tu surge, et irruere in nos: quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, et interfecit Zebæe et Salmana: et tulit ornamenta ac bullas quibus colla regalia camelorum decorari solent.

22. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon: Dominaare nostri tu, et filius tuus, et filius filii tui, quia liberasti nos de manu Madian.

23. Quibus ille ait: Non dominabor vestri, nec dominabitur in vos filius meus: sed dominabitur vobis Dominus.

† 18. On lit dans l'hébreu, איהו, ubi, au lieu de איהו, quomodo ou qualiter: on sous-entend fuerunt.

† 21. Il n'y a dans l'hébreu qu'un seul terme que la plupart des interprètes traduisent par des croissans. Toute l'antiquité nous apprend l'attachement des Israélites au culte de la lune; ces croissans pouvoient en être une marque. Le respect des Tures pour le croissant, est peut-être un reste de cette superstition.

où la crainte de vos armes les avoit obligés de se retirer? Ils lui répondirent: Ils étoient comme vous, et l'un d'eux paroïsoit un fils de roi.

19. Gédéon ajouta: C'étoient mes frères, et les enfans de ma mère. Vive le Seigneur, si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant; mais je les retirerois de vos mains, en vous rendant la liberté.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné: Allez; tuez-les. Mais Jéther ne tira point son épée, parce qu'il craignoit, n'étant encore qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gédéon: Venez vous-même, et tuez-nous; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon s'étant avancé, tua Zébée et Salmana. Il prit ensuite tous les ornemens et les bossettes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des rois.

22. Alors tous les enfans d'Israël dirent à Gédéon: Soyez notre prince, et commandez-nous en qualité de roi, nous vous reconnoîtrons pour tel, vous, votre fils, et le fils de votre fils; parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

23. Gédéon leur répondit: Je ne serai point votre prince, et je ne vous commanderai point, ni moi, ni mon fils, en cette qualité; mais ce sera le Seigneur, qui sera votre prince, et qui vous commandera; et

Avant l'ère chr. vulg. 1259.

Ps. LXXXII. 12

Avant l'ère
chr. vulg.
1239.

je vous gouvernerai sous son autorité.

24. Et il ajouta : Je ne vous demande qu'une chose : donnez-moi les pendans d'oreilles que vous avez eus de votre butin; car les Ismaélites, *qu'ils venoient de défaire,* "avoient accoutumé de porter des pendans d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et, étendant un manteau sur la terre, ils jetèrent dessus les pendans d'oreilles qu'ils avoient eus de leur butin.

26. Ces pendans d'oreilles, que Gédéon avoit demandés, se trouvèrent peser mille sept cents sicles d'or, "sans les ornemens, les colliers précieux, " et les vêtemens d'écarlate, dont les rois de Madian avoient accoutumé d'user, et sans les carcans d'or des chameaux.

27. Gédéon fit, de toutes ces choses précieuses, *tous les vases et les ornemens nécessaires pour offrir des sacrifices au Seigneur, avec un éphod,* " qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet éphod devint aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie; et causa la ruine de Gédéon et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfans d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon.

24. Dixitque ad eos: Unam petitionem postulo a vobis: date mihi in aures ex præda vestra. In aures enim aureas Ismaelitæ habere consueverant.

25. Qui responderunt: Libentissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo in aures de præda.

26. Et fuit pondus postularum in aurium mille septingenti auri sicli, absque ornamentis, et monilibus, et veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israel in eo: et factum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israel, nec poterunt ultra cervices elevare: sed quievit terra per quadraginta annos,

‡ 24. Parmi les Hébreux, le nom d'Ismaélites étoit presque aussi étendu que parmi nous celui d'Arabes.

‡ 26. C'est-à-dire, environ 17,867 francs.

Ibid. Hébr. autr. sans les croissans (*Supra*, ‡ 21.), les cassolettes.

‡ 27. Voyez ce qui a été dit de l'éphod, dans l'Exode, chap. xxviii. ‡ 4.

quibus Gedeon præfuit.

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas, et habitavit in domo sua.

30. Habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, et sepultus est in sepulchro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal foedus, ut esset eis in deum :

34. Nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum.

35. Nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

29. Après cela, *Gédéon appelé aussi Jérobaal*, fils de Joas, étant revenu, demeura dans sa maison ;

30. Et il eut soixante-dix fils qui étoient sortis de lui, parce qu'il avoit plusieurs femmes :

31. Et sa concubine, " qu'il avoit à Sichem, eut de lui un fils, nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et fut enseveli dans le sépulcre de Joas son père, à Ephra, qui appartenoit à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gédéon, les enfans d'Israël se détournèrent *encore* du culte de Dieu, et se prostituèrent *de nouveau* à l'idolâtrie de Baal : ils firent alliance avec Baal, " afin qu'il fût leur dieu ;

34. Et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avoit délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étoient environnés.

35. Ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon, appelé Jérobaal, *comme ils le devoient*, pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à Israël.

† 31. C'étoit une femme légitime, mais une femme du second rang, comme Agar à l'égard d'Abraham.

† 33. Hébr. ils établirent sur eux Baalbérith. *Infr.* ix. 4.

Avant Père
chr. vulg.
1199.

CHAPITRE IX.

Abimélech se fait déclarer roi. Les Sichimites lui dressent des embûches. Il prend Sichem. Il est tué au siège de Thèbes.

1. CAR Abimélech, fils de Jérobaal, *désirant se faire roi d'Israël*, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère, et tous ceux de la famille du père de sa mère, et leur parla à tous en ces termes :

2. Représentez ceci, *leur dit-il*, à tous les habitans de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante-dix hommes, tous enfans de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande ? Et de plus, considérez que je suis votre chair et votre sang.

3. Tous les parens de sa mère, ayant donc parlé en cette manière à tous les habitans de Sichem, gagnèrent leur cœur et leur affection pour Abimélech, en leur disant : C'est notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante-dix sicles d'argent qu'ils prirent *du trésor* du temple de Baalbérith. Abimélech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent ;

5. Et, étant venu en la maison de son père à Ephra, il tua sur une

1. ABIIIT autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem : Quid vobis est melius, ut dominantur vestri septuaginta viri, omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir ? simulque considerate quod os vestrum et caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secutique sunt eum.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra, et

¶ 2. Hébr. autr. à tous les principaux.

¶ 4. Le nom de *sicles* n'est pas dans le texte : il est ordinairement sous-entendu. Les 70 sicles d'argent font environ 102 francs 90 cent.

Ibid. Voyez dans ce volume la *Dissertation sur les divinités des Philistins*.

occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros, super lapidem unum : remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universæ familiæ urbis Mello: abieruntque, et constituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit et stetit in vertice montis Garizim : elevataque voce, clamavit, et dixit : Audite me, viri Sichem, ita audiat vos Deus.

8. Ierunt ligna ut ungerent super se regem, dixeruntque olivæ : Impera nobis.

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, qua et dii utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear ?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Quæ respondit

même pierre les fils de Jérobaal ses frères, au nombre de soixante-neuf; en sorte que, des soixante-dix enfans de Jérobaal, il ne resta que Joatham le plus jeune de tous, que l'on cacha.

6. Alors tous les habitans de Sichem, s'étant rassemblés avec toutes les familles de la ville de Mello, " allèrent établir roi Abimélech, près du chêne qui est à Sichem. "

7. Joatham, en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim " où, se tenant debout, il cria à haute voix, et parla de cette sorte : Écoutez-moi, habitans de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute. "

8. Les arbres s'assemblèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux et les hommes se servent, " pour aller m'établir au-dessus des arbres ? "

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez régner sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-

‡ 6. Hébr. avec toute la maison de Mello. Dom Calmet pense que Mello pouvoit être le père de la mère d'Abimélech.

Ibid. Hébr. austr. auprès du chêne de la station ou de l'assemblée à Sichem; c'est-à-dire, auprès du chêne où ceux de Sichem s'assembloient d'ordinaire. Austr. auprès du chêne où étoit la garnison de Sichem.

‡ 7. Au pied de laquelle étoit la ville de Sichem au midi.

Ibid. Hébr. Écoutez-moi, habitans de Sichem, et Dieu vous écoutera.

‡ 9. Hébr. qui sert à honorer les dieux (ou même Dieu) et les hommes.

Ibid. Hébr. austr. pour m'agiter et m'inquiéter en faveur des arbres.

Avant l'ère
chr. vulg.
1199.

je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour aller m'établir au-dessus des arbres ?

12. Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu *dans les sacrifices* et des hommes *dans leurs repas*, pour aller m'établir au-dessus des arbres ?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Venez, et vous serez notre roi.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre ; si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. Considérez donc maintenant si ça été pour vous une action juste et innocente, d'établir ainsi Abimélech pour votre prince ; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison ; si vous avez reconnu comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. Et qui a exposé sa vie à tant de périls " pour vous délivrer des mains des Madianites ;

18. Et si vous avez dû vous élever comme vous avez fait contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante-dix fils, et en établissant Abimélech, fils de sa

eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cetera ligna promoverar ?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cetera promoveri ?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si vere me regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite : si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte et absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jérobaal, et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficiis ejus qui pugnavit pro vobis,

17. Et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian :

18. Qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum

¶ 17. Hébr. litt. *et misit animam suam coram*, MNGD, peut-être pour MNGDU, *coram se*.

lapidem, et constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit :

19. Si ergo recte et absque vitio egistis cum Jerobaal, et domo ejus, hodie lætami in Abimelech, et ille lætetur in vobis :

20. Sin autem perverse, egrediatur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem, et oppidum Mello : egrediaturque ignis de viris Sichem, et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem : qui cœperunt eum detestari,

24. Et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum,

servante, pour prince, sur les habitans de Sichem, parce qu'il est votre frère.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jérobaal et sa maison, et que vous ne lui ayez point fait d'injustice, qu'Abimélech soit *donc* aujourd'hui votre bonheur; et puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimélech !

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimélech, qu'il consume les habitans de Sichem, et la ville de Mello, " et que le feu sorte des habitans de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il dévore Abimélech.

21. Ayant dit ces paroles, il s'enfuit, et s'en alla à Béra " où il demeura, parce qu'il craignoit Abimélech son frère.

22. Abimélech fut donc prince d'Israël pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion entre Abimélech et les habitans de Sichem, qui commencèrent de le détester, "

24. Et d'imputer à Abimélech leur frère, et aux principaux Sichimites qui l'avoient soutenu, le crime du meurtre des soixante-dix fils de Jérobaal, et de la *cruelle* effusion de leur sang.

‡ 20. Hébr. de la maison de Mello. . . de la maison de Mello. Voyez au ‡ 6.

‡ 21. Que l'on prétend être située au midi de Sichem vers Jérusalem.

‡ 23. et 24. Hébr. qui se révoltèrent contre lui : *Et Dieu le permit*, afin que la violence exercée sur les soixante-dix fils de Jérobaal vint sur lui, et que leur sang retombât sur Abimélech leur frère qui les avoit tués, et sur les habitans de Sichem qui l'avoient soutenu pour tuer ses frères. *Infr. ‡ 56. et 37.*

Avant l'ère
chr. vulg.
1199

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes ; et en attendant qu'il vint, ils s'exerçoient à des brigandages, et voloient tous les passans. Et Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, " fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem ; et les Sichimites à son arrivée ayant pris une nouvelle confiance,

27. Sortirent en campagne, ravagèrent les vignes d'Abimélech et des siens, foulèrent aux pieds les raisins ; et dansant et chantant, " ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, parmi les festins et les pots, ils vomissoient des imprécations contre Abimélech :

28. Et Gaal, fils d'Obed, crioit à haute voix : Qui est Abimélech ? et quelle est la ville de Sichem pour être assujettie à Abimélech ? N'est-il pas fils de Jérobaal ? Et cependant il a établi un Zébul son serviteur " pour gouverner sous lui ceux de cette ville dont la plupart étoient de la maison d'Hémor, père de Sichem. Pourquoi donc serons - nous assujettis à Abimélech, et pourquoi souffrirons-nous qu'il nous domine ?

29. Plût à Dieu, ajoutoit Gaal, que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple, pour exterminer Abimélech ! Cependant on vint dire à

et in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium : et dum illius præstolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus : nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cuius adventum erecti habitatores Sichem,

27. Egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes : et factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. Clamante Gaal filio Obed : Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei ? numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Hemor patris Sichem ? cur ergo serviemus ei ?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abi-

ψ 26. Il semble par la suite du texte, que Gaal étoit de la race des Chananéens. *Infr.* ψ 28.

ψ 27. Hébr. ils firent la vendange de leurs vignes, foulèrent le raisin, et se mirent à danser.

ψ 28. Le mot *ABDU*, *servum suum*, transposé dans l'hébreu, a été pris pour *servierunt* ou *servits*.

melech ! Dictumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinem, et veni.

30. Zebulenim princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal filii Obed, iratus est valde :

31. Et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro,

33. Et primo mane oriente sole, irrue super civitatem : illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod poteris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egressusque est Gaal filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul : Ecce de montibus multitu-

Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. *Ce fut Zébul, gouverneur de la ville, qui, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,*

31. Et envoya en secret des courriers à Abimélech, pour lui dire : Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et presse la ville de se déclarer contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui sont avec vous ; tenez-vous caché dans les champs ;

33. Et au point du jour, lorsque le soleil se levera, venez fondre sur la ville. Gaal sortira contre vous avec ses gens, et vous serez en état de le battre."

34. Abimélech, ayant donc marché de nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem."

35. Gaal, fils d'Obed, étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte ; et Abimélech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

36. Gaal, ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zébul : Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zébul lui répondit : Ce sont

Avant l'ère
chr. vulg.
1199.

✧ 31. Hébr. autr. par surprise.

✧ 33. Ou plutôt : et alors usez de vos forces contre lui.

✧ 34. Hébr. autr. Ils se partagèrent en quatre troupes placées en embuscade près de Sichem.

Avant l'ère
chr. vulg.
1199.

les ombres des montagnes qui vous paroissent des têtes d'hommes, et c'est là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore : Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, et j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne."

38. Zébul lui répondit : Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez : Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc, et combattez contre eux.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech.

40. Mais Abimélech le contraignit de fuir, le poursuivit et le chassa jusqu'à la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech s'arrêta ensuite à Ruma; et Zébul chassa de la ville Gaal avec ses gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât."

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne; et Abimélech en ayant eu nouvelle,

43. Mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, et leur dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les ha-

do descendit. Cui ille respondit : Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait : Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul : Ubi est nunc os tuum, quo loquebaris : Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est, quem despiciebas? Egredere, et pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. Qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulit : cecideruntque ex parte ejus plurimi usque ad portam civitatis.

41. Et Abimelech sedit in Ruma : Zebul autem Gaal et socios ejus expulit de urbe, nec in ea passus est commorari.

42. Sequenti ergo die, egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech,

43. Tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Videns-

ψ 37. Hébr. par le chemin du chêne des devins.

ψ 41. Située apparemment près de la ville de Sichem.

Ibid. Hébr. et ne souffrit pas qu'ils rentrassent dans la ville.

que quod egrederetur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos

44. Cum cuneo suo, oppugnans et obsidens civitatem : dum autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.

45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem, quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa, ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent, qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi fœdus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen acceperat, qui erat munus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. Ascendit in montem Selmon cum omni populo suo : et arrepta securi, præcidit arboris ramum, impositumque ferens humero, dixit ad socios : Quod me videtis facere, cito facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui

bitans sortoient de la ville, il se leva de l'embuscade ;

44. Il les chargea vivement avec ses troupes et vint assiéger la ville : cependant les deux autres corps de son armée poursuivoient les ennemis qui fuyoient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour ; et l'ayant prise, il en tua tous les habitans, et la détruisit d'une telle sorte, qu'il sema du sel au lieu où elle avoit été."

46. Ceux qui habitoient " dans la tour de Sichem, ayant appris ceci, entrèrent dans le temple de leur dieu Bérith, où ils avoient fait alliance avec lui ; ce qui avoit donné à ce lieu le nom de *Bérith*, c'est-à-dire, *alliance* ;" et ce lieu étoit extrêmement fort.

47. Abimélech, ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour s'étoient réfugiés et renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. Monta sur la montagne de Selmon" avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous me voyez faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi, des branches d'arbres, et suivirent leur chef ; et environnant cette forteresse, ils y mirent le feu, qui y

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

† 45. Pour marque d'une haine éternelle et implacable.

† 46. Hébr. austr. Ceux qui occupoient.

Ibid. Ces mots, *ubi fœdus*, etc., ne sont pas dans l'hébreu.

† 48. Cette montagne étoit près de Sichem.

Avant l'ère
chr. vulg.
1199.

prit d'une telle force, que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuroient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée."

50. Abimélech marcha de là vers la ville de Thèbes, " qu'il investit et assiégea avec son armée."

51. Il y avoit au milieu de la ville une haute tour, où tous les principaux de la ville, hommes et femmes, s'étoient réfugiés : ils étoient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les créneaux.

52. Abimélech étoit au pied de la tour, combattant vaillamment; et s'approchant de la porte, il tâchoit d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimélech à la tête, et lui en fit sortir la cervelle.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'écuyer faisant ce qu'il lui avoit commandé, le tua.

55. Abimélech étant mort, tous

ψ 49. *Fumo* n'est pas dans l'hébreu.

ψ 50. Située à cinq lieues de Sichem, au nord-est.

Ibid. L'hébreu ajoute, et la prit.

circumdantes præsidium, succenderunt : atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde proficiscens, venit ad oppidum Thebes, quod circumdans, obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter : et appropinquans ostio, ignem supponere nitebatur :

53. Et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me, ne forte dicatur quod a femina interfectus sim. Qui jussa perficiens, interfecit eum.

55. Illoque mortuo,

1. *Reg.* xxxi.

4.

1. *Par.* x. 4.

omnes qui cum eo erant de Israel, reversi sunt in sedes suas :

56. Et reddidit Deus malum quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est, et venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.

ceux d'Israël qui étoient avec lui, retournèrent dans leurs maisons :

56. Et Dieu rendit à Abimélech le mal qu'il avoit commis contre son père, en tuant ses soixante-dix frères.

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition qu'ils méritoient ; et la malédiction que Joatham, fils de Jérobaal, avoit prononcée, tomba sur eux.

CHAPITRE X.

Thola et Jaïr, juges d'Israël. Servitude sous les Philistins et sous les Ammonites.

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel, Thola filius Phua patruï Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim.

2. Et judicavit Israelaelem viginti et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jair Galaadites, qui judicavit Israelaelem per viginti et duos annos :

4. Habens triginta filios sedentes super tri-

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, *frère utérin* de Gédéon, et oncle paternel d'Abimélech, qui étoit de la tribu d'Issachar, et qui demouroit à Samir, en la montagne d'Ephraïm, fut établi chef d'Israël ;

2. Et, après avoir jugé Israël pendant vingt-trois ans, il mourut, et fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr, de Galaad, lui succéda, et fut juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'ânesses, et

1196

1175.

Ÿ 1. Gédéon étoit de la tribu de Manassé ; et il est dit ici que Phua étoit de la tribu d'Issachar ; ce qui suppose qu'ils n'étoient que frères utérins. Quelques-uns prennent le terme hébreu pour un nom propre. Thola, fils de Phua, fils de Dodo, qui étoit de la tribu d'Issachar.

Ibid. Cette ville est inconnue.

Ibid. Hébr. s'éleva pour sauver Israël.

Ÿ 4. C'étoit la monture de ce pays-là ; et cette monture étoit une distinction ; on n'usoit point alors de chevaux.

Avant l'ère
chr. vulg.
1173.

qui étoient princes de trente villes au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom, " et sont appelées Havoth-Jaïr, c'est-à-dire, les villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut, et fut enseveli au lieu appelé Camon."

6. Mais les enfans d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfans d'Ammon et des Philistins:" ils abandonnèrent le Seigneur, et cessèrent de l'adorer.

1151.

7. Le Seigneur, étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins à l'occident, et des enfans d'Ammon à l'orient;

8. Et tous ceux qui habitoient au delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans:"

ginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth-Jair, id est, oppida Jair, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jair, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis, et Moab, et filiorum Ammon et Philistiim: dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philistiim et filiorum Ammon:

8. Afflictique sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad:

¶ 4. Ces mots, *ex nomine ejus*, ne sont pas dans l'hébreu. On ne sait pas si ces trente villes, nommées *Havoth-Jaïr*, étoient du nombre des soixante du même nom, dont il est parlé dans les Nombres xxxii. 41., et dans le Deutéronome, iii. 14. Mais au moins il paroît que ce Jaïr, juge d'Israël, étoit très-différent de Jaïr, fils de Manassé, qui donna le nom à ces soixante villes, et qui vivoit long-temps avant celui-ci.

¶ 5. Quelques-uns mettent cette ville dans le pays de Galaad.

¶ 6. Voyez les *Dissertations sur les divinités phéniciennes*, tom. iv.; sur *Moloch*, sur *Béelphégor*, et sur *Chamos*, tom. iii.; et dans ce volume, celle sur les *divinités des Philistins*.

¶ 8. Hébr. Ces ennemis affligèrent et opprimèrent les enfans d'Israël, dans la même année, *en-deçà et au delà du Jourdain*. Les enfans d'Ammon opprimèrent pendant dix-huit ans tous les enfans d'Israël qui étoient

9. In tantum, ut filii Ammon, Jordane transmissa, vastarent Judam et Benjamin, et Ephraim : afflictusque est Israel nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt : Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Dominus : Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philisthiim,

12. Sidonii quoque et Amalec, et Chanaan, opprimerunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum ?

13. Et tamen reliquistis me, et coluistis deos alienos : idcirco non addam, ut ultra vos liberem.

14. Ite, et invocate deos quos elegistis :

9. De sorte que les enfans d'Ammon, ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm ; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi Baal.

11. Et le Seigneur leur dit : Les Egyptiens, les Amorrhéens, les enfans d'Ammon, les Philistins,

12. Les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens, ne vous ont-ils pas autrefois opprimés ? Et n'avez vous pas crié vers moi, et ne vous ai-je pas délivrés de leurs mains ?

13. Après cela néanmoins, vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers ; c'est pourquoi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis ; et qu'ils

au delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad. Le nom des enfans d'Ammon manque assez évidemment dans ce verset qui se divise manifestement en deux phrases, dont la première est une suite du verset précédent. Le verbe manque dans la seconde, mais il y en a deux dans la première ; et encore ces deux verbes VIRASU, VIRASSU, pris au même sens, *contriverunt, et contriverunt*, ne sont peut-être originairement que la répétition du même mot VIRASSU, *contriverunt*, dont le second, déplacé par les copistes, appartient à la seconde phrase. On peut se rappeler ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la 11^e partie du 11^e âge du monde*, tome IV.

Ÿ 10. On lit dans l'hébreu, *vc1, et quia*, au lieu de *c1, quia*.

Ÿ 11. Hébr. litt. *Nonne ab Ægyptiis, et ab Amorrhæis, a filiis Ammon et a Philisthæis* ; il faut visiblement sous-entendre ou suppléer, *liberavi vos ?* Là se termine dans l'hébreu le sens interrogatif ; le verset suivant est pris au sens affirmatif.

Ÿ 12. Hébr. Les Maoniens peuvent être du nombre de ces peuples orientaux qui se joignirent aux Amalécites et aux Madianites. *Supr. vi. 33.* On connoît dans l'Arabie les Minécens. L'auteur de la version grecque a lu, les Madianites.

Avant l'ère
chr. vulg.
1151

vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Les enfans d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché ; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira ; mais, au moins pour cette heure, délivrez-nous *de ceux qui nous oppriment.*

16. Après avoir prié de la sorte, ils jetèrent hors de toutes leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, et adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Cependant les enfans d'Ammon, s'étant assemblés avec de grands cris, se campèrent dans le pays de Galaad ; et les enfans d'Israël, s'étant assemblés de leur côté pour les combattre, se campèrent à Maspha."

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera de combattre contre les enfans d'Ammon, sera le chef du peuple de Galaad ; *mais aucun d'eux n'eut le courage de l'entreprendre.*

† 17. Autr. près la ville de Galaad, capitale du pays, dans le partage de la tribu de Gad.

Ibid. Située vers les sources du torrent de Jaboc.

† 18. Hébr. litt. le peuple des princes ; c'est-à-dire, l'assemblée, le corps des princes.

CHAPITRE XI.

Jephthé, choisi pour être chef des Israélites, combat les Ammonites, et les défait. Son vœu.

1. EN ce temps-là il y avoit un homme de Galaad, nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, fils d'une courtisane, et qui eut pour père Galaad.

2. Galaad son père avoit sa femme *légitime*, dont il eut des enfans qui,

† 1. Plusieurs entendent le terme hébreu, d'une concubine ; quel-

ipsi vos liberent in tempore angustiae.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus : redde tu nobis quidquid tibi placet : tantum nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo, qui doluit super miseriis eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria : contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.

suscepit filios, qui postquam creverant, ejecerunt Jephthe, dicentes : Heres in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob : congregatique sunt ad eum viri inopes et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel :

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores nati de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthe de terra Tob.

6. Dixeruntque ad eum : Veni, et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis, qui odistis me, et ejecistis de domo patris mei ? et nunc venistis ad me necessitate compulsi.

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthe : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes

étant devenus grands, chassèrent Jephthé de la maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère.

3. Jephthé, les fuyant donc et évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob, *au nord de Galaad* ; et des gens qui n'avoient rien, et qui vivoient de brigandages, s'assemblèrent auprès de lui, et le suivoient comme leur chef.

4. En ce même temps les enfans d'Ammon combattoient contre Israël ;

5. Et comme ils le pressoient vivement, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours.

6. Ils lui dirent donc : Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfans d'Ammon.

7. Jephthé leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père ? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint.

8. Les principaux de Galaad lui dirent : C'est pour cela même, *et pour réparer l'injure que nous vous avons faite*, que nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

Gen. xxvi. 27

ques-uns, d'une étrangère, c'est-à-dire, du nombre de celles que les Hébreux ne pouvoient pas épouser.

† 3. Le mot *latrocinantes* n'est pas dans l'hébreu.

† 4. et 5. Hébr. Les enfans d'Ammon faisoient la guerre à Israël, et comme ils leur faisoient la guerre, etc.

† 7. Ou parce qu'ils n'avoient pas empêché qu'on lui fit cette injustice, ou parce qu'ils l'avoient peut-être autorisée par leur jugement.

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

les enfans d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans *le pays de Galaad*.

9. Jephthé leur répondit : Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfans d'Ammon ; en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre prince ?

10. Ils lui répondirent : Que le Seigneur qui nous entend soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

11. Jephthé s'en alla donc avec les principaux de Galaad ; et tout le peuple l'élut pour son prince. Jephthé, ayant fait d'abord devant le Seigneur toutes ses protestations à Maspha, *et y ayant déclaré les bonnes intentions avec lesquelles il se chargeoit de la conduite de son peuple, donna ensuite des preuves de sa prudence, de sa modération et de sa justice ;*

12. Car il envoya des ambassadeurs au roi des enfans d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays ?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël venant d'Égypte m'a pris mon pays, depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc et jusqu'au Jourdain ; " rendez-le moi " donc maintenant de vous-même, et demeurons en paix.

¶ 8. Hébr. C'est pour cela que nous revenons maintenant à vous.

¶ 13. La réponse de Jephthé suppose que le roi des Ammonites, en s'exprimant ainsi, parloit au nom et des Ammonites et des Moabites. Ces deux peuples étant frères, étoient unis d'intérêts ; ils étoient peut-être même réunis sous un seul prince depuis la mort d'Eglon, roi des Moabites.

Ibid. On lit dans l'hébreu, אַתָּן, עַם, pour אַתָּן, עַמִּי.

contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthe quoque dixit eis : Si vere venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps ?

10. Qui responderunt ei : Dominus qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent : Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam, quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem : nunc

ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon :

16. Sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare Rubrum, et venit in Cades.

17. Misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades,

18. Et circuivit ex latere terram Edom, et terram Moab, venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon : nec voluit intrare terminos Moab : Arnon quippe confinium est terræ Moab.

19. Misit itaque Israel nuntios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam

14. Jephthé donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfans d'Ammon ;

16. Mais lorsqu'ils sortirent d'Égypte, ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge ; et étant venus à Cadès,

17. Ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays ; et le roi d'Édom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa, et ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès ;

18. Et ayant côtoyé le pays d'Édom et le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab, se camper au delà de l'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab ; car l'Arnon est la frontière de la terre de Moab. "

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit dans Hésébon, pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

Num. xxi. 21

† 18. Voyez la *Dissertation sur les XLII demeures*, à la tête du livre des Nombres, tome III.

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

20. Séhon méprisant, comme les autres, la demande des Israélites, leur refusa le passage par ses terres; et, ayant assemblé une armée d'une multitude innombrable, il marcha contre les Israélites à Jasa, et s'opposa à leur passage de toutes ses forces;

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée; et Israël le défit, et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là,

22. Et de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites depuis l'Arnon jusqu'à Jaboc, et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens, lorsque les Israélites, qui étoient son peuple, combattoient contre eux; et vous prétendez maintenant que les terres que possède le peuple de Dieu vous appartiennent?

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre dieu? Il est de même bien juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires:"

Num. xxii. 2

25. A moins peut-être que vous ne soyez au-dessus de Balac, fils de Séphor, roi de Moab, et que vous ne puissiez montrer qu'il se soit

ψ 24. Hébr. autr. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder le pays dont vous prétendez que Chamos, votre dieu, a chassé pour vous les habitans, et n'avons-nous pas droit aussi de posséder le pays dont le Seigneur notre Dieu a chassé de devant nous les habitans? Le pays que possédoient les Ammonites et les Moabites avoit été autrefois habité par les Emins
Deut. ii. 10.

per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui et ipse Israel verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos: sed infinita multitudine congregata, egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat:

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo: qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

22. Et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem.

23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnan- te contra illum populo suo Israel: et tu nunc vis possidere terram ejus?

24. Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur? quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem:

25. Nisi forte meliores Balac filio Sephor rege Moab: aut docere potes, quod jurga-

tus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. Quando habitavit in Hesebon et viculis ejus, et in Aroer, et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis, indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus arbiter hujus diei, inter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthe, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthe Spiritus Domini: et circuiens Galaad et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. Votum vovit Domino, dicens: Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. Quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ, mihi que occurrerit revertenti cum

plaint des Israélites, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. Tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroër et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans. D'où vient que, pendant tout ce temps-là, vous n'avez fait aucune démarche pour rentrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui me la faites, en me déclarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, et décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfans d'Ammon.

28. Mais le roi des enfans d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avoit fait dire par ses ambassadeurs.

29. Après cela donc, l'Esprit du Seigneur saisit Jephthé; de sorte qu'allant par le pays de Galaad, par celui de Manassé, et par Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux " enfans d'Ammon,

30. Et fit ce vœu au Seigneur: Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon,

31. Je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de ma maison, " et qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux du pays des enfans d'Ammon.

ψ 29. La particule *ad* manque dans l'hébreu.

ψ 31. Hébr. litt. ce qui sortira de la porte de ma maison, et se présentera devant moi, lorsque je reviendrai en paix du pays des enfans d'Ammon, sera au Seigneur, et je l'offrirai en holocauste. Voyez dans ce volume ce qui est dit de ce texte dans la *Dissertation sur le vœu de Jephthé*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

32. Jephthé passa ensuite dans les terres des enfans d'Ammon pour les combattre ; et le Seigneur les livra entre ses mains.

35. Il prit et ravagea vingt villes , depuis Aroër " jusqu'à Mennith , et jusqu'à Abel qui est planté de vignes. Les enfans d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes , et furent désolés par les enfans d'Israël.

34. Mais lorsque Jephthé revenoit de Maspha dans sa maison , sa fille , unique , " parce qu'il n'avoit point eu d'autres enfans qu'elle , vint au-devant de lui , en dansant au son des tambours. "

35. Jephthé l'ayant vue , déchira ses vêtemens , et lui dit : Hélas ! ma fille , vous m'avez trompé , et vous vous êtes trompée vous-même , *puisqu'en venant au-devant de moi pour me témoigner votre joie , vous me causez , et à vous aussi , la plus horrible tristesse ;* " car j'ai fait vœu au Seigneur de lui offrir ce qui se présenteroit à moi , et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

ψ 33. Aroer , au midi sur l'Arnon ; Mennith , au nord , à quatre milles d'Hésébon ; Abel , vers l'orient , à douze milles de Gadara.

ψ 34. Hébr. litt. *non erat illi præter eum filius*. Il est assez visible qu'au lieu de ממו , *præter eum* , il faut lire , ממוח , *præter eam*.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux* , tom. ix.

ψ 35. Hébr. austr. Vous m'avez abattu et renversé ; vous êtes parmi ceux qui m'ont troublé. Peut-être qu'au lieu de נכרה נכרתי , *prosternendo prostravisti me* , il faudroit lire , נכר נכרתי , *conturbando conturbasti me* , relativement à ce qui suit : *et tu fuisti* , נכרי , *inter eos qui conturbaverunt me* : Vous m'avez rempli de trouble , et vous êtes du nombre de ceux qui m'ont troublé.

pace a filiis Ammon , eum holocaustum offeram Domino.

32. Transivitque Jephthe ad filios Ammon , ut pugnaret contra eos : quos tradidit Dominus in manus ejus.

33. Percussitque ab Aroer usque dum veniat in Mennith , viginti civitates , et usque ad Abel , quæ est vineis consita , plaga magna nimis : humiliatique sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthe in Maspha domum suam , occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris : non enim habebat alios liberos.

35. Qua visa , scidit vestimenta sua , et ait : Heu me , filia mea , decepisti me , et ipsa decepta es : aperui enim os meum ad Dominum , et aliud facere non potero.

36. Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : Dimitte me ut duobus mensibus circumumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Cui ille respondit, Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Israel, et consuetudo servata est,

40. Ut post anni circulum, conveniant in unum filiæ Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor.

36. Sa fille lui répondit : Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis ; après la grâce que vous avez reçue de prendre la vengeance de vos ennemis, et d'en remporter une si grande victoire, *il est juste de vous acquitter de ce que vous devez à Dieu.*

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la prière que je vous fais : Laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Jephthé lui répondit : Allez ; et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleuroit sa virginité sur les montagnes.

39. Après les deux mois, elle revint trouver son père, et il accomploit ce qu'il avoit voué à l'égard de sa fille qui en effet ne connut point d'homme, *et qui, en s'immolant volontairement à Dieu, fit que le vœu indiscret de son père, devint un sacrifice agréable au Seigneur.* De là vint la coutume qui s'est toujours observée depuis en Israël,

40. Que toutes les filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

Avant Père
chr. vulg.
1155.

‡ 37. On regardoit comme un malheur de mourir sans laisser de postérité.

‡ 39. Voyez la *Dissertation sur le vœu de Jephthé*, tom. v.

Avant l'ère
chr. vulg.
1153.

CHAPITRE XII.

Guerre entre Ephraïm et Galaad. Mort de Jephthé. Abésan; Ahialon, Abdon, juges d'Israël.

1. Cependant il s'éleva une sédition dans la tribu d'Ephraïm ; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion , " dirent à Jephthé : Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeler , lorsque vous alliez combattre les enfans d'Ammon , afin que nous y allussions avec vous ? *Vous nous avez étrangement méprisés dans cette occasion.* Nous allons donc mettre le feu à votre maison , *pour nous en venger.* "

2. Jephthé leur répondit : Nous avions *depuis long-temps* une grande guerre , mon peuple et moi , contre les enfans d'Ammon ; je vous ai priés *dès le commencement* de nous donner secours , et vous n'avez pas voulu le faire.

3. Ce qu'ayant vu , " j'ai exposé ma vie ; j'ai marché *avec très-peu de monde* contre les enfans d'Ammon , *qui avoient une armée nombreuse* ; et le Seigneur me les a livrés entre les mains. Qu'ai-je fait en tout cela , qui mérite que vous veniez me faire la guerre ?

4. *Cette excuse si juste et si raisonnable ne satisfait point les enfans d'Ephraïm , et Jephthé fut obligé de recourir à la force pour repousser leur violence.* Ayant donc

Ÿ 1. Quelques exemplaires de la version des Septante conservent ici le nom hébreu *Sephona* , comme étant un nom de lieu : ce pourroit être le même que *Saphon* , sur le Jourdain , du côté de l'orient. *Jos. xiii. 27.*

Ibid. Hébr. Nous allons brûler votre maison , et vous avec elle.

Ÿ 2. et 3. Hébr. J'ai crié vers vous , et vous ne m'avez point suivi ; et voyant qu'il n'y avoit personne pour me secourir , etc.

1. ECCE autem in Ephraim orta est seditio : nam transeuntes contra aquilonem , dixerunt ad Jephthe : Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon , vocare nos noluisti , ut pergeremus tecum ? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit : Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens : vocavique vos , ut præberetis mihi auxilium , et facere noluistis.

3. Quod cernens , posui animam meam in manibus meis , transivique ad filios Ammon , et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui , ut adversum me consurgatis in prælium ?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad , pugnabat contra Ephraim : percusseruntque viri Galaad Eph-

raim, qui dixerat : Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat : cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset : Obsecro ut me transire permittatis : dicebant ei Galaaditæ : Numquid Ephrathæuses ? quo dicente : Non sum :

6. Interrogabant eum : Dic ergo Scibboleth, quod interpretatur spica. Qui respondebat, Sibboleth : eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo milia.

7. Judicavit itaque Jephthé Galaadites Israël sex annis : et mortuus est ac sepultus in civitate sua Galaad.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans ; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad.

fait assembler tous ceux de Galaad, il combattit contre Ephraïm, et ceux de Galaad défirent ceux d'Ephraïm, qui disoient, *en insultant à Jephthé et à son peuple* : Galaad est un fugitif d'Ephraïm et qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé, *séparé de ces deux tribus qui le regardent avec mépris.* "

5. Mais ceux de Galaad se vengèrent bien de ces insultes ; car ils se saisirent des gués du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devoient repasser dans leur pays ; et lorsque quelqu'un d'Ephraïm, fuyant de la bataille, venoit sur le bord de l'eau, et disoit à ceux de Galaad : Je vous prie de me laisser passer ; ils lui disoient : N'êtes-vous pas Ephrathéen ? Et lui répondant que non,

6. Ils lui répliquoient : Dites donc Scibboleth, " qui signifie un épi ; et comme en prononçant Sibboleth, il ne pouvoit pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenoient aussitôt, et le tuèrent au passage du Jourdain, de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans ; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad.

Ÿ 4. Autr. Galaad est un fugitif d'Ephraïm : il s'est séparé de ses frères, et n'a pas pris son partage au milieu d'eux. Galaad est entre Ephraïm et Manassé, séparé et méconnu de l'un et de l'autre.

Ÿ 6. Ou *Schibboleth*, en le prononçant comme nous prononçons en français, *schisme* ; ce que l'on ne peut pas exprimer en latin.

Ÿ 7. On lit dans l'hébreu, *BARI*, *in civitatibus*, au lieu de quoi les Septante et la Vulgate supposent, *BAIRU*, *in civitate sua*. Et quelques exem-

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

8. Abesan de Bethléhem fut après lui juge d'Israël.

9. Il avoit trente fils et autant de filles; il fit sortir celles-ci de sa maison en les mariant, et y fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils; et après avoir jugé Israël pendant sept ans,

10. Il mourut, et fut enseveli dans Bethléhem.

1120.

11. Ahialon de Zabulon lui succéda, et jugea Israël pendant dix ans;

12. Et étant mort, il fut enseveli dans Zabulon.

1110.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ceux-ci trente petits-fils, qui montoient tous sur soixante-dix poulains d'ânesse. Il jugea Israël pendant huit ans;

1102.

15. Et étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem.

9. Qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel,

10. Mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites, et judicavit Israel decem annis :

12. Mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites.

14. Qui habuit quadraginta filios, et triginta ex his nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, et judicavit Israel octo annis :

15. Mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

plaires de la version des Septante ajoutent la préposition *in* avant *Galaad*. Il fut enseveli dans sa ville en Galaad.

‡ 13. Voyez au ‡ 15.

‡ 14. Voyez au chap. x. ‡ 4.

CHAPITRE XIII.

Servitude des Israélites sous les Philistins. Naissance de Samson.

Sup. x. 6.

1. RURSUMQUE filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini, qui tradidit eos in manus Philisthinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa, et de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis : sed concipies et paries filium.

4. Cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas :

5. Quia concipies et paries filium, cujus non tanget caput novacula : erit enim Nazaræus Dei ab infantia sua, et ex matris utero : et ipse incipiet liberare Israel de manu Philisthinorum.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum,

1. LES enfans d'Israël commirent le mal aux yeux du Seigneur qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans depuis la mort de Jair, jusqu'à leur entière délivrance procurée par Samuël."

2. Or il y avoit un homme de Saraa, " de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme étoit stérile :

3. Et l'ange du Seigneur apparut à sa femme, et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfans ; mais vous concevrez, par un effet de la puissance de Dieu, et vous enfanterez un fils qui lui sera consacré d'une manière toute particulière.

4. Prenez donc bien garde à ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur, et qui soit défendu par la loi :

5. Parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera point ; car il sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le ventre de sa mère ; et c'est lui qui commencera " de délivrer Israël de la main des Philistins.

6. Etant donc venue trouver son mari, elle lui dit : Il est venu à moi

Gen. xvi. 11.
1. Reg. 1. 20.
Luc. 1. 31.

Num. vi. 5.

✧ 1. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur le troisième âge*, tom. iv.

✧ 2. Ville de la tribu de Dan. Jos. xix. 41.

✧ 5. Leur parfaite délivrance ne s'exécuta que sous Samuël.

Avant l'ère
chr. vulg.
1151.

un homme de Dieu, qui avoit un visage d'ange, et qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, et comment il s'appeloit; et il n'a pas voulu me le dire; "

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils : prenez bien garde à ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur; car l'enfant sera Nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance, et depuis le ventre de sa mère, jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé à ma femme vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître de nous.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué; et l'ange du Seigneur apparut encore à sa femme, lorsqu'elle étoit assise dans les champs. Manué son mari n'étoit pas alors avec elle.

10. Ayant donc vu l'ange, elle courut vite à son mari, et lui dit : Voilà ce même homme que j'avois vu auparavant, qui m'est encore apparu. "

11. Manué se leva aussitôt, et

‡ 6. Hébr. Je ne lui ai point demandé d'où il venoit, et il ne m'a pas dit son nom.

‡ 10. Hébr. *qui venit in die ad me* : peut-être faudroit-il lire, *quem vidi in die* (quo) *venit ad me* : l'homme que j'ai vu au jour où il vint à moi. On sous-entend dans l'hébreu le pronom relatif.

dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere :

7. Sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium : cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo : erit enim puer Nazaræus Dei ab infantia sua, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro, Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, et apparuit rursum angelus Dei uxori ejus sedenti in agro : Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cum vidisset angelum,

10. Festinavit, et cucurrit ad virum suum, nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir quem ante videram.

11. Qui surrexit, et

secutus est uxorem suam : veniensque ad virum , dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri ? Et ille respondit : Ego sum.

12. Cui Manue : Quando , inquit , sermo tuus fuerit expletus , quid vis ut faciat puer ? aut a quo se observare debebit ?

13. Dixitque angelus Domini ad Manue : Ab omnibus quæ locutus sum uxori tuæ , abineat se :

14. Et quidquid ex vinea nascitur , non comedat , vinum et siceram non bibat , nullo vescatur immundo : et quod ei præcepi , impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini : Obsecro te ut acquiescas precibus meis , et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus : Si me cogis , non comedam panes tuos : si autem vis holocaustum facere , offer illud Domino . Et nesciebat Manue quod angelus Domini esset :

17. Dixitque ad eum : Quod est tibi nomen , ut si sermo tuus fuerit expletus , honoremus te ?

sui vit sa femme ; et , étant venu vers cet homme , il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme ? Il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli , que voulez-vous que fasse l'enfant , et de quoi devra-t-il s'abstenir ? "

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme ;

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne ; qu'il ne boive ni vin , ni rien de ce qui peut enivrer ; qu'il ne mange rien d'impur ; et qu'il accomplisse et garde avec soin ce que j'ai ordonné à son sujet.

15. Manué dit à l'ange du Seigneur : Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande , et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit : Quelque instance que vous me fassiez , je ne mangerai point de votre pain ; mais si vous voulez faire un holocauste , offrez-le au Seigneur . Or Manué ne savoit pas que ce fût l'ange du Seigneur : "

17. Et il lui dit : Comment vous appelez-vous , afin que nous puissions vous honorer , et vous marquer notre reconnaissance , " si vos paroles s'accomplissent ?

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

ψ 12. Hébr. Comment se conduira cet enfant , et que fera-t-il ?

ψ 16. Hébr. litt. *Nesciebat enim Manue* , etc. Ce qui sembleroit mieux convenir à la fin du ψ 15. Ce n'est peut-être qu'une transposition de copiste.

ψ 17. *Honorer* se prend souvent en ce sens.

Avant l'ère
chr. vulg.
1151.
Gen. xxxii.
29.

18. L'ange lui répondit : Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable ?"

19. Manué ayant entendu cette parole, ne pensa plus qu'à faire ce que l'ange lui avoit dit. Il prit donc le chevreau avec les libations, les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur, qui est l'auteur des œuvres miraculeuses ; et il considéroit, lui et sa femme, ce qui en arriveroit."

20. Alors la flamme sortant tout d'un coup de la pierre qui étoit comme l'autel du sacrifice, et montant vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes ; ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre ;

21. Et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'étoit l'ange du Seigneur ;

22. Et il dit à sa femme : Nous mourrons certainement ; car nous avons vu Dieu."

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur vouloit nous faire mourir, il n'auroit pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations que nous lui avons offertes ; il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses, et

18. Cui ille respondit : Cur quæris nomen meum quod est mirabile ?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipse autem et uxor ejus intuebantur.

20. Cumque ascenderet flamma altaris in cælum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum viderent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram :

21. Et ultra eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse :

22. Et dixit ad uxorem suam : Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec

‡ 18. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, FLAI pour FLIA, *mirabile* ou *occultum*, merveilleux ou mystérieux.

‡ 19. Hébr. litt. et *posuit super petram Domino, et mirabilem se præstitit ad agendum* : Manue autem et uxor ejus videbant. Comme cela paroît peu lié, peut-être qu'au lieu de LIHUB VMFLA LASUT, *Domino, et mirabilem se præstitit ad agendum*, il faudroit lire, VIHUB MFLA LASUT, *Dominus autem mirabilem se præstitit ad agendum*. Manué posa le chevreau sur la pierre ; alors le Seigneur se montra admirable dans ses œuvres ; et Manué et sa femme le virent. Le verset suivant va exposer la merveille qu'il opéra ; et l'historien répétera que Manué et sa femme virent cette merveille.

‡ 22. Hébr. autr. Nous avons vu un ange. *Supr.* ‡ 21. Voyez ce qui a été dit au livre de la Genèse, xvi. 13.

ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium, et vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa et Esthaol.

il ne nous auroit point prédit ce qui doit nous arriver."

24. La femme de Manué mit donc au monde un fils qu'elle appela Samson, *c'est-à-dire, Soleil, marquant par-là l'éclat qu'il devoit avoir dans Israël, et le bien qu'il devoit lui procurer.* L'enfant crût, et le Seigneur le bénit :

25. Et l'Esprit du Seigneur commença d'être avec Samson, *et de faire paroitre sa force, lorsqu'il étoit dans le lieu appelé le camp de Dan,* entre Saraa et Esthaol."

Avant Père
chr. vulg.
1151.

† 23. Hébr. autr. et en même temps il ne nous auroit pas fait entendre ces paroles que nous avons entendues.

† 25. Voyez l'origine de ce nom au chapitre XVIII. † 12.

Ibid. L'une et l'autre de la tribu de Dan. Jos. XIX. 41.

CHAPITRE XIV.

Samson épouse une Philistine. Elle le trahit; il la quitte, et se retire chez son père.

1. DESCENDIT ergo Samson in Thamnatha, vidensque ibi mulierem de filiabus Philisthiim,

2. Ascendit, et nuntiavit patri suo et matri suæ, dicens: Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philistinorum: quam quæso ut mihi accipiatis uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua: Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni po-

1. ALORS Samson descendit à Thamnatha, *ville de la tribu de Dan;* et y ayant vu une femme entre les filles des Philistins *qui s'étoient rendus maîtres de cette ville,*

2. Il revint trouver son père et sa mère, et leur dit: J'ai vu dans Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins; je vous prie de me la faire donner pour épouse.

3. Son père et sa mère lui dirent: N'y a-t-il point de femme parmi toutes les filles de vos frères et parmi tout notre "peuple, pour vouloir, *contre les défenses de la loi,* prendre

1155.

† 1. Voyez au livre de Josué, XIX. 43.

† 3. Hébr. et Vulg. litt. *mæo*. Le syriaque et l'arabe, *tu*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1133.

une femme d'entre les Philistins qui sont incirconcis ? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plu quand je l'ai vue.

4. Or son père et sa mère ne savoient pas que ceci se faisoit par l'ordre de Dieu, et qu'il cherchoit une occasion pour perdre les Philistins ; " car, en ce temps-là, les Philistins dominoient sur le peuple d'Israël.

5. Samson vint donc avec son père et sa mère à Thamnatha ; et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de la ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson :

6. Mais l'Esprit du Seigneur se saisit de Samson qui déchira le lion comme il auroit déchiré un chevreau, et le mit en pièces, sans avoir rien dans la main ; et il affecta de n'en rien dire ni à son père, ni à sa mère.

7. Il vint ensuite parler à la femme qui lui avoit plu, et lui fit des propositions de mariage qu'elle accepta.

8. Et quelques jours après " il revint pour l'épouser ; et, s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion qu'il avoit tué, il trouva un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel qu'elles y avoient fait.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et en mangeoit en allant.

pulo meo, quia vis accipere uxorem de Philisthiim, qui incircumcisi sunt ? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philisthiim. Eo enim tempore Philisthiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus et rugiens, et occurrit ei :

6. Irruit autem Spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum, in frusta discerpens, nihil omnino habens in manu : et hoc patri et matri noluit indicare.

7. Descenditque et locutus est mulieri quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis, et ecce examen apum in ore leonis erat, ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus, co-

✧ 4. Hébr. et qu'il cherchoit une occasion de la part des Philistins.

✧ 8. Hébr. autr. quelque temps après. C'est ainsi que la Vulgate le traduit au chap. xv. ✧ 1.

medebat in via : veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt : nec tamen eis indicare voluit quod mel de corpore leonis assumpserat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium. Sic enim juvenes facere consueverant.

11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo :

12. Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas.

13. Sin autem non potueritis solvere, vos dabit mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Proponere problema, ut audiamus.

14. Dixitque ei : De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo. Nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

Lorsqu'il fut arrivé où étoient son père et sa mère, il leur en donna une partie, qu'ils mangèrent; mais il ne voulut pas cependant leur découvrir qu'il avoit pris ce miel dans la gueule du lion mort.

10. Son père vint donc chez cette femme, et fit un festin *de sept jours* pour son fils Samson, selon la coutume que les jeunes gens avoient alors.

11. Les habitans de cette ville l'ayant vu, lui donnèrent, pour l'accompagner, *pendant la cérémonie de ses nocés*, " trente jeunes hommes,

12. Auxquels Samson dit : Je vais vous proposer une énigme; et si vous pouvez l'expliquer dans les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques; "

13. Si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent : Proposez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeoit, et la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme; *ce qui les obligea dès le quatrième, de recourir à la*

Avant l'ère
chr. vulg.
1135.

Ÿ 10. Ces mots sont dans le grec des Septante, qui, comme l'hébreu, rapporte ceci à Samson; Samson fit là un festin de sept jours.

Ÿ 11. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques, tom. xi.

Ÿ 12. Hébr. trente tuniques et trente habits à changer; ou trente manteaux.

Avant l'ère
chr. vulg.
1135.

femme de Samson pour en découvrir le sens par son moyen : ils ne purent y réussir pendant plusieurs jours.

15. Mais *enfin* le septième jour s'approchant, " ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous " découvre ce que son énigme signifie; si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons, vous et toute la maison de votre père; est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous faire perdre nos habits ? "

16. Cette femme pleuroit donc *tous les jours* auprès de Samson, et se plaignoit de lui, en disant : Vous me haïssez, et vous ne m'aimez point; et c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée à ceux de mon peuple. Samson lui répondit : Je n'ai point voulu le dire à mon père et à ma mère : *comment* " vous le dirai-je ?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant *les quatre derniers des sept jours* de festin; enfin le septième jour, vaincu par ses importunités, il lui découvrit l'énigme; et elle alla le redire aussitôt à ceux de sa ville.

18. Ces jeunes gens donc, avant que le soleil fût couché, vinrent dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion ? Samson leur répondit : Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse, *et que vous n'eussiez pas em-*

15. Cumque adesset dies septimus, dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema : quod si facere nolueris, incendemus te, et domum patris tui : an idcirco vocastis nos ad nuptias, ut spoliaretis ?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur, dicens : Odisti me, et non diligis : idcirco problema quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere, et tibi indicare potero ?

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum, tandemque die septimo cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone ? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non

ψ 15. La version grecque : Mais au quatrième jour. Ce qui s'accorde mieux avec la suite. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de ἑβδαι, *septimus*, on a lu originairement τετάρται, *quartus*.

Ibid. On lit dans l'hébreu, לנו, *nobis*; ce qui est visiblement une faute de copiste, pour לך, *tibi*, comme l'exprime la Vulgate.

Ibid. Litt. pour nous dépouiller.

ψ 16. Ce mot est exprimé dans le chaldéen et dans l'arabe.

invenissetis propositionem meam.

ployé ma femme pour découvrir mon secret, vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire; et si vous le savez maintenant, vous en êtes redevables, non à votre esprit, mais à son infidélité; cependant je vous donnerai ce que je vous ai promis.

Avant l'ère
chr. vulg.
1155.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros, quorum ablatas vestes dedit iis qui problema solvebant: iratusque nimis ascendit in domum patris sui.

19. En même temps l'Esprit du Seigneur saisit Samson; et, étant venu à Ascalon, "il y tua trente hommes, dont il prit les habits, et les donna à ceux qui avoient expliqué son énigme; et, étant dans une colère étrange contre sa femme, il revint dans la maison de Manué son père.

20. Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

20. Cependant sa femme se croyant abandonnée de son mari, épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avoient accompagné à ses noces."

ψ 19. Ville des Philistins à dix ou douze licues de Thamnatha vers le midi.

ψ 20. C'est-à-dire, un de ces trente dont il est parlé au ψ 11.

CHAPITRE XV.

Samson met le feu aux moissons des Philistins. Il tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne.

1. Post aliquantum autem temporis, cum dies triticeæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hædum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens:

1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étoient proches, Samson voulant aller voir sa femme, lui apporta un chevreau; et, lorsqu'il vouloit entrer en sa chambre, selon sa coutume, son père l'en empêcha, en disant:

1152.

2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradi-

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour votre femme; c'est

Avant l'ère
chr. vulg.
1152.

pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis." Mais elle a une sœur qui est plus jeune et plus belle qu'elle; et je vous la donnerai pour femme au lieu d'elle.

5. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi, si je leur rends le mal qu'ils m'ont fait, *en m'ôtant ma femme, et la donnant à un autre.*

4. Après cela, il alla prendre trois cents renards, *qui sont très-communs dans la Palestine*; il les lia deux à deux, l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux;"

5. Et les ayant allumés, il chassa les renards, afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins, et y ayant mis le feu, les blés qui étoient déjà en gerbe, et ceux qui étoient encore sur pied, furent tous brûlés; et le feu même, se mettant dans les vignes et dans les plants d'oliviers, consuma tout.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait ce désordre? On leur répondit : C'est Samson, gendre d'un homme de Thamnatha, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme, et l'a donnée à un autre. Et les Philistins, étant venus chez cet homme, brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez fait *cela pour me donner satisfaction*, je ne laisserai point

di illam amico tuo : sed habet sororem, quæ junior et pulchrior illa est : sit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson respondit : Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos : faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque, et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio :

5. Quas igne succendens, dimisit ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, concrematæ sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philisthim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson, gener Thamnathæi, quia tulit uxorem ejus, et alteri tradidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philisthim, et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex

‡ 2. Voyez au chap. xiv. † 20.

‡ 4. C'est-à-dire, des flambeaux de bois résineux.

‡ 5. Cette conjonction manque dans l'hébreu.

vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut stupentes, suram femori imponerent: et descendens habitavit in spelunca petræ Etam.

9. Igitur ascendentes Philisthiim in terram Juda, castrametati sunt in loco qui postea vocatus est Lechi, id est, maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda: Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt: Ut ligemus Samson, venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est,

11. Descenderunt ergo tria millia virorum de Juda ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson: Nescis quod Philisthiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait: Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

12. Ligare, inquiunt, te venimus, et tradere

néanmoins de me venger encore de vous; " et après cela, je demeurerai tranquille.

8. Il les battit ensuite et en fit un si grand carnage, que, mettant la jambe sur la cuisse, ils demeureroient tout interdits. " Après cela, Samson demeura dans la caverne du rocher d'Etam. "

9. *Cependant* les Philistins résolurent de se venger de Samson, et d'obliger les Juifs à se leur livrer. Etant donc venus pour cela dans le pays de Juda, ils se campèrent au lieu qui depuis fut appelé la Machoire, où leur armée fut mise en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent: Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philistins leur répondirent: Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, et dirent à Samson: Est-ce que vous ne saviez pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? *ne voyez-vous pas que cela ne peut servir qu'à augmenter leur indignation contre nous, et à rendre notre condition plus dure?* Il leur répondit: Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. *Mais ce mal que vous leur avez rendu, retombe sur nous, si*

† 7. Hébr. litt. Quoique vous ayez fait cela, je ne suis point satisfait; mais je me vengerai sur vous. Ces mots, je ne suis point satisfait, qui manquent dans l'hébreu, se trouvent dans quelques exemplaires de la version des Septante.

† 8. Hébr. il les battit vivement aux cuisses et aux jambes; il brisa toutes leurs forces, et ils ne purent s'échapper de ses mains.

Ibid. Hébr. autr. sous les arbres qui sont aux environs du rocher d'Etam. Il y avoit une ville d'Etam dans la tribu de Siméon, voisine de la tribu de Dan. 1. Paral. iv, 32.

Avant l'ère
chr. vulg.
1152.

Avant l'ère
chr. vulg.
1132.

nous ne leur en faisons satisfaction. Nous sommes donc venus, lui dirent-ils, pour vous lier et pour vous livrer entre les mains des Philistins, qui exigent cela de nous. Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point, et je vous permettrai de me lier.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et le tirèrent du rocher d'Étam.

14. Et étant venus au lieu qui fut depuis appelé la Mâchoire, les Philistins vinrent au-devant de lui avec de grands cris; mais l'Esprit du Seigneur ayant saisi Samson, il rompit et mit en pièces les cordes dont il étoit lié, comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu."

15. Et, ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, et en tua mille hommes;

16. Et dit, en relevant cette action par une espèce de cantique : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse; et j'ai tué mille hommes."

17. Et après qu'il eut dit ces pa-

in manus Philistinorum. Quibus Samson : Jurate, ait, et sponde te mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinc-tum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, et tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cum venisset ad locum Maxillæ, et Philisthim vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum : et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat, dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam, id est, mandibulam asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros.

16. Et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum, delevi eos, et percussi mille viros.

17. Cumque hæc

✧ 14. Hébr. comme le lin qui se brûle au feu.

✧ 16. Hébr. autr. Avec une mâchoire d'âne je les ai mis en déroute; avec une mâchoire d'âne j'ai tué mille hommes. Il y a dans l'hébreu une ressemblance entre le mot כמור, *asinus*, et les deux mots suivans, כמור כמור; et comme le même mot כמור signifie aussi *acervus*, les rabbins se sont persuadés que ces deux mots signifioient *acervum acervorum* ou *accervum*, *duos acervos*; ils l'ont même ponctué en ce sens qu'il est néanmoins assez difficile d'expliquer; mais ces mots dérivent de כמור, *turbare*, et signifient naturellement *turbando turbavi eos*, où l'on reconnoît un hébraïsme fréquent, qui consiste à répéter ainsi deux fois la même idée pour augmenter la signification. *Turbare* signifie simplement troubler; mais *turbando turbare*, c'est remplir de trouble.

verba canens complexit, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramath-Lechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servitui salutem hanc maximam atque victoriam : en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla asini, et egressæ sunt ex eo aquæ. Quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Idecirco appellatum est nomen loci illius, Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philistinum viginti annis.

roles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramath-Léchi, c'est-à-dire, l'élevation de la mâchoire.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif, causée par la fatigue du combat, et criant au Seigneur, il dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur, et qui lui avez donné cette grande victoire; et maintenant je meurs de soif, et la foiblesse où je me trouve, fera que je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses dents de cette mâchoire d'âne, et il en sortit un ruisseau d'eau; et Samson en ayant bu, revint de sa défaillance, et reprit ses forces; c'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui d'un nom qui signifie la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu.

20. Alors les Israélites choisirent Samson pour les gouverner; et Samson jugea pendant vingt ans le peuple d'Israël, sans que ce peuple cessât pour cela d'être dominé par les Philistins.

¶ 19. Hébr. autr. le Seigneur fendit le rocher qui étoit au lieu nommé Léchi, et il en sortit, etc.; c'est pourquoi cette fontaine a été appelée jusqu'aujourd'hui d'un nom qui signifie la fontaine de celui qui invoque. On lit dans l'hébreu, *SMH*, *nomen ejus*, ce pronom au féminin, sans qu'on puisse savoir à quoi le rapporter : il y a lieu de soupçonner qu'au lieu de *SMH AIN*, *nomen ejus fons*, etc., on a lu originairement, *SM HAIN AIN*, *nomen hujus fontis, fons*, etc.

Avant l'ère
chr. vulg.
1132.

Avant l'ère
chr. vulg.
1115.

CHAPITRE XVI.

Samson enlève les portes de Gaza. Dalila lui coupe les cheveux. Il renverse sur lui le temple de Dagon.

1. APRÈS cela Samson alla à Gaza, ville des Philistins ; et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux, que Samson étoit entré dans la ville, ils le firent environner, et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer au matin lorsqu'il sortiroit.

3. Samson dormit jusque sur le minuit ; et s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la ville, avec leurs poteaux et leurs serrures, les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron, se moquant ainsi des Philistins.

4. Après cela il aima une femme

1. ABIT quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthiim, et percrebriisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus, et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis : et inde consurgens, apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

4. Post hæc amavit

Ÿ 1. Plusieurs prétendent que le terme hébreu peut aussi s'entendre d'une hôtelière.

Ÿ 2. Sept. litt. *Et nuntiatum est Gazæis, dicendo : Venit Samson huc.* C'est une traduction littérale de l'hébreu, où manquent ces trois mots, *Et nuntiatum est*, qui en grec n'en font que deux, et en hébreu un seul, *VIDE.*

Ibid. Hébr. ils l'environnèrent, et lui dressèrent des embûches à la porte de la ville.

Ibid. *Exeuntem* n'est pas dans l'hébreu ; mais ce qui précède le suppose.

Ÿ 3. Hébr. et la barre : cette barre s'attachoit avec des liens. Voyez la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*, tom. iv.

mulierem , quæ habitabat in valle Sorec , et vocabatur Dalila.

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum , atque dixerunt : Decipe eum , et disce ab illo , in quo habeat tantam fortitudinem , et quo modo eum superare valeamus , et vinctum affligere : quod si feceris , dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi , obsecro , in quo sit tua maxima fortitudo , et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ?

7. Cui respondit Samson : Si septem nervicis funibus , necdum siccis et adhuc humentibus , ligatus fuero , infirmus ero ut ceteri homines.

8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philistinorum septem funes , ut dixerat : quibus vinxit eum ,

9. Latentibus apud se insidiis , et in cubiculo finem rei expectantibus , clamavitque ad eum : Philistiim super te , Samson. Qui

qui demouroit dans la vallée de Sorec , " et s'appeloit Dalila."

5. Les princes des Philistins l'ayant su , vinrent trouver cette femme , et lui dirent : Trompez Samson , et sachez de lui d'où lui vient une si grande force , et comment nous pourrions le vaincre , et le tourmenter après l'avoir lié ; si vous faites cela , nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent."

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi , je vous prie , d'où vous vient cette force si grande , et avec quoi il faudroit vous lier pour vous ôter le moyen de vous sauver.

7. Samson lui dit : Si on me lioit avec sept grosses cordes " qui ne fussent par sèches , mais qui eussent encore leur humidité , je deviendrois foible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent sept cordes , comme elle avoit dit , dont elle le lia :

9. Et ayant fait cacher dans sa chambre " des hommes qui attendoient l'événement de cette entreprise , elle lui cria : Samson , voilà les Philistins qui fondent sur vous ; et aussitôt il rompit les cordes , comme

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

† 4. près de Saraa d'où étoit Samson.

Ibid. Le sentiment le plus ordinaire est , que cette femme étoit une courtisane : la suite du récit confirme ce sentiment.

† 5. c'est-à-dire , onze cents sicles , qui font environ 1617 fr.

† 7. Litt. sept cordes de nerfs. Cette sorte de cordes étoit en usage chez les anciens.

† 9. Hébr. dans le plus secret de la maison.

Avant l'ère
chr. vulg.
1115.

se rompt un filet d'étoupe, lorsqu'il sent le feu, et on ne connut point d'où lui venoit cette *grande force*.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous ne m'avez point dit la vérité; découvrez - moi donc maintenant au moins, avec quoi il faudroit vous lier.

11. Samson lui répondit : Si on me lioit avec des cordes toutes neuves, dont on ne se seroit jamais servi, je deviendrois foible, et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous; et aussitôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous, et me direz-vous des choses fausses? Dites-moi donc avec quoi il faudroit vous lier. Samson lui dit : Si vous faites une tresse de sept cheveux de ma tête avec du fil dont on fait de la toile, et que l'ayant attachée à un clou, vous enfonciez ce clou dans la terre, je deviendrai foible *comme un autre*.

¶ 13. Hébr. si vous faites un tissu des sept tresses de mes cheveux (*Infr. ¶ 19.*) avec le voile que vous ourdissez, et que vous l'attachiez à un clou de votre métier, je, etc.

Ibid. Selon les Septante, dans le mur. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, où il y a ici une lacune considérable. On y lit simplement : *Si texueris septem cincinnos capitis mei cum licio. . . . et fixit clavo et dixit.* La version des Septante présente ce qui manque là; on y trouve : *Si texueris septem oinoinnos capitis mei cum licio, et fixeris clavo in*

rupit vincula, quo modo si rumpat quis filum de stupæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit: et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila: Ecce illusisti mihi, et falsum locutus es: saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille respondit: Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit: Philistiim super te, Samson, in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum: Usquequo decipis me, et falsum loqueris? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson: Si septem crines capitis mei cum licio plexueris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cum fecisset Dalila, dixit ad eum : Philisthiim super te, Samson. Qui consurgens de somno, extraxit clavum cum crinibus et licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum ? Per tres vices meutitus es mihi, et noluisti dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei, et per multos dies jugiter adhæreret, spatium ad quietem non tribuens, defecit anima ejus, et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia Nazaræus, id est, consecratus Deo sum de utero matris meæ : si rasum fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam, eroque sicut ceteri homines.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous ; et, s'éveillant tout d'un coup, il arracha le clou avec ses cheveux, et le fil.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi ? Vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette force supérieure.

16. Et comme elle l'importunoit sans cesse, et qu'elle se tint plusieurs jours attachée auprès de lui sans lui donner aucun temps pour se reposer, enfin la fermeté de son cœur se ralentit, et il tomba dans une lassitude mortelle."

17. Alors lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis Nazaréen, c'est à-dire, consacré à Dieu dès le ventre de ma mère. Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai foible comme les autres hommes."

Avant Père
chr. vulg.
1115.

pariete, ero quasi unus hominum infirmus. Et factum est cum dormiret, cepit Dalila septem circinos capitis ejus, et tenuit eum licio; et fecit clavo in pariete, et dixit. Si vous faites un tissu des sept tresses de mes cheveux avec un fil de trame, et que vous les attachiez avec un clou à la muraille, je deviendrai foible comme le reste des hommes. Il arriva donc que lorsqu'il dormoit, Dalila prit les sept tresses de ses cheveux, en fit un tissu avec un fil de trame, et les attacha avec un clou à la muraille, après quoi elle dit, etc. La Vulgate présente au fond le même sens, mais plus concis.

‡ 16. Hébr. dans un découragement mortel.

‡ 17. Le sentiment commun est que sa chevelure n'étoit que la cause morale de sa force, Dieu ayant bien voulu s'engager à lui donner cette

Avant l'ère
chr. vulg.
1115.

18. Dalila, voyant qu'il lui avoit confessé tout ce qu'il avoit dans le cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis ;

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux, et lui fit reposer la tête dans son sein ; et ayant fait venir un barbier, elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux ; après quoi elle commença de le chasser et de le repousser d'auprès d'elle ; car sa force l'abandonna au même moment :

20. Et elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous. Samson s'éveillant, dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux ; car il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins, l'ayant donc pris, lui crevèrent aussitôt les yeux ; et l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermèrent dans une prison où ils lui firent tourner la meule d'un moulin.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philisthinorum, ac mandavit : Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt, assumpta pecunia, quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput : vocavitque tonsorem, et rasi septem crines ejus, et cœpit abigere eum, et a se repellere : statim enim ab eo fortitudo discessit :

20. Dixitque : Philisthiim super te, Samson. Qui de somno consurgens, dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam : nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

21. Quem cum apprehendissent Philisthiim, statim eruerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinctum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt.

force, pourvu qu'il conservât sa chevelure comme un signe de sa consécration.

‡ 18. On lit dans l'hébreu, *li, et*, pour *li, mihi*.

‡ 19. Hébr. litt. un homme.

Ibid. Il y a encore aujourd'hui des peuples qui portent ainsi leurs cheveux en touffes ou tresses.

Ibid. Hébr. et elle commença à l'humilier.

‡ 21. Hébr. de chaînes d'airain. Ce qui se fait aujourd'hui de fer, se faisoit le plus souvent d'airain, alors beaucoup plus commun que le fer.

Ibid. Voyez ce qui a été dit au livre de l'Exode, *xii. 29.*

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. Et principes Philisthinorum conveniunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes: Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat: Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos: Dimitte me, ut tangam columnas quibus omnis imminet domus et recliner super eas, et paululum requiescam.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philisthinorum, ac de tec-

22. Ses cheveux commençoient déjà à revenir,

23. Lorsque les princes des Philistins firent une grande assemblée pour immoler des hosties splendentes à leur dieu Dagon, et pour faire un festin de réjouissance, en disant: Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Ce que le peuple ayant aussi vu, il publioit les louanges de son dieu, en disant comme eux: Notre dieu nous a livré entre nos mains notre ennemi qui a ruiné notre pays, et qui en a tué plusieurs

25. Ils firent ensuite des festins avec de grandes réjouissances; et après le diner, ils commandèrent que l'on fit venir Samson, pour jouer devant eux. Samson, ayant été amené de la prison, jouoit devant les Philistins, et ils le firent tenir entre deux colonnes.

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisoit: Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus, et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison étoit toute pleine d'hommes et de femmes. Tous les princes des Philistins y étoient; et il y avoit bien trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, du

¶ 23. Voyez dans ce volume la *Dissertation sur les divinités des Philistins*, à la tête des deux premiers livres des Rois.

¶ 25. Hébr. autr. pour s'en faire un jouet. . . . ils s'en firent un jouet.

Ibid. Ou, selon les Septante, entre les colonnes, c'est à-dire, dans la galerie formée par les colonnes qui soutenoient l'édifice.

Avant l'ère
chr. vulg.
1115.

haut de la maison, regardoient jouer Samson."

28. Celui-ci, ayant donc invoqué le Seigneur, lui dit : O Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi ; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes deux yeux, et pour l'outrage qu'ils font à votre saint nom."

29. Puis, prenant les deux colonnes" sur lesquelles la maison étoit appuyée, tenant l'une de la droite, et l'autre de la gauche ;

30. Et faisant un sacrifice de sa vie pour la délivrance de son peuple, il dit : Que je meure avec les Philistins. Et ayant fortement ébranlé les colonnes," la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui étoit là ; et il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parens étant venus en ce lieu, enlevèrent son corps, et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol," dans le sépulcre de son père Manué, après avoir été juge d'Israël pendant vingt ans.

to et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille, invocato Domino, ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam, Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram læva tenens,

30. Ait : Moriatur anima mea cum Philistiim. Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et ceteram multitudinem quæ ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres ejus, et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol, in sepulchro patris sui Manue : judicavitque Israel viginti annis.

† 27. Hébr. autr. qui regardoient Samson avec des ris *insultans*.

† 28. en se glorifiant de l'humiliation où ils m'ont réduit.

† 29. Hébr. les deux colonnes du milieu.

† 30. Le nom de *colonnes* manque dans l'hébreu, ou du moins le pronom qui les représenteroit.

† 31. Voyez au chap. XIII. † 25.

CHAPITRE XVII.

Idole de la maison de Michas.

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim, nomine Michas,

2. Qui dixit matri suæ : Mille centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente iuraveras, ecce ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino.

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, et faciat sculptile atque

1. En ce temps-là, " il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas,

2. Qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent " que vous aviez mises à part, " et sur le sujet desquelles vous aviez fait devant moi tant d'imprécations, *afin qu'on vous les rendit*, sont entre mes mains, et je les ai présentement. " Sa mère lui répondit : Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ses bénédictions.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère. Et sa mère lui dit : " J'ai consacré cet argent au Seigneur, et j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, et qu'il en fasse faire une image de sculpture, et une jetée en fonte.

ψ 1. Ces mots, *eo tempore*, ne sont ni dans l'hébreu ni dans la version grecque. Dom Calmet croit que le temps le plus propre où l'on puisse rapporter cet événement et les deux suivans, est celui qui suivit la mort de Josué et des anciens. (*Infr.* ψ 6.)

ψ 2. C'est-à-dire, onze cents sicles, qui font environ 1617 fr.

Ibid. Hébr. qu'on vous avoit prises.

Ibid. On lit dans l'hébreu : *qui erepti sunt tibi, et tu adjurasti* (ou *et me adjurasti*), et *etiam dixisti in auribus meis : ecce argentum apud me; ego accipi illud*. Les premiers mots sembleroient avoir plus de suite si on lisoit : *quos dixisti in auribus meis tibi ereptos fuisse, et etiam me adjurasti : ecce, etc.* Ces pièces d'argent dont vous m'avez dit à l'oreille qu'elles vous avoient été prises, et sur lesquelles vous m'aviez pris à serment, elles sont entre mes mains; je les ai reçues. Il ne s'agiroit que de répéter deux fois le mot אֵשׁ, qui peut signifier également *quos et quod*, en ce sens : *quos* (ou *de quibus*) *dixisti quod erepti sunt tibi*; et joindre *etiam* avec *adjurasti* auquel il se rapporte mieux. Le mot אַתָּא peut signifier *tu* au féminin, ou mieux encore *me*.

ψ 3. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire ainsi : Je consacre cet argent de ma main au Seigneur, pour mon fils, pour faire une figure en sculpture, et une jetée en fonte. Maintenant donc je vais vous le rendre.

C'est pour cela même que je vous le donne maintenant.

4. Après donc que Michas eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents pièces d'argent, qu'elle donna à un ouvrier, " pour en faire une image de sculpture, et une jetée en fonte, " qui demeura dans la maison de Michas.

5. Michas fit aussi un petit temple pour le dieu, " avec un éphod et des théraphins, c'est-à-dire, le vêtement sacerdotal et les idoles, " et il remplit d'offrandes " la main d'un de ses fils, comme pour la consacrer quoiqu'il ne fût point de la race sacerdotale, et il devint ainsi son prêtre.

6. Ce changement fait dans la religion par quelques particuliers, sans que personne s'y opposât, ne doit pas surprendre; car en ce temps-là, il n'y avoit point de roi " dans Israël; mais chacun faisoit tout ce qui lui sembloit bon.

7. En ce même temps, il y eut aussi un autre jeune homme de Bethléhem en Juda qui étoit lévite, mais de la tribu de Juda, par sa mère, " et qui demouroit là.

conflatile : et nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri suæ, quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

5. Qui ædieulam quoque in ea deo separavit, et fecit ephod et theraphim, id est, vestem sacerdotalem, et idola : implevitque unius filiorum suorum manum, et factus est ei sacerdos.

6. In diebus illis non erat rex in Israel, sed unusquisque quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus : eratque ipse levites, et habitabat ibi.

ψ 4. Hébr. à un fondeur.

Ibid. Voyez au verset précédent.

ψ 5. Hébr. litt. *Et vir ille Michas ei domus dei.* Peut-être qu'au lieu de *VIRIS*, *Et vir ille*, il faudroit lire, *VIAS*, *Et fecit* : en ce sens : *Et fecit Michas sibi domum dei.* Michas se fit une maison de dieu, un temple.

Ibid. Ces mots, *id est, vestem sacerdotalem et idola*, ne sont point dans l'hébreu : ces *théraphins*, en cet endroit, pourroient être des hiéroglyphes, et peut-être les mêmes que l'*Urim* et *Thummim*, attachés au rational.

Ibid. C'étoit une cérémonie de la consécration des prêtres, de leur remplir la main des offrandes qu'ils devoient faire au Seigneur. *Exod. xxviii. 41. et alibi.*

ψ 6. c'est-à-dire, de juge, de chef. C'est ainsi qu'Abimélech est appelé roi. *Supr. ix. 6.*

ψ 7. Il devoit être de la tribu de Lévi par son père. On lit dans l'hébreu *ex cognatione Juda, et ipse levites.* Le père Houbigant soupçonne que ces mots, *ex cognatione Juda*, sont une note transportée inconsidérément de la marge dans le texte par les copistes. Ce n'est peut-être qu'une trans-

8. Egressusque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ,

9. Interrogatus est ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda, et vado ut habitem ubi potuero, et utile mihi esse perspexero.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos : daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necessaria.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se.

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti Levitici generis sacerdotem.

8. Il étoit sorti de Bethléhem dans le dessein d'aller s'établir ailleurs, partout où il trouveroit son avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm, lorsqu'il étoit en chemin, il se détourna un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venoit. Il lui répondit : Je suis lévite de Bethléhem de Juda ; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi ; vous me tiendrez lieu de père et de prêtre. Je vous donnerai chaque année " dix pièces d'argent, deux habits, " et ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le lévite y consentit, et demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ses enfans.

12. Michas lui remplit la main d'offrandes, comme pour le consacrer, " et retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre ;

13. Car maintenant, disoit-il, je sais que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

position avec méprise dans le nom ; il faudroit peut-être lire : *et ipse levites ex cognatione Caath*. On a vu dans Josué que les lévites étoient distribués en trois familles, et que ceux de la famille de Caath eurent une portion de leur partage dans la tribu d'Ephraïm où alloit celui-ci. *Josue, xxi. 5.*

‡ 10. Hébr. à certains jours *par chaque année*.

Ibid. Ce que plusieurs expliquent de la tunique et du manteau qui étoient l'habit ordinaire des Hébreux.

‡ 12. Voyez au ‡ 5.

 CHAPITRE XVIII.

Six cents hommes de la tribu de Dan vont s'établir à Laïs. Ils enlèvent le prêtre et l'idole de Michas.

1. EN ce temps-là, il n'y avoit point de roi dans Israël, et la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter; car jusqu'alors elle n'avoit pu se mettre en possession de ce qui lui étoit échu comme aux autres tribus."

2. Les enfans de Dan ayant donc choisi, de Saraa et d'Esthaol, cinq hommes de leur race et de leur famille, qui étoient très-vaillans, les envoyèrent pour reconnoître le pays qui leur étoit échu, et pour y remarquer tout avec grand soin; et ils leur dirent: Allez, et reconnoissez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent.

3. Ils reconnurent à la parole, que le jeune homme lévite n'étoit pas de la tribu d'Ephraïm; et demeurant avec lui, ils lui dirent: Qui vous a amené ici? Qu'y faites-vous, et quel est le sujet qui vous a porté à y venir?

4. Il leur répondit: Michas a fait pour moi telle et telle chose, et il m'a

1. IN diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea: usque ad illum enim diem inter ceteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et familiæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent: dixeruntque eis: Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi:

3. Et agnoscentes vocem adolescentis levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum: Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob causam huc venire voluisti?

4. Qui respondit eis: Hæc et hæc præstitit

‡ 1. Voyez au chap. xvii. ‡ 1.

Ibid. Hébr. litt. quia non considerat ei usque ad diem hanc in medio tribuum Israel in hæreditatem: בְּנִלְהָ, peut-être pour בִּי נִלְהָ, *sufficiencia hæreditatis*. Il lui étoit déjà échu un héritage comme aux autres au temps du partage; mais il ne lui étoit point encore échu un héritage suffisant, soit parce que le terrain étoit trop resserré pour elle, soit parce que les Chananéens en occupoient encore une partie.

‡ 2. Voyez au chap. xiii. ‡ 25.

mihi Michas, et me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum.

6. Qui respondit eis: Ite in pace: Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Eunt igitur quinque viri venerunt Laïs: videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum: et procul a Sidone, atque a cunctis hominibus separatam.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus, responderunt:

9. Surgite, ascendamus ad eos: vidimus enim terram valde opulentam et uberem: nolite negligere, nolite cessare: eamus, et

donné des gages, pour que je lui tienne lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent dono de consulter le Seigneur, pour savoir si leur voyage seroit heureux, et s'ils réussiroient dans leur entreprise.

6. Il leur répondit: Allez en paix; le Seigneur favorise votre voyage."

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés, vinrent à Laïs;" et trouvèrent le peuple de cette ville, comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, en paix et en assurance, n'y ayant personne qui le troublât," extrêmement riche; trop éloigné de Sidon pour en être promptement secouru, et séparé de tous les autres hommes, n'ayant ni alliance ni commerce avec eux, selon la coutume de cette nation."

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol; et lorsqu'ils leur demandèrent ce qu'ils avoient fait, ils leur répondirent:

9. Marchons vers ces gens-là." Le pays que nous avons vu est très-riche et très-fertile; ne négligez rien; ne perdez point de temps; allons nous mettre en possession de cette terre; nous le ferons sans peine.

¶ 6. Hébr. litt. La voie par laquelle vous marchez, est devant Dieu: il a les yeux sur elle; il la favorise.

¶ 7. Cette ville est nommée *Lesem* dans Josué, xix. 47.

Ibid. Hébr. litt. *nemo ignominia afflictois rem in terra, possidens potestatem*: *IOBS ASR*, peut-être pour *VIORS VASR*, aut expellens, aut opprimens: il n'y avoit personne qui leur fit aucune avanie dans ce pays, ni qui les expulsât, ni qui les opprimât.

Ibid. Hébr. litt. Ils étoient éloignés des Sidoniens, et n'avoient aucune affaire, aucun commerce, avec aucun homme.

¶ 9. Hébr. litt. *Surge*, *QUMH*, pour *QUMV*, *Surgite*, comme l'exprime la Vulgate.

10. Nous trouverons des gens dans une pleine assurance, une contrée fort étendue; et le Seigneur nous donnera ce lieu si fertile où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Il partit donc alors, de la tribu de Dan, c'est-à-dire, de Saraa et d'Esthaol, *un corps de six cents hommes bien armés,*

12. Qui étant venus à Cariathiarim de la tribu de Juda y campèrent; et ce lieu depuis ce temps-là s'appela le Camp de Dan, qui est derrière Cariathiarim.

13. Ils passèrent de là sur la montagne d'Ephraïm; et étant venus dans la maison de Michas,

14. Ces cinq hommes qui avoient été envoyés auparavant, pour reconnoître le pays de Laïs, dirent à leurs autres frères: Vous savez " qu'en cette maison-là il y a un éphod, des théraphins, une image de sculpture, et une jetée en fonte. *Il nous seroit peut-être avantageux de les enlever et de les emporter avec nous. Voyez sur cela ce qu'il vous plait de faire.*

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent dans le logis du jeune lévite qui étoit dans la maison de Michas, et le saluèrent civilement.

16. Cependant les six cents hom-

‡ 14. Hébr. autr. savez-vous?

possideamus eam: nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria, eorum quæ gignuntur in terra.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est, de Saraa et Esthaol, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. Ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ: qui locus ex eo tempore, Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraïm. Cumque venissent ad domum Michæ,

14. Dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant ad considerandam terram Laïs, ceteris fratribus suis: Nostis quod in domibus istis sit ephod et theraphim, et sculptile atque conflatile: videte quid vobis placeat.

15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis levitæ, qui erat in domo Michæ: salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem

viri, ita ut erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitebantur, et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos: Quid facitis?

19. Cui responderunt: Tace, et pone digitum super os tuum: venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu et familia in Israël?

20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum, et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat pretiosum,

22. Et jam a domo Michæ essent procul,

mes demeurèrent à la porte sous les armes.

17. Et ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune homme, tâchoient d'emporter l'image de sculpture, l'éphod, les théraphins, et l'image jetée en fonte, *espérant que cela leur porteroit bonheur dans leur expédition*; et le prêtre se tenoit à la porte où on l'amusoit afin qu'il ne vît pas ce qui se passoit dans la maison; pendant que ces six cents hommes fort vaillans attendoient non loin de là *les cinq autres*.

18. Ceux donc qui étoient entrés emportèrent l'image de sculpture, l'éphod, les idoles et l'image jetée en fonte. Le prêtre leur dit: Que faites-vous?

19. Ils lui répondirent: Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, d'être prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël?

20. Le lévite, les ayant entendus parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disoient; et prenant de leurs mains l'éphod, les idoles et l'image de sculpture *pour les porter lui-même*, il s'en alla avec eux.

21. Lorsqu'ils étoient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfans, les bestiaux et tout ce qu'ils avoient de plus précieux,

22. Et étant déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuroient

† 17. Hébr. Et ces cinq hommes étant entrés là, prirent l'image, etc.

† 18. C'est-à-dire, les théraphins.

chez Michas les suivirent avec grand bruit, "

23. Et commencèrent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que c'étoit, dirent à Michas : Que demandez-vous ? Pourquoi criez-vous de la sorte ?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits et vous m'emmenez mon prêtre et tout ce que j'avois ; " et après cela vous me dites : Qu'avez-vous à crier ?

25. Les enfans de Dan lui dirent : Prenez garde de nous parler davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colère contre vous, et que vous ne périssiez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin ; et Michas, voyant qu'ils étoient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Cependant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous avons dit auparavant ; et étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenoit en assurance et dans un plein repos. Ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville ; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. Sans qu'il se trouvât personne pour secourir les habitans, parce qu'ils demeuroient loin de Sidon, et qu'ils n'avoient aucune société ni

viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,

23. Et post tergum clamare cœperunt. Qui cum respexissent, dixerunt ad Micham : Quid tibi vis ? cur clamas ?

24. Qui respondit : Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem, et omnia quæ habeo, et dicitis : Quid tibi est ?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua pereas.

26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem ; et quæ supra diximus : veneruntque in Laïs ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt,

28. Nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nul-

† 23. Hébr. litt. ceux qui étoient dans les maisons qui étoient avec la maison de Michas, s'étant appelés avec de grands cris, suivirent les enfans de Dan.

† 24. Hébr. Et que reste-t-il encore ? pourquoi donc me dites-vous, etc. ?

† 28. Voyez au † 7.

lo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob, quam rursum extruentes, habitaverunt in ea,

29. Vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Lais dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israel.

ŷ 28. Hébr. dans la vallée qui est à Beth-Rohob.

ŷ 30. On lit dans l'hébreu, MNSA, *Manasse*, au lieu de MSH, *Moysi*.

Ibid. Hébr. *usque ad diem captivitatis terræ*: HARS, peut-être pour HARON, *arcæ*. Voyez ce qui est dit sur cela dans la Préface.

ŷ 31. Hébr. l'image de sculpture.

Ibid. Dans l'hébreu, ces mots, *in diebus illis*, etc., commencent le chapitre suivant.

aucun commerce avec qui que ce fût. " Or la ville étoit située au pays de Rohob, " *au pied du mont Liban*; et l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent.

29. Ils l'appelèrent Dan, du nom de leur père, qui étoit fils d'Israël, au lieu qu'au paravant elle s'appeloit Lais.

30. Ils s'approprièrent donc l'image de sculpture, et établirent Jonathan, fils de Gersam, qui étoit fils de Moïse, " pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent vaincus par les Philistins, que l'arche fut prise, et que plusieurs d'entre eux furent emmenés captifs. "

31. Et l'idole " de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. Il n'y avoit point alors de roi dans Israël, *qui s'opposât à ces désordres, ni de chef qui pût y remédier.* "

CHAPITRE XIX.

Outrage fait à la femme d'un lévite par ceux de Gabaa.

1. Fuit quidam vir levites habitans in latere montis Ephraim,

1. Un lévite " qui demouroit au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme de Bethléhem,

ŷ 1. Hébr. En ce temps-là, il n'y avoit point de roi dans Israël, et un lévite, etc. Voyez au chap. xvii. ŷ 1.

qui est en Juda, " et lui ayant donné quelque chagrin,

2. Sa femme le quitta ; " et, étant retournée à Bethléhem en la maison de son père, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari voulant se réconcilier avec elle, " vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié, et la " remmener avec lui, étant suivi d'un serviteur avec deux ânes. Sa femme le reçut bien, et l'introduisit dans la maison de son père. Son beau-père, l'ayant appris et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. Et l'embrassa. Il demeura dans la maison de son beau-père " pendant trois jours, mangeant et buvant avec lui avec beaucoup de familiarité. "

5. Le quatrième jour, le lévite se levant avant le jour, voulut s'en aller ; mais son beau-père le retint,

qui accepit uxorem de Bethlehem Juda :

2. Quæ reliquit eum, et reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos : quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

4. Et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo, et bibens familiariter.

5. Die autem quarto, de nocte consurgens, proficisci voluit.

ψ 1. L'hébreu ajoute : pour concubine. Ce mot, dans le style des Hébreux, signifie une femme que l'on a prise dans les solennités accoutumées, et sans lui donner la dot.

ψ 2. Hébr. litt. *Et fornicata est apud eum concubina ejus, et recessit ab eo.* Peut être qu'au lieu de *VTZNH*, *Et fornicata est*, il faudroit lire, *VTZAF*, *Et iratu est adversus eum.* Cette femme s'étant fâchée contre lui, le quitta. Le verset suivant confirme cette conjecture, en disant qu'il alla pour lui parler au cœur. C'est l'expression de l'hébreu : elle avoit le cœur ulcéré contre lui ; il va pour adoucir cette plaie.

ψ 3. Ces mots, *volens reconciliari ei*, ne sont pas dans l'hébreu ; mais la suite s'y accorde assez.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *LHSIBU, ad reducendum eum*, au lieu de *LHSIBB, ad reducendam eam*. Les rabbins en conviennent, et la faute est si évidente qu'il est étonnant qu'elle ait pu se glisser dans le texte. Nous remarquons exprès ces fautes pour montrer combien il est possible qu'il en ait échappé d'autres moins sensibles.

ψ 4. Hébr. litt. son beau-père (ou son allié), père de la jeune femme. Ce texte ainsi exprimé peut servir à montrer que le mot hébreu *κτμ* n'est pas par lui-même déterminé à signifier le beau-père.

Ibid. Hébr. litt. ils mangèrent, ils burent, et ils passèrent la nuit là.

Quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta prius paucillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hic maneas, pariterque lætemur.

7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixè eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat levites iter. Cui socer rursus : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec increseat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul.

9. Surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursus locutus est socer : Considera quod dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum : mane apud me etiam hodie, et duc lætum diem, et cras proficisceris, ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus, sed statim perrexit, et venit contra

et lui dit : Mangez un morceau auparavant, pour vous fortifier, et après cela vous vous mettrez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son gendre : Je vous prie de demeurer encore ici aujourd'hui, afin que nous le passions dans la joie.

7. Le lévite se levant, voulut s'en aller; mais son beau-père le conjura avec tant d'instance qu'il le retint, et le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain matin, le lévite se préparoit à s'en aller; mais son beau-père lui dit : Je vous prie de manger un morceau auparavant, afin qu'ayant pris des forces, vous vous en alliez, quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble;

9. Et le jeune homme se levant, vouloit s'en aller avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore : Considérez que le jour est fort avancé, et que le soir approche : demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous; vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Son gendre ne voulut point se rendre à ses prières; mais il partit aussitôt, et vint proche de Jésus, qui s'appelle autrement Jérusalem,

ψ 8. Hébr. pour prendre des forces; et il l'arrêta jusqu'au déclin du jour.

menant avec lui ses deux ânes chargés et sa femme.

11. Et lorsqu'ils étoient déjà près de Jébus, et que le jour finissant, la nuit commençoit, le serviteur dit à son maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et y demeurons.

12. Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger, qui n'est point des enfans d'Israël; mais je passerai jusqu'à Gabaa ;

13. Et quand je serai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Ils passèrent donc Jébus ; et, continuant leur chemin, ils se trouvèrent au coucher du soleil, près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils allèrent donc à cette ville pour y demeurer; et, y étant entrés, ils s'assirent dans la place de la ville, sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer et les loger chez soi.

16. Mais sur le soir, on vit revenir des champs après son travail, un vieillard qui étoit lui-même de la montagne d'Ephraïm, et qui demeurait comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient des enfans de Jémini, " *très-injustes et très-méchans*.

✧ 16. c'est-à-dire, de Benjamin.

Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem : dixitque puer ad dominum suum : Veni, obsecro ; declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea.

12. Cui respondit dominus : Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa :

13. Et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama.

14. Transierunt ergo Jebus, et coeptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin :

15. Diverteruntque ad eam ut manerent ibi : quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

16. Et ecce, apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperi, qui et ipse de monte erat Ephraim, et peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem

regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in platea civitatis : et dixit ad eum : Unde venis ? et quo vadis ?

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem : et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub tectum suum nos vult recipere :

19. Habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri qui mecum est : nulla re indigemus nisi hospitio.

20. Cui respondit senex : Pax tecum sit : ego præbebo omnia quæ necessaria sunt : tantum, quæso, ne in platea maneat.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit : ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris, cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis

17. Ce vieillard, levant les yeux, vit le lévite assis dans la place de la ville avec son petit bagage ; et, s'adressant à lui, il lui dit : D'où venez-vous, et où allez-vous ?

18. Le lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléhem, qui est en Juda ; et nous retournons en notre maison, qui est au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléhem : nous allons maintenant à la maison de Dieu, à *Silo* ; et personne ne veut nous recevoir chez soi :

19. Nous avons cependant de la paille et du foin pour les ânes, avec du pain et du vin pour moi, et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi ; nous n'avons besoin de rien, que d'un logement.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous : je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire ; je vous prie seulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Il les fit donc entrer dans sa maison ; il donna à manger aux ânes : et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table, et leur fit festin.

22. Pendant qu'ils étoient à table, et que, fatigués du chemin, ils mangeoient et buvoient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette ville, qui étoient des enfans de

Belial (c'est-à-dire sans joug); " et, environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte, en criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

Gen. xix. 5.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous bien de faire un si grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte : cessez de penser à cette folie.

24. *Et dans le trouble où l'avoit jeté cette horrible proposition, il ajouta : J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine; je vous les amènerai, et vous les " aurez pour satisfaire votre passion. Je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime détestable contre nature.*

25. Mais le lévite, qui n'étoit pas moins troublé, voyant qu'ils ne vouloient point se rendre à ses paroles, leur amena sa femme, et l'abandonna à leurs outrages; et, après qu'ils eurent abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipèrent, cette femme vint à la porte de la maison où étoit son mari, et y tomba étendue par terre, sans mouvement et sans vie.

† 23. Ces mots, *id est, absque jugo*, sont ajoutés par l'interprète latin.

† 24. On lit dans l'hébreu *אֹתָם, eos*, et *לְהֵם, eis*, au masculin, au lieu de *אֹתָהּ, eas*, et *לְהֵּהּ, eis* : en ce sens : *et faciatis eis quod bonum est in oculis vestris*; ou peut-être encore *הַטּוֹב, quod bonum est*, pour *טוֹב, secundum quod bonum est* : et vous les traiterez comme il vous plaira.

illius, filii Belial (id est, absque jugo), et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac stultitia :

24. Habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam : educam eas ad vos, ut humilietis eas, et vestram libidinem compleatis : tantum obsecro ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius. Quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam : qua cum tota nocte abusi essent, dimiserunt eam mane.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus, ubi manebat dominus suus, et ibi corruit.

27. Mane facta surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expleret viam : et ecce concubina ejus jacebat ante ostium, sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua, tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens, misit in omnes terminos Israel.

30. Quod cum viderent singuli, conclamabant : Nunquam res talis facta est in Israel, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus : ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

27. Le matin son mari s'étant levé, ouvrit la porte pour chercher sa femme et continuer son chemin ; et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte, comme pour demander vengeance de l'outrage qu'on lui avoit fait.

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie, et il lui dit : Levez-vous, et allons-nous-en. Mais elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle étoit morte ; et l'ayant prise, il la mit sur son âne, et s'en retourna dans sa maison.

29. Etant venu chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, et en envoya une part à chacune des tribus d'Israël.

30. Ce que les enfans d'Israël ayant vu, ils crièrent tout d'une voix : Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israël, depuis le jour où nos pères sortirent d'Égypte jusqu'aujourd'hui : prononcez là-dessus, et ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire dans cette circonstance."

‡ 28. Ces mots, *putans eam quiescere*, et, *intelligens quod erat mortua*, ne sont pas dans l'hébreu : on trouve seulement dans le grec, *quia erat mortua* : ce que l'hébreu pourroit avoir exprimé en un seul mot, *vainnes*, et *jam non erat*. Ce mot a pu facilement se confondre avec ceux qui précèdent, *vain ann*, et *nihil respondebat*.

‡ 30. Hébr. litt. *ponite vobis super hoc, consulite et loquimini*. Peut-être qu'au lieu de *lcm*, *vobis*, il faudroit lire *lccm*, *cor vestrum*. C'est un hébraïsme commun : *ponite cor vestrum super hoc* : appliquez votre cœur à cela, pensez-y.

CHAPITRE XX.

Les Israélites vengent sur ceux de Benjamin l'injure faite au lévite.

1. ALORS tous les enfans d'Israël se mirent en campagne, et se trouvèrent assemblés, comme s'ils n'eussent tous été qu'un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée; "ceux de la terre de Galaad au delà du Jourdain se trouvèrent aussi avec eux devant le Seigneur à Maspha."

2. Tous les chefs du peuple "et toutes les tribus d'Israël, qui composoient l'assemblée du peuple de Dieu, étoient au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfans de Benjamin surent bientôt que les enfans d'Israël étoient allés tous ensemble à Maspha. Le lévite, mari de la femme qui avoit été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'étoit commis,

4. Répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa, de la tribu de Ben-

1. EGRESSI itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha.

2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt, quadringenta millia peditum pugnantorum.

3. Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha. Interrogatusque levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. Respondit : Veni in Gabaa Benjamin

ψ 1. Dan étoit à l'extrémité septentrionale, et Bersabée à l'extrémité méridionale de la terre de Chanaan.

Ibid. Nommée ailleurs *Maspha* ou *Mesphé* (*Genes.* xv. 38. xviii. 26.), ville située sur les confins des tribus de Juda et de Benjamin. On croit qu'il y avoit en cet endroit un autel. On lit dans les livres des Machabées, que c'étoit un lieu d'oraison. 1. *Mach.* iii. 46.

ψ 2. litt. tous les angles du peuple, c'est-à-dire, tous ses chefs. L'hébreu pourroit signifier : les chefs de tout le peuple et toutes les tribus d'Israël, se présentèrent dans l'assemblée devant Dieu, c'est-à-dire, devant l'arche à Maspha où on l'avoit apportée. Le révérend père Houbigant soupçonne que ce demi-verset a été transposé par les copistes, et que sa place seroit au milieu du verset suivant, en ce sens : « Les chefs de tout le peuple, c'est-à-dire, de toutes les tribus d'Israël se présentèrent dans l'assemblée de ces quatre cent mille hommes, devant Dieu ; et les enfans d'Israël dirent : Racontez-nous comment ce crime est arrivé. Alors le lévite dit, etc. » La méprise a pu venir de ce que le nom de Maspha étant répété au ψ 1. et 3., on a mis cela après le premier, au lieu de le mettre après le second.

cum uxore mea, illucque diverti :

5. Et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum in qua manebam, volentes me occidere, et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes : denique mortua est.

6. Quam arreptam, in frustra concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ : quia nunquam tantum nefas et tam grande piaculum factum est in Israel.

7. Adestis omnes, filii Israel : decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum :

9. Sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui ciba-

jamin, avec ma femme pour y passer la nuit,

5. Les hommes de cette ville vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étois, pour me tuer, si je ne consentois à ce qu'ils vouloient exiger de moi; et, ne pouvant me résoudre à commettre un crime si détestable, ils ont outragé ma femme, avec une brutalité si furieuse et si incroyable, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceau; et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime, ni un excès si abominable dans tout Israël.

7. Vous voilà tous, ô enfans d'Israël; voyez ce que vous avez à faire.

8. Tout le peuple qui étoit là, lui répondit tout d'une voix, comme s'ils n'eussent tous été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera dans sa maison,

9. Jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous ensemble contre Gabaa."

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille et mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous

* 9. Hébr. Mais voici ce que nous ferons contre Gabaa. *Procédons* contre elle par le sort, et prenons d'entre toutes les tribus, etc. Le verbe manque: peut-être qu'au lieu de *sortem*, in sorte ou per sortem, il faudroit lire *ascendit*, *sortem*; alors le verbe, dans le style des Hébreux, pourroit être *ascendit*, *ascendere faciamus*, c'est-à-dire, *mittamus super eam sortem*.

en ferons, égale au crime qu'elle a commis."

11. Ainsi tout Israël se liguait contre cette ville, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, n'ayant tous qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et, afin de n'avoir rien à se reprocher, avant de commencer la guerre, ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu " de Benjamin, pour leur dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous, sans que vous ayez pensé à la punir ?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjaminites " ne voulurent point se rendre à cette proposition de leurs frères les enfans d'Israël :

14. Mais étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa, pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq" mille hommes

ria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere, quod meretur.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eadem mente, unoque consilio :

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis reperiuntum est ?

13. Tradite homines de Gabaa, qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum :

14. Sed ex cunctis urbibus quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicarent.

15. Inventique sunt viginti quinque millia

¶ 10. Hébr. litt. *ut sumant cibaria plebi ad faciendum dum ibunt contra Gabaa Benjamin, juxta omnem stultitiam quam fecit in Israel.* On peut aisément s'apercevoir qu'il pourroit être encore mieux de lire, *dum ibunt ad faciendum* : ce n'est qu'une transposition.

¶ 12. Dans l'hébreu on lit *sbtu*, tribus, au pluriel, au lieu de *sbt*, tribum.

¶ 13. On lit dans l'hébreu, *bnimin*, Benjamin, pour *bnî bnimin*, filii Benjamin.

¶ 15. Hébr. vingt-six mille. Mais le nombre de la Vulgate convient mieux avec la suite. Les Benjaminites avec ceux de Gabaa étoient 25700 hommes (*hic et ¶ seqq.*), dont 25100 furent tués (*¶ 35.*), et 600 se sauvèrent. (*¶ 47.*)

de Benjamin educen-
tium gladium, præter
habitatores Gabaa,

16. Qui septingenti
erant viri fortissimi,
ita sinistra ut dextra
præliantes : et sic fun-
dis lapides ad certum
jacentes, ut capillum
quoque possent percu-
tere, et nequaquam in
alteram partem ictus
lapidis deferretur.

17. Virorum quoque
Israel, absque filiis
Benjamin, inventa
sunt quadringentam il-
lia educentium gla-
dios, et paratorum ad
pugnam.

18. Qui surgentes
venerunt in domum
Dei, hoc est, in Si-
lo : consulueruntque
Deum, atque dixerunt :
Quis erit in exercitu
nostro princeps certa-
minis contra filios Ben-
jamin ? Quibus respon-
dit Dominus : Judas
sit dux vester.

19. Statimque filii
Israel surgentes mane,
castrametati sunt juxta
Gabaa :

20. Et inde proce-
dentes ad pugnam con-

de guerre, outre les habitans de Ga-
baa,

16. Qui étoient sept cents hommes
très-vaillans, " combattant de la gau-
che comme de la droite, " et qui
étoient si adroits à lancer des pierres
avec la fronde, qu'ils auroient pu
même frapper un cheveu, sans que
la pierre qu'ils auroient lancée se
fût tant soit peu détournée de part
ou d'autre.

17. Il se trouva aussi parmi les
enfans d'Israël, sans compter ceux
de Benjamin, quatre cent mille
hommes de guerre, et prêts à com-
battre.

18. S'étant donc mis en campagne,
ils vinrent à la maison de Dieu à Si-
lo, " où ils consultèrent Dieu, et lui
dirent : Qui sera le général de notre
armée, pour combattre les enfans
de Benjamin ? " Le Seigneur leur
répondit : Que Juda soit votre géné-
ral, *et qu'il commence le combat.*

19. Aussitôt les enfans d'Israël,
marchant dès le point du jour, vin-
rent se camper près de Gabaa ;

20. Et, s'avançant de là pour com-
battre les enfans de Benjamin, ils

‡ 16. L'hébreu ajoute : et de tout ce peuple il se trouva sept cents
hommes très-vaillans, combattans, etc. La répétition de la somme a pu
donner lieu à l'omission. Le calcul de la note précédente prouve qu'il de-
voit y avoir 25700 hommes, en y comprenant ceux de Gabaa.

Ibid. Hébr. autr. perclus de la main droite. Voyez la note du chap. III.

‡ 15.

‡ 18. Ces mots, *hoc est, in Silo*, ne sont pas dans l'hébreu, qui lit
simplement « à Béthel » ou dans la maison de Dieu. Mais la plupart des
interprètes entendent le texte dans le sens de la Vulgate.

Ibid. Hébr. Qui marchera pour commencer la guerre contre les enfans
de Benjamin ? Le Seigneur leur répondit : Que Juda commence.

commencèrent d'assiéger la ville.

21. Mais les enfans de Benjamin, étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfans d'Israël, *Dieu le permettant ainsi, non pour favoriser la tribu de Benjamin, mais pour humilier les autres tribus qui en avoient grand besoin;*

22. Car les enfans d'Israël, s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avoient combattu.

23. Auparavant néanmoins, ils allèrent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et le consultèrent, en disant : Devons-nous combattre encore contre nos frères les enfans de Benjamin, ou en demeurer là ? Le Seigneur, *qu'ils avoient consulté pour savoir s'ils devoient combattre, sans lui demander la force dont ils avoient besoin pour vaincre,* leur répondit dans sa colère : Marchez contre eux, et livrez-leur bataille.

24. Le lendemain, les enfans d'Israël, s'étant présentés encore pour combattre les enfans de Benjamin,

25. Ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa; et, les ayant rencontrés, en firent un si grand carnage qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre.

26. Après cela donc, tous les enfans d'Israël vinrent en la maison de Dieu; et, étant assis, ils pleuroient devant le Seigneur : ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et offrirent au

tra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum.

22. Rursum filii Israel, et fortitudine et numero confidentes, in eodem loco, in quo prius certaverant, aciem direxerunt :

23. Ita tamen ut prius ascenderent et flerent coram Domino usque ad noctem, consulereque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. Eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : et occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educentium gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino : jejunave-

runtque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas :

27. Et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. Et Phinees filius Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa,

30. Et tertia vice, sicut semel et bis, contra Benjamin exercitum produxerunt.

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel, et altera in Gabaa, atque prosterne-

Seigneur des holocaustes, et des hosties pacifiques ;

27. Et le consultèrent touchant l'état où ils se trouvoient. En ce temps-là, l'arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu,

28. Et Phinéès, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenoit le premier rang dans la maison du Seigneur. Ils consultèrent donc le Seigneur, et lui dirent: Devons-nous encore combattre nos frères les enfans de Benjamin, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit: Marchez contre eux, car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Les enfans d'Israël dressèrent ensuite des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. Et marchèrent en bataille, pour la troisième fois, contre Benjamin, comme ils avoient déjà fait deux fois. *Ceux qui marchèrent ainsi, étoient au nombre de dix mille, et avoient ordre de prendre la fuite à l'approche de l'ennemi.*

31. Les enfans de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace; et, voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent bien loin, en blessèrent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier et le second jour; et taillèrent en pièces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Béthel, et l'autre à Gabaa; et ils tuèrent environ trente hommes;

‡ 30. Voyez au ‡ 34.

32. Car ils s'imaginoient qu'ils fuyoient devant eux, comme ils avoient fait les deux premières fois : mais c'étoit un stratagème des enfans d'Israël, qui feignoient de fuir, pour les éloigner de la ville, et les attirer dans ces chemins dont nous venons de parler, et où le gros de leur armée s'étoit caché.

33. Tous les enfans d'Israël, se levant donc du lieu où ils étoient, se mirent en bataille dans le lieu appelé Baalthamar. En même temps, les gens des embuscades qu'on avoit dressées autour de la ville, commencèrent aussi de paroître peu à peu,

34. Et de marcher du côté de la ville qui regarde l'occident. " Alors les dix mille hommes de l'armée d'Israël, qui avoit paru lâcher pied, tournant face à l'ennemi, s'avancèrent aussi vers les habitans de Gabaa, et les provoquoient au combat, qu'ils avoient fait semblant de vouloir éviter : de sorte que les enfans de Benjamin se trouvèrent accablés de gens de guerre, et ne s'aperçurent point qu'une mort présente les environnoit de toutes parts, sinon lorsqu'il leur fut impossible de l'éviter.

35. Ainsi le Seigneur les tailla en pièces aux yeux et par les mains des enfans d'Israël, qui tuèrent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

‡ 34. Hébr. autr. commencèrent aussi de paroître, sortant des cavernes de Gabaa. La version grecque exprime le même sens que la Vulgate; c'est-à-dire qu'on lit dans l'hébreu, מְאֵבִים, a spelunca, au lieu de מְמַבֵּיבִים ab occidente.

rent triginta circiter viros :

32. Putaverunt enim solito eos more cedere. Qui fugam arte simulantes, iniierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco qui vocatur Baalthamar. Insidiæ quoque quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

34. Et ab occidentali urbis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel, habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingratumque est bellum contra filios Benjamin: et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et educentes gladium.

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israel, dederunt eis, ad fugiendum, locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem posuerant.

37. Qui cum repente de latibulis surrexissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israel his quos in insidiis collocaverant, ut postquam urbem cepissent, ignem accenderent : ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequerentur, cæsis de exercitu eorum triginta viris),

36. *Voici comme la chose se passa.* Les enfans de Benjamin qui étoient à l'arrière-garde, se voyant attaqués de toutes parts, et reconnoissant qu'ils étoient trop foibles pour résister à tant d'ennemis, commencèrent à fuir vers leur ville, dans l'espérance d'y rentrer; ce que les enfans d'Israël, qui les poursuivoient, ayant aperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant, ils tombassent dans les embuscades qui étoient toutes prêtes, et qu'ils leur avoient dressées le long de la ville."

37. Ces gens, étant donc sortis tout d'un coup de l'embuscade, taillèrent en pièces les Benjaminites qui fuyoient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée."

38. Or les enfans d'Israël avoient donné pour signal à ceux qu'ils avoient mis en embuscade, qu'ils allumassent un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'élèveroit en haut, fût la marque de la prise de la ville."

39. C'est en effet de quoi s'aperçurent les Israélites pendant le combat même, et ce qui les empêcha de fuir plus loin; car ceux de Benjamin, s'étant imaginé d'abord que ceux d'Israël fuyoient, les avoient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs gens."

‡ 36. et 37. Hébr. autr. Les enfans de Benjamin virent que les enfans d'Israël étoient battus, et cédoient la place à Benjamin; car ils mettoient leur confiance dans l'embuscade qu'ils avoient mise près de Gabaa. En effet, l'embuscade se hâta de se jeter sur Gabaa: elle s'avança vers la ville, et y passa tout au fil de l'épée. Peut-être qu'au lieu de *vimsc*, et *traxit* ou *progressus est*, il faudroit lire, *vism*, et *diluculo surrexit* ou *properavit*, ce qui s'accorderoit avec le mot *חזרו*, *festinaverunt*, qui précède.

‡ 38. et 39. Hébr. autr. Or, il y avoit une convention entre les Israélites et ceux de l'embuscade; c'étoit de multiplier (ou plutôt, de retourner)

40. Mais lorsque le feu fut mis à la ville, et qu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des maisons, ceux de Benjamin, regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville étoit prise, et que les flammes s'élevaient en haut.

41. Et alors les dix mille Israélites, qui auparavant faisoient semblant de fuir, reconnoissant que la ville étoit prise, commencèrent à tourner visage contre eux, et à les charger vivement; ce que voyant les enfans de Benjamin, qui composoient l'avant-garde, et qui jusque-là avoient poursuivi les Israélites, ils prirent la fuite, comme avoient fait ceux de l'arrière-garde."

42. Et voulurent gagner le chemin du désert; mais leurs ennemis les poursuivirent jusque-là; et ceux qui avoient mis le feu à la ville, les coupèrent, et vinrent au-devant d'eux."

43. Ainsi les Benjaminites, ayant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place, au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient."

lorsqu'ils feroient monter un nuage de fumée de la ville. Ainsi les enfans d'Israël ayant d'abord tourné *le dos* dans le combat, les enfans de Benjamin commencèrent à les charger, et en tuèrent environ trente; ce qui leur fit dire: Ils plient devant nous, et ils sont battus comme dans les premiers combats. Il paroît qu'au lieu de *מב*, *multiplicare*, il faudroit lire, *נפס*, *vertere se*, relativement à l'expression du *פ* 41., où les enfans d'Israël exécutent ce dont ils étoient convenus.

פ 40 et 41. Hébr. austr. Mais lorsque le nuage de fumée commençoit à s'élever en forme de colonne au-dessus de la ville, ceux de Benjamin regardant derrière eux, virent que c'étoit de leur ville tout embrasée que cette fumée s'élevait vers le ciel; et l'armée d'Israël ayant en même temps tourné *face*, les enfans de Benjamin se trouvèrent saisis de trouble, voyant qu'un coup terrible alloit tomber sur eux.

פ 42. et 43. Hébr. austr. Alors ils cherchèrent à fuir de devant Israël par le chemin qui mène au désert; mais le combat les y suivit, et ceux qui

40. Et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere: Benjamin quoque aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammam in sublime ferri:

41. Qui prius simulaverant fugam, versa facie fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

42. Et ad viam deserti ire cœperunt, illic quoque eos adversariis persequentibus: sed et hi qui urbem succenderant, occurrerunt eis.

43. Atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus caderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Quod cum viderent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem, et pergebant ad petram, cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere, et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri: sederuntque in petra Remmon mensibus quatuor.

48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis, a viris usque ad jumenta,

sortoient des villes voisines (ou plutôt, de la ville embrasée), les trouvant au milieu de soi (ou d'eux), les tailloient en pièces. Ainsi les enfans d'Israël environnant de tous côtés les enfans de Benjamin, les poursuivirent vers Ménucha, et les renversèrent jusque vis-à-vis Gabaa à l'orient. Il paroît qu'au lieu de *MEARIM*, *ex urbibus*, il faudroit lire, *MAIR*, *ex urbe*; et au lieu de *BTUCU*, *in medio sui*, au singulier, *BTUCM*, *in medio sui*, au sens du pluriel.

‡ 45. Hébr. et les poursuivant jusqu'à Giddom.

‡ 48. Ou plutôt, dans les villes. On lit dans l'hébreu, *MAIR*, *ex urbe*,

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous gens de guerre et très-vaillans.

45. Ceux qui étoient restés des Benjaminites, voyant la défaite des leurs, s'enfuirent dans le désert, pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étoient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, ceux d'Israël en tuèrent cinq mille de plus. Et ayant passé plus loin en les poursuivant, ils en tuèrent encore deux mille.

46. Ainsi vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin furent tués en cette journée en divers endroits; ils étoient tous gens de guerre et très-vaillans:

47. De sorte que tous ceux de cette tribu qui purent se sauver, ne montoient qu'à six cents hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

48. Les enfans d'Israël étant retournés du combat, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les

hommes jusqu'aux bêtes ; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes."

gladio percusserunt , cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

peut-être pour MARIM, *ex urbibus* : de même qu'on y lit, MTM, *perfectio-nem*, visiblement pour MMTIM, *ab hominibus*.

Ibid. Hébr. et ils mirent le feu à toutes les villes qu'ils trouvèrent.

CHAPITRE XXI.

Ruine de Jabès-Galaad. Filles données aux Benjaminites.

1. LES enfans d'Israël étant à Maspha, firent aussi un serment en ces termes : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin, *marquant par là l'horreur qu'ils avoient du crime de ceux de Gabaa.*

2. *Mais après qu'ils eurent exterminé cette tribu, ils sentirent l'indiscrétion de leur serment, et ils vinrent tous en la maison de Dieu à Silo ;* " et, se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer, en jetant de grands cris, et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé un tel malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus soit retranchée d'entre nous ?

4. Le lendemain, s'étant levés au point du jour, ils élevèrent un autel, y offrirent des holocaustes, et des victimes pacifiques, et dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur ? Car étant à

1. JURAVERUNT quodque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nul-lus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suis uxorem.

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu coeperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis ?

4. Altera autem die diluculo consurgentes, extruxerunt altare : obtuleruntque ibi holocausta, et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribubus

Ÿ 2. Ces mots, *in Silo*, ne sont pas dans l'hébreu. Voyez au chap. xx. § 18.

Israel ? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentia filii Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere: Ablata est tribus una de Israel :

7. Unde uxores accipient ? omnes enim in commune juravimus, non duros nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribus Israel, qui non ascendit ad Dominum in Maspha ? Et ecce inventi sunt habitatores Jabes - Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite, et percutite habitatores Jabes-Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debebitis : Omne generis masculini, et mulieres quæ cognoverunt viros, in-

Maspha, ils s'étoient aussi engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui auroient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfans d'Israël, touchés de repentir de ce qui étoit arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël :

7. Où prendront-ils des femmes ? car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entre-dirent donc : Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israël, qui ne sont point venus devant le Seigneur à Maspha ? Et il se trouva que les habitans de Jabès-Galaad ne s'étoient point trouvés dans l'armée.

9. En effet, dans le même temps où les enfans d'Israël étoient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très-vaillans, avec cet ordre : Allez ; et passez au fil de l'épée tous les habitans de Jabès-Galaad, sans épargner ni les femmes, ni les petits enfans.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles ; mais réservez les vierges. *C'est ce qu'ils firent.*

Num. XXI.
17. 18.

ψ 7. Hébr. Que ferons-nous, afin que ceux qui sont restés puissent avoir des femmes ?

ψ 8. Voyez au chap. xx. ψ 1.

ψ 10. L'hébreu et le grec : douze mille.

ψ 11. Ces mots, *virginas autem reservate*, *Et fecerunt sicut*, ne sont pas dans l'hébreu ; mais on les trouve dans la version des Septante.

12. Il se trouva dans Jabès-Galaad quatre cents vierges, qui étoient demeurées toujours pures; et ils les emmenèrent au camp à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfans de Benjamin, qui étoient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on vouloit vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfans de Benjamin revinrent chez eux; et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès-Galaad; " mais on n'en trouva point d'autres qu'on pût leur donner de la même manière.

15. Tout Israël fut touché alors d'une grande douleur, et eut un extrême regret qu'une des tribus d'Israël eût péri de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent: Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées;

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israël ne périsse."

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés

terficite: virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabes-Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri thorum, et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis, ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes-Galaad: alias autem non repererunt, quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu: Quid faciemus reliquis qui non acceperunt uxores? omnes in Benjamin feminæ conciderunt:

17. Et magna nobis cura, ingentique studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non pos-

ψ 14. L'hébreu ajoute: אַרְבַּע מֵאוֹת, *quæ vixerunt*, peut-être au lieu de אַרְבַּע מֵאוֹת, *quas vivificaverunt*.

ψ 17. Hébr. et ils dirent: L'héritage doit être conservé à ceux de Benjamin qui sont échappés, et il ne faut pas qu'une tribu d'Israël soit éteinte.

sumus, constricti juramento et maledictione qua diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin !

19. Ceperuntque consilium, atque dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria , quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, et ad orientalem plagam viæ quæ de Bethel tendit ad Sichimam , et ad meridiem oppidi Lebona.

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis.

21. Cumque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, exite repente de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres earum, ac fratres, et adversum vos queri cœperint, atque jurgari, dicemus eis : Misere mini eorum : non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acci-

comme nous sommes par notre serment, et par les imprécations que nous avons faites, en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin !

19. Ils prirent donc cette résolution entre eux, et dirent aux enfans de Benjamin : Voici la fête solennelle du Seigneur, qui se célèbre tous les ans à Silo, *dans une plaine* qui est située au septentrion de la ville de Béthel, et à l'orient du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona : "

20. Allez, suivez cet ordre que nous vous donnons : " Cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront, selon la coutume, danser *dans cette plaine*, sortez tout d'un coup des vignes ; et que chacun de vous en prenne une pour sa femme : et retournez-vous en au pays de Benjamin.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront se plaindre de vous, en vous accusant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux ; car ils ne les ont pas prises comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre, mais *comme des époux qui enlèvent des filles qu'ils aiment* ; car après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos

‡ 19. Il semble qu'en effet ce qui suit n'est pas destiné à marquer la situation de Silo qui devoit être assez connue, et dont le nom d'ailleurs se trouve ici séparé du pronom ; ce qui donne lieu de soupçonner qu'il y avoit ici dans l'hébreu מִקוֹם, *in loco*, dans un lieu ou dans une plaine qui, etc.

Ibid. Ville d'Ephraïm différente de Lebona, ville de Juda.

‡ 20. On lit dans l'hébreu, וַיִּצְוֶה, *Et præcepit*, peut-être pour וַיִּצְוּ, *Et præceperunt*.

filles, vous les leur avez refusées; et ainsi, *s'ils les ont enlevées de la sorte*, la faute est venue de vous."

23. Les enfans de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé: chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme; et, étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, et y habitèrent.

24. Les enfans d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël; mais chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit.

ψ 22. Hébr autr. Accordez-nous grace pour eux, parce que nous n'avons pas pris à chacun une femme dans la guerre *de Jabès*; car *si* vous ne les leur donnez pas dans ces circonstances, vous serez coupables. Peut-être qu'au lieu de *לָקְחוּ*, *ceperunt*, il faudroit lire, comme le suppose la Vulgate, *לָקְחוּ*, *ceperunt*: ils n'ont pas pris chacun sa femme.

perent, non dedistis, et a vestra parte peccatum est.

23. Feceruntque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum, et juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas: abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel: sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

DISSERTATION

SUR

LE VOËU DE JEPHTHÉ.*

QUOIQUE l'Écriture s'exprime d'une manière qui paroît tout-à-fait claire sur le vœu de Jephthé, on ne laisse pas d'y trouver des difficultés. Ce général, rempli de l'Esprit du Seigneur, fit le tour du pays de Galaad et de Manassé (1), afin de rassembler les troupes nécessaires pour l'entreprise qu'il méditoit contre les enfans d'Ammon, et fit un vœu au Seigneur, en disant : *Si vous livrez les enfans d'Ammon entre mes mains, je vous offrirai en holocauste celui qui viendra le premier au-devant de moi, et qui sortira de ma maison, pour me recevoir à mon heureux retour de mon expédition contre les Ammonites.* On voit clairement qu'il parle d'un holocauste qu'il doit offrir à son retour de la guerre, de la première personne qui sortira de sa maison et viendra au-devant de lui ; il ne dit pas *la première chose*, mais *la première personne* : *Quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ, mihi que occurrerit* (2). Et d'ailleurs ne sait-on pas que ce ne sont pas les bêtes qui viennent au-devant des vainqueurs, quand ils reviennent de la guerre, selon la remarque de saint Augustin : *Neque enim est aut fuit consuetudinis, ut redeuntibus de bello ducibus, pecora occurrerent* (3) ? à moins peut-être qu'on n'entende par-là un chien, qui pourroit à la vérité caresser son maître à son retour ; mais il seroit ridicule de le vouer, et il y auroit de l'impiété à vouloir l'offrir en holocauste au Seigneur. De plus, Jephthé ne dit pas simple-

I.
En quoi consiste le vœu de Jephthé. Les pères y reconnoissent le vœu d'une immolation réelle.

* Le fond des cinq premiers paragraphes de cette Dissertation est de dom Calmet ; et la suite, un supplément que nous y ajoutons dans cette édition. (Note de la précédente édition.)

(1) *Judic. xi. 29. 30. 31. et seqq.* — (2) *וְהָיָה הַיּוֹצֵא אֶת הַבְּרִיאָה אֲשֶׁר יֵצֵא מִבֵּיתִי בְּיָמַי* — (3) *Aug. quest. 70. Καὶ ἵσται ὁ ἰκκρινόμενος ἴσ' αὖ ἰβήλη ἀπὸ τῆς θύρας, etc.* — (3) *Aug. quest. 49. in Judic.*

ment qu'il vouera, qu'il consacrera, qu'il offrira au Seigneur, celui qui viendra à sa rencontre, mais qu'il le lui offrira en holocauste : *Eum holocaustum offeram Domino* ; à la lettre, selon l'hébreu : *Il sera au Seigneur, et je l'offrirai en holocauste* (1). Jephthé promet d'offrir en holocauste la première personne de sa maison, qui viendra au-devant de lui. C'est ainsi que les pères l'ont entendu, comme on le verra ci-après ; et il semble qu'on ne peut l'expliquer autrement, sans faire violence au texte.

II.
Interprétation de plusieurs auteurs modernes qui nient l'immolation de la fille de Jephthé.

Mais, malgré l'évidence de ce texte, plusieurs nouveaux interprètes soutiennent qu'on doit l'entendre autrement. Quelques-uns traduisent ainsi l'hébreu : *Et la chose qui sortira des portes de ma maison à ma rencontre, lorsque je retournerai en paix de la guerre des Ammonites, elle sera au Seigneur, ou je la lui offrirai en holocauste* (2). Il voue au Seigneur ce qui viendra au-devant de lui, soit homme, soit bête, mais non pas de la même manière. Si c'est un homme ou une femme, il les consacrera au Seigneur, *ils seront au Seigneur*. Si c'est un animal propre au sacrifice, un animal pur, bœuf, brebis ou chèvre, *il l'offrira en holocauste* ; mais si c'est une bête immonde, et qui ne peut être immolée au Seigneur, il la fera simplement mourir. En un mot il dévoue et consacre chacune de ces choses, de la manière qu'elles peuvent être dévouées et consacrées. C'est ainsi que l'expliquent les Hébreux, et plusieurs nouveaux commentateurs (3).

Ceux qui veulent prendre le vœu de Jephthé dans le premier sens qu'on a proposé, sont obligés de dire que Jephthé immola sa fille au Seigneur ; ce qu'on ne peut avancer, ce semble, sans accuser en même temps ce juge d'Israël d'une ignorance grossière, d'une horrible inhumanité, et d'une extrême impiété. Pouvoit-il ignorer que Dieu avoit en horreur les victimes humaines ? *Vous n'imiterez point*, dit le Seigneur, *les abominations des peuples chananéens, qui ont offert à leurs dieux leurs fils et leurs filles, en les brûlant par le feu* (4). Quand il auroit voulu exécuter un vœu de cette nature, toute la nation, tous les prêtres, tous les principaux du peuple ne s'y seroient-ils pas opposés ? Et on veut qu'il ait fait une semblable promesse au Seigneur,

(1) וְהָיָה לַיהוָה וְהָעֵלִיתָהּ עֹלָה. — (2) Pagnin. Mont. — (3) Jos. Kimchi, et alii Rabb. apud Munst. Vat. Clarius, Drus. Grot. Lyran. Mariana, alii. — (4) Deut. xii. 31.

comme d'une chose d'un plus grand mérite , et d'un plus grand bien !

Enfin ce qui peut faire croire que son dessein n'étoit pas de dévouer à la mort la première personne qui pourroit se présenter devant lui , c'est qu'on ne lit pas qu'il ait offert sa fille en holocauste au Seigneur. L'Écriture dit simplement , que cette jeune fille , ayant demandé à son père deux mois pour pleurer sa virginité , revint au bout de ce terme ; que son père exécuta envers elle ce qu'il avoit promis , et qu'elle ne connut point d'homme. *Fecit ei sicut voverat , et illa non cognovit virum*. L'hébreu (1) peut se traduire ainsi : Jephthé enferma donc sa fille , et l'obligea de vivre dans la continence ; il consacra la virginité de sa fille au Seigneur , et l'obligea apparemment de passer sa vie au service du Seigneur au tabernacle de Silo , sous les ordres du grand-prêtre. Cette fille ne demande pas à son père d'aller pleurer sa mort , mais sa virginité : elle savoit qu'il se garderoit bien de la faire mourir , mais qu'il vouloit la réduire au célibat , qui passoit alors pour un malheur et une espèce d'opprobre.

On ajoute que si Jephthé eût véritablement dévoué à la mort sa fille unique , il n'auroit pas manqué de se servir du privilège de la loi , en la rachetant pour une somme d'argent ; car voici ce que dit Moïse : *Celui qui aura fait un vœu , et qui aura voué son ame (ou en général une ame) au Seigneur , donnera le prix qui sera taxé ; si c'est un mâle depuis vingt ans jusqu'à soixante , il donnera cinquante sicles selon le poids du sanctuaire ; si c'est une femme , elle en donnera trente. Un garçon , depuis cinq ans jusqu'à vingt , donnera vingt sicles ; une fille en donnera dix* (2). Jephthé n'ignoroit pas sans doute cette loi , qui étoit commune et d'une pratique journalière ; et quand il l'auroit ignorée , ne se seroit-il trouvé personne qui l'en avertit dans l'espace des deux mois qui s'écoulèrent jusqu'à l'exécution de ce vœu ? l'affaire dont il s'agissoit avoit fait assez de bruit , et intéressoit assez tout le peuple , pour mériter qu'on y fit réflexion. Voilà ce qu'on dit de plus plausible , pour persuader que le vœu de Jephthé n'alloit pas à sacrifier sa fille , mais simplement à la consacrer à la virginité et au culte du Seigneur.

Mais on peut répondre à toutes ces raisons : 1° L'alter-

(1) *Judic. xi. 39.* וְהָיָה לָאִשָּׁה לְדַעַת אִישׁ. — (2) *Levit. xxvii. 2. et seqq.* *Homo qui votum fecerit , et sponderit Deo animam suam (Hebr. animam) , sub æstimatione , etc.*

III.
Réfutation
des argu-
mens de ceux
qui nient
l'immolation
de la fille de
Jephthé.

native que l'on veut admettre en traduisant : *sera au Seigneur*, ou *je l'offrirai en holocauste*, est contraire au texte original, qui dit précisément : *sera au Seigneur*, ET *je l'offrirai en holocauste*. Il est vrai que la particule *et* se met quelquefois pour la particule *ou*; mais en quel cas? Précisément lorsqu'il n'y a point d'alternative; de sorte que s'il devoit y avoir ici alternative, il faudroit qu'il y eût *ou* et non pas *et*. En effet la particule *ou* est susceptible de deux sens différens. Elle peut signifier une alternative; et alors les Hébreux, de même que les Grecs et les Latins, emploient une particule propre, qui en ce cas ne peut être remplacée par la particule *et*: par exemple, *album aut nigrum* (1); *duos turtures, vel duos pullos columbarum* (2). Mais quelquefois elle se prend au sens de la particule copulative *et*; et c'est alors seulement que la particule *et* se peut mettre pour la particule *ou*. *Qui est l'homme d'entre vous*, dit JÉSUS-CHRIST, *qui donne une pierre à son fils, lorsqu'il lui demande du pain? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent?* On lit ainsi dans la Vulgate; le grec porte : ET *s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent* (3)? Le sens est égal, parce qu'il n'y a point d'alternative entre les deux phrases que JÉSUS-CHRIST prononce; l'une est seulement ajoutée à l'autre: voilà le cas où la particule *et* se peut prendre pour la particule *ou*. Mais jamais la particule *et* ne peut être employée pour signifier une alternative; jamais elle ne peut être mise pour la particule *ou* prise au sens d'alternative. Or Jephthé ne dit point : *Erit Domino, aut offeram eum in holocaustum*; mais il dit : *Erit Domino, ET offeram eum in holocaustum*: il n'y a donc point d'alternative dans son vœu. En vain donc prétendrait-on s'éloigner du sens de la Vulgate, qui est aussi celui des Septante, du syriaque et de l'arabe : *Quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ, mihique occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum in holocaustum offeram Domino*; ou plus littéralement, si l'on veut, *erit Domino, et offeram eum in holocaustum*. Jephthé promet de consacrer au Seigneur, et de lui offrir en holocauste, la première personne qui sortira de sa maison, et viendra au-devant de lui, lorsqu'il retournera victorieux du pays des enfans d'Ammon. C'est l'unique sens que le texte sacré puisse recevoir.

(1) *Matt.* v. 36. — (2) *Levit.* v. 7. 11. XII. 8. שתי תרים או שני בני יונה.
— (3) *Matt.* VII. 10. Kai ian iχθur airov. Aut si piscem poterit.

2° Nous ne prétendons pas justifier absolument le vœu et l'action de Jephthé, et nous avouons sans peine que son vœu ne paroît pas celui d'un homme instruit et réfléchi ; mais nous n'en sommes pas encore là ; il s'agit simplement de savoir en quoi il consistoit, et comment il a été rempli. On vient de voir qu'il n'y a point d'alternative dans le vœu de Jephthé ; il s'engage non-seulement à consacrer au Seigneur, mais encore à offrir en holocauste au Seigneur la première personne qui se présentera devant lui : *Erit Domino, et offeram eum in holocaustum*. Voilà son vœu ; l'a-t-il exécuté ? L'auteur sacré ne nous permet pas d'en douter : *Fecit ei sicut voverat*. Il avoit promis d'offrir en holocauste au Seigneur la première personne qui se présenteroit à lui ; sa fille se présenta la première ; il en fit le sacrifice : *Fecit ei sicut voverat*.

3° La fille de Jephthé va déplorer sa virginité ; mais il ne s'ensuit pas que l'exécution du vœu de son père dût se réduire à une simple consécration sans immolation. La stérilité étoit en opprobre chez les Juifs ; et une fille d'Israël qui mouroit avant d'avoir passé par la condition des femmes, étoit regardée avec compassion par tout le peuple, et principalement par les personnes de son sexe et de son âge. Cette jeune fille va donc déplorer avec ses compagnes la nécessité où elle est de mourir avant d'avoir été engagée dans le mariage, et d'avoir pu donner à son père des descendans qui pussent perpétuer sa race ; voilà le sujet de ses larmes : *Flebat virginitatem suam*.

4° Quand il seroit vrai que l'expression de l'hébreu signifie, *son père exécuta envers elle ce qu'il avoit promis, et elle ne connut point d'homme*, on ne pourroit rien en conclure contre l'immolation ; car l'immolation étant expressément marquée par ces premiers mots, *Fecit ei sicut voverat*, il s'ensuivroit que ces derniers mots, *et illa non cognovit virum*, signifieroient simplement que cette fille mourut avant d'avoir été mariée, qu'elle étoit vierge lorsqu'elle fut immolée : *Et illa non cognovit virum*. Mais d'ailleurs la même expression de l'hébreu peut aussi signifier : *Et illa non cognoscebat virum* ; elle ne connoissoit point d'homme lorsque son père exécuta sur elle son vœu ; et c'est ce que saint Jérôme, auteur de la Vulgate, a très-bien exprimé en disant : *Fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum*. Jephthé avoit promis d'offrir en holocauste la première personne qui se présenteroit à lui ; sa fille se pré-

sente ; il exécute sur elle son vœu ; il l'immole , et jusqu'alors elle étoit demeurée vierge : *Fecit ei sicut voverat , quæ ignorabat virum.*

5° Enfin le privilège de la loi n'étoit point applicable au vœu de Jephthé. Il y a dans la loi deux sortes de vœux : le vœu de simple consécration , appelé en hébreu *néder* (1) ; et le vœu d'anathème , nommé *cherem* (2). Ceux qui étoient dans le cas du simple vœu de consécration , pouvoient être rachetés ; et si on ne les rachetoit pas , ils demeuroident attachés au service de la maison du Seigneur. Mais ceux qui étoient dans le cas du vœu d'anathème , ne pouvoient être rachetés , et devoient être mis à mort : *Omne quod Domino consecratur* (l'hébreu à la lettre, *anathematizatur*), *sive homo fuerit , sive animal , sive ager , non vendetur , nec redimi poterit..... Omnis consecratio quæ offertur ab homine* (l'hébreu, *Omne anathema quod anathematizatur ab homine , ou de homine*) *non redimetur , sed morte morietur* (3). Les Chananéens et les Amalécites étoient soumis à cet anathème par l'ordre du Seigneur ; la fille de Jephthé s'y trouva soumise * par le vœu de son père. Jephthé avoit promis d'offrir en holocauste la première personne qui sortiroit de sa maison à son retour ; ce n'étoit point là un vœu de simple consécration , mais un vœu d'anathème , dès qu'il soumettoit à la mort la personne vouée. En vain donc nous diroit-on que si Jephthé eût véritablement dévoué à la mort sa fille unique , il n'auroit pas manqué de se servir du privilège de la loi , en la rachetant pour une somme d'argent ; ce seroit confondre les lois. Dès

(1) *Levit.* xxxvii. 2. כִּי יִפְלֵא רִנָּר בְּעֶרְכָךְ נִפְשׁוֹת לַיהוָה. — (2) *Ibid.* v. 28. כָּל חֶרֶם אֲשֶׁר יִחְרַם אִישׁ לַיהוָה. — (3) *Ibid.* v. 28. et 29. — (4) *Joseph. l. v. Antiq. c. 9.* Συχαρίσας δὲ κατὰ τὸν προσηρμῆναι χρόνον , μὲτα τῆσιν δουλῆσιν θύσας τὰς παῖδας ἀλοκαύτησεν.

* A quelle loi Jephthé auroit-il voulu obéir ? A la loi du *néder* ou vœu simple ? Mais après le vœu simple , on pouvoit racheter ce qui avoit été voué à la loi du *cherem*. Mais dans tout le récit du vœu de Jephthé il n'est question que du *néder*, et jamais du *cherem*. Jephthé parle de sacrifier , d'offrir en holocauste , et la loi du *cherem* ne parle ni d'holocaustes , ni de sacrifices , mais de dévouement et de peine de mort ; enfin si Jephthé n'agit que par obéissance à une loi expresse et connue , si ce fut un trait de zèle et de piété d'avoir fait ce vœu , et une fermeté louable de l'avoir exécuté , comment n'a-t-il jamais eu d'imitateurs ? Comment les écrivains inspirés n'ont-ils loué en aucun endroit , ni proposé cette action pour modèle ? *Saint Augustin et presque tous les pères de l'Église l'auroient-ils blâmée ?* Et tous ceux qui ont cru ce sacrifice réel , se seroient-ils réunis , anciens et modernes , à dire comme Joseph , qu'il ne fut ni conforme à la loi , ni agréable à Dieu. (Lettres de quelques Juifs , tom. II , lettre III , § IV , page 60. Paris , 1817.)

qu'il y avoit dévouement à la mort, c'étoit un vœu d'anathème pour lequel il n'y avoit point de rachat : *Non redimetur, sed morte morietur.*

Les anciens Hébreux, les pères de l'Eglise, et plusieurs habiles commentateurs anciens et nouveaux, ont pris à la lettre ce que l'Ecriture dit ici du sacrifice de Jephthé. Joseph marque expressément qu'il sacrifia sa fille et l'offrit en holocauste. Le paraphraste chaldéen dit aussi qu'il l'immola, sans avoir consulté le grand-prêtre Phinées, et que s'il l'eût consulté, il auroit racheté sa fille d'une somme d'argent. L'auteur du poëme contre Marcion, dit de même qu'elle souffrit une mort violente, à cause du vœu criminel de son père :

Peccati votum violenta morte coperuit (1).

Saint Ambroise déplore et la dure promesse et la cruelle exécution du vœu de Jephthé : *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit (2).* Saint Jérôme semble croire que ce fut en punition de la témérité d'un semblable vœu, que Dieu permit qu'il l'accomplît par la mort de sa fille : *Ut qui improspecte voverat, errorem votorum in filia morte sentiret (3).* Saint Augustin (4) ne fait aucun doute de ce que nous venons de dire ; il suppose visiblement que Jephthé exécuta à la lettre ce qui étoit porté par les termes de son vœu ; mais il le désapprouve extrêmement ; il dit qu'il fit une chose expressément défendue par la loi, et dont il n'avoit reçu aucun ordre particulier de Dieu : *Fecit quod et lege vetabatur, et nullo speciali jubebatur imperio.* Il conclut que puisque l'Ecriture ne s'est point exprimée en particulier sur le jugement qu'on doit porter de l'action de Jephthé, elle nous a laissé la liberté d'en raisonner, et de dire qu'apparemment ce vœu a déplu à Dieu, et que c'est pour punir la témérité de Jephthé, que Dieu a permis que sa fille unique fût la première qui se présentât à lui à son retour, afin que les pères ne s'imaginassent point faire quelque chose de fort agréable à Dieu, en lui vouant des victimes humaines, et, qui plus est, de leurs propres enfans, et qu'ils ne se portassent point à lui faire des promesses simulées, dans l'es-

(1) *Auctor. Poem. contra Marcion, inter opera Tertull. t. III.* — (2) *Ambros. t. III. de Offic. c. 12.* — (3) *Hieron. t. I. contra Jovinian. col. 165. novæ edit. Idem in Mich. VI. Pro temeritate voti offerentis filiam.* — (4) *August. qu. 49. in Judio.*

IV.
Immolation réelle de la fille de Jephthé, reconnue par les anciens Hébreux, par les pères de l'Eglise, et par plusieurs habiles commentateurs anciens et modernes.

pérance que Dieu feroit en leur faveur le miracle qu'il avoit fait en faveur d'Abraham, en garantissant son fils de la mort.

L'auteur des Questions aux orthodoxes (1), saint Jean Chrysostôme (2) et Théodoret (3) ont considéré de même cette action; ils croient que Dieu a voulu, par ce qui est arrivé à Jephthé, nous instruire de la circonspection que nous devons apporter à faire des vœux. On peut joindre à ces pères, qui ont pris à la lettre l'accomplissement de celui de Jephthé, un grand nombre de nouveaux interprètes (4) qui l'ont entendu de même. Louis Cappelle l'a soutenu dans une Dissertation faite exprès, et c'est l'opinion dominante parmi les commentateurs catholiques; mais ils ne sont pas d'accord entre eux sur la question de droit, savoir si Jephthé fit mal de s'engager dans ce vœu, et de l'exécuter.

V.
Quel jugement on doit porter du vœu de Jephthé, et de l'exécution de ce vœu.

Quelques pères ont loué et son vœu et son action; ils ont même regardé la victoire qu'il remporta sur les Ammonites, comme une récompense de sa religion, et les louanges que saint Paul lui donne dans l'épître aux Hébreux, comme un éloge dû à sa fidélité dans l'exécution de sa promesse. L'Écriture nous prépare à en juger favorablement, lorsqu'elle nous dit que *Jephthé fut rempli de l'Esprit de Dieu* (5), et qu'ayant fait le tour du pays, pour assembler des troupes, il fit au Seigneur le vœu dont nous parlons. Saint Paul (6) met Jephthé au rang des Gédéon, des Barac, des Samson, des David, des Samuël et des prophètes, *qui par la foi ont vaincu les royaumes, pratiqué la justice, et obtenu les promesses*. L'auteur des Questions aux orthodoxes (7), parlant de Jephthé, ne doute pas que sa piété envers Dieu, qui lui fit sacrifier sa fille au Seigneur, ne l'ait fait mettre par l'Apôtre au nombre des justes. Saint Jérôme exprime la même chose dans son épître à Julien : *Jephthe obtulit filiam virginem, et idcirco in enumeratione sanctorum ab Apostolo ponitur*. On pourroit citer encore quelques autres anciens et nouveaux auteurs (8), qui ont approuvé et loué l'action de Jephthé. L'Écriture ne

(1) Auctor. Quæst. ad orthodox. sub nomine Justinii, qu. 99. — (2) Chrysost. Homil. xiv. ad popul. Antioch. — (3) Theodoret. qu. 20. in Judic. — (4) Serar. Tirin. Salian. Genebr. Cajetan. — (5) Judic. xi. 29. *Factus est ergo super Jephthe Spiritus Domini, etc.* — (6) Hebr. xi. 32. 33. — (7) Auctor. Quæst. ad Orthodox. qu. 99. — (8) Vide Auctor. de vita et morte SS. cap. 30. inter opera Isid. Hispal. S. Anselm. Serar. Salian. Tirin., etc.

le condamne en aucun endroit ; et elle paroît même en attribuer au moins les premiers mouvemens au Saint-Esprit, lorsqu'elle nous dit qu'avant son vœu, Jephthé fut rempli de l'Esprit de Dieu. Saint Thomas (1), qui d'ailleurs n'est point trop favorable à Jephthé, dont il regarde l'action comme une folie dans son commencement, c'est-à-dire, dans le vœu, et comme une impiété dans son exécution ; saint Thomas avoue (2) que la foi et la dévotion qui le portèrent à faire un vœu au Seigneur, venoient de l'Esprit-Saint ; et que c'est ce qui l'a fait mettre par l'Apôtre au rang des justes ; mais que ce qui gâta ensuite son action, fut qu'il se laissa aller à son propre esprit ; il fit son vœu avec trop de précipitation, s'exprima inconsidérément, et enfin exécuta trop ponctuellement ce qu'il avoit imprudemment promis. C'est le sentiment qui nous paroît le plus juste, et le mieux fondé dans l'Écriture et dans les pères. *Si Jephthe obtulit filiam suam virginem Deo*, dit saint Jérôme, *non sacrificium placet, sed animus offerentis* (3) ; et si saint Ambroise ne reproche point à Jephthé d'avoir exécuté la promesse à laquelle il s'étoit engagé, il avoue que c'est une malheureuse nécessité, puisqu'il ne s'en tire que par un parricide : *Non possum accusare virum, qui necesse habuit implere quæ voverat ; sed tamen miserabilis necessitas, quæ solvitur parricidio* (4). Tout cela n'empêche pas que Jephthé ne mérite d'être placé parmi les saints et les justes de l'Ancien-Testament, tant parce qu'il a vécu et est mort dans la foi et dans la justice : *Propter bonam fidelemque vitam, in qua eum credendum est esse defunctum, tale meruit testimonium* (5) ; que parce que, en supposant qu'il ait immolé sa fille, et péché par cette action, on peut croire, dit Estius (6), qu'il a dans la suite reconnu sa faute, et en a fait pénitence : *Credendum est quod postea errorem suum viderit, et pœnitentiam egerit.*

Voilà ce que nous disions du vœu de Jephthé dans la première édition de cette Bible ; nous en parlions ainsi d'après dom Calmet, qui lui-même, comme on vient de le voir, n'a fait que suivre en cela l'opinion commune des pères et des interprètes catholiques. Mais depuis cette édition on a fait encore de nouveaux efforts contre cette interprétation. On

VI.
Observations
sur le senti-
ment du R.
P. Houbi-
gant sur
Jephthé.

(1) *D. Thom.* 2. 2. qu. 88. art. 2. in resp. ad 2. object. — (2) *Idem, ibid.* art. 2. ad 2. *Vide Natal. Alexand. Dissert.* xix. de voto Jephthe. — (3) *Hieron. Comment. in cap. 7. Jerem. col. 568. nov. edit.* — (4) *Ambros. de Offic.* t. iii. c. 12. — (5) *Aug. qu. 49. in Judic.* — (6) *Est. in c. xi. Hebr.*

voudroit que Jephthé n'eût pas immolé sa fille ; et parce qu'on le voudroit , on imagine qu'en effet il ne l'a pas immolée , et l'on essaie de nous persuader que le texte sacré ne prouve point cette immolation. Le R. P. Houbigant, dont les lumières sont d'ailleurs très-étendues , s'est lui-même élevé contre cette immolation dans ses savantes notes. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que, quoique très-instruit du génie de la langue sainte , il n'imite point ceux qui cherchent un vain appui dans la construction des expressions du texte; il n'a point recours à cette alternative, qui en effet n'a aucun fondement dans le texte. Il avoue sincèrement que Jephthé dit : *Id quod mihi redeunti primum occurret, erit Domino, et id offeram in holocaustum* : « Ce qui » viendra le premier à ma rencontre à mon retour, sera au » Seigneur, et je l'offrirai en holocauste. » Mais il prétend que cet *holocauste* se réduit à la seule consécration de la virginité de sa fille. Il suppose que le terme d'*holocauste* se dit de toute victime consacrée entièrement à Dieu , et désigne non-seulement l'holocauste proprement dit, mais encore d'autres victimes qui n'étoient point consumées tout entières par le feu , ainsi que nous l'avons, dit-il, observé plus d'une fois dans le Pentateuque. Comme il n'en cite aucun exemple, nous sommes dispensés d'entrer sur cela dans aucune discussion ; il nous suffira de demander à nos lecteurs, s'ils ont vu dans le Pentateuque, ou dans quelque autre livre de l'Écriture , un seul exemple d'*holocauste* qui se réduise à la simple consécration d'une victime vivante. Lorsque Dieu ordonna à Abraham de lui offrir son fils *en holocauste*, ce patriarche s'imagina-t-il que cet holocauste dût se réduire à une simple consécration ? Il coupe le bois pour le bûcher, il allume le feu, il tire son couteau, et croit que son fils va devenir la victime de ce sacrifice. Voilà ce qu'on a toujours entendu par un *holocauste*. D'où il résulte que nous n'abusons nullement du terme, lorsque nous pensons que Jephthé a cru que Dieu exigeoit de lui en cette occasion un sacrifice semblable à celui qu'il avoit demandé à Abraham.

Le R. P. Houbigant prétend néanmoins que la religion même devoit assez détourner de cette interprétation , puisqu'on n'ignore pas , dit-il , que Dieu avoit défendu aux Israélites de lui immoler leurs fils ou leurs filles, comme les nations voisines des Israélites le faisoient à leurs dieux. Mais Abraham ne savoit-il pas que Dieu avoit en horreur les sa-

crifices de victimes humaines que les Chananéens offroient à leurs fausses divinités? cependant assuré que Dieu lui parle, il se dispose à obéir. Sa foi lui dit que l'héritier des promesses ne peut périr; il pense que si son fils meurt sous sa main, Dieu est tout-puissant pour le ressusciter : *Arbitrat quia et a mortuis suscitare potens est Deus* : Dieu lui demande son fils en holocauste : il va l'immoler; il ne sait point éluder par de vaines subtilités, ni sous de spécieux prétextes, le sens naturel de l'ordre que Dieu lui donne. Lorsque Jephthé promet d'offrir en holocauste la première victime qui s'offrira à sa rencontre, il avoit bien dessein sans doute d'immoler la victime; il ne prévoyoit pas quelles seroient les suites de ce vœu. Dieu permet que la première victime qui s'offre, soit sa fille; il croit que Dieu demande de lui le même sacrifice qu'il exigea d'Abraham; et lorsque l'Écriture ajoute qu'il exécuta sur sa fille le vœu qu'il avoit fait : *Fecit ei sicut voverat*, elle marque assez qu'il offrit l'holocauste qu'il avoit promis. Il ne s'agit pas ici d'examiner si l'exemple d'Abraham le justifioit; mais il faut du moins reconnoître que dans l'un et l'autre cas il s'agit d'un véritable holocauste. La religion ne doit pas nous empêcher de croire que Dieu ordonna à Abraham d'immoler son fils; et conséquemment elle n'a pas dû nous détourner de penser que Jephthé se crut obligé d'immoler sa fille, lorsque l'Écriture nous dit expressément qu'il exécuta sur elle le vœu qu'il avoit prononcé : *Fecit ei sicut voverat*.

Le R. P. Houbigant n'a pu étudier la force de l'expression qui décide la question dont il s'agit; mais il se joint à ceux qui s'efforcent de l'affoiblir par les expressions qui suivent. Il est cependant encore assez juste pour les traduire littéralement ainsi dans sa note : *illa autem non cognovit virum* : et elle ne connut point d'homme; il est vrai que dans sa version il a mis, *itaque illa virum non cognovit* : elle ne connut donc point d'homme. Mais il n'ignore pas que les Hébreux savent très-bien distinguer ces deux conjonctions. En hébreu, AL KEN OU LAKEN signifient *itaque*; et ce n'est point l'expression ici employée par l'écrivain sacré. Le texte porte la simple conjonction VE; et ce savant interprète est obligé de convenir que cette particule signifie simplement *et* ou *autem*; il préfère ici ce dernier sens : *Illa autem non cognovit virum*; et il prétend que ces paroles sont plus claires que le soleil pour montrer comment le vœu de Jephthé fut accompli; « car, ajoute-t-il, si la fille de Jeph-

» thé eût été immolée , il seroit ridicule et presque contre
 » le bon sens d'avertir que depuis ce temps-là elle ne connut
 » point d'homme, puisque , comme l'observe le Clerc , *non*
 » *potuit nubere mox jugulanda* ; cette fille devant être im-
 » molée , ne put se marier. » Il seroit sans doute fort ridicule
 de dire qu'après avoir été immolée , elle ne connut point
 d'homme ; mais aussi ce c'est point là ce que dit le texte ,
 et jamais on n'a prétendu y trouver cela. Le texte dit
 que Jephthé exécuta sur elle son vœu , et qu'elle ne connut
 point d'homme : *Fecit ei sicut voverat , et ipsa non co-*
gnovit virum. Voilà ce que les Septante y ont vu : *Και αὐτὴ*
οὐκ ἔγνω ἄνδρα ; et *ipsa non cognovit virum.* Voilà ce que
 saint Jérôme y voyoit lorsqu'il a traduit, comme nous le li-
 sons dans la Vulgate : *quæ ignorabat virum.* Il savoit ce que
 le R. P. Houbigant n'ignore pas , que les Hébreux n'ayant
 point d'imparfait, *ignorabat*, sont obligés de l'exprimer par
 le prétérit, *ignoravit* ou *non cognovit*. Il n'étoit pas assez
 déraisonnable pour s'imaginer que ce *non cognovit* pût se
 rapporter au temps qui suivit l'immolation ; il le rapportoit
 donc au temps qui avoit précédé ; *quæ ignorabat virum.*
 Jephthé exécuta sur sa fille son vœu , et elle n'avoit pas
 connu d'homme ; *quæ ignorabat virum.* Voilà ce qu'on a
 toujours vu dans ce texte , lorsqu'on ne s'est point cru in-
 téressé à nier l'immolation qui s'y trouve si expressément
 marquée.

Enfin la dernière ressource du R. P. Houbigant est de
 dire que la coutume qui s'introduisit depuis ce temps-là
 dans Israël ne fut point d'aller pleurer la fille de Jephthé
 après sa mort, mais d'aller la consoler tant qu'elle vécut :
Ut virgines Israel irent quotannis ad filiam Jephthe, ut
eam consolarentur. Il insiste particulièrement sur ce mot
irent ; car , dit-il , le texte sacré ne marque point d'autre
 lieu où elles allassent , sinon vers la fille de Jephthé. Mais
 le R. P. Houbigant a lu sans doute dans la Genèse :
Ivit ad Ismaelem (1) ; *Ite ad Joseph* (2) ; et il y a
 vu que quand les Hébreux veulent dire cela ; ils savent
 très-bien exprimer en hébreu, comme en latin, la préposi-
 tion *ad* , en hébreu *AL* ou *EL*. Or ce n'est point là l'expres-
 sion dont se sert ici l'auteur sacré ; ce n'est donc pas ici
 le même sens ; le texte sacré ne dit point : *Ibant ad fi-*
liam Jephthe ; mais , selon les Septante et selon la Vul-

(1) *Genes. xxviii. 9.* — (2) *Genes. xli. 55.*

gate, il dit : *Ibant ad plangendum* (ou *ut plangerent*) *filiam Jephthe*. Voilà l'usage qui s'introduisit dans Israël ; ce fut d'aller pleurer la fille de Jephthé, non pas avec elle, mais sur elle : *Ibant ut plangerent filiam Jephthe*. Il faut avouer que le verbe employé ici dans l'hébreu, לִטְנוּט, que l'on prononce *lethannoth*, est peu connu ; mais les Septante et saint Jérôme, auteur de notre Vulgate, l'ont visiblement pris au sens de *lanoud*, לְנוּד, *ad plangendum*, ou de *lehithenoded* לְהִתְנַדֵּד, *ad deplorandum se* : peut-être lisoient-ils ainsi. Quoi qu'il en soit, nos interprètes hébraïsans le prennent au même sens, avec cette seule différence qu'ils croient que *lanoud* peut aussi signifier *ad consolandum*. De là vient sans doute qu'ils donnent également les deux sens au mot *lethannoth* ; et il y a lieu de présumer que le R. P. Houbigant a prétendu marcher sur leurs traces en traduisant ici, *ut eam consolarentur*. Mais ce qui est certain, c'est que *lanoud* se dit non-seulement des larmes qu'on répand sur les vivans, mais encore de celles qu'on répand sur les morts. Jérémie nous en fournit une preuve qu'aucun de nos interprètes ne désavouera. C'est au chap. xxii. v. 10. où on lit dans la Vulgate : *Nolite flere mortuum, neque lugeatis super eum fletu*. Le R. P. Houbigant traduit très-bien : *Nolite in mortuo plangere, vel eum deplere*. Les Septante encore mieux : *Nolite flere mortuum, neque plangere eum*, μηδὲ θρηνητε αὐτόν. Il ne s'agit point là de consolation ; on ne va pas donner des consolations aux morts ; mais on va répandre sur eux des larmes. *Ne pleurez point le mort, et ne versez point de larmes sur lui* ; ou, ce qui revient au même : *Ne versez point de larmes sur le mort, et ne pleurez point*. On lit aussi dans Jérémie, xxxi. 18., selon la version des Septante : *Audivi Ephraim lamentantem, ou deplorantem se*, ἠκούσθη μου : « J'ai entendu Ephraïm » qui se lamente. » Voilà donc l'usage qui s'introduisit dans Israël, ce fut d'aller pleurer et se lamenter sur la fille de Jephthé : *Ibant ut plangerent* (*ut deplorarent se*) *super filiam Jephthe*. Jephthé avoit promis un holocauste, sa fille en fut la victime ; il exécuta sur elle son vœu : *Fecit ei sicut voverat*. L'usage s'introduisit que les filles d'Israël alloient tous les ans pleurer la fille de Jephthé, non avec elle, mais sur elle, *ut plangerent* (*ut deplorarent se*) *super filiam Jephthe*. Le R. P. Houbigant croit qu'il achevera de nous confondre, en nous reprochant d'attribuer aux filles

d'Israël une pratique trop semblable à celle des païens qui alloient pleurer Adonis. Mais quelle différence ! Les fêtes d'Adonis étoient non-seulement des fêtes superstitieuses , mais des fêtes dont le prétendu deuil se terminoit par des dissolutions ; ici l'on ne voit rien de tel ; le deuil des filles d'Israël n'offre que des larmes , et ressemble à celui que nous célébrons nous-mêmes lorsque nous renouvelons chaque année le triste anniversaire des larmes que nous avons répandues sur la mort de ceux qui nous étoient chers.

VII.

Réponse à la Dissertation de M. Baër sur le vœu de Jephthé. Observations préliminaires sur l'objet de la question.

Mais une attaque , beaucoup plus considérable en apparence , est celle qui nous a été livrée dans une Dissertation faite exprès sous ce titre : *Dissertation philologique et critique sur le vœu de Jephthé ; par F. C. Baër, aumônier de la chapelle royale de Suède* (chez l'ambassadeur , résidant à Paris). C'est une brochure in-12 de cinquante-deux pages, imprimée à Paris en 1765. Les éloges donnés à cette Dissertation dans le Journal de Trévoux , en janvier 1766 , excitèrent mon attention. J'en écrivis sur-le-champ au rédacteur de ce journal , et il me communiqua la brochure , à laquelle je répondis ainsi dans le même journal , au mois de mars de la même année :

Je voudrois pouvoir applaudir à la *Dissertation de M. Baër sur le vœu de Jephthé* ; mais j'y trouve des difficultés qui ne me le permettent pas. Ses motifs sont louables ; ses preuves sont spécieuses , et ne me paroissent pas décisives ; elles souffrent de fortes objections , que lui-même a du moins en partie prévues , et auxquelles il ne satisfait point.

Dès le premier pas , M. Baër avoue que pour écarter l'idée d'immolation , il ne s'agit ici de rien moins que de donner aux termes qui expriment le vœu de Jephthé , un sens différent de celui que la première lecture du texte semble nous présenter. C'est reconnoître que le sens naturel du texte se refuse à l'interprétation qu'il veut lui donner ; mais écoutons ses preuves.

Pour établir cette interprétation , il entreprend d'abord de montrer qu'il n'est pas probable que Jephthé ait immolé sa fille. Mais il ne s'agit pas ici de probabilités ; il s'agit du fait. Jephthé a-t-il immolé sa fille ? Si le fait est prouvé , toutes les probabilités contraires s'évanouissent. On peut se faire illusion sur des probabilités ; mais il n'y a point à disputer contre des faits.

J'accorde qu'il n'est point ici question de savoir si les

anciens interprètes ont traduit d'une façon ou d'une autre, mais s'ils ont bien traduit; et je pense qu'ils ont bien traduit, du moins en ce qui concerne le fait de l'immolation: cela s'expliquera bientôt.

J'avoue que sans manquer au respect dû aux anciens docteurs chrétiens, aux pères de l'Église, qui ont tenu pour l'immolation, on peut adopter un sentiment différent, pourvu qu'il soit conforme aux expressions du texte original, et appuyé sur les règles d'une saine critique; mais je pense que ces deux conditions manquent au sentiment dont il s'agit ici. La première règle d'une saine critique est que le sens que l'on soutient, soit conforme aux expressions du texte original; et c'est précisément ce que je ne trouve pas dans le sens dont M. Baër entreprend la défense.

Je ne compare point le sacrifice de Jephthé avec les sacrifices impies des Chananéens, mais avec le seul sacrifice d'Abraham. L'un fut commandé, l'autre exécuté; et je pense que le même Dieu qui a commandé l'un, a pu permettre l'exécution de l'autre.

Du reste je reconnois que le texte hébreu ne décide point que Jephthé ait eu le dessein formel de vouer une victime humaine: je prétends seulement que Jephthé a eu dessein de vouer une victime quelconque; et que dans le fait, il ne s'est présenté à lui d'autre victime que sa fille, sur laquelle il a exécuté son vœu.

Je ne pense pas être obligé d'examiner si ce fait est croyable, lorsque les expressions du texte sacré m'assurent qu'il est réel. Les vraisemblances sont illusoires; les faits décident. M. Baër pense que ce fait n'est pas croyable; et néanmoins il est prouvé par le texte même; il ne s'agit que d'en venir aux preuves.

De l'aveu de M. Baër et selon sa propre traduction, Jephthé accomplit sur sa fille le vœu qu'il avoit fait: ET FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT. Toute la question se réduit donc à savoir quel est le vœu qu'il avoit fait. Je me borne ici à l'examen de cette unique question.

M. Baër croit devoir traduire en ces termes le vœu de Jephthé: Ah! si tradendo, tradere velles filios Ammon in manus meas, tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domus meæ obviam mihi, quando revertar in pace de filiis Ammon, AUT erit Jehovæ, AUT offeram illud in holocaustum. Ce qu'il exprime ainsi: « Ah! si tu

VIII.
Observations
sur le texte
qui contient
le vœu de
Jephthé.

» voulois bien certainement livrer les enfans d'Ammon entre
 » mes mains , il arrivera pour lors que ce qui sortira de ma
 » maison pour aller à ma rencontre quand je reviendrai en
 » paix des enfans d'Ammon, ou sera à l'Éternel, ou je l'offri-
 » rai en holocauste. » Voilà ce que M. Baër croit voir dans
 le texte ; mais lui-même va convenir que cela n'y est pas ,
 et que le texte présente une idée toute différente.

Il pose d'abord *trois règles*. Quant à la *première*, j'accorde encore que *dans l'interprétation d'un texte, il faut, autant qu'il est possible, conserver le sens naturel que les paroles et les phrases demandent*. A l'égard des *points de distinction*, comme ils ne sont pas de la première antiquité, on n'est obligé de les admettre qu'autant qu'ils s'accordent avec le sens que les paroles et les phrases présentent. Mais il ne s'agit pas de cela dans les deux versets que nous examinons ici ; il s'agit seulement du *sens des paroles et de la phrase* ; et la règle que pose ici M. Baër va se tourner contre lui.

La *seconde règle* est une suite de la première ; et j'avouerai encore qu'il ne faut point chercher dans un texte un sens défavorable, tandis qu'il s'en présente un qui est naturel et favorable ; car, suivant la première règle, il faut conserver le sens naturel du texte, et conséquemment ne pas aller chercher un sens éloigné et qui ne soit pas naturel. Mais que ce sens soit favorable ou défavorable, à l'égard de certaines vraisemblances ou probabilités qu'on se sera formées, cela ne décide rien, si d'ailleurs ce sens est le plus naturel ; parce que ce n'est pas à nous à réformer, selon nos idées, le sens du texte sacré ; mais c'est à nous à réformer nos idées par le sens naturel du texte sacré. Ainsi je ne dirai pas : Jephthé n'a pas dû immoler sa fille ; donc il ne l'a pas immolée ; donc son vœu ne l'engageoit pas à l'immoler. Mais je dirai : Il est certain que Jephthé a exécuté son vœu sur sa fille ; si donc son vœu l'engageoit à l'immoler, il faut avouer qu'en effet il l'a immolée.

La *troisième règle* bien entendue est encore une suite de la première ; et en ce sens, je ne ferai pas difficulté de la recevoir. Je conviendrai donc que *quand le sens le plus ordinaire de certaines paroles ne cadre point avec les autres circonstances du texte, ou que même il leur semble contraire, alors il faut choisir le sens dont elles sont également susceptibles, mais qui leur est moins ordinaire ; car tout cela se réduit à dire qu'il faut, autant qu'il est*

possible, conserver le sens naturel du texte. En effet il n'est plus naturel, s'il ne cadre point avec les autres circonstances; et cette règle fondamentale de laquelle dérivent les deux autres, suffira pour justifier le sens dont M. Baër s'écarte.

Après avoir posé ces trois règles que j'accorde, M. Baër oppose encore toutes ses probabilités et ses vraisemblances contre l'immolation réelle; vain recours. Tout cela ne prouve rien contre la réalité du fait, si d'ailleurs le fait est constaté par le sens naturel du texte. Venons donc au texte même, chap. xi. v. 31.

M. Baër traduit ainsi : *Tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domus meæ obviam mihi.* « Il arrivera pour » lors que ce qui sortira de ma maison pour aller à ma rencontre. » Il contredit ensuite la version des Septante qui traduit au masculin, *egrediens qui egredietur*; et la Vulgate, qui porte : *Quicumque primus fuerit egressus.* Mais il est obligé de convenir que la phrase qui se trouve dans l'hébreu, est susceptible de l'un et de l'autre sens, du masculin et du neutre. Il convient encore que ce neutre même renferme également les hommes et les animaux; car voici sa paraphrase : *Tout ce qui sortira de ma maison pour aller à ma rencontre, hommes, femmes, animaux.* Je dis que voilà véritablement ce que renferme le vœu de Jephthé, quoique lui-même en le prononçant n'en eût peut-être pas une idée aussi distincte; car je reviens à dire qu'à s'en tenir au sens naturel des expressions du texte, Jephthé a voué simplement une victime quelconque : *Egrediens quod egredietur*, sans prévoir que cette victime seroit une victime humaine. Il avoit sans doute comme, la plupart des Israélites, des troupeaux de gros et menu bétail, en un mot des animaux propres aux holocaustes. M. Baër les lui accorde, et je n'en veux pas davantage. Jephthé porte ses vues sur cela; mais il ne l'exprime pas; l'objet de son vœu reste vague dans l'expression : *Egrediens quod egredietur.*

M. Baër ne voudroit pas que la Vulgate eût ajouté *primus*; mais au fond il est bien clair que dans le sens même de M. Baër, Jephthé, en vouant ce qui sortira de sa maison, voue bien en effet ce qui en sortira le premier, et l'exécution du vœu montre assez qu'il ne s'étendoit pas au delà. M. Baër ajoute lui-même au texte, lorsque dans sa paraphrase il fait dire à Jephthé : *Tout ce qui sortira de ma maison.* Ce tout opposé au *primus* de la Vulgate n'est

pas dans le texte ; et l'expression indéfinie, *Egrediens quod egredietur*, ne renferme pas l'un plus que l'autre. M. Baër ajoute encore au texte, lorsque dans sa traduction même il fait dire à Jephthé : « Ce qui sortira de ma maison *pour aller* à ma rencontre. » Il n'y avoit que les hommes qui pussent sortir *pour aller* à sa rencontre ; mais de l'aveu de M. Baër il faut y comprendre les animaux qui pouvoient bien *sortir à sa rencontre*, mais non pas *pour aller* à sa rencontre ; et le texte en effet dit simplement, selon la traduction même de M. Baër : *Egrediens quod egredietur obviam mihi* : Ce qui.... sortira..... à ma rencontre. Cela soit dit seulement pour montrer que quand on ajoute ainsi au texte des expressions qu'il ne renferme pas, et qui même n'y conviennent pas, on ne devoit pas être si délicat sur un *primus* qui est bien implicitement dans le texte. M. Baër me pardonnera cette réflexion à laquelle il donne lieu.

Mais l'essentiel ici est que le texte signifie proprement en général : *Ce qui sortira de ma maison* ; et j'en conviens. Ainsi nous sommes parfaitement d'accord sur l'objet du vœu ; il s'agit uniquement de la forme dans laquelle ce vœu a été prononcé. Voilà le point de la difficulté ; c'est là que M. Baër croit trouver le fondement de son interprétation ; et c'est là que je crois voir la justification de l'interprétation commune que M. Baër abandonne.

M. Baër croit donc devoir traduire : *AUT erit Jehovah, AUT offeram illud in holocaustum* ; « Ou il sera à l'Eternel, » ou je l'offrirai en holocauste. » Mais il est obligé d'avouer qu'au lieu de ces deux *ou*, le texte hébreu met des deux côtés la particule exprimée par la lettre *vau*, qui signifie communément *ET*. Le texte hébreu dit donc littéralement : *Et erit Jehovah, ET offeram illud in holocaustum*. « *Et* » il sera à l'Eternel, *ET* je l'offrirai en holocauste. » Cela paroît assez différent, et M. Baër prétend que c'est néanmoins au fond la même chose. Voilà ce qu'il s'agit de discuter.

IX.
Observations
sur les deux
particules
d'où dépend
le sens du
vœu de Jeph-
thé.

M. Baër commence par se plaindre de ce qu'un grand nombre de traducteurs omettent ce premier *ET* devant *ERIT*. Il reproche cette omission non-seulement à la *Vulgate*, mais aux *Septante* même ; et ici il est visible qu'il se méprend ; car le grec des *Septante* l'exprime par *καί*, *et*, dans l'édition même qu'il cite (*Edition de Franeker de 1709*). Le *καί*, omis dans cette édition, est le second, et non pas le premier ; et c'est de ce second que les notes de cette édi-

tion disent ce qu'observe M. Baër, qu'on le trouve dans le célèbre *Codex Alexandrinus*. Il est remarquable que, dans l'édition de saint Augustin donnée par les bénédictins, où le texte est exprimé en latin selon l'ancienne Vulgate traduite sur le grec des Septante, on trouve les deux lectures (1) : d'abord, *Et erit, Domino offeram eum holocaustoma*; et ensuite beaucoup mieux, *Et erit Domino, ET offeram eum holocaustoma*. Je veux bien faire part de cette anecdote à M. Baër, et je conviens que telle est la vraie lecture du texte hébreu et de la version des Septante. Il en conclut que *la version des Septante est d'accord avec la sienne*, et c'est ce que je lui conteste.

Pour justifier la sienne, il dit premièrement qu'il faut traduire la particule *vau* là où elle se trouve dans le texte. Je consens qu'on la traduise; la question est de savoir ce qu'elle signifie.

M. Baër ajoute que dans cet endroit, ainsi que dans celui qui suit immédiatement après, il croit devoir la traduire par *ou*, et non par *et*; cette traduction étant, dit-il, non-seulement conforme au génie de la langue, mais encore indispensable dans l'endroit en question. Il suppose donc que ces deux *vau* sont en opposition, et c'est ici la première chose que je nie. Je soutiens que le premier *vau* n'est qu'un hébraïsme dont je vais donner plusieurs exemples. Je prétends que ce *vau* est une suite de l'expression, *Et erit*, qui précède.

M. Baër n'a-t-il jamais remarqué que chez les Hébreux cette expression, *Et erit*, attire souvent après elle cette conjonction *et*, que notre Vulgate néglige communément et peut-être toujours, parce que véritablement le sens ne l'exige pas dans le latin?

<i>Et erit</i> . . <i>Et sumes</i> . Is. 4. 5. 4.	<i>Et erit</i> . . <i>Et occidere faciam</i> . Amos,
<i>Et erit</i> . . <i>Et ingreditur</i> . Is. 16. 12.	8. 9.
<i>Et erit</i> . . <i>Et vocabo</i> . Is. 22. 20.	<i>Et erit</i> . . <i>Et auferam</i> . Mich. 5. 10.
<i>Et erit</i> . . <i>Et in oblivione eris</i> . Is.	<i>Et erit</i> . . <i>Et visitabo</i> . Soph. 1. 8.
23. 15.	<i>Et erit</i> . . <i>Et dicent</i> . Zach. 13. 3.
<i>Et erit</i> . . <i>Et ædificabuntur</i> . Jer.	<i>Et erit</i> . . <i>Et non erit</i> . Zach. 14. 17.
12. 16.	
<i>Et erit</i> . . <i>Et ingredientur</i> . Jer. 17.	
24. 25.	

Ce sont autant de passages où l'hébreu met après *Et erit* cette conjonction *et* que la Vulgate n'exprime pas. J'au-

(1) *Aug. quæst. in Jud. n. 5. et 26. edit. Bened. tom. III. part. 1. col. 612 et 620.*

rois pu vraisemblablement en présenter encore d'autres exemples, si les Concordances Hébraïques donnoient le verbe *sum*; mais on ne le trouve ni dans Buxtorf ni dans Noldius (1). Au reste je crois que les onze que je viens de présenter, sont bien suffisans pour prouver l'existence de cet hébraïsme. Reprenons le dernier exemple; c'est celui qui ressemble le mieux au texte que nous examinons.

Le texte cité de Zacharie, 14. 17, porte donc littéralement : *ET ERIT, qui non ascenderit (ou peut-être ascenderint) de familiis terræ ad Jerusalem ad adorandum Regem Dominum exercituum, ET non super eos erit imber.* Il est visible que dans le latin cette conjonction *et* n'est pas nécessaire, et que notre Vulgate traduit très-bien en la supprimant : *Non erit super eos imber.* Voilà donc ce que dit ici Jephthé : *ET ERIT, egrediens quod egredietur foribus domus meæ obviam mihi quando revertar in pace de filiis Ammon, ET erit Jehovæ, et offeram illud in holocaustum.* Ce premier *et* est précisément dans la même construction que celui de Zacharie; de là vient que notre Vulgate ne l'exprime pas; de là que Noldius, ce savant danois dont M. Baër réclame le suffrage, et qui, dans la *Concordance des particules hébraïques*, exprime le second *Vau* par *AUT*, rend le premier par *INQUAM*, en disant : *INQUAM erit Jehovæ, aut offeram illud in holocaustum.* Si M. Baër veut faire attention aux *Et erit* tant de fois répétés dans l'Écriture, il reconnoitra cet hébraïsme, et avouera qu'il n'y a pas le moindre sujet d'en douter. Si donc il y avoit ici un *vau* qui pût signifier *aut*, ce ne pourroit être que le second; et je conviendrai que celui-là pourroit suffire à M. Baër; mais je nie encore que celui-là même puisse être ainsi traduit. Noldius, qui l'avoit ainsi exprimé d'abord, est ensuite revenu sur ses pas dans sa note où après avoir fait tous ses efforts pour exclure l'immolation, il avoue qu'en y réfléchissant de nouveau, il est presque tenté de l'admettre, et conclut par en établir la preuve (2). Un tel retour de la part d'un savant prévenu contre l'im-

(1) Quoique Noldius se soit attaché aux particules, il donne néanmoins aussi les pronoms; mais il ne donne pas le verbe *sum*. — (2) Ceci pourroit bien n'être pas dans sa première édition; mais je le trouve dans l'édition de 1734, qui passe pour la meilleure. C'est dans la note 1189, p. 872, col. 1. *Atque hæc tales fuerunt nostræ primæ quæritis: quas dum revoco sub invidem, pene adducor, ut alterius partis rationes sequar, et agnoscam immolationem. Nam, etc. Quare fuerit mactata illa Jephthæ filia. Sed votum hoc. . . non laudamus, etc.*

molation, mérite bien l'attention de ceux qui la combattent. Je conviens donc avec Noldius et avec M. Baër, que la conjonction *vau* a quelquefois la signification de la disjonctive *aut*; mais en quel cas? Voilà ce qu'il faut considérer. Ce sera dans ceux où nous-mêmes, dans notre langue, nous imiterions volontiers cet hébraïsme. *Celui qui maudira son père ET sa mère*, pour *son père OU sa mère*, etc. *Y a-t-il quelque Dieu dans le ciel ET sur la terre* (pour *dans le ciel OU sur la terre*), *qui fasse des œuvres semblables aux vôtres? Qu'est-ce que l'homme pour vous souvenir de tui, ET le fils de l'homme* (ou bien, ou *le fils de l'homme*), *pour que vous le visitiez?* Voilà quelques-uns des exemples que Noldius donne de ces ET pris pour des OU. En un mot, chez les Hébreux comme parmi nous, on peut mettre ET pour OU, lorsqu'il n'y a point d'alternative; mais dès qu'il y a alternative, les Hébreux ont comme nous une conjonction propre pour exprimer AUT; c'est la conjonction AU. De là vient dans le Lévitique cette expression trois fois répétée (1), *duos turtures AUT duos pullos columbarum*. Je ne crois pas qu'en pareil cas on puisse employer la conjonction ET; le sens s'y oppose trop visiblement. Si donc il y avoit une véritable alternative dans le texte dont il s'agit, on y trouveroit cette particule AU qui signifie AUT.

Il est certain qu'en français cette phrase : *Il sera au Seigneur, ET je l'offrirai en holocauste*, ne signifiera jamais *ou je l'offrirai en holocauste*; parce qu'ayant les deux conjonctions, nous savons très-bien en pareil cas les distinguer. Les Hébreux ont de même les deux conjonctions et ils savent eux-mêmes très-bien en faire la différence; il n'est donc par croyable que Jephthé ait dit ici ET pour OU. Loin que cette traduction soit *conforme au génie de la langue*, le génie de la langue s'y refuse. Et comment seroit-elle *indispensable*, lorsque le sens naturel du texte s'y oppose?

M. Baër prétend qu'*il est impossible d'admettre ici l'ET sans y admettre un pléonasmé*. Mais il ne faut que l'écouter développer sa pensée, pour s'apercevoir qu'encore ici il se méprend. « Jephthé, dit-il, en promettant au Seigneur qu'à son retour il lui offrirait telle ou telle chose pour holocauste, avoit-il besoin d'ajouter que cet holocauste seroit au Seigneur? » Mais il ne *l'ajoute* pas; il ne dit pas, *je l'offrirai en holocauste, et il sera au Seigneur*; il

(1) *Levit. v. 7. et 11. XII. 8.*

dit : *Il sera au Seigneur , et je l'offrirai en holocauste*. Il n'y a là aucun pléonasmc. M. Baër convient lui-même qu'*être au Seigneur , et être offert en holocauste , sont deux choses bien différentes*.

Il est vrai qu'en disant cela , il prétend restreindre beaucoup l'idée que renferment ces termes, *être au Seigneur* ; mais il n'est pas aisé de comprendre comment il a pu dire qu'*il n'y a pas un seul texte dans toute la Bible* , qui prouve que l'expression *être au Seigneur* soit une manière de parler générale , à laquelle l'idée de victime et de sacrifice puisse être subordonnée. Tout premier-né devoit être consacré au Seigneur : *Erit mihi* ; c'est M. Baër qui en fait lui-même la remarque. Mais d'entre les premiers-nés , les uns devoient être *immolés* , et les autres *rachetés*. On n'*immoloit* pas tout ce que l'on *consacroit* ; mais on *consacroit* tout ce qu'on *immoloit*.

On rachetoit les premiers-nés qu'on n'immoloit pas , et spécialement les premiers-nés des hommes devoient être rachetés. Il n'en étoit pas ainsi des *victimes dévouées à la mort*. Ce qui étoit voué à la mort , soit des hommes , soit des animaux , ne pouvoit être racheté , mais devoit être mis à mort : *Sive homo fuerit , sive animal , non redimetur , sed morte morietur* (1). M. Baër reconnoît cette loi ; mais il ne veut pas qu'on puisse l'*appliquer à la fille de Jephthé*. Il observe qu'on ne pouvoit dévouer les hommes à la mort , que lorsque c'étoient des *ennemis du peuple de Dieu* , tels que les Chananéens , ou des *coupables* tels qu'Achan. Aussi paroît-il bien que l'intention de Jephthé n'avoit pas été de dévouer sa fille à la mort , puisqu'il fut si consterné lorsqu'il vit que son vœu tomboit sur elle. Mais il avoit *voué à la mort ce qui sortiroit de sa maison à sa rencontre* ; et dès lors la victime ne pouvoit plus être rachetée ; il falloit qu'elle fût mise à mort.

M. Baër prétend que quand il s'agit d'un tel vœu , l'Écriture le désigne au moins par des phrases qui en annoncent l'effet , comme *mettre à mort , frapper de l'épée* , etc. Mais n'est-ce pas bien *mettre à mort* que d'*offrir en holocauste* ? L'anathème pouvoit-il être mieux caractérisé ? Enfin il veut que ce vœu que l'Écriture nomme *anathème* , soit toujours une *punition* , et jamais un *culte*. C'étoit une *punition* sur les coupables et sur les ennemis

(1) *Levit.* xxvii. 28. et 29.

de Dieu et de son peuple ; mais étoit-ce une *punition* sur les animaux ? Disons donc que cette immolation pouvoit être également *un hommage rendu à Dieu* ; et tel est l'hommage que Jephthé prétendoit certainement lui rendre par son vœu.

Jephthé s'engage donc premièrement à consacrer au Seigneur ce qui sortira de sa maison , de quelque nature qu'il soit : *erit Domino* ; et si c'est une victime qui doit être immolée , il en fera un holocauste : *Et offeram illud in holocaustum*. La victime est dévouée à la mort , et dès lors elle ne pourra plus être rachetée. Voilà , ce me semble , *le sens le plus naturel du texte* ; et , selon les principes de M. Baër , *il n'est pas permis d'abandonner le sens naturel du texte*. La question est donc décidée. Selon le sens naturel du texte , Jephthé a voué au Seigneur un holocauste ; et il a exécuté son vœu sur sa fille. Je laisse à tirer la conséquence , et je pourrois m'arrêter là , parce que de là dépend toute la suite ; mais je veux bien encore suivre M. Baër pour achever d'éclaircir les difficultés qu'il nous oppose , et qu'il prétend tirer des expressions mêmes du texte ; car je me borne uniquement à celles-là.

Jephthé revient donc à sa maison ; et ce qui se présente à lui , c'est sa fille. Il en est *saisi de douleur* , et en *déchire ses vêtements*. Noldius avoue que , tout bien considéré ; cette douleur lui paroit excessive , s'il ne s'agit que d'une simple consécration ; mais pouvoit-elle être moins vive dans un homme qui voit que sa fille est la seule victime qui s'offre pour l'holocauste qu'il a voué ?

Il déclare à sa fille son vœu ; elle s'y soumet , et demande pour toute grâce *un délai de deux mois pour pleurer sa virginité*. Le père y consent. Elle va donc avec ses compagnes *pleurer sa virginité*. M. Baër prétend que *ce passage, bien entendu, répand une grande lumière sur cette matière* ; c'est-à-dire , qu'il croit y trouver la preuve de son interprétation , en ce qu'il n'est pas dit qu'elle pleure sa mort , mais simplement qu'elle pleure *sa virginité*. Mais quel est *l'objet de ce délai* ? Que prétend-elle différer ? Ce n'est pas sa consécration , puisque dès ce moment par le vœu de son père elle appartient à Dieu , et qu'en effet elle demeure vierge ; ce ne peut donc être que la seconde partie du vœu , c'est-à-dire , son immolation. D'ailleurs que signifie *le terme de ce délai* ? Pourquoi ne demande-t-elle que deux mois pour pleurer sa virginité ? Si elle survit , elle pourra

X.
Observations
sur la suite
du texte rela-
tivement au
vœu de Jeph-
thé.

pleurer sa virginité tout le reste de ses jours. Le délai n'est fixé que parce que l'immolation en sera le terme. En un mot Jephthé a *voué un holocauste* ; elle en devient la victime ; et elle pleure de ce qu'elle va *mourir sans laisser de postérité*. M. Baër objecte « que chez les Hébreux , ainsi » que chez la plupart des Orientaux , ce n'étoit regardé ni » comme un *malheur* extraordinaire , ni comme une *honte* » pour une fille , de *mourir jeune et vierge*. » Mais il avoue que *c'étoit l'un et l'autre chez les Juifs , de n'être point mariée et de vieillir dans le célibat*. Si cela est ainsi , il falloit bien que ce fût aussi l'un et l'autre de *mourir vierge* ; et voilà ce que pleure la fille de Jephthé.

Au bout de deux mois , elle retourna vers son père , *et il lui fit selon le vœu qu'il avoit voué*. On a vu que c'est la traduction même de M. Baër : *FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT* ; et c'est bien ce qu'exprime la Vulgate en ces quatre mots : *FECIT EI SICUT VOVERAT*. Mais la Vulgate ajoute , *quæ ignorabat virum* ; et voilà ce que M. Baër conteste ici. Il veut qu'on traduise littéralement , *et illa non cognovit virum* , « et elle ne connut point d'homme. » Il en conclut que voilà précisément en quoi le vœu fut exécuté. Selon sa pensée , *Jephthé exécuta son vœu sur sa fille* en la consacrant au Seigneur , de manière qu'elle *ne connut point d'homme*. Mais lui-même est obligé d'avouer que l'hébreu peut également signifier *ignorabat* ou *non cognoverat* ; C'est qu'en effet les Hébreux n'ayant , ni l'imparfait *ignorabat* , ni le plusqueparfait *ignoraverat* , ne peuvent exprimer l'un et l'autre que par le prétérit *non cognovit*. Mais dès lors ce prétérit *non cognovit* ne décide rien par lui-même ; il doit être déterminé par les autres circonstances exprimées dans le texte ; et puisque les autres circonstances du texte décident pour l'immolation , il en résulte que ces mots , *et illa non cognovit virum* , signifient simplement que jusqu'au jour où elle fut immolée , *elle ne connut point d'homme* ; en sorte que lorsque Jephthé exécuta son vœu sur sa fille , *elle n'avoit point connu d'homme* , ce qu'exprime notre Vulgate par ces mots : *Quæ ignorabat virum*.

Cette même version Vulgate ajoute : *Exinde mos increbuit in Israel , et consuetudo servata est*. Cette paraphrase déplait fort à M. Baër ; il veut qu'on traduise littéralement : *Et facta est in regulam in Israel* : « et elle devint une règle » dans Israël. » Mais premièrement il suppose que par cette règle on doit entendre un modèle ; et il faudroit prouver

que le mot hébreu *קֹדֶשׁ*, exprimé dans les Septante par *ῥόστανμα*, *statutum*, pût signifier *modèle*; c'est ce que M. Baër ne prouve point. Secondement, M. Baër auroit-il oublié qu'en hébreu ce féminin *facta est* se prend pour le neutre *factum est*? Ne connoît-il pas ce, *Hæc facta est mihi*, du psaume cxviii, v. 56? Ne seroit-il pas le premier à nous dire que c'est un hébraïsme pour, *Hoc factum est mihi*? Mais il faut lui citer un texte plus formel : n'a-t-il point lu dans l'Exode, chap. xxx. v. 21 : *Et facta est illis statutum* (*קֹדֶשׁ*) *sæculi illi* (Aaroni) *et semini ejus in generationibus suis*? N'avouera-t-il pas que c'est un hébraïsme qui signifie : *Et hoc factum est illis in statutum sempiternum, illi*, etc.? Voilà donc ce que dit ici le texte du livre des Juges : *Et hoc factum est in statutum in Israel*. C'est précisément le sens de la version des Septante ; il est facile d'y reconnoître celui de la Vulgate : *Et ceci devint une règle, un usage, une coutume, dans Israël*; cette règle, cette coutume, on va la voir dans la suite du texte que M. Baër traduit lui-même ainsi : *De anno in annum ibant filiae Israel ad celebrandam filiam Jephthachi Galaaditæ, quatuor dies per annum*. Voilà précisément cet usage dont parle notre Vulgate, cette règle marquée par les Septante, cet usage et cette règle qu'annonce visiblement le texte hébreu. La liaison ne pouvoit être plus intime, ni le rapport plus sensible. On ne peut donc point reprocher à notre Vulgate d'avoir ajouté là un *ut* que le sens renferme visiblement : *Exinde mos increbuit in Israël.... ut post anni circulum conveniant in unum filiae Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor*.

Il ne reste plus de difficulté que sur ce mot *et plangent*, ou, comme disent les Septante, *ad lamentandum* (*super*) *filiam Jephthæ*. La préposition est exprimée dans l'hébreu, et le sens des Septante et celui de la Vulgate la supposent également ; cela mérite d'être observé, parce que le sens de M. Baër ne la suppose pas, ou même ne s'y accorde pas. M. Baër avoue que le mot dont il s'agit, ne se trouve que deux fois dans toute la Bible, dans la conjugaison où il est ici employé, et qui seule peut en déterminer le sens ; ce n'est pas le moyen de pouvoir en décider bien sûrement. La second texte où il se trouve est, dit-il, *quelques chapitres plus avant* (il a voulu dire, *plus haut*) dans le même livre, *Judic. v. II.*, où la Vulgate même le prend pour raconter, ou célébrer, lorsqu'elle traduit ainsi : *Ibi*

narrantur justitiæ Domini. L'hébreu pourroit signifier, *Ibi narrent justitias Domini*; et dans l'un et l'autre sens il n'y a point ici de préposition. Mais le sens de ce mot dans ce texte même est encore assez incertain, puisque les Septante lui ont donné cette autre signification : *Ibi dabunt justitias*; parce qu'en effet ce mot en hébreu ressemble à celui qui signifie *dare*, de même qu'à celui qui signifie *lamentari*; car il est assez probable qu'au lieu de ce mot peu connu, LETANNOTH, les Septante ont lu LEQANNOTH, OU LEQONEM, *ad lamentandum*; ou peut-être mieux encore LANOUD, *ad plangendum*, OU LEHITENODED, *ad deplorandum se* (1). Un vœu qui fit pleurer les filles d'Israël pendant deux mois avant son exécution, put bien être le sujet de leurs larmes quatre jours de chaque année depuis qu'il fut exécuté; et si la simple consécration de la fille de Jephthé eût mérité d'être célébrée chaque année par leurs éloges, combien son immolation ne fut-elle pas digne de devenir chaque année le sujet de leurs pleurs? Mais, de quelque manière qu'on veuille entendre une expression si obscure, on n'en peut rien conclure contre l'immolation qui est d'ailleurs établie par le sens naturel du texte, et a été reconnue, non-seulement par les anciens docteurs, et par ceux d'entre les saints pères qui n'entendoient pas l'hébreu, mais encore par ceux qui, connoissant cette langue, avoient lu et étudié le texte sacré dans sa langue originale; Origène et saint Jérôme, chez les Juifs mêmes, elle a été admise par l'historien Joseph.

(1) Je n'ai pas proposé ces deux dernières leçons dans mes *Observations sur la Dissertation de M. Baër.* (Note de la précédente édition.)

PRÉFACE

SUR

LE LIVRE DE RUTH.

ON peut considérer le livre de Ruth (1) comme une suite du livre des Juges, et comme une introduction aux livres des Rois. Il est lié au livre des Juges, parce que l'histoire qui y est rapportée, est arrivée de leur temps (2); et il tient aux livres des Rois, parce qu'on y trouve la généalogie de David (3) qui a été le chef de la famille royale de Juda. Les Hébreux, au rapport de saint Jérôme (4), n'en faisoient autrefois qu'un même livre avec celui des Juges; et plusieurs anciens pères (5), dans le dénombrement des livres de l'Écriture, mettent pour le septième, les Juges et Ruth. Les juifs nouveaux ont changé l'ancienne disposition des livres de la Bible: ils placent immédiatement après les livres de Moïse, les cinq livres qu'ils appellent *les cinq Megilloth* (6), et qui sont, 1° le Cantique des cantiques, 2° Ruth, 3° les Lamentations de Jérémie, 4° l'Ecclésiaste, 5° Esther. Mais dans ce recueil le livre de Ruth ne tient pas toujours le même rang; quelques-uns le placent le premier, d'autres le cinquième (7).

Sous le gouvernement de l'un des juges, un homme de Bethléhem, nommé Elimélech, quitte sa patrie, pour éviter la famine qui désoloit son pays. Il se retire avec sa femme Noémi, et ses deux fils Mahalon et Chéliou dans la terre de Moab. Il y meurt; ses deux fils épousent deux Moabites. Mahalon épouse Ruth; et Chéliou, Orpha. Ces deux jeunes hommes meurent; et Noémi reste avec les deux veuves ses

I.
Rang du Livre de Ruth entre les livres sacrés.

II.
Analyse du livre de Ruth.

(1) Ce premier paragraphe est tiré de la Préface de dom Calmet. — (2) Ruth. i. 1. — (3) Ruth. iv. 17. et seqq. — (4) Hieron. Prolog. Galeat. — (5) Hilar. Prolog. in Psal. Euseb. ex Orig. lib. vi. Hist. c. 25. Epiph. hæc. 8. et lib. 1. de ponderib. Damasc. lib. iv. c. 18. Orthodox. fidei S. Benedio. c. 51. Regul. — (6) חמש מגילות. — (7) Vide Serar. in Ruth. Prolog. art. 6.

belles-filles. Elle prend le parti de retourner dans son pays : ses deux brus veulent l'y accompagner ; elle les exhorte à retourner dans la maison de leurs parens , et à prendre d'autres maris. Orpha embrasse sa belle-mère , et s'en retourne ; mais Ruth s'attache à Noémi , et ne veut point la quitter. Noémi exhorte de nouveau Ruth à suivre l'exemple de sa sœur. Ruth persiste à vouloir suivre Noémi. Elles arrivent ensemble à Bethléhem (chap. 1). Ruth va glaner dans le champ de Booz, proche parent d'Elimélech, son beau-père. Booz reçoit Ruth , et lui parle avec bonté ; il la loue de son attachement pour sa belle-mère , et il prie le Seigneur de la bénir. Il la fait manger avec ses moissonneurs , et leur ordonne de laisser tomber des épis , afin qu'elle en ramasse davantage. Elle reporte à sa belle-mère trois boisseaux d'orge qu'elle avoit recueillis (chap. 11). Elle va , par le conseil de sa belle-mère , se coucher aux pieds de Booz. Booz , surpris et troublé de voir une femme couchée à ses pieds , apprend que c'est Ruth , et lui parle avec bonté. Il lui promet de l'épouser , et lui donne six boisseaux d'orge qu'elle porte à sa belle-mère (chap. 111). Booz propose au plus proche parent de Ruth , d'acheter le champ de Noémi , et d'épouser Ruth. Ce parent refuse de le faire , et cède son droit à Booz. Booz épouse Ruth , en présence de tout le peuple ; et tout le peuple souhaite à cette femme une heureuse fécondité. Elle donne à Booz un fils nommé Obed , de qui descendoit David (chap. 1v). Voilà le précis du livre de Ruth. La généalogie de David placée à la fin de ce livre , sera le sujet d'une Dissertation qui suivra cette Préface.

III.
En quel
temps doit
être placée la
famine qui
est l'époque
de l'histoire
de Ruth.

Comme il est certain que dans la généalogie de Jésus-Christ d'après saint Matthieu, il y a quelques générations omises dans l'intervalle qui s'écoula depuis David jusqu'à la captivité de Babylone , il y a lieu de présumer que quelques générations sont également omises dans l'intervalle qui s'écoula depuis Abraham jusqu'à David ; et si en effet il y en a d'omises, ce ne peut être qu'entre Obed dont la naissance est ici marquée , et Isaï ou Jessé qui fut père de David. C'est ce que nous espérons montrer dans la Dissertation suivante. En comparant cette Dissertation avec celle que nous avons donnée sur le troisième âge , tom. 1v , il sera facile de déterminer à peu près en quel temps doit être placée la famine qui est l'époque de l'histoire de Ruth , et qui arriva , selon le texte sacré (1) , *au temps des Juges*. Joseph

(1) *Ruth*. 1. 1.

croit que cette famine arriva au temps du grand-prêtre Héli (1). Les rabbins prétendent que Booz est le même qu'Abésan, successeur de Jephthé. Quelques interprètes placent cette famine sous Abimélech, successeur de Gédéon ; d'autres, sous Gédéon même ; d'autres, sous Barac. La grande Chronique des Juifs la met au temps d'Aod. Enfin Ussérius, suivi en cela par D. Calmet, le P. de Carrières, M. l'abbé de Vence, et d'autres, la met sous Samgar, environ cent vingt ans après la mort de Josué, c'est-à-dire, environ cent quarante ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise ; ce qui suppose que Rahab n'a mis au monde Booz qu'environ quarante ans après avoir reçu chez elle les espions, et que Booz avoit environ cent ans lorsqu'il engendra Obed de Ruth.

Mais si l'on reconnoît dans la branche royale le même nombre de générations que dans la branche sacerdotale, il s'ensuit que Booz devoit être contemporain du pontife Bocci, petit-fils de Phinéès ; ou plutôt, que les 366 ans qui se sont écoulés depuis l'entrée des Israélites dans la terre promise, jusqu'à la naissance de David, peuvent être partagés en six ou sept générations qui pourront être réduites chacune à 55 ou 60 ans, de cette manière :

	Années av. l'ère chr. vulg.
Salmon aura pu épouser Rahab lorsqu'il entra dans la terre promise, en	1451
Booz pourra être né de Salmon et de Rahab, environ vingt-six ans après, c'est-à-dire, vers	1425
Obed pourra être né de Booz et de Ruth environ soixante ans après, c'est-à-dire, vers	1365
N. fils d'Obed, pourra être né environ soixante ans après, c'est-à-dire, vers	1305
N. petit-fils d'Obed, pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire vers	1250
N. arrière-petit-fils d'Obed, pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire, vers	1195
Jessé pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire, vers	1140
David sera né cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire, en	1085

(1) *Joseph. Antiq. l. v. c. 11.*

De là il résulte que l'histoire de Ruth peut se trouver placée vers l'an 1365 avant l'ère chr. vulg. Or, selon le calcul que nous avons établi d'après Marsham pour la durée du gouvernement des juges, l'an 1365 avant l'ère chr. vulg. tombe entre la délivrance procurée par Othoniel vers 1384, et la délivrance procurée par Aod vers 1326. L'histoire de Ruth peut donc être placée sous le gouvernement d'Othoniel, environ 86 ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise, et 59 ans après la mort de Josué.

IV.

En quel temps ce livre fut composé. Quel est l'auteur de ce livre.

Quant au temps où le livre de Ruth fut composé, on lit au commencement de ce livre (1), que la famine qui donna lieu à l'histoire qu'il contient, arriva sous l'un des juges, lorsque ceux-ci gouvernoient Israël : *Quando judices præerant*. Cette expression insinue assez que du temps où l'écrivain composoit ce livre, les juges ne gouvernoient plus. Et d'ailleurs ayant nommé David à la fin de son livre, il ne nous permet pas de douter qu'il ne soit postérieur aux juges.

Il est aisé de s'apercevoir que le but de l'auteur de ce livre étoit de faire connoître la généalogie de David; c'est ce qui donne lieu de conjecturer que c'est le même qui a écrit l'histoire de ce prince, et qui n'ayant pu placer commodément le récit de son origine dans les livres des Rois, sans trop déranger la suite de sa narration, et sans séparer les actions de Saül et de David, dont l'histoire est si liée, a jugé à propos de donner séparément ce petit ouvrage qui est comme un supplément de ce qui manquoit, à ce qu'il dit, de la famille royale de Juda.

Mais qui est cet auteur? C'est ce qu'on ne peut dire avec certitude. On attribue ce livre à Samuël, ou à Nathan, ou à Ezéchias, ou à Esdras. La plupart sont pour Samuël, et c'est l'opinion la plus probable. Il n'y a rien absolument qu'on ne puisse lui attribuer. On peut y remarquer deux façons de parler singulières, et qui ne se trouvent pas dans les livres précédens, au lieu qu'elles sont fréquentes dans les livres des Rois: La première est : *Hæc faciat mihi Dominus, et hæc addat*, qui se trouve ici, chap. 1. § 17., et dans le 1^{er} livre des Rois, chap. III. § 17. et XIV. 44. et XXV. 22., et dans le II^e livre, chap. III. § 9. et 35. et XIX. 23., et dans le III^e livre; chap. I. § 23. et XIX. 2. et XX. 10., et dans le IV^e livre, chap. VI. § 31. L'autre expression est celle-ci : *Je vous ai découvert l'oreille*, pour, *Je vous ai*

(1) Cet article est tiré de la Préface de dom Calmet.

dit. Elle se trouve dans l'hébreu du livre de Ruth. chap. iv. v. 4. (1), et dans le 1^{er} livre des Rois, chap. xx. v. 2. (2), et dans le 11^e livre, chap. vii. v. 27. (3). S'il étoit certain que Samuël eût écrit une partie du 1^{er} livre des Rois, on pourroit presque certainement en inférer qu'il est aussi l'auteur de celui-ci.

Quoique le livre de Ruth soit fort court, on y trouve plusieurs instructions importantes (4). On y voit que Dieu fait servir la famine dont il punit les péchés de son peuple, au salut d'une femme étrangère engagée dans l'idolâtrie. Il choisit cette femme pour être un modèle parfait de l'attachement et du respect que les belles-filles doivent avoir pour leurs belles-mères. Il rend sa foi comparable à celle d'Abraham; elle abandonne, comme lui, son pays, ses parens et ses dieux, pour suivre Noémi pauvre, s'unir à son peuple, et adorer son Dieu.

Elle fait éclater 1^o son humilité, en ne rougissant point de se voir réduite à glaner pour avoir de quoi se nourrir; 2^o sa dépendance de sa belle-mère, en ne le faisant que par ses ordres; 3^o son amour pour le travail, en s'y appliquant avec assiduité; 4^o sa soumission pour Noémi, en faisant aveuglément tout ce qu'elle lui prescrit.

On voit aussi, en la personne de Booz, l'image d'un père de famille sage, prudent et plein de charité. Il reçoit Ruth avec bonté, lui parle avec douceur, la console avec piété; il multiplie le fruit de son travail avec générosité, et lui épargne la honte d'en être redevable à sa libéralité; il interprète favorablement toutes ses démarches, relève sa vertu, et ne lui attribue que des intentions pures. Quoiqu'elle soit pauvre, il ne rougit point de reconnoître qu'il est son parent, et ne refuse point de l'épouser. Il ménage sa réputation, et ne diffère de lui rendre la justice qu'il lui doit, qu'autant qu'il est nécessaire pour s'acquitter lui-même de ce qu'il doit à la loi.

On trouve aussi dans Noémi des exemples édifiants de sagesse, de prudence et de charité. Elle éprouve ses belles-filles; et elle ne souffre que Ruth s'attache à elle, qu'après

V.
Instructions
renfermées
dans ce livre.

(1) Ruth. iv. 4. *Quod audire te volui.* (Hebr. *Et ego dixi: Revelabo aurem tuam*). — (2) 1. Reg. xx. 2. *Nisi prius indicaverit mihi.* (Hebr. *Nisi prius revelaverit aurem meam*). — (3) 2. Reg. vii. 27. *Revelasti aurem servi tui.* — (4) Ce dernier article est tiré en partie de la Préface du père de Carrières, et en partie des réflexions de l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire de l'Ancien-Testament*, avec des éclaircissemens et des réflexions, imprimé chez J. Desaint.

s'être assurée qu'elle s'attachera en même temps à son peuple , à sa terre et à son Dieu. Elle s'applique ensuite à reconnoître l'amitié tendre et généreuse de sa belle-fille. Elle lui donne de sages conseils , et lui procure par-là un établissement avantageux, qui la comble en même temps de biens , d'honneurs et de félicité.

Dieu aussi prend soin de récompenser la vertu de cette étrangère , et il lui rend au centuple tout ce qu'elle avoit quitté. Elle avoit abandonné son pays , ses proches et ses dieux ; et il l'établit dans la terre qu'il a choisie pour sa demeure ; il l'associe à son peuple bien-aimé , et veut être lui-même son protecteur et son Dieu. Elle avoit renoncé à l'espérance d'avoir un mari et des enfans ; et il lui donne un époux de qui doit naître un jour le Messie , et la rend elle-même une des mères de ce divin Sauveur. Enfin Dieu fait mettre l'histoire de cette Moabite au rang des livres saints, écrire son nom dans la généalogie de son Fils (1), fait passer sa mémoire dans tous les siècles , et la comble de gloire pour toute l'éternité. Cette magnificence avec laquelle Dieu récompense la générosité d'une femme étrangère , montre aux Chrétiens qui sont ses enfans , ce qu'ils doivent attendre de sa bonté , s'ils renoncent à tout comme elle , pour le servir avec un parfait détachement et une entière fidélité.

Ajoutons que le fonds d'humilité que l'Esprit-Saint nous découvre dans cette sainte femme , nous est un grand sujet d'instruction. Les louanges que Booz donne à Ruth , et la bonté qu'il lui témoigne , ne servent qu'à la faire souvenir de ce qu'elle est , c'est-à-dire , une pauvre étrangère qui ne mérite pas même l'honneur d'être à son service. Comme elle sait qu'elle n'a droit à rien , elle reçoit ce qu'on lui donne avec la plus humble reconnoissance. Quoique agrégée au peuple de Dieu , et , pour ainsi dire , naturalisée dans la terre promise , elle ne perd pas un seul moment de vue ce qu'elle est par sa naissance ; que l'alliance et les promesses de Dieu n'étoient pas pour elle ; et que si elle y a quelque part , ce n'est que par une pure grace qu'elle n'a pu mériter , qu'elle ne peut assez reconnoître , et dont elle sait que la conservation dépend du souvenir continuel de son indignité. Quel exemple pour nous qui avons été appelés , comme elle , des ténèbres de l'infidélité à la lumière

(1) *Matth.* 1. 5.

de la foi, par la pure miséricorde de Dieu ! *Souvenez-vous*, dit saint Paul, *qu'autrefois vous qui étiez gentils par votre origine, vous n'aviez point de part à Jésus-Christ ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël, étrangers à l'égard des alliances, sans espérance des biens promis, et sans Dieu en ce monde* (1). Profitons de ce salutaire avis, *souvenez-vous* ; gravons-le dans notre cœur ; et comparons ce que nous étions par notre origine, avec ce que nous sommes devenus par une miséricorde inespérée. *Car c'est la grace*, dit encore saint Paul, *qui vous a sauvés par la foi ; cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu ; cela ne vient pas de vos œuvres, afin que personne ne se glorifie* (2). Cette grace si précieuse, accordée à des étrangers et à des ennemis, qui ne l'avoient ni espérée, ni attendue, doit ajouter à leur reconnoissance une admiration et un étonnement qui la rende, s'il est possible, plus humble et plus profonde que celle de cette étrangère que Dieu avoit appelée à la vraie religion.

Mais ce n'est pas seulement à la gentilité appelée par grace, que le Saint-Esprit propose l'exemple de la reconnoissance et de l'humilité de Ruth ; c'est en particulier aux âmes que Dieu, par une miséricorde infinie, a tirées de la région de la mort et du péché, pour se découvrir à elles, les faire entrer dans ses voies, les nourrir de sa parole, les associer à ses élus, et les rendre épouses de J.-C. Une âme, vraiment touchée de la grace que Dieu lui a faite, n'oublie jamais l'état déplorable où sa miséricorde l'a trouvée. Tout lui rappelle ses ténèbres et ses iniquités passées. Elle se regarde toujours, non-seulement comme pauvre, mais comme indigne de la moindre grace. Elle sait qu'elle n'a aucun droit aux dons de Dieu, à sa parole, à sa vérité, à ses consolations ; elle ne prétend à rien qu'à quelques épis échappés comme par hasard ; et elle les recueille avec une sainte avidité. Les moindres dons la comblent de joie ; une seule parole de consolation la pénètre et l'attendrit. Elle s'humilie et s'anéantit en la présence de J.-C. à proportion des témoignages qu'il lui donne de sa bonté et de son attention sur elle ; et c'est cette profonde humilité et cette vive reconnoissance qui l'élèvent par degrés jusqu'à devenir l'épouse de celui dont elle ne se croit pas digne d'être la servante.

(1) *Ephes.* II. 11. 12. — (2) *Ibid.* v. 8. 9.

DISSERTATION

SUR LA

GÉNÉALOGIE DE DAVID.*

LA généalogie de David se trouve dans le livre de Ruth , dans le 1^{er} livre des Paralipomènes, dans l'Évangile de saint Matthieu et dans celui de saint Luc (1). Elle offre dans ces quatre textes la même difficulté qui consiste en ce que le nombre des générations ne paroît pas être suffisant pour remplir l'intervalle de 366 ans qui se sont écoulés entre l'entrée des Israélites dans la terre promise et la naissance de David.

En effet il est dit que *Salmon engendra Booz de Rahab*, que *Booz engendra Obed de Ruth*, qu'*Obed engendra Jessé ou Isai*, et que *Jessé*, le même qu'*Isai*, engendra *David*. Cela ne présente que quatre générations.

D'un autre côté, il est dit que *le temple fut fondé par Salomon dans la quatrième année de son règne, quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d'Israël hors de l'Égypte* (2). Et ailleurs on lit que *David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il en régna quarante* (3). Il vécut donc soixante-dix ans. Retranchez donc de ces 480 ans, les quarante années du voyage des Israélites dans le désert, les soixante-dix années de la vie entière de David et les quatre premières du règne de Salomon; ce qui forme ensemble 114 ans : le reste 366 sera l'intervalle des années qui se sont écoulées depuis l'entrée des Israélites dans la terre promise jusqu'à la naissance de David. Quatre générations suffiront-elles pour remplir cet intervalle ?

Les Israélites ne furent que deux cent quinze ans dans

* C'est une des Dissertations nouvelles que nous ajoutons dans cette édition. (*Note de la précédente édition.*)

(1) *Ruth.* iv. 18. et seqq. 1. *Paral.* ii. 10. et seqq. *Matth.* i. 3. et seqq. *Luc.* iii. 31. et seqq. — (2) 3. *Reg.* vi. 1. — (3) 2. *Reg.* v. 4.

l'Égypte ; il avoit été prédit qu'ils en sortiroient à la quatrième génération (1). Et en effet il y eut quatre générations dans cet intervalle. On les remarque dans la famille de Lévi : 1. Amram , 2. Aaron , 3. Eléazar , 4. Phinéès. On les voit aussi dans la famille de Juda : 1. Esron , 2. Aram , 3. Aminadab , 4. Nahasson. Il se forma une génération nouvelle dans les quarante années du voyage des Israélites dans le désert. Alors naquit dans la famille de Lévi, *Abisué*, et dans celle de Juda, *Salmon*. Est-il vraisemblable que dans les 366 années qui suivirent, il n'y ait que quatre générations ? La famille de Lévi en offre sept ; est-il probable qu'il n'y en ait eu que quatre dans celle de Juda ? Voilà le point de la difficulté.

D. Calmet a traité ce sujet dans sa Préface sur le livre de Ruth, et dans son Commentaire sur ce livre. M. l'abbé de Vence a prétendu que ce savant bénédictin avoit brouillé ce point de chronologie, et que le second calcul qu'il offre dans son Commentaire détruit le premier. Il en a offert un troisième tout différent des deux autres.

En donnant la première édition de cette Bible, j'ai discuté, dans la Préface sur le livre de Ruth, les deux calculs de dom Calmet et celui de M. l'abbé de Vence. J'ai proposé un moyen plus simple pour lever les difficultés de tous ces calculs. Mais depuis, le R. P. Houbigant a offert encore sur cela de nouvelles vues qui méritent d'être discutées : c'est ce qui me détermine à donner ici cette nouvelle Dissertation sur la généalogie de David. Je vais reprendre ce que j'ai dit dans la première édition ; j'y ajouterai ce qu'exigeront les nouvelles vues proposées par le R. P. Houbigant.

Voici d'abord la généalogie de David, telle que dom Calmet la donne dans sa Préface sur le livre de Ruth.

« Juda, né. en 2249 du monde 1755 avant l'ère chr. vulg.

» Pharès et Zara, nés. en 2288. 1716.

» Esron, fils de Pharès.

» Aram.

» Aminadab.

» Nahasson.

» Salmon, qui épouse Rahab en 2553 du M. 1451 avant l'ère chr. vulg.

» Booz.

I.
Généalogie
de David se-
lon le calcul
de D. Calmet
critiqué par
M. l'abbé de
Vence.

(1) Gen. xv. 16.

» Obed.

» Jessé ou Isai.

» David né en 2919 du M. 1085 avant l'ère chr. vulg.

De là D. Calmet conclut « qu'il y a entre le mariage de Salmon et la naissance de David, 366 ans. »

C'est contre cette hypothèse que s'élève M. l'abbé de Vence. « Dom Calmet a tout brouillé, dit-il, sur ce point de chronologie, lorsqu'il a écrit dans sa Préface sur le livre de Ruth, qu'il y avoit 366 ans depuis le mariage de Salmon avec Rahab jusqu'à la naissance de David. Cela doit être ainsi, si l'on met ce mariage à l'année 2553, comme cet auteur a fait ; mais c'est une faute, dans laquelle il n'est tombé que par défaut d'attention; car dans son Commentaire sur le second chapitre de Ruth, § 1, il fait un autre calcul qui détruit le premier (1). »

II.
Autre calcul de D. Calmet. Est-il contraire au premier ?

Voici donc cet autre calcul de D. Calmet. « Nous lisons ci-après, dit-il (2), que Booz étoit fils de Salmon et petit-fils de Nahasson (3). Mais il y en a qui doutent qu'il ait été fils immédiat de Salmon, et qui croient qu'il y a ici quelques générations d'omises dans le texte. Ils soutiennent qu'il y a un trop long espace de temps entre Salmon époux de Rahab, et Booz père d'Obed, et aïeul de Jessé, pour n'y reconnoître qu'une génération. Depuis l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan, jusqu'à la naissance de David, il y a 366 ans. Or comment ces quatre personnes auront-elles rempli tout ce temps, Salmon, Booz, Obed, Jessé ou Isai, père de David ? Il faudra, pour soutenir ce système, que chacun des quatre n'ait eu des enfans que dans un âge fort avancé, et qu'ils aient vécu chacun plus de cent ans, ce qui est extraordinaire pour ce temps-là, surtout qu'il s'en rencontre plusieurs de suite dans une même famille. C'est sur ce fondement que quelques-uns (4) reconnoissent trois hommes du nom de Booz ; l'un fils de Salmon, et père d'un autre Booz qui engendra celui dont il est parlé ici. Mais comme c'est sans aucun fondement, qu'on insère deux Booz dans la généalogie de David, c'est aussi sans aucune véritable nécessité. On convient qu'il est

(1) Commentaire du père de Carrières sur la Bible, édition de Nanci, donnée par M. l'abbé de Vence, tome vi. page 343. — (2) Commentaire de dom Calmet sur Ruth, II. 1. — (3) Ruth. IV. 20. 21. — (4) Liran. in cap. 2. et 4. et in Matt. 1. Quidam in Jarohio. Catarin. lib. contra Caiet., etc.

» rare à présent , et qu'il l'étoit peut-être dès lors , mais moins
 » qu'aujourd'hui , de voir dans une même famille , quatre
 » personnes de suite qui vivent si long-temps. Mais cela n'est
 » nullement impossible. Salmon , âgé de cent six ans , a pu
 » engendrer Booz , environ soixante-six ans après que les
 » Israélites furent entrés dans la terre promise. Booz , âgé
 » peut-être de cent ans , engendra Obed ; celui-ci , âgé d'un
 » peu plus ou d'un peu moins , eut pour fils Isaï. Enfin Isaï ,
 » âgé aussi de cent ans , eut David. Soixante-six ans de Sa-
 » lomon , et cent ans de chacun des trois suivans , Booz ,
 » Obed et Isaï , font les 366 ans qui se sont écoulés depuis
 » l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan jusqu'à la
 » naissance de David. »

Nous demanderions ici volontiers à nos lecteurs si ce second calcul détruit véritablement le premier. Il nous paroit être au fond le même sans ombre de contradiction. Ce qui peut avoir ici donné lieu à M. l'abbé de Vence d'y soupçonner une contradiction qui réellement ne s'y trouve pas , c'est que , dans le premier , dom Calmet a mis *le mariage de Salmon avec Rahab au temps où les Israélites entrèrent dans la terre promise*, et que dans le second, il met *la naissance de Booz soixante-six ans après*. Cela peut être difficile à concilier ; mais au fond cela ne se contredit point ; l'un ne détruit point l'autre. Il n'est peut-être pas facile de croire qu'il y ait un si long intervalle entre *le mariage de Salmon et la naissance de Booz* ; mais dom Calmet suppose ici que tous ces patriarches engendroient à l'âge de cent ans.

Quoi qu'il en soit , M. l'abbé de Vence n'admet point encore ce calcul ; il en propose un autre. Il prétend qu'il faut mettre le mariage de Salmon avec Rahab quarante-six ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise. « Il ne faut compter, dit il (1), que 318 ans (il veut dire, 320), depuis le mariage de Salmon avec Rahab jusqu'à la naissance de David ; car on prétend que Salmon n'épousa Rahab que 46 ans après qu'elle eut reçu chez elle les espions. On dit qu'elle n'avoit que 13 ans , lorsque ces députés arrivèrent chez elle ; auxquels si on ajoute 46 , et une année depuis son mariage , cela fera 60 ans d'âge , lorsqu'elle mit au monde Booz. . . . Depuis la naissance de Booz (un an après le mariage de Salmon) , il reste encore 319

III.
 Calcul de M.
 l'abbé de
 Vence. Ob-
 jection con-
 tre ce calcul.

(1) Pag. 342.

» ans, jusqu'à la naissance de David. Pour les remplir, sans
 » introduire d'autres personnes que celles qui sont marquées
 » dans l'Écriture, voici comme on en peut faire le calcul :

» Booz avoit peut-être cent six ans lorsqu'il eut Obed.	106
» On peut en donner autant à Obed, lorsqu'il eut	
» Jessé ou Isai.	106
» A Jessé, cent sept, lorsqu'il eut David.	107
	319
» Si l'on ajoute à cette somme, quarante-sept ans » qui s'écoulèrent depuis que Rahab eut reçu les dé- » putés, jusqu'à la naissance de Booz.	47
» Cela fera l'espace de 366 ans depuis l'envoi des » députés jusqu'à la naissance de David.	366

Mais ici M. l'abbé de Vence se forme lui-même une objection sur ce qu'il ne donne que 13 ans d'âge à Rahab lorsqu'elle reçut les députés, et qu'il lui donne 60 ans lorsqu'elle mit au monde Booz. « Cela paroît, dit-il (1), difficile à croire ; car de la manière que l'Écriture parle de Rahab, dans le temps que les espions vinrent dans sa maison à Jéricho, on a de la peine à croire qu'elle n'ait eu pour lors que 13 ans ; et il n'y a qu'une grande nécessité qui puisse nous obliger de reconnoître qu'elle avoit soixante ans lorsqu'elle mit au monde Booz qu'elle eut de Salmon. Pour éviter cet embarras, quelques auteurs ont avancé que Rahab, femme de Salmon, étoit fille, ou même petite-fille, de celle qui reçut les espions qui vinrent dans la terre promise. Mais, reprend M. l'abbé de Vence, c'est deviner, ou plutôt inventer une chose dont on ne peut trouver aucune trace dans l'Écriture sainte. »

L'objection que M. l'abbé de Vence se forme contre son calcul, a encore plus de force contre le second calcul de D. Calmet ; car si Salmon n'a engendré Booz de Rahab que soixante-six ans après que les Israélites furent entrés dans la terre promise, quel âge faudra-t-il donner alors à Rahab ? Quand on ne lui donneroit que 13 ans au temps où elle reçut les espions, il faudroit lui en donner 79 lorsqu'elle mit au monde Booz.

Mais il n'est peut-être pas d'une si grande nécessité, de reconnoître que Rahab ait eu alors près de 80 ans, ou

(1) Pag. 343.

même 60, et de différer le mariage de Salmon et la naissance de Booz beaucoup au delà de l'entrée des Israélites dans la terre promise ; et c'est ce qui donne lieu de dire que le reproche de M. l'abbé de Vence contre le premier calcul de D. Calmet, n'est peut-être pas aussi fondé qu'il le pense.

éclaircie par
la généalogie
de J.-C. et
par celle de
la famille de
Lévi.

Il n'y a peut-être même aucune véritable nécessité de donner à Salmon, à Booz, à Obed, et à Jessé, cent ans et plus, lorsqu'ils engendrèrent. D. Calmet a lui-même reconnu que dans l'Écriture les générations ne sont pas toujours immédiates. « On voit, dit-il, de ces générations tronquées dans le livre d'Esdras, VII. 3., et dans saint Matthieu, où il manque quelques personnes dans la généalogie de J.-C. (1). » En effet saint Matthieu dit que Joram engendra Ozias : *Joram autem genuit Oziam* (2) ; et depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, il réduit les générations au nombre de quatorze (3). Mais il est certain que Joram n'étoit que trisaïeul d'Ozias : Joram engendra Ochozias ; Ochozias engendra Joas ; Joas engendra Amasias ; Amasias engendra Ozias : d'où il suit que depuis David jusqu'à la captivité, il y a en effet dix-sept générations, que saint Matthieu a réduites au nombre de quatorze, de même qu'il y réduit celles qui se trouvent depuis Abraham jusqu'à David, et depuis la captivité jusqu'à J.-C.

Or, puisqu'il est constant qu'il y a quelques générations omises dans la généalogie de J.-C., pourquoi ne pourroit-il pas en être de même dans celle de David ? Au reste cela ne nous obligeroit point d'admettre plusieurs Booz ; et il paroît même que ce n'est point là qu'il pourroit y avoir omission. Salmon, fils de Nahasson, étoit contemporain de Rahab qui reçut les espions à Jéricho ; et il n'y a pas lieu de supposer que celle qu'il épousa, fût autre que celle-là. Or l'Écriture nous dit que Salmon engendra Booz de Rahab ; de même qu'elle nous dit que Booz engendra Obed de Ruth (4) : ce qui suppose que Booz, père d'Obed, étoit fils immédiat de Salmon et de Rahab, de même qu'Obed étoit fils immédiat de Booz et de Ruth, si donc il y avoit à supposer quelques générations omises, ce ne pourroit être qu'entre Obed et Jessé ; car comme il est certain qu'Obed étoit fils immédiat de Booz, il est certain aussi que Jessé,

(1) Voyez les Remarques sur la Chronologie, vers le commencement. Ces remarques sont dans le 1^{er} volume de cette Bible. — (2) *Matt.* 1. 8. — (3) *Ibid.* v. 17. — (4) *Matt.* 1. 5.

qui est le même qu'Isaï, fut père immédiat de David. Mais il n'est pas également certain qu'Obed fût père immédiat de Jessé. Il est vrai que dans le livre de Ruth même, il est dit qu'Obed fut père d'Isaï père de David : *Hic est pater Isai, patris David* (1). Mais les Hébreux ne distinguent point entre père ou aïeul; de manière que cette expression peut très-bien signifier simplement qu'Isaï, père de David, descendoit d'Obed. Je sais que dans le même livre, il est dit aussi qu'Obed engendra Isaï : *Obed genuit Isai* (2). Mais chez les Hébreux cette expression, *genuit*, engendra, ne prouve pas une génération immédiate, puisque, comme on vient de le voir, saint Matthieu dit que Joram engendra Ozias : *Joram autem genuit Oziam*; et cependant Joram ne fut que trisaïeul d'Ozias. Obed pourroit donc aussi n'être que trisaïeul d'Isaï ou Jessé; et la comparaison de la généalogie de David avec celle de la famille de Lévi, donne lieu de conjecturer qu'en effet cela étoit ainsi.

L'Écriture nous donne cinq branches de la famille de Lévi, conduites depuis Lévi jusqu'au temps de David (3); et entre ces cinq branches, les unes contiennent dans cet intervalle treize générations, les autres quatorze, sans y comprendre Lévi. Or, Juda de qui descendoit David, étoit frère de Lévi; il y a donc lieu de conjecturer que depuis Juda jusqu'à David, il doit y avoir de même treize ou quatorze générations, sans y comprendre Juda; cependant si nous n'admettons que les générations marquées dans l'Écriture, il ne s'en trouvera que dix. Il y a donc lieu de soupçonner que dans cette suite de générations, il y en a trois ou quatre qui ont été omises; de sorte qu'il se peut très-bien qu'Obed n'ait été que trisaïeul de Jessé. Nous mettrons seulement ici en parallèle la branche sacerdotale d'Eléazar sortie de Lévi, avec la branche royale sortie de Juda.

Branche sacerdotale.

LÉVI.

1. Caath.
2. Amram.
3. Aaron.
4. Eléazar.
5. Phinéès.

Branche royale.

JUDA.

1. Pharès.
2. Esron.
3. Aram.
4. Aminadab.
5. Nahasson.

(1) *Ruth. iv. 17.* — (2) *Ruth. iv. 22.* — (3) On pourra voir sur cela la *Table générale de la famille de Lévi*, qui sera placée à la tête des *Paralipomènes*, tom. VII.

Branche sacerdotale.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| 6. Abisué. | 6. Salmon. |
| 7. Bocci. | 7. Booz de Rahab. |
| 8. Ozi. | 8. Obed de Ruth. |
| 9. Zarahias, contemporain d'Héli. | 9. |
| 10. Maraïoth. | 10. |
| 11. Amarias. | 11. |
| 12. Achitob. | 12. Isaï ou Jessé. |
| 13. Sadoc, contemporain de . . . | 13. David. |

Branche royale.

Voilà ce que j'avois dit dans la première édition de cette Bible. Le R. P. Houbigant, ayant depuis traité ce point de chronologie, s'est déterminé à croire qu'en effet il manque quelques générations dans la généalogie de David; mais poussant plus loin, il croit apercevoir dans les livres saints mêmes, les vestiges de deux générations omises dans cet intervalle; l'une entre Nahasson et Salmon, l'autre entre Booz et Obed. Écoutons et examinons ses preuves.

V.
Double hypothèse proposée par le R. P. Houbigant.

Ce docte interprète observe donc que dans la généalogie de David au livre de Ruth, chap. III. (il a voulu dire IV.) § 20. on lit dans l'hébreu : *Nahasson engendra Salma*, et tout de suite au § 21. : *Salmon engendra Booz*. Il avoit d'abord pensé que *Salma* au § 20. étoit une faute de copiste pour *Salmon*, comme on le lit au § 21. Mais tout considéré, il aime mieux croire que la méprise du copiste n'est pas d'avoir mis un nom pour un autre, mais omis la ligne qui devoit montrer la liaison et le rapport de ces deux noms. Il conjecture qu'originellement on lisoit : *Nahasson engendra Salma, Salma engendra Salmon, Salmon engendra Booz*. Par-là la généalogie de David se trouve augmentée d'une génération. Il avoue que les Septante et la Vulgate ne lisent point *Salma*, mais *Salmon*. Il pense que la Vulgate n'a fait que suivre en cela les Septante, et que les Septante ont mal à propos corrigé l'hébreu, en écrivant *Salmon* au lieu de *Salma*. Ils ont cru que c'étoit une faute; ils n'ont pas soupçonné la lacune de cette phrase qui réunissoit les deux noms. Le R. P. Houbigant observe que ces deux noms sont distingués dans le chaldéen beaucoup mieux encore que dans l'hébreu au lieu de שלמה *Salma*, par un *Shin* et un *Hé*, le chaldéen écrit שלמא *Salma*, par un *Samech* et un *Aleph*; et ensuite il conserve le nom de שלמן *Salmon*, comme il est dans l'hébreu. Ce savant interprète en conclut que ce sont deux hommes différens, dont l'un fut

père de l'autre, et qu'ainsi voilà le vestige d'une génération de plus.

Quant à la seconde, il observe qu'au même chapitre de Ruth, # 17., où il est parlé du fils de Booz né de Ruth, on lit ainsi : *Ses voisines le nommèrent en disant : Il est né un fils à Noémi : elles le nommèrent Obed.* Si vous cherchez, dit cet interprète, pourquoi elles le nommèrent ainsi, vous ne le trouverez pas aisément. *Obed*, en hébreu, signifie un serviteur ou un laboureur, *serviens* vel *arans* ; qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la joie et les applaudissemens de ces femmes qui disent partout : *Il est né un fils à Noémi.* Quiconque est versé dans la lecture des livres saints ne dira jamais que ce nom ait été donné au fils de Ruth sans intention ou sans dessein. Lorsqu'on donne ainsi des noms, ils répondent à la chose même, et ne sont point de vains sons. Lorsque ces femmes disent : *Il est né un fils à Noémi*, elles veulent dire : Noémi ne restera point sans postérité, sa maison subsistera et ne manquera point. Et comme le nom d'*Obed* ne répond point à cela, il est très-croyable, continue le P. Houbigant, que le fils de Ruth fut appelé d'un autre nom ; que ce sont même deux personnes ; et que cet *Obed* ne fut point fils, mais petit-fils de Booz, par Ruth.

Quel sera donc le fils de Booz, et de quel nom fut-il appelé ? C'est la question que se propose ici cet interprète. Quand je ne pourrois pas, dit-il, répondre à ces deux questions, je n'en croirois pas moins vraie la conjecture qui me porte à nier que le fils de Ruth ait été nommé *Obed*, puisqu'on ne peut découvrir aucune cause probable qui ait pu porter ces femmes à donner au fils de Ruth ce nom. Mais s'il peut jamais être permis de se livrer aux conjectures, c'est assurément dans le cas où nous nous trouvons, puisque, s'il n'y a que trois générations entre *Obed* et *David*, il en résulte une chose tout-à-fait incroyable ; c'est que dans une même famille, ces trois chefs *Booz*, *Obed*, et *Isaï*, auroient consécutivement tous trois engendré à l'âge d'environ cent vingt ans. Voici donc, conclut-il, notre conjecture.

Lorsque *Solomon* eut érigé deux colonnes devant le temple, il nomma l'une *Booz*, du nom, ce semble, de ce *Booz* qui se trouvoit au nombre de ses ancêtres. Il nomma l'autre *Jachin*, sans doute aussi du nom d'un de ses aïeux. Ces deux dénominations étoient très-bien inventées ; car

Booz signifie *in firmitudine*, avec fermeté; *Jachin* veut dire *stabit* ou *stare faciet*, subsistera ou fera subsister. Ainsi Salomon, en donnant à ces deux colonnes les noms de deux de ses aïeux, exprimoit la chose même, c'est-à-dire, le solidité de ces colonnes. Si en nommant ainsi ces colonnes, il n'avoit pensé qu'à leur solidité, et qu'il n'eût pas eu dans l'esprit quelques-uns de ses aïeux, non-seulement il ne les auroit pas nommées ainsi, et la chose n'eût rien eu de remarquable; mais il auroit appelé l'une *Oz*, fermeté, plutôt que *Booz*, avec fermeté. C'est pourquoi on a le droit d'en conclure que Salomon, en nommant cette colonne, faisoit allusion au nom de *Booz* qu'il comptoit entre ses aïeux; qu'ainsi, il faisoit de même allusion à quelqu'un de ses aïeux, lorsqu'il nommoit l'autre colonne *Jachin*, et que ce *Jachin* même étoit le fils de *Booz*; car, ajoute le P. Houbigant, ce nom de *Jachin* convenoit parfaitement au fils de *Booz*, parce que de ces deux noms du père et du fils résultoit ce sens: *in firmitudine stabit* ou *stare faciet*, il subsistera ou fera subsister avec fermeté; de manière que le nom du fils sembloit être en quelque sorte une suite du nom du père; et ce fut pour cela même que les voisines de Noémi nommèrent l'enfant de Ruth *Jachin*, comme si elles eussent dit: Celui-ci fera subsister, *stare faciet*, le nom et la famille de ses pères; ce qui est précisément le même sens que Salomon exprima; en sorte qu'il est aisé de croire que Salomon, en donnant ces noms à ces deux colonnes, voulut imiter les voisines de Noémi; car comme il voyoit dans sa famille ces deux aïeux placés l'un après l'autre, rien n'étoit si naturel pour lui que de nommer l'une *Booz* et l'autre *Jachin*, ce qui fait connoître la raison pour laquelle Salomon nomma l'une de ces colonnes *Jachin*; c'est ce que l'on n'apercevrait pas, si Salomon n'eût compté entre ses ancêtres un *Jachin* comme un *Booz*.

Ici le R. P. Houbigant prévient l'objection que l'on pourroit tirer de ce que la généalogie de David au 1^{er} livre des Paralipomènes, et dans l'Évangile de saint Matthieu, est conforme à celle que nous trouvons dans le livre de Ruth. On pourroit encore alléguer le témoignage de saint Luc, conforme en cela à saint Matthieu; de sorte que voilà non-seulement trois autorités, mais même quatre contre les deux suppositions du P. Houbigant qui introduit dans cette généalogie deux personnages que ces quatre textes n'offrent point.

VI.
Objection
contre ces
deux hypo-
thèses. Ré-
ponse du P.
Houbigant.

A cela il répond qu'en général une faute n'est pas justifiée par la répétition de la même faute ; et que lorsqu'il est constant qu'un texte a été copié sur un autre , si le premier a été mutilé , l'autre doit l'être également. Il prévoit qu'on lui demandera si l'omission commise par un copiste dans le livre de Ruth , pourra être imputée à l'auteur même du livre des Paralipomènes. Il répond que cet auteur pourroit avoir trouvé le texte entier , et l'avoir conservé tel , et que l'omission dans les Paralipomènes pourroit être imputée aux copistes , comme dans le livre de Ruth ; mais il avance que l'auteur même du livre des Paralipomènes pourroit avoir trouvé le texte du livre de Ruth déjà mutilé , et l'avoir copié tel , sans se mettre en peine de le corriger.

Ici il faut observer ce que le P. Houbigant néglige de remarquer ; c'est que dans cette généalogie des Paralipomènes (1) on ne trouve point le nom de *Salmon* , mais uniquement *Salma* dans l'hébreu et dans la Vulgate. Celle-ci ne le nomme qu'une fois : *Nahasson quoque genuit Salma , de quo ortus est Booz*. L'hébreu le nomme deux fois : *Nahasson autem genuit Salma : Salma autem genuit Booz* ; et ici il est écrit par *Aleph*. Au contraire la version des Septante dit ici , comme au livre de Ruth : *Nahasson autem genuit Salmon , Salmon autem genuit Booz*. On a donc confondu *Salma* par un *Hé* , avec *Salma* par un *Aleph* , et l'un et l'autre avec *Salmon*. Le R. P. Houbigant ne prétend pas que ce soient trois personnes différentes ; mais il veut qu'il y en ait là au moins deux distinguées dans l'hébreu du livre de Ruth ; il pense que ce texte du livre de Ruth a pu être mutilé avant que l'auteur du livre des Paralipomènes le copiât , et que cet auteur l'a copié comme il étoit de son temps.

Il croit pouvoir confirmer cette supposition par la généalogie de notre Seigneur donnée par saint Matthieu , dans laquelle cet évangéliste ne compte depuis David jusqu'à la captivité de Babylone que *quatorze générations* , quoique dans les livres des Rois on en trouve *dix-sept*. Il suppose que saint Matthieu a copié une généalogie imparfaite , où il manquoit trois générations ; et il en conclut qu'Esdras que l'on croit auteur des Paralipomènes , a bien pu copier de même une généalogie où il manquoit deux générations.

On n'admettra peut-être pas volontiers que saint Matthieu

(1) 1. Par. II. 11.

ait ainsi copié une généalogie imparfaite. Il paroît avoir eu un dessein assez marqué de réduire les trois parties de cette généalogie, chacune à *quatorze générations*, en supprimant celles que lui a fait négliger le Saint-Esprit qui dirigeoit sa plume.

Le P. Houbigant entreprend ensuite de montrer comment la généalogie de David rapportée par saint Matthieu ne contredit point son hypothèse de deux générations omises par les copistes dans le livre de Ruth. Sur quoi il observe d'abord que si le nombre de *quatorze* générations marquées par saint Matthieu depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, ne contredit point les *dix sept* (il falloit dire, *dix-huit*) que l'on trouve dans les livres des Rois, les trois générations qu'il met entre Nahasson et Jessé ne contredisent point les cinq qui semblent se trouver dans cet intervalle.

Vous direz encore, ajoute-t-il : Si Obed ne fut pas fils, mais petit-fils de Booz, il s'ensuivra qu'Esdras et saint Matthieu ont été induits en erreur lorsqu'ils ont cru qu'Obed étoit, non petit-fils de Booz, mais son fils proprement dit; car vous-même, dans vos notes, vous avez enseigné que dans les généalogies le mot *genuit*, engendra, est employé strictement, et que le nom de fils, *filius*, s'y doit entendre du fils proprement dit.

Ce savant interprète prétend qu'il ne se repent point d'avoir avancé cela, et entreprend en conséquence de le concilier avec sa prétention. On a tort, dit-il, d'en conclure qu'Esdras ou saint Matthieu ont été induits en erreur, à moins qu'on ne veuille peut-être aussi en conclure que quand cet évangéliste dit que *Joram engendra Ozias*, il a été porté faussement à croire qu'Ozias étoit fils de Joram, quoiqu'il ne fût ni son fils ni son petit-fils, mais son arrière-petit-fils (ou plutôt arrière-petit-fils de son fils; car Joram engendra *Ochozias*; Ochozias engendra *Joas*; Joas engendra *Amasias*; Amasias engendra *Ozias*). De même il faudroit encore en conclure que, quand il a écrit que *Josias engendra Jéchonias*, il a cru que Jéchonias étoit fils de Josias, quoiqu'il ne fût que son petit-fils, étant né de Joakim, fils de Josias. Saint Matthieu a négligé ces trois générations (il falloit dire, quatre), parce qu'il vouloit seulement montrer que Jésus-Christ étoit descendu de David; ce qui n'étoit pas susceptible du moindre doute, quoique quelques générations fussent omises. Et cela ne renverse point, dit-il, ce que nous avons souvent assuré dans nos notes, que le nom

VII.

Comment le P. Houbigant prétend concilier ses deux hypothèses avec le témoignage de S. Matthieu.

de *fils* dans les généalogies est pris dans son sens propre ; car quoique le mot *genuit*, dans la généalogie dont se servoit saint Matthieu , semblât se prendre d'un fils qui n'étoit pas fils proprement dit , mais tantôt petit-fils , et tantôt arrière-petit-fils (ou plutôt , arrière-petit-fils du fils) , cependant il demeure constant que le mot *genuit* dans cette généalogie est pris strictement , parce que l'on n'y compte que quatorze générations depuis David jusqu'à la captivité de Babel ; car il auroit fallu en marquer dix-sept (ou même , dix-huit) , si le mot *genuit* y désignoit tantôt le petit-fils , et tantôt l'arrière-petit-fils , afin que par-là nous fussions avertis que ce mot *genuit*, dans quelques endroits de cette généalogie, se prenoit dans un sens plus étendu. Puis donc que l'on n'y marque que quatorze générations , il est visible que le mot *genuit* , doit s'entendre du père engendrant son fils , et non de l'aïeul engendrant son petit-fils , ni du bisaïeul engendrant son arrière-petit-fils (ou plutôt , du trisaïeul engendrant l'arrière-petit-fils de son fils) ; mais on voit qu'en conservant au mot *genuit* sa signification propre , il y a néanmoins deux (il falloit dire , trois) générations omises entre Joram et Ozias , et une entre Josias et Jéchonias. A quel dessein ces omissions ont-elles été faites ? Ce n'est pas à nous , dit le P. Houbigant , à le chercher ; nous concluons seulement que comme , de ce qu'il y a trois (il falloit dire , quatre) générations omises dans cette généalogie , il ne s'ensuit pas que l'évangéliste ait été induit en erreur ; de même on ne peut pas dire qu'il ait été trompé par la généalogie du livre de Ruth , ni lorsqu'il a dit que *Nahasson engendra Salmon* , quoique entre *Nahasson* et *Salmon* il y ait un *Salma* ; ni lorsqu'il écrit que Booz engendra Obed , quoiqu'il y ait entre Booz et Obed un Jachin.

On pourra convenir que ces omissions , si elles étoient bien prouvées , ne seroient pas plus illusoires que celle de *Joakim* entre *Josias* et *Jéchonias*, ou celle des trois autres rois entre *Joram* et *Ozias*. Mais on ne conviendra peut-être pas également que dans ces deux cas le *genuit* de saint Matthieu soit pris dans son sens propre. Il est manifeste que dans le premier cas le rapport étant du père au petit-fils , et dans le second du trisaïeul à l'arrière-petit-fils du fils , certainement le *genuit* dans ces deux phrases ne marque pas la relation du père au fils proprement dit ; et vraisemblablement le R. P. Houbigant auroit mieux fait d'avouer que, même dans les généalogies, le *genuit* se prend dans un

sens étendu pour toute relation de descendance directe plus ou moins éloignée, de même que les termes de *père* et *fils* s'entendent indéfiniment de tous les degrés en remontant et en descendant en ligne directe.

Enfin le P. Houbigant se propose de montrer comment ces cinq générations *Salmon*, *Booz*, *Jachin*, *Obed* et *Isaï*, suffiront pour remplir l'intervalle des 347 ans qu'il compte depuis l'enfantement de Rahab. La différence de ces 347 ans aux 366 du calcul de dom Calmet, vient de ce que celui-ci compte cet intervalle *depuis le mariage de Salmon avec Rahab*, lorsque les Israélites entrèrent dans la terre promise; au lieu que le père Houbigant ne le compte que *depuis l'enfantement de Rahab*, vingt ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise; de 366 ôtez 20, reste 346. La différence est encore ici d'une année; c'est que dom Calmet déduit les quatre premières années du règne de Salomon, au lieu que le père Houbigant n'en déduit que trois; restituez donc une année sur ces 346, et vous aurez 347. Cela posé, voici le calcul du père Houbigant.

En divisant 347 par 5, il s'ensuivra qu'à partage égal ces cinq pères ou ancêtres de David avoient à peine soixantedix ans lorsqu'ils ont engendré; et deux de ces cinq, savoir *Booz* et *Isaï*, semblent avoir engendré plus tard que les trois autres, comme il paroît en ce que *Booz* loue *Ruth*, au chap. III. § 10, de ce qu'elle n'a point été chercher *de jeunes maris*; et ensuite en ce qu'au 1^{er} livre des Rois, chap. XVII. § 12., il est dit qu'*Isaï* étoit *vieux et avancé en âge*, lorsque *David*, son fils, étoit à peine sorti de la première jeunesse. Nous espérons, conclut le P. Houbigant, que cette manière d'expliquer la généalogie de *David* plaira plus aux lecteurs sensés, que celle qui est suivie par tous les autres chronologistes qui, pressés par la difficulté de concilier les temps, ont été obligés d'attribuer à ces trois patriarches, *Booz*, *Obed* et *Isaï*, lorsqu'ils engendrèrent, les uns cent trente ans, les autres cent vingt, les autres enfin environ cent. Le R. P. Houbigant termine cette discussion par quelques remarques sur les calculs d'*Ussérius* et du père *Pétau*, auxquels je ne crois pas que nous devions prendre aucun intérêt.

Le seul qui puisse ici nous intéresser est celui du père Houbigant; je l'ai exprès exposé dans tout son jour, afin de mettre les lecteurs mieux en état d'en juger; et je dé-

VIII.

Comment le P. Houbigant, d'après sa double hypothèse, calcule l'intervalle qui s'est écoulé depuis la sortie d'*Egypte* jusqu'à la naissance de *David*.

IX.

Difficultés qui se trouvent dans la

double hypo-
thèse du P.
Houbigant.

sirerois sincèrement pouvoir l'adopter dans toutes ses parties. On a vu qu'au fond je reconnois avec le père Houbigant, que vraisemblablement il y a quelques générations omises dans la généalogie de David. La question est donc maintenant de savoir si ce sont les deux que le père Houbigant suppose, l'une entre *Nahasson* et *Salmon*, et l'autre entre *Booz* et *Obed*; ou si ce sont les trois que j'ai supposées entre *Obed* et *Isaï*. Voici les difficultés qui m'arrêtent, je les sou mets au discernement des lecteurs.

Si nous admettons *Salma* entre *Nahasson* et *Salmon*, nous reculons trop *Salmon*. Saint Matthieu nous dit que *Salmon* engendra *Booz* de *Rahab*; d'où l'on peut conclure que *Salmon* et *Rahab* devoient être à peu près du même temps et de même âge, d'âge convenable pour l'alliance qu'ils contractèrent, et de laquelle naquit *Booz*. En effet cela se trouvera ainsi, si *Nahasson* engendra *Salmon*, comme le dit le saint évangéliste; mais s'il faut croire, avec le P. Houbigant, que *Nahasson* engendra *Salma*, et qu'ensuite *Salma* engendra *Salmon*, alors *Salmon* n'étant que le petit-fils de *Nahasson*, se trouvera reculé d'une génération, et à peine se trouvera-t-il né lorsque les Israélites entrèrent dans la terre promise. Pour entendre mieux cela, il faut reprendre ici le parallèle que nous avons présenté des deux familles de Juda et de Lévi.

Branche sacerdotale.

Lévi.
Caath.
Amram.
Aaron.
Eléazar.
Phinéès.
Abisué.

Branche royale.

Juda.
Pharès.
Esrion.
Aram.
Aminadab.
Nahasson.
Salmon.

Aaron avoit cent vingt-trois ans lorsqu'il mourut à la fin des quarante années du voyage des Israélites, vers le temps où ils entrèrent dans la terre promise. Eléazar, son fils, pouvoit donc avoir alors quatre-vingt-dix ans, Phinéès soixante, Abisué trente; et à peine celui-ci pouvoit-il avoir quelques enfans dans le plus bas âge.

Donc Aram, contemporain d'Aaron, pouvoit avoir comme lui environ cent vingt ans; Aminadab quatre-vingt-dix, Nahasson soixante; *Salmon* trente; âge auquel il put épouser *Rahab*, en entrant dans la terre promise.

Si, au contraire, avant *Salmon*, vous mettez *Salma*, vous trouverez que *Salma* ne pouvoit guère avoir alors que trente ans, et qu'à peine *Salmon* pouvoit être né. Seroit-il croyable qu'on eût réservé Rahab pour la donner à un enfant qui à peine pouvoit avoir commencé de voir le jour? L'objection deviendra même encore plus forte, si vous considérez que *Pharès* étoit né de Juda par *Thamar*, sa belle-fille; en sorte que, quoique fils immédiat de Juda, il étoit néanmoins équivalement son petit-fils par *Thamar*; ce qui recule d'une génération tous ceux qui sont descendus de lui. Il est vrai qu'on ne peut pas les reculer beaucoup, parce que *Nahasson* paroissoit déjà quarante ans auparavant entré les princes d'Israël. Mais il en résulte toujours que *Nahasson*, contemporain de *Phinéès*, devoit être encore assez jeune lorsque *Aaron*, contemporain d'*Aram*, avoit quatre-vingt-trois ans; que conséquemment quarante ans après, son fils devoit être lui-même encore assez jeune; et si vous supposez que ce fils étoit *Salma*, il en résultera toujours qu'à peine *Salmon* pouvoit avoir vu le jour.

De plus, si nous admettons un *Jachin* entre *Booz* et *Obed*, cela supposera dans le texte un changement assez considérable, et en deux endroits, dans le livre de Ruth. En effet voici ce qu'on y lit : *Les voisines de Noémi donnèrent le nom à cet enfant, en disant : Il est né un fils à Noémi, et elles le nommèrent Obed ; ce fut lui qui fut le père de Jessé, père de David.* Il faudroit donc supposer que l'on auroit lu originairement : *et elles le nommèrent Jachin ; ce fut lui qui fut père d'Obed, père de Jessé, père de David.* Conçoit-on bien que de cette lecture ait pu venir celle que nous avons? Est-ce ainsi que naissent les fautes de copistes? En omettant le nom de *Jachin*, auroient-ils transposé celui d'*Obed*, en supprimant la répétition du mot *père*? Tout cela paroît-il bien naturel? L'écrivain sacré reprend ensuite la généalogie de David depuis *Pharès*, et en la terminant, il dit : *Booz engendra Obed, Obed engendra Jessé.* Il faudroit donc supposer qu'il auroit écrit : *Booz engendra Jachin, Jachin engendra Obed, Obed engendra Jessé.* Je suppose que le premier texte ayant été altéré, on ait ensuite altéré le second; mais je reviens à demander si l'altération du premier texte est aussi facile que celle du second.

Le R. P. Houbigant insiste beaucoup sur ce qu'on n'aperçoit pas aisément quelle application pourroit avoir ici le nom d'*Obed*; mais seroit-il absolument impossible de dé-

X.
Réponses
aux motifs
que le P.

Houbigant
emploie pour
appuyer sa
double hypo-
thèse.

couvrir le sens de cette dénomination ? Le P. Houbigant s'est-il bien mis sur les voies pour y parvenir ? *Obed* que cet interprète a exprimé par *serviens* ou *arans*, ne signifie *arans* que quand il est joint avec *terram*, et même alors le sens n'est pas *arans terram*, mais *cultor terræ*; de manière que le sens propre de *Obed*, est *serviens* ou *colens*. Que vient donc faire cet enfant qui naît du sein de Ruth ? Il vient, comme le disent expressément ces femmes au § 15, pour être *la consolation de Noémi et le soutien de sa vieillesse*; il vient lui rendre tous les services qu'elle peut justement attendre d'un fils : *serviens*. Ces femmes disent donc : *Il est né un fils à Noémi*; et en conséquence elles le nomment *Obed*, c'est-à-dire, le bon et fidèle serviteur qui rendra à Noémi son aïeule tous les services qu'elle a droit d'espérer de lui : *OBED, Serviens*. Si cette interprétation ne paroît point encore assez satisfaisante, l'impuissance où nous sommes de découvrir la pensée de ces femmes, nous autorise-t-elle à supposer dans le texte une altération aussi peu naturelle, qui non-seulement omettroit quelques mots, mais transposeroit encore nécessairement les autres ?

La ressemblance du nom de *Booz* avec celui que Salomon donna à l'une des colonnes du temple, a fait soupçonner que le nom de *Jachin* donné à l'autre colonne pouvoit être de même celui d'un des ancêtres de Salomon. Le R. P. Houbigant avoue que ce n'est pas lui qui a fait cette prétendue découverte; c'est un de ses amis qui la lui a communiquée. Il y a lieu de craindre que le préjugé de l'amitié ne lui ait fait ici illusion, et ne l'ait empêché de voir que ce fut la première qui fut nommée *Jachin*, celle qui étoit à droite (1); la seconde, qui étoit à gauche, fut nommée *Booz*. Cependant *Booz* fut le père de cet enfant que l'on suppose avoir été nommé *Jachin*: est-il donc croyable que Salomon, faisant allusion au nom de ces deux hommes, ait mis le nom du fils avant celui du père ? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable que comme il ne paroît aucun *Jachin* dans les ancêtres de Salomon, les noms de ces deux colonnes *Jachin* et *Booz*, n'ont aucun rapport aux ancêtres de ce prince ?

Le P. Houbigant ne s'est-il point assez visiblement mépris dans le calcul des 347 années, en partant de son hypothèse; car en laissant l'enfantement de Rahab vingt-ans

(1) 3. Reg. vii. 21.

après l'entrée des Israélites dans la terre promise, soit que l'on admette ou que l'on n'admette pas ce *Salma* qu'il place entre *Nahasson* et *Salmon*, il perd l'avantage qu'il prétendoit tirer de cette génération. Elle ne change rien à l'objet de la difficulté, dès qu'elle ne recule point l'enfantement de *Rahab*. L'enfantement dont il s'agit donna naissance à *Booz*; la naissance de *Booz* se trouvera donc toujours placée vingt ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise; et il restera toujours 347 ans à remplir depuis la naissance de *Booz* jusqu'à celle de *David*. Ces 347 ans ne rouleront donc point sur ces cinq prétendus patriarches, *Salmon*, *Booz*, *Jachin*, *Obed* et *Isaï*. Le premier en est exclus, puisque ces 347 ans ne commencent à courir que depuis la naissance de *Booz*. Cet intervalle sera donc à partager seulement sur quatre têtes, *Booz*, *Jachin*, *Obed* et *Isaï*; ces patriarches auront donc engendré, non pas à l'âge de soixante-dix ans, mais à l'âge de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans. Ce *Jachin* ne nous procurera pas un grand avantage; et cet avantage ne sera pas fort solide, puisque, comme on l'a vu, il est appuyé sur un fondement si fragile.

Si le *genuit* doit se prendre strictement, c'est surtout lorsqu'il réunit le père et la mère. Quand saint Matthieu dit : *Salmon autem genuit Booz de Rahab*, en réunissant ainsi le père et la mère il donne lieu de conclure que *Booz* étoit fils immédiat de l'un et de l'autre; de même que lorsqu'il dit encore : *Booz autem genuit Obed ex Ruth*, il donne lieu de conclure qu'*Obed* fut fils immédiat de l'un et de l'autre; de même que lorsqu'il dit encore : *David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ*, il est bien certain que *Salomon* fut fils immédiat de l'un et de l'autre. Il n'y a point lieu d'insérer là un *Jachin* entre *Booz* et *Obed*; et le *Salma* que nous pourrions admettre avant *Salmon*, ne nous seroit d'aucune utilité, puisqu'il ne feroit que reculer la génération de *Salmon*, et conséquemment le temps de son alliance avec *Rahab*; ce qui, loin de contribuer à lever les difficultés, ne serviroit qu'à les augmenter, en reculant une alliance qui a dû suivre de près l'entrée des Israélites dans la terre promise. Ainsi nous n'avons aucun intérêt d'admettre *Salma*; et nous sommes au contraire intéressés à n'admettre, ni *Salma*, ni *Jachin*, parce que *Salma* recule l'alliance de *Salmon*, et que *Jachin* contredit l'expression formelle de saint Matthieu : *Booz autem genuit Obed ex Ruth*.

XI.

Conclusion.
S'il y a des générations omises dans cette généalogie ce ne peut être qu'entre *Obed* et *Isaï* ou *Jessé* père de *David*.

Il n'en est pas de même lorsque saint Matthieu dit : *Joram autem genuit Oziam*. Ici il ne nomme point la mère ; et l'histoire apprend qu'en effet ce n'est point ici une génération immédiate : *Joram engendra Ozias* ; il en fut le père , parce que celui-ci tiroit de lui son origine ; mais à la quatrième génération. Rien n'empêche donc qu'il n'en soit de même lorsque le même évangéliste dit : *Obed autem genuit Jesse*. La distance considérable qui se trouve entre Obed et Jessé donne assez lieu de conclure que ce n'est point là une génération immédiate : *Obed engendra Jessé* ; il en fut le père , parce que celui-ci tiroit de lui son origine , mais à la troisième ou quatrième génération.

Alors s'explique naturellement le texte du livre de Ruth : *Ces femmes dirent : Il est né un fils à Noémi ; et elles le nommèrent Obed : il fut le père d'Isaï père de David : ce fut de lui que descendit Isaï , de qui naquit David*.

L'historien reprend ensuite les ancêtres d'Obed depuis Pharès , en disant : *Voici les générations de Pharès : Pharès engendra Esron , Esron engendra Ram , Ram engendra Aminadab , Aminadab engendra Nahasson , Nahasson engendra Salmon , Salmon engendra Booz , Booz engendra Obed , Obed engendra Isaï , et Isaï engendra David*. Il conduit cette généalogie par générations immédiates et parfaitement connues , depuis *Pharès* jusqu'à *Obed* ; et quand il est arrivé à *Obed* , qui a été l'objet de son livre , il sait ce qu'il vient de faire ; il passe droit d'*Obed* à *Isaï* , en négligeant les générations intermédiaires , moins intéressantes et d'ailleurs assez évidemment supposées par la longue distance que l'on savoit être entre *Obed* et *Isaï*.

Si donc il y a des générations omises dans cette généalogie , comme cela est très-vraisemblable , ce n'est peut être qu'entre *Obed* et *Isaï* , comme nous l'avions supposé dans la première édition de cette Bible ; toutes les autres générations sont tellement liées par l'histoire et par les expressions mêmes des écrivains sacrés , qu'elles doivent être toutes immédiates ; il n'y a que celle-là qui puisse admettre des générations intermédiaires ; et non-seulement elle les admet , elle semble même les exiger pour remplir le long intervalle qui s'y trouve.

RUTH.

CHAPITRE PREMIER.

Elimélech se retire dans le pays de Moab. Il y meurt. Ses fils s'y marient.
Noémi sa femme, avec Ruth sa bru, retourne à Bethléhem.

1. **IN** diebus unius judicis, quando judices præerant, facta est fames in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide, cum uxore sua ac duobus liberis.

2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi : et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressique regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Et mortuus est Elimelech maritus Noemi : remansitque ipsa cum filiis.

4. Qui acceperunt uxores Moabidas : quarum una vocabatur Orpha, altera vero Ruth. Manseruntque ibi decem annis :

5. Et ambo mortui sunt, Mahalon videlicet et Chelion : remansitque mulier orbata

1. **DANS** le temps où Israël étoit gouverné par des juges, il arriva, sous le gouvernement de l'un d'eux, une famine dans le pays, pendant laquelle un homme de Bethléhem, ville de Juda, s'en alla faire un voyage au pays des Moabites, avec sa femme et ses deux fils, *pour y trouver de quoi subsister.*

2. Cet homme s'appeloit Elimélech, et sa femme Noémi; l'un de ses fils s'appeloit Mahalon, et l'autre Chéliion; et ils étoient d'Ephratha de Béthléhem" de Juda. Étant donc venus au pays des Moabites, ils y demeurèrent.

3. Elimélech, mari de Noémi, mourut quelque temps après; et elle demeura avec ses deux fils,

4. Qui prirent pour femmes des filles de Moab, dont l'une s'appeloit Orpha, et l'autre Ruth." Après avoir passé dix ans en ce pays-là,

5. Ils moururent tous deux, savoir Mahalon et Chéliion; et Noémi demeura seule, ayant perdu son mari et ses deux enfans.

‡ 2. L'ancien nom de Bethléhem étoit *Ephratha*. (*Gen.* xxxv. 19. xlviii. 7.)

‡ 4. Mahalon épousa Ruth. *Infr.* iv. 10.

6. Elle résolut donc de retourner en son pays avec ses deux belles-filles qui étoient de Moab, parce qu'elle avoit appris que le Seigneur avoit regardé son peuple, et qu'il leur avoit donné de quoi se nourrir.

7. Après être sortie avec ses deux belles-filles de cette terre étrangère, et étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. Elle leur dit : Allez dans la maison de votre mère ; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi ;

9. Qu'il vous fasse trouver le repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite ; et ses deux belles-filles se mirent à éclater en pleurs et à dire :

10. Nous irons avec vous vers ceux de votre peuple.

11. Noémi leur répondit : Retournez, mes filles ; pourquoi venez-vous avec moi ? Ai-je encore des enfans dans mon sein, pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris ?

12. Retournez, mes filles, et allez-vous-en ; car dans le grand âge où je suis, je ne suis plus capable du mariage. Quand je pourrois même

duobus liberis ac marito.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret, cum utraque nuru sua, de regione Moabitide: audierat enim quod respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru: et jam in via revertendi posita in terram Juda,

8. Dixit ad eas: Ite in domum matris vestræ: faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis et mecum:

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum, quos sortituræ estis. Et osculata est eas: quæ elevata voce flere cœperunt,

10. Et dicere: Tecum pergemus ad populum tuum.

11. Quibus illa respondit: Revertimini, filiæ meæ: cur venitis mecum? num ultra habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis?

12. Revertimini, filiæ meæ, et abite: jam enim senectute confecta sum, nec apta

‡ 6. Autr. elle résolut donc, elle et ses deux belles-filles, de sortir du pays de Moab, et de s'en retourner dans sa patrie. C'est le sens de l'hébreu.

vinculo conjugali : etiam si possem hac nocte concipere et parere filios,

13. Si eos expectare velitis, donec crescant, et annos pubertatis impleant, ante eritis vetulæ, quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ : quia vestra angustia magis me premit, et egressa est manus Domini contra me.

14. Elevata igitur voce, rursum flere cœperunt : Orpha osculata est socrum, ac reversa est : Ruth adhæsit socroi suæ.

15. Cui dixit Noemi : En reversa est cognata tua ad populum suum et ad deos suos : vade cum ea.

16. Quæ respondit : Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam : quocumque enim perrexeris, pergam : et ubi morata fueris, et ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus.

17. Quæ te terra morientem susceperit,

concevoir cette nuit et mettre au monde des enfans ;

13. Si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles, avant de pouvoir les épouser." Non, mes filles, ne faites point cela ; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne," et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et recommencèrent à pleurer. *Mais Noémi continuant de les exhorter à retourner chez leurs parens*, Orpha baisa sa belle-mère, et s'en retourna *vers son peuple*." Pour Ruth, elle s'attacha à Noémi, sans vouloir la quitter.

15. Noémi lui dit : Voilà votre belle-sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux ; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit : Ne vous opposez point à moi, en me portant à vous quitter, et à m'en aller ; car en quelque lieu que vous alliez, j'irai avec vous, et partout où vous demeurerez, j'y demeurerai aussi. Votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu.

17. La terre où vous mourrez me verra mourir, et je serai ensevelie

‡ 13. Hébr. Voudriez-vous les attendre jusqu'à ce qu'ils fussent grands ? Voudriez-vous pour eux vous priver du mariage ? Non, mes filles, etc. On lit dans l'hébreu לֹא, *eis*, au féminin, pour לֹא, *eis*, au masculin.

Ibid. Hébr. litt. car je suis extrêmement affligée à cause de vous. On lit dans l'hébreu מִמֶּנִּי, *propter vos*, au masculin, au lieu de מִמֶּנִּי, *propter vos*, au féminin.

‡ 14. L'hébreu ne met, ni *reversa est*, ni *ad populum suum* ; la Vulgate exprime le premier ; les Septante, les deux.

où vous le serez. *Je veux bien que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si jamais rien me sépare de vous, que la mort seule.*

18. Noémi, voyant donc Ruth dans une résolution si ferme et si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer, ni lui persuader de retourner dans sa famille.

19. Et étant parties ensemble, elles arrivèrent à Bethléhem. Sitôt que Noémi y fut entrée, le bruit en courut de toutes parts ; et les femmes " disoient : Voilà cette Noémi, que sa beauté avoit rendue si illustre parmi nous.

20. Noémi leur dit : Ne m'appellez plus Noémi (c'est-à-dire, belle) ; mais appelez-moi Mara" (c'est-à-dire, amère), " parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume.

21. *En effet, je suis sortie d'ici pleine de joie et de consolation, ayant un mari et deux fils ; et le Seigneur m'y ramène vide, ayant perdu mon mari et mes enfans. Pourquoi donc m'appellez-vous Noémi, puisque le Seigneur m'a humiliée, et que le Tout-Puissant m'a accablée d'affliction ?*

22. C'est ainsi que Noémi, étant retournée de la terre étrangère où elle avoit demeuré, avec Ruth, moabite, sa belle-fille, revint à Beth-

in ea moriar : ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit.

18. Videns ergo Noemi, quod obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit, nec ad suos ultra reditum persuadere.

19. Profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingressis, velox apud cunctos fama percrebuit, dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi (id est, pulchram), sed vocate me Mara (id est, amaram), quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egressa sum plena, et vacuam reduxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit, et afflixit Omnipotens ?

22. Venit ergo Noemi cum Ruth moabite de nuru sua, de terra peregrinationis suæ :

Ÿ 19. Le mot *mulieres* manque dans l'hébreu.

Ÿ 20. On lit dans l'hébreu *Mara* par un *Aleph* à la fin, au lieu de *Hé* que l'étymologie exige. Les rabbins mêmes en font la remarque.

Ibid. Ces mots, *id est, pulchram.... id est, amaram*, ne sont pas du texte ; ce n'est qu'une explication ajoutée dans la Vulgate.

sac reversa est in Bethlehem, quando primum hordea metebantur.

léhem, lorsque l'on commençoit à couper les orges.

CHAPITRE II.

Ruth va glaner dans le champ de Booz. Booz la comble de bontés.

1. ERAT autem viro Elimelech consanguineus, homo potens, et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth moabitica ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas, quæ fuerint manus metentium, ubicumque clementis in me patrisfamilias reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade, filia mea.

3. Abiit itaque, et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

4. Et ecce ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobiscum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus.

5. Dixitque Booz ju-

1. Or il y avoit un homme puissant et extrêmement riche, appelé Booz qui étoit de la famille d'Elimelech."

2. Ruth, moabite, dit à sa belle-mère : Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs, partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté. Noémi lui répondit : Allez, ma fille.

3. Ruth s'en alla donc, et elle recueilloit les épis derrière les moissonneurs. Or il se trouva que le champ où elle étoit, appartenoit à Booz, proche parent d'Elimelech.

4. En ce même temps, il arriva que Booz venoit de Bethléhem, et qu'il dit à ses moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Et ils lui répondirent : Le Seigneur vous bénisse.

5. Alors Booz dit au jeune homme

ψ 1. Hébr. litt. *Erat autem Noemi cognatus viro suo*. L'interprète syrien lisoit, *cognatus de familia Elimelech viri sui*; et c'est aussi le sens de la Vulgate qui, en supprimant le nom de Noémi, a conservé celui d'Elimelech.

qui veilloit sur les moissonneurs :
A qui est cette fille ?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noémi du pays de Moab.

7. Elle nous a priés de trouver bon qu'elle suivit les moissonneurs, pour recueillir les épis qui seroient restés; et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle."

8. Booz dit à Ruth : Ecoutez, " ma fille : n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne bougez point de ce lieu; mais joignez-vous à mes filles, "

9. Et suivez partout où l'on aura fait la moisson; car j'ai commandé à mes gens, que nul ne vous fasse de peine, et même si vous avez soif, allez où sont les vaisseaux, et buvez de l'eau " dont mes gens boivent.

10. Ruth, se prosternant le visage contre terre, adora, et dit à Booz : D'où me vient ce bonheur que j'aie trouvé grace devant vos yeux, et que vous daigniez me traiter favora-

veni qui messoribus præerat : Cujus est hæc puella ?

6. Cui respondit : Hæc est Moabitis, quæ venit cum Noemi, de regione Moabitide.

7. Et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia : et de mane usque nunc stat in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi, filia : ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco : sed jungere puellis meis,

9. Et ubi messuerint, sequere. Mandavi enim pueris meis, ut nemo molestus sit tibi : sed etiam si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas de quibus et pueri bibunt.

10. Quæ cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc, ut invenirem

† 7. Hébr. et elle s'est arrêtée (ou, elle a recueilli des gerbes), depuis le matin jusqu'à cette heure, qu'elle demeure un peu dans la maison. Il semble que les moissonneurs étoient sur le point de prendre leur repas, et que Ruth étoit entrée avec eux dans la maison pour s'y mettre à couvert. Au lieu de *VTAMUD*, et *stetit*, l'interprète syrien lisoit, *VTAMR*, et *manipulos collegit*.

† 8. Hébr. litt. Ne m'écoutez-vous pas ? C'est-à-dire, ne voulez-vous pas m'écouter ?

Ibid. C'est-à-dire, aux filles qui me servent.

† 9. Le mot *aquas* n'est pas dans l'hébreu; mais les interprètes le supposent.

gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem.

11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia, quæ feceris socruï tuæ post mortem viri tui : et quod reliqueris parentes tuos, et terram in qua nata es, et veneris ad populum quem antea nesciebas.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad quem venisti, et sub cujus confugisti alas.

13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me, et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

14. Dixitque ad eam Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comede panem, et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et congestit polentam sibi, comeditque, et saturata est, et tulit reliquias.

15. Atque inde surrexit ut spicas ex mo-

blement, moi qui suis une femme étrangère ?

11. Booz lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère, après la mort de votre mari ; et de quelle sorte vous avez quitté vos parens et le pays d'où vous étiez née, pour venir parmi un peuple qui vous étoit inconnu auparavant.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait ; et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur le Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous savez cherché votre refuge !

13. Ruth lui répondit : J'ai trouvé grace devant vos yeux, mon seigneur, de m'avoir ainsi consolée, et d'avoir parlé au cœur de votre servante qui ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent."

14. Booz lui dit : Quand l'heure du manger sera venue, venez ici, et mangez du pain, et trempez votre morceau dans le vinaigre, " avec mes gens. Elle s'assit donc à côté des moissonneurs, lorsque l'heure de manger fut venue, et elle prit de la bouillie pour elle, " en mangea, en fut rassasiée, et garda le reste, pour le porter à sa belle-mère.

15. Elle se leva de là, pour continuer à recueillir les épis. Or Booz

ψ 13. Au lieu de LA, non, les Septante ont lu LU, utinam, en ce sens : puissé-je être comme l'une des filles qui vous servent !

ψ 14. Rien n'est plus ordinaire chez les anciens, que le vinaigre dans les repas des gens de la campagne.

Ibid. Hébr. et on lui donna de la bouillie (ou plutôt) du grain rôti ; sorte de nourriture connue aussi des anciens.

donna cet ordre à ses gens : Quand elle voudroit couper de l'orge avec vous, vous ne l'empêcherez point ;"

16. Mais *comme apparemment elle ne le fera pas*, vous jetterez exprès des épis de vos javelles, et vous en laisserez, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne lui parle jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Elle ramassa donc dans le champ jusqu'au soir; et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avoit recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge (c'est-à-dire, trois boisseaux.)

18. S'en étant retournée chargée à la ville, elle les montra à sa belle-mère; elle lui présenta aussi et lui donna les restes de ce qu'elle avoit mangé, et dont elle avoit été rassasiée.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé? Béni soit celui qui a eu pitié de vous. Ruth lui marqua celui dans le champ duquel elle avoit glané, et lui dit que cet homme s'appeloit Booz.

20. Noémi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur; car il a gardé pour les morts la même bonne volonté qu'il a eue pour les vivans. Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent."

¶ 15. Hébr. autr. Quand elle viendroit ramasser entre les gerbes mêmes, ne lui en faites point de confusion. Il semble qu'au lieu de *תלמנה*, *ignominia afficiatis eam*, la Vulgate suppose *תלמנה*, *prohibeatis eam*.

¶ 17. Ces mots, *id est, tres modias*, sont ajoutés par l'interprète. L'éphi contenoit environ trente pintes.

¶ 20. L'hébreu ajoute : c'est un de nos rédempteurs. Ce mot signifie

re colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens: Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam:

16. Et de vestris quoque manipulis projicite de industria, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripiat.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam: et quæ collegerat virga cædens et excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram (id est, tres modios):

18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socru suæ: insuper protulit, et dedit ei de reliquiis cibi sui, quo saturata fuerat.

19. Dixitque ei socrus sua: Ubi hodie collegisti, et ubi fecisti opus? sit benedictus qui misertus est tui. Indicavitque ei apud quem fuisset operata: et nomen dixit viri, quod Booz vocaretur.

20. Cui respondit Noemi: Benedictus sit a Domino: quoniam eandem gratiam quam præbuerat vivis, servavit et mortuis. Rur-

sumque ait : Propinquus noster est homo.

21. Et Ruth, Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tandem messoribus ejus jungerer, donec omnes segetes meterentur.

22. Cui dixit socrus: Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quispam resistat tibi.

23. Juncta est itaque puellis Booz: et tandem cum eis messuit, donec hordea et triticum in horreis conderentur.

celui qui a droit de rachat sur les champs aliénés par un homme de sa famille, celui qui est chargé de venger le sang de son proche parent, celui qui est obligé de prendre pour femme la veuve de son parent mort sans enfants.

† 21. Hébr. litt. *servis* ou *pueris*, שְׂרָרִים. Les Septante ont lu au féminin שְׂרָרִי, *puellis*, comme on le voit au † 8., ici rappelé : c'est-à-dire, aux filles qui le servent.

† 23. Hébr. elle se joignit donc aux filles de Booz, pour aller glaner après elles, jusqu'à ce que la moisson des orges et des blés fût finie.

CHAPITRE III.

Ruth va se coucher aux pieds de Booz. Booz lui promet de l'épouser.

1. POSTQUAM autem reversa est ad socrum suam, audivit ab ea: Filia mea, quæram tibi requiem, et providebo ut bene sit tibi.

2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta

1. RUTH étant revenue trouver sa belle-mère, " Noémi lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos ; et si ce que je pense réussit, je vous pourvoirai d'une telle sorte, que vous serez bien.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, est

† 1. Hébr. autr. Ruth habitoit avec sa belle-mère.

notre proche parent, et il vannera cette nuit son orge dans l'aire.

3. Lavez-vous donc ; parfumez-vous d'huile de senteur, prenez vos plus beaux habits, et allez à son aire. Que cet homme ne vous voie point, jusqu'à ce qu'il ait achevé de boire et de manger.

4. Quand il s'en ira pour dormir, remarquez le lieu où il dormira ; et y étant venue, vous découvrirez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds ; et vous vous jetterez là, et y dormirez. Après cela, il vous dira lui-même ce que vous devez faire. *Et vous pourrez sûrement lui obéir ; car c'est un homme de bien, qui ne vous dira rien qui ne soit conforme à la loi du Seigneur.*

5. Ruth lui répondit : Je ferai tout ce que vous *me* commanderez.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, et fit tout ce que sa belle-mère lui avoit commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, étant devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint tout doucement ; et ayant découvert sa couverture du côté des pieds, elle se coucha là.

8. Sur le minuit, Booz fut effrayé et se troubla, voyant une femme couchée à ses pieds ;

9. Et il lui dit : Qui êtes-vous ? Elle lui répondit : Je suis Ruth votre ser-

es, propinquus noster est, et hac nocte aream hordei ventilat.

3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream. Non te videat homo, donec esum potumque finierit.

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat : veniesque et discooperies pallium quo operitur a parte pedum, et projicies te, et ibi jacebis : ipse autem dicet tibi quid agere debeas.

5. Quæ respondit : Quidquid præceperis, faciam.

6. Descenditque in aream, et fecit omnia quæ sibi imperaverat socrus.

7. Cumque comedisset Booz, et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit.

8. Et ecce nocte jam media expavit homo, et conturbatus est : viditque mulierem jacentem ad pedes suos,

9. Et ait illi : Quæ es ? Illaque respondit :

ÿ 5. Quelques exemplaires des Septante expriment ce pronom ; et les rabbins conviennent qu'il manque dans l'hébreu.

Ego sum Ruth ancilla tua : expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquus es.

10. Et ille : Benedicta, inquit, es a Domino, filia, et priorem misericordiam posteriore superasti : quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

11. Noli ergo metuere : sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi : scit enim omnis populus qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te esse virtutis.

12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior.

13. Quiesce hac nocte : et factò mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est : sin autem ille noluerit, ego te absque ulla dubitatione suscipiam, vivit Dominus : dormi usque mane.

vante : étendez votre couverture " sur votre servante, et ne refusez pas de me prendre pour votre épouse. Je m'adresse à vous pour vous demander cette grace, parce que vous êtes le proche parent de mon mari qui est mort sans enfans, et que c'est à vous à lui en donner qui conservent son nom dans Israël. ' "

10. Booz lui dit : Ma fille, que le Seigneur vous bénisse. Cette dernière bonté que vous témoignez, surpasse encore la première ; car jeune comme vous êtes, vous n'avez point été chercher de jeunes gens, ou pauvres ou riches ; mais vous attachant à ce que la loi ordonne, vous leur avez préféré un vieillard comme moi.

11. Ne craignez donc point ; je ferai tout ce que vous m'avez dit, et je le ferai sans en rougir ; car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme de vertu.

12. Pour moi, je ne désavoue pas que je suis parent de feu votre mari, et qu'en cette qualité je ne sois tenu de vous épouser ; mais il y en a un autre plus proche que moi, et je ne puis le faire qu'à son refus.

13. Reposez-vous donc cette nuit, et aussitôt que le matin sera venu, nous lui en ferons la proposition : s'il veut vous retenir par son droit de parenté, à la bonne heure : s'il ne veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez ici jusqu'au matin.

ψ 9. Hébr. litt. vos ailes, c'est-à-dire, votre protection, comme on l'a vu au chapitre précédent, ψ 12.

Ibid. Hébr. parce que vous êtes rédempteur de mon mari. Supr. II. 20.

14. Elle dormit donc à ses pieds[†] jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin avant que les hommes pussent s'entre-connoître. Booz lui dit encore: Prenez bien garde que personne ne sache que vous soyez venue ici.

15. Et il ajouta: Étendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu, et le tenant, il lui mesura six boisseaux[‡] d'orge, et l'en chargea. Elle les emporta et retourna à la ville,

16. Et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit: Ma fille, qu'avez-vous fait? Elle lui raconta tout ce que Booz avoit fait pour elle;

17. Et lui dit: Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant: Je ne veux pas que vous retourniez les mains vides vers votre belle-mère.

18. Noémi lui dit: Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyions à quoi se terminera cette affaire; car Booz étant ce qu'il est, c'est-à-dire, un homme droit et sincère, n'aura point de repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus, usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuo, et dixit Booz: Cave ne quis noverit quod huc veneris.

15. Et rursum, Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu. Qua extendente et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans, ingressa est civitatem,

16. Et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei: Quid egisti, filia? Narravitque ei omnia quæ sibi fecisset homo.

17. Et ait: Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait: Nolo vacuum te reverti ad socrum tuam.

18. Dixitque Noemi: Expecta, filia, donec videamus quem res exitum habeat. Neque enim cessabit homo, nisi compleverit quod locutus est.

† 14. Hébr. autr. *sous* la couverture de ses pieds. C'est le même mot qu'aux † 4. et 7. Il y manque seulement la préposition *in* ou *sub*.

‡ 15. L'hébreu n'exprime pas la mesure. La plupart sous-entendent des éphis: mais c'est beaucoup; six éphis valent cent quatre-vingts pintes. Quelques-uns sous-entendent des gomors, ce qui paroît peu; six gomors ne valent que dix-huit pintes. On peut s'en tenir aux six mesures de saint Jérôme, qui valent, selon ce père, deux éphis (*Supr.* II. 17.), c'est-à-dire, soixante pintes.

† 16. Hébr. litt. *Quis tu*. Quelques exemplaires des Septante supposent qu'au lieu de *mi*, *Quis*, il faudroit lire *tu*, *Quid*; et c'est aussi le sens de la Vulgate.

CHAPITRE IV.

Booz épouse Ruth. Elle devient mère d'Obed, aïeul de David.

1. ASCENDIT ergo Booz ad portam, et sedit ibi. Cumque vidisset propinquum præterire, de quo prius sermo habitus est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hic, vocans eum nomine suo. Qui divertit et sedit.

2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis, dixit ad eos : Sedete hic.

3. Quibus sedentibus, locutus est ad propinquum : Partem agri fratris nostri Elimélech vendet Noemi, quæ reversa est de regione Moabitide :

4. Quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus, et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquitatis, eme, et posside. Sin autem

1. Booz alla donc à la porte de la ville, où se tenoient les assemblées publiques, et où se rendoient les jugemens, et il s'y assit; et, voyant passer ce parent de Ruth dont il a été parlé auparavant, il lui dit en l'appelant par son nom : " Venez un peu, et asseyez-vous ici. Ce parent vint à lui, et s'assit.

2. Alors Booz, prenant à part dix hommes des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Après qu'ils furent assis, il parla à son parent de cette sorte : Noémi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimélech notre parent."

4. J'ai désiré que vous sussiez cela, et j'ai voulu vous le dire devant tous ceux des anciens de mon peuple qui sont ici. Si vous voulez l'acquérir par le droit de parenté, achetez-le, et qu'il soit à vous. Si vous n'y avez pas d'inclination, déclarez-le-moi, afin que je sache ce que j'ai à faire;

‡ 1. Hébr. litt. *Photoni alemoni*. C'est ce que nous exprimons en français par un *tel*, pour désigner un homme sans le nommer. Booz vraisemblablement le nomma; mais l'historien négligeant ce nom totalement inutile, y substitue cette dénomination indéfinie.

‡ 3. Les femmes n'héritoient pas de leurs maris dans Israël; mais dom Calmet croit que Ruth, voulant faire revivre le nom de son époux, conservoit la jouissance de ses biens; et Noémi agit ici, parce que Ruth étoit étrangère, et comme sous sa garde.

‡ 4. Hébr. litt. *Si redimis, redimo; si autem non redimat (ou redimatur), indica mihi*. Au lieu de *IGAL*, *redimat* ou *redimatur*, les Septante ont lu *TCAL*, *redimas*.

car il n'y a point d'autre parent plus proche que vous qui êtes le premier, et moi qui suis le second. Il lui répondit : J'achèterai le champ.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté le champ de Noémi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth, moabite, qui a été la femme du défunt, afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. Usez vous-même de mon privilège, dont je déclare que je me désiste volontiers.

7. Or c'étoit une ancienne coutume dans Israël entre les parens, que, s'il arrivoit que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût valide, celui qui se démettoit de son droit, ôtoit son soulier, et le donnoit à son parent; c'étoit là *la*

displicet tibi, hoc ipsum indica mihi, ut sciam quid facere debeam. Nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior es, et me, qui secundus sum. At ille respondit: Ego agrum emam.

5. Cui dixit Booz: Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere: ut suscites nomen propinqui tui in hæreditate sua.

6. Qui respondit: Cedo juri propinquitatis, neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo. Tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Hic autem erat mos antiquitus in Israël inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo

‡ 5. Hébr. litt. *de manu Noemi et de Ruth*; mais il y a lieu de présumer qu'au lieu de *וּמֵאֵת*, *et de*, il faut lire simplement *et*, avec la préposition qui désigne l'accusatif, comme l'exprime la Vulgate, *et Ruth moabitidem*. Le ‡ 10. confirme cette lecture.

‡ 6. Hébr. litt. *je ne veux pas perdre mon héritage; je crains d'être obligé de partager mes biens entre un trop grand nombre d'enfans.*

‡ 8. Hébr. Le parent de Booz lui dit donc: Achetez vous-même ce champ; et en même temps il ôta son soulier de son pied. Il paroît que cette cérémonie doit être distinguée de celle dont il est parlé dans la loi. (*Deut. xxv. 9.*) Là, c'est la veuve même du défunt, qui, pour couvrir de honte celui qui refuse de l'épouser, lui ôte son soulier et lui crache au visage; et la mémoire de cet affront est conservée par le nom que porte sa maison, qui est appelée *maison du déchaussé*. Ici c'est le parent qui de lui-même, selon l'hébreu (ou à la réquisition de Booz, selon la Vulgate), ôte son soulier, pour marquer simplement par cette action qu'il renonce à son droit.

calceamentum suum, et dabat proximo suo : hoc erat testimonium cessionis in Israel.

8. Dixit ergo propinquo suo Booz : Tolle calceamentum tuum. Quod statim solvit de pede suo.

9. At ille majoribus natu, et universo populo, Testes vos, inquit, estis hodie, quod possederim omnia quæ fuerunt Elimelech, et Chelion, et Mahalon, tradente Noemi :

10. Et Ruth moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim, ut suscitem nomen defuncti in hæreditate sua, ne vocabulum ejus de familia sua, ac fratribus, et populo, deleatur. Vos, inquam, hujus rei testes estis.

11. Respondit omnis populus qui erat in porta, et majores natu : Nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israel : ut sit exemplum virtutis in Ephratha, et habeat celebre nomen in Bethlehem :

12. Fiatque domus

forme et le témoignage de cette cession en Israël.

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier ; et lui l'ayant aussitôt ôté de son pied, "

9. Booz dit devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chéliou et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi ;

10. Et que je prends pour épouse, Ruth, moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage, et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple. Je vous en prends, dis-je, à témoins.

11. Tout le monde qui étoit à la porte, et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme, qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui ont abandonné leur pays, et qui, en donnant des enfans à Jacob, ont établi la maison d'Israël, afin qu'elle soit, comme elles, un exemple de vertu dans Ephratha, et que son nom soit célèbre dans Bethléhem."

12. Que votre maison devienne

ÿ 11. L'hébreu le rapporte à Booz : Puissiez-vous acquérir de grands biens dans Ephratha, et que votre nom soit illustre dans Bethléhem ! Au lieu de *vqra sm*, et *voca nomen*, peut-être faudroit il lire, *vqra smc*, et *vocetur nomen tuum*.

comme la maison de Pharès, que Thamar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth, et l'épousa. Et après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grace de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Sur quoi les femmes dirent à Noémi : Béni soit le Seigneur, qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël ; "

15. Afin que vous ayez une personne qui soit la consolation de votre âme, et le soutien de votre vieillesse ; car il vous est né un enfant de votre belle-fille qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noémi, ayant pris l'enfant, le mit dans son sein ; et elle le portoit, et lui tenoit lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissoient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noémi. Et elles appelèrent l'enfant Obed, " *c'est-à-dire celui dont elle peut attendre*

tua, sicut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dederit Dominus ex hac puella.

13. Tulit itaque Booz Ruth, et accepit uxorem : ingressusque est ad eam, et dedit illi Dominus ut conciperet et pareret filium.

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel :

15. Et habeas qui consoletur animam tuam, et enutriet senectutem. De nuru enim tua natus est, quæ te diligit, et multo tibi melior est, quam si septem haberes filios.

16. Susceptumque Noemi puerum posuit in sinu suo, et nutrice ac gerulæ fungebatur officio.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes : Natus est filius Noemi : vocaverunt nomen e-

† 14. Hébr. Béni soit le Seigneur, qui n'a pas permis que vous soyez aujourd'hui sans rédempteur dans Israël ; que le nom de ce *rédempteur* soit célèbre dans Israël.

† 17. *Obed* signifie en hébreu, celui qui sert, *servions*. C'est une allusion à ce que ces femmes disoient à Noémi, que cet enfant seroit le soutien de sa vieillesse ; il lui rendra tous les services qu'elle peut attendre de lui.

jus Obed : hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : Phares genuit Esron,

19. Esron genuit Aram, Aram genuit Aminadab,

20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon,

21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed,

22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

le service. C'est lui qui fut père, ou chef de la tige dont descendit Isai, père de David."

18. Voici la suite de la postérité de la famille de Pharès : Pharès fut père d'Esron,"

19. Esron d'Aram, Aram" d'Aminadab;

20. Aminadab de Nahasson, Nahasson de Salmon,"

21. Salmon de Booz, Booz d'Obed;

22. Obed fut aïeul d'Isai, et Isai fut père de David."

† 17. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la généalogie de David*, à la tête de ce livre.

† 18.-22. Litt. Pharès engendra Esron; Esron engendra Aram, etc.

† 19. L'hébreu le nomme Ram.

† 20. On lit dans l'hébreu *slmū*, *Salma*, au lieu de *slmūn*, *Salmon*. Voyez ce qui est dit sur cela dans la précédente *Dissertation*.

† 22. Voyez ce qui a été dit sur ce texte dans la précédente *Dissertation*.



PRÉFACE

SUR LES DEUX PREMIERS LIVRES

DES ROIS.

I.
Ancien usage
de réunir ces
deux livres.
Leur déno-
mination
dans le grec
et dans l'hé-
breu.

Les deux premiers livres des Rois n'en faisoient qu'un autrefois dans les bibles hébraïques. Saint Jérôme, lorsqu'il les traduisit d'hébreu en latin, conserva cet ordre; et dans les anciens exemplaires manuscrits de sa traduction (1), on trouve tous les titres des chapitres des deux livres, au commencement du premier; et les nombres qui se mettoient aux marges pour diviser le texte en diverses espèces de membres ou de chapitres, sont continués depuis la tête du premier livre jusqu'à la fin du second. Mais bientôt dans les exemplaires latins, on reprit l'ancienne manière de diviser cette histoire en deux livres, sans rien changer au fond de la version de saint Jérôme.

Ces deux premiers livres, ainsi que les deux suivans, sont appelés par les Grecs, *les Livres des Règnes* ou *des Royaumes* (2). Mais saint Jérôme remarque qu'il est plus juste de les nommer *les Livres des Rois*, parce qu'ils racontent les actions de plusieurs rois, commençant par ceux de Juda, qui avoient toute l'autorité sur le peuple hébreu tout entier, avant la division qui se fit du temps de Roboam; et en continuant, ils rapportent aussi l'histoire de ceux d'Israël; en sorte qu'ils ne renferment point l'histoire de plusieurs royaumes, mais seulement de ceux de Juda et d'Israël.

Les Hébreux, en prenant ces deux premiers livres pour un seul, lui ont donné nom de *Livre de Samuël*, non qu'ils crussent que ce prophète en fût l'auteur, du moins de tout l'ouvrage entier; mais parce qu'il commence par la naissance de ce conducteur du peuple de Dieu, et qu'il con-

(1) *Vide Prolog. Galeatum, et nov. edit. S. Hieron.* — (2) Βασιλειῶν, vel Βασιλ. ων.

tient toute l'histoire de son gouvernement et sa mort, jusqu'au chap. xxv du 1^{er} livre.

Les auteurs juifs (1) croient que Samuël a écrit les vingt-quatre premiers chapitres du 1^{er} livre, c'est-à-dire, l'histoire de sa vie et de son gouvernement, et ce qui regardoit Saül et David pendant qu'il vécut; le reste fut continué par les prophètes Gad et Nathan. Ce sentiment est fondé sur ces paroles des Paralipomènes : *Les premières et les dernières actions du roi David, ont été écrites dans le livre de Samuël le Voyant, et dans le livre du prophète Nathan, et dans celui de Gad le Voyant* (2). Cette hypothèse est assez suivie (3); mais elle n'est pas sans difficulté, comme on le verra ci-après. D'autres (4) croient que cette histoire est d'un auteur plus récent que les prophètes qu'on vient de nommer; elle fut, dit-on, composée sur leurs mémoires, et mise après coup dans l'état où nous l'avons. Mais quel est cet auteur, ou, si l'on veut, ce compilateur? Grotius dit que les plus habiles d'entre les Juifs soutiennent que c'est Jérémie, que le style de ces livres a assez de rapport avec celui de ce prophète, et que le concile de Francfort (5) les cite sous son nom. Cet auteur remarque ailleurs (6), que les noms des mois qu'on trouve dans les livres des Rois, prouvent encore que l'auteur en est assez nouveau, puisque ces noms ne sont pas anciens parmi les Hébreux. D'autres conjecturent que David, ou le roi Ezéchias, en sont les auteurs, ou même que le scribe Esdras les rédigea au retour de la captivité. Mais tout cela n'est fondé que sur d'assez foibles probabilités; il paroit certain que tout l'ouvrage est d'une seule main, et que celui qui l'a écrit n'étoit pas contemporain, quoiqu'il écrivit sur des mémoires laissés par des auteurs du temps, dont il emprunte ordinairement les termes, et auxquels il ajoute quelque chose par manière d'explication.

L'égalité du style, la manière pleine d'éloges dont il parle de Samuël, la liaison des matières, et la suite des récits; certaines citations, certaines remarques sur les événemens qu'on raconte, sont des preuves assez claires de ce que nous venons d'avancer; on y distingue des expressions qui

11.
Quel est l'auteur de ces deux livres?

(1) *Talmudistæ et Kimchi*. Cet article est tiré de la Préface de dom Calmet. — (2) 1. Par. xxix. 29. — (3) *Vide Isidor. l. vi. Origin. c. 11. Procop. Tost. Caiet. Liran. Serar. Mendoza. Cornel. Vatab. et alios.* — (4) *Theodoret. Præf. in lib. Reg. Theodor. Tars. Greg. Magn. Sanct. Mart. et alii.* — (5) Je n'en ai rien trouvé dans les deux conciles de Francfort. (D. Calmet.) — (6) *Grot. in 5. Reg. vi. 2.*

ne conviennent qu'à un auteur contemporain, et d'autres qui sont d'un écrivain plus nouveau. Par exemple, on y lit qu'*alors*, c'est-à-dire, du temps du grand-prêtre Héli, *la prophétie étoit rare et précieuse dans Israël* (1). L'écrivain vivoit donc dans un temps où la prophétie étoit plus commune, comme en effet elle fut bien plus fréquente depuis Samuël, sous David et sous les rois suivans. Du temps de l'historien, la ville de *Béthel* étoit appelée *Béthaven*, ou *maison d'iniquité* (2); or, on ne lui donna ce nom de mépris, que depuis que Jéroboam y eut placé ses veaux d'or. Enfin l'auteur remarque, à l'occasion des courses que David faisoit dans le pays de Gessari et de Gerzi, *que ce pays anciennement étoit bien peuplé depuis le chemin de Sar, jusqu'à l'Égypte* (3); ce qui insinue que de son temps ce pays étoit ruiné, et qu'il l'étoit même depuis assez long-temps.

Dans un autre endroit il semble dire que l'arche du Seigneur demeura, jusqu'à l'époque où il écrivoit, dans le champ de Josué, bourgeois de Bethsamès (4); et un peu après il parle de Samuël, comme d'un homme déjà décédé (5); il décrit la manière dont il jugeoit Israël, et lui donne des louanges (6) que ce prophète ne se seroit pas données sans doute, s'il avoit écrit tout ce dont on le fait auteur; voilà dans le même écrivain des preuves qu'il étoit contemporain, et des marques du contraire. Il dit ailleurs (7), que la ville de Sicéleg appartient toujours aux rois de Juda, depuis la cession qu'Achis, roi des Philistins, en avoit faite à David; ce qui insinue qu'alors les royaumes de Juda et d'Israël étoient déjà séparés; et que, quoique la tribu de Siméon obéît aux rois d'Israël, la ville de Sicéleg qui étoit dans leur tribu, appartenoit au domaine des rois de Juda.

On doit porter à peu près le même jugement de ce qui est remarqué au chap. xxx (8), que l'ordre que David avoit établi parmi ses soldats, de partager également le butin entre ceux qui avoient combattu et ceux qui avoient gardé le camp, que cet ordre s'étoit toujours observé depuis dans Is-

(1) 1. Reg. iii. 1. — (2) 1. Reg. xiiii. 5. — (3) 1. Reg. xxvii. 8. — (4) 1. Reg. vi. 18. *Usque ad Abel (vel Aben, seu lapidem) magnum, super quem posuerunt arcam Domini, que erat usque in illum diem in agro Josue Bethsamitis.* Plusieurs croient que l'hébreu devoit se traduire: *qui est usque in hunc diem in agro*, etc., en supposant que l'auteur parle, non pas de l'arche, mais de la pierre sur laquelle elle avoit été posée. Alors on ne seroit plus obligé de dire que cela a été écrit par un auteur contemporain. — (5) 1. Reg. vii. 15. — (6) 1. Reg. ii. 26. iii. 19. 20. etc. — (7) 1. Reg. xxvii. 6. — (8) 1. Reg. xxx. 24. 25.

raël, et qu'il s'en étoit même fait une loi qui subsistait jusqu'à son temps : *Factum est hoc ex illa die et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israel, usque in diem hanc*; ce qui ne convient, ni à Samuël, qui étoit mort alors, ni à Nathan et à Gad, qui vivoient du temps même de David. Il remarque aussi que les prêtres de Dagon ne marchoient pas sur le seuil de son temple, en mémoire de ce qui étoit arrivé à cette fausse divinité, en présence de l'arche du Seigneur, et que cela s'observoit jusqu'à son temps (1); expression qui insinue une époque assez éloignée. On remarque dans cet ouvrage, qu'anciennement les prophètes, ou, suivant le texte original, les *Nabi*, s'appeloient *Voyans* (2). Cette dénomination étoit encore en usage du temps de Saül et de Samuël; et néanmoins l'auteur se sert souvent du mot de *Nabi*, qu'il reconnoît lui-même être nouveau par rapport à Samuël; il étoit donc plus jeune que ce prophète. Enfin il cite le *livre des Justes* (3) à l'occasion du cantique que David composa sur la mort de Saül; il dit que *ce prince enseigna l'Arc* (c'étoit le nom du cantique) *aux fils de Juda, comme il est écrit dans le livre des Justes*. Est-il naturel à un auteur contemporain, de citer des écrivains du même temps, qui ne peuvent avoir, ni plus d'autorité, ni plus de connoissance que lui-même du fait dont il s'agit?

Toutes ces raisons nous obligent de reconnoître trois choses : la première, que les deux premiers livres des Rois ont été composés sur des mémoires originaux, authentiques et du même temps; la seconde que l'auteur n'étoit pas contemporain, que le temps auquel il a écrit est incertain, et qu'il a écrit assez tard; et la troisième, que l'écrivain, quant à sa personne, est inconnu.

Les quatre livres des Rois embrassant toute l'étendue du quatrième âge du monde, considéré depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, nous placerons ici, à la tête de ces quatre livres, une Dissertation nouvelle sur ce quatrième âge.

Le premier de ces quatre livres contient l'histoire de la nation juive depuis la naissance de Samuël, vers le commencement du pontificat d'Héli, c'est-à-dire, vers l'an 1170 (4) avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à la mort

(1) 1. Reg. v. 5. — (2) 1. Reg. ix. 9. — (3) 2. Reg. i. 18. — (4) C'est-à-dire, en calculant le gouvernement des juges selon le système de Mar-sham, et en donnant quarante ans au pontificat et à la judicature d'Héli.

de Saül ; à qui succéda David , dont le règne est l'époque du quatrième âge, vers l'année 1055 avant l'ère chrétienne. Ainsi l'intervalle de l'histoire contenue dans ce livre , est d'environ cent quinze années qui sont les dernières du troisième âge.

Il y avoit dans la tribu d'Ephraïm, un homme de la tribu de Lévi, nommé Elcana, qui avoit deux femmes, Anne et Phénenna. Anne, affligée de sa stérilité, et insultée par Phénenna, est consolée par Elcana. Elle va prier le Seigneur devant le tabernacle, répand beaucoup de larmes en sa présence, et lui demande un fils. Le grand prêtre Héli l'accuse d'avoir bu avec excès ; elle s'excuse avec modestie. Le grand-prêtre souhaite que Dieu l'exauce ; elle est exaucée, et met au monde un fils qu'elle nomme Samuël ; et elle le consacre au Seigneur, ainsi qu'elle le lui avoit promis (chap. 1). Elle prononce un cantique en actions de grâces, où elle relève la bonté et la puissance du Seigneur : elle annonce la gloire du Christ du Seigneur. Samuël demeure auprès du grand-prêtre. Les enfans de ce pontife irritent le Seigneur par leurs crimes. Héli les reprend, mais avec trop d'indulgence. Dieu le lui reproche par un prophète, et lui fait prédire la ruine de sa maison (chap. 11). Samuël dormant auprès du grand-prêtre, est appelé quatre fois par le Seigneur. Le Seigneur déclare à Samuël qu'il va exercer ses jugemens contre Héli et contre sa maison. Ce grand-prêtre oblige Samuël à lui découvrir ce que le Seigneur lui avoit révélé. Samuël le fait, et Héli se contente de se soumettre à la justice de Dieu (chap. 111).

Les Israélites, après avoir été battus par les Philistins, font venir l'arche dans leur camp, se promettant de la protection du Seigneur une victoire assurée. Mais ils sont défaits une seconde fois ; l'arche est prise, et les deux fils d'Héli sont tués. Héli apprenant la prise de l'arche, tombe à la renverse, et sa chute le tue (chap. 14). Les Philistins, ayant pris l'arche, la transportent dans le temple de Dagon. Ils la placent auprès de cette idole qu'ils trouvent le lendemain renversée par terre devant l'arche. Ils relèvent Dagon, et le remettent à sa place ; mais ils le trouvent, le jour suivant, par terre, ayant la tête et les mains coupées. Cette divinité donnera lieu à une Dissertation sur l'origine et les divinités des Philistins. Le Seigneur frappe ceux d'Azot de plaies honteuses, et il les tourmente par une multitude de rats. Ils prennent la résolution de faire porter

l'arche de ville en ville. Partout où elle passe, le Seigneur y tue un grand nombre d'hommes (chap. v). Ils prennent le parti de la renvoyer. Ils la renvoient avec une cassette où ils avoient mis cinq rats d'or, et cinq figures également d'or qui représentoient la partie du corps où ils avoient été frappés. Ils mettent le tout sur un chariot neuf, attelé de deux vaches qui nourrissoient encore leurs veaux. Les vaches qui trainoient le chariot où étoit l'arche vont droit à Bethsamès. Les princes des Philistins les suivent jusque sur les terres des Bethsamites, qui mettent en pièces les bois du chariot, et offrent les deux vaches en holocauste au Seigneur. Le Seigneur punit de mort soixante-dix des principaux des Bethsamites, et cinquante mille hommes du menu peuple, parce qu'ils avoient regardé l'arche avec curiosité (chap. vi). L'arche est conduite dans la maison d'Abinadab à Gabaa. Les Israélites abandonnent le culte des idoles, et retournent au Seigneur par les exhortations de Samuël. Les Philistins marchent contre les Israélites, et sont défaits. Ils rendent aux enfans d'Israël tous les pays qu'ils avoient conquis sur eux (chap. vii).

Samuël étant fort âgé, établit ses enfans pour juges d'Israël. Leur avarice leur fait rendre des jugemens injustes, et porte le peuple à demander un roi. Cette demande déplait à Samuël, et irrite le Seigneur. Samuël rapporte aux enfans d'Israël ce que le Seigneur lui avoit dit : il leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande (chap. viii). Saül, cherchant les ânesses de son père, va trouver Samuël pour lui en demander des nouvelles. Le Seigneur découvre à Samuël que Saül est celui qu'il a choisi pour régner sur son peuple. Samuël le retient, l'oblige de manger chez lui, et d'y passer la nuit (chap. ix). Samuël sacre Saül roi d'Israël, et lui donne des signes pour lui faire connoître que c'est Dieu même qui l'élève à cette dignité : ces signes lui arrivent le même jour. Il est élu roi par le sort ; mais il ne se trouve point dans l'assemblée. Dieu le découvre ; on l'amène, il est reconnu par tout le peuple, et suivi par une partie de l'armée (chap. x). Les Ammonites assiègent Jabès. Saül assemble tout Israël pour aller le secourir. Il attaque les ennemis, et les taille en pièces. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala (chap. xi). Samuël prend tout le peuple d'Israël à témoin de son innocence et de sa bonne conduite. Il représente aux enfans d'Israël les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités.

Il leur reproche d'avoir demandé un roi ; et , pour leur montrer combien cette demande a déplu à Dieu , il fait éclater les tonnerres et tomber les pluies dans un temps où cela n'arrivoit jamais. Les Israélites effrayés conjurent Samuël de prier Dieu pour eux. Ce prophète les exhorte à craindre le Seigneur , et à ne s'attacher qu'à lui ; il les assure qu'il ne cessera jamais de prier pour eux (chap. xii).

Saül retient avec lui deux mille hommes , et mille qu'il laisse avec Jonathas. Jonathas bat les Philistins. Saül fait publier cette victoire dans tout Israël. Les Philistins rassemblent une armée nombreuse , et marchent contre Israël. Les Israélites effrayés se cachent dans les cavernes , et fuient au delà du Jourdain. Saül , après avoir attendu Samuël durant sept jours , offre lui-même un holocauste au Seigneur. Ce prophète vient peu après , et lui déclare qu'il a péché contre le Seigneur , et que le Seigneur l'a rejeté. Saül fait la revue de ses troupes (chap. xiii). Jonathas , accompagné seulement de son écuyer , va attaquer les Philistins , en tue plusieurs , et met les autres en fuite. Saül veut consulter le Seigneur ; mais ayant entendu le trouble qui étoit dans le camp des Philistins , il les attaque sans attendre sa réponse. Il trouve qu'ils ont tourné leurs armes les uns contre les autres. Tous les Israélites se réunissent pour poursuivre les Philistins. Saül maudit quiconque mangera avant que l'on ait remporté une pleine victoire. Les Israélites passent dans un bois plein de miel. Le peuple s'abstient d'en manger , à cause du serment du roi : Jonathas qui ne le savoit pas , en porte à sa bouche , et en mange. Saül veut attaquer les Philistins durant la nuit. Il consulte sur cela le Seigneur , qui ne répond point. Il cherche la raison de son silence , et le sort tombe sur Jonathas. Saül veut le faire mourir ; mais le peuple le sauve de ses mains. Saül combat de tous côtés les ennemis d'Israël , et remporte partout la victoire. Il attire auprès de sa personne tous les gens de cœur et propres à la guerre (chap. xiv).

Samuël ordonne à Saül , de la part de Dieu , de marcher contre Amalec , et de l'exterminer entièrement. Saül assemble tout Israël , et taille en pièces les Amalécites ; mais il épargne leur roi , et conserve tout ce qu'il y avoit de meilleur parmi leurs troupeaux et leurs meubles. Le Seigneur , irrité de la désobéissance de Saül , déclare qu'il se repent de l'avoir fait roi. Samuël prie pour lui , et va lui reprocher son orgueil , son ingratitude et son avarice.

Saül cherche à excuser son péché ; Samuël le force de l'avouer. Il lui déclare que Dieu l'a rejeté , et qu'il a donné son royaume à un autre. Saül prie Samuël de l'honorer devant le peuple. Il engage ce prophète à le suivre à Galgala. Samuël s'y fait amener le roi des Amalécites , et le fait couper par morceaux devant le Seigneur. Il se retire ensuite , ne voit plus Saül , et le pleure sans cesse (chap. xv).

Le Seigneur reprend Samuël de ce qu'il pleuroit continuellement Saül. Il lui ordonne d'aller sacrer roi un des fils d'Isaï de Bethléhem. Samuël obéit , et sacre David. L'Esprit du Seigneur se retire de Saül , et il est tourmenté par le malin esprit. David est mis auprès de lui ; il adoucit ses agitations par le son de sa harpe (chap. xvi). Les Philistins s'assemblent de nouveau pour combattre Israël. Goliath , qui étoit un géant , paroît à leur tête , et défie les Israélites à un combat singulier avec lui. Isaï envoie David au camp d'Israël pour savoir des nouvelles de ses frères , et pour leur porter des vivres. Il est témoin des insultes de Goliath ; et il s'offre de venger , en le tuant , l'opprobre d'Israël. Saül entend parler des offres de David ; il le fait venir , et David lui promet de tuer cet ennemi du peuple de Dieu. Il prend son bâton et sa fronde , et marche ainsi contre le Philistin. Il enfonce une pierre dans le front de Goliath ; ce géant tombe à terre ; David lui coupe la tête. Les Philistins prennent la fuite ; les Israélites les poursuivent , et pillent leur camp. David porte la tête de Goliath à Jérusalem (chap. xvii).

Jonathas conçoit une étroite amitié pour David. Saül , jaloux des louanges qu'on a données à David après la mort de Goliath , veut le percer de sa lance , lorsqu'il jouoit de la harpe devant lui. Saül craint David ; et pour l'éloigner d'auprès de lui , il lui donne le commandement de mille hommes , et l'envoie à la guerre contre les Philistins , afin qu'il y périsse par leurs mains. Il promet de lui donner sa fille en mariage ; mais il manque à sa promesse , et la donne à un autre. Michol , seconde fille de Saül , conçoit de l'affection pour David. Saül s'en réjouit , et promet de la lui donner , dans l'espérance qu'elle sera cause de sa perte. Il lui demande pour cette alliance cent prépuces de Philistins. David lui en apporte deux cents , et épouse Michol (chap. xviii). Jonathas apaise son père , qui vouloit tuer David. Il le fait revenir auprès de lui. Les Philistins recommencent la guerre ; David les défait de nouveau. Le malin

esprit se saisit encore de Saül. Il tâche de percer David de sa lance. Celui-ci évite le coup, et se retire chez lui. Saül envoie des gens pour le tuer. Michol le fait sauver. David se retire auprès de Samuël. Saül envoie jusqu'à trois fois des gens pour prendre David, et toutes les trois fois ces gens prophétisent. Saül y va lui-même, et prophétise comme les autres (chap. xix). David, à l'approche de Saül, s'enfuit de Najoth, et va trouver Jonathas. Ils se lient de nouveau d'une étroite amitié, et Jonathas promet de faire tout pour David; il s'engage à l'avertir des dispositions de son père à son égard. Ils renouvellent alliance ensemble pour eux et pour leurs enfans. Jonathas fait connoître à David la mauvaise disposition de Saül pour lui, par le signe dont ils étoient convenus. Ils s'embrassent en répandant beaucoup de larmes, et se séparent (chap. xx).

David va à Nobé trouver le grand-prêtre Achimélech. Il lui demande des vivres. Achimélech, n'en ayant point, lui donne des pains de proposition pour lui et pour ses gens. David lui demande des armes. Achimélech lui donne l'épée de Goliath. David se retire chez Achis, roi de Geth, où il est obligé de contrefaire l'insensé, afin de sauver sa vie (chap. xxi). Il se retire dans la caverne d'Odollam. Ses parens viennent l'y trouver. Il va de là à Maspha, et laisse ses parens auprès du roi de Moab. Il s'en retourne dans la terre de Juda, par le conseil du prophète Gad. Saül se plaint à ses officiers de ce que personne ne l'avertit des démarches de David. Doëg accuse le grand-prêtre Achimélech de lui avoir fourni des vivres, des armes, et d'avoir consulté le Seigneur pour lui. Saül fait venir Achimélech, et le fait tuer par Doëg avec quatre-vingt-cinq prêtres qui l'accompagnoient. Doëg va ensuite à Nobé, où il fait tout passer au fil de l'épée. Abiathar, l'un des fils d'Achimélech, se sauve de ce carnage, et se retire auprès de David (chap. xxii). Les Philistins attaquent Céila. David marche contre eux par l'ordre du Seigneur, en fait un grand carnage, et délivre les habitans de Céila. Saül veut assiéger David dans Céila. David en sort, et erre de tous côtés. Il se retire sur la montagne du désert de Ziph. Jonathas vient l'y trouver, et lui donne de nouvelles preuves de son amitié. Les habitans de ce désert vont avertir Saül, que David est au milieu d'eux. Celui-ci se retire dans le désert de Maon. Saül vient l'y chercher, et le serre de très-près; mais, ayant appris une irruption des Philistins, il

est obligé d'abandonner David pour marcher contre eux (chap. xxiii). David se retire à Engaddi. Saül l'y poursuit; il entre seul dans une caverne où David étoit caché avec ses gens. David se contente de couper le bord de la casaque de ce prince; et, le laissant sortir de la caverne, il le suit, et lui montrant le bord de sa casaque, il lui représente qu'il auroit pu lui ôter la vie, s'il avoit eu pour lui les sinistres dispositions dont ses ennemis osoient l'accuser. Saül reconnoît l'innocence de David. Il déclare que David régnera après lui, et le prie de lui jurer qu'il n'exterminera point sa race. David le lui jure (chap. xxiv).

Samuël meurt, et tout Israël le pleure. David se retire dans le désert de Pharan. Il envoie prier Nabal de lui donner des vivres pour lui et pour ses gens. Nabal les lui refuse avec dureté. David prend les armes, et marche avec quatre cents hommes pour exterminer Nabal et toute sa maison. Abigaïl, femme de Nabal, prend des vivres, va au-devant de David, et lui parle avec beaucoup de sagesse, de douceur et d'humilité. David se laisse fléchir. Nabal meurt frappé de Dieu. David épouse Abigaïl et Achinoam. Saül donne à Phalti, Michol sa fille qu'il avoit déjà donnée à David (chap. xxv). Ceux de Ziph avertissent Saül des endroits où David se retire. Saül vient le chercher. David reconnoît le camp de Saül, et va pendant la nuit dans sa tente enlever sa lance et sa coupe sans vouloir toucher à sa personne. Il reproche de loin à Abner la négligence avec laquelle il garde son roi. Saül, ayant su ce qui s'étoit passé, reconnoît de nouveau l'innocence de David (chap. xxvi). David craignant de tomber entre les mains de Saül, se retire auprès d'Achis, roi de Geth. Ce prince lui donne la ville de Sicéleg, pour y demeurer lui et ses gens. David fait des courses sur les ennemis d'Israël, et laisse croire à Achis que c'est sur Israël même (chap. xxvii). Les Philistins arment contre Israël. Achis veut mener David à cette guerre. Saül, qui avoit chassé les devins, consulte néanmoins une magicienne, n'ayant pu avoir de réponse du Seigneur. Il dit à cette femme de lui faire voir Samuël. Samuël se présente, et lui annonce sa mort, celle de ses enfans, et la défaite d'Israël par les Philistins. Cette apparition de Samuël sera le sujet d'une Dissertation. Saül effrayé tombe par terre, et refuse de manger. Il prend cependant quelque nourriture, et s'en retourne (chap. xxviii).

Les princes des Philistins, craignant que David ne se

tourne contre eux dans le combat, obligent Achis de le renvoyer (chap. xxix). David, revenu à Sicéleg, trouve que les Amalécites sont venus assiéger cette ville, l'ont prise et brûlée, en ont emmené les femmes et les enfans, et enlevé tout le butin. Les gens de David, vivement touchés de cette perte, veulent le lapider. David met sa confiance dans le Seigneur et le consulte. Le Seigneur lui ordonne de poursuivre les Amalécites, et l'assure qu'il reprendra tout ce qu'ils lui ont enlevé. David marche après eux avec quatre cents hommes, et en laisse deux cents près du torrent de Besor. Il joint les Amalécites, les taille en pièces, et prend tout le butin, qu'il partage également entre ceux qui avoient combattu et ceux qui étoient demeurés au bagage. Il envoie une partie du butin à ceux des villes de Juda où il avoit demeuré avec ses gens (chap. xxx). Les Israélites perdent la bataille contre les Philistins; trois des enfans de Saül y périssent; Saül s'y tue. Les Israélites qui demeuroient le long du Jourdain, abandonnent leur pays; les Philistins s'en emparent. Ils trouvent les corps de Saül et de ses enfans, et les pendent au mur de Bethsan. Les habitans de Jabès vont les enlever pendant la nuit, et les ensevelissent (chap. xxxi). Voilà le précis du 1^{er} livre des Rois.

IV.
Analyse du
11^e livre.

Le 11^e livre contient l'histoire du règne de David; et la durée de ce règne est d'environ quarante ans, depuis l'année 1055 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'en l'année 1015.

Un Amalécite apporte à David la nouvelle de la perte de la bataille contre les Philistins, et de la mort de Saül et de Jonathas. Il lui déclare que c'est lui-même qui a porté le dernier coup à Saül, et lui présente le diadème de ce prince. David déchire ses vêtemens, et pleure Saül, Jonathas, et la maison d'Israël. Il fait punir de mort celui qui avoit osé mettre la main sur l'oint du Seigneur. Il prononce une plainte lugubre sur la mort de Saül et de Jonathas (chap. 1). Il consulte le Seigneur, et va par son ordre à Hébron, où il est sacré roi par la tribu de Juda. Il envoie vers ceux de Jabès, leur témoigner combien il est satisfait de ce qu'ils ont enseveli avec honneur Saül et ses enfans. Abner, général de l'armée de Saül, établit roi d'Israel Isboseth, fils de ce prince. Il vient à Gabaon avec cette armée. Joab marche contre lui avec les troupes de David. Un rude combat se donne: les troupes de David mettent en fuite l'ar-

mée d'Israël. Abner, poursuivi par Asaël, frère de Joab, le tue. Il exhorte Joab à cesser de répandre le sang. Joab y consent : les armées se retirent dans leurs quartiers. David se fortifie, tandis que la maison de Saül s'affoiblit (chap. II). Abner se brouille avec Isboseth, et envoie à David lui demander son amitié. David la lui promet, à condition qu'il lui ramènera Michol sa femme. Abner, étant près de ramener tout Israël sous l'obéissance de David, est tué en trahison par Joab. David est fort irrité contre Joab, et pleure amèrement Abner. Tout le peuple le pleure avec lui (chap. III). Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, lui coupent la tête, lorsqu'il dormoit, et la portent à David. Ce prince, au lieu de les récompenser, comme ils l'espéroient, les fait mourir (chap. IV).

David est sacré roi sur tout Israël. Il va à Jérusalem, qui étoit possédée par les Jébuséens. Il s'empare de la forteresse de Sion, s'y établit, et l'appelle la ville de David. Hiram, roi de Tyr, envoie des ambassadeurs à David avec du bois de cèdre, et des ouvriers pour bâtir son palais. Les Philistins font la guerre à David. Il consulte le Seigneur, qui lui promet et lui donne deux fois la victoire (chap. V). David va à Cariathiarim avec trente mille hommes choisis de tout Israël, et tous ceux de la tribu de Juda, pour amener l'arche à Jérusalem ; mais Oza ayant été frappé de mort, pour l'avoir touchée, David la laisse dans la maison d'Obédédôm. Il apprend que le Seigneur avoit béni la maison d'Obédédôm à cause de l'arche ; il la fait venir à Jérusalem. Il marche devant l'arche, dansant et sautant. Michol se moque de lui, et Dieu la frappe de stérilité (chap. VI). David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Le prophète Nathan approuve d'abord ce dessein ; mais ensuite le Seigneur le fait changer de sentiment. Dieu promet à David de faire régner son fils après lui. Il déclare que c'est ce fils qui lui bâtira un temple ; et il lui promet plusieurs avantages qui ne conviennent qu'au Messie dont ce fils devoit être la figure. David se présente devant le Seigneur avec une profonde humilité. Il lui témoigne sa très-vive reconnoissance de tous les biens dont il l'a comblé, et il le conjure avec ardeur d'accomplir toutes les promesses qu'il lui a faites (chap. VII).

David remporte plusieurs victoires sur divers peuples, qu'il rend tributaires d'Israël. Thouï, roi d'Emath, envoie son fils complimenter David sur la défaite de l'armée d'A-

darézer, que David avoit taillée en pièces. Il apporte de riches-présens à David, qui les consacre au Seigneur avec les dépouilles de ses ennemis vaincus. Ici se trouve un dénombrement des officiers de David (chap. VIII). David fait venir Miphiboseth, fils de Jonathas, et lui rend toutes les terres de Saül, son grand-père. Il charge Siba, serviteur de Saül, du soin de les cultiver, et fait manger Miphiboseth à sa table (chap. IX). Il envoie des ambassadeurs à Hanon, roi des Ammonites, pour le consoler de la mort de son père. Hanon outrage les ambassadeurs de David, fait alliance avec les rois de Syrie, et se prépare à la guerre. David envoie contre les Ammonites Joab avec toutes ses troupes. Joab défait les ennemis, et revient à Jérusalem. Les Syriens, vaincus par Joab, arment de nouveau. David marche contre eux, les défait, et les assujettit à Israël (chap. X). David, se tenant en repos à Jérusalem pendant que ses troupes, commandées par Joab, assiégeoient Rabba, ville des Ammonites, tombe en adultère avec Bethsabée. Bethsabée ayant conçu, David, pour cacher son crime, fait venir de l'armée Urie, son mari, et tâche de l'envoyer se reposer dans sa maison; mais quelque chose qu'il fasse, Urie demeure toujours dans le palais du roi. David envoie à Joab, par Urie même, ordre de l'exposer à l'endroit où le combat sera le plus périlleux, et de l'y abandonner, afin qu'il y périsse; ce qui est exécuté. Après la mort d'Urie, David épouse Bethsabée, et en a un fils (chap. XI). Le prophète Nathan étant venu trouver David de la part du Seigneur, pour lui reprocher son crime, le lui propose sous une parabole qui lui en fait concevoir toute l'énormité. David prononce sentence de mort contre celui qui en est coupable. Le prophète lui déclare que c'est lui-même, et le menace de plusieurs maux. David confesse son péché. Dieu le lui pardonne, mais sans lui en remettre la peine. Le fils qui étoit le fruit de son crime, meurt. David console Bethsabée, et en a un fils qu'il appelle Salomon, et qui est aimé du Seigneur. Il va au siège de Rabba, prend cette ville, et traite avec rigueur les Ammonites (chap. XII).

Amnom, fils de David, conçoit une passion violente pour Thamar, sœur d'Absalom. Il la surprend, et en abuse. Il conçoit contre elle une haine encore plus grande que la passion dont il avoit été animé; il la chasse honteusement. Elle se retire chez Absalom où elle sèche de douleur. Da-

vid laisse ce crime impuni, et Absalom le dissimule. Absalom prie David de venir manger chez lui avec tous ses enfans. David refuse d'y aller; il permet à Absalom d'emmenner tous ses frères. Lorsqu'ils y sont, il fait tuer Amnom, et se retire chez Tholomaï, roi de Gessur (chap. XIII). Joab se sert d'une femme fort sage de la ville de Thécua, pour obtenir de David le retour d'Absalom. Joab va à Gessur, et amène Absalom à Jérusalem. Il y demeure deux ans sans voir son père. Il met le feu dans le champ de Joab, pour l'engager à venir le trouver. Joab obtient enfin sa grace, et David le reçoit avec bonté (chap. XIV).

Absalom gagne l'affection des peuples, et demande permission à David d'aller à Hébron s'acquitter d'un vœu. Il envoie des gens apostés dans toutes les tribus d'Israël pour se faire déclarer roi. David est averti que tout Israël suit Absalom. Il sort à pied de Jérusalem avec très-peu de troupes, et y laisse dix de ses concubines pour garder son palais. Il veut renvoyer Ethaï, géthéen, pour lui épargner les travaux de cette guerre; mais Ethaï lui déclare qu'il sera avec lui à la vie et à la mort. David renvoie à Jérusalem Sadoc et Abiathar avec l'arche qu'ils lui avoient apportée. Il prie Dieu de renverser les conseils du traître Achitophel, et renvoie Chusaï pour les dissiper, et lui faire donner avis de ce qui se passera chez Absalom (chap. XV). Siba, serviteur de Miphiboseth, va trouver David, lui porte des vivres, et calomnie son maître. David surpris par ses artifices, lui donne tous les biens de Miphiboseth. Séméi maudit David, et lui jette des pierres. Abisaï veut aller lui couper la tête; David l'en empêche; il espère que Dieu lui tiendra compte de ce mauvais traitement. Absalom entre dans Jérusalem, et y abuse des concubines de son père, suivant le conseil d'Achitophel qui étoit regardé comme un oracle (chap. XVI). Achitophel est d'avis de poursuivre David, sans lui donner le temps de se reconnoître. Chusaï renverse ce conseil, et fait avertir David de ce qu'il a à faire. David passe le Jourdain, et se met en sûreté. Achitophel se pend de dépit que son conseil n'ait pas été suivi. David reçoit des rafraichissemens pour ses troupes, de la part de Sobi, de Machir, et de Berzellai (chap. XVII.).

David fait la revue de ses troupes, règle l'ordre de bataille, et veut se trouver au combat; ses gens l'en empêchent. Il ordonne à ses généraux de conserver Absalom. La bataille

sé donné, et l'armée d'Absalom est taillée en pièces. Les cheveux d'Absalom s'embarrassent dans les branches d'un chêne touffu, et il y demeure suspendu. Joab, en ayant été averti, le perce de plusieurs coups, le tue, et fait sonner la retraite. Les Israélites se retirent. Absalom est jeté dans une fosse, sur laquelle on élève un grand monceau de pierres. Achimaas et Chusi portent à David la nouvelle de la victoire. David pleure Absalom, sans pouvoir se consoler (chap. xviii). Joab lui en fait des reproches, comme s'il eût fait peu de cas de ses plus fidèles serviteurs, et l'oblige de se montrer à son peuple. Toutes les tribus d'Israël s'excitent à l'envi à rappeler le roi. David, averti de cette bonne disposition, engage ceux de Juda à venir au-devant de lui. Séméi et Siba viennent au-devant de David. Il pardonne à Séméi, et reprend fortement Abisaï qui vouloit le tuer. Il reçoit les justes excuses de Miphiboseth, et ordonne que Siba lui rende la moitié de son bien qu'il lui avoit donné. Berzellaï accompagne David au passage du Jourdain; il prend congé du roi, et ne songe plus qu'à aller mourir en paix dans son pays; il laisse son fils auprès de David (chap. xix). Israël murmure contre Juda. Séba excite un nouveau soulèvement contre David, et sépare de lui tout Israël. David renferme pour toujours ses concubines dont son fils avoit abusé. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et tue Amasa par trahison. Séba, retiré dans Abéla, y est assiégé par Joab. Une femme fort sage de cette ville fait couper la tête à Séba, et l'envoie à Joab. Ce général se retire avec ses troupes, et s'en retourne à Jérusalem (chap. xx).

Dieu, en punition des cruautés que Saül avoit exercées contre les Gabaonites, afflige la terre d'Israël d'une famine qui dure trois ans. David pour satisfaire les Gabaonites, leur livre sept enfans de Saül, qu'ils crucifient sur une montagne. Respha, mère de deux d'entre eux, les garde jour et nuit, jusqu'à ce que la pluie tombe sur eux. David fait ensevelir leurs os avec ceux de Saül et de Jonathan, dans le tombeau de Cis, père de Saül. Il soutient encore quatre guerres contre les Philistins, et en demeure victorieux. Ils y perdent quatre hommes d'une grandeur prodigieuse (chap. xxi). Ici se trouve le cantique que David prononça pour remercier le Seigneur de l'avoir délivré de tous ses ennemis (chap. xxii). Ensuite est placée une espèce de poésie composée de sept versets

ou strophes, intitulée, *Les dernières paroles de David*. Le reste du chapitre contient les noms des plus vaillans hommes qui parurent sous le règne de David (chap. xxiii). Enfin David fait faire le dénombrement de son peuple. Ses officiers tâchent en vain de l'en détourner : la volonté du prince prévaut ; Joab l'exécute. David reconnoît la faute qu'il a faite. Le prophète Gad lui donne à choisir de trois fléaux celui qu'il veut que le Seigneur lui envoie. David choisit la peste ; elle emporte soixante-dix mille hommes. David offre des sacrifices au Seigneur, et la peste cesse (chap. xxiv). Voilà le précis du 11^e livre des Rois.

La résolution que les Israélites prirent sous Samuël de se donner un roi, apporta un très-grand changement à l'état de leur république (1). Jusqu'alors la nation avoit été gouvernée par des juges suscités de Dieu ; le peuple avoit vécu dans une grande liberté, et il ne tenoit qu'à lui de la conserver ; il auroit été le plus heureux peuple du monde, s'il eût voulu demeurer fidèle à son Dieu, et s'attacher constamment à ses lois. Mais l'inconstance de l'esprit humain, qui se lasse souvent de ce qui lui est le plus avantageux, et l'exemple des nations voisines, qui étoient gouvernées par des rois, firent naître aux Hébreux l'envie d'en avoir un aussi. Dieu prit cette résolution de son peuple comme une insulte faite à sa majesté, et comme un attentat contre son souverain domaine. Il leur donna Saül dans sa colère (2), et ils éprouvèrent sous son règne, que ce n'est point le prince, mais Dieu seul, qui distribue les victoires, et qui rend les états florissans.

Lorsqu'il établit un roi sur Israël, son dessein ne fut que de leur donner un exécuter de ses volontés, et un lieutenant qui gouvernât et agit en son nom. Le prince à la tête des Hébreux, commandoit l'armée du Seigneur, et faisoit les guerres du Seigneur (3) ; il se mettoit en campagne par ses ordres, livroit bataille suivant ses oracles, et se retiroit lorsqu'il avoit accompli ce que Dieu demandoit de lui. Du reste, le roi, d'une naissance égale à celle du dernier de ses sujets, lié comme eux à tous les devoirs d'une religion sévère et exacte, sans troupes étrangères et sans secours de dehors, étoit en même temps l'oint et le vicaire du Seigneur, le frère de ses sujets, leur général à l'armée,

V.
Réflexions
sur l'établissement de la royauté chez les Hébreux, et sur le caractère de Saül et de David.

(1) Cet article et les deux suivans sont de dom Calmet. — (2) *Osee*, xiiii. 10. *Dabo tibi regem in furore meo*. — (3) 1. *Reg.* xxv. 28. *Prælia Domini, domine mi, tu præliaris*.

leur juge dans sa maison , leur concitoyen dans les affaires domestiques. Mais Saül oublia ses devoirs ; ayant voulu gouverner dans l'indépendance , et s'étant élevé d'orgueil , il fut justement réprouvé de celui qui l'avoit choisi et tiré de la bassesse.

David fut plus heureux , parce qu'il montra toujours plus d'humilité et de soumission. Avant lui le royaume étoit électif ; mais en récompense de sa fidélité , Dieu voulut bien le rendre héréditaire dans sa famille. Jusqu'alors la prophétie avoit été rare dans Israël ; on consultoit le grand-prêtre par l'Urim et Thummim sur ce qu'il falloit entreprendre ; David même en avoit usé ainsi dans les commencemens ; mais dans la suite on consulta les prophètes. On n'entreprendoit rien de considérable sans leurs avis ; les princes déséroient à leurs sentimens , et se soumettoient à leurs répréhensions.

VI.
But principal de l'historien :

Le but principal de l'historien sacré , ou plutôt de l'Esprit-Saint qui dirigeoit sa plume , n'est pas de nous donner ici une histoire civile et politique , ni de relever , dans ceux dont il parle , les vertus militaires , les conquêtes , ou l'habileté dans la conduite des affaires ; son principal dessein est de nous laisser une histoire toute sainte , et où Dieu paroisse toujours comme chef , comme maître et comme roi d'Israël , comme cause de tous les événemens ; en un mot , l'écrivain ne quitte point de vue le Seigneur Dieu d'Israël ; sa religion , sa loi , sa puissance , et sa justice , sont ses principaux objets. Il paroît d'ailleurs singulièrement attentif à tout ce qui concerne la personne et la famille de David. Tout ce qui est dit dans le 1^{er} livre des Rois se rapporte à ce prince ; les quarante ans du règne de Saül sont comme ensevelis dans l'oubli ; on n'y remarque que ce que Saül fit en faveur de David , ou contre lui. L'historien a une grande attention à tout ce qui regarde l'arche du Seigneur , son tabernacle , ses ministres ; s'il loue , s'il blâme , s'il élève , s'il abaisse , c'est toujours suivant l'attachement ou la négligence de ceux dont il parle , envers la loi du Seigneur , sa religion et ses cérémonies ; ce sont là en effet les vrais , les solides motifs de louange et d'estime , de blâme ou de mépris , qui doivent toucher un historien sacré.

VII.
Parallèle des historiens sacrés et des historiens profanes.

C'est ce qui élève infiniment les histoires saintes au-dessus de toutes les histoires profanes. Dans celles-ci on nous peint l'homme , ses passions , ses vices , son ambition , sa cruauté , son injustice. Dans l'histoire sainte , nous voyons Dieu tou-

jours juste , toujours sage , agissant , ordonnant , disposant de tout , et employant les passions et la malice même de l'homme , pour exercer ses jugemens , et pour accomplir ses desseins. On dira que cela paroît dans tous les événemens , et dans toutes les histoires du monde : rien de plus vrai ; mais il y a cette différence entre les historiens profanes et les historiens sacrés , que les premiers sont plus occupés de l'homme que de Dieu , et ne nous offrent souvent que leurs propres conjectures sur les causes des révolutions qu'ils nous exposent ; tandis que les seconds nous rappellent sans cesse à Dieu , nous tiennent attachés à la considération de sa Providence , nous découvrent sûrement les ressorts de sa sagesse et de sa main puissante , fixent nos jugemens , et ne nous permettent point d'attribuer à des causes arbitraires les effets qu'ils nous racontent.

D'ailleurs , ce n'est point ici une histoire qui soit du choix de l'écrivain , et dont la vérité dépende de ses qualités bonnes ou mauvaises ; tout y est du choix du Saint-Esprit ; tout y porte le caractère de la pure vérité ; l'écrivain ne fait que prêter sa main pour écrire ce que l'Esprit de Dieu lui dicte et lui inspire. Les historiens ordinaires , quelque envie qu'ils aient de ne point déguiser la vérité , de ne pas se laisser séduire par des apparences trompeuses , et de ne pas donner dans le faux et dans les travers , y sont souvent entraînés sans le savoir et sans le vouloir ; leur propre ignorance , leurs passions , l'obscurité dont tous les faits humains sont enveloppés , l'application qu'ont les hommes à se cacher , et à supprimer ce qui ne leur fait point d'honneur , toutes ces choses forment autant de voiles tirés sur l'histoire. L'historien le mieux intentionné nous trompera , parce qu'il sera lui-même trompé. Ici nous n'avons rien de pareil à craindre. Sûrs de la vérité des faits , de la sincérité de l'écrivain , de la sagesse et des lumières infinies et infaillibles du premier auteur qui est l'Esprit-Saint , nous lisons avec plaisir , avec respect , et avec assurance ; nous portons des jugemens certains et désintéressés sur les faits et sur les personnes , parce que nous n'en jugeons pas par nous-mêmes , mais sur le témoignage de l'Esprit-Saint , qui distribue les louanges et le blâme dans la justice et dans l'équité. Le prince impie n'est point épargné ; le prince pieux reçoit de justes éloges ; mais on ne loue en lui que le bien et la vertu. On n'est point exposé à voir excuser le crime par de beaux noms , ou atténuer les

mauvaises actions par des tours flatteurs et délicats. Si David pèche, son péché est relevé et peint avec les plus noires et les plus vives couleurs; s'il retourne à Dieu, et s'il fait pénitence, on lui rend la justice qui lui est due.

VIII.
Instructions
et mystères
que renfer-
ment ces
deux livres.

L'auteur sacré nous représente le Seigneur (1) comme un Dieu juste, saint, tout-puissant, sensible aux misères de son peuple, compatissant à ses foiblesses, et toujours prêt à lui pardonner ses fautes, lorsqu'il a la confiance de retourner à lui avec un sincère repentir. Il nous le fait envisager comme le rémunérateur de la vertu, le protecteur de l'innocence, et le vengeur des crimes. Il nous fait sentir partout que l'unique voie pour arriver au bonheur que nous désirons avec tant d'ardeur, et que nous cherchons avec tant d'empressement, est l'humble soumission aux ordres du Seigneur, et la parfaite obéissance à ses volontés. Voilà les premières instructions que nous fournit cette histoire. Elle nous propose aussi des exemples touchans des vertus que nous devons suivre, et nous trace des images sensibles des vices que nous devons éviter.

Les femmes chrétiennes trouvent dans la mère de Samuël, un modèle parfait de patience, de douceur et d'humilité. Elles apprennent de cette sainte femme à recourir à Dieu dans leurs peines, et à mettre en lui toute leur confiance. Elles voient, dans l'éducation qu'elle donne à son fils, le soin qu'elles doivent avoir de regarder leurs enfans comme des dépôts que Dieu leur a confiés, et dont elles doivent lui rendre compte. Elles voient, dans les graces dont Dieu comble cet enfant, qu'elles ne peuvent rien faire de plus avantageux pour ceux qu'elles ont mis au monde, que de les consacrer au Seigneur. Il rend Samuël le chef de son peuple, le juge de Saül, le protecteur de David, et l'un de ses plus grands prophètes.

Les pères chrétiens voient aussi dans le grand-prêtre Héli, que c'est véritablement perdre leurs enfans, que de ne les pas reprendre avec toute la sévérité qu'ils méritent; et que rien ne leur est plus funeste, que de tolérer en eux des défauts qui attirent sur eux la colère de Dieu.

Les Israélites qui engagent les enfans d'Héli à apporter l'arche de Dieu dans leur camp, sont l'image de ceux qu

(1) Ce dernier morceau est tiré de la Préface du P. de Carrières, à l'exception de deux réflexions de dom Calmet, qui seront indiquées.

forcent les dispensateurs des mystères de Dieu de les leur donner, lors même qu'ils sont indignes de les recevoir. Ils se flattent de pouvoir par-là attirer la protection de Dieu sur eux; ils se trompent; ils s'attirent bien plutôt sa terrible vengeance, et Dieu ne leur fait jamais sentir plus vivement sa juste colère, qu'en se livrant ainsi lui-même à leurs injustes désirs. Ces chrétiens impénitens se réjouissent, comme les Philistins, d'avoir en leur possession l'arche de Dieu; mais cette arche sainte, loin de répandre sur eux ses salutaires impressions, les frappe de plaies, et leur donne la mort, parce qu'elle trouve dans leur cœur l'idole de leurs passions, qu'ils n'ont pas eu soin de détruire.

Saül est l'image de ceux qui entrent dans les dignités de l'Eglise ou du siècle par une vocation légitime, qui y apportent un cœur doux, simple et obéissant aux ordres de Dieu; mais qui s'y perdent ensuite par l'orgueil, l'envie et l'avarice.

David, dans son enfance, est un modèle parfait d'innocence, de douceur et d'humilité; il devient dans un âge plus avancé un exemple éclatant de vertu, de force et de courage, mais d'un courage qui naît de la confiance qu'il a en Dieu, et du zèle dont il brûle pour la gloire de son nom et pour le salut de son peuple. Appelé à la royauté, il demeure dans sa première simplicité; persécuté par Saül, il conserve pour lui le même respect et la même fidélité; éprouvé par les peines les plus sensibles, il demeure toujours ferme dans sa foi et dans son amour pour la justice. Enfin cet homme, selon le cœur de Dieu, tombe dans le crime; et, après avoir été un modèle parfait de toutes sortes de vertus, il devient un exemple terrible de la corruption du cœur de l'homme. Dieu permet sa chute, pour apprendre aux justes ce qu'ils doivent craindre de leur propre faiblesse, et aux pécheurs ce qu'ils peuvent espérer de son infinie miséricorde.

Cette miséricorde vient chercher David dans le profond abîme où son crime l'avoit précipité; elle lui inspire les plus vifs sentimens d'une sincère pénitence. Ce grand roi reçoit avec douceur les remontrances d'un de ses sujets; il confesse ses fautes avec humilité, et il en accepte le châtiement avec soumission; il envisage son crime avec horreur, mais sans perdre la confiance; il reçoit les outrages les plus sanglans, sans plainte et sans murmure; il conserve un amour tendre pour son fils rebelle, et il reconnoît que c'est

avec justice que Dieu se sert de l'ambition du fils pour punir l'infidélité du père.

Ces divines histoires ne sont pas seulement instructives et édifiantes dans les vérités qu'elles renferment à la lettre; et dans les faits qui y sont racontés (1); ce n'est pas seulement la fidélité et le zèle de Samuël, la clémence et la pénitence de David, que nous y admirons, nous y découvrons quelque chose de plus relevé et de plus grand; les histoires, les faits, les événemens, y sont comme autant de prophéties qui doivent avoir leur accomplissement d'une manière aussi réelle et aussi exacte que les prophéties verbales des prophètes. Dieu, qui est l'arbitre de toutes les actions des hommes, ne nous instruit pas moins par les faits que par les paroles; il a ménagé de telle sorte le fond et les circonstances de ces histoires, qu'elles sont propres à représenter les mystères de la religion chrétienne, et ce qui doit arriver à Jésus-Christ et à l'Eglise. Ainsi l'on peut dire, en un sens, que toute cette histoire n'est qu'une grande parabole, fondée sur la vérité du récit des actions des rois du peuple de Dieu.

L'Eglise nous est admirablement représentée en la personne d'Anne, mère de Samuël. Elle a été d'abord stérile, insultée par les Juifs dont Phénenna est l'image, aimée néanmoins de son époux; auquel elle donne enfin plusieurs enfans qu'elle obtient de la toute-puissance de Dieu, par ses larmes et par ses prières.

On remarque dans la personne de Saül une des plus expresses figures de la réprobation des Juifs (2). Saül choisi de Dieu pour être mis à la tête de son peuple, sacré par un prophète, rempli lui-même, pour un temps, de l'Esprit de Dieu et du don de prophétie, glorieux par un grand nombre de victoires, ne laisse pas après tout cela d'être abandonné de Dieu, et de tomber dans tous les excès dont un cœur rempli d'ambition, d'orgueil et de cruauté, est capable. Il persécute David son bienfaiteur, le bouclier d'Israël, la terreur de ses ennemis; et il le persécute jusqu'à armer tout Israël contre lui, et à vouloir lui donner la mort de sa propre main. Ne voit-on pas dans tout cela des traces de ce qui est arrivé aux Juifs du temps de Jésus-Christ?

(1) C'est une réflexion de dom Calmet dans sa Préface. — (2) C'est une réflexion de dom Calmet, dans son Commentaire sur le 11^e livre des Rois, à la fin chap. 1^{er}.

David est aussi une figure très-claire de J.-C. Ses travaux, ses combats et ses victoires sont une image des souffrances de ce divin Sauveur, et de la gloire dont elles ont été suivies. David est sacré (1) dès sa jeunesse, dans la maison de son père, par la main du prophète Samuël envoyé de Dieu; mais cette œuvre si importante et qui doit avoir de si grandes suites, demeure dans un profond secret. Samuël, après avoir obéi à Dieu en sacrant David, se retire; et David, sacré roi d'Israël, retourne garder les brebis de son père. Il est au milieu de son royaume, méprisé de ses propres frères et inconnu à ses sujets. Rien n'est plus grand que lui aux yeux de Dieu; mais sa grandeur est sans éclat; tout y est inaccessible aux sens, et ne peut être découvert que par une lumière divine. Tous ceux que cette lumière n'éclaire point, y sont trompés; ils prennent pour un enfant ordinaire celui qui est leur seigneur et leur roi, mais qui ne doit prendre possession de son royaume qu'après bien des combats, des humiliations et des souffrances. A ces traits, qui ne reconnoît Jésus-Christ, appelé du nom de David par les prophètes, consacré roi par l'union du Verbe avec l'humanité, mais vivant long-temps dans l'obscurité de sa retraite, inconnu à tous ceux au milieu desquels il vivoit, exposé à leurs mépris, souvent obligé de se dérober par la fuite à la fureur de ses ennemis, n'offrant aux sens rien de ce qui attire les regards et les respects des hommes aux rois de la terre, n'étant connu pour ce qu'il étoit, que par le petit nombre de ceux que la foi éclairoit, et ne devant entrer dans sa gloire que par les ignominies de la croix?

Tout nous instruit dans les combats de David contre les bêtes farouches et contre Goliath; mais rien n'y est marqué avec des caractères plus lumineux que la victoire de Jésus-Christ sur le démon. Cet esprit de ténèbres, devenu l'ennemi des hommes, réunit en lui la fureur du lion et la force du géant; qui d'entre les hommes pourroit par ses propres forces le vaincre et lui ravir sa proie? Ce que tous les hommes ensemble auroient tenté vainement, Jésus-Christ l'a fait pour nous et en notre nom. Animé du zèle de la gloire de Dieu et du salut de ses frères, et revêtu d'une force divine, il ose seul entre tous les hommes attaquer l'ennemi des hommes. Il n'oppose au dehors à cet esprit superbe, que

(1) Le reste de cette Préface est un supplément que nous ajoutons dans cette édition. (*Note de la précédente édition.*)

des armées foibles et méprisables ; mais il l'abat d'un seul coup par la force invisible et cachée dont il porte en lui-même le principe. Sa croix, figurée par le bâton de David , n'est qu'un objet de risée pour les cœurs incirconcis et idolâtres ; mais elle est la vertu toute-puissante de Dieu pour renverser tout pouvoir qui s'élève contre lui , pour vaincre le démon par ses propres armes , et pour sauver de l'esclavage ceux qu'il regardoit comme sa conquête.

1. Cor. 1. 25.
24.

David, parvenu sur le trône, règne d'abord sur la tribu de Juda, c'est-à-dire, sur ses frères, et ensuite sur Israël qui s'en étoit séparé à la mort de Saül ; il réunit les deux peuples, met fin à leur division en les réconciliant en sa personne, et n'en fait qu'un seul royaume et un seul peuple. C'est ainsi que Jésus-Christ n'a d'abord été reconnu que par les Juifs fidèles qui sont ses frères selon la chair, et qu'ensuite il s'est soumis volontairement les gentils, et a détruit entre les deux peuples l'inimitié qui les divisait, pour ne former des uns et des autres qu'une seule Eglise dont il est le chef et le roi, et un seul troupeau dont il est le pasteur.

Eph. 11. 14.
et seqq.

Quelle comparaison de David plein de gloire, victorieux, riche et puissant, régnant sur un peuple innombrable qui s'est soumis à lui volontairement, avec lui-même humilié, fugitif, rejeté de tout le monde, n'ayant pas où reposer sa tête, et trouvant à peine de quoi subsister ! C'étoit néanmoins cette première condition et cette première vie qui lui frayoit le chemin à la royauté et à la gloire, afin qu'il exprimât dans l'un et dans l'autre état les humiliations et la gloire de Jésus-Christ et des saints ; car ce prince, comme appelé divinement à la royauté, est l'image de la vocation des saints qui sont appelés au royaume céleste ; comme persécuté avant qu'il règne actuellement, il est l'image de ce qu'il doit en coûter aux saints pour régner ; comme régnant avec beaucoup d'éclat et de gloire, après avoir vaincu tous ses ennemis, il est l'image de la gloire et de la paix des saints après leur victoire.

Nous pourrions pousser plus loin ce parallèle ; mais nous laissons à nos lecteurs le soin de suivre les ouvertures que nous leur présentons d'après l'Apôtre, les saints docteurs et les interprètes les plus éclairés.

DISSERTATION

SUR

LE QUATRIÈME ÂGE DU MONDE,

Lequel s'étend depuis le commencement du règne de David jusqu'au commencement de la captivité de Babylone.

DANS notre seconde *Dissertation sur le troisième âge du monde*, nous avons montré qu'à l'exemple de saint Augustin, on peut en étendre la durée depuis *Abraham jusqu'à David*, conformément aux expressions mêmes de saint Matthieu. Cet âge, ainsi considéré, s'étend donc depuis la vocation d'Abraham jusqu'au commencement du règne de David. Cela posé, en continuant de suivre saint Matthieu et saint Augustin, nous dirons que le quatrième âge s'étend depuis *David jusqu'à la captivité de Babylone*, c'est-à-dire, depuis le commencement du règne de David jusqu'au commencement de cette captivité. Elle commença dans la quatrième année du règne de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, première du règne de Nabuchodonosor, roi de Babylone, soixante-dix ans avant la liberté rendue aux Juifs par Cyrus, fondateur de l'empire des Perses. La durée de ce quatrième âge se trouve déterminée de trois manières différentes : premièrement, par la succession des *rois de Juda*; secondement, par celle des *rois d'Israël*; troisièmement, par les *trois cent quatre-vingt-dix ans* dont il est parlé dans *Ezéchiel*, iv. 5. et suiv. Les deux premiers calculs sont extrêmement compliqués, parce qu'il faut concilier les époques des règnes des *rois d'Israël* avec celles des *rois de Juda*; le troisième sembleroit devoir être beaucoup plus simple; mais il faut aussi le concilier avec les époques des règnes des *rois d'Israël* et de *Juda*. Dans la précédente édition, nous avons pris sur nous de concilier toutes ces époques par des calculs dont nous n'offrions

à nos lecteurs que les simples résultats ; et nous avons principalement suivi la chronologie d'Ussérius, imitée par dom Lancelot ; mais le R. P. Houbigant ayant proposé sur cela quelques vues nouvelles, nous avons conçu le dessein d'examiner ici avec lui les difficultés qui peuvent se rencontrer dans ces calculs, et de répandre, s'il est possible, un nouveau jour sur cette partie de la chronologie sacrée.

I.
Observations
générales sur
la succession
des rois d'Is-
raël et de Ju-
da.

Le R. P. Houbigant commence par présenter en latin la table suivante que nous allons donner en français. A la tête de la première colonne, qui contient les *rois de Juda*, il a mis ces mots : *Salomon règne quarante ans*. Nous supprimons ici cette ligne, parce que, comme il le reconnoît lui-même, ces quarante années ne doivent point entrer dans la somme totale qui termine cette première colonne, et qui doit résulter de la seule durée que forment les règnes des *rois de Juda*, à commencer par celui de Roboam, qui succéda à Salomon. Mais nous observerons que ces quarante années du règne de Salomon font en effet partie du quatrième âge que nous examinons.

Cet âge commençant par le règne de David, comprend d'abord *le règne de David et celui de Salomon* ; et il est important de remarquer ici de quelle manière est énoncée la durée du règne de ces deux princes : cela influera sur ce qui sera dit des autres règnes.

Il est donc dit d'abord, au 11^e livre des Rois, chap. v. § 4. : *David étoit âgé de trente ans lorsqu'il commença de régner, et il régna quarante ans*. Mais ces quarante ans de règne sont ensuite expliqués au § 5., où on lit : *Il régna dans Hébron sur Juda sept ans et six mois, et dans Jérusalem trente-trois ans sur tout Israël et Juda*. Si vous joignez ensemble *sept ans et demi et trente-trois ans*, vous aurez *quarante ans et demi*. Cependant l'Écriture ne donne au règne de David que *quarante ans*. Elle le répétera au 11^e livre, chap. 11. § 11., où on lit : *Les jours du règne de David sur Israël furent de quarante ans. Il régna dans Hébron sept ans, et dans Jérusalem trente-trois ans*. Ici les *six mois* sont négligés ; et dans toute la suite les mois seront presque toujours ainsi négligés dans la durée du règne des princes. Mais il est remarquable que dans le texte du 11^e livre où ces *six mois* sont marqués, on ne conclut néanmoins que *quarante ans* au total ; c'est que les six mois qui excédoient d'un côté, complétoient

apparemment ceux qui pouvoient manquer de l'autre pour remplir les *trente-trois ans*.

Vient ensuite le règne de Salomon dont il est dit au III^e livre, chap. XI, § 42. : *Les jours du règne de Salomon dans Jérusalem, sur tout Israël, furent de quarante ans*. Mais au 1^{er} chap. de ce livre on voit que Salomon fut sacré roi peu de temps avant la mort de son père, en sorte que vraisemblablement *la dernière année* du règne de David concourt avec *la première* du règne de Salomon; d'où il suivra que les *quarante* de David et les *quarante* de Salomon pourroient bien ne pas former quatre-vingts, mais peut-être seulement soixante-dix-neuf; cependant comme on ignore la durée précise de cette association, on compte ces deux règnes comme formant ensemble quatre-vingts ans.

Cette association est la seule qui soit marquée dans le texte sacré. Les chronologistes en ont supposé dans la suite plusieurs autres, pour concilier les textes qui paroissent peu d'accord; mais il est plus vraisemblable que les difficultés qu'on rencontre sur ce point ne viennent que de quelques fautes de copistes. Du reste les années étant presque toujours comptées entières, sans avoir égard à quelques mois de plus ou de moins, il arrivera quelquefois que les années de l'un de ces princes, jointes aux années de l'autre, donneront au total une ou deux années de trop. Voilà l'une des causes de la différence que l'on va voir entre la durée totale du règne des rois de Juda et de celui des rois d'Israël.

ROIS DE JUDA.		ROIS D'ISRAËL.		
Rois, III.	ans.		ans.	Rois, III.
14. 21.	Roboam régna. 17	Jéroboam meurt dans		14. 20.
15. 1.	Abiam commença dans	la 2 ^e année d'Asa,		
2.	la 18 ^e de Jéroboam,	après avoir régné. . . 22		
	et régna. 3	Nadab commença de		15. 25.
15. 9.	Asa, dans la 20 ^e de Jé-	régner dans la 2 ^e		
10.	roboam, et régna. . . 41	d'Asa, et régna. . . 2		
22. 41.	Josaphat, dans la 4 ^e	Il mourut dans la 3 ^e		15. 28.
42.	d'Achab, et régna . . 25	d'Asa.		
Rois, IV.		Baasa commença de		15. 33.
8. 16.	Joram, dans la 5 ^e an-	régner dans la 3 ^e		
17.	née de Joram, fils	d'Asa, et régna. . . 24		
	d'Achab, et régna. . . 8	Ela, dans la 26 ^e d'A-		16. 8.
8. 25.	Ochozias, dans la 12 ^e	sa, et régna. 2		
26.	année de Joram, fils	Zambri, dans la 27 ^e		16. 15.
	d'Achab, et régna. . . 1	d'Asa et régna sept		
9. 29.	Ou dans la 11 ^e année	jours.		
	Total. 95	Total. 50		

* Dans la table du P. Houbigant, on lit 22. au lieu de 2 : ce ne peut être qu'une faute.

Rois, IV.	ROIS DE JUDA	ans.	ROIS D'ISRAEL.	ans.	Rois, III.
	Report. . .	95	Report. . .	50	
	de Joram, fils d'Achab.		Amri, dans la 31 ^e d'Asa, et régna. . .	12	16. 23.
11. 3.	La reine Athalie régna	6	Achab, dans la 38 ^e d'Asa, et régna. . .	22	16. 29.
12. 1.	Joas, dans la 7 ^e année de Jébu, et régna.	40	Ochosias, dans la 17 ^e de Josaphat, et régna.	2	22. 52.
14. 1.	Amasias, dans la 2 ^e année de Joas, fils de Jochaz, et régna. . .	29	Joram, dans la 2 ^e année de Joram, fils de Josaphat, et régna. . .	12	Rois, IV. 1. 17.
14. 17.	Il régna aussi 15 ans après la mort de Joas, fils de Jochaz.		Ou dans la 18 ^e de Joram, fils de Josaphat.		5. 1.
15. 1.	Azarias, ou Ozias, dans la 27 ^e année de Jéroboam, et régna.	52	Jéhu régna.	28	10. 56.
15. 32.	Joatham, dans la 2 ^e année de Phacée, et régna.	16	Joachaz, dans la 25 ^e année de Joas, fils d'Ochozias, et régna	17	13. 1.
33.			Joas, dans la 37 ^e année de Joas, fils d'Ochozias, et régna.	16	13. 10.
16. 1.	Achaz, dans la 17 ^e année de Phacée, et régna.	16	Jéroboam, dans la 15 ^e année d'Amasias et régna.	41	14. 23.
18. 1.	Ezéchias, dans la 3 ^e année d'Osée, et régna jusqu'à la ruine de Samarie.	6	Zacharias, dans la 38 ^e année d'Azarias, et régna six mois.		15. 8.
18. 9.	Samarie fut assiégée dans la 4 ^e année d'Ezéchias, 7 ^e d'Osée, et prise dans la 6 ^e d'Ezéchias, 9 ^e d'Osée.		Sellum, dans la 39 ^e année d'Azarias, et régna un mois.		15. 13.
10.			Manahem, dans la 59 ^e année d'Azarias, et régna.	10	15. 17.
	Total. . .	260	Phacéa, dans la 50 ^e année d'Azarias, et régna.	2	15. 25.
			Phacéc, dans la 52 ^e année d'Azarias, et régna.	20	15. 27.
			Osée, dans la 20 ^e année de Joatham, Ou dans la 12 ^e année d'Achaz, et régna. . .	9	15. 30. 17. 1.
			Total. . .	241	

On fait cette table à la prise de Samarie sous Osée, parce que, depuis cette époque, le royaume d'Israël étant éteint, les rois de Juda régnèrent seuls. Or Ezéchias régna encore 23 ans après la prise de Samarie.

La première difficulté que remarque ici le R. P. Houbigant, consiste en ce que la durée de l'intervalle contenu dans cette table commençant des deux côtés à une même époque, et se terminant aussi des deux côtés à une même époque, il se trouve cependant, pour somme totale du nombre des années, deux produits différens, d'un côté 260, et de l'autre seulement 241; la différence est de 19 années. D'où vient-elle? C'est ce qu'il faut examiner.

Pour parvenir à connoître la cause de cette différence,

il faut suivre successivement les époques et la durée de chaque règne ; et ceci , selon la remarque du R. P. Houbigant , va faire naître une seconde difficulté , qui sera de concilier les époques des règnes des rois de Juda et des rois d'Israël , avec la durée du règne de ces princes ; car on y apercevra quelquefois une sorte de discordance dont il faudra chercher la cause.

Cette recherche fera découvrir une troisième difficulté qui a peut-être échappé au R. P. Houbigant , ou dont au moins il ne parle pas ; c'est que dans le fait la durée de cet intervalle est d'environ 255 ans , nombre qui se trouve entre 260 et 241 , de manière que s'il n'y a que cinq années d'excédant d'un côté , de l'autre il en manquera quatorze. C'est ce qu'il faut éclaircir.

Pour cela il faut observer , avec le R. P. Houbigant , qu'il y a dans cet intervalle une époque qui le partage en deux ; c'est le commencement du règne de Jéhu qui mit fin en même temps au règne de Joram , roi d'Israël , et au règne d'Ochozias , roi de Juda ; en sorte que la reine Athalie commença de régner sur Juda en même temps que Jéhu sur Israël. Cette révolution arriva environ 95 ans après le commencement du royaume d'Israël , 162 ans avant sa ruine ; voilà les deux sommes qu'il faut trouver dans cet intervalle , pour avoir au total les 255 ans de la durée entière du royaume d'Israël.

Nous considérerons donc ici , avec le R. P. Houbigant , 1^o la succession des rois d'Israël jusqu'au règne de Jéhu ; 2^o celle des rois de Juda , jusqu'au règne d'Athalie ; 3^o celle des rois d'Israël depuis le règne de Jéhu ; 4^o celle des rois de Juda depuis le règne d'Athalie.

Au III^e livre des Rois (le R. P. Houbigant le nomme 1^{er} livre , parce qu'il suit l'usage des Juifs qui donnent aux deux premiers le nom de *Samuel*) ; au III^e livre , dis-je , chap. xiv. § 20. , on lit que *les jours du règne de Jéroboam* , premier roi d'Israël , furent de vingt-deux ans. Cela résulte aussi de ce qui est dit au chap. xv. § 25. , que *Nadab* , son fils , qui lui succéda , commença de régner dans la seconde année d'Asa , roi de Juda ; car on verra qu'Asa avoit commencé de régner dans la vingtième année de Jéroboam. Jéroboam mourut ainsi dans la seconde année d'Asa , après avoir régné environ vingt-deux ans.

Il est donc dit , au chap. xv. § 25. , que *NADAB commença de régner dans la seconde année d'Asa , roi de Juda. Le*

H.
Succession
des rois d'Is-
raël jusqu'au
règne de Jé-
hu.

texte ajoute qu'il régna deux ans sur Israël; cependant, au v. 28. il est dit que *Baasa le tua dans la troisième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.* Les deux années du règne de Nadab ne furent donc pas entières; mais une partie concourut avec la seconde d'Asa, et l'autre avec la troisième du même prince, en sorte que les *vingt-deux années* du règne de Jéroboam, et les *deux* du règne de Nadab, ne doivent être comptées ensemble que pour *vingt-trois* ans, puisqu'elles finissent dans la *troisième année d'Asa.* Ainsi voilà déjà une année à déduire sur les 241; et au lieu de quatorze qui nous manquoient pour aller jusqu'à 255, il va nous en manquer quinze.

Au v. 35. il est dit que *Baasa commença de régner dans la troisième année d'Asa, roi de Juda*: cela s'accorde parfaitement avec ce qui vient d'être dit de la fin du règne de Nadab au v. 28. Le texte ajoute que *Baasa régna vingt-quatre ans*; mais la suite va prouver que la vingt-quatrième année ne fut pas entière.

En effet au chap. xvi. v. 6., il est dit que *Baasa s'étant endormi avec ses pères, Ela son fils régna à sa place*; et au v. 8., on lit qu'*Ela commença de régner dans la vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda.* Cependant on vient de voir que Baasa avoit commencé de régner dans la *troisième année d'Asa.* Les trois premières années d'Asa, et les *vingt-quatre* de Baasa, au lieu de former *vingt-sept*, ne forment donc ensemble que *vingt-six*; et voilà encore une année de moins. Au lieu de quinze, il nous en manquera seize pour atteindre jusqu'à 255. Le texte ajoute qu'*Ela régna deux ans.*

Cependant au v. 10. il est dit que *Zambri le tua dans la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.* Au v. 15., le texte sacré répète que *Zambri commença de régner dans la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda.* Les *vingt-six* premières années du règne d'Asa, et les *deux* du règne d'Ela, ne forment donc ensemble que *vingt-sept* ans; voilà donc encore une année à déduire. Ainsi à chaque règne nous perdons une année sur la somme totale, qui paroisoit déjà trop courte; et il va nous en manquer dix-sept. Le texte ajoute que Zambri ne régna que sept jours dans Thersa.

La suite montre que sur la nouvelle de la mort d'Ela, l'armée d'Israël qui assiégeoit une ville des Philistins, proclama AMRI roi d'Israël, qui vint assiéger Zambri dans Thersa. Zam-

bri se brûla dans son palais ; le peuple alors se divisa ; la moitié suivit *Thebni*, et l'autre moitié continua de reconnoître *Amri*. Le parti d'*Amri* prévalut, et *Amri* régna seul. Ici au v. 25. le texte s'exprime en ces termes : *Dans la trente-unième année d'Asa, roi de Juda, Amri commença de régner sur Israël ; son règne fut de douze ans ; il régna dans Thersa six ans.* Il y a ici plusieurs difficultés ; car on vient de voir qu'il fut proclamé roi dès le temps de la révolte de *Zambri*, dans la vingt-septième année d'*Asa*, roi de Juda ; et en effet c'est de là que sont comptées les douze années de règne qui lui sont ici données ; car au v. 29. , on verra que son fils *Achab* lui succéda dans la trente-huitième année d'*Asa*, roi de Juda. L'époque de la trente-unième année, marquée au v. 25. , est dans celle du règne d'*Amri* sur tout Israël, environ quatre ans après qu'il eut commencé d'être proclamé roi. Il y a donc lieu de présumer qu'ici, au lieu de *super Israël*, il faudroit lire *super omnem Israel*. Ensuite les douze années exprimées ne partant point de cette époque, mais de la première proclamation faite quatre ans auparavant, il est à présumer que le texte originellement répétoit, *regnabit autem*, avant ces mots : *duodecim annis*, il régna en totalité douze ans. Le texte ajoute qu'il régna dans *Thersa* six ans, et ceci est relatif à ce qui va suivre ; car au v. suiv. il est dit qu'il bâtit Samarie, et au v. 28. on verra qu'il y fut enterré ; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il régna dans *Thersa* six ans, et deux ans dans Samarie ; cela fait ensemble huit années qui, jointes aux quatre premières, forment la totalité des douze années de son règne. C'est aussi la manière dont le R. P. Houbigant concilie ces textes.

Au v. 29. , il est donc dit qu'*Achab*, fils d'*Amri*, commença de régner sur Israël dans la trente-huitième année d'*Asa*, roi de Juda ; et comme *Amri* avoit été proclamé dans la vingt-septième année, il en résulte que les vingt-sept premières années d'*Asa*, et les douze d'*Amri* ne forment ensemble que trente-huit années ; nous en perdrons donc ici encore une, et il nous en manquera dix-huit pour aller jusqu'à 255. Le texte ajoute qu'*Achab* régna vingt-deux ans.

Cependant au chap. xxii. v. 52. , il est dit qu'*Ochozias*, fils d'*Achab*, commença de régner sur Israël dans la dix-septième année de *Josaphat*, roi de Juda ; et plus haut il avoit été dit, au v. 41. , que *Josaphat*, fils d'*Asa*, com-

mença de régner sur Juda dans la quatrième année d'Achab. Plus haut encore, au chap. xv. v. 10., il avoit été dit qu'*Asa régna quarante-un ans*. Achab, ayant commencé de régner dans la trente-huitième année d'Asa, régna donc trois ou quatre ans avec Asa et dix-sept avec Josaphat ; cela ne fait en totalité que vingt ou vingt-un ans de règne. De même les quatre premières années d'Achab et les dix-sept premières de Josaphat, ne donneroient encore tout au plus que vingt-un ans ; et, comme dans ces concours de deux règnes, il y a ordinairement une année à perdre, ces vingt-une années se réduiroient à vingt. Il sembleroit donc qu'Achab n'auroit régné que vingt ans ; mais ceci auroit des suites qui ne permettent pas d'admettre cette supposition. Il est plus vraisemblable qu'au lieu de la dix-septième année, il faudroit lire la dix-neuvième ; alors Achab auroit ses vingt-deux années de règne ; c'est aussi la conjecture du R. P. Houbigant. Alors les quatre années d'Achab ou d'Asa, avec les dix-neuf de Josaphat, feroient ensemble vingt-trois ans, qui se réduiroient à vingt-deux ; mais il n'y auroit ici rien à perdre, parce que le texte n'en compte en effet que vingt-deux.

Le texte du chap. xxii. v. 52. ajoute qu'*Ochozias régna deux ans*. Cela sembleroit d'abord s'accorder assez avec ce qui est dit au livre suiv., au chap. iii. f., que *Joram, fils d'Achab, frère d'Ochozias, commença de régner après la mort d'Ochozias, dans la dix-huitième année de Josaphat, roi de Juda*. Les dix-sept premières années de Josaphat et les deux d'Ochozias se réduiroient à dix-huit années, et il y auroit encore ici une année à perdre ; il nous en manqueroit dix-neuf.

Mais comment concilier cela avec ce qui est dit au chapitre i. v. 17., que *Joram, frère d'Ochozias, lui succéda dans la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda* ? On a supposé que Josaphat avoit associé son fils au trône, en sorte que la dix-huitième année de Josaphat pouvoit concourir avec la seconde de l'association de Joram, son fils ; mais l'Écriture ne parle point de cette association ; c'est une pure hypothèse inventée uniquement pour concilier ces deux textes. Le R. P. Houbigant n'approuve point ces associations supposées dont l'historien sacré ne dit rien. Il propose de lire, dans la vingt-deuxième année de Josaphat. Peut-être seroit-il encore mieux de lire la vingtième : on auroit pu confondre le *Beth*, ב, qui vaut deux, avec le *Caph*, כ, qui vaut vingt. En effet dix-neuf de

Josaphat et deux d'Ochozias donneroient tout au plus vingt-un, qui n'atteindroient pas vingt-deux, mais qui pourroient se réduire à vingt, parce que dans le concours il y a communément une année à perdre. Alors au chap. III. , §. 1. , au lieu de *la dix-huitième*, il faudroit lire comme ici *la vingtième*. Et au fond la *dix-huitième* du livre IV. pourroit être une suite de la *dix-septième* du livre III., en sorte que si on a dû lire au livre III. la *dix-neuvième*, il suivra qu'on a dû lire au livre IV. la *vingtième*; la suite va confirmer cela. Observons encore que soit qu'on lise *la dix-huitième* ou *la vingtième*, il y a toujours ici une année à perdre pour le concours; ainsi il nous en manquera toujours dix-neuf.

Au chap. III. §. 1. , où on lit que *Joram, fils d'Achab, commença de régner dans la dix-huitième année de Josaphat*; le texte ajoute qu'*il régna douze ans*. Au chap. VIII. §. 16. et 17., il sera dit que *Joram, fils de Josaphat, commença de régner dans la cinquième année de Joram, fils d'Achab, et régna huit ans*. On pourroit dire que cinq et huit sont treize, qui se réduiroient à douze à cause du concours; mais la suite va prouver que c'est encore trop; car cette douzième année doit être réservée pour Ochozias qui suit. En effet aux §. 25. et 26., il sera dit qu'*Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença de régner dans la douzième année de Joram, fils d'Achab, et ne régna qu'une année*, qui dut concourir au moins en partie avec la douzième et dernière de Joram, fils d'Achab. Ce fut alors qu'arriva la révolution qui fit périr en même temps *Joram, roi d'Israël*, et *Ochozias, roi de Juda*. Plus loin, au chapitre IX. §. 29., il est dit qu'*Ochozias commença de régner dans la onzième année de Joram, fils d'Achab*. Au chap. précédent on lisoit *la douzième*; ici on lit *la onzième*. Le R. P. Houbigant prétend que cela ne se contredit point, parce que l'on compte tantôt l'année entière, et tantôt l'année commencée. Cela est vrai des nombres cardinaux; on peut confondre onze et douze, parce qu'alors on compte d'un côté onze complets, et de l'autre douze commencés, ou même quelquefois assez avancés. Mais il n'en est pas ainsi des nombres ordinaux; la onzième année ne se confond pas avec la douzième; elles ont chacune leurs limites qui les séparent. Il est plus croyable que les copistes ont confondu l'une avec l'autre au chap. VIII.; car cette *année unique* d'Ochozias ayant fini dans la douzième de Joram, roi d'Israël, il est assez vraisem-

blable qu'elle avoit commencé dans la *onzième* de ce prince. Il est vrai qu'alors on ne pourra pas donner *huit ans* à Joram, roi de Juda ; mais on pourra lui en donner *sept* ; car les *cinq* ans de Joram, roi d'Israël, avec les *sept* ans de Joram, roi de Juda, feront douze ans, qui se réduiront à *onze* à cause du concours. Alors Ochozias aura succédé à Joram, son père, dans la *onzième* année de Joram, roi d'Israël, et il aura son année de règne qui, ayant commencé dans la *onzième* de Joram, finira dans la *douzième*. Ainsi de ce côté tout sera d'accord, sans qu'il y ait ici rien à perdre sur les douze années de Joram, roi d'Israël.

Les règnes de la maison d'Israël, depuis Jéroboam jusqu'à Jéhu, forment en totalité *quatre-vingt-dix-huit ans* ; mais nous avons vu qu'il y a eu successivement cinq années à perdre à cause du concours ; cela se réduit donc à *quatre-vingt-treize ans* ; c'est la somme que nous devons trouver dans ce premier intervalle. Il s'agit maintenant de suivre, dans le même intervalle, la succession des rois de Juda : cette seconde partie sera moins difficile, parce que nous avons eu déjà occasion de l'éclaircir en parlant de la première.

III.
Succession
des rois de
Juda jus-
qu'au règne
d'Athalie.

Au III^e livre, chap. XIV. § 21., il est dit que ROBOAM, roi de Juda, régna *dix-sept ans*. Il commença de régner quelques mois avant la séparation des dix tribus qui s'attachèrent à Jéroboam ; ainsi sa dix-septième année concourt avec la seizième et la dix-septième de Jéroboam ; mais il atteignit apparemment jusqu'au commencement de la dix-huitième ; car au chap. XV. § 1., on lit qu'ABIAM, son fils, commença de régner dans la *dix-huitième* année de Jéroboam. Le texte ajoute qu'il régna *trois ans* ; mais au § 9., il est dit qu'ASA, son fils, lui succéda dans la *vingtième* année du règne de Jéroboam. Ainsi les trois années du règne d'Abiam ne furent pas pleines ; car *dix-huit* et *trois* donnent vingt-un qui se trouvent ici réduits à *vingt* ; mais comme le texte n'a donné que dix-sept ans à Roboam, *dix-sept* et *trois* sont précisément les *vingt* années qui répondent à celles de Jéroboam. Il n'y a donc rien à perdre ici du côté des rois de Juda. Le texte ajoute qu'Asa régna *quarante-un ans*.

Au chap. XXII. § 41., il est dit que JOSAPHAT, fils d'Asa, commença de régner dans la *quatrième* année d'Achab, roi d'Israël. Les quarante-une années d'Asa concoururent donc avec les *deux* dernières de Jéroboam, les *deux* de

Nadab, les *vingt-quatre* de Baasa, les *deux* d'Ela, les *douze* d'Amri, et les *trois* ou *quatre* premières d'Achab; ce sont quarante-cinq ou six années, qui se réduisent à *quarante-une*, c'est-à-dire, que sur ces six règnes dans Israël, il y a quatre ou cinq années à perdre à cause du concours; ce qui se trouve confirmé, lorsqu'au chap. xvi. § 29., il est dit qu'*Achab commença de régner dans la trente-huitième année d'Asa, roi de Juda*; car *trente-huit* années d'Asa et *quatre* d'Achab, donnent quarante-deux, qui se réduisent à *quarante-un* à cause du concours; et il n'y a encore ici rien à perdre du côté des rois de Juda. Le texte du chap. xxii. § 42. ajoute que *Josaphat régna vingt-cinq ans*.

Au livre iv. chap. viii. § 16., on lit que *dans la cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils de Josaphat, roi de Juda, commença de régner*. Il est évident que la cinquième année de *Joram, fils d'Achab*, qui *avoit commencé de régner dans la vingtième de Josaphat*, ne pouvoit pas concourir avec la cinquième de Josaphat, et qu'ainsi ces mots, *et Josaphat regis Juda*, sont une pure faute de copiste, qui en effet ne se trouve pas dans tous les exemplaires. Les interprètes syrien et arabe, les Septante de l'édition de Complute, et plusieurs manuscrits latins, ne lisent point ces mots, totalement étrangers au texte. Mais *vingt* années de Josaphat avant Joram, fils d'Achab, et *cinq* années conjointement avec ce Joram, font précisément les *vingt-cinq* années que le texte donne à Josaphat; et il n'y a encore ici rien à perdre du côté des rois de Juda. Mais *dix-neuf* ans de Josaphat avec *deux* années d'Ochozias, roi d'Israël, et les *cinq* premières de Joram, son successeur, feront ensemble vingt-six ans, qui se réduiront à vingt-cinq à cause du concours; il y aura, comme nous l'avons vu, une année à perdre du côté des rois d'Israël.

Le § suivant ajoute que *Joram, roi de Juda, régna huit ans*; mais nous avons vu que ces *huit* années semblent anticiper trop sur la *douzième* de Joram, roi d'Israël, avec laquelle doit concourir le règne d'Ochozias, roi de Juda. Il nous a donc paru qu'au lieu de *huit*, il faudroit lire *sept*, et la suite va le confirmer.

On lit cependant au § 25., qu'*OCHOZIAS, fils de Joram, roi de Juda, lui succéda dans la douzième année de Joram, roi d'Israël*. On pourroit dire que *cinq* de Joram,

roi d'Israël, et huit de Joram, roi de Juda, feroient treize, qui se réduiroient à douze à cause du concours; et il y auroit alors une année à perdre du côté des rois de Juda. Mais le *§* suivant ajoute qu'*Ochozias régna un an*, et cependant il mourut avec Joram, roi d'Israël, dans cette même année, *douzième de Joram*. Il sembleroit donc qu'ayant régné un an, il auroit dû monter sur le trône dès la *onzième* année de ce Joram; et c'est ce que le texte va dire. En effet au chapitre suivant, *§ 29.*, on lit qu'*Ochozias commença de régner sur Juda dans la onzième année de Joram, roi d'Israël*. Mais s'il succéda à son père dans la *onzième* année de ce Joram, son père ne régna donc que *sept* ans; car cinq ans de Joram, roi d'Israël, et sept de Joram, roi de Juda, feront encore *douze*, qui se réduiront à *onze* à cause du concours. Ainsi soit que l'on donne à Joram, roi de Juda, *sept* ou *huit* années, il y aura toujours une année à perdre du côté des rois de Juda; ou plutôt, en ne lui donnant que *sept* ans, il n'y aura qu'une année à perdre, au lieu qu'il y en auroit deux si on lui en donnoit *huit*; car les règnes de la maison de Juda depuis Roboam jusqu'à la mort d'Ochozias, forment ensemble *quatre-vingt-quinze ans*, qui doivent se réduire à *quatre-vingt-treize*, soit à cause du concours, soit aussi peut-être à cause d'une année de trop ainsi ajoutée par les copistes sur celles de Joram, roi de Juda. Je vais rendre ces calculs plus sensibles par une table.

Table du premier intervalle.

IV. Résultat des précédentes observations	Années av. l'ère volg.	ROIS DE JUDA.	Années dep. la div.	ROIS D'ISRAËL.	Années de l'ère ég.
	975	Roboam, 17 ans.	1	Jéroboam, 22 ans.	81
	958	Abiam, 3 ans.	18	18 } Années du règne.	98
	956	Asa, 41 ans.	20	20 }	100
	954	2)	22	Nadab, 2 ans.	102
	953	3)	23	Baasa, 24 ans.	103
	930	26)	46	Ela, 2 ans.	126
	929	27 } Années du règne.	47	Zamri, sept jours.	127
				Thebni, 4 ans.	
	925	51)	51	Amri, 12 ans.	
	918	38)	58	Amri seul, 8 ans.	131
	915	Josaphat, 25 ans.	61	Achab, 22 ans.	138
	896	(19) } Années du règne.	80	4 ^e année du règne.	141
	895	(28) }	80	Ochozias, 2 ans.	160
	890	Joram, (7) ans. *	81	Joram, 12 ans.	161
	884	Ochozias, 1 an.	86	5 } Années du règne.	166
	883	Jéhu fait périr dans un même jour Joram et Ochozias.	92	11 }	172
					173

* Les nombres renfermés entre parenthèses sont ceux qui semblent avoir souffert de la main des copistes, et qui, rétablis ainsi, concilient tout. (Note de la précédente édition.)

Reprenons maintenant la suite des rois d'Israël depuis le commencement du règne de Jéhu jusqu'à la prise de Samarie par les Assyriens qui mirent fin à ce royaume ; c'est le plus long des deux intervalles , et le plus épineux. Souvenons-nous que nous avons dix-neuf années à y retrouver. Il s'agit ici de voir comment elles reparoîtront.

Au livre iv. chap. x. § 36, il est dit que JÉHU régna sur Israël vingt-huit ans , et la suite va le confirmer ; car au chap. suiv. § 3. , on voit qu'Athalie régna six ans sur Juda , et le § suiv. ajoute que dans la septième année, Joas, fils d'Ochozias , fut reconnu roi ; la même époque se trouve confirmée au chap. xii. § 1. , où il est dit que Joas commença de régner dans la septième année de Jéhu, qui étoit aussi la septième d'Athalie.

Après quoi, au chapitre xiii. § 1. , on lit que JOACHAZ , fils de Jéhu, commença de régner sur Israël dans la vingt-troisième année de Joas. Les six années d'Athalie et les vingt-trois de Joas forment vingt-neuf ans , qui se réduisent à vingt-huit à cause du concours. Le même texte ajoute qu'il régna dix sept ans.

Cependant au § 10. , il est dit que JOAS, son fils, lui succéda dans la trente-septième année de Joas, roi de Juda. De vingt-trois à trente-sept , la distance ne seroit que de quatorze ou quinze tout au plus. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de la trente-septième , il faudroit lire la trente-neuvième ; c'est le sentiment du R. P. Houbigant. Et en effet de vingt-trois à trente-neuf la distance sera de seize ou dix-sept , c'est-à-dire, de dix-sept qui se réduiront à seize à cause du concours. Il y aura donc encore ici une année à perdre sur les rois d'Israël , et il nous en manquera vingt. Le même texte ajoute que Joas régna seize ans.

Au chap. xiv. § 23. , il est dit que JÉROBOAM, fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner dans la quinzième année d'Amasias , fils de Joas, roi de Juda. Cela confirme ce que nous venons de conjecturer sur l'époque du règne de Joas, son père ; car au chap. xii. § 1. , il est dit que Joas, roi de Juda, régna quarante ans. Si Joas, roi d'Israël, eût monté sur le trône dans la trente-septième année de Joas, roi de Juda, il auroit régné trois ans avec Joas, roi de Juda ; et quinze avec Amasias, son fils ; ce qui seroit dix-huit ans de règne ; au lieu que l'Écriture ne lui en donnant que seize, suppose qu'il ne monta sur le trône que dans la trente-neuvième année de Joas, roi de Juda. Cela est encore con-

V.
Succession
des rois d'Is-
raël depuis
le règne de
Jéhu jus-
qu'au règne
de Phacée.

firmé au chap. xiv. § 1. , où il est dit qu'*Amasias, roi de Juda, commença de régner dans la seconde année de Joas, roi d'Israël*; ce qui prouve que Joas, roi d'Israël, ne régna qu'un an avec Joas, roi de Juda; qu'ainsi ce fut dans la trente-neuvième année de ce prince qu'il monta sur le trône. *Une et quinze font seize*, qui sont précisément les années du règne de Joas, roi d'Israël; et elles pourroient même encore se réduire à quinze à cause du concours, et ce seroit vingt-une années qui nous manqueroient. Le texte du § 25. ajoute que *Jéroboam régna quarante-un ans*; mais la suite va prouver qu'il faudroit lire *cinquante-un*.

En effet, au chap. xv. § 1. , on lit qu'*Azarias, fils d'Amasias, roi de Juda, commença de régner dans la vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël*. Mais ce qui précède prouve qu'il y a là quelque faute; car au chap. xiv. § 2. , il est dit qu'*Amasias ne régna que vingt-neuf ans*. Or, nous venons de voir que Jéroboam, fils de Joas, monta sur le trône dans la *quinzième* année d'Amasias; et le § 17. ajoute qu'*Amasias régna encore quinze ans après la mort de Joas, roi d'Israël*. Il ne régna donc que quinze ans avec Jéroboam. Ce fut donc dans la *quinzième* année de Jéroboam qu'Azarias succéda à son père Amasias. Le R. P. Houbigant propose de lire la *quatorzième*; il n'a peut-être pas vu que le § 17. décide pour la *quinzième*. Il est vrai que *quinze* avant et *quinze* après feront trente; mais ces trente se réduisent à *vingt-neuf* à cause du concours. La suite va confirmer ce calcul; car au § 8. du chap. xv, il est dit que *Zacharias, fils de Jéroboam, commença de régner dans la trente-huitième année d'Azarias, fils d'Amasias*. Or, *quinze* d'Amasias et *trente-huit* d'Azarias forment cinquante-trois, qui se réduisent à cinquante-deux, ou même à *cinquante-un*, à cause du concours. Jéroboam régna donc au moins *cinquante-un* ans, dont *quatorze* entiers avec Amasias, et *trente-sept* entiers avec Azarias. Le texte ajoute que Zacharias ne régna que six mois. Le R. P. Houbigant, qui a bien vu qu'il manquoit là dix ans, au lieu de les donner à Jéroboam, les donne à Zacharias, son fils. Il suppose qu'il faudroit lire que *Zacharias commença de régner dans la vingt-huitième année d'Azarias*, au lieu de la *trente-huitième*, et qu'il *régna dix ans et six mois*. Mais il est assez remarquable que l'historien sacré, en marquant la durée de tous ces règnes, n'a pas coutume d'exprimer les mois; il est assez croyable qu'il n'en a fait ici mention que parce

que le règne de Zacharias n'a pas excédé les *six mois*. C'est ce qui donne lieu d'attribuer plutôt ces dix années à Jéroboam ; alors on conserve entier le v° 8. du chap. xv. , et au lieu d'y supposer deux fautes , on n'en suppose qu'une seule au v° 25. du chap. xiv. , où, au lieu de *quarante-un*, il faudroit apparemment lire *cinquante-un*. Voilà donc déjà dix années retrouvées ; il ne nous en manquera plus que onze ; mais les six mois de Zacharie font partie d'une de ces années qui nous manquent ; car la suite du chapitre xv. , après avoir fait voir que SELLUM conjura contre Zacharias , le tua et régna à sa place , ajoute , au v° 13. , que *Sellum commença de régner dans la trente-neuvième année d'Azarias , roi de Juda*. Les six mois de Zacharias concoururent donc avec les derniers mois de la trente-huitième année d'Azarias , et avec les premiers de sa trente-neuvième année. Le texte dit que *Sellum ne régna qu'un mois*.

En effet la suite montre que Manahem conjura contre Sellum , le tua et régna à sa place ; et le v° 17. dit que *Manahem commença de régner dans la trente-neuvième année d'Azarias*. Ainsi les sept mois des deux règnes de Zacharias et de Sellum , joints avec les cinquante-un ans de Jéroboam , forment la valeur de cinquante-deux ans , depuis le commencement de Jéroboam jusqu'au commencement de Manahem ; et voilà une année retrouvée ; il ne nous en manquera plus que dix. Le texte ajoute que *Manahem ne régna que dix ans* ; mais la suite donne lieu de conjecturer qu'il en régna onze ; et , comme en hébreu le nombre *onze* s'exprime par *unus decem* , il est très-vraisemblable que les copistes ont omis ici le mot *unus* avant *decem*.

En effet au v° 25. , il est dit que PHACÉIA lui succéda dans la *cinquième année d'Azarias*. Il est évident que de la *trente-neuvième* à la *cinquantième* , il y a *onze* ans. Ainsi vraisemblablement au v° 17. , au lieu de *decem* , on a dû lire originairement *uno* avant *decem*. Voilà donc encore une année retrouvée ; il ne nous en manquera plus que neuf. Le texte ajoute que *Phacéia régna deux ans* ; la suite s'y accorde.

En effet au v° 27. , on lit que PHACÉE ayant conjuré contre Phacéia , et l'ayant tué , *commença de régner dans la cinquante-deuxième année d'Azarias*. Ainsi Phacéia eut ses deux années de règne. Le texte ajoute que *Phacée régna vingt ans* ; mais la suite donne lieu de présumer qu'il y a encore ici faute de copiste , et qu'il faudroit lire *trente* ; car

VI.
Observations
sur les règnes
de Phacée et
d'Osée , der-
niers rois
d'Israël. E-
claircisse-

ment d'une
difficulté qui
arrête tous
les interprètes.

au v. 52., il est dit que *Joatham*, fils d'*Ozias*, le même qu'*Azarias*, roi de *Juda*, succéda à son père dans la seconde année de *Phacée*. Le v. suivant ajoute qu'il régna seize ans. *Phacée* régna donc un an avec *Azarias*, et seize avec *Joatham*; voilà déjà dix-sept ans. La suite le prouve, car au chapitre suivant, v. 1., il est dit qu'*Achas*, fils de *Joatham*, commença de régner dans la dix-septième année de *Phacée*.

Au chap. xvii. v. 1., il est dit qu'*Osée* qui tua *Phacée*, commença de régner dans la douzième année d'*Achaz*, roi de *Juda*. Or, dix-sept et douze feroient vingt-neuf. *Phacée* auroit donc régné vingt-neuf ans; ce n'est pas encore trente; mais si au lieu de la douzième, on lisoit la quatorzième, quatorze et dix-sept donneroient trente-un, qui se réduiroient à trente à cause du concours. La suite va justifier cette lecture, de laquelle il suivroit qu'au chapitre xv. v. 27., au lieu de vingt il faudroit lire trente. Le R. P. Houbigant admet l'une et l'autre conjecture.

Il est vrai qu'il s'élève ici une difficulté assez considérable, et qui arrête en effet tous les interprètes; c'est qu'au même chapitre, v. 30., il est dit qu'*Osée* ayant conspiré contre *Phacée*, le tua, et régna à sa place dans la vingtième année de *Joatham*, fils d'*Ozias*. Comment pourroit-on dater de la vingtième année d'un prince qui ne régna que seize ans? D'ailleurs, comment cela pourroit-il s'accorder avec ce qui est dit au chap. xvii. v. 1., qu'*Osée* commença de régner dans la douzième (ou même la quatorzième) année d'*Achaz*, roi de *Juda*? Le R. P. Houbigant propose cette difficulté; mais il ne paroit pas y satisfaire dans sa Dissertation chronologique; et quant à ce qu'il dit dans ses notes, qu'au lieu de vingtième il faut lire seizième, il n'est pas aisé de comprendre ce qu'il a voulu dire; la difficulté n'en seroit pas moins grande. On demanderoit encore comment l'auteur sacré auroit pu dater de la seizième année de *Joatham* un règne qui, selon le même auteur, ne commença que dans la douzième, ou même quatorzième d'*Achas*, son successeur. Il paroit beaucoup plus vraisemblable qu'il s'est glissé quelque faute de copiste au v. 30. du chap. xv., et nous croyons en trouver la preuve dans ce chapitre même. Il est remarquable qu'au v. 10. où il est parlé de la révolte de *Sellum* contre *Zacharie*, le verset finit par ces mots, *regnabitque pro eo*, sans marquer la date de cette révolution; et le v. suivant reprend: *Reliqua autem verborum*

Zachariæ, etc. : « Le reste de l'histoire de Zacharie, etc. » La même chose se voit au v. 14. où il est question de la révolte de Manahem contre Sellum. Le verset finit également par ces mots, *regnavitque pro eo*, sans ajouter la date de cette révolution ; et le v. suivant reprend de même : *Reliqua autem verborum Sellum*, etc. : « Le reste de l'histoire de Sellum, etc. » La même chose se voit encore pour la troisième fois au v. 25. où il s'agit de la révolte de Phacée contre Phacéia. Le verset finit encore de même par ces mots, *regnavitque pro eo*, sans ajouter la date ; et le v. suivant reprend encore de même : *Reliqua autem sermonum Phaceia*, etc. : « Le reste de l'histoire de Phacéia, etc. » Il y a donc lieu de présumer qu'il en étoit de même originairement au v. 30. où se trouve marquée la revolte d'Osée contre Phacée. Ce v. finissoit vraisemblablement par ces mots, *regnavitque pro eo* ; après quoi le v. suivant reprenoit immédiatement : *Reliqua autem sermonum Phacee*, etc. : « Le reste de l'histoire de Phacée, etc. » Ces mots inexplicables *vigesimo anno Joatham filii Oziaë*, sont dont assez visiblement étrangers à ce texte, et n'ont pu y être mis que par une méprise de copiste. Il resteroit à savoir d'où ils auroient pu venir. Ne seroit-ce point du v. précédent où il s'agit de l'enlèvement des premiers captifs du royaume d'Israël, transférés en Assyrie par Théglathphalasar ? L'historien sacré commence par dire que cela arriva sous le règne de Phacée, *In diebus Phacee*. Il est assez vraisemblable qu'il finissoit par une époque plus précise, prise du règne des rois de Juda, en disant que ce fut *dans la dixième année de Joatham, fils d'Ozias*. En hébreu rien n'est plus aisé que de confondre ASIRIT, *decimo*, avec ASRIM, *vigesimo*. Les copistes, confondant ces deux mots, ont mis ici ce *vigesimo* inexplicable ; et transportant cette date d'un verset à l'autre, ils ont rapporté à la mort de Phacée, ce qui vraisemblablement se rapportoit à l'enlèvement des Israélites par Théglathphalasar sous le règne de Phacée. Cela supposera qu'il y eut dans ces contrées deux expéditions de Théglathphalasar, l'une sous le règne de Joatham, et l'autre sous le règne d'Achaz. Mais le texte sacré les distingue en effet assez, en marquant *l'une au chap. xv.*, et *l'autre au chap. xvi.*, sans montrer aucune liaison entre ces deux événemens. On objectera peut-être aussi que cela oblige de commencer le règne de Théglathphalasar quelques années plus tôt qu'on ne le commence communément ;

mais la chronologie des rois assyriens n'est pas assez assurée pour former ici une difficulté capable de détruire la conjecture que je propose ici : j'examinerai cette difficulté lorsque nous traiterons de l'histoire des Assyriens. En attendant j'observerai qu'on ne donne communément à Théglatphalasar que *dix-neuf* années de règne ; c'est ce qui le fait monter sur le trône après la dixième de Joatham. Mais il faudroit peut-être lui en donner *vingt-neuf* ; son règne remonteroit alors de dix années , et auroit commencé avant la dixième de Joatham. Quoi qu'il en soit, il demeure constant que ces mots, *vigesimo anno Joatham filii Ozia*, placés où ils sont , ne peuvent être qu'une double faute de copiste, puisque, 1° on ne peut dater de la *vingtième* année d'un prince qui n'en a régné que *seize* ; 2° que cette date , ne pouvant convenir au fait auquel elle est jointe , doit appartenir à quelque autre , et ne peut mieux convenir qu'au fait qui précède.

Le texte du chap. xvii. § 1. dit donc qu'*Osée commença de régner dans la douzième année d'Achaz* ; et nous avons conjecturé, avec le R. P. Houbigant, qu'il faudroit lire *la quatorzième* ; voici ce qui le prouve. Le texte ajoute qu'*Osée régna neuf ans*. Au chapitre suivant § 1. , il est dit qu'*Ezéchias commença de régner dans la troisième année d'Osée*. Osée avoit donc régné deux ou trois ans avec Achaz, qui n'en régna que *seize* ; il étoit donc monté sur le trône dans *la quatorzième* année de ce prince. La suite va confirmer cela ; car au § 9, il est dit que *dans la quatrième année d'Ezéchias, septième d'Osée, Salmanasar vint assiéger Samarie*. Le § suivant ajoute que *trois ans après, dans la sixième année d'Ezéchias, neuvième d'Osée, Samarie fut prise et les Israélites emmenés captifs en Assyrie*. Les neuf années d'Osée concourent donc avec les *trois* dernières d'Achaz et les *six* premières d'Ezéchias ; il monta donc sur le trône dans *la quatorzième* année d'Achaz : *quatorze* d'Achaz et *dix-sept* de Phacée forment donc *trente-un*, qui se réduisent à *trente* à cause du concours. Phacée régna donc *trente ans*, et nous aurions ici dix ans de plus. Cependant il ne nous en manquoit que *neuf* ; mais c'est qu'en effet ces *trente* mêmes peuvent encore se réduire à *vingt-neuf* entières ; car *treize* entières d'un côté et *seize* entières de l'autre ne donnent en effet que *vingt-neuf* entières , et ces *neuf* sont celles qui nous manquoient.

Alors toutes les époques de la succession des rois d'Israël se trouveront vérifiées.

Les règnes de la maison d'Israël, depuis le commencement de Jéhu jusqu'à l'extinction du royaume, forment en totalité, selon l'état présent du texte, *cent quarante-trois ans*; mais nous avons vu qu'il y a eu vingt-deux années à regagner et trois à perdre; cela se monte donc à *cent soixante-deux ans*; c'est la somme que nous devons trouver dans ce second intervalle. Voyons maintenant dans le même intervalle la succession des rois de Juda. Le calcul en sera beaucoup plus facile, non-seulement parce que nous en avons déjà éclairci presque tous les points, mais surtout parce que cette partie a beaucoup moins souffert de la part des copistes.

Au chap. xi. du iv^e livre, § 5, il est dit qu'ATHALIE régna six ans; et ce furent six années entières; car le texte ajoute au § suivant que *dans la septième année, Joas fut reconnu roi*, et Athalie tuée; et au commencement du chapitre suivant, il est encore dit que *Joas commença de régner dans la septième année de Jéhu*; tout cela s'accorde. Le texte ajoute qu'il régna quarante ans.

En effet, au commencement du chapitre xiv., il est dit qu'AMASIAS, son fils, lui succéda dans la seconde année de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël. Le règne de Joas, roi de Juda, concourut donc avec les vingt-deux dernières années de Jéhu, les dix-sept de Joachaz et les deux premières de Joas; ce sont ensemble quarante-une années, qui se réduisent à quarante à cause du concours; et ces quarante peuvent même encore se réduire à trente-neuf entières, en sorte qu'il y en auroit une à perdre du côté des rois de Juda. Nous en avons déjà perdu deux, celle-ci sera la troisième; et comme nous ne devons en perdre que cinq, il n'y en aura plus que deux à perdre. Le verset suivant ajoute qu'Amasias régna vingt-neuf ans.

Au § 23., il est dit que Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner dans la quinzième année d'Amasias, roi de Juda. Amasias régna donc environ quinze ans avec Joas, roi d'Israël. Il ne régna donc que quatorze ou quinze ans avec Jéroboam; et en effet au § 17., il est dit qu'Amasias régna quinze ans après la mort de Joas, roi d'Israël; d'où nous avons conclu qu'au commencement du chapitre suivant où il est dit qu'AZARIAS, fils d'Amasias, lui succéda dans la vingt-septième année de Jéroboam,

VII.
Succession
des rois de
Juda depuis
le règne d'A-
thalie jusqu'à
l'extinction
du royaume
d'Israël.

vraisemblablement il faudroit lire *la quinzième*. Quinze ans du règne de Joas et quinze de celui de Jéroboam feront trente ans, qui se réduiront à vingt-neuf; et ce sera une année à perdre du côté des rois d'Israël; mais ces vingt-neuf mêmes pourront encore se réduire à vingt-huit entières. Ainsi nous perdrons encore ici une année, et il n'en restera plus qu'une à perdre. Le *ŷ* suiv. ajoute qu'*Azarias régna cinquante deux ans*.

Au *ŷ* 32. du même chap. xv., il est dit que *Joatham, fils d'Ozias* (qui est le même qu'*Azarias*), *lui succéda dans la seconde année de Phacée, roi d'Israël*. Les cinquante-deux années du règne d'*Azarias* concourent donc avec les vingt-huit ou trente-huit dernières de Jéroboam, les sept mois des règnes de Zacharias et de Sellum, les dix ou onze années du règne de Manahem, les deux années de Phacéia, et les deux premières de Phacée. Ce sont environ quarante-quatre ou plutôt cinquante-quatre années, qui se réduiront à cinquante-deux à cause des concours réitérés du côté des rois d'Israël, et il n'y aura rien à perdre du côté des rois de Juda. Le verset suivant ajoute que *Joatham régna seize ans*; mais on va voir que ces seize années ne furent pas entières; car au commencement du chapitre suivant il est dit qu'*Achaz, son fils, lui succéda dans la dix-septième année de Phacée*. De la seconde à la dix-septième il n'y a que quinze années entières; il y a donc encore ici une année à perdre et c'est la dernière. Le reste ne souffrira pas de difficulté, au moins du côté des rois de Juda. En effet le *ŷ* suiv. ajoute qu'*Achaz régna seize ans*, et la suite s'y accorde.

Au commencement du chapitre xviii., il est dit qu'*Ezé-chias, son fils, commença de régner dans la troisième année d'Osée, roi d'Israël*. Les seize années d'*Achaz* concoururent donc avec les trois ou plutôt les treize dernières années de Phacée, et les trois premières d'*Osée*. Ce sont ensemble six ou plutôt seize années, sur lesquelles il n'y a rien à perdre.

Enfin, au *ŷ* 9. il est dit que *dans la quatrième année d'Ezé-chias, septième d'Osée, Salmanasar vint assiéger Samarie*. Le *ŷ* suiv. ajoute que *trois ans après, dans la sixième année d'Ezé-chias, neuvième d'Osée, Samarie fut prise* et les Israélites emmenés en captivité. Tout s'accorde, et le nombre des années qui se sont écoulées depuis Jéhu jusqu'à la prise de Samarie se trouve rempli.

En effet les règnes de la maison de Juda depuis le com-

mencement du règne d'Athalie jusqu'à la sixième année d'Ezéchias forment ensemble *cent soixante-cinq ans*, qui doivent se réduire à *cent soixante-deux* à cause du concours.

Ainsi nous avons pour les rois de Juda *quatre-vingt-treize ans* dans le premier intervalle, et *cent soixante-deux* dans le second, formant ensemble *deux cent cinquante-cinq ans*. Pour les rois d'Israël, nous avons de même dans le premier intervalle *quatre-vingt-treize ans*, et dans le second *cent soixante-deux*, formant ensemble *deux cent cinquante-cinq ans*; c'est ce qu'il falloit trouver. Une table achèvera de mettre cela dans un plus grand jour.

Table du second intervalle.

Années av. J'ère vulg.	ROIS DE JUDA.	Années depuis la di.	ROIS D'ISRAËL.	Années du 1 ^{er} sèc.
883	Athalie, 6 ans.	93	Jéhu, 28 ans.	173
877	Joas, 40 ans.	99	7. Année du règne.	179
855	23	121	Joachaz, 17 ans.	201
839	(39)* } Années du règne.	137	Joas, 16 ans.	217
838	Amasias, 29 ans.	138	2. Année du règne.	218
824	15 ^e année du règne.	152	Jéroboam, (51) ans.	232
810	Azarias, ou Ozias, 52.	166	(15) Année du règne.	246
773	38	203	Zacharias, 6 mois.	283
772	39 } Années du règne.	204	Sellum, 1 mois.	284
761	50	215	Manahem, (11) ans.	295
759	52	217	Phacéia, 2 ans.	297
758	Joatham, 16 ans.	218	Phacée, (30) ans.	298
745	Achaz, 16 ans.	233	2 } Années du règne.	313
730	(14) Année du règne.	246	17 } Années du règne.	326
727	Ezéchias, 29 ans.	249	Osé, 9 ans.	329
721	6. Année du règne.	255	3. Année du règne.	335
			9. Prise de Samarie.	

VIII.
Résultat des
précédentes
observations.

Au lieu de 255 années communes aux deux successions, le R. P. Houbigant en compte 260 du côté des rois de Juda, et 261 et demie du côté des rois d'Israël. Cette différence vient de ce qu'il a négligé les années à perdre dans le concours; et elles lui ont échappé parce qu'il a négligé cette échelle mitoyenne, c'est-à-dire, cette colonne qui offre les années communes aux deux successions. S'il avoit entrepris de la dresser, il auroit vu, comme nous, qu'il y a des années à perdre, et qu'enfin ces 260 ou 261 années et demie se réduisent en dernière analyse à 255.

La combinaison de ces deux successions royales finissant

* Ces nombres renfermés entre parenthèses sont ici, comme dans la première table, ceux qui semblent avoir souffert de la main des copistes, et qui, rétablis ainsi, concilient tout. (Note de la précédente édition.)

à la ruine du royaume d'Israël, le R. P. Houbigant n'a pas poussé ses observations plus loin. Mais comme notre Dissertation a pour objet la durée entière du quatrième âge, considéré comme étendu jusqu'au commencement de la captivité de Babylone, nous allons continuer jusqu'à cette époque la succession des rois de Juda, ou plutôt pour compléter ce qui concerne cette succession, nous irons jusqu'à la mort du dernier de ces rois.

IX.
Succession
des rois de
Juda depuis
la fin du
royaume
d'Israël jus-
qu'à la fin du
royaume de
Juda.

Au chap. XVIII. § 1., il est dit qu'*Ezéchias commença de régner dans la troisième année d'Osée, roi d'Israël.* La table que nous venons de présenter a fait voir que ce dut être vers l'an 727 avant l'ère vulgaire, 329 du quatrième âge. Le § suivant ajoute qu'*il régna vingt-neuf ans* : son règne dut donc s'étendre jusque vers l'an 698 avant l'ère vulgaire, 358 du quatrième âge.

Au chapitre XXI. § 1., il est dit que *Manassé, son fils, régna après lui cinquante-cinq ans.* Le règne de celui-ci dut donc s'étendre jusque vers l'an 643 avant l'ère vulgaire, 413 du quatrième âge. Le § 19. dit qu'*Amon, son fils, régna deux ans.* Celui-ci eut pour successeur son fils *Josias*, à qui le texte sacré donne *trente-un ans* de règne, au chapitre XXII. § 1. Deux et trente-un donnent trente-trois, qui nous conduisent jusque vers l'an 610 avant l'ère vulgaire, 446 du quatrième âge.

Au chapitre XXIII. § 31., on voit que *Josias* eut pour successeur *Joachaz*, l'un de ses fils, qui ne régna que *trois mois.* Néchao, roi d'Egypte, le déposa, et mit à sa place *Eliacim*, autre fils de *Josias*; il lui donna le nom de *Joakim.* Le § 36. dit que ce prince régna *onze ans.* Ce fut dans la quatrième année du règne de ce prince, que *Nabuchodonosor*, roi de Babylone, vint pour la première fois en Juda, et commença d'en enlever des captifs; ce fut là l'époque des soixante-dix années de la captivité de Babylone, prédites par *Jérémie*; elles commencèrent vers l'an 606 avant l'ère vulgaire, 450 du quatrième âge, dont voilà ainsi la durée déterminée.

Le règne de *Joakim* s'étendit jusque vers l'an 599 avant l'ère vulgaire. *Joachin*, son fils, nommé aussi *Jéchonias*, lui succéda; mais au chapitre suivant § 8. on voit qu'il ne régna que *trois mois.* *Nabuchodonosor* étant revenu en Judée, l'emmena avec plusieurs autres captifs, et mit à sa place *Matthanias*, frère de *Joakim* et oncle de *Jéchonias*; il lui donna le nom de *Sédécias.* Le § 18. dit que celui-ci régna

onze ans; son règne s'étendit donc jusque vers l'an 588 avant l'ère vulgaire, époque de la dernière expédition de Nabuchodonosor contre la Judée. Cette expédition mit fin au royaume de Juda; alors Jérusalem fut détruite, le temple consumé; alors furent emmenés les derniers captifs, dix-huit ans après les premiers, onze ans après les seconds.

Il reste maintenant à comparer les textes que nous venons de voir dans les livres des Rois, avec ceux que l'on trouve dans les Paralipomènes. Ceux-ci ne concernent que les rois de Juda, et sont ordinairement indépendans de l'histoire des rois d'Israël; ainsi la comparaison n'a point lieu communément pour l'époque des règnes, mais uniquement pour leur durée, et pour l'âge des princes.

Au 1^{er} livre des Paralipomènes, chap. xxix. v. 27., se trouve répété ce que l'on a vu au III^e livre des Rois, chapitre II. v. 11., que *la durée du règne de David sur Israël fut de quarante ans, dont sept à Hébron et trente-trois à Jérusalem*. Ainsi, dans ces deux textes, l'écrivain sacré a négligé les six mois dont il est parlé au II^e livre des Rois, où il est dit que *David régna dans Hébron sur la maison de Juda sept ans et six mois*. Ces six mois se perdent donc soit dans le concours de ces sept années avec les trente-trois suivantes qui peut-être ne furent pas complètes, soit aussi dans le concours du règne de David avec celui de Salomon.

Au II^e livre des Paralipomènes, chap. ix. v. 30., se trouve répété ce qu'on a vu au III^e livre des Rois, chap. xi. v. 42., que *Salomon régna à Jérusalem sur tout Israël durant quarante ans*. Ainsi ces deux règnes forment les quatre-vingts premières années du quatrième âge. Les textes s'accordent sur cela.

Au chap. XII. v. 13., on lit ce qu'on a vu au III^e livre des Rois, chap. XIV. v. 21., que *Roboam avoit quarante-un ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna dix-sept ans dans Jérusalem*. Ainsi, quoique vraisemblablement il soit parvenu jusqu'à la dix-huitième année de son règne, comme ce ne fut apparemment que pour peu de temps, l'écrivain sacré a négligé dans ces deux textes cet excédant, qui ira se confondre par le concours avec le règne de son successeur.

Au commencement du chap. XIII., on lit ce qu'on a vu au III^e livre des Rois, au commencement du chap. xv., que *dans la dix-huitième année de Jéroboam, ABIA (le même qu'Abiam) commença de régner sur Juda, et régna trois*

X.
Parallèle et
discussion
des textes
contenus aux
livres des
Rois et des
Paralipomènes
touchant
les rois de
Juda.

ans. Ces deux auteurs ont donc également vu qu'Abia succéda à Roboam son père, dans la dix-huitième année de Jéroboam, et qu'ainsi la dix-huitième de Roboam doit être commencée; mais, dans le concours, cette dix-huitième année va se confondre avec les trois ans donnés à son fils; car ces trois années ne furent pas entières.

En effet, au III^e livre des Rois, chap. xv. § 9. et 10., on a vu qu'Asa commença de régner dans la vingtième année de Jéroboam, et qu'il régna quarante-un ans. Cette époque prouve que les trois années d'Abia ne furent pas complètes, l'auteur des Paralipomènes la néglige; mais au chap. xvi. § 13., il dit qu'Asa mourut dans la quarante-unième année de son règne; ce qui suppose qu'il n'alla pas au delà, et que cette année ne fut pas même entièrement remplie.

Au chap. xx. § 31., se trouve répété ce qu'on a déjà vu au III^e livre des Rois, chap. xxii. § 42., que Josaphat avoit trente-cinq ans, lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna vingt-cinq ans. Ainsi il n'y a sur cela aucune difficulté.

Au chap. xxi. § 5., on trouve ce qu'on a déjà lu au IV^e livre des Rois, chap. viii. § 17., que Joram avoit trente-deux ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna huit ans. La même chose est répétée au § 20. du même chapitre xxi. Cependant si Joram commença de régner dans la cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, comme il est dit au même chapitre viii. du IV^e livre des Rois § 16.; et si Ochozias, son fils, commença de régner après lui dans la onzième année du même Joram, fils d'Achab, il est bien évident qu'il ne reste pour le règne de Joram, fils de Josaphat, que six années complètes, et la septième commencée. Il semble donc qu'au lieu de huit ans il faudroit lire sept ans, et dans l'hébreu, שְׁבַע, septem, peut aisément se confondre avec שְׁמֹנֶה, octo. Il est vrai qu'au § 25. du chap. viii. du IV^e livre des Rois, nous avons vu qu'Ochozias ne commença de régner que dans la douzième année de Joram, fils d'Achab. Alors il y auroit, pour le règne de Joram, fils de Josaphat, sept années entières et la huitième commencée. Mais nous avons vu qu'au § 26. il est dit qu'Ochozias régna un an; et comme il périt avec Joram, fils d'Achab, il en résulte que l'année du règne d'Ochozias doit concourir avec la douzième et dernière de Joram, fils d'Achab. Si donc on met dans cette douzième année le commencement et la fin du règne d'Ocho-

zias, l'année de son règne sera bien courte; à peine se réduira-t-elle à quelques mois que l'écrivain sacré vraisemblablement eût exprimés, comme il exprime ailleurs les *six mois* du règne de Zacharias. En donnant *un an* à Ochozias, il laisse à présumer que ce prince régna au moins environ un an, en sorte qu'il commença de régner *dans la onzième année* de Joram, fils d'Achab, et mourut *dans la douzième*.

Au 4^e livre des Rois, chap. VIII. § 26., on lit qu'Ochozias *avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna un an*. Au 11^e livre des Paralipomènes, chap. XXII. § 2., on lit qu'Ochozias *avoit quarante-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna un an*. La durée de son règne est égale; c'est un an; mais son âge est bien différent. Il faut nécessairement qu'il y ait faute de copiste de part ou d'autre; et il est aisé de voir de quel côté; car s'il est vrai que *Joram, fils de Josaphat, n'avoit que trente-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et s'il ne régna que *sept à huit ans*, il n'avoit donc que quarante ans tout au plus lorsqu'il mourut; il ne pouvoit donc avoir un fils de *quarante-deux ans*; il faut donc revenir aux *vingt-deux ans* marqués au 4^e livre des Rois; les copistes ont pu aisément confondre en hébreu le *Caph*, כ, qui signifie 20, avec le *Mem*, מ, qui vaut 40.

Au 11^e livre des Paralipomènes, chap. XXIV^e. § 1., on trouve ce qu'on a déjà vu au 4^e livre des Rois, chap. XII., § 1., que *Joas avoit sept ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna quarante ans*. Il n'y a sur cela nulle difficulté.

Au commencement du chap. XXV., se trouve ce qu'on a déjà lu au 4^e livre des Rois, chap. XIV., § 2., qu'*Amasias avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna vingt-neuf ans*. Cela s'accorde.

Au chap. XXVI., § 1., il est dit que *tout le peuple de Juda prit Ozias* (le même qu'*Azarias*), *âgé de seize ans*, et qu'*ils l'établirent roi en la place d'Amasias son père*. Le § 3. répète qu'*Ozias avoit seize ans lorsqu'il commença de régner*, et le même § ajoute qu'*il régna cinquante-deux ans*. On a vu précisément les mêmes choses au 4^e livre des Rois, chap. XIV., § 21., et chap. XV.; § 21., avec la seule différence que ce prince y est nommé *Azarias*. Mais il est remarquable que dans le même chapitre du même livre des Rois, § 14. et 30. 34., le même prince

est nommé Ozias; comme dans les Paralipomènes. Cela paroît sans doute assez différent dans la prononciation, et dans notre manière de l'exprimer; mais dans l'hébreu, la différence ne consiste qu'en une seule lettre de plus ou de moins : AZRIH, *Azarias*, et AZIH, *Ozias*.

XI.
Suite du même
parallèle.

Au commencement du chap. xxvii., on trouve ce qu'on a déjà vu au iv^e livre des Rois, chap. xv., § 35., que *Joatham avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna seize ans. La Vulgate le nomme quelquefois *Joathan*; mais l'hébreu toujours *Joatham*, ou, selon la prononciation des rabbins, *Jotham*. C'est qu'en effet on écrit en hébreu, יוּתָם, pour *Jautham* ou *Jotham*.

Au chap. xxviii., § 1., se trouve ce qu'on a déjà lu au iv^e livre des Rois, chap. xvi., § 2., qu'*Achaz avoit vingt ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna seize ans. La durée du règne ne souffre aucune difficulté; mais on va voir qu'il n'en est pas de même de l'âge. Les Septante, au livre des Paralipomènes, ont lu qu'*Achaz avoit alors vingt-cinq ans*. Et en effet, s'il n'en n'eût eu que vingt, vingt et seize ne donneroient que trente-six pour la durée entière de sa vie; ce qui ne s'accorderoit que difficilement avec ce qui suit.

Au commencement du chap. xxix., on lit comme au iv^e livre des Rois, chap. xviii. § 2., qu'*Ézéchias avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna vingt-neuf ans. Comment auroit-il pu avoir vingt-cinq ans à la mort de son père, si son père n'eût vécu que trente-six ans? N'est-il pas plus vraisemblable que son père vécut cinq années de plus, et qu'étant mort à l'âge de quarante-un ans, il laissa son fils Ézéchias âgé de vingt-cinq ans, comme le suppose la version des Septante?

Au commencement du chap. xxxiii. se trouve répété ce qui est dit au iv^e livre des Rois, chap. xxi. § 1., que *Manassé avoit douze ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna cinquante-cinq ans. Cela ne souffre pas de difficulté.

Le § 21. du même chapitre répète ce qu'on a lu au iv^e livre des Rois, chap. xxi. § 19., qu'*Amon avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna deux ans. Il ne vécut donc que vingt-quatre ans.

Au commencement du chap. xxxiv. se trouve répété ce qu'on a vu au iv^e livre des Rois, chap. xxii. § 1., que *Josias avoit huit ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'il régna

trente-un ans. Il n'y a point là de difficulté ; mais il faut remarquer qu'il n'avoit ainsi que trente-neuf ans lorsqu'il mourut.

Au 1^{er} livre des Paralipomènes, chap. III. § 15. et 16., on lit que *les fils de Josias sont Johanan qui étoit l'aîné ; Joakim, le second ; Sédécias, le troisième, et Sellum le quatrième ;* et que *les fils de Joakim sont Jéchonias et Sédécias.* Il paroît que Johanan ne monta point sur le trône : le trois autres y parvinrent, mais sous différens noms.

Au 11^e livre, chap. xxxvi. § 1. et 2., on trouve ce qu'on a déjà vu au 14^e livre des Rois, chap. xxiii. § 30. et 31., qu'après la mort de Josias, *le peuple prit JOACHAZ, fils de ce prince, et l'établit roi ; que Joachaz avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il ne régna que trois mois.* Jérémie nous apprend, au chap. xxii. § 11. que ce Joachaz est celui que nous venons de voir nommé *Sellum ;* car *voici, dit-il, ce que le Seigneur dit au sujet de Sellum, fils de Josias, roi de Juda, qui régna à la place de Josias son père, et qui est sorti de ce lieu : Il n'y reviendra point.* C'est qu'en effet Joachaz fut emmené en Egypte, et Joakim mis à sa place par Néchao, roi d'Egypte, qui avoit vaincu et défait Josias. Mais Sellum, dernier fils de Josias, pouvoit-il avoir déjà *vingt-trois ans ?* Le texte des Paralipomènes donne lieu de soupçonner qu'il n'en avoit que *treize ;* car, selon le génie de l'hébreu, les nombres composés entre dix et vingt expriment les unités d'abord ; *octo decem* (1) ; et les nombres composés au-dessus de vingt n'expriment les unités qu'après, *viginti et quinque* (2). Ainsi, pour dire vingt-trois, il faudroit qu'il y eût *viginti et trium*, comme on le trouve en effet au 14^e livre des Rois. Mais au 11^e livre des Paralipomènes, on lit dans l'hébreu *trium et viginti*, construction qui donne lieu de présumer que la lecture primitive étoit *trium decem ;* car, comme on l'a déjà observé, dans l'hébreu, le même mot signifie *dix* au singulier, et *vingt* au pluriel.

Dans les livre des Rois et des Paralipomènes, on voit que JOAKIM avoit été d'abord nommé *Eliacim*, et que ce fut Néchao qui le nomma *Joakim.* Au 11^e livre des Paralipomènes, chap. xxxvi. § 5., se trouve répété ce qu'on lit au 14^e livre des Rois, chap. xxiii. § 36., que *Joakim avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna onze ans.* Il ne vécut donc que trente-six ans.

(1) 4. Reg. xxiv. 8. — (2) 4. Reg. xviii. 2.

Au iv^e livre des Rois, chap. xxiv. § 8., il est dit que JOACHIN avoit dix-huit ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna trois mois. Au ii^e livre des Paralipomènes, chap. xxxvi. § 9., on lit que Joachin avoit huit ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna trois mois et dix jours. Ce texte lui donne dix jours de plus; mais en même temps il lui ôte dix ans. Rien n'empêche qu'il ne pût avoir dix-huit ans à la mort de son père, dans une famille où les mariages se faisoient avant la vingtième année. Ce Joachin est celui que nous avons vu appelé Jéchonias.

Nabuchodonosor le déposa et l'emmena à Babylone; il mit à sa place Matthanias, oncle de ce prince, et changea son nom en celui de SÉDÉCIAS. C'est ce qu'on lit au iv^e livre des Rois, chap. xxiv. § 17. La Vulgate le dit de même au ii^e livre des Paralipomènes, chap. xxxvi. § 10. Mais ici l'hébreu dit que Sédécias étoit frère de Joachin. Les Septante ont lu frère de son père; c'est ce que la Vulgate exprime par l'oncle; ce qui s'accorde parfaitement avec le texte du livre des Rois, où il est appelé oncle. Enfin au § 11., se trouve répété ce qu'on a vu au iv^e livre des Rois, chap. xxiv. § 18., que Sédécias avoit vingt-un ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna onze ans. Mais nous avons vu qu'il étoit le troisième fils de Josias; il devoit donc avoir plus d'âge que Sellum qui étoit le quatrième. Onze ans auparavant, Sellum avoit tout au plus, selon le texte tel que nous l'avons, vingt-trois ans; Sédécias n'en auroit eu alors que dix; il eût donc été beaucoup plus jeune que Sellum. Nous avons fait remarquer que Sellum pouvoit bien n'avoir alors que treize ans; mais Sédécias n'en ayant que dix, auroit été encore le plus jeune. Observons qu'il pouvoit en avoir vingt, lorsque Sellum le dernier n'en avoit que treize, et que Joakim le second en avoit vingt-cinq. Ces trois âges alors sont proportionnés; et si Sédécias en avoit vingt lorsque Joakim en avoit vingt-cinq, il en avoit donc trente-un lorsqu'il fut mis à la place de Jéchonias, son neveu, après les onze années du règne de Joakim.

XII.
Conclusion
de cette Dis-
sertation.

Voilà tout ce qu'il y avoit à dire ici sur les rois d'Israël et de Juda. Il resteroit peut-être maintenant à examiner la chronologie des rois des Assyriens, des Babyloniens et des Mèdes; mais nous en parlerons ailleurs, et de plus la chronologie de ces trois peuples est si obscure et si incertaine, qu'elle ne peut servir à fixer celle des rois hébreux; et ce seroit plutôt la chronologie de ceux-ci, qui serviroit à fixer

celle de ces trois peuples. Nous renvoyons aussi à des Dissertations particulières les autres difficultés chronologiques du quatrième âge, telles que celles qui concernent les histoires de Tobie et de Judith, et celle des 390 ans marqués par Ezéchiel.

DISSERTATION

SUR

L'ORIGINE DES PHILISTINS,

ET SUR LEURS DIVINITÉS.*

PREMIÈRE PARTIE.

Origine des Philistins.

LA question sur l'origine des Philistins a toujours beaucoup partagé les critiques. Tout le monde convient que ces peuples étoient étrangers dans la Palestine; et les prophètes nous ont même marqué qu'ils étoient sortis de l'île de Caphthor (1); mais nous n'en sommes guère plus savans pour cela, puisque cette île de Caphthor est également inconnue et aux anciens et aux nouveaux géographes. Dans la première édition de notre Commentaire sur la Genèse (2), nous avons rapporté sur cela diverses conjectures, et nous nous sommes beaucoup étendus à montrer que l'île de

I.
Quelle est l'île de Caphthor d'où sont sortis les Philistins? Est-ce Chypre ou Crète?

* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet. L'origine des Philistins a déjà été examinée dans la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, tom. 1^{er}. Nous y avons exposé la nouvelle idée de M. Pluche qui croit avoir découvert que l'île de Caphthor dont ils étoient originaires, est la province de *Coptos* en Egypte. Nous allons laisser parler dom Calmet qui croit que c'est l'île de Crète. (*Note de la précédente édition.*)

(1) *Jerem.* XLVII. 4. *Amos*, IX. 7. — (2) Voyez le Commentaire sur la Genèse, x. 14., dans la première édition.

Caphthor étoit l'île de Chypre ; mais depuis , en cherchant la nature des divinités des Philistins , nous croyons avoir rencontré la véritable origine de ces peuples dans l'île de Crète. Voici nos raisons que nous soumettons au jugement et aux lumières des savans.

II

[Le nom, les mœurs, les armes, les lois, le gouvernement, le langage et la religion des Philistins prouvent que l'île de Caphthor d'où ils sont sortis, est l'île de Crète.

Le nom de *Philistins* (1) signifie des étrangers. Les Septante ne le traduisent guère autrement que par *Allophyli*, c'est-à-dire, des peuples d'un autre pays et venus d'ailleurs. Leur nom propre étoit *Céréthim*, comme on le voit par Ezéchiel et Sophonie, et par quelques autres endroits. Dans le premier livre des Rois (2), il est dit que les Amalécites firent irruption dans la partie méridionale du pays des *Céréthims*, c'est-à-dire, des Philistins, comme l'histoire le marque ; ils prirent et brûlèrent Sicéleg, qui avoit été donnée par Achis à David, dans la partie méridionale des Philistins. David eut des gardes étrangères, nommées *Céréthims* et *Phéléthims*, qui étoient du nombre des Philistins (3), et qui s'étoient attachés à lui pendant sa disgrâce sous Saül, dans le temps qu'il demeura dans leur pays. Ezéchiel, parlant contre les Philistins, les apostrophe ainsi : *J'étendrai ma main sur les Philistins ; je ferai mourir les Céréthims, j'exterminerai les restes du pays maritime* (4). Et Sophonie, invectivant contre ce même peuple : *Malheur à vous, leur dit-il, qui habitez sur les côtes de la mer, peuples Céréthims* (5). Les *Philistins* et les *Céréthims* étoient donc un même peuple. Le premier nom désigne leur qualité d'étrangers, et le second, leur origine ; le premier est une espèce de nom de mépris, et l'autre est le vrai nom de leur nation.

Les Septante traduisent *Céréthim* (6) par *les Crétois*, et *Céroth* par *Creta*. Les Arabes appellent le pays des Philistins *Keritha*, et les Syriens *Cereth* (7). Théodoret, sur

(1) פלישתים Ἀλλόφυλοι, *passim*. — (2) 1. *Reg.* xxx. 14. — (3) 2. *Reg.* viii. 18. xv. 18. On trouve aussi des Céréthiens et des Phéléthiens sous le règne de Joas dans le texte de la Vulgate (4. *Reg.* xi. 19.) ; mais l'hébreu présente un autre sens. — (4) *Ezech.* xxv. 16. *Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores* (Hebr. *Cerethim*), *et perdam reliquias maritimæ regionis*. — (5) *Sophon.* ii. 5. *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum* (Hebr. *gens Cerethim*), *verbum Domini super vos, Chanaan, terra Philistinorum*. — (6) *Ezech.* xxv. 16. Ἐξολοθρευθήσῃ Κρήτας. (Hebr. והכרתים את כרתים) *Soph.* ii. 5. Οὐαὶ εἰ κατοικούντες τὸ σκίσιον τῆς θαλάσσης, ἄραικοι Κρηῶν. . . . ψ 6. Καὶ ἴσται Κρήτα μὲν ποιμνίω. (Hebr. והיהת חבל הים גוי כרתים) *והיתה חבל הים גוי כרתים* — (7) *Vide Bochart. Chanaan.* t. 1. c. 15.

Sophonie, n'est pas éloigné de croire qu'au moins une partie des Philistins étoit venue de l'île de Crète; mais le plus grand nombre des interprètes les fait venir de la Cappadoce : c'est là qu'on place d'ordinaire l'île de Caphthor, d'où Moïse, Amos et Jérémie font sortir les Philistins. Le premier (1) dit que Misraïm eut entre autres enfans les *Caphthorims*, d'où sont venus les *Philistins*. Et ailleurs il ajoute (2) que les *Caphthorims*, sortis de Caphthor, chassèrent les *Hévéens* qui habitoient depuis *Hasérim* jusqu'à *Gaza*, et s'établirent en leur place dans leur pays. Jérémie dit (3) que le Seigneur a détruit les *Philistins*, originaires de l'île de Caphthor. Et Amos : *N'ai-je pas tiré les Israélites de l'Égypte, et les Philistins de Caphthor* (4) ? Mais comment donner le nom d'île à la Cappadoce ? Ne sait-on pas que cette province est en terre ferme ? Il est vrai, dit-on ; mais elle touchoit par un de ses côtés à la mer Noire, ou au Pont-Euxin, et les Hébreux donnent le nom d'île, non-seulement aux pays environnés d'eaux de tous côtés, mais aussi aux pays maritimes ; ce qu'il ne seroit pas trop aisé de prouver en général ; car en ce sens, la Palestine, la Phénicie, l'Arabie, l'Égypte même, pourroient porter le nom d'île. On doit donc limiter cette dénomination aux pays qui sont fort éloignés de la Palestine, et où l'on n'alloit de là que par mer ; en sorte que les Hébreux, peu instruits de la géographie, regardoient ces pays comme autant d'îles ; mais cela ne peut s'appliquer à la Cappadoce. Il faut chercher l'île de Caphthor dans la Méditerranée, et non dans l'Océan où l'on ne naviguoit que très-peu quand les Philistins vinrent s'établir dans la Palestine ; et entre toutes les îles de la Méditerranée, je n'en vois point à qui convienne mieux ce que nous cherchons, qu'à l'île de Crète.

Nous désirons une île à portée de la Palestine, grande, bien peuplée, dont les habitans soient fort anciens, et en état d'envoyer ailleurs des colonies nombreuses dont le

(1) *Genes. x. 14. Phetrusim, et Chastuhim, de quibus egressi sunt Philistiim et Caphthorim* (ou plutôt : *Phetrusim, et Chastuhim, et Caphthorim de quibus egressi sunt Philistiim* ; comme la suite le prouve).

— (2) *Deut. ii. 23. Hevæos quoque qui habitabant in Haserim usque Gazam, Cappadoces (Hebr. Caphthorim) expulerunt, qui, egressi de Cappadocia (Hebr. de Caphthor), deleverunt eos, et habitaverunt pro illis.*

(3) *Jerem. XLVII. 4. Populatus est Dominus Palæsthinos, reliquias insulæ Cappadocicæ (Hebr. insulæ Caphthor).* — (4) *Amos, ix. 7. Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæsthinos de Cappadocia (Hebr. de Caphthor) ?*

langage soit , ou à peu près , le même que celui des Phéniciens ; dont les mœurs , les lois , la religion , aient du rapport à ce que nous remarquons parmi les Philistins ; en un mot , dont le nom revienne à celui de *Céréthim* , ou *Caphthorim* ; or nous trouvons tout cela dans l'île de Crète. Nous y voyons la ville d'*Aptera* (1) très-ancienne et très-fameuse , dont le port s'appeloit *Sisamus*. Le nom d'*Aptera* conserve quelques vestiges de celui de *Caphthor*. Eusèbe dit que ce nom lui fut donné par le roi Aptère. C'est près de cette ville que les Sirènes , vaincues par les Muses , perdirent leurs ailes. On sait que les princes des Philistins sont nommés dans l'hébreu , *Surenes* , ou *Soranim*. On connoît aussi les villes de *Tharra* , et de *Teraphne* , et le mont *Tityrus* , et les Satyres dans l'île de Crète. *Caphthor* , en hébreu , signifie une pomme , ou une grenade ; la pomme de coing en grec se nomme *cydonium* ; or les peuples *Cydones* , et la ville *Cydonia* , sont très-célèbres dans cette île ; ils en occupoient une bonne partie. Les Grecs appeloient apparemment *Cydones* ou *Cydonii* ceux que les Hébreux nommoient *Caphthorim*. Le cyprès est très-commun dans l'île de Crète , et les anciens en parlent comme d'un arbre particulier à cette île (2) ; il est appelé *kyparissos* par les Grecs , ce qui approche assez de *Caphthor*. Le nom de *Céréthim* s'est mieux conservé dans l'île de Crète ; elle n'est connue des Grecs que sous cette dénomination. Pline (3) dit que son premier nom fut *Aëria* , et qu'ensuite elle eut celui de *Curetis*. Les *Curètes* , qui élevèrent Jupiter dans un antre du mont Ida , sont célèbres dans l'antiquité profane. La ville de *Gortine* et le fleuve *Kærat* (4) viennent de la même source ; on retrouve dans tout cela *Céret* et *Céréthim*.

L'île dont nous parlons étoit autrefois si peuplée , qu'on y comptoit jusqu'à cent villes : *Ingens* , et *centum quondam urbibus habitata Crete* (5) Et Virgile :

Centum urbes habitant magnas , uberrima regna (6).

Homère , dans le catalogue des navires , l'appelle l'île à cent villes ; mais ailleurs il ne lui en donne que quatre-vingt-dix (7). Les Crétois sont , à ce qu'on prétend , les premiers

(1) *Strab. lib. x. p. 350. Plin. Apterion. Ptolom. Ἀπτέρια.* — (2) *Plin. l. xvi. c. 33. Cupressus. . . . huic patria insula Crete.* — (3) *Plin. lib. iv. c. 12.* — (4) *Callimach. Hymno in Dian.*

Χαῖρι δὲ Καίρατος ποταμὸς μίγα·

— (5) *Mela , lib. 11. c. 7.* — (6) *Æneid. 111. v. 104.* — (7) *Odys. T. 174.*

qui aient possédé l'empire de la mer (1). C'est de là que sont sortis presque tous les dieux, si l'on s'en rapporte à l'ancienne histoire, Cérès, Vénus, Diane, Apollon, Jupiter, Bacchus, Hercule. Les Crétois, sous le gouvernement de Minos, et ensuite sous celui de Rhadamante, étendirent leur domination dans les îles de l'Archipel et sur le continent (2), et envoyèrent des colonies en plusieurs endroits. Les *Céréthims* et les *Phéléthims* furent vraisemblablement de ces gens-là. Nous avons déjà vu le nom de *Céréthim* dans cette île; celui de *Phéléthim* s'y remarque aussi dans *Pletus*, ou *Plutus*, que l'histoire fait naître à Tripole en Crète (3); il paroît encore dans le nom de la ville de Phalarne.

Etienne de Bysance (4) dit que la ville de Gaze en Palestine porte le surnom de *Minoa*, parce que Minos, roi de Crète, étant venu dans la Palestine, avec ses frères Eaque et Rhadamante, donna à Gaza le nom de *Minoa*, comme qui diroit la ville de Minos. Voilà des vestiges qui prouvent que les Crétois sont allés dans le pays des Philistins, dans les temps les plus reculés.

Jupiter, qu'on adoroit sur le mont Casius, situé entre la Palestine et l'Égypte, étoit représenté tenant à la main une grenade, nommée en hébreu *caphthor*, et en grec *rhoïa* (5).

Les habitans de l'île de Crète sont un des plus anciens peuples que l'on connoisse (6). Les premiers qui s'y fixèrent, sont les *Eteo-Crétes*, à qui l'on donna le nom d'*Autocthones*, nés de la même terre, parce qu'on en ignoroit l'origine. Les Pelasges y vinrent ensuite, puis les Doriens; et enfin différens peuples barbares s'y établirent (7). Cette île étoit déjà très-puissante et très-peuplée au temps de la guerre de Troie, comme on l'a vu ci-devant. Il est aisé de se persuader que l'ancien langage de ce pays étoit le phénicien, ou une langue qui en approchoit beaucoup, par les noms de villes et de lieux qui se sont conservés. On y aperçoit facilement l'origine phénicienne, démontrée clairement par Bochart. Les Philistins parloient hébreu, ou

(1) *Diodor. lib. v. p. 238. seu 345. Καὶ πρῶτοι (Μινῶ) τῶν Ἑλλήνων θαλασσοκρατίσαι. Vide et Strabon. lib. x. p. 531. — (2) Vide Diodor. ibid. et Herodot. l. 1. c. 137. — (3) Diodor. ibid. p. 236. 237. — (4) Steph. in Gaza. Ἑκλήθη δὲ καὶ Μινῶα ὅτι Μίνως σὺν τοῖς ἀδελφοῖς Ἀιακῶ καὶ Ῥαδαμάνθι ἐστὶν ἰξ αὐτῶ ἀντὶν ἰκάλισσι. — (5) *Achill. Tatius, l. 111. Προβέβηται δὲ τὴν χεῖρα, καὶ ριζὴν ἔχει ἐκ' αὐτῆς. — (6) Idem. lib. v. p. 230. — (7) Idem. pag. 238.**

phénicien , de même que tous les peuples de la côte , et la plupart des insulaires de la Méditerranée. Hérodote convient que les Crétois étoient originairement tous barbares , et ne venoient point de la Grèce (1). Homère (2) dit qu'on parloit différens langages dans l'île de Crète , à cause de la diversité des peuples qui l'habitoient. *Il y avoit des Achéens (Achivi , ou des Grecs) , de vrais Crétois , des Cydoniens , des Doriens qui occupoient trois villes , et des Pélasges.* Il y a apparence que ces derniers sont les mêmes que les Philistins ; car les noms de *Philistins* et de *Phélasges* ont à peu près la même signification et le même son ; ils signifient des étrangers , des peuples vagabonds ; il y avoit des Pélasges dans la Grèce , dans l'Italie , dans l'Asie , dans l'île de Crète , et au siège de Troie. Les *Etéo-Crétes* , ou vrais Crétois , de même que les Pélasges de Crète , parloient un langage fort approchant de l'hébreu ; et les Hébreux appeloient indifféremment les Philistins , *Céréthiens* , ou *Crétiens* , ou *Phéléthiens* , ou *Philistins*.

Quoique nous connoissions peu les mœurs et la religion des Philistins , nous ne laissons pas d'y voir beaucoup de rapport avec les lois et le culte des Crétois. Ceux-ci étoient très-belliqueux , et on les accoutumoit de bonne heure aux fatigues de la guerre (3) ; leurs armes étoient l'arc et les flèches. Ils choisissoient six princes pour gouverner ; et dans les affaires importantes , ils assembloient un sénat , dont ils prenoient les avis. Dans les mariages , ils suivoient assez la coutume des Lacédémoniens , et les jeunes gens étoient partagés par troupes qui vivoient et mangeoient ensemble. Ces jeunes gens étoient , à ce que l'Écriture nous apprend , des quarante jeunes hommes des Philistins , donnés à Samson pour l'assister pendant la solennité de son mariage. Les princes des Crétois , choisis par le peuple , sont semblables aux satrapes des Philistins , nation dont l'humeur guerrière est assez connue dans les livres saints. On reproche des vices aux Crétois ; on les accuse d'être menteurs , paresseux ; et il seroit aisé de justifier ces reproches , et d'en montrer la vérité par l'histoire sainte , dans les Philistins. Les profanes nous vantent les Crétois et les Dactyles du mont Ida , comme des hommes d'une force et d'une valeur extraordinaires , et il y avoit dans l'île de Crète des

(1) *Herodot. lib. 1. c. 175.* Τὴν γὰρ Κρήτην εἶχεν τὸ παλαιὸν πᾶσαι βάρβαροι.
 (2) *Odysse. xix. v. 172.* — (3) *Strab. lib. x. p. 551. et seqq.*

géans contre qui Jupiter eut à combattre (1) ; nous connoissons plus d'un géant de la race des Philistins ; la plupart des *Céréthims* et des *Phéléthims*, qui étoient au service de David, s'étoient signalés par des actions héroïques de valeur ; et on voit par la bataille de Gelboë, que les Philistins se servoient de l'arc dans la guerre (2).

Les Philistins avoient cinq divinités : la première étoit Dagon qu'on adoroit à Gaze (3), à Azot (4), et ailleurs, puisqu'on trouve dans Josué deux villes de *Beth-Dagon* (5), c'est-à-dire, temple de Dagon ; la seconde étoit *Béel-zéub*, le dieu Mouche, qu'on adoroit à Accaron (6) ; la troisième étoit *Astaroth*, vraisemblablement la même que *Vénus la Céleste*, qui avoit, selon Hérodote (7), un temple fameux à Ascalon ; la quatrième étoit *Marnas*, qui n'est pas connu dans l'Écriture, mais dont d'autres auteurs (8) parlent comme de la divinité particulière de ceux de Gaze ; la cinquième étoit *Bérith*, ou *Baal-Bérith*. Or tous ces dieux venoient de l'île de Crète, suivant les anciens. *Dagon*, des Philistins, est la déesse *Dictyne* des Crétois. *Dic-tyne* est la même chose que *Dig-tyne*, ou *Dag-tan* ; *dag* et *dagon* en hébreu signifient *un poisson* ; *than*, ou *thannim*, un grand poisson, un poisson du genre des cétacées. Les Crétois racontotent que cette déesse étoit la même que Diane (9), et qu'on lui donnoit le nom de *Dictyne*, parce qu'étant poursuivie par Minos, elle s'étoit jetée dans la mer, et dans des filets de pêcheurs (10). *Béel-zéub* étoit apparemment adoré sous la figure d'une mouche, en mémoire de ce que Jupiter avoit été élevé sur le mont Ida, au milieu des mouches à miel. Ce dieu par reconnoissance pour ces abeilles, qui avoient contribué à sa nourriture, par le miel qu'elles avoient fourni aux nymphes chargées de l'élever, changea leur couleur noire, en une couleur d'airain tirant sur l'or (11) ; et comme le mont Ida est très-élevé, et sujet à des vents im-

(1) *Diodor. Sic. l. v. p. 254.* Ὅτι δὲ φασὶ αὐτὸν καὶ τῶν γίγαντας ἀπλοῦς, etc. — (2) *1. Reg. xxxi. 3.* — (3) *Judic. xvii. 21. 23.* — (4) *1. Reg. v. 1. et seqq.* — (5) *Josue, xv. 41. et xix. 27.* — (6) *4. Reg. i. 2. 5. 6.* — (7) *Hérodote. lib. i. c. 105. Palest. Incredibil. de filiab. Phœacyd. Καλῶσι τὴν Ἀρτιμίδην Θράκις Βίνδιαν, Κρήτις δὲ Δίκτυαν, Λακιδαιμόνι δὲ Οὔπην.* — (8) *Hieronym. ad Lætam.* — (9) *Dicaarchi. in Creta. Ἴερὸν.*

Ἀρτιμίδης ἅγιος, καὶ καλεῖσθαι τὴν θεὸν Δίκτυαν. . .

— (10) *Vide Diodor. l. v. p. 226. 257.* Τῶν δὲ ἱστορῶν αὐτὴν ὀνομάσθαι Δίκτυαν ἀπὸ τῆ συμφορῆς εἰς ἀλιευτικὰ δίκτυα, etc. — (11) *Idem. p. 255.* Τὸν γὰρ θεὸν φασὶ ἀθάνατον μύμητι τῆς πρὸς αὐτὰς μιλίτης οἰκείτης διαφυλάξαι βελόμητι, ἀλλάξαι μὲν τὴν χροίαν αὐτῶν, καὶ ποιῆσαι χαλκῆ χροσίδι παραπλοῖαν, etc.

pétueux et à de grands froids , il donna à ces insectes la force de résister au vent , et les rendit insensibles au froid , afin que sans incommodité , ils demeurassent dans cette montagne. Si *Astaroth* est la même que *Vénus* , les Crétois prétendant que cette dernière étoit sortie de leur pays (1) , et lui rendant de très-grands honneurs , il n'est pas surprenant que les Philistins , qui étoient leur colonie , les aient imités en cela. Enfin Etienne le géographe nous assure que *Marnas de Gaze* est le Jupiter crétois.

De tout ce qui vient d'être dit , ne peut-on pas conclure que les Philistins sont originairement sortis de Crète , puisque leur nom , leurs mœurs , leurs armes , leurs lois , leur gouvernement , leur langue , et leur religion , ont tant de conformité avec ceux des anciens peuples de Crète ?

III.
Objection
contre l'hy-
pothèse que
l'on vient d'é-
tablir.

Quelques critiques (2) ont attaqué notre sentiment sur l'origine des Philistins. Quoique nous n'ayons nulle envie d'entrer en dispute avec personne , sur des matières , surtout aussi problématiques que celles dont il s'agit , cependant nous devons dire que les raisons qu'on nous a objectées ne nous ont pas paru assez fortes pour nous faire abandonner notre opinion.

On dit donc , 1° que Sésostris , roi d'Egypte (3) , si célèbre par ses grandes conquêtes , fut celui qui commença de persécuter les Hébreux peu de temps avant la naissance de Moïse. Il régna cinquante-neuf ans. Ramessès son fils en régna soixante-six. Les Hébreux sortirent d'Egypte sous le règne d'Aménophis , successeur de Ramessès. Tel est le système chronologique de ceux qui nous attaquent ; nous ne nous attacherons point à le combattre , tant qu'ils le donneront pour ce qu'il est , c'est-à-dire , pour une hypothèse probable.

2° Ils avancent , sur l'autorité d'Hérodote (4) , que Sésostris laissa une colonie d'Egyptiens dans la Colchide ; que ces Egyptiens laissés en Colchide par Sésostris , étoient les Chasluhim de Moïse ; que de cette colonie sortirent les Caphthorim , qui allèrent dans la Cappadoce , voisine de la Colchide , où ils s'établirent , principalement à Sidé , ou dans la Sidène , petite province de la Cappadoce. La preuve est que *Sidé* en grec signifie une grenade , de même que *Caphthor* en hébreu.

(1) *Diodor. lib. v. p. 234.* — (2) *Journal de Trévoux*, mois d'août 1712, pages 1376 et suiv. — (3) Voyez le père Tournemine, *Dissertation contre Marsham*, avril 1702. — (4) *Herodot. l. II. c. 103. 104.*

3° Ils prétendent que le pays appelé *Chanaan* et *Judée*, se nommoit d'abord *Palestine*, parce que, disent-ils, dans la première division de l'univers, il séparoit l'Asie de l'Afrique, le partage de Cham, de celui de Sem. Ils ajoutent que depuis l'invasion des Chananéens, le nom de *Palestine* resta à la frontière qui touchoit l'Égypte, et que du temps d'Abraham et d'Isaac elle étoit possédée par des princes hévéens, nommés *Philistins* dans les chapitres xx. et xxvi. de la Genèse.

4° Les Caphthorim, on ne sait par quel motif, quittèrent dit-on, la Cappadoce, vinrent tomber sur les Hévéens, les chassèrent de leurs terres, et s'établirent en leur place. Ils prirent le nom de *Philistins*, que portoient les Hévéens, comme les Goths, conquérans de l'Espagne, ont pris le nom d'*Espagnols*.

5° A l'égard du nom de *Crétim*, ou *Céréthim*, que l'Écriture donne quelquefois aux Philistins, ceux dont nous exposons le sentiment, disent que ce nom leur vient, ou de ce qu'une colonie de Crétois alla s'établir dans la Palestine, ou de l'habileté des Philistins à tirer de l'arc, ou enfin de ce qu'une colonie de Philistins alla se fixer dans l'île de Crète; et que de là peut venir la grande conformité que nous avons remarquée entre les mœurs et les divinités des Crétois et des Philistins.

Avant d'entrer en matière, il est bon d'avertir que tout ce qu'on vient de lire, n'est qu'une simple hypothèse; on n'en donne aucune preuve de fait; car je ne compte pas pour telle l'autorité d'Hérodote sur la colonie d'Égyptiens laissée par Sésostris en Colchide, surtout après ce que nous avons remarqué sur cela dans le Commentaire sur la Genèse, chap. x. § 14., et après ce que M. Bochart a rapporté pour détruire le récit que fait Hérodote de cette prétendue colonie établie dans ce pays. Quelle apparence que Sésostris, ayant été battu par les Colchiens, ait laissé une colonie dans leur pays? Quelle preuve a-t-on que cette colonie ait été composée de Chasluhim, et qu'ils aient donné le nom à la Colchide? on sait que ce pays s'appeloit *Colchide* et avoit des rois avant la guerre de Sésostris, et avant l'établissement de la prétendue colonie des Chasluhim. De plus, comment prouve-t-on que les Caphthorim quittèrent la Colchide, pour venir s'établir dans la Sidène, et que de la Sidène ils vinrent dans la Palestine, tout cela dans l'espace d'environ cent ans? Car depuis la naissance de Moïse qui

IV.
Réponses
aux objec-
tions.

vint, dit-on, au monde sous Sésostris, jusqu'à la sortie des Hébreux de l'Égypte, il n'y a que quatre-vingts ans; et quarante ans après, les Philistins descendus des Caphthorim, étoient puissans dans la Palestine.

Enfin Jérémie (1) et Amos (2) nous disent que les Philistins sont venus de l'île de Caphthor; or, qui a jamais donné le nom d'île à la Cappadoce? Les Hébreux appellent quelquefois *îles*, les pays situés par rapport à eux au delà de la mer et baignés par elle, et péninsules, les régions où l'on ne va de la Judée que par mer, par exemple, l'Ionie, la Macédoine, la Grèce, l'Asie Mineure; mais on ne peut pas avancer en général qu'ils appellent du nom d'*îles* tous les pays maritimes. A ce compte, la Judée, l'Égypte, l'Arabie, seroient des îles, ce qui n'est encore venu dans l'esprit de personne. Aucun de ceux qui savent le mieux la langue et le style des Hébreux, n'a jamais dit absolument que les Hébreux donnent le nom d'*îles* à tous les pays maritimes.

Le nom de *Sidé*, qui en grec signifie une pomme de grenade, est une raison si foible pour montrer que les Caphthorim sont venus de là dans la Palestine, que j'ai peine à comprendre comment on a pu s'en servir. La ville de *Sidé* a pu prendre son nom, ou de la quantité des grenades qui y venoient, ou de sa forme. Peut-être même que ce nom ne dérive pas du grec; car il y a lieu de douter que du temps de Moïse, ou, si l'on veut, de Sésostris et de Ramessès, la langue de ce pays-là ait été la langue grecque. Or, si ce n'est pas des Caphthorim, que *Sidé* a tiré son nom, on ne peut rien conclure de tout ce que l'on a fondé sur ce nom.

Mais les Septante, dit-on, et après eux une foule d'interprètes, traduisent *Caphthorim*, par *les Cappadociens*; ils devoient savoir mieux que personne, d'où sortoient les Caphthorim. Je répons, 1° en opposant les Septante aux Septante, les traducteurs grecs du Pentateuque, à ceux qui ont traduit Ezéchiel (3) et Sophonie (4), lesquels ont rendu par *Crétois* le nom de *Céréthim*, qui est synonyme de celui de *Philistins*; 2° Joseph (5) fait venir les Cappadociens de *Mosoch*, fils de Japheth; et à l'égard des *Caphthorim*, et des *Chasluhim*, il dit que l'on n'en connoît que les noms; 3° Aquila, juif de naissance, et fameux interprète de l'Écriture, a laissé partout dans le texte *Caphthor* et *Caph-*

(1) *Jerem.* XLVII. 4. — (2) *Amos*, IX. 7. — (3) *Ezech.* XXV. 16. — (4) *Sophon.* II. 5. 6. — (5) *Joseph. Antiq.* I. 1. 6.

thorim; 4° enfin M. Bochart (1) a montré que les auteurs juifs ne sont point d'accord entre eux à traduire *Caphthorim* par les *Cappadociens*.

La prétention qui veut que les Philistins soient les premiers habitans de la Palestine, et qu'ils y aient été avant les Chananéens, n'est pas soutenable; elle est contraire à l'Écriture. L'Écriture (2) nous dit que les Philistins sont descendus des Caphthorim, et qu'ils sont sortis de l'île de Caphthor (3); et Moïse (4) nous assure que les Caphthorim chassèrent les Hévécens de leurs terres. Nous lisons en dix endroits que les Hévécens sont des peuples chananéens. Cela montre trois choses; la première, que les Chananéens ont habité les premiers la Palestine; la seconde, que les Philistins sont étrangers dans ce pays, et y sont venus depuis les Chananéens; et la troisième, qu'ils sont sortis des Caphthorim, et de l'île de Caphthor.

On n'a jamais prouvé, et on ne prouvera jamais, que le premier nom de la terre de Chanaan, ou de la Judée, soit la *Palestine*. Hérodote, Pline, Méla, Ptolémée, que l'on cite, ne le disent point; et quand ils le diroient, nous ne les recevriions point pour témoins dans une chose qu'ils ne peuvent nous apprendre. L'Écriture nous insinue partout que les Chananéens sont les plus anciens habitans de ce pays. Moïse nous apprend que les Moabites avoient chassé les *Emim* (5); que les Ammonites avoient chassé les *Zomzomim* (6); que les Iduméens s'étoient rendus mattres du pays des *Horrhéens* (7), et les Caphthorim de celui des *Hévécens* (8). Il fait ces remarques pour autoriser ou pour encourager en quelque sorte les Hébreux à faire la conquête de la terre des Chananéens, que le Seigneur leur avoit promise. Il étoit naturel qu'au même endroit il remarquât que les Chananéens eux-mêmes avoient chassé les anciens Philistins, et il n'en dit pas un mot.

La chronologie la plus exacte ne nous permet pas même de mettre d'autres peuples dans la Palestine, avant les Chananéens. Chanaan leur père naquit très-peu de temps après le déluge, puisque quand Noé son aïeul planta la vigne, Chanaan étoit déjà assez grand pour encourir sa malédiction (9). Chanaan eut onze fils (10); la dispersion des peu-

(1) Bochart. *Chanaan*. t. iv. c. 58. — (2) *Genes*. x. 14. — (3) *Amos*, ix. 7. et *Jerem*. xlvii. 4. — (4) *Deut*. ii. 23. — (5) *Deut*. ii. 10. — (6) *Deut*. ii. 20. — (7) *Deut*. ii. 22. — (8) *Deut*. ii. 23. — (9) *Genes*. ix. 25. 26. — (10) *Genes*. x. 15. 16. 17. et 18.

ples arrivée à la construction de la tour de Babel, se met environ cent ou cent vingt ans après le déluge (1) ; la famille de Chanaan devoit être dès lors une des plus nombreuses. Nous ne voyons dans l'histoire aucune preuve qu'ils aient habité d'autres terres que la Palestine. Du temps d'Abraham, c'est-à-dire, environ deux cent cinquante ou trois cents ans après l'entreprise de Babel (2), les Chananéens étoient paisibles et habitués depuis long-temps dans leurs terres. Qu'on nous montre donc quand ils y sont venus, et quels sont ceux qu'ils en ont chassés.

Les Philistins, dès le temps d'Abraham, étoient puissans dans leur pays ; ils y possédoient plusieurs villes ; ils y avoient des rois ; ils en avoient déjà chassé les Hévéens. Ces derniers, chananéens d'origine, sont donc les premiers habitans de la Palestine ; ils sont donc plus anciens que la prétendue colonie des Chasluhim envoyés par Sésostris en Colchide, et plus anciens par conséquent que les prétendus Gaphthorim venus de Cappadoce. Mais on nous réplique que les Philistins du temps d'Abraham et d'Isaac, sont des Hévéens descendus de Chanaan, lesquels sont nommés *Philistins*, comme qui diroit *Séparateurs*, parce qu'ils séparoient le partage de Cham et de Sem. Foible moyen ; car 1° pourquoi vouloir confondre ce que Moïse prend si grand soin de distinguer ? Pourquoi mêler les Philistins et les Chananéens, pendant que l'Écriture nous dit que les premiers sont venus dans la terre de Chanaan, après les Hévéens ? 2° Le nom de *Philistins*, pris dans le sens que l'on suppose, ne se trouve dans aucun monument, ni sacré, ni profane. La garde des frontières de Cham et de Sem et le nom de *Philistins* donné aux peuples qui se trouvoient entre l'Afrique et l'Asie, entre Cham et Sem, de quelque race qu'ils fussent, chananéens

(1) On lisoit ici, *deux cent cinquante ou trois cents ans* ; ce qui nous a paru suspect de faute, parce que dom Calmet place ordinairement le déluge, l'an 2348 avant l'ère vulgaire, et la construction de la tour de Babel vers l'an 2247 qui, selon Ussérius, est l'époque de la naissance de Phaleg, ou vers l'an 2255 qui, selon le même Ussérius, est l'époque de la fondation de la monarchie des Babyloniens ; en sorte que l'intervalle n'est que de cent un ou de cent quinze ans ; c'est ce que nous avons eu en vue, en substituant *cent ou cent vingt*. Mais si l'on veut ajouter dans cet intervalle les cent ans d'Arphaxad, et les cent trente du Caïnan des Septante ; alors il faudra compter depuis le déluge jusqu'à la construction de la tour de Babel, environ *trois cent trente ou trois cent cinquante ans*. — (2) Dom Calmet ne met que 250 ans ; et, en effet, selon Ussérius, il n'y a qu'environ 250 ans depuis l'entreprise de Babel jusqu'à la naissance d'Abraham, vers l'an 1996 avant l'ère vulgaire. Mais il paroît que dom Calmet a en vue le temps de la vocation d'Abraham vers 1921 ; et alors il y a, selon Ussérius, environ 300 ou 320 ans. (*Note de la précédente édition.*)

ou Caphthorim d'origine, sont une prétention dénuée, non-seulement de preuves, mais même de vraisemblance.

Que des Crétois, sortis de l'île de Crète, soient venus s'établir sur les côtes de la Méditerranée et dans la Palestine, comme le conjecture Théodoret (1), ou que des Philistins soient passés dans l'île de Crète; que le nom de *Céréthim*, ou de *Crétim*, signifie, si l'on veut, des hommes habiles à manier l'arc et les flèches, je ne m'y oppose pas. Cette hypothèse fortifie plus mon sentiment qu'elle ne l'affoiblit; puisqu'elle conduit à faire croire que les Philistins sont Crétois d'origine, et que l'île de Caphthor n'est autre que l'île de Crète, ce qui est l'objet de ma Dissertation. Je ne m'attache ici qu'à réfuter quatre choses: la première, que l'île de Caphthor soit la Cappadoce; la seconde, que les Philistins soient sortis des prétendus Caphthorim de Sidène en Cappadoce; la troisième, que la colonie d'Égyptiens laissée par Sésostris dans la Colchide, soit un fait certain; la quatrième enfin, que la Palestine ait été possédée par des Philistins avant l'arrivée des Caphthorim, et avant les Chananéens, et que les Hévéens du temps d'Abraham soient des Philistins anciens habitans du pays; je dis que ces quatre choses sont insoutenables, qu'elles n'ont jamais été prouvées, et ne le seront jamais.

On a de plus prétendu contre moi, que le culte de *Bécl-zé bub*, ou du dieu Mouche, est passé de la Colchide dans la Suède; et on essaie de le prouver par ce que Rudbékius raconte de certaines mouches dont se servent les magiciens suédois. Ces magiciens portent sur eux un grand nombre de démons captifs, sous la figure de mouches, dont les ailes ont la couleur de cuivre. Quand ils veulent opérer quelques prodiges, ils délivrent une de ces mouches, et lui donnent leurs ordres. Ils assurent que le démon qu'ils ont adoré sous le nom de *Thor*, a un souverain empire sur tous les démons mouches. Rudbékius fait passer le démon Mouche de la Suède, dans la Palestine, par une colonie suédoise. Mais ceux qui attaquent mon opinion, le font passer de la Colchide, dans la Suède, par le moyen d'un certain Odin qui y vint peu de temps avant la naissance de Jésus-Christ.

Je ne sais si l'on prétend par-là montrer que le culte des mouches soit passé de la Suède dans la Palestine, ou de la Colchide dans la Suède. Pour moi j'avoue qu'il faudroit

(1) *Theodoret. in Sophon. 11.*

d'autres preuves pour m'en convaincre, et je ne m'arrêterai point à réfuter de pareilles hypothèses. A-t-on prouvé que le culte de la mouche ait jamais subsisté, ou dans la Suède, ou dans la Colchide? Le fait des sorciers de Suède prouve-t-il que les Suédois aient adoré ce démon qu'ils tiennent ainsi enfermé, qu'ils délivrent quand il leur plait, à qui ils donnent des ordres? Est-ce là une marque du respect et du culte qu'ils lui aient rendus? Et puis, qu'est-ce que cela fait pour les Philistins qui vivoient avant la captivité de Babylone, et avant la venue de Jésus-Christ, et qui adoroient Béalzébub? Ainsi, nonobstant la critique que l'on a faite de mon hypothèse, je persiste à croire que les Philistins sont originaires de l'île de Crète (1).

Examinons à présent plus à fond quelles étoient les divinités des Philistins.

II^e PARTIE.

Divinités des Philistins.

I.
Superstition
des Philistins
et attachement
de ce
peuple à sa
religion.

CES peuples étoient extraordinairement attachés au culte de leurs dieux, comme on le voit par toute l'Écriture. Ils les portoient à la guerre, dans la vaine confiance qu'ils les défendroient contre leurs ennemis. David les prit un jour sur eux dans leur camp, et les fit brûler (2). Après la bataille de Gelboë, où Saül fut mis à mort, et son armée défaite par les Philistins, ceux-ci envoyèrent des courriers par tout leur pays, pour publier cette victoire, et pour l'annoncer dans les temples : *Miserunt in terram Philistinorum per circuitum, ut annuntiaretur in templo idolorum, et in populis* (3). Samson étant tombé entre leurs mains, après l'avoir tenu quelque temps en prison, ils l'amènèrent dans

(1) Après avoir laissé dom Calmet défendre son hypothèse, nous n'ajouterons ici qu'une réflexion en faveur de celle de M. Pluche. Est-il bien vraisemblable qu'une colonie des enfans de Cham soit partie de l'Égypte pour traverser la mer et aller s'établir dans l'île de Crète; et qu'ensuite un détachement de cette colonie ait encore traversé la mer pour revenir s'établir dans le pays des Philistins? Combien n'est-il pas plus probable que ces *Caphthorim*, enfans de Cham, ont passé directement du centre de l'Égypte au pays des Philistins? (*Note de la précédente édition.*) — (2) 2. Reg. v. 21. et 1. Par. xiv. 12. — (3) 1. Reg. xxxi. 9.

le temple de Dagon, où ils étoient assemblés pour y rendre grâces à leurs dieux (1), et pour s'y divertir par la vue de leur plus terrible ennemi qu'ils croyoient avoir mis hors d'état de leur nuire. Après la prise de l'arche du Seigneur, sous le grand-prêtre Héli, ils placèrent ce sacré dépôt dans leur temple de Dagon (2); et, après la mort de Saül, ils pendirent la tête de ce prince dans le temple de Dagon, et ses armes dans celui d'Astaroth (3); ce qui fait voir quelles étoient les superstitions de ce peuple, et son attachement à sa religion.

DAGON.

Dagon, la plus fameuse de leurs divinités, avoit un temple très-vaste à Gaza du temps de Samson, puisque ce héros l'ayant renversé, par un effet prodigieux de sa force, il écrasa sous ses ruines plus de trois mille hommes, tant de ceux qui étoient sur son toit, que de ceux qui remplissoient le dedans du temple (4). Le temple d'Azot n'est pas moins célèbre; c'est là que l'arche du Seigneur fut mise en dépôt, et que, par les miracles qu'elle fit sur Dagon, elle le renversa de dessus sa base, et le brisa devant elle. On trouva la tête et les mains de cette idole abattues, et jetées sur le seuil de la porte du temple; ce qui obligea les Philistins à ne plus mettre le pied sur ce seuil, mais à sauter par-dessus en entrant dans leur temple (5). Sous les Machabées, Dagon étoit encore adoré à Azot où il avoit un temple qui fut brûlé par Jonathas (6).

La forme du dieu Dagon est un point de critique, qui a beaucoup occupé nos commentateurs. Les docteurs juifs qui ont voulu nous en donner la description, sont si peu d'accord sur ce sujet, qu'on s'aperçoit aisément qu'ils en parlent sans connoissance et sans principe. Les uns (7) lui donnent la forme humaine depuis le haut jusqu'aux reins, et le reste d'un poisson; d'autres (8) veulent, au contraire, qu'il ait eu la forme de poisson par le haut, et la figure humaine depuis les cuisses; quelques-uns (9) le font tout poisson, et d'autres (10) le représentent comme une figure humaine depuis le haut jusqu'en bas. Ce qui est bien cer-

II.
Culte de Dagon. Forme de ce dieu. Origine de son culte.

(1) *Judic.* xvi. 23. 24. — (2) 1. *Reg.* v. 2. — (3) 1. *Reg.* xxxi. 10. et 1. *Par.* 10. — (4) *Judic.* xvi. 27. — (5) 1. *Reg.* v. 5. — (6) 1. *Mach.* x. 83. 84. — (7) *Kimohi.* — (8) *Abarbanel.* — (9) *Rab. Salom.* — (10) *Rab. Levi.* *Vide, si lubet, Andr. Beyer. addit. ad Selden. de Diis Syr.*

tain, c'est que Dagon avoit une tête et des mains ; l'Écriture le marque expressément, lorsqu'elle dit qu'on trouva sa tête et ses mains sur le seuil de la porte de son temple, pendant que son tronc, ou le reste du corps, étoit demeuré en sa place : *Caput Dagon, et duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen : porro Dagon solus truncus remanserat in loco suo* (1). Nous croyons donc que ce dieu, ou cette déesse (car les Hébreux n'ont point de noms féminins pour marquer les déesses), avoit la même forme que cette divinité égyptienne que M. Vaillant (2) nous a donnée, d'après une médaille de la ville de Ménélaüs, qui représente une femme à moitié corps, avec des mains tenant la corne d'abondance, ayant la queue d'un poisson repliée par-derrière, et des pieds de poisson faits comme ceux du crocodile ou du veau marin. Les Egyptiens avoient plusieurs divinités dont la forme étoit composée, de même que nous supposons que l'étoit celle de Dagon ; en sorte, dit Sénèque, que si quelques-uns de leurs dieux venoient tout d'un coup à se montrer en vie, on s'enfueroit, et on les regarderoit comme autant de monstres : *Habitus illis hominum, ferarumque et piscium. Quidam vero mixtos ex diversis corporibus inducunt. Numina vocant, quæ si spiritu accepto subito occurrerent, monstra haberentur* (3). Ils adoroient la déesse Vénus sous la forme d'un poisson, parce que dans la guerre de Typhon contre les dieux, elle s'étoit retirée dans le corps d'un de ces animaux : *Pisce Venus latuit* (4)...

Le nom de *Dagon*, ou *Dag*, signifie en hébreu (5) un poisson. Les Syriens, les Phéniciens, les Perses, les Égyptiens, les Crétois, avoient cet animal en vénération ; ils adoroient des dieux ou des déesses sous cette figure. Les Philistins étoient, selon toute apparence, dans les mêmes sentimens et dans les mêmes pratiques ; car pourquoi donner à leur dieu le nom de *Dagon*, ou poisson, si, au milieu de tant de peuples qui adoroient leur dieu sous cette forme, ils ne l'eussent pas ainsi adoré eux-mêmes ? Diodore de Sicile (6) nous apprend qu'à Ascalon, ville fameuse des

(1) 1. Reg. v. 4. 5. — (2) Vaillant, *Appendice Hist. Ptolemæorum*. — (3) Senec. apud. D. August. de Civit. lib. xvi. c. 10. — (4) Ovid. *Metamorph.* v. fab. 5. — (5) דָּג : דָּג. — (6) Diodor. lib. ii. p. 65. sive 92. Κατὰ τὰς Συρίαν ἰστί πῖσις Ἀσκάλων, καὶ ταύτης ἕκ ἀποθῆν λίμνη μεγάλη καὶ βαθύη πλήρης ἰχθύων. Παρὰ δὲ ταύτην ἡπάρχει τίμειος θεῖος ἱερῶν, ἢ ἐνιμάζουσι αἱ Συρίαι Δερκετῶν· αὐτὴ δὲ τὸ μὲν πρόσωπον ἔχει γυναικῆς, τὸ δ' ἄλλο σῶμα πᾶν ἰχθύος. . . . διὸ καὶ τὰς Συρίας μέχρι τῶ νῦν ἀπέχουσιν ταῦτα τὰ ζῷα, καὶ τ. μ. π. τὰς ἰχθύας ὡς θεῖας.

Philistins, on adoroit la déesse *Dercéto*, ou *Atergatis*, sous le visage d'une femme, ayant tout le bas d'un poisson; et qu'il y a près de la ville un étang fort creux, et rempli de poissons qu'ils tiennent pour sacrés et dont ils s'abstiennent, dans la persuasion que la déesse Vénus se jeta autrefois dans ce lac, et s'y métamorphosa en cet animal. *Dercéto*, ou *Atergatis*, vient de *daget adir*, le poisson magnifique. Les païens donnoient cette épithète de *magnifique* à leurs dieux et à leurs rois, comme on le voit par *Adramélech*, ou *Adar-mélech*, le roi magnifique, dieu des Sépharvaïms (1). Les Philistins, lorsqu'ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit arrivée au camp des Hébreux, s'écrièrent : *Qui nous délivrera de la main de ces Dieux magnifiques* (2) ? Le vrai Dieu est souvent qualifié de cette sorte par les Hébreux mêmes (3). Lucien, qui avoit vu la déesse *Dercéto* dans la Syrie, nous la représente aussi comme ayant tout le haut d'une femme, et tout le bas d'un poisson (4); et ainsi elle ressembloit assez aux néréides dont nous parlent les poètes. La déesse *Eurynomé*, fille de l'Océan, étoit adorée en Arcadie, et avoit un temple dans la ville de Phygale. Ce temple ne s'ouvroit qu'une fois l'année; la déesse y étoit attachée avec des chaînes d'or; depuis la ceinture jusqu'en haut, elle avoit la figure d'une belle femme, et, de la ceinture en bas, vraisemblablement la figure d'un poisson. Cette divinité étoit passée de l'île de Crète, dans le Péloponnèse.

Les peuples de Syrie s'abstenoient de certains poissons, comme tous les anciens en font foi; mais on ne convient point du motif qui les portoit à s'en abstenir. Xénophon (5), Diodore de Sicile, saint Clément d'Alexandrie, et quelques autres, croient que c'est parce qu'ils les adoroient. D'autres, comme Antipater de Tharse, et Mnaséas, cités dans Athénée (6), racontent qu'une reine de Syrie, nommée Gatis, ou Ater-Gatis, aimoit le poisson avec tant de passion qu'elle défendit à ses sujets d'en manger, se réservant tout ce qu'ils pourroient en prendre. De là vint la coutume dont parle

(1) 4. Reg. xvii. 31. — (2) 1. Reg. iv. 8. *Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium* (Hebr. מַגִּיפִּים מַגִּיפִּים *magnificorum*) *istorum*? — (3) Exod. xv. 11. *Magnificus* (Hebr. מַגִּיפִּים) *in sanctitate*. Ps. viii. 2. 10. *Quam admirabile est* (Hebr. מַגִּיפִּים) *nomen tuum!* Et alibi. — (4) Lucian. *de Dea Syr.* Ἡμῶν μὲν γὰρ, τὸ δ' ἰκίεται ἐκ μίσηρ εἰς ἀγῆρ πῶδας ἰχθύος ὑπὸ ἀπὸ τῆσται. — (5) Xenoph. *Expedit. Cyri Junioris*, Clem. *in Protrept.* Diodor. lib. ii. p. 65. — (6) Athen. *Dipnosop.* lib. viii. c. 8.

le même Athénée (1), d'offrir des poissons d'or et d'argent, pour demeurer comme des monumens de religion dans le temple, et de servir sur l'autel des poissons réels rôtis ou bouillis, qui servoient à la nourriture des prêtres. Quelques-uns (2) disent que les poissons étoient consacrés à Dercéto, parce qu'étant tombée dans l'eau, ils la délivrèrent du danger où elle étoit. Il semble, par ce que nous avons cité ci-devant de Diodore de Sicile, que les Crétois avoient quelque idée pareille sur leur déesse Dictyne qui avoit été tirée de la mer dans des filets de pêcheurs. D'autres (3) soutiennent que les Syriens ne s'abstenoient de poissons, que par la crainte de contracter certaines incommodités du foie et des entrailles, et des ulcères aux jambes et par tout le corps, dont ils croyoient qu'étoient attaqués, par la colère de Dercéto, ceux qui violoient ces animaux qui lui étoient consacrés :

..... *Genus hoc imponere mensis,
Ne violent timidi piscibus ora Syri* (4).

Manilius et beaucoup d'autres prétendent que Vénus se tient offensée si l'on mange du poisson, parce qu'autrefois elle se retira dans le corps de ces animaux :

*Scilicet in piscem sese Cytheræa novavit,
Quum Babylonicas summersa profugit in undas;
Inseruitque suos squamosis piscibus ignes* (5).

Mais quelle qu'ait été la cause de cette superstition des Syriens, il est certain qu'ils adoroient le poisson, et que la déesse Dercéto étoit chez eux représentée sous une forme moitié femme et moitié poisson; et c'est, selon toutes les apparences, le Dagon dont nous parlent les livres saints. La même divinité que les Syriens et les Crétois considéroient sous l'idée d'une déesse, étoit honorée sous le nom d'un dieu par les Perses. Bérose (6) parle d'un dieu adoré à Ba-

(1) *Idem ibidem.* Ἐπὶ τῶν ἱερῶν τῆς Θεῆς ἰχθύς ἀργυρῆς ἢ χρυσοῦς ἀνατίθεται. Τὸν δὲ ἱερεὺς πάσαις ἡμέραις τῆς Θεῆς ἀληθινῶς ἰχθύς ἐπὶ τῆς τράπεζας ἰσοποικισαμίως παρατίθεται, ἰερώσσι ὁμοίως καὶ ὄπτως, ὅς δὲ αὐτοὶ καταταλιόκχοι εἰ τῆς Θεῆς ἱερεῖς. — (2) *Theo. in Orat. Vide Selden. de Diis Syr. Syntagm. 11. cap. 3.* — (3) *Menander apud Porphy. lib. 1v. de Abst. Παράδειγμα τῆς Συρίας λάβε, ὅτι οὗτοι φάγουσι ἰχθύς ἰκίνοι, διὰ τῆς αὐτῶν ἀκρασίας τῶν πόδα καὶ γαστέρα εἰδῶσι.* *Vide et Plut. de Superst.* — (4) *Ovid. Fast. lib. 11.* — (5) *Manil. Astronom. 1v.* — (6) *Apud Euseb.* Τὸ μὴ ἄλλο σῶμα εἶχε ἰχθύς, ὑπὸ δὲ τῶν κεφαλῶν, παραπεφυκίαι, ἄλλη κεφαλὴ ὑποκάτω τῆς τῆς ἰχθύς κεφαλῆς, καὶ πόδα ὁμοίως ἀθρώσσι παραπεφυκίαις ἐκ τῆς ἕρας τῆς ἰχθύς. εἶται δὲ αὐτῶ φωνὴ ἀθρώσσι. τῆς δὲ εἰκῆς αὐτῶ εἶσι καὶ τῶν διαφυλάσσοσθαι.

bylone, sous le nom d'*Oannès*, et qui ressembloit assez à Dercéto. Il avoit la tête et les pieds d'un homme; mais au-dessous de cette tête, il en paroissoit une autre de poisson; et ses pieds d'homme sortoient d'une grande queue de poisson, qui se relevoit par-derrière. On racontoit plusieurs merveilles de ce monstre; on disoit qu'il sortoit tous les matins de la mer Rouge, ou du golfe Persique, et qu'après avoir passé le jour à Babylone, il s'en retournoit tous les soirs dans la mer. Il étoit amphibie, et avoit une voix humaine. On lui attribuoit l'invention d'une infinité de choses utiles à la vie, comme l'art d'écrire, de bâtir des maisons, et de labourer la terre, etc. Apollodore reconnoît quatre *Oannès*, tous moitié hommes et moitié poissons, et sortis de la mer Rouge (1). Il dit que quelques siècles avant le déluge, il en sortit un du même endroit, tout semblable aux autres, qui se nommoit *Odacon*. Comme il est aisé de remarquer dans *Odacon*, le nom de ce Dagon des Philistins, c'est peut-être de là que dans quelques exemplaires de la version des Septante le nom de *Nabo*, divinité babylonienne, se trouve rendu par celui de *Dagon* (2). Mais ce qui est assez particulier, et ce qui fait connoître la bizarrerie de la religion et de la théologie païenne, c'est que la même Diane que les Crétois adoroient sous le nom de *Dictyne*, étoit très-révérée parmi les Perses et parmi les autres barbares, sous le nom de *Diane la Persienne* (3). Manilius dit que Vénus fut changée en poisson, en se précipitant dans les eaux de Babylone,

Quum Babyloniacas summersa profugit in undas (4);

Et Ovide dit qu'elle se précipita dans l'Euphrate qu'il semble placer dans la Palestine :

*Venit ad Euphratem, comitata Cupidine parvo,
Inque Palæstinæ margine sedit aquæ* (5).

Il dit ailleurs (6) qu'elle se changea en poisson, que du

(1) *Vide Selden. de Diis Syr. Syntag. II. c. 3.* — (2) *Is. XLVI. 1. LXX. Edit. Rom. Συριτίβη Ναβύ. Sic in Hebr. est: sicque legitur in Comment. Gr. at Ms. Alex. Ald. ed. et compl. habent Δαγών. quod est apud Hier. Cyrill. et Proo.* C'est la note de Lambert Bos. — (3) *Diodor. l. v. p. 257. Ἰμᾶται δὲ καὶ παρὰ τοῖς Πέρσαις ἡ θεὸς αὐτῆ διαφρίπτως, καὶ μυστήρια ποιῶσι οἱ Βάρβαροι τὰ παρ' ἑτέροις συντελέματα μέχρι τῶν ἰνὴν χρίτων Ἀρτίμιδι Περσῶν.* — (4) *Manil. loco citato.* — (5) *Ovid. Fast. lib. II. v. 460.* — (6) *Ovid. Metam. lib. IV. fab. 3.*

moins c'est ainsi que le content les Babyloniens, et que le croient les peuples de Palestine.

. *De te Babylonia narrat,
Derceto, quam versa, squamis velantibus artus
Stagna Palæstini credunt coluisse figura.*

Ainsi il n'est pas surprenant que les Babyloniens aient adoré *Derceto*, ou *Diane*, sous la figure d'un poisson.

Il y a même beaucoup d'apparence que la déesse d'Hiérapolis en Syrie, dont Lucien a tant parlé, n'est autre que notre Diane Persienne, c'est-à-dire, *Derceto*, ou *Dagon*, ou *Dictyne*, ou *Diane*. Lucien (1) raconte que quelques-uns rapportoient à la reine Sémiramis la fondation du temple de la déesse de Syrie; elle l'avoit dédié à sa mère *Derceto*, et les peuples de la ville ne mangeoient, ni de pigeons, parce qu'ils sont consacrés à Sémiramis, ni de poissons, parce qu'ils appartiennent à *Derceto*. Strabon (2) dit expressément que la déesse adorée à Hiérapolis, étoit *Atergatis*; Pline le dit de même, et il ajoute que cette *Atergatis* est la même que *Derceto*: *Ibi prodigiosa Atergatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur* (3). Et ce qui vient encore à l'appui de ce sentiment, c'est que les habitans d'Ascalon, tout dévoués au culte de *Derceto*, comme on l'a montré, avoient un souverain respect pour les pigeons; on les y regardoit comme des oiseaux saints et sacrés, que personne n'osoit, ni tuer, ni manger, de peur de manger ses dieux:

*Quid referam ut volitet crebras intacta per urbes,
Alba Palæstino sancta columba Syro* (4).

Philon (5) assure qu'il avoit vu dans Ascalon un nombre infini de ces oiseaux qu'on nourrissoit et qu'on gardoit avec une vénération toute particulière.

ASTAROTH.

III.
Culte d'Astaroth. Quelle étoit cette divinité.

Astaroth étoit encore une des divinités des Philistins; et ce fut dans le temple de cette déesse, qu'ils déposèrent les armes du roi Saül (6). Mais on ne sait en quelle ville elle étoit adorée, si ce n'est dans Ascalon où *Vénus la Céleste* avoit un temple célèbre qu'Hérodote (7) disoit être

(1) *Lucian. de Dea Syr.* — (2) *Strabo, l. xvi.* Ἰερὰν πάλιν καλῶσι ἐν ἧ τιμῶσι τὰν Συρίας διὰ τῆν Ἀταργάτιν. — (3) *Plin. lib. v. c. 23.* — (4) *Tibull.* — (5) *Philo apud Euseb. Præpar.* — (6) *1. Reg. xxxi. 10.* — (7) *Herodot. lib. 1. c. 105.* Σκόβαι ἰούλοισιν τῆς ἑρατίας Ἀφροδίτης τὸ ἱεῖν, ἵσται δὲ τῦτο τὸ ἱεῖν, ὡς ἰγὼ πυνθατόμιστος ἰόρισκω, πάντων ἀρχαίταθιν ἱρῶν, ἴσα ταῖσιν τῶν θεῶν.

le plus ancien que l'on connût de ceux qui étoient dédiés à cette déesse. Les temples de Cypre et de Cythère consacrés à la même divinité, devoient leur origine à celui d'Ascalon. Mais quelle étoit cette déesse Astaroth? Nous croyons que c'est la même que Dercéto, Atergatis, Vénus la Céleste; en un mot, la même que Dagon, Diané, Athara, ou la déesse des bois, dont il est parlé si souvent dans l'Écriture (1). Nous nous sommes expliqués sur Astaroth avec plus d'étendue dans la Dissertation sur les divinités Phéniciennes (2), et nous nous contenterons ici d'apporter deux ou trois preuves de notre sentiment. Strabon, parlant du changement qui est arrivé dans les noms barbares (3), remarque que d'*Atergata* on a fait *Athara*, et que c'est la même que Ctésias appelle *Dercéto*. Artemidore (4) assure que les peuples de Syrie mangent du poisson, à l'exception d'un petit nombre de Syriens qui adorent la déesse *Astarté*; on voit que cet auteur regarde *Astarté* et *Dercéto* comme une seule déesse, en attribuant aux adorateurs d'*Astarté*, ce qui ne convient qu'aux adorateurs de *Dercéto*. Enfin, l'auteur du second livre des Machabées montre évidemment qu'*Astaroth*, ou *Astarté*, est la même qu'*Atergata*, lorsqu'en parlant d'*Astaroth-Carnaïm*, ville au delà du Jourdain, il nous dit qu'il y avoit là un temple d'*Atergata* (5).

Quelque apparence de vérité qu'il y ait dans tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur Dagon et Dercéto, cela ne leveroit pas les difficultés, et il faudroit même changer entièrement de système, si l'on admettoit le témoignage de Sanchoniathon, ancien auteur phénicien, qui vivoit, dit-on, avant le siège de Troie. Cet écrivain (si toutefois il a jamais existé) devoit connoître sa religion et celle de son pays mieux que Lucien, Diodore de Sicile, et les autres écrivains grecs ou latins, bien postérieurs à lui, et qui ne sont venus que dans un temps où les Grecs avoient brouillé toute la religion des Orientaux, par le mélange de leurs divi-

(1) 4. Reg. xxi. 7. *Posuit quoque idolum luci.* (Hebr. אָסֶרָה. *Asera*). *Et alibi.* — (2) Cette Dissertation est placée à la suite du livre de Josué, t. iv. — (3) *Strabo, lib. xvi. vers. finem.* Ἀτεργατὴν τῶν Ἀθάρων ἱκάλοσαν Δερκετὸν δὲ αὐτῶν Κτησίας καλεῖ. — (4) *Artemidor. Onirocrit. lib. 1. c. 9.* Ἰχθύας πάντες ἰσθίους, πλὴν Σύρων τίνων τῶν τὴν Ἀστάρτην σέβουσιν. — (5) 2. Mach. xii. 26. *Judas autem egressus est ad Carnion, interfecit, etc.* (gr. ἰξελθὼν δὲ ἐπὶ τὸ Καρνίον καὶ τὸ Ἀταργατίου, κατέσφαξε, κλ.). Ce lieu, nommé ici *Carnion*, est appelé *Carnaïm* dans le 1^{er} livre, chap. v., ψ 43. Il est nommé *Astaroth-Carnaïm* dans la Genèse, xiv. 5.

nités grecques. Sanchoniathon (1) dit donc que le Ciel eut plusieurs fils, et entre autres *Dagon*, dont le nom dérive du phénicien *dagan*, le froment, et qu'ayant inventé la charrue, et l'usage du froment, il fut surnommé *Jupiter le Laboureur*, ou Jupiter à la charrue. Saturne donna pour femme à Dagon une femme du Ciel, qu'il avoit prise, lui Saturne, à la guerre contre le Ciel. Voilà ce que nous apprend cet auteur, et qui semble détruire absolument tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Bochart (2) paroît persuadé de tout ce que dit Sanchoniathon, et regarde tout ce qu'on nous débite de la forme de Dagon, comme autant de fables rabbiniques.

Mais il est aisé de renverser le sentiment de Sanchoniathon par deux endroits : le premier, en attaquant la vérité de ce récit; et le second, en lui niant que Dagon vienne du phénicien *dagan*, froment. Le livre de Sanchoniathon est un roman, composé peut-être par Porphyre, ennemi des Chrétiens, dans la vue de l'opposer aux livres saints, et de montrer que l'histoire et la théologie des Hébreux avoient été puisées dans celles des Phéniciens. Nul des anciens avant Eusèbe n'a connu cet écrivain, et aucun, depuis lui, ne l'a vu ni lu. Il ne paroît pas même qu'Eusèbe ait jamais vu l'ouvrage entier du prétendu Sanchoniathon; il n'en connoissoit que ce qu'il en avoit trouvé dans Porphyre; et celui-ci, de peur d'être démenti, se borna à en composer quelques fragmens qu'il a cités, et encore s'y trahit-il en vingt endroits. Sa narration est pleine d'absurdités, d'ignorances et de fables; et la plupart des savans aujourd'hui sont revenus de l'estime qu'on avoit eue autrefois pour lui. L'étymologie de *Dagon* dérivé de *dagan*, ne seroit point à mépriser si elle étoit fondée sur l'histoire, ou sur quelque bonne autorité. Mais quel étoit ce Jupiter le Laboureur? Où a-t-il été adoré? Connoît-on ses temples, ou ses adorateurs? L'imposteur qui a composé le faux Sanchoniathon, avoit en main les livres sacrés des Juifs; il en prenoit les noms propres et les traduisoit littéralement, puis composoit sur cela ses généalogies et ses contes; il a cru, par exemple, que *Sadaï* étoit le dieu des campagnes, parce qu'en effet *Sadé* signifie les champs. Mais les Hébreux, qui l'entendoient beaucoup mieux, l'expliquoient du Dieu qui se suffit à

(1) *Sanchon. apud Euseb. Præp. lib. 1. c. ult. Δαγών ὡς ἰοτιοισιν. Et post multa: Ὁ δὲ Δαγών ἐπέιδ' ὑπὲρ σίτου καὶ ἀροτρῶν, ἰκλήθη Ζεὺς ἀροτρῶν. — (2) *Boch. de Animal. sacr. parte 1. lib. 1. c. 6.**

lui-même. Nous avons examiné plus exactement toute la prétendue théologie phénicienne donnée par Sanchoniaton, dans la Dissertation sur les divinités des Phéniciens ou des Chananéens.

BÉEL-ZÉBUB.

Béel-zébug (1), c'est-à-dire, le dieu *Mouche*, ou le dieu de la Mouche, étoit adoré parmi les Philistins; il avoit un temple considérable à Accaron où l'on prétendoit qu'il rendoit des oracles. Ochozias, roi d'Israël, étant tombé de la terrasse de sa maison dans sa salle à manger (2), et s'étant dangereusement blessé, envoya consulter Béel-zébug, dieu d'Accaron, pour savoir s'il guériroit de sa blessure. Mais Elie reçut ordre du Seigneur d'aller à la rencontre de ses envoyés, et de leur dire : *Est-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Israël, pour que vous alliez consulter Béel-zébug, dieu d'Accaron? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous releverez point du lit où vous êtes couché.* Dans le Nouveau-Testament, Béel-zébug est souvent appelé le prince des démons. *Il chasse les démons au nom de Béel-zébug, prince des démons* (3), disoient les Pharisiens. Les autres disoient que Jésus-Christ étoit possédé de Béel-zébug : *Dicebant quoniam Beel-zebub habet, et quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia* (4).

Mais sous quelle idée et sous quelle forme les Philistins adoroient-ils Béel-zébug? Les sentimens sont assez partagés sur cette matière, et nous remarquons trois opinions différentes. La première veut que Béel-zébug soit un nom de mépris, et que la vraie dénomination de cette divinité parmi les Philistins, ait été *Béel-samin*, le Dieu du ciel. La seconde fait de Béel-zébug une divinité particulière de ces peuples, qu'ils invoquoient contre les mouches, de même que parmi les Grecs on adoroit Hercule le Chasseur de mouches. La troisième enfin, est que les Philistins adoroient véritablement la mouche, et qu'ils rendoient des honneurs divins à la figure de cet insecte. Voyons quels sont les principaux fondemens de ces divers sentimens.

La coutume qu'avoient les Hébreux d'altérer les noms des divinités étrangères, se remarque dans plusieurs en-

IV.
Culte de Béel-zébug. Sous quelle idée et sous quelle forme ce dieu étoit adoré. Trois opinions sur ce point.

Première opinion.

(1) בעל זבוב *Baal, seu Deus, Musca.* — (2) 4. Reg. 1. 2. et seqq. *Ceciditque Ochozias per cancellos canaculi sui* (Hebr. *in canaculo suo*), et ægrotavit, etc. — (3) Matt. xii. 24; Luc. xi. 15. — (4) Marc. iii. 22.

droits des livres saints. Ils avoient tant d'horreur ou de mépris pour ces dieux des nations, qu'ils craignoient même de les nommer, ou qu'ils ne daignoient pas en parler, ni les désigner par leur propre nom. La ville de *Béthel*, qui signifie *la maison de Dieu*, est souvent nommée *Bethaven* (1), ou la maison d'iniquité, de vanité, du néant, depuis que Jéroboam, fils de Nabat, y eut placé un des veaux d'or qu'il avoit fait faire. Le mont des Oliviers fut appelé *la montagne de perdition* (2), ou de scandale, depuis qu'on y eut bâti des temples aux idoles. Amos (3) donne à la vallée où est située *Héliopolis*, dans la Céléstyrie, le nom de vallée d'iniquité, à cause du temple du soleil, ou de Baal, qui y étoit élevé. Isbaal et Miphi-baal, fils de Saül, sont appelés dans l'Écriture *Isboeth* et *Miphiboseth*, c'est-à-dire, *l'homme de la confusion*, et de *la bouche de la confusion*, pour éviter la prononciation du nom de *Baal*. Le Seigneur dit dans Osée (4), qu'il ôtera de la bouche de son peuple les noms de Baal; qu'on n'en fera plus mention, et que l'épouse même s'en abstiendra en parlant de son mari; elle ne dira plus *Baali*, c'est-à-dire, *mon maître*, mais *Ischi*, mon homme, mon époux. Il n'est nullement incroyable que les Hébreux, pour éviter la prononciation de *Béel-samin*, le Seigneur du ciel, aient dit le dieu Mouche, *Béel-zébug*, ou même *Béel-zébul*, le dieu de l'ordure; car c'est ainsi qu'on lit dans la plupart des exemplaires grecs et dans les interprètes anciens du Nouveau-Testament.

Mais encore pourquoi donner à *Baal-samin*, le nom de *Béel-zébug*? C'est, dit-on, parce que les mouches s'attachoient à la statue de cette divinité que l'on arrosoit du sang des sacrifices, et que son temple étoit toujours plein de ces insectes, attirés par l'odeur des chairs et par le sang des victimes; au lieu que le temple de Salomon en étoit, disent les rabbins, tellement exempt, qu'on n'y en voyoit jamais aucune. Mais toutes ces raisons sont frivoles, et le fait qu'on nous cite du temple de Jérusalem est très-apocryphe. Il paroît, par le passage que nous avons cité du quatrième livre des Rois, que c'étoit sans dérision et fort sérieusement

(1) 1. Reg. xiii. 5. xiv. 25. Osée, iv. 15. v. 8. x. 5. — (2) 4. Reg. xxiii. 15. *Montis offensiois*. (Hebr. *perditionis*: מִשְׁדִּיית). — (3) Amos, i. 5. *De campo idoli*. (Hebr. מִבְּקַעַת אֵין, *De valle iniquitatis*). — (4) Osée, ii. 16. *Vocabit me vir meus* (Hebr. אִישִׁי), et non vocabit me ultra Baali (Hebr. בְּעָלִי), et auferam nomina Baalim de ore ejus.

qu'on appelloit ce dieu *Béel-zébug*. Ochozias envoyant ses gens à Accaron, pour consulter cette divinité, l'auroit-il appelée d'un nom de mépris?

La seconde opinion, qui fait de Béel-zébug un chasseur de mouches, est assez foible en preuves; elle n'a que certaines convenances éloignées qui au fond ne décident rien. On dit que les Eléens sacrifioient à Jupiter le Chasseur de mouches. Les Romains honoroient Hercule sous la même qualité (1). Pline (2) raconte que dans la cérémonie des jeux olympiques, on immole un taureau au dieu chasseur de mouches, et qu'aussitôt que le sacrifice est achevé, ces insectes se retirent en grandes bandes hors de ce canton. On rapporte l'origine de ce sacrifice à Hercule qui, étant à Olympia, et sacrifiant à Jupiter, comme il se vit incommodé des mouches, offrit son sacrifice à Jupiter, sous l'invocation du chasseur de mouches; et aussitôt ces insectes importuns se retirèrent au delà de l'Alphée. Pausanias (3) parle de pareils sacrifices qu'on faisoit dans l'Arcadie. Dans le temple d'Apollon, à Actium, pour se délivrer de la multitude de ces insectes, on leur immole un bœuf, dont on leur abandonne le sang; après quoi, ils se retirent comme satisfaits par ce sacrifice (4). On invoquoit aussi Hercule contre les cousins, et il en avoit conservé le nom de *Conopion*.

Seconde opinion.

Les peuples de la Cyrénaïque invoquoient, dit-on, le dieu Achor contre les mouches (5), parce que ces insectes causoient quelquefois la peste dans leur pays; et il n'est pas hors d'apparence que ce soit le même dieu que l'Écriture nomme Béel-zébug. Mais comme on ne nous dit rien autre chose du dieu *Achor*, ou *Accaron*, il ne nous est pas permis de porter notre jugement sur une chose inconnue. D'ailleurs le texte de Pline, dans les anciens manuscrits, ne parle ni d'*Achor*, ni de la *Cyrénaïque*. Nous dirons donc simplement, qu'il n'y a nulle apparence que la seule vertu qu'on attribuoit à cette divinité, de chasser les mouches,

(1) *Clement. Alex. in Protrept.* Ἀσσυμίου Δεῖσις, Ἑλλήνι. Ῥωμαίοι δὲ ἀσσυμίου Ἡρακλῆϊ. — (2) *Plin. lib. xxix. c. 6.* Olympiæ sacro certamine, nubes earum, immolato tauro deo quem Myodem vocant, extra territorium abire. — (3) *Pausan. lib. viii.* — (4) *Clemens in Protreptico, pag. 25.* Vide Rhodigin. *Alex. ab Alex. Dalecamp. in Plin. lib. xxix. c. ult.* — (5) *Plin. lib. x. cap. 27.* Cyrenaici Achorem deum invocant, muscarum multitudine pestilentiam afferente; quæ protinus intereunt postquam litatum est illi deo. *Salmas. Plin. Exereit. pag. 10.* legit: Invocant Etei Myogorem deum, muscarum multitudine, etc.

soit une raison pour lui faire donner le nom de *Béel-zébug*, puisque la même qualité, attribuée à Jupiter et à Hercule, leur a simplement mérité le nom de Chasseurs de mouches. Ainsi on n'appelle pas le dieu Rat, ou le dieu Serpent, celui qu'on invoque contre ces deux espèces d'animaux. Enfin on n'a aucune preuve que Béel-zébug ait été un chasseur de mouches ; ni l'histoire sacrée, ni l'histoire profane, ne nous en apprennent rien. Nous savons seulement qu'il y avoit un oracle à Accaron, et que l'on consultoit Béel-zébug, pour savoir l'avenir. Ochozias ne lui envoya pas demander la guérison, mais simplement s'il guériroit de sa chute.

Troisième
opinion.

La troisième opinion est celle qui fait de Béel-zébug une mouche, à qui l'on rendoit des honneurs divins à Accaron, ou une figure humaine, avec une mouche sur la tête, ou sur la main, ou auprès d'elle ; car autrefois les gentils, surtout les Egyptiens, adoroient, ou des animaux réels, comme le taureau, le belier, le bouc, le crocodile, ou des figures de ces animaux, représentés en or, en argent, en cuivre, ou en bois. Souvent ils se contentoient de donner à leurs divinités quelques parties des animaux qui leur étoient consacrés, par exemple, à Isis, la tête d'une chatte ; à Anubis, la tête d'un chien ; à Dercéto, la queue d'un poisson ; à Ammon, des cornes de belier, et ainsi des autres ; enfin-souvent on leur mettoit sur la tête, ou sur la main, un animal, qui étoit le hiéroglyphe de leur propriété ; par exemple, un poisson, un épervier, un cerf. On peut voir les médailles égyptiennes, et la table d'Isis. On remarque des abeilles gravées sur une ancienne statue de Diane d'Ephèse, qui se conserve dans le palais des Farnèses à Rome (1).

La mouche ne méritoit pas moins des honneurs divins, que le chat, le loup, le crocodile, le serpent, l'ibis, les fourmis, les rats (2), la fièvre, la tempête, les ognons, les porreaux, auxquels l'aveugle paganisme a donné de l'encens. L'auteur du livre de la Sagesse (3) après avoir dit que Dieu envoya contre les Amorrhéens et les Chananéens des guêpes pour les chasser petit à petit de leur pays, dit dans le même endroit (4), que Dieu les châtia par les mêmes choses qu'ils adoroient. Ils adoroient donc des mouches réelles, ou du moins des figures de mouches. On a déjà rapporté ci-devant une histoire de Diodore (5), touchant

(1) *Vide Antiq. Græc. Gravii et Gronov. t. vii. p. 582. 583.* — (2) *Clemens in protreptico ad Græcos, p. 25.* — (3) *Sap. xii. 8.* — (4) *Sap. xii. 10.* — (5) *Diodor. lib. v. Voyez ci-devant, 1^{re} part. vers la fin du n. 2.*

la reconnaissance de Jupiter envers les mouches qui lui fournirent de leur miel pour sa nourriture sur le mont Ida : il leur donna une couleur de cuivre tirant sur l'or, et leur piqûre étoit très-dangereuse ; la race de ces mouches se conserva long-temps sur cette montagne, dit Élien (1). Il parle apparemment des cantharides. La description que Diodore et Élien nous en donnent, leur convient parfaitement : elles ont et la couleur dorée, et la piqûre venimeuse ; mais la plupart l'entendent des mouches à miel. Jupiter leur fit encore un autre présent beaucoup plus digne de sa libéralité, c'est qu'elles pussent devenir mères sans commerce avec le mâle (2). Virgile dit que quelques-uns voyant le bel ordre de leur république, leur ont donné une ame, de l'intelligence, et une portion de la divinité :

*His quidam signis, atque hæc exempla secuti,
Esse apibus partem divinæ mentis et haustus
Ætherios dixerunt (3).*

On les considéroit comme un symbole de l'immortalité, en ce qu'elles renaissent d'elles-mêmes, et qu'elles n'ont pas besoin, pour se reproduire, de la conjonction des sexes :

*Illum adeo placuisse apibus mirabere morem,
Quod nec concubitu indulgent, etc. . . .
Verum ipsæ e foliis natos, et suavibus herbis,
Ore legunt (4).*

Didyme (5), cité par Lactance, dit que Mélisséus, roi de Crète, eut deux filles nommées, l'une Amalthée, et l'autre Mélissa, qui fournirent, la première du lait, et la seconde du miel à Jupiter pendant son enfance. La fable a embelli cette histoire, en disant qu'*Amalthée* étoit une chèvre qui avoit donné son pis au jeune Jupiter, et *Mélissa*, des abeilles qui lui remplirent la bouche de leur miel. La première a reçu pour récompense des honneurs divins ; et pourquoi la seconde n'aura-t-elle pas joui du même avantage ?

L'escarbot, ou le cerf-volant, que l'on peut mettre aussi au rang des mouches, étoit un dieu adoré par les Egyptiens (6). Appien le grammairien, pour excuser sa nation

(1) *Ælian. Hist. Anim. lib. xvii. cap. 35.* — (2) *Servius in Virg. Georg. lib. iv. Ut haberent liberos sine ullo concubitu.* — (3) *Georgic. iv. v. 219. et seqq.* — (4) *Ibidem, v. 197. et seqq.* — (5) *Didymus apud Lact. lib. 1. De falsa Relig. c. 22* — (6) *Plin. lib. xxx. cap. 11. Propter hoc Ægypti*

du culte qu'elle rendoit à un animal si vil et si méprisable, prétendoit que l'escarbot imite les ouvrages du soleil, en se reproduisant lui-même dans un peloton de fiente de bœuf, qu'il forme en se roulant, et qu'il enfouit ensuite sous la terre, jusqu'à ce que la semence qui y est renfermée, s'anime, et produise son semblable. Les soldats égyptiens avoient tant de vénération pour cet insecte, qu'ils le portoient gravé dans leurs anneaux (1); et dans les tables d'Isis, on remarque souvent cet animal, et d'autres mouches de diverses espèces; car les Egyptiens en adoroient de plus d'une sorte. Il y a donc toute apparence que c'étoit une semblable mouche (2) que les Philistins adoroient. Les Septante ont cru que véritablement ils rendoient leur culte à cet insecte. Ils ont traduit le mot *Béel-zébug* par *Baal-myia*, c'est-à-dire, *Baal-mouche*, ou le dieu Mouche. Les pères grecs ont suivi en cela les Septante (3). Un savant (4) a remarqué une mouche sur une ancienne monnoie des Phéniciens; et Philastrius (5) insinue que le culte de cet animal s'étoit conservé à Accaron, même depuis le christianisme, puisqu'il parle d'une hérésie de Juifs qui adoroient la mouche à Accaron. On a trouvé des mouches d'or dans le tombeau de Childéric à Tournai; c'étoient apparemment ses divinités; car il étoit gentil.

Dans l'Évangile, il est parlé de Béel-zébug, comme du prince des démons (6); ce qui pourroit faire croire qu'il n'étoit autre que Jupiter que les païens regardoient comme le roi et le prince des autres faux dieux. On peut fort bien l'appeler le maître ou le *Baal des mouches*, parla raison que nous avons dit, qu'il donna aux mouches du mont Ida les prérogatives d'une couleur dorée et d'une fécondité vierge. Il put aussi leur accorder le don de prophétie; car il y avoit un oracle à Accaron. Ainsi *Béel-zébug* n'étoit autre que *Jupiter Idæus*, ou *Dictæus*, accompagné de ses mouches:

*Curetum sonitus, crepitantiaque æra scoutæ, (apes),
Dictæo cæli Regem pavere sub antro (7).*

magna pars scarabæos inter numina colit, etc. Vide et Plutarch. Symposiac. l. iv. c. 5. et Pierii Hieroglyphæ, l. viii. c. 14. Vide et Euseb. Præpar. l. iii. c. 2. — (1) Ælian. Hist. Animal. l. xviii. c. 15. Αἰγυπτίων δὲ οἱ μάλιστα ἐπὶ τῶν δακτυλίων, εἴχον ἐγγλυμμίον κάθηρον, etc. — (2) 70. 4. Reg. 1. 2. Δεῦτε καὶ ἐπιπέσασθε ἐν τῷ Βααλ-μύιας θεῷ Ἀκκαρῶν, etc. — (3) Greg. Nazianz. Orat. 2. contr. Julian. Theodorët. qu. 3. in 4. Reg. Procop. Gazæus. — (4) Joan. Ernest, Gerard. Analect. ad Matt. xii. 24. p. 621. — (5) Philastr. Hæres. xiii. — (6) Matt. xii. 24. Marc. iii. 22. Luc. xi. 15. — (7) Georgic. lib. iv. v. 151. et seqq.

Si les païens ont eu tant de vénération pour les corbeaux, pour les chèvres, pour les geais, que des imposteurs formoient à faire certains mouvemens, et à rendre certaines réponses que l'on prenoit pour des oracles (1), pourquoi n'auroit-on pas fait le même honneur aux mouches consacrées à Jupiter ?

MARNAS.

L'Écriture ne parle point de Marnas ; mais saint Jérôme et les auteurs profanes nous apprennent qu'on adoroit cette divinité à Gaza, ville des Philistins. On trouve même quelques médailles où Gaza est surnommé *Marna* (2). Saint Jérôme parle de son temple : *Marnas Gazæ luget inclusus, et eversionem templi jugiter pertimescit* (3). On voit dans la Vie de saint Hilarion (4), qu'on célébroit dans Gaza des jeux et des courses de chariots, en l'honneur de cette divinité. Etienne le géographe (5) croit que *Marna* signifie le Jupiter crétois. *Maran*, en syriaque qui est la langue qu'on parla communément dans la Palestine, depuis la captivité de Babylone, ou du moins depuis les Machabées, signifie *Seigneur*, dénomination qui convient fort bien à Jupiter. Mais on pourroit, avec autant de raison l'appliquer au soleil, ou à Apollon qui étoit la grande divinité de tout l'Orient. Joseph (6) nous apprend qu'il y avoit à Gaza un temple d'Apollon, où le sénat de cette ville s'assembloit ordinairement. Le nom de *Maran* ou *Marna* n'étoit point inconnu en Crète. On y appelloit les filles *Marnæ*, comme qui diroit madame. On trouve divers vestiges de ce nom dans l'île de Crète, par exemple, *Marathuse*, ville célèbre de ce pays, *Marathis*, etc.

V.
Culte de
Marnas.
Quelle étoit
cette divini-
té.

BÉRITH, ou BAAL-BÉRITH.

Cette divinité n'est connue que dans le livre des Juges. Il y est dit qu'après la mort de Gédéon (7), les Israélites abandonnèrent le Seigneur et s'adonnèrent à l'idolâtrie de Baâl, et établirent *Baal-Bérith* pour leur dieu. Il y

VI.
Culte de
Baal-Bérith.
Quelle étoit
cette divini-
té.

(1) *Clement. Alex. Admon. ad gentes*, p. 9. (2) *Apud Spanheim*, p. 869. ΓΑΖΑΜΑΡΝΑ. ΔΙΙΡ. — (3) *Hieronym. Ep. 57. ad. 7. ad Letam. col. 591.* — (4) *Hieronym. Vita Hilarion. col. 80.* — (5) *Stephan. in Gaza. Έξως και τὸ τῆ Κρηταίῳ Διὸς παρ' αὐτοῖς εἶναι, ὃ και καθ' ἡμᾶς ἱκαλῶν Μαρίας.* — (6) *Joseph. Antiq. l. XIII. 21.* — (7) *Judic. VIII. 33. Aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim, percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum (Hebr. Et posuerunt sibi Baal-Berith in deum.)*

avoit un temple de cette divinité à Sichem ; et les Sichimites y avoient de l'argent en dépôt, qu'ils donnèrent à Abimélech, fils de Gédéon (1). Ce fut dans ce même temple qu'ils se retirèrent, après qu'ils se furent brouillés avec Abimélech (2).

Baal-Bérith signifie le dieu de l'alliance. Les païens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux alliances ; et il paroît qu'il dépendoit de ceux qui faisoient alliance, de choisir le dieu qu'ils vouloient, pour être témoin de ce qu'ils se promettoient l'un à l'autre. Pour l'ordinaire néanmoins on choisissoit Jupiter qui est quelquefois nommé *Jupiter au serment* (3) chez les Grecs et chez les Romains. On voyoit dans la ville d'Olympe un Jupiter surnommé *au serment* (4), qui tenoit la foudre dans ses deux mains, et qui paroissoit prêt à la lancer contre ceux qui violeroient leur parole. Les Romains juroient aussi quelquefois par *Jupiter à la pierre* (5), peut-être à cause de la pierre qui ser voit pour frapper la victime qu'on offroit dans la cérémonie de l'alliance (6).

Mais nous cherchons une divinité du nom de *Bérith* parmi les Orientaux. Philon de Biblos nous apprend (7) qu'*Elion* et *Béruth* sont deux divinités des Phéniciens. Le premier nom marque le *Très-Haut*, et il se donne quelquefois au vrai Dieu dans l'Écriture. Le second a un rapport visible à *Bérith* qui signifie l'alliance, et c'est peut-être de cette divinité que la ville de Béryte en Phénicie a tiré son nom. Strabon parle d'un temple de *Baris* en Arménie (8) ; et Pline, du dieu et du temple *Briaze* ou *Bric-tium* (9) en Bithynie, au pied duquel passe le fleuve *Olachas*, dont les eaux brûlent, dit-on, les parjures, comme si on les approchoit de la flamme. Tous ces noms sont assez approchans de *Bérith* ou *Béris* ; car les Orientaux confondent souvent les lettres *t* et *s*. Bochart (10) croit que *Bérith* est la déesse appelée *Béroé* dans Nonnus (11), et que ce poëte dit avoir été fille de Vénus et d'Adonis, ou,

(1) *Judic. ix. 4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baal-Berith.* — (2) *Ibid. v. 46. Ingressi sunt fanum dei sui Berith.* — (3) Ζῆνς ὄρκιος, *Dius Fidius, Pistius Jupiter.* *Dionys. Halicarn. t. iv. Laert. in Pythagora.* — (4) *Vide Pausan. in Eliao.* — (5) *Apul in lib. de Deo Socrat.* — (6) *Vide Bonfr. hic, et Servium in Æneid. viii. Jovis ante aram, cæsa jungebant fœdera porca.* — (7) *Philo Bibl. Κατὰ τῆλυς ἰστέαι τῆς Ἐλίῶν καλυμματος, καὶ θηλεία λεγομένη Βερούτι.* — (8) *Strabo. t. xii.* — (9) *Plin. lib. xxxi. c. 1.* — (10) *Bochart. Chanaan. t. ii. c. 17.* — (11) *Nonn. Dionysiac. 41. 42.*

selon d'autres, de Thétis et de l'Océan. Cet auteur dit qu'elle avoit donné son nom à Béryte, et qu'elle y étoit adorée.

Mais voici quelques autres remarques qui pourront servir à montrer que *Bérith* est un dieu venu des Philistins ou des Crétois, et que c'est la même divinité que Dercéto, ou Dagon. Diodore de Sicile (1) nous apprend que les Crétois rendoient un culte religieux à la déesse *Britomartis*, fille de Jupiter et de Carné, qui fut surnommée *Dic-tynna*, parce qu'elle inventa, dit-on, les filets pour la chasse; ou parce qu'étant poursuivie par Neptune qui vouloit lui ravir l'honneur, elle se jeta dans la mer, et fut sauvée dans des filets de quelques pêcheurs. Nous croyons avoir montré que la véritable étymologie de *Dic-tynna*, vient de l'hébreu *dag-thannim*, grand poisson; et *Britomartis* vient sûrement de *bérith* et *marath*, déesse de l'alliance. L'auteur que nous avons cité, et Solin, disent que cette déesse est la même que Diane; ce qui est très-probable, puisque et *Dictyna*, et *Dercéto*, et *Atergatis*, ne sont autres que la lune que les Grecs adoroient sous le nom de Diane. Macrobe (2) parle du dieu Bacchus, ou Liber, surnommé *Brissæus*, qui est sans doute le soleil dont le nom est aussi dérivé de *Bérith*, ou *Béris*, suivant la prononciation chaldéenne. Ainsi la divinité *Bérith* que ceux de Sichem avoient choisie, et à laquelle ils avoient élevé un temple, étoit apparemment empruntée des Philistins, et venoit originairement de Crète, de même que les autres divinités de ces peuples.

(1) *Diodor. Sicul. l. v. p. 236. som. 342.* Βριτόμαρτις δὲ, τὰν προσαγορευομένων, Δίκτυνας, μυθολογῶσι γένεσθαι μὲν ἐν Κρήτῃ τῆς Κρήτης ἐκ Δίος καὶ Κάρμης. —
 (2) *Macrobo. Satur. l. i. c. 18.*

DISSERTATION

SUR

L'APPARITION DE SAMUËL A SAÛL.*

I.
Opinions différentes des pères et des rabbins sur l'apparition de Samuël.

ON a vu, dès les premiers siècles de l'Église, les esprits se partager sur le sujet que nous devons traiter ici. Les plus grands docteurs et les pères les plus éclairés n'ont pu s'accorder sur cette matière; et l'Église encore aujourd'hui, par une discrétion pleine de sagesse, souffre sur cela la diversité d'opinions, en ce qui ne blesse ni la charité, ni la foi, ni les mœurs. Les uns veulent que l'apparition de Samuël à Saül soit une fourberie de la pythonisse qui voulut tromper ce prince, en lui persuadant qu'elle voyoit Samuël, quoiqu'elle ne vît rien du tout; d'autres soutiennent que Samuël apparut véritablement à Saül.

Les défenseurs de cette opinion sont encore partagés entre eux; car la plupart soutiennent que ce ne fut, ni par l'effet de la magie, ni par la force des évocations qu'il apparut, mais par la permission de Dieu qui, sans avoir égard à la volonté de la magicienne, et aux opérations du démon, permit, dans sa colère, que Saül avant sa mort, apprît par la bouche du prophète l'extrémité des malheurs auxquels il s'étoit engagé par sa désobéissance. Quelques autres n'ont pas craint d'avancer que les ames des saints, de même que celles des méchans, étant alors au pouvoir des démons, avant que Jésus-Christ les en eût affranchies par sa mort, le prince des ténèbres a pu user de son pouvoir en cette rencontre, et faire paroître Samuël à Saül, par le moyen des enchantemens et des évocations de la pythonisse.

Une troisième opinion sur ce sujet, est que ce fut le démon qui apparut, et qui trompa et la magicienne et Saül. Enfin il y en a qui veulent que ce n'ait été ni Samuël, ni le démon, mais un fantôme, ou une figure de Samuël, que

* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

Dieu fit paroître par le ministère des anges, ou par son pouvoir immédiat.

Les rabbins ne sont pas moins partagés sur cette apparition, que les pères de l'Église. Le rabbin Samuël Hophni soutient que tout ce qui est dit de l'apparition de Samuël, n'est qu'un jeu et une friponnerie de la pythonisse. Elle savoit que Saül étoit réprouvé de Dieu, et que David avoit été sacré roi d'Israël par Samuël; elle feignit de ne pas connoître Saül; elle jugea par les circonstances, que ce prince perdrait la bataille; elle suborna un homme qui lui fit, d'un lieu secret, les réponses que Saül crut entendre de la bouche de Samuël même. Saadia Gaon et le rabbin Haï enseignent qu'il étoit impossible que la pythonisse fit paroître Samuël, à moins que Dieu n'eût auparavant ressuscité ce prophète. Or il n'y a, disent-ils, nulle apparence que Dieu eût voulu le ressusciter pour découvrir à Saül ce qui devoit lui arriver, pendant qu'il refusoit de lui répondre, lorsqu'il l'interrogeoit par l'Urim et Thummim, qui étoit le moyen légitime que le Seigneur avoit établi parmi son peuple. Lévi-Ben-Gerson veut que tout se soit passé dans l'imagination de Saül. Ce prince, frappé des menaces que Samuël lui avoit faites, que Dieu devoit lui ôter son royaume, s'imagina fortement que ce prophète lui apparoissoit, et lui disoit ce que nous lisons dans l'histoire de la pythonisse, quoiqu'au dehors il ne se passât rien de pareil. Abarbanel croit que quelque démon se revêtit du corps de Samuël, sous lequel il apparut à Saül, et lui découvrit ce qui devoit arriver, autant qu'il pouvoit le savoir par conjecture. Menasseh-Ben-Israël (1) n'admet aucun de ces sentimens; il s'attache aux principes marqués dans le livre Zohar, qui porte qu'il y a des esprits qui ont un si grand pouvoir sur les âmes des morts, qu'ils en font presque tout ce qu'ils veulent, et leur font prendre tel corps qu'ils jugent à propos. Ils leur commandent d'entrer dans un cadavre et de l'animer, et elles leur obéissent sans résistance. Mais il faut que cela se fasse dans l'année de la mort; car durant ce temps, selon les rabbins, l'âme descend souvent dans le corps qu'elle a animé, et le visite, de sorte qu'on ne peut pas dire qu'alors elle l'ait entièrement abandonné. Les esprits dont nous avons parlé, peuvent pendant tout ce temps-là les forcer d'y rentrer, et de

(1) *Vide Menasseh-Ben-Israel, t. II. c. 6. de Resurrect. mortuorum.*

l'animer tout de nouveau. La pythonisse, aidée de son art magique, força donc les démons de contraindre l'ame de Samuël de venir reprendre son corps pour apparôtre à Saül. Il suppose qu'il n'y avoit pas un an que ce prophète étoit mort; mais, selon notre chronologie, il étoit mort deux ans auparavant.

Comme après tant d'habiles gens qui ont traité cette matière avant nous, il seroit difficile de rien dire de nouveau, et d'ajouter à leurs lumières et à leurs recherches, nous nous contenterons de rapporter les principales preuves de chaque sentiment, et d'appuyer l'opinion qui nous paroitra la plus probable, sans prétendre pour cela condamner celles contre lesquelles l'Église ne s'est point déclarée.

II.
Opinion de ceux qui ont cru que Samuël avoit été évoqué par la force des enchantemens de la magicienne.

De tous ceux qui ont enseigné que Samuël avoit été évoqué par la force des enchantemens de la magicienne, Origène est le plus connu et le plus célèbre, quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait soutenu ce sentiment; car, avant lui, saint Justin le martyr (1) avoit écrit que toutes les ames des justes et des prophètes étoient sous la puissance du démon qui les faisoit quelquefois paroître par les prières et les évocations des magiciens. Mais ce saint martyr n'avoit proposé cette opinion qu'en passant, et ne l'avoit jamais soutenue avec opiniâtreté; au lieu qu'Origène s'étoit expliqué dans plus d'une occasion sur cela, et avoit toujours maintenu son sentiment, sans vouloir s'en désister. C'est ce qu'on peut inférer de la Dissertation d'Eustathe d'Antioche contre lui, dans laquelle il lui reproche des sentimens qui ne se trouvent plus dans ce qui nous reste de ses écrits. Par exemple, il cite comme d'Origène, que *non-seulement le démon avoit tiré l'ame de Samuël de l'enfer, mais qu'il en avoit fait sortir aussi les ames d'autres prophètes* (2), quoique dans l'endroit où Origène traite cette question, il dise simplement : *Si donc un si grand homme étoit sous la terre, et si la magicienne l'en a tiré, il faut dire que le démon exerce son pouvoir sur l'ame d'un prophète* (3). Il pousse ensuite son raisonnement, et dit que puisque l'Écri-

(1) Justin. *Dialog. cum Tryphone*. Φαίνεται δὲ ὅτι καὶ πᾶσαι αἱ ψυχὴ αἱ τῶν ἕως δικαίων, καὶ προφητῶν, ὑπὸ ἰευσίας ἔπιπτον τῶν τοσούτων ἐνεργείων, ἡκεία δὲ καὶ ἐν τῇ ἰγαστριμυθῇ ἰκίειν ἕξ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ἡμολογῆται. — (2) *Apud Eust. Antioch. de Engastrimytho*. Ὁριγῆνης εἰπὶν ὅτι τὸ δαίμονος ἔχει τὰς τῷ προφῆτῃ μόνον ἀίγαντι ψυχῆς, ἀλλὰ, μίτηγι καὶ ἄλλαι συνταθεβέκασι, ἴφω, ψυχὰς προφητῶν ἁγίαι. — (3) *Origen. in 1. Reg. cap. 28*. Ἐὰν οὖν εἰ ἐ τρυλιῶντος ὑπὸ τῶν γῆς, καὶ ἀίγαντι αὐτὸν ἐ ἰγαστριμυθῆς, ἰευσίας ἔχει δαιμόνιος ψυχῆς προφητικῆς.

ture, ou le Saint-Esprit, qui en est l'auteur, assure que la magicienne fit sortir de l'enfer l'ame du prophète, on ne doit former là-dessus aucun doute. Il ajoute qu'il ne doit pas paroître si étrange qu'on dise que l'ame de Samuël et celles des autres prophètes aient été dans les enfers, puisqu'on avoue que Jésus-Christ même y est descendu (1).

Anastase d'Antioche appuie fortement l'opinion d'Origène. Il assure que *les ames des saints et des pécheurs étoient entre les mains du démon avant que le Sauveur descendit dans l'enfer, et dît à ces ames d'en sortir* (2). Et saint Augustin, consulté sur cette question par Simplicien (3), lui répond qu'il n'y a pas plus de raison de s'étonner que le démon ait pu faire paroître Samuël devant Saül, qu'il n'y en a que Satan ait parlé au Seigneur, et lui ait demandé de tenter et d'affliger Job; et que Jésus-Christ même ait permis au démon de le prendre, et de le porter sur le toit du temple. Dans tout cela, l'Écriture nous raconte simplement les faits, sans nous en apprendre, ni les raisons, ni la manière. Si Jésus-Christ, sans souffrir aucune diminution de son pouvoir et de sa majesté, a voulu se laisser tenter par le diable; s'il a permis aux Juifs de le prendre, de le lier, et de le crucifier; pourquoi n'auroit il pu, par une disposition secrète de sa sagesse et de sa Providence, consentir que l'ame du prophète parût sur la terre; par suite des évocations d'une magicienne et de l'opération du démon? Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes justes et vertueux se présenter devant des impies par leurs ordres, sans rien perdre de leur mérite, et sans se rabaisser pour cela? *Cur enim anima boni hominis a malis viris evocata si venerit, amittere videatur dignitatem suam? cum et viri plerumque boni vocati ad malos veniant..... servato atque inconcusso decore virtutis suæ?* Dans un autre ouvrage (4), il reconnoît que ce fut l'ame du vrai Samuël qui apparut à Saül, comme on verra ci après.

Les principales raisons de ceux qui nient que Samuël ait apparu, sont, 1° que le démon n'ayant aucun pouvoir sur les ames des justes, il est impossible que la pythonisse ait

III.
Opinion de
ceux qui
nient que Sa-

(1) *Vide eundem.* xxvii. in Joannem. — (2) *Anastas. Antioch. in Odyssæ qu. 12.* Ὅτι τὴν χεῖρα τῆ διαβόλου ὑπάρχει πάσαι αἱ ψυχαὶ τῶν ἁγίων, καὶ τῶν ἀμαρτωλῶν, ὡς ἔ καταβῆναι ἐν τῷ ἄδῃ ἃ Χριστοῦ, εἴπε τὰς ἐν δαιμόνις. Ἐβλάστη. — (3) *August. lib. 11. de Divers. quæst. qu. 4.* *Vide eundem ad Dulonitium. qu. 6. et lib. 11. de Doctrina Christ. o. 32.* — (4) *Liber de Cura pro mortuis. c. 15.*

muël ait apparu, et qui soutiennent que ce fut ou une feinte de la magicienne, ou une apparition du démon.

évoqué Samuël par ses enchantemens ; de sorte que si l'Écriture semble à la lettre favoriser ce sentiment, on doit l'expliquer, en disant que Samuël parut, qu'il parla, qu'il menaça Saül ; c'est-à-dire, que l'ombre, que le fantôme qui représentoit Samuël, fit toutes ces choses. On sait que les écrivains sacrés parlent souvent des choses suivant ce qu'elles paroissent, plutôt que suivant ce qu'elles sont en effet (1). On dit, par exemple, que les magiciens de Pharaon en firent autant que Moïse ; qu'ils produisirent, de même que lui, des serpens, des grenouilles, du sang. Est-ce à dire que le démon fit véritablement toutes ces choses, de la même manière que Moïse ? Non sans doute ; on ne doit point égaler les vrais miracles du doigt de Dieu, aux illusions des magiciens. Dans ces rencontres, les livres saints parlent d'une manière humaine.

2° Est-il croyable que Dieu, qui avoit rejeté Saül, et n'avoit pas voulu lui répondre, ni par les prophètes, ni par les songes (2), eût envoyé Samuël pour lui parler ; et cela dans le temps qu'il l'offensoit d'une manière plus indigne, en consultant une magicienne, quoique Saül lui-même eût fait défense de les consulter dans ses états ? Si donc ce n'est pas le Seigneur qui a fait paroître Samuël, et que le démon n'eût aucun pouvoir sur lui, que reste-t-il à dire, sinon que ce prophète n'a pas paru, ou qu'il est apparu de son propre mouvement ; car enfin, ou il est venu malgré lui, et forcé par les enchantemens de la magicienne ; ou il est venu librement, et de son plein gré, ou pour obéir à la volonté du Seigneur. Or on ne peut admettre aucune de ces alternatives, comme on l'a montré ; il suit donc que Samuël n'a point paru, et que ce fut un simple fantôme formé par l'opération du démon.

3° Si Samuël fût venu pour Saül, il auroit paru en corps, ou en esprit ; s'il eût paru en corps, Saül et ses gens l'auroient vu, aussi-bien que la pythonisse ; s'il parut simplement en esprit, par quel privilège la magicienne put-elle le découvrir, pendant que Saül et ses gens ne le voyoient point ? Et que venoit faire ce prophète, s'il ne vouloit pas se manifester à celui pour lequel seul il étoit venu ? Si Samuël vint d'une manière invisible, il vint inutilement ; et s'il étoit

(1) Vide Eustath. *Antioch. de Engastrimytho, et Nyssen. Ep. ad Theodos. Episc.* Εὐρίσκειμι γὰρ τὰν γραρικὰν συνθήκην πολλαχὲ τὸ δικάει ἀπὸ τῆ ὀπίου δειξιῶσαι. Vide *Natut. Alex. dissert. xxiii. de Samuelis apparit.* —

(2) 1. Reg. xxviii. 15.

corporel et visible, Saül a dû le reconnoître, le voir, et l'entendre, beaucoup plutôt que cette malheureuse qui n'avoit aucune part à son apparition.

4° On trouve dans le récit même de l'Écriture de quoi nous persuader que ce fut une feinte de la magicienne, ou une apparition de l'esprit du mensonge. L'écrivain sacré, rapportant les discours du prétendu Samuël, en dit assez pour nous découvrir que ce n'étoit point lui. Il ne conserve pas le caractère de ce prophète; il lui fait dire et faire ce qu'il n'auroit assurément, ni dit, ni fait, si c'eût été lui; car que signifient ces paroles: Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant évoquer? *Quare inquietasti me, ut suscitarer* (1)? comme si ce prophète avoit pu être inquieté et troublé par l'évocation de la magicienne, et comme s'il eût pu être contraint, malgré lui, de sortir de son repos. Les crimes des vivans, ou les mauvaises volontés du démon, peuvent-elles troubler le repos et la tranquillité des justes dans l'autre vie? Cette réponse suppose donc une fausseté; savoir, que Samuël ait été tiré malgré lui du sein d'Abraham. De plus, où est le zèle de Samuël qui se laisse adorer par Saül? *Inclinavit se Saul super faciem suam in terra, et adoravit* (2). Ce prophète, au lieu de le reprendre de ce qu'il consultoit les démons, et persévéroit dans son endurcissement, et de l'exhorter à retourner à Dieu, et à changer de conduite, l'insulte au contraire, s'élève contre lui, et le jette dans le désespoir, en lui disant que Dieu l'a abandonné, qu'il périra, lui et ses fils, et que l'armée d'Israël sera défaite. Est-ce là le caractère de l'Esprit de Dieu, et de Samuël qui, comme nous le dit l'Écriture (3), ne cessoit de pleurer Saül, même après sa réprobation? Enfin n'auroit-ce pas été approuver tacitement la nécromancie, lui donner du crédit, et la mettre en honneur, que de faire paroître Samuël en vertu des évocations d'une magicienne? Il ne sert de rien de dire que ce n'étoit point par l'effet de ses charmes et de ses enchantemens; car le peuple croira toujours ce qui paroît et ce qui frappe. Il y a donc toute apparence, que ce ne fut pas le vrai Samuël qui apparut, et que Dieu ne voulut pas exposer par cet exemple la foi et la piété de son peuple.

Si les défenseurs de l'apparition réelle opposent les prédictions qu'ils croient entendre sortir de la bouche du vrai

(1) 1. Reg. xxviii. 15. — (2) *Ibid.* v. 14. — (3) 1. Reg. xv. 35.

Samuël, on réplique que ce que dit ce prétendu Samuël est ou faux, ou incertain, ou connu d'ailleurs. Il n'y a rien que le démon et la pythonisse même n'aient pu dire et connoître, sans aucune révélation particulière et surnaturelle. La réprobation de Saül, et le choix que Dieu avoit fait de David, étant des choses publiques, connues de tout Israël, et même déjà exécutées en partie, il n'étoit pas difficile d'en prédire l'exécution totale et parfaite. Le mauvais état de l'armée de Saül, le découragement de ses troupes, le désespoir de Saül même, n'étoient que trop visibles; Endor n'étoit qu'à deux ou trois lieues du camp de Gelboë. Saül découvroit assez la mauvaise disposition de son esprit, et l'extrémité de ses affaires, dans ce qu'il disoit à la magicienne. Faut-il après cela s'étonner qu'elle lui ait prédit la perte de la bataille? Il y en a plusieurs qui prétendent même qu'elle annonça une fausseté, lorsqu'elle lui dit que lui et ses fils seroient le lendemain avec Samuël. On veut que la bataille ne se soit pas donnée le lendemain de ce jour. Et comment peut-on dire que Saül et ses fils seront le lendemain avec Samuël, puisqu'on sait que ce prince mourut dans l'endurcissement et dans l'impénitence, et par conséquent n'eut point d'autre partage que l'enfer et les supplices éternels; tandis que Samuël jouissoit dès lors du repos des justes, et que vraisemblablement Jonathas, fils de Saül, et ami de David, entra dans le même bonheur? Mais quand toutes ces prédictions seroient véritables, en pourroit-on conclure qu'elles ont été prononcées par Samuël (1)? Ne sait-on pas que l'ange des ténèbres se transforme souvent en ange de lumière, et que Satan prononce quelquefois des vérités? Ne reconnoît-il pas Jésus-Christ dans l'Évangile (2)? Ne publie-t-il pas dans les Actes des apôtres, que *Paul et Silas sont les serviteurs du Dieu Très-Haut, qui annoncent aux hommes la voie du salut* (3)?

L'opinion que nous venons d'émettre, se trouve appuyée de l'autorité de plusieurs pères et d'un grand nombre de commentateurs. Eustathe d'Antioche l'établit fortement dans toute sa Dissertation sur ce sujet contre Origène; il ne reconnoît dans cette histoire qu'une illusion de la part de la magicienne. L'auteur des Questions aux orthodoxes, sous le nom de saint Justin (4), nie de même que le vrai

(1) *Vide August. l. 11. ad Simplician. qu. 4. — (2) Marc. III. 11. 12. et Luc. IV. 41. — (3) Act. XVI. 16. 17. — (4) Justin. aut quispiam alius qu. 52. ad Orthodoxos. Πάντα ὅσα τῆς ἰσλαοτιμῆου γυναικῆ κατὰ τὸν ἰσχυριστὸν τῆ σαίμωνος τῆ τὰς ἑβραίων παρὰ τὸν τῶν ἐκ τῆρα Σαυὸν.*

Samuël ait paru ; mais il croit que le démon trompa et la pythonisse et tous les assistans , en leur apparissant sous la forme de Samuël, Dieu ayant permis dans cette occasion que l'esprit du mensonge ait déclaré à Saül les vérités terribles que nous lisons dans l'Écriture. Le saint martyr Bionius (1) , Tertullien (2) , saint Basile-le-Grand (3) , et saint Grégoire de Nysse (4) , sont dans les mêmes principes. Ce dernier père croit que le démon , qui se revêtit de la forme de Samuël , prit avec lui d'autres démons qui parurent dans cette circonstance , et que c'est ce qui fit dire à la magicienne , qu'elle voyoit des dieux qui venoient de l'enfer : *Deos vidi ascendentes de terra* (5). Saint Jérôme ne parle de cette apparition que comme d'une feinte : *Saul per incantationes et artes magicas visus est suscitasse Samuellem* (6). Et ailleurs , il dit que la pythonisse parla à Saül par le fantôme de Samuël : *In Samuelis phantasmate pythonissa loquitur ad Saulem* (7). Il est inutile de rapporter ici les paroles de saint Cyrille d'Alexandrie (8) , de l'auteur des Questions sur l'Ancien et le Nouveau-Testament (9) , et de celui du livre *De mirabilibus Scripturæ* (10) , qu'on a souvent cité sous le nom de saint Augustin , et d'un très-grand nombre d'autres (11) qui ne font que dire les mêmes choses qu'on a déjà rapportées.

Mais parmi ceux qui ne veulent pas reconnoître une vraie apparition de Samuël, il y en a qui font scrupule d'accorder au démon le pouvoir d'avoir formé le fantôme du prophète, et qui soutiennent que ce fut Dieu même qui par sa propre vertu , ou par le ministère des anges , offrit aux yeux de la pythonisse une figure de Samuël, laquelle prononça de sa part à Saül le dernier arrêt de sa perte. Théodoret (12) , qui soutient ce sentiment , traite de folie celui que nous venons d'exposer , parce qu'il engage ceux qui le défendent, à dire que ce fut le démon qui parla à Saül de la part de Dieu ; ce

IV.
Réfutation
de l'opinion
précédente.
L'apparition
fut réelle ;
mais ce ne
fut, ni l'appa-
rition du dé-
mon, ni l'ap-
parition d'un
fantôme sus-
cité par le
démon.

(1) *Apud Metaphrast.* — (2) *Tertull. lib. de Anima, c. 57.* — (3) *Basil. in cap. 8. Isai.* — (4) *Epist. ad Theodos. episcop.* — (5) *1. Reg. xxviii. 15.* — (6) *Hieron. in cap. vii. Isai. et in cap. xiiii. Ezech. Qualis fuit illa, quæ visa est suscitasse animam Samuelis.* — (7) *In Matt. c. vi.* — (8) *Cyrill. Alex. l. vi. de ador. in spiritu et verit.* — (9) *Quæst. 26.* — (10) *Lib. II. c. 11.* — (11) *Vide et Methodium Patar. adversus Origen. de Pythonissa. Philastrium de Hæres. cap. 26. Syncell. Chronio. Procop. Gazæum. Rupert. l. II. in lib. 1. Reg. cap. 17. alios plures apud Allat. de Engastrimytho, c. xi. Ita et Vat. Grot. Jun. Cle-ricus et alii passim.* — (12) *Quæst. 65. in 1. Reg. Αὐτὸς ἢ τῶν ἁλῶν Θεὸς σχηματίσας ὡς ἄνθρωπος τὸ εἶδος τοῦ Σαμουὴλ ἱφίγηκε τὰς ἀπέρασον, ἢ τῶν ἁλῶν Θεὸς ἐφῆσεν τὸ ὄνομα, ἀλλὰ τὸ Θεὸς.*

qui lui paroît contraire à la vérité, et à ce qui est rapporté dans les Paralipomènes où on lit, suivant les Septante, que *Saül mourut dans ses iniquités, parce qu'il n'obéit pas au Seigneur, et qu'il consulta la pythonisse; et Samuël lui répondit; mais parce qu'il ne rechercha pas le Seigneur, le Seigneur le fit mourir* (1). Le patrice Léon, préfet de Cariclée, cité dans Allatius (2), et quelques autres, sont dans la même opinion.

En effet, il y a quelque indécence d'attribuer au démon tout ce que l'Écriture attribue à Samuël dans cette histoire, sans qu'elle avertisse que ce qu'elle rapporte, ait pour auteur ce père du mensonge; supposant toujours au contraire que c'étoit le vrai Samuël, ou au moins son ombre, et quelque chose revêtu de son esprit, qui parla au nom et par l'autorité du Seigneur, qui découvrit l'avenir à Saül, et le reprit de son endurcissement.

Quant aux faussetés et aux incongruités qu'on prétend trouver dans son discours, il est aisé de faire voir qu'il n'a rien avancé de contraire à la vérité, rien d'opposé au vrai caractère de Samuël, ni d'incompatible avec les circonstances de l'histoire.

On n'accuse de faux celui qui parla à Saül, que sur deux points : le premier, en ce qu'il dit ; *Demain le Seigneur livrera le camp d'Israël entre les mains des Philistins* ; le second, en ce qu'il dit aussi à Saül : *Demain vous serez avec moi, vous et vos enfans*. A l'égard du premier, on peut répondre, 1° que ce mot, *demain*, ne se prend pas toujours pour un temps déterminé, mais souvent pour un temps futur, mais vague et indéfini, comme dans l'Exode : *Lorsque vos enfans vous demanderont demain, que veut dire cette cérémonie*, etc. (3) ; 2° que quand, en cet endroit, *demain* se prendroit dans la rigueur de sa signification, il n'y auroit aucune difficulté. Saül ayant passé une partie de la nuit chez la pythonisse, put aisément s'en retourner dans son camp qui n'étoit pas éloigné d'Endor ; les Philistins l'attaquèrent le jour même de son retour ; ce prince voyant son armée en déroute, se perça de son épée. Il n'y a rien en cela que de très-possible.

(1) 1. Par. x. 13. *secundum LXX. Καὶ ἀπέθανε Σαὺλ ἐν ταῖς ἀνομίαις αὐτοῦ, αἵς ἠέμιαις, τῷ Θεῷ κατὰ τὸν λόγον Κυρίου, διότι ἐκ Ἰσραὴλ ἦν ἱπυράτοις Σαὺλ ἐν τῷ ἔθνεϊ τριμύθῳ τῷ ἑθνικῷ, καὶ ἀπεκράτησε αὐτὸν Σαμουὴλ ὁ προφῆτης. Καὶ ἐκ ἱστορίας Κυρίου. Καὶ ἀπέκτανε ἑαυτὸν. — (2) De Engastrimytho. c. 9. Vide et Procop. Gaz. in xxviii. Reg. et Anastas. Antioch. — (3) Exod. xlii. 14.*

Quant à la seconde difficulté, ces mots : *Vous serez demain avec moi*, peuvent marquer deux choses : la première : Vous serez demain comme moi en l'état des morts, vous serez dans une autre vie ; la seconde : Vous serez avec moi dans le sein d'Abraham. Mais comme cette dernière proposition renferme une impiété visible, puisque ce seroit mettre au rang des justes et des prophètes, un pécheur endurci, impénitent, et homicide de soi-même, il s'ensuit qu'on doit se borner au premier sens, qui n'a rien que de très-aisé et de très-naturel : *Ut non ad æqualitatem felicitatis, sed ad parem conditionem mortis referatur*, comme dit saint Augustin (1).

Ajoutez que l'opinion qui veut que l'apparition dont il s'agit, ait été faite par le démon, n'a aucune preuve solide dans l'Écriture. Le texte ne dit pas un mot qui la favorise ; et il n'est pas bien difficile de lever les inconvéniens qu'on prétend trouver dans cette histoire, sans recourir à cette solution. Rien ne nous oblige de croire que Samuël ait été suscité par les évocations de la magicienne, et d'avouer que le démon ait le moindre pouvoir sur les âmes des saints. Dieu, par un effet de sa sagesse et de sa puissance, put faire paroître Samuël dans cette conjoncture, sans avoir égard, ni à la malice du démon, ni aux charmes de la pythonisse ; de même qu'il mit dans la bouche de Balaam de véritables prophéties, malgré la mauvaise volonté de Balaam même, et malgré Balac qui l'avoit fait venir (2) ; ainsi il fit prononcer par Caïphe une prédiction dont ce grand-prêtre même ne comprit pas le sens (3), et qui devoit avoir un effet tout contraire à son intention. De même dans cette conjoncture, Dieu prévint l'effet de la magie et des évocations ; il suscita Samuël, avant que la magicienne eût fait ses cérémonies diaboliques, comme on voit dans l'Écriture (4) que le prophète Elie alla au-devant de ceux que le roi Ochozias envoyoit pour consulter Béel-zébus, dieu d'Accaron, et les prévint, en disant : *Est-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Israël, pour que vous alliez ainsi consulter Béel-zébus, dieu d'Accaron ? C'est pourquoi allez dire à votre maître qu'il ne se levera point du lit où il est couché.*

L'Écriture insinue ce que nous venons de dire, lorsqu'elle remarque que la magicienne fut effrayée, en voyant

(1) *Aug. ad Simplician. l. II. qu. 4.* — (2) *Num. XXIII. 7. et seqq.* — (3) *Joan. XI. 51.* — (4) *4. Reg. I. 5. 4.*

venir Samuël : *Et cette femme ayant vu Samuël , jeta un grand cri , et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée , car vous êtes Saül ? Le roi lui dit : Ne craignez point ; qu'avez-vous vu ? Elle répondit : J'ai vu des dieux qui s'élèvent de la terre* (1). Elle vit donc quelque chose qu'elle n'avoit point accoutumé de voir. Sa nécromancie n'avoit ordinairement de pouvoir que sur les démons , ou sur les ames de quelques malheureux qui étoient sous la puissance du diable ; mais ici elle voit quelque chose de divin , de terrible , de majestueux , d'auguste. Samuël paroît tout à coup , avant qu'elle ait achevé ses enchantemens. En un mot , elle comprit aisément que ce n'étoit point par sa vertu , que ce prophète apparoissoit ; c'est ce qui causa sa frayeur , et lui fit jeter des cris.

Il est vrai que Dieu avoit rejeté Saül , et n'avoit pas voulu auparavant lui répondre ni par les prophètes , ni par les songes ; mais s'ensuit-il de là qu'il n'ait pas voulu lui parler dans cette dernière occasion ? N'accorde-t-il pas quelquefois dans sa fureur , ce qu'il a refusé dans sa miséricorde ? Et après avoir long-temps dissimulé le crime , sa colère n'éclate-t-elle pas à la fin contre ceux qui ont méprisé les richesses de sa grace ? Si Samuël se plaint que Saül a troublé son repos , on ne peut pas en conclure que ce prophète lui ait apparu malgré lui. Cette expression , *Pourquoi m'avez-vous troublé ?* est une façon de parler humaine , qui ne doit pas être prise à la rigueur.

Au reste , il importoit peu que Samuël se fit voir corporellement à Saül , ou à la pythonisse. Ce prophète n'étant venu que pour faire des reproches à Saül , et pour lui annoncer son malheur futur , il suffisoit qu'il lui fit connoître la résolution de Dieu , ou par lui-même directement , ou par le moyen d'un autre. Il étoit même , en quelque sorte , plus convenable à sa dignité , que Samuël ne lui parlât pas ; comme pour marquer une plus grande aversion de son crime , et un plus grand éloignement de sa personne. Quant à ce qu'on ajoute , que Samuël quitta dans cette occasion son caractère de bénignité et de compassion , en insultant à Saül , et que ce prophète n'auroit pas souffert que Saül l'adorât ; on doit faire attention , 1° que la profonde révérence que Saül fit à Samuël , n'emportoit pas une adoration de latrerie , réservée à Dieu seul ; c'étoit une civilité et une mar-

(1) 1. *Reg.* xxviii. 12. 13.

que de révérence, qui étoit bien due au mérite du prophète. 2° Saül ayant laissé passer le temps de la miséricorde de Dieu, Samuël ne pouvoit prendre en cette occasion qu'un caractère de sévérité, et s'armer de zèle contre un homme qui, après avoir si souvent désobéi à Dieu, continuoit de l'irriter, en consultant les magiciens, contre les défenses expresses de la loi.

Les autres raisons qu'on apporte, pour appuyer le sentiment de l'apparition d'un démon, ou d'un fantôme formé par un ministre de l'enfer, sous la figure de Samuël, sont peu solides. Elles tombent d'elles-mêmes, après ce que nous avons dit, ou seront détruites par ce qu'on dira dans la suite.

Si ce n'est, ni un mauvais esprit, ni un vrai fantôme suscité par le démon, qui apparut à Saül, il suit que ce ne peut être que le vrai Samuël; que ses prédictions sont de véritables prophéties, et qu'il faut prendre le texte de l'Écriture dans le sens qui paroit le plus simple et le plus naturel. C'est ce que nous allons montrer.

Tout le monde convient que dans l'exposition des saintes Écritures, il faut, autant qu'on peut, s'en tenir au premier sens que les paroles nous présentent; et qu'on ne doit recourir à des explications éloignées et particulières, que lorsque la lettre ne nous fournit aucun sens aisé, et conforme aux principes de la raison, de la piété et de la foi. Or dans l'histoire dont il s'agit ici, il n'y a qu'une seule chose qui paroisse blesser la foi et la piété; c'est d'attribuer au démon et aux nécromanciens le pouvoir d'évoquer les âmes des saints. Tout le reste ne renferme rien de contraire à la piété et à l'analogie de la foi; on doit donc se contenter d'obvier à ce seul inconvénient, et, quant au reste, s'en tenir au texte littéral de l'Écriture. Nous avons déjà fait remarquer qu'il y avoit deux manières d'éviter cette difficulté: la première, en disant que Dieu prévint les enchantemens de la magicienne, et fit paroître Samuël, avant qu'elle eût fait ses cérémonies magiques; la seconde, en soutenant que Samuël parut par la seule volonté de Dieu, sans aucun égard à la prétendue force des enchantemens. En admettant l'une de ces deux réponses, on se tire de tous les embarras, sans s'éloigner du sens littéral du texte; on reconnoît que la magicienne fit, ou au moins commença ses évocations; que Samuël apparut, et parla à Saül; que cela se fit par l'ordre et au nom du Seigneur.

V.

Opinion de ceux qui soutiennent que Samuël apparut réellement, soit en corps, soit en esprit, non par la force des enchantemens, mais par la seule volonté de Dieu.

Il faut donc recevoir tout le récit de l'Écriture, à la lettre, avec la restriction que nous venons d'y apporter. C'est l'Esprit-Saint qui y parle, et qui inculque la vérité de cette histoire; il ne nous met en garde en aucun endroit contre la conséquence littérale et rigoureuse de son récit; si tout le reste de l'histoire qui précède et qui suit cette circonstance de l'apparition de Samuël, doit se prendre à la lettre, pourquoi en exclure ce seul endroit? Qu'on donne à lire à qui l'on voudra ce passage, il est sûr qu'il l'entendra naturellement d'une vraie apparition du prophète. Il n'y a qu'une grande réflexion, c'est la crainte d'admettre une chose qui semble favoriser la nécromancie, et de donner trop de pouvoir au démon, qui a pu déterminer quelques anciens à l'entendre autrement. Peut-être aussi que l'envie de contredire Origène, et de détruire son sentiment qui étoit visiblement erroné et excessif, a fait donner dans un excès opposé. S'il étoit permis de détourner le sens des Écritures, et d'une manière aussi violente qu'on le fait sur ce passage, à cause de quelques obscurités qu'on y remarqueroit, que deviendroient les histoires les plus avérées? Enfin vouloir que le démon ait apparu en la place de Samuël, n'est-ce pas faire injure à ce prophète, et exposer au mépris des libertins la vérité et l'autorité des divines Écritures qui nous présentent dans cette histoire un sens tout contraire à celui qu'on veut lui donner?

Nous savons que plusieurs des anciens pères ont appuyé cette opinion; mais à Dieu ne plaise que nous leur attribuions aucune des mauvaises conséquences qu'on peut tirer de leur sentiment. Il y a beaucoup d'apparence, qu'ils n'avoient pas fait attention à un passage de l'Écclésiastique, qui paroît décisif pour l'apparition réelle du véritable Samuël. Soit que ce passage ne leur soit pas venu dans la mémoire, soit qu'ils ne regardassent pas alors ce livre comme un ouvrage incontestablement canonique et d'une autorité irréfragable, il est certain qu'ils ne l'ont pas cité en écrivant sur cette matière, comme le remarque Allatius (1). Voici le passage de l'Écclésiastique : *Après cela Samuël mourut, et il déclara et fit connoître au roi, que la fin de sa vie étoit proche; il éleva sa voix du fond de la terre, et prophétisa pour détruire l'impiété de la nation* (2). On ne dira

(1) Allat. in Eustat. de Engastrimytho. c. 14. — (2) Eccli. xlvj. 25. *Post hoc dormivit, et notum fecit regi; et ostendit illi finem vite sue, et exaltavit vocem suam de terra in prophetia, de ore impietatem gentis.*

pas sans doute qu'ici l'auteur ait voulu parler d'une apparition du démon sous la forme de Samuël, et qu'il exprime les choses, non selon ce qu'elles étoient, mais selon ce qu'elles paroissoient être. Seroit-il possible que l'Écriture, qui parle de cet événement en plus d'un endroit, n'eût jamais, du moins en passant, lâché quelques mots qui insinuassent que cette apparition n'étoit qu'une illusion et un prestige du démon? Est-on bien sûr que le démon même soit capable de faire une semblable apparition, de se présenter sous une forme visible, de parler et d'agir sous la figure d'un saint homme? Dans les Paralipomènes où la même histoire est rapportée en abrégé, on suppose, de même que dans l'Écclésiastique, que le vrai Samuël se montra et parla : *Saül mourut donc pour ses iniquités, parce qu'il avoit contrevenu aux ordres du Seigneur, et qu'il ne les avoit pas observés; et de plus, pour avoir consulté la pythonisse, au lieu de rechercher le Seigneur* (1). Les Septante portent : *Parce qu'il consulta la pythonisse; et Samuël lui répondit; et il ne rechercha pas le Seigneur.* C'est ainsi que le cite Théodoret, comme nous l'avons vu plus haut.

L'impression que la seule lecture du texte que nous examinons, a faite sur l'esprit de la plupart des anciens, les a engagés à reconnoître que Samuël apparut véritablement; quoique quelques-uns d'entre eux soient tombés dans un excès que nous voulons éviter; car en avouant que Samuël étoit véritablement apparu, ils ont trop donné au pouvoir du démon et à la force de la magie. Saint Justin le martyr, Origène, Anastase d'Antioche, sont de ce nombre. Mais saint Augustin (2), après avoir souvent traité cette matière, et pesé toutes les raisons qu'on peut apporter en faveur des divers sentimens qu'on forme sur ce sujet, s'est enfin déclaré pour celui qui veut que ce soit le vrai Samuël. Saint Ambroise parle de même : *Samuel post mortem, secundum Scripturæ testimonium, futura non tacuit* (3). L'auteur du poëme contre Marcion s'exprime ainsi :

*Mirificus Samuel, cui reges ungero primum,
Talibus in vitæ spatio laudabilis exit,
Ut quoque post requiem prophetica jura teneret* (4).

(1) 1. Par. x. 13. *Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod pravaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, et non custodierit illud; sed insuper etiam pythonissam consuluerit, nec speraverit in Domino* (Hebr. *nec requisierit Dominum*). — (2) Aug. *De cura pro mortuis*, cap. 15. *Nam Samuel propheta defunctus, vivo Sauli etiam regi futura prædixit.* — (3) Ambrós. in *Luc. c. 1.* — (4) *Lib. III.*

VI.

Auteurs qui ont embrassé cette dernière opinion. La seule lecture du texte suffit pour déterminer en faveur de cette opinion.

Zénon, évêque de Vérone (1), dit que Samuël, non-seulement se présenta au roi Saül après sa mort, mais aussi répondit à ses demandes, et lui parla avec plus de liberté étant mort, qu'il n'avoit fait étant vivant. Saint Thomas (2), toujours attaché à saint Augustin, et persuadé par l'évidence du texte de l'Ecclésiastique, dit que l'ame de Samuël découvrit à Saül l'issue du combat, Dieu le lui ayant révélé. Il ajoute que cette révélation étoit une vraie prophétie, parce qu'alors Samuël n'étoit point encore arrivé à l'état de béatitude permanente. On peut joindre à ces auteurs Sévère Sulpice (3), Raban Maur (4), Théodoret (5), Bède (6), saint Isidore de Séville, saint Eucher, le moine Anselme et divers autres anciens, qui pour la plupart n'ont fait que copier saint Augustin. Josèphe l'historien (7) à la tête de presque tous les rabbins, et la plupart des commentateurs catholiques, comme Nicolas Lyra, Denis le chartreux, Cajétan, Sanctius, Steuchus, Bellarmin, Salian, Sérarius, Estius, Coccius, Castro, Galatin, Soto, François Valésius, et une infinité d'autres (8), ont reconnu la vérité de cette histoire; tant son évidence a eu de force sur leurs esprits. C'est aussi le sentiment qu'a suivi en dernier lieu le R. P. Houbigant qui observe que Samuël parut avant que la pythonisse eût employé ses enchantemens; que ce fut ce qui causa la surprise de cette femme, et la raison aussi pourquoi Samuël se plaignit de Saül seul, et non de la pythonisse.

En effet, il ne faut que jeter la vue sur le récit de l'auteur sacré, pour entrer dans ce sentiment. La magicienne ne se fut pas plus tôt mise en devoir d'évoquer les mânes de celui que Saül demandoit (9), que tout d'un coup elle vit Samuël; et jugeant, par son air terrible et menaçant, qu'il en vouloit à Saül, elle jette un grand cri, et dit à ce prince: *Pourquoi m'avez-vous trompée, car vous êtes Saül?* Quelle torture ne faut-il pas donner à ces paroles, pour leur faire dire que la pythonisse, voyant le démon sous la figure de Samuël, ou feignant même de voir ce prophète, elle se récrie et fait l'effarée? Saül lui demande ce qu'elle voit; elle lui répond, *qu'elle voit des dieux*, c'est-à-dire, dans le style des Hébreux, un dieu, un juge, un prince, un ma-

(1) *Serm. de Resurrectione.* — (2) *D. Thom. secunda Secundæ qu. 174. art. 5. ad 4. Vide eundem, 1. parte qu. 89. art. 8. ad secundum.* — (3) *Sever. Sulpic. lib. 1. Hist. Sacra.* — (4) *Raban. in Eccli. lib. x. c. 12.* — (5) *Theodoret. qu. 65. in 1. Reg.* — (6) *Bed. lib. 17. in Reg.* — (7) *Joseph. Antiq. l. vi. c. 15.* — (8) *Vide si lubet apud Aflat. cap. 22. in Eustat. de Engastrimytho.* — (9) *1. Reg. xxviii. 12. et seqq.*

gistrat, qui sort du fond de la terre, et qui a la forme d'un vénérable vieillard revêtu d'un manteau. Aussitôt Saül reconnoissant Samuël à cette description, se prosterne en terre, et lui expose l'extrémité où il est réduit; le prophète lui répond : *Pourquoi m'interrogez-vous, puisque le Seigneur s'est retiré de vous, et est passé à votre rival? Le Seigneur exécutera ce dont il vous a menacé par ma bouche; il arrachera votre royaume de vos mains, et le donnera à David..... Il vous livrera, vous et le camp d'Israël, entre les mains des Philistins; demain vous serez avec moi, vous et vos fils; et le Seigneur livrera le camp d'Israël entre les mains des Philistins.* Tout ce qu'on vient de dire est tiré de l'Écriture, et ce n'est point la magicienne qui parle. Si l'on dit qu'elle contrefit sa voix pour parler au roi au nom de Samuël, à quoi ne s'exposoit-elle pas en lui annonçant des choses si désagréables, et en lui prédisant des choses dont assurément elle n'avoit aucune certitude? N'est-il pas bien plus croyable que dans une pareille conjoncture elle se seroit efforcée de flatter le roi, et de lui relever le courage, au lieu de l'effrayer par ses menaces? Ignoroit-elle le caractère des princes qui ne veulent point entendre de vérités désagréables et effrayantes, et qui n'écoutent jamais qu'avec dépit ceux qui leur annoncent de mauvaises nouvelles? Ignoroit-elle les violences et les emportemens de Saül? D'ailleurs auroit-elle pu tellement se déguiser et contrefaire sa voix, que Saül et ceux qui l'accompagnoient ne s'en fussent point aperçus dans tout ce dialogue?

On dira tant qu'on voudra que le démon put apparôître et tromper par ses prestiges, et les assistans, et la magicienne même; nous ne voulons point lui contester la puissance de faire de faux miracles; mais peut-on se persuader que cet esprit impur ait osé employer si souvent et si impunément le nom du Seigneur (1), ce nom sacré et redoutable, dont la prononciation seule le jette dans l'effroi et dans le trouble? Qui croira que le malin esprit ait voulu faire le zélé pour le service du Seigneur, et reprocher à Saül des crimes que lui-même lui avoit fait commettre? Enfin, que ce père du mensonge et cet ange des ténèbres, ait prédit l'avenir d'une manière si sûre, si précise et si positive? Nous accordons qu'il ait su la réprobation de Saül et

(1) Le nom *Jehova* se lit jusqu'à six fois dans ce que l'ombre de Samuël dit à Saül, 1. Reg. xxviii. 16. et seqq.

l'élection de David, puisque c'étoient des choses connues et de notoriété publique; mais qui lui avoit révélé la perte de la bataille qui se donna le lendemain, la déroute d'Israël, la mort de Saül et de ses fils? Quoi de plus fortuit que tout cela? quoi de plus incertain, même dans la situation présente des affaires de Saül? Ce prince pouvoit perdre la bataille sans perdre la vie; il pouvoit être tué, ou se tuer lui-même, sans que ses fils mourussent dans cette journée; il ne paroissoit pas même naturel que Saül, après de telles menaces, allât s'exposer avec ses troupes et ses fils à une mort certaine; il n'y avoit donc que le maître absolu et tout-puissant des causes et des événemens qui pût prévoir et prédire avec assurance toutes ces choses.

Tout le monde convient que le démon ne connoît pas l'avenir, qu'il ne peut en juger que par conjectures; or il y a ici plus que de simples conjectures. Celui qui parle affirme et fixe les événemens; il en marque jusqu'au temps précis; il désigne jusqu'au nombre des personnes, jusqu'aux plus petites circonstances; et tout est exactement vérifié. Nous ne craignons donc pas de dire que ce fut le vrai Samuël qui apparut à Saül; mais nous n'oserions assurer si ce fut en corps ou seulement en esprit: *Sive in corpore, sive extra corpus, nescio*. Mais de quelque manière qu'il se soit fait voir, il faut reconnoître que, ni le démon, ni la magicienne, n'y ont eu aucune part; que tout se passa par la puissance et par l'ordre du Seigneur, souverain maître des vivans et des morts.

ROIS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Elcana et ses deux femmes. Anne obtient du Seigneur un fils qui fut nommé Samuël. Elle le consacre au Seigneur.

1. FUIT VIR UNUS de Ramathaim-Sophim, de monte Ephraim, et nomen ejus Elcana, filius Jeroham, filii Eliu, filii Thohu, filii Suph, Ephrathæus :

2. Et habuit duas uxores : nomen uni Anna, et nomen secundæ Phenenna. Fueruntque Phenennæ filii : Annæ autem non erant liberi.

3. Et ascendebat vir ille de civitate sua statutis diebus, ut adoraret et sacrificaret Domino exercituum in Silo. Erant autem ibi duo filii Heli, Ophni et Phinees, sacerdotes Domini.

4. Venit ergo dies,

1. IL y avoit, dans la montagne d'Ephraïm, un homme de la ville de Ramatha, surnommée Sophim, parce qu'elle étoit habitée par les enfans de Suph, l'un des descendants de Caath. " Cet homme s'appeloit Elcana, et étoit fils de Jeroham, fils d'Eliu, fils de Thohu, fils de Suph, de la tribu de Lévi, et il demouroit dans la tribu d'Ephraïm.

2. Il avoit deux femmes, " dont l'une se nommoit Anne, et la seconde Phénenna. Phénenna avoit des enfans, et Anne n'en avoit point.

3. Cet homme alloit de sa ville à Silo " aux jours solennels, pour y adorer le Seigneur des armées, et pour lui offrir des sacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, prêtres du Seigneur, y étoient alors.

4. Un jour donc, Elcana, ayant of-

ψ 1. Voyez 1. Paral. vi. 35.-38.

ψ 2. Selon l'usage commun des Israélites, fondé sur la tolérance de la loi.

ψ 3. Où étoit le tabernacle depuis le temps de Josué. Jos. xviii. 1.

Avant l'ère
chr. vulg.
1170

fert son sacrifice, donna à Phénenna sa femme, et à tous ses fils, et à toutes ses filles, *chacun* leur part de l'hostie.

5. *Au contraire*, il n'en donna qu'une à Anne; et *en la lui donnant*, il étoit triste, parce qu'il l'aimoit, et qu'il étoit fâché de ce qu'elle n'avoit point d'enfans. " Mais le Seigneur l'avoit rendue stérile.

6. *Phénenna*, sa rivale, l'affligeoit aussi, et la tourmentoit excessivement, jusqu'à lui insulter de ce que le Seigneur l'avoit rendue stérile.

7. Elle en usoit de même tous les ans, lorsque le temps étoit venu de monter au temple du Seigneur; *elle lui insultoit*, et la piquoit ainsi de jalousie. Et Anne se mettoit à pleurer, et ne mangeoit point.

8. Elcana, son mari, lui dit donc : Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous point? et pourquoi votre cœur s'afflige-t-il? ne vous suis-je pas plus que ne vous seroient dix enfans? *Et l'affection que j'ai pour vous, ne doit-elle pas vous consoler de votre stérilité?*

9. Après qu'Anné eut mangé et bu à Silo, elle se leva. Et dans le même temps que le grand-prêtre Héli étoit assis sur son siège devant la porte du temple du Seigneur,"

10. Anne, qui avoit le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur,

et immolavit Elcana; deditque Phenennæ uxori suæ, et cunctis filiis ejus, et filiabus partes.

5. Annæ autem dedit partem unam tristicis, quia Annam diligebat. Dominus autem concluderat vulvam ejus.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus, et vehementer angebat, in tantum, ut exprobraret quod Dominus conclusisset vulvam ejus.

7. Sicque faciebat per singulos annos, cum redeunte tempore ascenderent ad templum Domini, et sic provocabat eam. Porro illa flebat, et non capiebat cibum.

8. Dixit ergo ei Elcana vir suus : Anna, cur fles? et quare non comedis? et quam ob rem affligitur cor tuum? numquid non ego melior tibi sum, quam decem filii?

9. Surrexit autem Anna postquam comederat et biberat in Silo. Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini,

10. Cum esset Anna amaro animo, oravit

‡ 5. Hébr. autr. et il lui donna une part choisie, parce qu'il l'aimoit; ou, selon l'interprète syrien, une part double.

‡ 9. C'est-à-dire, hors du parvis, et près de la porte qui y conduisoit.

ad Dominum flens largiter.

11. Et votum vovit, dicens : Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ, et recordatus mei fueris ; nec oblitus ancillæ tuæ, dederisque servæ tuæ sexum virilem : dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus, et novacula non ascendet super caput ejus.

12. Factum est autem, cum illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli observaret os ejus.

13. Porro Anna loquebatur in corde suo, tantumque labia illius movebantur, et vox penitus non audiebatur. Æstimavit ergo eam Heli temulentam,

14. Dixitque ei : Usquequo ebria eris ? digere paulisper vinum quo mades.

15. Respondens Anna, Nequaquam, inquit, domine mi : nam mulier infelix nimis ego sum, vinumque et omne quod inebriare potest non bibi, sed effudi animam meam in conspectu Domini.

16. Ne reputes ancillam tuam quasi unam de filiabus Belial,

en répandant beaucoup de larmes en sa présence ;

11. Et elle fit un vœu en ces termes : Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, si vous n'oubliez point votre servante, et que vous donniez à votre esclave un enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de sa vie ; *il ne boira ni vin, ni rien de ce qui peut enivrer,* et le rasoir ne passera point sur sa tête.

12. Comme Anne demouroit ainsi long-temps en prière devant le Seigneur, Héli observa le mouvement de ses lèvres ;

13. Car Anne parloit dans son cœur, et l'on voyoit seulement remuer ses lèvres, sans qu'on entendit aucune parole. Héli crut donc qu'elle avoit bu avec excès ;

14. Et il lui dit : Jusqu'à quand serez-vous ainsi ivre ? Laissez un peu reposer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon seigneur, je suis une femme comblée d'affliction ; je n'ai bu, ni vin, ni rien qui puisse enivrer ; mais j'ai répandu mon ame en la présence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre servante soit comme l'une des filles de Bélial, dans la débauche et dans

Avant l'ère
chr. vulg.
1170.

† 11. Ces mots sont dans la version des Septante, et caractérisent ordinairement la consécration des Nazaréens.

Ibid. ou le ciseau. Il n'est pas certain que le rasoir fût alors en usage.

† 16. Voyez ce qui a été dit au Deutéronome, xiii. 13. On lit dans l'hé-

Avant l'ère
chr. vulg.
1170.

la dissolution ; car il n'y a que l'excès de ma douleur et de mon affliction qui m'ait fait parler jusqu'à cette heure. -

17. Alors Héli lui dit : Allez en paix, et que le Dieu d'Israël vous accorde la demande que vous lui avez faite *avec tant d'ardeur*.

18. Anne lui répondit : Plût à Dieu que votre servante trouvât grace devant vos yeux, *et que vous daignassiez prier pour elle, elle espérerait d'être exaucée!* Anne s'en alla ensuite retrouver son mari, prit de la nourriture, et ne porta plus comme auparavant un visage abattu, " *parce qu'elle demeura pleine de confiance que le Seigneur lui accorderoit sa demande.*

19. Après cela, *Elcana, ses femmes et ses enfans*, s'étant levés dès le matin, adorèrent le Seigneur, se mirent en chemin, et arrivèrent à leur maison à Ramatha. Elcana connut sa femme ; et le Seigneur se souvint d'elle, *et de la prière qu'elle lui avoit faite.*

20. *Ainsi*, quelque temps après, elle conçut, et mit au monde un fils qu'elle appela Samuël, *c'est-à-dire, donné de Dieu*, parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur."

breu à la lettre : *Ne des ancillam tuam coram filiam Belial.* Vraisemblablement on a lu originairement *coram te sicut filiam.*

‡ 18. Hébr. litt. *non fuerunt ei amplius.* Au lieu de היו , *fuerunt*, les anciens semblent avoir lu au passif היו , pris au sens de *defuerunt*. Son visage ne se défît plus, ne s'abattit plus.

‡ 20. Hébr. litt. parce que je l'ai demandé au Seigneur. Ceci paroît supposer qu'il manque là quelques mots ; et comme d'ailleurs il paroît peu naturel de tirer de là le nom de *Samuël* en hébreu, il y a lieu de soupçonner qu'on lisoit : elle l'appela Samuël, *c'est-à-dire, donné de Dieu* ; car elle dit : Dieu l'a donné ; car je l'ai demandé au Seigneur : *Samuel* (id est, posuit eum Deus) ; *dixit enim : Posuit eum Deus, quia a Domino postulavi eum.* Cette expression *Posuit eum Deus*, est un hébraïsme dont on aura la preuve au chap. suiv., ‡ 20., où Héli dit à Elcana, selon l'hébreu : *Ponat Dominus tibi semen ex muliere hac*, etc., c'est-à-dire, *Det tibi filium.*

quia ex multitudine doloris et mœroris mei locuta sum usque in præsens.

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace, et Deus Israel det tibi petitionem tuam, quam rogasti eum.

18. Et illa dixit : Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis. Et abiit mulier in viam suam, et comedit, vultusque illius non sunt amplius in diversa mutati.

19. Et surrexerunt mane, et adoraverunt coram Domino, reversique sunt, et venerunt in domum suam Ramatha. Cognovit autem Elcana Annam uxorem suam : et recordatus est ejus Dominus.

20. Et factum est post circulum dierum, concepit Anna, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Sa-

muel : eo quod a Domino postulasset eum.

21. Ascendit autem vir ejus Elcana, et omnis domus ejus, ut immolaret Domino hostiam solemnem, et votum suum.

22. Et Anna non ascendit, dixit enim viro suo : Non vadam, donec ablactetur infans, et ducam eum, ut appareat ante conspectum Domini, et maneat ibi jugiter.

23. Et ait ei Elcana vir suus : Fac quod bonum tibi videtur, et mane donec ablactes eum : precorque ut impleat Dominus verbum suum. Mansit ergo mulier, et lactavit filium suum, donec amoveret eum a lacte.

24. Et adduxit eum secum, postquam ablactaverat, in vitulis tribus, et tribus modis farinæ, et amphora vini, et adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus.

21. Elcana son mari vint ensuite avec toute sa maison pour immoler au Seigneur l'hostie ordinaire, et pour accomplir son vœu.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à son mari : Je n'irai point *au temple*, " jusqu'à ce que l'enfant soit sevré, et que je le mène, afin que je le présente au Seigneur, et qu'il demeure toujours devant lui, *comme je l'ai promis*."

23. Elcana son mari lui dit : Faites comme vous le jugerez à propos, et demeurez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant; je prie le Seigneur qu'il accomplisse sa parole, *et qu'il exécute ses desseins sur vous et sur l'enfant*." Anne demeura donc au logis, et nourrit son fils de son lait, jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Lorsqu'elle l'eut sevré, elle prit avec elle trois veaux, " trois boisseaux " de farine, et un vaisseau " plein de vin, et amena son fils à Silo en la maison du Seigneur. Or l'enfant étoit encore tout petit, *n'ayant que trois ans*."

ÿ 22. Vulg. *Non vadam*. L'hébreu ne l'exprime pas; mais l'arabe donne lieu de présumer qu'on a lu dans le même sens *Manebo*, conformément à ce qu'on lit au ÿ suiv., *Mane*.

ÿ 23. Ou, selon les Septante, *verbum tuum*; qu'il exécute votre parole, *qu'il vous donne, selon votre demande et votre vœu, un fils qui lui soit consacré*.

ÿ 24. Les Septante : un veau de trois ans.

Ibid. Hébr. un éphi. Mesure qui contient environ trente pintes ou trois boisseaux. *Ruth.* 11. 17.

Ibid. Hébr. un nébel. Mesure qui contient trois éphi.

Ibid. C'étoit l'âge auquel on sevroit les enfans. 2. *Mach.* vii. 27. L'hébreu pourroit signifier : *Puer autem vagiobat* : L'enfant pousoit des cris enfantins.

Avant l'ère
chr. vulg.
1170.

Avant l'ère
chr. vulg.
1170.

25. Ils le présentèrent à Héli, après avoir immolé un veau."

26. Et Anne lui dit : Il est vrai, mon seigneur, comme il l'est que vous vivez, que je suis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

27. Je le suppliois de me donner cet enfant; et le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite, avec promesse de le lui consacrer pour tous les jours de sa vie.

28. C'est pourquoi l'ayant reçu de lui, je le lui remets entre les mains, afin qu'il soit à lui tant qu'il vivra." Ils adorèrent donc le Seigneur en ce lieu; et Anne, pénétrée de reconnaissance, et remplie de l'Esprit de Dieu, fit sa prière en ces termes :

ψ 25. autr. le veau. En supposant qu'ils n'en apportèrent qu'un. *Sup.*
ψ 24.
ψ 28. Vulg. et Hébr. litt. *fuerit*, ניה. Les interprètes anciens ont lu *vixerit*, כיה.

25. Et immolaverunt vitulum, et obtulerunt puerum Heli.

26. Et ait Anna : Obsecro, mi domine, vivit anima tua, domine : ego sum illa mulier, quæ steti coram te hic orans Dominum.

27. Pro puero isto oravi, et dedit mihi Dominus petitionem meam, quam postulavi eum.

28. Idcirco et ego commodavi eum Domino, cunctis diebus quibus fuerit commodatus Domino. Et adoraverunt ibi Dominum. Et oravit Anna, et ait :

CHAPITRE II.

Cantique d'action de grâces d'Anne, mère de Samuël. Désordres des enfans d'Héli. Samuël sert devant le Seigneur. Héli reprend trop foiblement ses enfans. Dieu lui fait prédire la ruine de sa maison.

1167.

1. MON cœur abattu et humilié a tressailli d'allégresse dans le secours que j'ai reçu du Seigneur, et ma gloire, obscurcie par ma stérilité, a été relevée par la fécondité que j'ai reçue de la puissance de mon Dieu; de sorte que ma bouche, auparavant réduite au silence, s'est ouverte pour répondre à mes ennemis; et cela m'est arrivé, parce que j'ai mis ma joie et ma con-

1. EXULTAVIT cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo : dilatatum est os meum super inimicos meos, quia lætata sum in salutari tuo.

2. Non est sanctus, ut est Dominus : neque enim est alius extra te, et non est fortis sicut Deus noster.

3. Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes : recedant vetera de ore vestro : quia Deus scientiarum, Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes.

4. Arcus fortium superatus est, et infirmi accincti sunt robore.

5. Repleti prius propanibus se locaverunt, et famelici saturati sunt : donec sterilis peperit plurimos, et quæ multos habebat filios, infirmata est.

fiance dans votre grace salutaire, ô mon Dieu.

2. *Ainsi j'ai éprouvé que nul n'est saint, comme l'est le Seigneur : " non, mon Dieu, il n'y en a point d'autre semblable à vous en sainteté, en justice, en bonté ; et nul n'a une force pareille à celle de notre Dieu, qui fait tout ce qu'il lui plaît dans le ciel et sur la terre."*

3. Cessez donc, orgueilleuse Phénenna, de vous glorifier à l'avenir, et de me traiter avec des paroles insolentes, comme vous faites depuis si long-temps ; que votre ancien langage ne sorte plus de votre bouche ; " l'orgueil, qui en est la source, ne peut être caché au Seigneur, parce que le Seigneur est le Dieu de toute connoissance, et qu'il pénètre les pensées les plus secrètes des cœurs." Il punit la malignité des superbes, et récompense la simplicité des justes.

4. *Ainsi, par un effet admirable de cette conduite pleine de justice et de miséricorde, l'arc des forts a été brisé, et les foibles ont été remplis de force.*

5. Ceux qui étoient auparavant comblés de biens, ont été réduits à une telle misère, qu'ils se sont loués pour avoir du pain ; et ceux qui étoient pressés de la faim, ont été rassasiés. Celle qui étoit stérile, est devenue mère de beaucoup d'en-

ψ 2. Hébr. austr. Il n'y a point de saint, c'est-à-dire point de Dieu, comme le Seigneur.

Ibid. Hébr. austr. Il n'y a point de rocher, c'est-à-dire point d'asile assuré, point de protecteur puissant, comme notre Dieu.

ψ 3. Hébr. austr. Qu'il ne sorte plus de votre bouche de paroles dures et outrageuses.

Ibid. Hébr. austr. le principe de toutes les actions. Au lieu de LU, ipsi, on lit dans l'hébreu LA, non ; le sens pourroit être, et non (adversus eum) firmabuntur studia ; et les desseins formés contre lui ne s'affermiront point.

ψ 4. C'est le sens de l'hébreu, où on lit ΚΤΙΜ, fracti, pour ΚΤΗ, fractus.

ψ 5. Hébr. litt. ont cessé d'en être tourmentés.

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

Deut. xxxii.
39.
Tob. xiii. 2.
Sap. xvi. 13.

fans ; et celle qui avoit beaucoup d'enfans , est tombée dans la défaillance , *Dieu les lui ayant enlevés par la mort ;*

6. Car le Seigneur ôte et donne la vie quand il lui plaît ; il conduit aux enfers , et il en retire , selon sa volonté.

7. Le Seigneur fait le pauvre et le riche ; il abaisse , et il élève.

8. Il tire, quand il veut, le pauvre de la poussière, et l'indigent du fumier, pour le faire asseoir entre les princes, et lui donner un trône de gloire. C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondemens de la terre ; et c'est lui qui, par sa toute-puissance, a posé sur eux le monde.

9. Il gardera, par la même puissance, les pieds de ses saints ; et les impies seront, par son ordre, réduits au silence dans leurs ténèbres, sans qu'ils puissent lui résister, parce que l'homme, avec toute sa force, ne sera que foiblesse devant lui.

10. Ainsi les ennemis du Seigneur trembleront en sa présence, lorsqu'il tonnera sur eux du haut des cieux, et qu'il viendra les juger selon leurs œuvres ; car le Seigneur jugera les hommes qui sont répandus par toute la terre ; il fera régner sur eux celui qu'il a établi leur roi, et il relèvera la gloire et la puissance de son

6. Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos, et reducit.

7. Dominus pauperem facit et ditat, humiliat et sublevat.

8. Suscitavit de pulvere egenum, et de stercore elevavit pauperem : ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat. Domini enim sunt cardines terræ, et posuit super eos orbem.

9. Pedes sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent : quia non in fortitudine sua roborabitur vir.

10. Dominum formidabunt adversarii ejus, et super ipsos in cœlis tonabit : Dominus judicabit fines terræ, et dabit imperium regi suo, et sublimabit cornu Christi sui.

Ÿ 8. C'est le sens de l'hébreu, qui néanmoins omet dans le premier de ces deux membres, le pronom qu'il exprime dans le second, *ut sedere faciat (eos) . . . et tenere faciat eos.*

Ibid. Voyez la *Dissertation sur le système du monde*, à la tête de l'Écclésiaste, tom. xi.

Ÿ 9. Autr. parce que l'homme ne se soutiendra point par sa propre force.

Ÿ 10. Hébr. autr. Les ennemis du Seigneur seront brisés, et il tonnera sur eux, etc. On lit dans l'hébreu ALU, pour ALIU, *super eum*, ou plutôt pour ALIHM, *super eos*.

Christ, " en l'élevant au-dessus de toutes les autres puissances.

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

11. Et abiit Elcana Ramatha, in domum suam : puer autem erat minister in conspectu Domini ante faciem Heli sacerdotis.

11. Après cela, Elcana s'en retourna à sa maison à Ramatha ; et l'enfant servoit en la présence du Seigneur devant le grand-prêtre Héli.

12. Porro filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum,

12. Or les enfans d'Héli étoient des enfans de Bélial, *des impies et des méchans*, " qui ne connoissoient ni le Seigneur,

13. Neque officium sacerdotum ad populum : sed quicumque immolasset victimam, veniebat puer sacerdotis, dum coquerentur carnes, et habebat fuscinulam tridentem in manu sua,

13. Ni le devoir des prêtres à l'égard du peuple ; car qui que ce soit qui eût immolé une victime, le serviteur " du prêtre venoit, pendant qu'on en faisoit cuire la chair ; et tenant à la main une fourchette à trois dents,

14. Et mittebat eam in lebentem, vel in caldarium, aut in ollam, sive in cacabum : et omne quod levabat fuscinula, tollebat sacerdos sibi. Sic faciebant universo Israeli venientium in Silo.

14. Il la mettoit dans la chaudière ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot ; " et tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette étoit pour le prêtre, *qui ne se contentoit pas de la portion de la victime qui lui étoit destinée par la loi*. Ils traitoient ainsi tout le peuple qui venoit à Silo.

15. Etiam antequam adolerent adipem, veniebat puer sacerdotis, et dicebat immolanti : Da mihi carnem, ut coquam sacerdoti : non enim accipiam a te carnem coctam, sed crudam.

15. Avant qu'on fit aussi brûler la graisse de l'hostie, le serviteur du prêtre venoit, et disoit à celui qui immoloit : Donnez-moi de la chair, afin que je la fasse cuire pour le prêtre ; car je ne recevrai pas de vous de chair cuite, mais *j'en veux de crue, afin de l'accommoder selon son goût*.

16. Dicebatque illi immolans : Incendatur

16. Celui qui immoloit, lui disoit : Qu'on fasse auparavant brûler la

† 10. Le paraphraste chaldéen et les meilleurs interprètes entendent ceci du Messie.

† 12. Voyez au Deutéronome, XIII. 13.

† 13. Autr. le fils du prêtre ; c'est-à-dire, les enfans d'Héli eux-mêmes.

Infr. † 17.

† 14. Il est impossible de savoir exactement la différence des vases que nomme ici le texte.

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

graisse de l'hostie, selon la coutume, afin de commencer par rendre ce qu'on doit au Seigneur; et après cela, prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur lui répondoit : Non; vous en donnerez présentement, ou je l'enleverai de force.

17. Et ainsi le péché de ces enfans d'Héli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du sacrifice du Seigneur.

18. Cependant l'enfant Samuël servoit devant le Seigneur, vêtu d'un ephod de lin.

19. Et sa mère lui faisoit une petite tunique, qu'elle lui apportoit aux jours solennels, lorsqu'elle venoit avec son mari pour offrir le sacrifice ordinaire.

20. Or la piété de cette femme ne demeura pas sans récompense; Héli bénit Elcana et sa femme; et le même jour qu'ils lui amenèrent leur enfant, il dit à Elcana : Que le Seigneur, pour l'enfant que vous avez mis aujourd'hui en dépôt entre ses mains, vous en rende d'autres de cette femme. Après quoi, ils s'en retournèrent chez eux pleins de confiance que le Seigneur leur donneroit une nombreuse postérité.

21. Le Seigneur visita donc Anne, selon la parole d'Héli, et elle conçut et enfanta trois fils et deux filles;

primum juxta morem hodie adeps, et tolle tibi quantumcumque desiderat anima tua. Qui respondens aiebat ei : Nequaquam : nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

17. Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino : quia retrahebant homines a sacrificio Domini.

18. Samuel autem ministrabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus, ascendens cum viro suo ut immolaret hostiam solemnem.

20. Et benedixit Heli Elcanæ et uxori ejus, dixitque ei : Reddat tibi Dominus semen de muliere hac, pro scœnore quod commodasti Domino. Et abierunt in locum suum.

21. Visitavit ergo Dominus Annam, et concepit et peperit tres fi-

¶ 18. L'éphod étoit une espèce de ceinture qui descendoit de dessus le cou, et qui ceignoit la tunique des prêtres et des lévites. Voyez Exode, xxviii. 4.

¶ 19. Hébr. une petite robe : c'est-à-dire l'habit de dessus.

¶ 20. On lit dans l'hébreu, SAL, commodavit, au lieu de SALT, commodasti.

¶ 21. On lit dans l'hébreu, KI, EQD, Visitavit enim, au lieu de VITQD, Visitavit ergo.

lios, et duas filias: et magnificatus est puer Samuel apud Dominum.

22. Heli autem erat senex valde, et audivit omnia quæ faciebant filii sui universo Israel: et quomodo dormiebant cum mulieribus quæ observabant ad ostium tabernaculi:

23. Et dixit eis: Quare facitis res hujusmodi, quas ego audio, res pessimas, ab omni populo?

24. Nolite, filii mei: non enim est bona fama, quam ego audio, ut transgredi faciatis populum Domini.

25. Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus: si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo? Et non audierunt vocem patris sui, quia voluit Dominus occidere eos.

26. Puer autem Samuel proficiebat, atque crescebat, et placebat tam Domino quam hominibus.

27. Venit autem vir Dei ad Heli, et ait ad eum: Hæc dicit Dominus: Numquid non aperte revelatus sum

et l'enfant Samuël croissoit devant le Seigneur.

22. Quant à Héli, qui étoit extrêmement vieux, ayant appris la manière dont ses enfans se conduisoient à l'égard de tout le peuple d'Israël, et qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle,"

23. *Au lieu de les châtier avec sévérité, il leur dit seulement: Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'apprends, ces crimes détestables dont parle tout le peuple?*

24. Ne faites plus cela, mes enfans; car il est bien fâcheux que l'on publie de vous, que vous "portez le peuple du Seigneur à violer ses commandemens.

25. Si un homme pèche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable;" mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui? Les enfans d'Héli n'écouterent point la voix de leur père, parce que le Seigneur, qui vouloit les perdre en punition de leurs crimes, ne les rendit point sensibles à ces avis qui les auroient sauvés.

26. Or l'enfant Samuël s'avançoit et croissoit en âge et en piété, et il étoit agréable à Dieu et aux hommes.

27. En ce temps-là, un homme de Dieu vint trouver Héli, et lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Ne me suis-je pas fait connoître visiblement à la maison de votre père, lorsqu'ils

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

‡ 22. Voyez ce qui est dit dans l'Exode, xxxviii. 8.

‡ 24. Le pronom *vos* est omis dans l'hébreu.

‡ 25. Hébr. autr. Si un homme pèche contre un homme, on pourra demander grace aux dieux, c'est-à-dire aux juges. On lit dans l'hébreu, *vellu*, et *exorabuntur*, peut-être pour *vellu*, *exorabuntur*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

étoient en Egypte sous la domination de Pharaon ?

28. Je l'ai choisi" entre toutes les tribus d'Israël pour être mon prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums, et porter l'éphod en ma présence; et j'ai donné part à la maison de votre père à tous les sacrifices" des enfans d'Israël.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai commandé qu'on m'offrit dans le temple, "en les profanant comme vous avez fait ? Et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfans que moi, en ne les chassant pas du ministère où ils me déshonoroient si visiblement ? Et comment avez-vous été assez lâche et assez infidèle pour manger avec eux, contre ma défense, les prémices de tous les sacrifices" de mon peuple d'Israël, et la portion même qui doit être consumée sur mon autel ?

3. Reg. II. 27.

30. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : J'avois déclaré et promis que votre maison, et la maison de votre père" serviroit pour jamais devant ma face; mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur; car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire; et ceux qui me méprisent,

domui patris tui, cum essent in Ægypto in domo Pharaonis ?

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Israel mihi in sacerdotem, ut ascenderet ad altare meum, et adoleret mihi incensum, et portaret ephod coram me : et dedi domui patris tui omnia de sacrificiis filiorum Israel.

29. Quare calce abjecistis victimam meam, et munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo : et magis honorasti filios tuos quam me, ut comederetis primitias omnis sacrificii Israel populi mei ?

30. Propterea, ait Dominus Deus Israel : loquens locutus sum ut domus tua, et domus patris tui, ministraret in conspectu meo, usque in sempiternum. Nunc autem, dicit Dominus,

† 28. On lit dans l'hébreu וַעֲבַדְתִּי, *Et eligere*, au lieu de וַאֲבַדְתִּי, *Et elegi*.

Ibid. Le terme hébreu signifie tout ce qui se consume par le feu en l'honneur du Seigneur.

† 29. Au lieu de ces mots, *ut offerrentur in templo*, on lit simplement dans l'hébreu, מַאֲוֵן, *habitationem*, peut-être pour תַּאֲוֵן, *improbe traptastis*. Pourquoi avez-vous rejeté avec mépris mes victimes, et traité avec iniquité mes offrandes que j'avois ordonnées ?

Ibid. Hébr. autr. de toutes les offrandes.

† 30. C'est-à-dire d'Ithamar dont Héli étoit descendu.

absit hoc a me : sed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum : qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.

31. Ecce dies veniunt, et præcidam brachium tuum, et brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tua.

32. Et videbis æmulum tuum in templo, in universis prosperis Israel : et non erit senex in domo tua omnibus diebus.

33. Verumtamen non auferam penitus virum ex te ab altari meo : sed ut deficient oculi tui, et tabescat anima tua : et pars magna domus tuæ morietur, cum ad virilem ætatem venerit.

34. Hoc autem erit tibi signum, quod venturum est duobus filiis tuis, Ophni et Phinees : in die uno morientur ambo.

35. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et

tomberont dans le mépris ; c'est ce que je ferai à votre égard.

31. Il va venir un temps où je couperai votre bras, et le bras de la maison de votre père : j'en ôterai la souveraine sacrificature, en sorte qu'il n'y aura point à l'avenir de vieillard, et de souverain pontife, dans votre maison.

32. Et lorsque tout Israël sera dans la prospérité, vous verrez dans le temple un homme qui sera l'objet de votre envie, et il n'y aura jamais de vieillard, ni de souverain pontife, dans votre maison.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entièrement de mon autel tous ceux de votre race ; mais je ferai que vos yeux seront obscurcis, et que votre ame séchera de langueur ; et une grande partie de ceux de votre maison mourront, lorsqu'ils seront venus en âge d'homme.

34. La marque que vous en aurez, est ce qui arrivera à vos deux fils, Ophni et Phinéès, qui mourront tous deux en un même jour.

35. Et je me susciterai un prêtre fidèle, qui agira selon mon cœur et selon mon ame ; je lui établirai une

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

ŷ 31. C'est ainsi que plusieurs entendent ici le nom de *vieillard* ou d'*ancien*, qui est souvent un nom de dignité.

ŷ 32. Sous le règne de Salomon, Sadoc, de la branche d'Eléazar, succéda à Abiathar de la famille d'Héli. C'est ainsi qu'on explique le sens de la Vulgate. Mais au lieu de *æmulum in templo*, l'hébreu peut signifier *tribulationem habitationis* où l'on peut sous-entendre *tuas*, peut-être autrefois exprimé : vous verrez les afflictions de votre maison.

ŷ 34. Voyez au chap. iv. ŷ 11.

ŷ 35. Hébr. litt. *secundum quod (est) in corde meo et in anima mea faciet*. Au lieu de *CASR, secundum quod*, les Septante semblent avoir lu, *VCL ASR, et omne quod*, qui fera tout ce qui est dans mon cœur et dans mon ame.

Avant l'ère
chr. vulg.
1167.

maison fidèle qui jouira d'une constante prospérité; et il marchera toujours devant mon Christ. *Il exercera toute sa vie ses fonctions en présence du roi que j'aurai établi.*"

36. Alors quiconque restera de votre maison, réduite à une extrême misère, viendra afin que l'on prie pour lui; et il offrira *non des veaux et des taureaux, mais une pièce d'argent de la moindre valeur, et un morceau de pain, comme les plus pauvres,*" en disant : Donnez-moi, je vous prie, une portion sacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

animam meam faciet : et ædificabo ei domum fidelem, et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus.

36. Futurum est autem ut quicumque remanserit in domo tua, veniat ut oretur pro eo, et offerat nummum argenteum, et tortam panis, dicatque : Dimitte me, obsecro, ad unam partem sacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

‡ 35. Ce prêtre est Sadoc, qui exerça les fonctions de grand-prêtre devant Salomon, l'oïnt du Seigneur. Mais dans un sens plus relevé, ce prêtre fidèle désignoit le sacerdoce chrétien.

‡ 36. Hébr. autr. il viendra se prosterner devant le prêtre pour avoir une récompense d'argent ou un morceau de pain, *comme un étranger pour son salaire.*

CHAPITRE III.

Le Seigneur appelle Samuël, et lui déclare les jugemens qu'il va exercer contre Héli. Héli oblige Samuël à lui découvrir ce que le Seigneur lui a révélé. Samuël reconnu pour prophète dans Israël.

1150.

1. Or le jeune Samuël servoit le Seigneur auprès d'Héli; et la parole du Seigneur étoit alors *rare et précieuse*, on ne connoissoit plus guère de vision, et de prophétie.

2. Les yeux" d'Héli s'étoient obscurcis, *selon que le Seigneur le lui avoit prédit*, et il ne pouvoit voir. Il arriva un jour, lorsqu'il étoit couché en son lieu *ordinaire*,

1. PUER autem Samuel ministrabat Domino coram Heli : et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta.

2. Factum est ergo in die quadam, Heli jacebat in loco suo, et oculi ejus caligaverant, nec poterat videre :

‡ 2. On lit dans l'hébreu, *vainu, et oculus ejus*, au lieu de *vainiu, et oculi ejus*.

3. Lucerna Dei antequam extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui respondens, ait : Ecce ego.

5. Et cucurrit ad Heli, et dixit : Ecce ego : vocasti enim me. Qui dixit : Non vocavi : revertere, et dormi. Et abiit, et dormivit.

6. Et adjecit Dominus rursum vocare Samuelem. Consurgensque Samuel, abiit ad Heli, et dixit : Ecce ego : quia vocasti me. Qui respondit : Non vocavi te, fili mi : revertere, et dormi.

7. Porro Samuel necdum sciebat Dominum, neque revelatus fuerat ei sermo Domini.

8. Et adjecit Dominus, et vocavit adhuc Samuelem tertio. Qui consurgens, abiit ad Heli,

9. Et ait : Ecce ego : quia vocasti me. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum : et ait ad Samue-

3. Que Samuël dormant dans l'appartement d'Héli qui étoit proche le temple du Seigneur, où étoit l'arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit dans le temple de Dieu fût éteinte, c'est-à-dire, avant que l'aurore commençât à paroître, "

4. Le Seigneur appela Samuël. Et Samuël lui répondit : Me voici.

5. Il courut aussitôt à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui dit : Je ne vous ai point appelé; retournez, et dormez. Samuël s'en alla, et se rendormit.

6. Le Seigneur appela encore une fois Samuël. Et Samuël s'étant levé s'en alla à Héli, et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai point appelé; retournez, et dormez.

7. Or Samuël ne connoissoit point encore les voies du Seigneur, ni les signes par lesquels il fait sentir sa présence aux prophètes quand il leur parle; car jusqu'alors la parole du Seigneur ne lui avoit point été révélée.

8. Le Seigneur appela donc encore Samuël pour la troisième fois. Et Samuël se levant, s'en alla à Héli,

9. Et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli reconnut alors que le Seigneur appeloit l'enfant, et il dit à Samuël : Allez, et dormez; et si l'on vous appelle encore une

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

‡ 5. On éteignoit les lampes vers le lever du soleil. *Exod.* xxvii. 21, *Levit.* xxiv. 3.

Avant l'ère
chr. vulg.
1150.

fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur *vous* écoute. Samuël s'en retourna donc en son lieu, et s'endormit *de nouveau*.

10. Le Seigneur vint encore ; et, étant près de Samuël, l'appela, comme il avoit fait les autres fois : " Samuël, Samuël. Samuël lui répondit : Parlez, Seigneur, " parce que votre serviteur *vous* écoute.

11. Et le Seigneur dit à Samuël : Je vais faire dans Israël une chose que nul ne pourra entendre, sans être frappé d'un profond étonnement.

12. En ce jour-là, je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Héli et contre sa maison ; je commencerai et j'acheverai ;

13. Car je lui ai prédit que j'exercerois mon jugement contre sa maison pour jamais, à cause de l'iniquité *de ses enfans*, " parce que sachant que ses fils se conduisoient d'une manière indigne *de leur ministère*, " il ne les a point réprimés.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée, ni par

lem : Vade, et dormi, et si deinceps vocaverit te, dices : Loquere, Domine, quia audit servus tuus. Abiit ergo Samuel, et dormivit in loco suo.

10. Et venit Dominus, et stetit : et vocavit, sicut vocaverat secundo : Samuel, Samuel. Et ait Samuel : Loquere, Domine, quia audit servus tuus.

11. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbum in Israel : quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

12. In die illa suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus : incipiam, et complebo.

13. Prædixi enim ei quod judicaturus essem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eo quod noverat indigne agere filios suos, et non corripuerit eos.

14. Idcirco juravi domui Heli, quod non expietur iniquitas do-

ŷ 10. Vulg. litt. *secundò*. Hébr. alit. *antea*.

Ibid. Le mot *Domine* est omis dans l'hébreu.

ŷ 13. Ces mots sont dans le grec des Septante, et même dans l'hébreu où ils sont transposés. Voyez la note suivante.

Ibid. Hébr. litt. *noverat quia maledicere faciebant sibi filii ejus*. Le plus grand mal n'étoit pas de s'attirer à eux-mêmes des malédictions, mais de les faire tomber jusque sur Dieu. Il semble donc que ce *filiis ejus* appartient au premier membre, comme on vient de le voir : *propter iniquitatem filiorum ejus*, et qu'au lieu de *LUU, sibi*, on auroit pu lire originairement, *LI NU, mihi ipsi*, c'est-à-dire, *eo quod noverat quia maledicere faciebant mihi ipsi*, c'est-à-dire, *ipsi filii ejus*.

mus ejus victimis et muneribus usque in æternum.

15. Dormivit autem Samuel usque mane, aperuitque ostia domus Domini. Et Samuel timebat indicare visionem Heli.

16. Vocavit ergo Heli Samuelem, et dixit : Samuel, fili mi ? Qui respondens ait : Præsto sum.

17. Et interrogavit eum : Qui est sermo quem locutus est Dominus ad te ? oro te ne celaveris me. Hæc faciat tibi Deus, et hæc addat, si absconderis a me sermonem, ex omnibus verbis quæ dicta sunt tibi.

18. Indicavit itaque ei Samuel universos sermones, et non abscondit ab eo. Et ille respondit : Dominus est : quod bonum est in oculis suis, faciat.

19. Crevit autem Samuel, et Dominus erat cum eo, et non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram.

20. Et cognovit universus Israel a Dan usque Bersabee, quod fidelis Samuel propheta esset Domini.

des victimes, ni par des présents ; *mais qu'elle portera toute la peine qu'elle mérite.*

15. Or Samuël ayant dormi " jusqu'au matin, alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur ; et il craignoit de dire à Héli la vision qu'il avoit eue.

16. Héli appela donc Samuël, et lui dit : Samuël, mon fils. Il lui répondit : Me voici.

17. Héli ajouta : Qu'est-ce que le Seigneur vous a dit ? Ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite avec toute sa sévérité, si vous me cachez *la moindre chose* de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Samuël lui dit donc tout ce qu'il avoit entendu, sans lui en rien cacher. Héli répondit : Il est le Seigneur ; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux ; *il ne fera rien qui ne soit infiniment juste.*

19. Or Samuël croissoit en âge ; et le Seigneur étoit avec lui ; et nulle de ses paroles ne tomba à terre."

20. Et tout Israël connut, depuis Dan jusqu'à Bersabee, " que Samuël étoit le fidèle prophète " du Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

ψ 15. Hébr. autr. étant demeuré au lit.

ψ 19. Hébr. litt. le Seigneur étoit avec lui, et il ne laissa tomber aucune de ses paroles à terre ; *mais elles eurent toutes leur accomplissement.*

ψ 20. Depuis Dan, à l'extrémité septentrionale de la Terre-Sainte, jusqu'à Bersabee, à l'extrémité méridionale.

Ibid. Hébr. autr. que Samuël avoit été établi prophète du Seigneur.

Avant l'ère
chr. vulg.
1150.

21. Le Seigneur apparut de nouveau à *Samuël* dans Silo; car ce fut à Silo qu'il se découvrit à *Samuël*, et que, selon qu'il lui avoit fait entendre sa parole la première fois, il la lui fit entendre de même dans la suite." Et tout ce que *Samuël* dit à tout le peuple d'Israël, de la part du Seigneur, fut accompli."

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus Samueli in Silo; juxta verbum Domini. Et evenit sermo Samuelis universo Israeli.

¶ 21. Le nom de *Samuël* n'est point exprimé dans cette phrase; mais il paroît y manquer.

Ibid. Ces mots, *juxta verbum Domini*, semblent étrangers dans cette phrase, et pourroient mieux convenir à la phrase suivante, à laquelle ils appartenoient peut-être originairement.

Ibid. Hébr. litt. *Et factum est verbum Samuelis universo Israeli*. C'est dans l'hébreu le commencement du chapitre suivant; et c'est peut-être à la suite de cela que viendrait assez naturellement l'expression *juxta verbum Domini*. *Samuël* parla à tout Israël conformément à la parole du Seigneur. Au lieu de cela, on lit dans le grec des Septante: « Et *Samuël* fut réputé devenir le prophète du Seigneur pour tout Israël, depuis une extrémité du pays jusqu'à l'autre. *Héli* étoit fort vieux; et ses enfans alloient toujours s'avançant dans une voie qui étoit mauvaise devant le Seigneur. »

CHAPITRE IV.

Guerre des Philistins contre les Israélites. Ceux-ci font venir l'arche. Elle est prise. *Ophni* et *Phinéès* sont tués. Mort d'*Héli* et de la femme de *Phinéès*.

1131.

1. OR il arriva dans ce temps-là, que les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre aux Israélites." Le peuple d'Israël se mit aussi en campagne, pour aller combattre les Philistins, et l'armée d'Israël campa près de la pierre qui fut appelée depuis la pierre du secours." Les Philistins vinrent à *Aphec*, dans la tribu de *Juda*.

1. Et factum est in diebus illis, convenerunt Philisthim in pugnam: et egressus est Israël obviam Philisthim in prælium, et castrametatus est juxta Lapidem adjutorii. Porro Philisthim venerunt in Aphec,

¶ 1. Ces mots, *Et factum est in diebus illis, convenerunt Philisthim in pugnam*, ne sont point dans l'hébreu, qui met ici au lieu de cela, ce qu'on vient de lire à la fin du chapitre précédent; mais on le trouve dans le grec des Septante, où on lit, *adversus Israel in pugnam*.

Ibid. Voyez au chap. VII. ¶ 12. Ce lieu est nommé en hébreu *Ebesh-cr.*

2. Et instruxerunt aciem contra Israel. Inito autem certamine, terga vertit Israel Philisthæis : et cæsa sunt in illo certamine passim per agros, quasi quatuor millia virorum.

3. Et reversus est populus ad castra : dixeruntque majores natu de Israel : Quare percussit nos Dominus hodie coram Philisthiim ? Afferamus ad nos de Silo arcam fœderis Domini, et veniat in medium nostri, ut salvet nos de manu inimicorum nostrorum.

4. Misit ergo populus in Silo, et tulerunt inde arcam fœderis Domini exercituum sedentis super cherubim : erantque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni et Phinees.

5. Cumque venisset arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi, et persouit terra.

6. Et audierunt Philisthiim vocem clamoris, dixeruntque : Quænam est hæc vox clamoris magni in castris Hebræorum ? Et cognoverunt quod arca Domini venisset in castra.

2. Et se disposèrent à combattre Israël. La bataille s'étant donnée, les Israélites s'enfuirent, et les Philistins *les poursuivirent* au travers des champs, et en tuèrent environ quatre mille dans ce combat."

3. Lorsque le peuple fut revenu dans le camp, les plus anciens d'Israël dirent : Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie devant les Philistins ? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, et qu'elle vienne au milieu de nous, pour nous sauver de la main de nos ennemis, *comme elle en a toujours sauvé nos pères.*

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées assis sur les chérubins ; et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, accompagnoient l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Lorsque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Israël jeta un grand cri, dont la terre retentit.

6. Les Philistins l'ayant entendu, s'entre-disoient : Que signifie ce grand bruit dans le camp des Hébreux ? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit venue dans le camp.

¶ a. Hébr. autr. Les Israélites furent battus par les Philistins, et il en demeura sur le champ de bataille environ quatre mille.

Avant l'ère
chr. vulg.
1131.

7. Les Philistins eurent donc peur, et ils dirent : Dieu est venu dans *leur* camp.

8. Malheur à nous ! ajoutèrent-ils en soupirant ; car ils n'étoient point dans une si grande joie, ni hier, ni avant-hier ; malheur à nous ! Qui nous sauvera de la main de ce Dieu puissant ? C'est ce Dieu" qui a frappé les Egyptiens de toutes sortes de plaies dans leur pays, et qui les a exterminés dans la mer Rouge qui est dans le désert."

9. Mais prenez courage, Philistins, et comportez-vous en gens de cœur. Gardez-vous de devenir les esclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres depuis vingt ans ;" prenez courage, et combattez vaillamment.

10. Les Philistins donnèrent donc la bataille ; et malgré la présence de l'arche du Seigneur, Israël, qui s'étoit rendu indigne de sa protection, fut défait. Tous s'enfuirent, non-seulement dans leurs tentes, mais jusque dans leurs maisons ;" et la défaite fut si grande du côté des Israélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied sur la place.

11. L'arche de Dieu fut prise, et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, furent tués.

7. Timueruntque Philisthiim, dicentes : Venit Deus in castra. Et ingemuerunt, dicentes :

8. Væ nobis ! non enim fuit tanta exaltatio heri et nudiustertius : væ nobis ! Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium istorum ? hi sunt Dii, qui percusserunt Ægyptum omni plaga in deserto.

9. Confortamini, et estote viri, Philisthiim : ne serviatis Hebræis, sicut et illi servierunt vobis : confortamini, et bellate.

10. Pugnaverunt ergo Philisthiim, et cæsus est Israel, et fugit unusquisque in tabernaculum suum, et facta est plaga magna nimis : et ceciderunt de Israel triginta millia peditum.

11. Et arca Dei capta est : duo quoque filii Heli mortui sunt, Ophni et Phinéès.

† 8. Litt. de la main de ces dieux magnifiques et élevés ? Ce sont ces dieux qui frappèrent l'Égypte, etc.

Ibid. La conjonction *et* est exprimée dans la version des Septante : *et in deserto*. L'interprète chaldéen et l'interprète arabe ont lu *et fecerunt* ; ou *ostendorunt mirabilia in deserto* : et qui a fait tant de merveilles dans le désert. L'hébreu exprime au pluriel, *Hi sunt Dii*, etc., pour *Hic est Deus*, etc.

† 9. La suite fera voir que ceci arriva vingt ans avant que Samuël achevât de délivrer Israël d'une servitude qui avoit duré quarante ans. Voyez la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. iv.

† 10. L'Écriture met souvent *la tente* pour la demeure, c'est-à-dire la maison ; et ici les circonstances ne permettent pas de l'entendre autrement.

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die illa, scissa veste, et conspersus pulvere caput.

13. Cumque ille venisset, Heli sedebat super sellam contra viam spectans. Erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille postquam ingressus est, nuntiavit urbi: et ululavit omnis civitas.

14. Et audivit Heli sonitum clamoris, dixitque: Quis est hic sonitus tumultus hujus? At ille festinavit, et venit, et nuntiavit Heli.

15. Heli autem erat nonaginta et octo annorum: et oculi ejus caligaverant, et videre non poterat.

16. Et dixit ad Heli: Ego sum qui veni de praelio, et ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait: Quid actum est, fili mi?

17. Respondens autem ille, qui nuntiabat: Fugit, inquit, Israel coram Philisthim, et ruina magna facta est in populo: insuper et duo filii tui mortui sunt, Ophni et

12. Le jour même un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en courant à Silo. Il avoit ses habits déchirés, et la tête couverte de poussière."

13. Dans le temps que cet homme arrivoit, Héli étoit assis sur son siège" et tourné vers le chemin;" car son cœur trembloit de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la ville, et ayant dit les nouvelles du combat, il se fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

14. Héli, ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit: Qu'est-ce que ce bruit confus que j'entends? Sur cela, cet homme vint à Héli en grande hâte, et lui dit cette nouvelle.

15. Héli avoit alors quatre-vingt-dix-huit ans; ses yeux s'étoient obscurcis, et il ne pouvoit plus voir.

16. Cet homme dit à Héli: C'est moi qui reviens de la bataille, et qui suis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit: Qu'est-il arrivé, mon fils?

17. Cet homme qui avoit apporté la nouvelle, lui répondit: Israël a fui devant les Philistins; une grande partie du peuple a été taillée en pièces; vos deux fils, Ophni et Phinéès, ont été tués, et l'arche de Dieu a été prise.

ψ 12. C'étoient les marques ordinaires de douleur.

ψ 13. A la porte du temple. *Inf.* 18.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *ic*, *percussit*, pour *is*, *manum*: hébraïsme *manum viâ spectans*, pour *versus viam spectans*. Les rabbins en font eux-mêmes la remarque.

Avant Père
chr. vulg.
1131.

18. Lorsqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de son siège à la renverse près de la porte; et s'étant cassé la tête il mourut. Il étoit vieux, et fort avancé en âge; et il avoit jugé Israël pendant quarante ans, *c'est-à-dire, vingt ans avant la servitude sous les Philistins, et vingt sous la servitude, dont la délivrance fut commencée par Samson et achevée par Samuël.*"

19. La femme de Phinéès, belle-fille d'Héli, étoit alors grosse et prête d'accoucher;" et ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avoit été prise, et que son beau-père et son mari étoient morts, se trouvant surprise tout d'un coup par la douleur, elle se baissa et accoucha.

20. Et comme elle alloit mourir, les femmes qui étoient auprès d'elle, lui dirent : Ne craignez point, car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, n'y faisant pas même attention, *tant elle étoit pénétrée de douleur.*

21. Mais elle appela son fils Ichabod, *c'est-à-dire, Où est la gloire?"* en disant : Israël a perdu sa gloire ; *ce qu'elle dit* parce que l'arche de Dieu avoit été prise, et à cause de la mort de son beau-père et de son mari.

Ÿ 18. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. 17.

Ÿ 19. On lit dans l'hébreu, *LLT, ululatus*, pour *LLDT, partus*.

Ÿ 21. et 22. Il paroît assez qu'il y a ici une répétition de ce qu'on a lu au Ÿ 19. Il y a lieu de présumer que la lecture primitive se réduisoit à ces mots : *Et vocavit puerum Ichabod, dicens : Translata est gloria ab Israel, eo quod capta esset arca Dei.* La version des Septante omct ces mots du Ÿ 21., dicens : *Translata est gloria de Israel.*

Phinees : et arca Dei capta est.

18. Cumque ille nominasset arcam Dei, cecidit de sella retrorsum juxta ostium, et fractis cervicibus mortuus est. Senex enim erat vir et grandævus: et ipse judicavit Israel quadraginta annis.

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat, vicinaque partui: et audito nuntio quod capta esset arca Dei, et mortuus esset socer suus, et vir suus, incurvavit se et peperit: irruerant enim in eam dolores subiti.

20. In ipso autem momento mortis ejus, dixerunt ei quæ stabant circa eam: Ne timeas, quia filium peperisti. Quæ non respondit eis, neque animadvertit.

21. Et vocavit puerum, Ichabod, dicens: Translata est gloria de Israel: quia capta est arca Dei, et pro socero suo et pro viro suo:

22. Et ait : Translata est gloria ab Israel, eo quod capta esset arca Dei.

22. Et elle dit qu'Israël avoit perdu sa gloire, parce que l'arche de Dieu avoit été prise.

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

CHAPITRE V.

L'arche du Seigneur est placée dans le temple de Dagon. Cette idole est renversée. Plaies dont Dieu frappe les Philistins. Ils sont obligés de renvoyer l'arche.

1. PHILISTHINUM autem tulerunt arcam Dei, et asportaverunt eam a Lapide adjutoriæ in Azotum.

2. Tuleruntque Philisthinum arcam Dei, et intulerunt eam in templum Dagon, et statuerunt eam juxta Dagon.

3. Cumque surrexissent diluculo Azotii altera die, ecce Dagon jacebat pronus in terra ante arcam Domini : et tulerunt Dagon, et restituerunt eum in locum suum.

4. Rursumque mane die altera consurgentes, invenerunt Dagon jacentem super faciem suam in terra coram arca Domini : caput autem Dagon, et duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen :

5. Porro Dagon solus truncus remanserat in loco suo. Propter

1. Les Philistins, ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenèrent de la Pierre du secours à Azot."

2. Ils mirent l'arche de Dieu, qu'ils avoient prise, dans le temple de Dagon, et la placèrent auprès de Dagon.

3. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouvèrent Dagon tombé le visage contre terre devant l'arche du Seigneur ; ils le relevèrent, et le remirent à sa place.

4. Le jour suivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon tombé par terre sur le visage devant l'arche du Seigneur ; mais la tête et les deux mains en ayant été coupées, étoient sur le seuil de la porte :

5. Et le tronc seul de Dagon étoit demeuré en sa place, c'est-à-dire, par terre devant l'arche du Sei-

† 1. L'une des principales villes des Philistins.

† 2. Voyez la *Dissertation sur les divinités des Philistins*, à la tête de ce livre.

Avant l'ère
chr. vulg.
1151.

gneur. " C'est pour cette raison, que jusqu'aujourd'hui les prêtres de Dagon, et tous ceux qui entrent dans son temple à Azot, ne marchent point sur le seuil de la porte, *le croyant sanctifié par l'attouchement des mains et de la tête de leur dieu.*

6. Cependant la main du Seigneur s'appesantit sur ceux d'Azot, et les réduisit à une extrême désolation. Il frappa ceux de la ville et de la campagne de maladie" dans les parties secrètes du corps. Il sortit tout d'un coup des champs et des villages une multitude de rats, *qui causoient de grands désordres*; et l'on vit dans toute la ville une confusion de mourans et de morts."

7. Ceux d'Azot voyant cette plaie, s'entre-dirent : Que l'arche du Dieu d'Israël ne demeure point parmi nous, parce que sa main nous frappe, nous et notre dieu Dagon, d'une manière insupportable.

8. Et ayant envoyé querir tous les princes des Philistins, ils leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Israël? Ceux de Geth répondirent : Qu'on la mène de ville en vile, *pour voir si c'est elle qui cause ces maux.* Ils commencèrent donc à mener l'arche du Dieu d'Israël d'un lieu dans un autre."

‡ 5. Hébr. litt. Et Dagon seul étoit resté sur soi ; c'est-à-dire, le tronc seul de Dagon étoit resté, sans tête et sans mains.

‡ 6. Plusieurs l'entendent des hémorroïdes.

Ibid. Ces mots, *et obullierunt*, et le reste du verset, ne se lisent point dans l'hébreu ; mais on les trouve dans la plupart des exemplaires des Septante, et on ne peut nier que ce texte ne soit conforme à la vérité de l'histoire. Voyez au chap. suiv. ‡ 5.

‡ 8. Hébr. autr. Les princes répondirent : Qu'on transporte l'arche du Dieu d'Israël à Geth. Et l'on transporta l'arche du Dieu d'Israël à Geth.

hanc causam non calcant sacerdotes Dagon, et omnes qui ingrediuntur templum ejus, super limen Dagon in Azoto, usque in hodiernum diem.

6. Aggravata est autem manus Domini super Azotios, et demolitus est eos : et percussit in secretiori parte natium Azotum et fines ejus. Et ebullierunt villæ et agri in medio regionis illius, et nati sunt mures, et facta est confusio mortis magnæ in civitate.

7. Videntes autem viri Azotii hujuscemodi plagam, dixerunt : Non maneat arca Dei Israel apud nos, quoniam dura est manus ejus super nos, et super Dagon deum nostrum.

8. Et mittentes congregaverunt omnes satrapas Philistinorum ad se, et dixerunt : Quid faciemus de arca Dei Israel? Responderuntque Gethæi : Circumducatur arca Dei Israel. Et circumduxerunt arcam Dei Israel.

Psal. LXXVII.
66

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per singulas civitates interfectionis magnæ nimis : et percutiebat viros uniuscujusque urbis, a parvo usque ad majorem, et computrescebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi consilium, et fecerunt sibi sedes pelliceas.

10. Miserunt ergo arcam Dei in Accaron. Cumque venisset arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ, dicentes : Adduxerunt ad nos arcam Dei Israel, ut interficiat nos et populum nostrum.

11. Miserunt itaque et congregaverunt omnes satrapas Philistinorum, qui dixerunt : Dimittite arcam Dei Israel, et revertatur in locum suum, et non interficiat nos cum populo nostro.

12. Fiebat enim pavor mortis in singulis urbibus, et gravissima valde manus Dei. Viri quoque, qui mortui

9. Et tandis qu'ils la menoient de cette sorte, le Seigneur étendoit sa main sur chaque ville, et y tuoit un grand nombre d'hommes. Il en frappoit de maladie tous les habitans, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; et les intestins sortant hors du conduit naturel, se pourrissoient. C'est pourquoi ceux de Geth ayant consulté ensemble, se firent des sièges de peaux, pour s'asseoir plus commodément.

10. Ils envoyèrent ensuite l'arche de Dieu à Accaron ; et lorsqu'elle y fut venue, ceux de la ville commencèrent à crier : Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Israël, afin qu'elle nous tue, nous et tout notre peuple.

11. Ils envoyèrent donc à tous les princes des Philistins, qui s'étant rassemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, et qu'elle retourne au lieu où elle étoit, afin qu'elle ne nous tue plus, nous et notre peuple ;

12. Car chaque ville où elle alloit, étoit remplie de frayeur et de mort, et la main de Dieu s'y faisoit sentir effroyablement. Ceux qui n'en mouroient pas, étoient frappés de mala-

Avant l'ère
chr. vulg.
1131.

Ce dernier mot n'est pas dans l'hébreu ; mais on le trouve dans le grec des Septante. La suite s'y accorde.

¶ 9. Hébr. austr. Et après qu'ils l'eurent transportée, la main de Dieu s'appesantit sur cette ville, etc.

Ibid. Hébr. austr. leurs anus se relâchoient.

Ibid. Ces mots, *inieruntque Gethæi*, etc., ne sont pas dans l'hébreu : ils paroissent pris des Septante qui, au ¶ 8., disent que l'arche fut transportée à Geth. Il y a dans les livres des Rois plusieurs passages qui semblent avoir ainsi passé du texte grec dans la Vulgate ; peut-être se trouvoient-ils originairement dans l'hébreu, en sorte qu'ils y auroient été vus également, et par les Septante, et par saint Jérôme, auteur de notre Vulgate.

¶ 10. L'une des principales villes des Philistins.

Avant l'ère
chr. vulg.
1131.

die dans les parties secrètes du corps ;
et les cris de chaque ville montoient
jusqu'au ciel.

non fuerant, percutiebantur in secretiori parte natium : et ascendebat ululatus uniuscujusque civitatis in cœlum.

CHAPITRE VI.

Les Philistins renvoient l'arche. Elle arrive à Bethsamès. Bethsamites frappés de mort pour l'avoir regardée.

1. L'ARCHE du Seigneur ayant été dans le pays des Philistins pendant sept mois,

2. Les Philistins firent venir leurs prêtres et leurs devins, et leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Seigneur ? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle étoit. Ils leur répondirent :

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point vide ; mais rendez-lui ce que vous lui devez pour l'expiation de votre péché ; et alors vous serez guéris, et vous saurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous.

4. Ils leur demandèrent ensuite : Qu'est-ce que nous devons lui rendre pour notre péché ? Les prêtres répondirent :

5. Faites cinq ans d'or, et cinq rats d'or, selon le nombre des pro-

1. Fuit ergo arca Domini in regione Philistinorum septem mensibus.

2. Et vocaverunt Philistiim sacerdotes et divinos, dicentes : Quid faciemus de arca Domini ? indicate nobis quomodo remittamus eam in locum suum. Qui dixerunt :

3. Si remittitis arcam Dei Israel, nolite dimittere eam vacuum, sed quod debetis, reddite ei pro peccato : et tunc curabimini, et scietis quare non recedat manus ejus a vobis.

4. Qui dixerunt : Quid est quod pro delicto reddere debeamus ei ? Responderuntque illi :

5. Juxta numerum provinciarum Philis-

ψ 3. C'est-à-dire, sans quelque présent.

ψ 5. Au ψ 18. on verra qu'il y eut autant de rats que de villes ; peut-être faudroit-il lire ici dans le même sens : « Faites cinq ans d'or, selon le nombre des provinces (ou, selon l'hébreu, des princes) des Philistins, et autant de rats d'or que de villes soumises à ces princes, parce que, etc. »

thinorum quinque anos aureos facietis, et quinque mures aureos : quia plaga una fuit omnibus vobis, et satrapis vestris. Facietisque similitudines anorum vestrorum, et similitudines murium, qui demoliti sunt terram, et dabitis Deo Israel gloriam, si forte relevet manum suam a vobis, et a diis vestris, et a terra vestra.

6. Quare aggravatis corda vestra, sicut aggravavit Ægyptus et Pharaon cor suum? nonne postquam perousus est, tunc dimisit eos, et abierunt?

7. Nunc ergo arripite et facite plaustrum novum unum : et duas vaccas foetas, quibus non est impositum jugum, jungite in plaus-

vinces des Philistins, parce que vous avez tous été frappés, vous" et vos princes, d'une même plaie. Vous ferez donc des images de la partie qui a été malade, et des images des rats" qui ont ravagé la terre où vous habitez; et vous rendrez gloire au Dieu d'Israël, en reconnoissant, par ces dons que vous lui offrirez, que c'est lui qui vous a frappés, et que c'est de lui seul que vous attendez votre guérison. Vous rendrez, dis-je, cette gloire au Dieu d'Israël, pour voir si, touché de cet aveu que vous lui ferez, et de cet hommage que vous lui rendrez, il retirera sa main de dessus vous, de dessus vos dieux," et de dessus votre terre.

6. Et parce que plusieurs Philistins, attribuant les maux dont ils avoient été frappés à une cause naturelle plutôt qu'à l'arche, avoient peine à la renvoyer, les devins ajoutèrent : Pourquoi appesantissez-vous vos cœurs, comme l'Égypte et comme Pharaon appesantit son cœur? Ne renvoya-t-il pas enfin les Israélites, après avoir été frappé de diverses plaies? et ne les laissa-t-il pas aller? N'attendez pas, comme lui, à la dernière extrémité.

7. Prenez donc maintenant un chariot, que vous ferez faire tout neuf, par respect pour l'arche; et attelez-y deux vaches" qui nourrissent leurs veaux," auxquelles on n'aura point encore imposé le joug;

† 5. On lit dans l'hébreu, LCLM, omnibus eis, au lieu de LCLCM, omnibus vobis.

Ibid. On lit dans l'hébreu, ACBRIM, murium vestrorum, au lieu de ACBRIM, murium.

Ibid. Hébr. autr. de dessus votre dieu. C'est-à-dire, de dessus Dagon.

† 7. Hébr. litt. Nunc ergo sumite et facite plaustrum... et duas vaccas... et jungetis eas, etc. Vraisemblablement on a lu dans le texte primitif: Nunc ergo facite plaustrum. . . . et sumite duas vaccas. . . . et jungetis eas, etc.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu; et l'expression de la Vulgate, foetas, se prend aussi dans ce sens.

Avant l'ère
chr. vulg.
1151.

et renfermez leurs veaux dans l'étable."

8. Prenez *ensuite* l'arche du Seigneur, et placez-la sur le chariot; et ayant mis à côté, dans une cassette, les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller.

9. Et vous verrez *ce qui en arrivera*. Si elle va par le chemin qui mène en son pays vers Bethsamès, "ce sera le Dieu d'Israël qui nous aura fait tous ces grands maux; si elle n'y va pas, nous reconnoissons que ce n'a pas été sa main qui nous a frappés, mais que ces maux sont arrivés par hasard.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avoient conseillé; et prenant deux vaches qui nourrissoient leurs veaux de leur lait, ils les attelèrent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable;

11. Et ils mirent l'arche de Dieu sur le chariot, avec la cassette où étoient les rats d'or et les cinq figures des anus."

12. Les vaches, ayant commencé d'aller, marchèrent tout droit par le chemin qui mène à Bethsamès, et avançaient toujours d'un même pas, en meuglant, sans se détourner ni à droite ni à gauche. Les princes des Philistins, *pour s'assurer par eux-mêmes de la vérité du fait*, les suivirent jusqu'à ce qu'elles fus-

tro, et recludite vitulos earum domi.

8. Tolletisque arcam Domini, et ponetis in plastro, et vasa aurea, quæ exsolvistis ei pro delicto, ponetis in capsellam ad latus ejus, et dimittite eam, ut vadat.

9. Et aspicietis: et siquidem per viam finium suorum ascenderit contra Bethsames, ipse fecit nobis hoc malum grande: sin autem, minime, sciemus quia nequaquam manus ejus tetigit nos, sed casu accidit.

10. Fecerunt ergo illi hoc modo: et tollentes duas vaccas, quæ lactabant vitulos, junxerunt ad plastrum, vitulosque earum concluderunt domi.

11. Et posuerunt arcam Dei super plastrum, et capsellam, quæ habebat mures aureos et similitudines anorum.

12. Ibant autem in directum vaccæ, per viam quæ ducit Bethsames, et itinere uno gradiebantur, pergentes et mugientes: et non declinabant neque ad dexteram neque ad sinistram: sed et satra-

‡ 7. Hébr. litt. et faites revenir leurs veaux d'auprès d'elles dans la maison.

‡ 9. Ville de la tribu de Juda.

‡ 11. Au lieu de *ANUS*, anus, les rabbins, dans ce chapitre, mettent à la marge *ḥemorrhoides*, ou *hæmorrhoides*; ils supposent que ce mot est plus honnête pour désigner la partie affligée; et ici ce mot a passé de la marge dans le texte.

pæ Philisthiim sequebantur usque ad terminos Bethsames.

13. Porro Bethsamitæ metebant triticum in valle, et elevantes oculos suos, viderunt arcam, et gavisi sunt cum viderent.

14. Et plaustrum venit in agrum Josue bethsamitæ, et stetit ibi. Erât autem ibi lapis magnus, et conciderunt ligna plaustrum, vaccasque imposuerunt super ea holocaustum Domino.

15. Levitæ autem deposuerunt arcam Dei, et capsellam quæ erat juxta eam, in qua erant vasa aurea, et posuerunt super lapidem grandem. Viri autem Bethsamitæ obtulerunt holocausta, et immolaverunt victimas in die illa Domino.

16. Et quinque satrapæ Philistinorum viderunt, et reversi sunt in Accaron in die illa.

17. Hi sunt autem ani aurei, quos reddiderunt Philisthiim pro delicto, Domino: Azotus unum, Gaza unum, Ascalon unum, Geth unum, Accaron unum:

18. Et mures aureos secundum numerum urbium Philis-

sent arrivées sur les terres de Bethsamès.

13. Les Bethsamites scioient alors le blé dans une vallée; et, levant les yeux, ils aperçurent l'arche, et eurent une grande joie en la voyant.

14. Le chariot vint se rendre dans le champ de Josué bethsamite, et s'arrêta là. Il y avoit au même lieu une grande pierre; et les Bethsamites, ayant coupé en pièces le bois du chariot, mirent les vaches dessus, et les offrirent au Seigneur en holocauste.

15. Les lévites descendirent l'arche de Dieu, avec la cassette qui étoit auprès, où étoient les figures d'or, et ils les mirent sur cette grande pierre. Les Bethsamites offrirent alors des holocaustes devant l'arche, et immolèrent des victimes au Seigneur par les mains des prêtres qui se trouvèrent parmi eux.

16. Les cinq princes des Philistins ayant vu ceci, retournèrent le même jour à Accaron.

17. Voici les noms des villes qui offrirent les cinq ans d'or que les Philistins rendirent au Seigneur pour leur péché: Azot, Gaza, Ascalon, Geth, et Accaron en donnèrent chacun un,

18. Avec autant de rats d'or qu'il y avoit de villes dans les cinq provinces des Philistins, tant des villes

† 14. La ville de Bethsamès étoit une de celles qui avoient été données à la tribu de Lévi.

Avant l'ère
chr. vulg.
1131.

murées, que des villages sans murs, qui sont depuis la mer, jusqu'à la pierre nommée depuis, le grand Abel, ou le grand deuil," sur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui" est encore aujourd'hui dans le champ de Josué bethsamite.

19. Or ce qui fit donner ce nom à cette pierre, c'est que le Seigneur punit de mort les habitans de Bethsamès et des villes voisines, parce qu'ils avoient vu avec curiosité l'arche du Seigneur, qu'il étoit défendu aux lévites mêmes de regarder à découvert;" et pour cette faute, il fit mourir soixante-dix personnes des principaux de la ville, et cinquante mille hommes du petit peuple;" et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une si grande plaie.

20. Alors les Bethsamites dirent : Qui pourra subsister en la présence de ce Seigneur et de ce Dieu si saint, et chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer?

21. Ils envoyèrent donc des gens

thiim quinque provinciarum, ab urbe murata usque ad villam quæ erat absque muro, et usque ad Abel magnum, super quem posuerunt arcam Domini, quæ erat usque in illum diem in agro Josue bethsamitis.

19. Percussit autem de viris Bethsamitibus, eo quod vidissent arcam Domini : et percussit de populo septuaginta viros, et quinquaginta millia plebis. Lixitque populus, eo quod Dominus percussisset plebem plaga magna.

20. Et dixerunt viri Bethsamitæ : Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti hujus ? et ad quem ascendet a nobis ?

21. Miseruntque

ψ 18. Les Septante ont lu *Aben*, et traduisent : jusqu'à la grande pierre. *Supr.* ψ 14, et 15. Voyez le verset suivant.

Ibid. Plusieurs croient que l'hébreu devoit se traduire : « et qui est encore aujourd'hui, etc. ; » c'est-à-dire que cela devoit s'entendre, non de l'arche, mais de la pierre sur laquelle l'arche fut posée. On en juge par le sens ; car il n'y a dans le texte hébreu aucun mot qui réponde à ce *quæ erat* de la Vulgate : c'est sans doute une omission de copiste.

ψ 19. Voyez cette défense au livre des Nombres, iv. 20.

Ibid. Le syriaque et l'arabe ne lisent ici que cinq mille, selon le chaldéen ; il y a là une transposition qui obscurcit le texte. Il paroît qu'originellement dans l'hébreu la lecture étoit : *Percussit autem de viris Bethsamitibus. . . septuaginta viros ; et percussit de populo quinquaginta millia virorum.* Le Seigneur frappa de mort soixante-dix Bethsamites, et du reste du peuple des environs cinquante mille hommes. On peut même remarquer que dans l'hébreu la conjonction *et* ne se trouve point avant *quinquaginta* ; de sorte que la différence ne consiste que dans la seule transposition de ces mots, *et percussit de populo*, qui se rapportent assez visiblement aux cinquante mille, puisqu'il y a déjà un premier *percussit* à la tête du verset, pour les soixante-dix.

nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes : Reduxerunt Philisthiim arcam Domini, descendite, et reducite eam ad vos.

aux habitans de Cariathiarim," *ville plus grande et plus forte que Bethsamès*, et leur firent dire : Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur; venez et emmenez-la chez vous, *afin qu'elle y soit avec plus de décence et de sûreté.*

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

† 21. Ville de la tribu de Juda.

CHAPITRE VII.

Transport de l'arche à Cariathiarim. Samuël exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Il délivre Israël des mains des Philistins.

1. VENERUNT ergo viri Cariathiarim, et reduxerunt arcam Domini, et intulerunt eam in domum Abinadab in Gabaa : Eleazarum autem filium ejus sanctificaverunt, ut custodiret arcam Domini.

2. Et factum est, ex qua die mansit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati sunt dies, (erat quippe jam annus vigesimus,) et requievit omnis domus Israel post Dominum.

3. Ait autem Samuel ad universam domum Israel, dicens : Si in toto corde vestro revertimini ad Dominum, auferte deos alie-

1. CEUX de Cariathiarim étant venus emmenèrent *chez eux* l'arche du Seigneur, et la mirent en la maison d'Abinadab, *située dans le lieu le plus élevé de la ville, appelé, à cause de sa hauteur, Gabaa*; et ils consacrèrent son fils Eléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur.

2. Or il s'étoit passé beaucoup de temps depuis que l'arche du Seigneur demuroit à Cariathiarim, et il y avoit déjà vingt ans, lorsque toute la maison d'Israël commença de chercher son repos" dans le Seigneur, *après quarante années de servitude sous les Philistins.*

3. Alors, *c'est-à-dire, vingt ans après le retour de l'arche,*" Samuël dit à toute la maison d'Israël : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, Baal et Asta-

1111.

† 2. Au lieu de *VINCO*, et *requieverunt*, on lit dans l'hébreu, *VINBU*, et *lamentati sunt*, ils revinrent avec larmes chercher le Seigneur.

† 2 et 3. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

Avant l'ère
chr. vulg.

1111.

Deut. vi. 13.
Matt. iv. 10.

roth," *qui ont causé votre ruine ;* tenez vos cœurs prêts à obéir au Seigneur, et ne servez que lui seul, et il vous délivrera de la main des Philistins.

4. Les enfans d'Israël rejetèrent donc Baal et Astaroth, et ne servirent que le Seigneur.

5. Et Samuël leur dit : Assemblez tout Israël à Masphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

6. Et ils s'assemblèrent à Masphath, ville de la tribu de Juda : ils puisèrent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur, comme pour lui rendre leurs hommages, et pour lui marquer le désir qu'ils avoient de se purifier de leurs péchés. Dans cette vue, ils jeûnèrent ce jour-là, et dirent : Nous avons péché contre le Seigneur. Or Samuël jugea pour la première fois, les enfans d'Israël à Masphath, et continua dans la suite d'y venir de temps en temps rendre la justice.

7. Les Philistins ayant appris que les enfans d'Israël s'étoient assemblés à Masphath, leurs princes marchèrent contre Israël. Ce que les enfans d'Israël ayant appris, ils eurent peur des Philistins.

8. Et ils dirent à Samuël : Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

ÿ 3. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. iv. Le nom de *Baalim* est omis ici dans l'hébreu : la conjonction *et* qui suit, montre que c'est une pure faute de copiste.

nos de medio vestri, Baalim et Astaroth : et præparate corda vestra Domino, et servite ei soli, et eruet vos de manu Philisthiim.

4. Abstulerunt ergo filii Israel Baalim et Astaroth, et servierunt Domino soli.

5. Dixit autem Samuel : Congregate universum Israel in Masphath, ut orem pro vobis Dominum.

6. Et convenerunt in Masphath, hauseruntque aquam, et effuderunt in conspectu Domini, et jejunaverunt in die illa, atque dixerunt ibi : Peccavimus Domino. Judicavitque Samuel filios Israel in Masphath.

7. Et audierunt Philisthiim quod congregati essent filii Israel in Masphath, et ascenderunt satrapæ Philistinorum ad Israel. Quod cum audissent filii Israel, timuerunt a facie Philistinorum.

8. Dixeruntque ad Samuelem : Ne cesses pro nobis clamare ad Dominum Deum nostrum, ut salvet nos de manu Philistinorum.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, et obtulit illum holocaustum integrum Domino : et clamavit Samuel ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum Dominus.

10. Factum est autem, cum Samuel offerret holocaustum, Philistiim iniere prælium contra Israel : intonuit autem Dominus fragore magno in die illa super Philistiim, et exterruit eos, etcæsi sunt a facie Israel.

11. Egressique viri Israel de Masphath, persecuti sunt Philisthæos, et percusserunt eos, usque ad locum qui erat subter Bethchar.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, et posuit eum inter Masphath et inter Sen : et vocavit nomen loci illius, Lapis adjutorii. Dixitque : Huc usque auxiliatus est nobis Dominus.

13. Et humiliati sunt Philistiim, nec apposuerunt ultra ut venirent in terminos Israel. Facta est itaque manus Domini super Philisthæos, cunctis diebus Samuelis.

14. Et redditæ sunt

9. Samuël prit un agneau qui téttoit encore ; il l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur, *sans le couper par morceaux*, " parce que le temps pressoit ; il cria au Seigneur pour Israël, et le Seigneur, par le mouvement duquel il avoit offert ce sacrifice, l'exauça.

10. En effet, lorsque Samuël offroit son holocauste, les Philistins commencèrent le combat contre Israël ; mais en même temps, le Seigneur tonna avec un bruit épouvantable sur les Philistins, et les frappa de terreur ; ainsi ils furent défaits par Israël.

11. Les Israélites étant sortis de Masphath, poursuivirent les Philistins, en les taillant en pièces, jusqu'au lieu qui est au-dessous de Bethchar.

12. Et Samuël prit une pierre qu'il mit entre Masphath et Sen, " et il appela ce lieu la Pierre du secours, en disant : Le Seigneur est venu jusqu'ici à notre secours.

13. Les Philistins furent alors humiliés, et n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël ; car la main du Seigneur fut sur les Philistins, tant que Samuël gouverna le peuple.

14. Les villes que les Philistins

* 9. C'est ainsi que quelques-uns expliquent cette parole : il l'offrit tout entier. Le pronom *illum* est omis dans l'hébreu.

† 11. et 12. Au lieu de *Bethchar* et *Sen*, les interprètes syriaque et arabe ont lu *Bethsan*.

Avant l'ère chr. vulg. 1111.

Ecdi. XLVI. 21. 22.

Avant l'ère
chr. vulg.
1111.

avoient prises sur Israël, depuis Accaron jusqu'à Geth, furent rendues, avec toutes leurs terres, au peuple d'Israël; ainsi Samuël délivra les Israélites de la main des Philistins, et il y avoit paix entre les Amorrhéens et Israël.

15. Samuël ne cessa de juger Israël durant tout le reste de sa vie; et quoique, dans la suite, Saül eût été élu roi, Samuël conserva toujours néanmoins une grande autorité.

16. Il alloit tous les ans à Béthel, et de là à Galgala, et ensuite à Masphath, et parcourant ainsi tout le pays, il y rendoit la justice à tout Israël.

17. Il retournoit de là à Ramatha, qui étoit le lieu de sa demeure ordinaire, et où il jugeoit aussi le peuple. Il y bâtit même un autel au Seigneur pour le consulter.

ÿ 14. Accaron et Geth étoient aux Philistins; mais il y avoit entre ces deux villes quelques places qui appartenoient à la tribu de Dan, et qui furent rendues à cette tribu.

Ibid. C'est-à-dire, les restes des Chananéens, anciens habitans du pays, souvent nommés Amorrhéens.

ÿ 16. Quelques-uns croient que *Béthel* signifie ici la maison de Dieu, c'est-à-dire, Cariathiarim où l'arche étoit alors.

urbes quastulerant Philisthiim ab Israel, Israel, ab Accaron usque Geth, et terminos suos: liberavitque Israel de manu Philistinorum, eratque pax inter Israel et Amorrhæum.

15. Judicabat quoque Samuel Israellem cunctis diebus vitæ suæ.

16. Et ibat per singulos annos circuiens Bethel et Galgala et Masphath, et judicabat Israellem in supradictis locis.

17. Revertebaturque in Ramatha: ibi enim erat domus ejus, et ibi judicabat Israellem: ædificavit etiam ibi altare Domino.

CHAPITRE VIII.

Samuël établit ses enfans pour juges d'Israël. Les Israélites demandent un roi. Samuël leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande.

1095.

1. SAMUEL étant devenu vieux, établit ses enfans pour juges sur Israël.

1. FACTUM est autem cum senisset Samuel, posuit filios suos judices Israel.

2. Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel, et nomen secundi Abia, judicum in Bersabee.

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus : sed declinaverunt post avaritiam, acceperuntque munera, et perverterunt judicium.

4. Congregati ergo universi majores natu Israel, venerunt ad Samuelem in Ramatha,

5. Dixeruntque ei : Ecce tu senuisti, et filii tui non ambulat in viis tuis : constitue nobis regem, ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes.

6. Displicuit sermo in oculis Samuelis, eo quod dixissent : Da nobis regem, ut judicet nos. Et oravit Samuel ad Dominum.

7. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi : non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos.

8. Juxta omnia opera sua, quæ fecerunt a die qua eduxi eos de

2. Son fils aîné s'appeloit Joël, et le second Abia : *ils exerçoient la charge de juges dans Bersabée, conjointement avec leur père.*

3 Mais ils ne marchèrent point dans ses voies, *et n'imitèrent point sa sage conduite* ; ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présens, et rendirent des jugemens injustes.

4. Tous les anciens d'Israël s'étant donc rassemblés, vinrent trouver Samuël à Ramatha,

5. Et lui dirent : Vous voyez que vous êtes devenu vieux, et que vos enfans ne marchent point dans vos voies ; *maintenant donc*, établissez sur nous un roi comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge, *et qu'il nous gouverne justement.*

6. Cette proposition déplut à Samuël, voyant qu'ils lui disoient : Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge, *ne paroissant pas contens de son gouvernement, ni de celui de Dieu, sous l'autorité duquel il les avoit toujours jugés.* Cependant il offrit sa prière au Seigneur, pour connoître sur cela sa volonté ;

7. Et le Seigneur lui dit : Écoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent, *et ne vous en fâchez point, comme d'une injure particulière qu'ils vous font* ; car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux.

8. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait, depuis le jour où je les ai tirés de l'Égypte, jusqu'aujourd'hui :

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

Osee, XIII. 10.
Act. XIII. 21.

† 2. Le verbe est omis dans l'hébreu, où vraisemblablement on aura lu : *Et fuerunt judices.*

† 5. On lit dans l'hébreu, *nunc* ; et dans les Septante, *et nuno*, au sens de *nuno ergo*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent aussi de même; *ils vous abandonnent, et veulent être gouvernés par un roi, comme les autres peuples.*

9. Ecoutez donc ce qu'ils vous disent; mais auparavant faites-leur bien comprendre, et déclarez-leur quel sera le droit du roi qui doit régner sur eux, *et ce qu'il se croira permis, quand il aura la souveraine autorité.*"

10. Samuël rapporta au peuple qui lui avoit demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avoit dit;

11. Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera. Il prendra vos enfans pour conduire ses chariots; il s'en fera des gens de cheval, et les fera courir devant son char.

12. Il en fera ses officiers, pour commander, les uns mille hommes, et les autres cent. " Il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, les autres pour lui faire des armes et des chariots.

13. Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères.

14. Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et le donnera à ses serviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de

Ægypto usque ad diem hanc : sicut dereliquerunt me, et servierunt diis alienis, sic faciunt etiam tibi.

9. Nunc ergo vocem eorum audi : verumtamen contestare eos, et prædic eis jus regis, qui regnaturus est super eos.

10. Dixit itaque Samuël omnia verba Domini ad populum, qui petierat a se regem,

11. Et ait : Hoc erit jus regis, qui imperaturus est vobis : Filios vestros tollet, et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum :

12. Et constituet sibi tribunos et centuriones, et aratores agrorum suorum, et messoressegetum, et fabros armorum et curruum suorum.

13. Filias quoque vestras faciet sibi unguentarias, et focarias, et panificas.

14. Agros quoque vestros, et vineas, et oliveta optima tollet, et dabit servis suis.

15. Sed et segetes

¶ 9. On lit dans l'hébreu, *ac ci, verumtamen quia*; mais ce *quia* paroît être une faute de copiste : il y a des exemplaires où on ne le trouve pas.

Ibid. Hébr. autr. la pratique, ou, la conduite du roi : c'est-à-dire, la manière dont il exercera son autorité.

¶ 12. Hébr. cinquante. Il y a lieu de croire qu'il faut l'un et l'autre; c'est-à-dire, d'autres cent, et d'autres cinquante.

vestras , et vinearum reditus addecimabit, ut det eunuchis et famulis suis.

16. Servos etiam vestros, et ancillas, et juvenes optimos, et asinos auferet, et ponet in opere suo.

17. Greges quoque vestros addecimabit, vosque eritis ei servi.

18. Et clamabitis in die illa a facie regis vestri, quem elegistis vobis : et non exaudiet vos Dominus in die illa, quia petistis vobis regem.

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, sed dixerunt : Nequaquam : rex enim erit super nos,

20. Et erimus nos quoque sicut omnes gentes : et judicabit nos rex noster, et egredietur ante nos, et pugnabit bella nostra pro nobis.

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, et locutus est ea in auribus Domini.

22. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem eorum, et constitue super eos regem. Et ait Samuel ad viros Israel : Vadat unusquisque in civitatem suam.

vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers.

16. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et les fera travailler pour lui.

17. Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses serviteurs, *obligés de lui payer les tributs, et de faire les corvées qu'il voudra exiger de vous.*

18. Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu ; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuël. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un roi qui nous gouverne ; *et nous ne nous en dégoûterons point.*

20. Nous voulons être comme les autres nations *qui sont gouvernées par des rois.* Ainsi notre roi nous jugera ; il marchera à notre tête, et combattra pour nous dans toutes nos guerres, *et nous lui obéirons.*

21. Samuël, ayant entendu la réponse, la rapporta au Seigneur.

22. Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous disent, et donnez-leur un roi qui les gouverne. Samuël dit donc au peuple d'Israël : Que chacun retourne en sa ville, *et soyez assurés que vous aurez un roi.*

† 17. Autr. ses esclaves. Les peuples d'orient étoient soumis à leurs princes comme des esclaves à leurs maîtres.

CHAPITRE IX.

Saül cherche les ânesses de son père. Il va trouver Samuël. Samuël le retient chez lui.

1. VOICI comme s'accomplit cette parole de Samuël : Il y avoit un homme de la tribu de Benjamin qui s'appeloit Cis ; il étoit fils d'Abiel, fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin. Cis étoit un homme puissant et fort.

2. Il avoit un fils appelé Saül, qui étoit parfaitement bien fait; et de tous les enfans d'Israël, il n'y en avoit point de mieux fait que lui : il étoit plus grand qu'aucun du peuple de toute la tête.

3. Or les ânesses de Cis, père de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül son fils : Prenez avec vous un serviteur, et allez chercher ces ânesses.

4. Ayant donc passé par la montagne d'Ephraïm, et par le pays de Salisa, sans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim, sans les rencontrer, et le pays de de Jémini, sans en avoir de nouvelles."

1. Et erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus et bonus, et non erat vir de filiis Israel melior illo : ab humero et sursum eminebat super omnem populum.

3. Perierant autem asinæ Cis patris Saul : et dixit Cis ad Saul filium suum : Tolle tecum unum de pueris, et consurgens vade, et quære asinas.

4. Qui cum transissent per montem Ephraim, et per terram Salisa, et non invenissent, transierunt etiam per terram Salim, et non erant : sed et per terram Jemini, et minime repererunt.

ψ 1. Peut-être le même que Jéhiel. 1. Par. ix. 35.

Ibid. Hébr. autr. fils d'un homme de la ville de Jémini. Le révérend père Houbigant le traduit en ce sens, *Jeminiensis*. On va voir au ψ 4. la terre de Jémini.

ψ 4. La montagne d'Ephraïm, au nord, le pays de Salisa, au couchant, le pays de Salim, au midi, le pays de Jémini, ou de Jémin, à l'orient de Gabaa, patrie de Saül. Dans l'hébreu de ce verset on lit une seule fois au pluriel, *VIABRU*, et *transierunt*, et trois fois au singulier, *VIABR*, et *transiit*, au lieu du pluriel.

5. Cum autem venissent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo : Veni, et revertamur ne forte dimiserit pater meus asinas, et sollicitus sit pro nobis.

6. Qui ait ei : Ecce vir Dei est in civitate hac, vir nobilis : omne quod loquitur, sine ambiguitate venit : nunc ergo eamus illuc, si forte indicet nobis de via nostra, propter quam venimus.

7. Dixitque Saul ad puerum suum : Ecce ibimus : quid feremus ad virum Dei? panis defecit in sitarciis nostris : et sportulam non habemus, ut demus homini Dei, nec quidquam aliud.

8. Rursum puer respondit Sauli, et ait : Ecce inventa est in manu mea quarta pars stateris argenti : demus homini Dei, ut indicet nobis viam nostram.

9. (Olim in Israel sic loquebatur unusquisque vadens consulere Deum : Venite, et eamus ad Videntem. Qui enim Propheta dicitur hodie, vocabatur olim Videns.)

‡ 5. Dans les montagnes d'Ephraïm. *Supr.* 1. 1.

‡ 6. Hébr. litt. *nunc*, au lieu de *et nunc* que l'on trouve dans les Septante, au sens de *nunc ergo*.

‡ 7. Hébr. autr. Nous n'avons aucun présent pour offrir à l'homme de Dieu ; *et certes qu'avons-nous ?* litt. *Quid nobiscum*. Peut-être qu'au lieu de אִתּוּ, *nobiscum*, il faudroit lire אִתְּנוּ, *nos*. C'est-à-dire, *Quid nos ?* on sous-entendrait *faciemus ?*

‡ 9. Comme cette parenthèse ne paroît amenée par rien qui précède

5. Lorsqu'ils furent venus sur la terre de Ramatha, " habitée par les descendants de Suph, de la tribu de Lévi, Saül dit au serviteur qui étoit avec lui : Allons, retournons-nous-en, de peur que mon père ne commence d'oublier ses ânesses, et ne soit plus en peine que de nous.

6. Le serviteur lui dit : Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui est fort célèbre ; tout ce qu'il dit arrive infailliblement ; allons donc " le trouver présentement ; peut-être qu'il nous donnera quelque lumière sur le sujet qui nous a fait venir ici.

7. Saül dit à son serviteur : Allons-y ; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu ? *Il seroit fort malhonnête à nous de nous présenter devant lui sans avoir quelque chose à lui donner ; or le pain qui étoit dans notre sac nous a manqué ; et nous n'avons ni argent, ni quoi que ce soit pour donner à l'homme de Dieu.*

8. Le serviteur répondit à Saül : Voici le quart d'un sicle d'argent que j'ai trouvé sur moi par hasard ; donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire ; *et il nous le découvrira sans doute, puisque c'est un Voyant.*

9. (Autrefois dans Israël tous ceux qui alloient consulter Dieu, s'entre-disoient : Venez, allons au Voyant ; car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophète, s'appeloit alors le Voyant, *parce qu'il voyoit les choses de Dieu, et qu'il les découvroit aux hommes.*)

Avant l'éd.
chr. vulg.
1095.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

10. Saül répondit à son serviteur : Vous dites très-bien ; venez, allons-y ; Et ils allèrent dans la ville de *Ramatha* où étoit ordinairement l'homme de Dieu.

11. Lorsqu'ils montoient par le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent des filles qui en sortoient pour aller puiser de l'eau, et ils leur dirent : Le Voyant est-il ici ?

12. Elles leur répondirent : Il y est ; le voilà devant vous ; allez vite le trouver, car il est venu aujourd'hui dans la ville, parce que le peuple doit offrir un sacrifice sur le lieu haut consacré au Seigneur.

13. Vous ne serez pas plus tôt entrés dans la ville, que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger ; et le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu, parce que c'est lui qui bénit l'hostie ; et après cela, ceux qui y ont été appelés, commencent à manger. Montez donc présentement ; car aujourd'hui vous le trouverez."

14. Ils montèrent donc à la ville ; et lorsqu'ils y furent entrés, ils virent Samuël qui venoit au-devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

dans le texte, le révérend père Houbigant soupçonne avec beaucoup de vraisemblance que ce verset a dû être originairement après le ψ 11. dont il est la suite naturelle.

ψ 12. Hébr. et Vulg. *ante te, festina*. Les Septante ont lu, *ante vos, festinate* ; ce qui s'accorde mieux avec la suite : le français ne peut faire sentir cette différence, parce qu'on y confond habituellement le singulier avec le pluriel.

Ibid. La maison de Samuël étoit dans la ville de Ramatha ; mais il vivoit ordinairement à la campagne, dans un lieu nommé *Naioth*. *Infr.* XIX. 18.

ψ 13. Hébr. litt. *eum hodie reperietis eum*. Au lieu de ce premier *eum*, ARU vraisemblablement il faudroit lire, ATM, vos.

10. Et dixit Saul ad puerum suum : Optimus sermo tuus : veni, eamus. Et ierunt in civitatem, in qua erat vir Dei.

11. Cumque ascenderent clivum civitatis, invenerunt puellas egredientes ad hauriendam aquam, et dixerunt eis : Num hic est Videns ?

12. Quæ respondentes dixerunt illis : Hic est : ecce ante te, festina nunc : hodie enim venit in civitatem, quia sacrificium est hodie populi in excelso.

13. Ingredientes urbem, statim invenietis eum antequam ascendat excelsum ad vescendum : neque enim comesurus est populus donec ille veniat, quia ipse benedicit hostiæ, et deinceps comedunt, qui vocati sunt. Nunc ergo conscendite, quia hodie reperietis eum.

14. Et ascenderunt in civitatem. Cumque illi ambularent in medio urbis, apparuit Samuel, egressus ob-

viam eis, ut ascenderet in excelsum.

15. Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis ante unam diem quam veniret Saul, dicens :

16. Hac ipsa hora, quæ nunc est, cras mittam virum ad te de terra Benjamin, et unges eum ducem super populum meum Israel: et salvabit populum meum de manu Philistinorum, quia respexi populum meum: venit enim clamor eorum ad me.

17. Cumque aspexisset Samuel Saulem, Dominus dixit ei: Ecce vir quem dixeram tibi: iste dominabitur populo meo.

18. Accessit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, et ait: Indica, oro, mihi, ubi est domus Videntis.

19. Et respondit Samuel Sauli, dicens: Ego sum Videntis: ascende ante me in excelsum, ut comedatis mecum hodie, et dimittam te mane: et omnia quæ sunt in corde tuo, indicabo tibi.

20. Et de asinis quas nudius tertius perdidis-

15 Or le Seigneur avoit révélé à Samuël la venue de Saül, le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui disant :

16. Demain, à la même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous sacrerez pour être le chef de mon peuple d'Israël; et il sauvera mon peuple de la main des Philistins, qui commencent à l'opprimer de nouveau; ce que je ne souffrirai point, parce que j'ai regardé mon peuple d'un œil favorable, et que leurs cris sont venus jusqu'à moi.

17. Samuël, ayant donc envisagé Saül, le Seigneur lui dit: Voici l'homme dont je vous avois parlé; c'est celui-là qui régnera sur mon peuple, et qui le délivrera des mains des Philistins.

18. Saül étant entré dans la ville, s'approcha de Samuël, et lui dit: Je vous prie de me dire où est la maison du Voyant.

19. Samuël répondit à Saül: C'est moi qui suis le Voyant; montez avant moi au lieu haut; car vous mangerez aujourd'hui avec moi, et demain matin je vous renverrai; je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur.

20. Et pour les ânesses que vous avez perdues il y a trois jours, n'en

† 18. Hébr. et Vulg. *in medio portæ*: Mais au † 14. on a vu qu'ils étoient *in medio urbis*, et les Septante ont lu ici, comme au † 14, *in medio urbis*. Les copistes ont pu confondre *HAIR*, *urbis*, avec *MSLA*, *portæ*.

† 19. Hébr. et Vulg. lit. *ut comedatis*. Les Septante ont lu, *ut comedas*; et en effet tous les autres verbes sont au singulier; mais c'est encore ce que notre langue ne sait point distinguer.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

soyez point en peine, parce qu'elles sont retrouvées. Et à qui sera tout ce qu'il y a de meilleur dans Israël, sinon à vous et à toute la maison de votre père, que Dieu a choisie pour la combler d'honneur ?

21. Saül lui répondit : Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui est la plus petite d'Israël ? Et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu ? Pourquoi donc me parlez-vous de cette sorte ?

22. Samuël, ayant pris Saül et son serviteur, les mena dans la salle ; et, les ayant fait asseoir au-dessus de tous les conviés qui étoient environ trente personnes,

23. Il dit au cuisinier : Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, et que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Le cuisinier prit donc une épaule, et la servit devant Saül. Samuël lui dit : Voilà ce qui est demeuré ; mettez-le devant vous, et mangez, parce que je vous l'ai fait garder exprès, lorsque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuël.

¶ 21. Hébr. *Ben Jemini*, c'est-à-dire, *filius Jemini*, comme l'exprime la Vulgate ; mais ce n'est pas *vir Jemini*, comme au § 1., et il est vraisemblable que la leçon primitive étoit *Benjamini*, c'est-à-dire, *Benjaminita*.

Ibid. On lit dans l'hébreu *srti*, *tribuum*, au lieu de *srt*, *tribus*.

¶ 24. Hébr. autr. une cuisse, et ce qui est dessus ; ou platôt, et la queue. On a pu confondre *halib*, *cauda*, avec *hqlm*, *quod* (est) *super eam*.

Ibid. L'hébreu ne nommant point ici Samuël, suppose que c'est le cuisinier qui dit ce qui va suivre ; mais les Septante comme la Vulgate l'attribuent à Samuël en le nommant.

Ibid. Hébr. litt. *dicendo* : *Populum vocavi*. Il est évident que Samuël

ti, ne sollicitus sis, quia inventæ sunt. Et cujus erunt optima quæque Israel ? nonne tibi et omni domui patris tui ?

21. Respondens autem Saul, ait : Numquid non filius Jemini ego sum, de minima tribu Israel, et cognatio mea novissima inter omnes familias de tribu Benjamin ? quare ergo locutus es mihi sermonem istum ?

22. Assumens itaque Samuel Saulem, et puerum ejus, introduxit eos in triclinium, et dedit eis locum in capite eorum qui fuerant invitati : erant enim quasi triginta viri.

23. Dixitque Samuel coco : Da partem quam dedi tibi, et præcepi ut reponeres seorsum apud te.

24. Levavit autem cocus armum, et posuit ante Saul. Dixitque Samuel : Ecce quod remansit, pone ante te, et comedere : quia de industria servatum est tibi, quædo populum

vocavi. Et comedit Saul cum Samuele in die illa.

25. Et descenderunt de excelso in oppidum, et locutus est cum Saule in solario : stravitque Saul in solario, et dormivit.

26. Cumque mane surrexissent, et jam elucesceret, vocavit Samuel Saulem in solario, dicens : Surge, et dimittam te. Et surrexit Saul : egressique sunt ambo, ipse videlicet, et Samuel.

27. Cumque descenderent in extrema parte civitatis, Samuel dixit ad Saul : Dic puero ut antecedit nos, et transeat : tu autem subsiste paulisper, ut indicem tibi verbum Domini.

25. Après cela, ils descendirent du lieu haut, dans la ville : Samuël parla à Saül sur la terrasse " du logis, et Saül s'y dressa un lit où il dormit."

26. S'étant levé au matin, lorsqu'il faisoit déjà jour, Samuël appela Saül qui étoit sur la terrasse, et lui dit : Venez, que je vous renvoie. Saül étant allé à lui, ils sortirent tous deux, lui et Samuël.

27. Et lorsqu'ils descendoient au bas de la ville, Samuël lui dit : Dites à votre serviteur qu'il passe, et qu'il aille devant nous ; pour vous, demeurez un peu, afin que je vous fasse connoître ce que le Seigneur m'a dit de vous, et ce qu'il m'a ordonné à votre sujet.

seul a pu dire cela. Le révérend père Houbigant, supposant que c'est le cuisinier qui dit ce qui précède, soupçonne que ces dernières paroles appartiennent au γ précédent où Samuël parle.

γ 25. Hébr. litt. sur le toit, qui étoit en plate-forme, selon l'usage de ce pays.

Ibid. Ces mots : *Stravitque*, etc., ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante, qui au contraire n'ont pas ceux-ci : *Et locutus est cum Saule in solario, et mane surrexerunt*, comme on le lit dans l'hébreu. Cette différence vient vraisemblablement de ce que dans l'hébreu il y a beaucoup de ressemblance entre les mots de la première phrase, et ceux qui peuvent exprimer la seconde, en sorte que les Septante ont omis la première, et ont conservé la seconde, au lieu que les copistes hébreux ont conservé la première, et ont omis la seconde : la Vulgate les réunit. On a pu facilement confondre *visca*, et *locutus est*, avec *visco*, et *stravit*, et peut-être a-t-on confondu *visca*, et *decubuit*, ou *dormivit*, avec *viscum*, et *mane surrexerunt*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

CHAPITRE X.

Samuël sacre Saül. Saül prophétise. Il est élu roi par le sort, reconnu par le peuple, et se retire à Gabaa.

Act. XIII. 21.

1. EN même temps Samuël prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül; et il le baisa, et lui dit : Le Seigneur, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage; et vous délivrerez son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que *c'est Dieu qui vous a sacré pour prince :*"

2. Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du *chemin qui conduit au sépulcre de Rachel,*" sur la frontière de Benjamin, vers le midi," qui vous diront : Les ânesses que vous étiez allé chercher, sont retrouvées : votre père n'y pense plus; mais il est en peine de vous," et il dit : Que ferai-je donc pour retrouver mon fils?

3. Lorsque vous serez sorti de là, et qu'ayant passé outre, vous serez

1. TULIT autem Samuël lenticulam olei, et effudit super caput ejus, et deosculatus est eum, et ait : Ecce unxit te Dominus super hereditatem suam in principem, et liberabis populum suum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus sunt. Et hoc tibi signum, quia unxit te Deus in principem.

2. Cum abieris hodie a me, invenies duos viros juxta sepulchrum Rachel in finibus Benjamin, in meridie, dicentque tibi : Inventæ sunt asinæ ad quas ieras perquirendas : et intermissis pater tuus asinis, sollicitus est pro vobis, et dicit : Quid faciam de filio meo?

3. Cumque abieris inde, et ultra transieris, et veneris ad quer-

¶ 1. Ces mots, *et liberabis*, et le reste du verset, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans le grec de l'édition romaine où on lit : Vous commanderez au milieu de son peuple, et vous le délivrerez. On trouve dans l'hébreu le vestige de cette ancienne leçon, en ce qu'on y lit : *Nonne, quia unxit te*, au sens de *Ecce quia unxit te* : c'est-à-dire, que les copistes ont passé de ce premier mot, *Nonne* ou *Ecce*, à la fin du verset où se trouvent ces mots, *quia unxit te*. Ce *quia* ne convient qu'à cette dernière phrase.

¶ 2. Ce sépulcre étoit assez près de Bethléhem. *Genes. xxxv. 19.*

Ibid. La plupart prennent le terme de l'original pour un nom de lieu, et traduisent : à Selsach.

Ibid. Hébr. et Vulg. *pro vobis*. L'interprète arabe a lu *pro te*, qui s'accorde mieux avec la suite.

cum Thabor, invenient te ibi tres viri ascendentes ad Deum in Bethel, unus portans tres hædos, et alius trestortas panis, et alius portans lagenam vini.

4. Cumque te saluaverint, dabunt tibi duos panes, et accipies de manu eorum.

5. Post hæc venies in collem Dei, ubi est statio Philistinorum: et cum ingressus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem prophetarum descendentium de excelso, et ante eos psalterium, et tympanum, et tibiam, et citharam, ipsosque prophetantes.

6. Et insiliet in te Spiritus Domini, et prophetabis cum eis, et mutaberis in virum alium.

7. Quando ergo evenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

8. Et descendens ante me in Galgala (ego quippe descendam ad te), ut offeras oblationem, et immoles vic-

arrivé au chêne de Thabor, " vous rencontrerez là trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel, " dont l'un portera trois chevreaux, l'autre trois pains ou tourteaux, l'autre une bouteille de vin.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, ou tourteaux, " et vous les recevrez de leurs mains.

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu, " près de Gabaa, où il y a une garnison de Philistins. Lorsque vous serez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du lieu haut, précédés de personnes qui ont des lyres, des tambours, des flûtes et des harpes; et ces prophètes prophétiseront.

6. En même temps l'Esprit du Seigneur se saisira de vous; vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites *hardiment* tout ce qui se trouvera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous.

8. Vous vous rendrez avant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un sacrifice au Seigneur, et que vous lui immoliez des victimes pacifiques. Vous m'at-

ψ 3. Dans la tribu de Benjamin, différent du mont Thabor qui étoit situé dans la tribu de Zabulon.

Ibid. Hébr. autr. à la maison de Dieu, c'est-à-dire à Cariathiarim, où étoit l'arche.

ψ 4. Hébr. litt. *duas panis*. Il est assez évident que c'est une faute de copiste, pour *duas tortas panis*, conformément à l'expression du verset précédent.

ψ 5. Cette colline étoit nommée ainsi, soit qu'il y eût un autel, soit à cause de son élévation, soit parce que les prophètes s'y retiroient. *Infr.* xiii. 2. 5. et xiv. 16.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

tendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver, et que je vous déclare ce que vous aurez à faire."

9. Aussitôt donc que Saül se fut retourné, en quittant Samuël, Dieu lui changea le cœur, et lui en donna un autre; et tous ces signes lui arrivèrent le même jour.

10. *En effet, lorsqu'il fut venu de là* avec son serviteur à la colline qui lui avoit été marquée, il rencontra une troupe de prophètes; l'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux

11. Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les prophètes et qu'il prophétisoit, s'entre-disoient *avec étonnement*: Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi prophète?

12. Et d'autres leur répondoient: *Qu'y a-t-il en cela d'étonnant? Qui est le père des autres prophètes? N'est-ce pas Dieu, qui l'est aussi de Saül, et qui peut lui donner aussi le même esprit?* C'est pourquoi cette parole passa en proverbe: Saül est-il aussi devenu prophète?

Infr. xix. 24.

13. Saül ayant cessé de prophétiser, vint au lieu haut;

timas pacificas: septem diebus expectabis, donec veniam ad te, et ostendam tibi quid facias.

9. Itaque cum aver-tisset humerum suum ut abiret a Samuele, immutavit ei Deus cor aliud, et venerunt omnia signa hæc in die illa.

10. Veneruntque ad prædictam collem, et ecce cuneas prophetarum obvius ei: et insiluit super eum Spiritus Domini, et prophetavit in medio eorum.

11. Videntes autem omnes qui noverant eum heri et nudius-tertius, quod esset cum prophetis, et prophetaret, dixerunt ad invicem: Quænam res accidit filio Cis? num et Saul inter prophetas?

12. Responditque alius ad alterum, dicens: Et quis pater eorum? Propterea ver-sum est in proverbium: Num et Saul inter prophetas?

13. Cessavit autem prophetare, et venit ad excelsum.

¶ 8. Quelques-uns rapportent ceci à ce qui arriva avant la guerre des Israélites contre les Philistins. Infr. xiiii. 8. 9.

¶ 10. Hébr. litt. *ibi*, sm. Les Septante ont lu, *man*, inde. Et au lieu de *veneruntque*, *vibau*, les Septante, le syrien et l'arabe ont lu *viba*, *venitque*.

¶ 12. Ou, selon les Septante: Et quel est son père? N'est-ce pas Cis?

¶ 13. C'est-à-dire, chez son père qui avoit apparemment sa demeure en cet endroit.

14. Dixitque patruus Saul ad eum, et ad puerum ejus : Quo abistis ? Qui responderunt : Quærere asinas : quas cum non reperissemus, venimus ad Samuelem.

15. Et dixit ei patruus suus : Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

16. Et ait Saul ad patruum suum : Indicavit nobis quia inventæ essent asinæ. De sermone autem regni non indicavit ei, quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum ad Dominum in Maspha :

18. Et ait ad filios Israel : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego eduxi Israel de Ægypto, et erui vos de manu Ægyptiorum, et de manu omnium regum qui affligebant vos.

19. Vos autem hodie projecistis Deum vestrum, qui solus salvavit vos de universis malis et tribulationibus vestris : et dixistis : Nequaquam : sed regem constitue super nos. Nunc ergo state

14. Et son oncle lui dit à lui et à son serviteur : D'où venez-vous donc ? Ils lui répondirent : Nous avons été chercher des ânesses ; et ne les ayant pas trouvées, nous nous sommes adressés à Samuël.

15. Son oncle lui dit : Dites-moi, *je vous prie*, ce que Samuël vous a dit.

16. Saül répondit à son oncle : Il nous a appris que les ânesses étoient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à son oncle de ce que Samuël lui avoit dit touchant sa royauté.

17. *Après cela*, Samuël fit assembler tout le peuple devant le Seigneur à Maspha ;

18. Et dit aux enfans d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : C'est moi qui ai tiré Israël de l'Égypte, et qui vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de la main de tous les rois qui vous affligoient.

19. Mais *au lieu de reconnaître ces bienfaits*, vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu, qui seul vous a sauvés de tous les maux et de toutes les misères qui vous accabloient. Nous ne vous écouterons point, *m'*avez-vous répondu ; mais établissez un roi sur nous. Maintenant donc présentez-vous devant le Seigneur, cha-

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

Sup. VIII. 19.

ψ 15. Hébr. litt. *vobis*, LCM, pour LC, *tibi*.

ψ 17. C'est-à-dire, devant l'arche qu'on y devoit apporter ; ou, selon quelques-uns, sous les ordres du Seigneur, et en son nom.

ψ 19. On lit dans l'hébreu, *eo*, *et*, au lieu de *ea*, *Nequaquam*. C'est une répétition de ce qu'on a lu au chap. VIII. ψ 19., où l'hébreu a très-bien mis *ea*, *Nequaquam*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

cun dans le rang de sa tribu et de sa famille.

20. Et Samuël ayant jeté le sort sur toutes les tribus d'Israël, il tomba sur la tribu de Benjamin.

21. Il le jeta ensuite sur les familles de la tribu de Benjamin, et il tomba sur la famille de Métri; *il le jeta sur les hommes de la famille de Métri,* et il tomba sur la personne de Saül, fils de Cis. On le chercha aussitôt; mais il ne se trouva point.

22. Et ayant consulté le Seigneur, pour savoir s'il viendrait en ce lieu-là, le Seigneur leur répondit: A l'heure qu'il est, il est caché dans sa maison."

23. Ils y coururent donc, le prirent, et l'emmenèrent; et lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres, de toute la tête.

24. Samuël dit à tout le peuple: Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi; et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. Alors tout le peuple s'écria: Vive le roi!

25. Samuël prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre, et le mit en dépôt dans le tabernacle devant le Seigneur. Après cela, Samuël renvoya tout le peuple, chacun chez soi.

26. Saül s'en retourna aussi chez

Ÿ 21. Ces mots sont dans le grec des Septante. Il est assez évident que la répétition a pu donner lieu à l'omission.

Ÿ 22. Hébr. dans le bagage de l'assemblée.

Ÿ 25. Ce livre ayant été perdu, on sait peu ce qu'il pouvoit contenir.

coram Domino per tribus vestras, et per familias.

20. Et applicuit Samuel omnes tribus Israel, et cecidit sors tribus Benjamin.

21. Et applicuit tribum Benjamin et cognationes ejus, et cecidit cognatio Metri, et pervenit usque ad Saul filium Cis. Quæsierunt ergo eum, et non est inventus.

22. Et consuluerunt post hæc Dominum utrumnam venturus esset illuc. Responditque Dominus: Ecce absconditus est domi.

23. Cucurrerunt itaque, et tulerunt eum inde: stetitque in medio populi, et altior fuit universo populo ab humero et sursum.

24. Et ait Samuel ad omnem populum: Certe videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni populo. Et clamavit omnis pupulus, et ait: Vivat rex!

25. Locutus est autem Samuel ad populum legem regni, et scripsit in libro, et reposuit coram Domino: et dimisit Samuel omnem populum, singulos in domum suam.

26. Sed et Saul abiit

in domum suam in Gabaa : et abiit cum eo pars exercitus, quorum tetigerat Deus corda.

27. Filii vero Belial dixerunt : Num salvare nos poterit iste ? Et despexerunt eum, et non attulerunt ei munera : ille vero dissimulabat se audire.

lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée, " composée de ceux dont Dieu avoit touché le cœur, pour les rendre soumis au roi qu'il venoit de leur donner.

27. Les enfans de Bélial " commencèrent à dire au contraire : Comment celui-ci pourroit-il nous sauver ? Et ils le méprisèrent, et ne lui firent point de présens, comme ils auroient dû faire, pour lui rendre leurs hommages, et lui marquer leur soumission et leur respect. Mais Saül faisoit semblant de ne pas les entendre.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

ψ 26. Hébr. litt. *et abierunt eum eo virtus*, au lieu de quoi les Septante ont la *filii virtutis* : il s'en retourna accompagné des hommes vertueux, des gens de bien dont Dieu avoit touché le cœur. Ces gens de bien, *filii virtutis*, sont ici opposés aux méchans, *filii Belial*, dont il est parlé au verset suivant.

ψ 27. Voyez au Deutéronome, XIII. 13.

CHAPITRE XI.

Les Ammonites assiègent Jabès de Galaad. Saül va au secours de cette ville, et les met en fuite. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala.

1. Et factum est quasi post mensem, ascendit Naas Ammonites, et pugnare cepit adversum Jabes Galaad. Dixeruntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos foederatos, et serviemus tibi.

2. Et respondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiscum foedus, ut eruam omnium vestrum ocu-

1. ENVIRON un mois après, " Naas, roi des Ammonites, se mit en campagne, et attaqua Jabès en Galaad ; et tous les habitans de Jabès lui dirent : Recevez-nous à composition, et nous vous serons assujettis.

2. Naas, roi des Ammonites, leur répondit : La composition que je ferai avec vous, sera de vous arracher à tous l'œil droit, et de vous rendre l'opprobre de tout Israël, en vous

ψ 1. Ces mots, *Et factum est quasi post mensem*, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante de l'édition romaine, et dans l'historien Joseph.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

mettant ainsi hors d'état de combattre, et de vous servir de bouclier."

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez - nous sept jours, afin que nous envoyions des courriers dans tout Israël ; et s'il ne se trouve personne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

4. Les courriers étant venus à Gabaa où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple ; et tout le peuple élevant la voix, se mit à pleurer.

5. Saül retournoit alors de la campagne, en suivant ses bœufs ; et il dit : Qu'a donc le peuple, pour pleurer de cette sorte ? On lui raconta ce que les habitans de Jabès avoient envoyé dire.

6. Aussitôt qu'il eut entendu ces paroles, l'Esprit du Seigneur se saisit de lui, et il entra dans une grande colère.

7. Il prit ses deux bœufs, les coupa en morceaux, et les envoya par les courriers *de Jabès* dans toutes les terres d'Israël, en disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne se mettront point en campagne, pour suivre Saül et Samuël. Alors tout le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, et ils sortirent tous en même temps, et dans le même dessein, comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

los dextros, ponamque vos opprobrium in universo Israel.

3. Et dixerunt ad eum seniores Jabes : Concede nobis septem dies, ut mittamus nuntios ad universos terminos Israel : et si non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

4. Venerunt ergo nuntii in Gabaa Saulis : et locuti sunt verba hæc, audiente populo : et levavit omnis populus vocem suam, et flevit.

5. Et ecce Saul veniebat, sequens boves de agro, et ait : Quid habet populus quod plorat ? Et narraverunt ei verba virorum Jabes.

6. Et insilivit Spiritus Domini in Saul, cum audisset verba hæc, et iratus est furor ejus nimis.

7. Et assumens utrumque bovem, concidit in frusta, misitque in omnes terminos Israel per manum nuntiorum, dicens : Quicumque non exierit, et secutus fuerit Saul et Samuel, sic fiet bovis ejus. Invasit ergo timor Domini populum, et egressi sunt quasi vir unus.

¶ 2. Le bouclier couvroit ordinairement l'œil gauche.

¶ 2. Ou plutôt, par d'autres courriers envoyés exprès.

Ibid. Autr. d'une grande crainte. On ajoute le nom de Dieu aux choses dont on veut exagérer la grandeur.

8. Et recensuit eos in Bezech : fueruntque filiorum Israel trecenta millia : virorum autem Juda triginta millia.

9. Et dixerunt nuntiis qui venerant : Sic dicetis viris qui sunt in Jabes Galaad : Cras erit vobis salus, cum incaluerit sol. Venerunt ergo nuntii, et annuntiaverunt viris Jabes, qui lætati sunt.

10. Et dixerunt : Mane exhibimus ad vos : et facietis nobis omne quod placuerit vobis.

11. Et factum est, cum dies crastinus venisset, constituit Saul populum in tres partes : et ingressus est media castra in vigilia matutina, et percussit Ammon usque dum incalesceret dies : reliqui autem dispersi sunt, ita ut non reliquerentur in eis duo pariter.

12. Et ait populus ad Samuelem : Quis est iste qui dixit : Saul num regnabit super nos ? Date viros, et interficiemus eos.

8. *Saül* en ayant fait la revue à Bézech, il se trouva dans son armée trois cent mille hommes *de toutes les tribus* des enfans d'Israël, et trente mille de la tribu de Juda.

9. Et ils firent cette réponse aux courriers qui étoient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitans de Jabès en Galaad : Vous serez secourus demain lorsque le soleil sera dans sa force. Les courriers portèrent cette nouvelle aux habitans de Jabès, qui la reçurent avec grande joie.

10. Et ils dirent *aux Ammonites* : Demain nous nous rendrons vers vous, et vous nous traiterez comme il vous plaira.

11. Le lendemain Saül divisa son armée en trois corps, entra dès la pointe du jour dans le camp des Ammonites, et ne cessa de les tailler en pièces jusqu'à ce que le soleil fût dans sa force. Ceux qui échappèrent, furent dispersés çà et là, sans qu'il en demeurât seulement deux ensemble.

12. Alors le peuple dit à Samuël : Qui sont ceux qui ont dit : Saül sera-t-il notre roi ? Nous n'en voulons point. Donnez-nous ces gens-là, et nous les ferons mourir présentement, pour venger l'injure qu'ils lui ont faite.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

Sup. x. 27.

† 8. Située à peu près vers l'endroit où il falloit passer le Jourdain pour aller à Jabès.

Ibid. On lit dans le grec des Septante six cent mille et soixante-dix mille.

† 10. On lit dans le grec de Septante : à Naass l'ammonite ; peut-être au lieu de : aux enfans d'Ammon.

Ibid. Vulg. litt. *Mans.* Hébr. litt. *Cras.*

† 11. Litt. à la veille du matin, qui comprenoit la troisième partie de la nuit, et finissoit au lever du soleil.

† 12. La lettre hébraïque ך, qui signifie *num*, est omise ici dans l'hébreu : les Septante ont mis *non*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce que c'est le jour auquel le Seigneur a sauvé Israël.

14. Après cela, Samuël dit au peuple : Venez ; allons à Galgala, et y renouvelons l'élection du roi, afin qu'elle se fasse du consentement de tout le peuple ; car tous voient maintenant qu'il est vraiment digne de la royauté.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, et y reconnut de nouveau Saül pour roi, en la présence du Seigneur. Ils immolèrent au Seigneur des victimes pacifiques ; et Saül et tous les Israélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouissance.

¶ 15. Voyez au chap. x. ¶ 17.

13. Et ait Saul : Non occidetur quisquam in die hac, quia hodie fecit Dominus salutem in Israel.

14. Dixit autem Samuel ad populum : Venite, et eamus in Galgala, et innovemus ibi regnum.

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, et fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, et immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus est ibi Saul, et cuncti viri Israel nimis.

CHAPITRE XII.

Samuël prend tout le peuple à témoin de l'innocence de sa conduite. Il leur représente les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités. Il les exhorte à ne s'attacher qu'au Seigneur.

1. ALORS Samuël dit à tout le peuple d'Israël : Vous voyez que je me suis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que je vous ai donné un roi.

2. Et vous avez maintenant un roi à votre tête. Pour moi je suis vieux et déjà tout blanc ; et mes enfans sont maintenant avec vous comme de simples particuliers, hors d'état de me défendre. Ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeunesse, et ayant eu le maniement des affaires jusqu'à ce jour, me voici en votre

1. Dixit autem Samuel ad universum Israel : Ecce audivi vocem vestram, juxta omnia quæ locuti estis ad me, et constitui super vos regem.

2. Et nunc rex graditur ante vos. Ego autem senui, et incanus : porro filii mei vobiscum sunt : itaque conversatus coram vobis ab adolescentia mea usque ad hanc diem, ecce præsto sum.

3. Loquimini de me coram Domino, et coram christo ejus, utrum bovem cujusquam tulerim, aut asinum : si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi : et contemnam illud hodie, restituamque vobis.

4. Et dixerunt : Non es calumniatus nos, neque oppressisti, neque tulisti de manu alicujus quippiam.

5. Dixitque ad eos : Testis est Dominus adversum vos, et testis christus ejus in die hac, quia non invenitis in manu mea quippiam. Et dixerunt : Testis.

6. Et ait Samuel ad populum : Dominus, qui fecit Moysen et Aaron, et eduxit patres nostros de terra Ægypti.

7. Nunc ergo state, ut iudicio contendam adversum vos coram Domino, de omnibus

présence, *prêt à vous rendre compte de mon administration.*

3. Déclarez devant le Seigneur, et devant son christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes, " si je l'ai opprimé par violence, " si j'ai reçu des présents *pour vendre la justice, si j'en ai exigé de qui que ce soit injustement ;* et je vous satisferai, et vous le rendrai présentement."

4. Ils lui répondirent : Vous ne nous avez point opprimés, ni par de faux crimes, ni par violence, et vous n'avez rien pris de personne *injustement.*

5. Samuël ajouta : Le Seigneur m'est donc témoin aujourd'hui contre vous, et son christ m'est aussi témoin que vous n'avez rien trouvé à redire à ma conduite. Le peuple lui répondit : Oui, ils en sont témoins.

6. Samuël dit au peuple : Le Seigneur qui a fait Moïse et Aaron, et qui a tiré nos pères de la terre d'Égypte, *est donc témoin" de mon innocence ; il l'est aussi de votre ingratitude.*

7. Venez donc maintenant en sa présence, afin que je vous appelle en jugement devant lui, sur toutes les miséricordes" qu'il vous a faites, à

ψ 3. Hébr. autr. si j'ai usé de fraude (ou, d'injustice) envers quelqu'un.

Ibid. Hébr. autr. si j'ai usé de faveur envers quelqu'un.

Ibid. Hébr. autr. Je veux me cacher les yeux, c'est-à-dire en porter la confusion, et je consens de vous le rendre. Autr. Si j'ai pris des présents de quelqu'un, et que j'aie fermé les yeux pour ne pas voir la justice, je consens de vous rendre ce que j'ai reçu.

ψ 6. Les Septante l'expriment ainsi : Le Seigneur. . . est témoin. Le mot *ad, testis*, manque dans l'hébreu à la tête de la phrase.

ψ 7. Hébr. sur toutes les justices ; ou, selon les Septante : Et je vous exposerai toutes les justices, toutes les œuvres de justice que le Seigneur a faites envers vous et envers vos pères.....

Avant l'ère chr. vulg. 1095. Eccli. XLVI. 22.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

Gen. XLVI. 5.

vous et à vos pères, et sur toutes les infidélités que vous avez commises contre lui.

8. Vous vous souvenez sans doute de quelle manière Jacob entra dans l'Égypte, comment vos pères crièrent au Seigneur; et le Seigneur envoya Moïse et Aaron, tira vos pères de l'Égypte, et les établit dans ce pays-ci.

Judic. IV. 2.

9. Ils oublièrent depuis le Seigneur leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor, "entre les mains des Philistins, et entre les mains du roi de Moab et du roi des Ammonites," qui combattirent contre eux.

10. Ils crièrent ensuite au Seigneur, et lui dirent: Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur, pour servir Baal et Astaroth; mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

Judic. VI. 14.

11. Le Seigneur envoya ensuite "Jérobaal," Badan, "Jephthé et Samuël," et vous délivra de la main

misericordiis Domini, quas fecit vobiscum et cum patribus vestris:

8. Quomodo Jacob ingressus est in Ægyptum, et clamaverunt patres vestri ad Dominum: et misit Dominus Moysen et Aaron, et eduxit patres vestros de Ægypto, et collocavit eos in loco hoc.

9. Qui obliti sunt Domini Dei sui, et tradidit eos in manu Sisaræ magistri militiæ Hasor, et in manu Philistinorum, et in manu regis Moab, et pugnaverunt adversum eos.

10. Postea autem clamaverunt ad Dominum, et dixerunt: Pecavimus, quia dereliquimus Dominum, et servivimus Baalim et Astaroth: nunc ergo erue nos de manu inimicorum nostrorum, et serviemus tibi.

11. Et misit Dominus Jerobaal, et Badan, et Jephthe, et Sa-

ÿ 9. C'est-à-dire, l'armée de Jabin, roi d'Hasor, ou Asor. *Judic. IV. 2.*

Ibid. Ou plutôt, du roi de Moab et d'Ammon; en supposant que Samuël parlé ici de la servitude des Israélites sous les enfans d'Ammon, dont Jephthé les délivra. Ammon et Moab étoient alors réunis. (*Judic. X. XI.*). D'autres entendent ici la servitude sous Eglon, roi de Moab; mais elle étoit antérieure à celle que le peuple souffrit sous le roi d'Hasor et sous les Philistins. (*Judic. III.*)

ÿ 10. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tom. IV.

ÿ 11. Autr. Et le Seigneur envoya.

Ibid. C'est-à-dire Gédéon. *Judic. VI. 52.*

Ibid. Au lieu de Badan inconnu, les Septante lisent, Barac; le syriaque et l'arabe, *Debbora et Barac.*

Ibid. Au lieu de Samuël, le syriaque et l'arabe mettent *Samson.*

muel, et eruit vos de manu inimicorum vestrorum per circuitum, et habitastis confidenter.

12. Videntes autem quod Naas rex filiorum Ammon venisset adversum vos, dixistis mihi : Nequaquam, sed rex imperabit nobis : cum Dominus Deus vester regnaret in vobis.

13. Nunc ergo præsto est rex vester, quem elegistis et petistis : ecce dedit vobis Dominus regem.

14. Si timueritis Dominum, et servieritis ei, et audieritis vocem ejus, et non exasperaveritis os Domini : eritis et vos, et rex qui imperat vobis, sequentes Dominum Deum vestrum.

15. Si autem non audieritis vocem Domini, sed exasperaveritis sermones ejus, erit manus Domini super vos, et super patres vestros.

† 14. Au lieu de *vntm*, et eritis, le chaldéen a lu *vkum*, et vivetis, vous vivrez.

† 15. Hébr. et Vulg. *super vos et super patres vestros*. Sept. *super vos et super regem vestrum*. Syr. et arabe : *super vos sicut fuit super patres vestros*. De ces trois leçons, il y a lieu de présumer qu'on a pu lire originellement : *Super vos et super regem vestrum, sicut fuit super vos et super patres vestros*.

de vos ennemis qui vous environnoient ; ensuite de quoi vous êtes demeurés dans une pleine assurance.

12. Cependant, après tant de bienfaits que vous aviez reçus du Seigneur, voyant que Naas, roi des enfans d'Ammon, étoit venu contre vous, et avoit été vaincu par Saül, au lieu de reconnoître Dieu pour l'auteur de cette victoire, et de vous repentir d'avoir demandé un autre roi, vous m'êtes venu dire : Non, nous ne changerons point de résolution ; mais nous aurons un roi qui nous gouvernera, quoique alors le Seigneur votre Dieu fût le roi qui régnoit sur vous.

13. Vous avez donc maintenant votre roi tel que vous l'avez choisi, et que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce roi, dont la demande lui a été si injurieuse.

14. Cependant si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez heureux, vous et le roi qui vous gouverne, en suivant le Seigneur votre Dieu.

15. Si, au contraire, vous n'écoutez point la voix du Seigneur, et que vous vous rendiez rebelles à sa parole, la main du Seigneur sera sur vous et sur votre roi, comme elle a été sur vous et sur vos pères.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

Sup. VIII. 19.
x. 19.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

16. Mais de plus, prenez garde à vous maintenant, et considérez bien cette grande chose que le Seigneur va faire devant vos yeux, *pour montrer combien votre demande lui a déplu.*

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moisson du froment? Et *n'est-ce pas maintenant la saison où l'on ne voit ni pluies ni tonnerres?* Cependant je vais invoquer le Seigneur; et il fera éclater les tonnerres, et tomber les pluies *d'une manière extraordinaire et toute miraculeuse*, afin que vous sachiez, et que vous voyiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un roi.

18. Samuël cria donc au Seigneur, et le Seigneur, en ce jour-là, fit éclater les tonnerres et tomber la pluie.

19. Et tout le peuple redouta *la puissance du Seigneur et de Samuël*, et ils dirent tous ensemble à Samuël: Priez le Seigneur votre Dieu pour vos serviteurs, afin que nous ne mourions pas; car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avons faits, de demander un roi qui nous gouverne, *au lieu du Seigneur qui jusqu'à présent nous a gouvernés avec tant de sagesse, de puissance et de bonté.*

20. Samuël répondit au peuple *pour le rassurer*: Ne craignez point: *ce prodige n'est que pour vous instruire, et non pour vous perdre; il est vrai que vous avez fait tout ce mal; mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, et servez-le de tout votre cœur:*

21. Ne vous détournerez point de lui pour suivre les choses vaines, *comme*

16. Sed et nunc stante, et videte rem istam grandem, quam facturus est Dominus in conspectu vestro.

17. Numquid non messis tritici est hodie? invocabo Dominum, et dabit voces et pluvias: et scietis, et videbitis quia grande malum feceritis vobis in conspectu Domini, petentes super vos regem.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, et dedit Dominus voces et pluvias in illa die.

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum et Samuelem, et dixit universus populus ad Samuelem: Ora pro servis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur: addidimus enim universis peccatis nostris malum, ut peteremus nobis regem.

20. Dixit autem Samuel ad populum: Nolite timere: vos fecistis universum malum hoc: verumtamen nolite recedere a tergo Domini, sed servite Domino in omni corde vestro:

21. Et nolite declinare post vana, quæ

¶ 17. Dans la Palestine il ne pleuvoit qu'au printemps et en automne. La moisson du froment commençoit vers la fin du mois de juin.

non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana sunt :

22. Et non derelinquet Dominus populum suum propter nomen suum magnum : quia juravit Dominus facere vos sibi populum.

23. Absit autem a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis, et docebo vos viam bonam et rectam.

24. Igitur timete Dominum, et servite ei in veritate, et ex toto corde vestro : vidistis enim magnificam quæ in vobis gesserit.

25. Quod si perseveraveritis in malitia : et vos et rex vester pariter peribitis.

sont les idoles " qui ne vous serviront point, et qui ne vous délivreront point, parce qu'elles sont vaines :

22. Et le Seigneur, pour la gloire de son nom, n'abandonnera point son peuple, parce qu'il a juré qu'il feroit de vous son propre peuple. . .

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je cesse jamais de prier pour vous ; je vous enseignerai toujours la bonne et la droite voie.

24. Craignez donc le Seigneur, et servez-le dans la vérité, et de tout votre cœur ; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Si vous persévérez à faire le mal, vous périrez tous ensemble, vous et votre roi.

† 21. Hébr. litt. *Et ne declinetis quia post vana*. Il est assez évident que ce mot *quia* est une faute de copiste qui ne forme aucun sens ; c'est une anticipation de celui qui va suivre dans le même verset. Du reste, le sens de la phrase fait assez comprendre que ces choses vaines sont les idoles.

CHAPITRE XIII.

Guerre entre les Philistins et les Israélites. Jonathas défait la garnison de Gabaa. Les Philistins rassemblent leur armée. Saül offre des sacrifices contre l'ordre du Seigneur. Samuël lui déclare que Dieu l'a rejeté.

1. FILIUS unius anni erat Saul, cum regnare cœpisset : duobus autem annis regnavit super Israel.

1. SAÛL étoit *doux, simple, innocent* comme un enfant d'un an, lorsqu'il commença de régner ; et il régna deux ans sur Israël *dans cette heureuse disposition.* "

† 1. C'est ainsi que la plupart des interprètes expliquent ce texte, dont l'obscurité les arrête tous ; mais peut-être que cette obscurité ne vient que

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

1085.

Avant Père
chr. vulg.
1085.

2. Il choisit trois mille hommes du peuple d'Israël, dont il y en avoit deux mille avec lui, pour réprimer la garnison que les Philistins avoient à Machmas et sur la montagne de Béthel, et mille avec Jonathas, pour opposer à celle qu'ils avoient à Gabaa dans la tribu de Benjamin; et il renvoya le reste du peuple chacun chez soi.

3. Jonathas, avec ses mille hommes, battit la garnison des Philistins qui étoient à Gabaa. De quoi les Philistins furent aussitôt avertis. Et Saül le fit publier à son de trompe dans tout le pays, en disant: Que les Hébreux "entendent ceci, et qu'ils sachent que les Philistins ont été battus.

4. Ainsi le bruit se répandit dans tout Israël, que Saül avoit battu les Philistins. Alors Israël commença de prendre courage contre eux; et le peuple s'assembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala.

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël, avec trente mille hommes montés sur trois mille chariots de guerre,

2. Et elegit sibi Saul tria millia de Israel: et erant cum Saul duo millia in Machmas, et in monte Bethel: mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin: porro ceterum populum remisit unumquemque in tabernacula sua.

3. Et percussit Jonathas stationem Philistinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cum audissent Philistiim, Saul cecinit buccina in omni terra, dicens: Audiant Hebræi.

4. Et universus Israel audivit hujusmodi famam: Percussit Saul stationem Philistinorum. Et erexit se Israel adversus Philistiim. Clamavit ergo populus post Saul in Galgala.

5. Et Philistiim congregati sunt ad præliandum contra Israel, triginta millia

d'une faute de copiste. Il y a quelque lieu de conjecturer qu'originellement ou auroit lu dans l'hébreu: *Filius triginta annorum erat Saul, cum regnare cœpisset: quadraginta autem annis regnavit super Israel.* C'est-à-dire: « Saül avoit trente ans lorsqu'il commença de régner; et il régna quarante ans sur Israël. » L'historien sacré emploie le même tour de phrase en parlant de David, et de plusieurs d'entre les rois d'Israël et de Juda (3. Reg. xiv. 21. et alibi passim). Les quarante ans du règne de Saül sont expressément marqués dans le livre des Actes, xiii. 21., et un ancien scoliaste grec lisoit ici: *Filius triginta annorum.* Voyez la note de Lambert Bos sur cet endroit, et ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, tom. iv.

‡ 3. Hébr. autr. ceux d'au delà du fleuve, c'est-à-dire, les Israélites qui habitoient au delà du Jourdain. Voyez au ‡ 7.

‡ 4. Hébr. et qu'Israël leur étoit devenu en mauvaise odeur, c'est-à-dire odieux.

‡ 5. Le syriaque et l'arabe ne lisent que trois mille. Plusieurs pré-

curruum, et sex millia equitum, et reliquum vulgus, sicut arena quæ est in littore maris plurima. Et ascendentes castrametati sunt in Machmas ad orientem Bethaven.

6. Quod cum vidissent viri Israel se in arcto positos (afflictus enim erat populus), absconderunt se in speluncis, et in abditiis, in petris quoque, et in antris, et in cisternis.

7. Hebræi autem transierunt Jordanem in terram Gad et Galaad. Cumque adhuc esset Saul in Galgala, universus populus perterritus est, qui sequebatur eum.

8. Et expectavit septem diebus juxta placitum Samuelis, et non venit Samuel in Galgala, dilapsusque est populus ab eo.

9. Ait ergo Saul : Afferte mihi holocaustum et pacifica. Et obtulit holocaustum.

six mille chevaux, et une multitude de gens de pied aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer; et ils vinrent se camper à Machmas, vers l'orient de Béthaven."

6. Les Israélites se voyant ainsi pressés par les Philistins, devant lesquels ils n'osoient paroître (car le peuple étoit tout abattu et découragé), allèrent se cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus secrets, "dans les rochers, dans les antres," et dans les citernes.

7. Les autres Hébreux passèrent le Jourdain, et vinrent au pays de Gad et de Galaad. "Saul étoit encore à Galgala; mais tout le peuple qui le suivoit, étoit dans l'effroi.

8. Il attendit sept jours, comme Samuël le lui avoit ordonné; "cependant Samuël ne venoit point à Galgala, et peu à peu tout le peuple l'abandonnoit.

9. Saül dit donc alors : Apportez-moi l'holocauste et les pacifiques. Et il offrit l'holocauste.

fèrent cette leçon! Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

ψ 5. Plusieurs éditions des Septante lisent Béthoron.

ψ 6. Hébr. dans les épines, c'est-à-dire, dans les lieux incultes et sauvages.

Ibid. Hébr. dans les tours.

ψ 7. Hébr. autr. Ceux d'au delà du fleuve repassèrent le Jourdain, et se retirèrent chez eux au pays de Gad et de Galaad.

ψ 8. Hébr. litt. *juxta tempus quod Samuel*. Les Septante ont lu, *quod dixerat Samuel*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

10. A peine avoit-il achevé d'offrir l'holocauste, que Samuël arriva; et Saül alla au-devant de lui pour le saluer.

11. Samuël lui dit : Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit : Voyant que les Israélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniez point au jour que vous aviez dit, et que les Philistins s'étoient assemblés à Machmas;

12. J'ai dit *en moi-même* : Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, et je n'ai point encore apaisé le Seigneur. Contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuël dit à Saül : Vous avez fait une folie, et vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre règne sur Israël;

Act. XIII. 22.

14. Mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur; et il lui a commandé d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

15. Samuël s'en alla ensuite, et passa de Galgala à Gabaa *de la tribu*

10. Cumque compleret offerens holocaustum, ecce Samuel veniebat : et egressus est Saul obviam ei ut salutaret eum.

11. Locutusque est ad eum Samuel : Quid fecisti ? Respondit Saul : Quia vidi quod populus dilaberetur a me, et tu non veneras juxta placitos dies, porro Philistiim congregati fuerant in Machmas,

12. Dixi : Nunc descendent Philistiim ad me in Galgala, et faciem Domini non placavi. Necessitate compulsus, obtuli holocaustum.

13. Dixitque Samuel ad Saul : Stulte egisti, nec custodisti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum:

14. Sed nequaquam regnum tuum ultra consurget. Quæsivit Dominus sibi virum juxta corsuum : et præcepit ei Dominus ut esset dux super populum suum, eo quod non servaveris quæ præcepit Dominus.

15. Surrexit autem Samuel, et ascendit de

† 12. Hébr. autr. Je n'ai point prié le Seigneur; je ne lui ai point demandé son secours par des sacrifices.

† 14. C'est-à-dire, il l'a appelé pour être le chef de son peuple.

Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi ascenderunt post Saul obviam populo, qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recensuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quasi sexcentos viros.

16. Et Saul et Jonathas filius ejus, populusque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gabaa Benjamin: porro Philisthim conederant in Machmas.

17. Et egressi sunt ad prædandum de castris Philisthinorum tres cunei. Unus cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Sual.

18. Porro alius ingrediebatur per viam Beth-horon: tertius autem verterat se ad iter termini imminētis valli Seboim contra desertum.

19. Porro faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Israel. Caverant enim Philisthim, ne forte facerent Hebræi gladium aut lanceam.

¶ 15. Ces mots, *et reliqui populi, etc.* *in Gabaa, in colle Benjamin*, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante. *In colle* paroît être une répétition de, *in Gabaa*. Le nom de *Gabaa* signifie *colline*. Voici ce qu'on lit dans le grec des Septante: *Sur-rexit autem Samuel, et abiit de Galgalis. Reliquum vero populi ascendit post Saulera in occursum post populi bellatoris. Ipsi autem advenientibus ex Galgalis in Gabaa Benjamin, et recensuit Saul populum, etc.* Il est assez évident que la répétition du mot *post* est une faute de copiste, et que le sens est *in occursum populi*.

¶ 17. et 18. *Ephra*, au nord dans le partage de la demi-tribu de Manassé en-deçà du Jourdain; *Béthoron*, au couchant; *Séboïm*, au midi vers la mer Morte.

de Benjamin. Et le reste du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient, passa aussi de Galgala à Gabaa sur la colline de Benjamin." Saül, ayant fait la revue du peuple qui étoit demeuré avec lui, trouva environ six cents hommes.

16. Saül et Jonathas son fils étoient donc à Gabaa de Benjamin, avec ceux qui les avoient suivis; et les Philistins étoient campés à Machmas.

17. Il sortit alors trois partis du camp des Philistins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Ephra, vers le pays de Sual;

18. L'autre marcha comme pour aller à Béthoron, et le troisième tourna vers le chemin du coteau qui borne la vallée de Séboïm, du côté du désert."

19. Or il ne se trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Israël; car les Philistins avoient pris cette précaution, pour empêcher que les Hébreux ne forgeassent ni épées, ni lances.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

20. Et tous les Israélites étoient obligés d'aller chez les Philistins, pour faire aiguïser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs cognées et leurs sarcloirs.

21. C'est pourquoi le tranchant des socs de charrue, des hoyaux, des fourches et des cognées étoit tout usé, " sans qu'ils eussent seulement de quoi aiguïser une pointe.

22. Et lorsque le jour du combat fut venu, hors Saül et Jonathas son fils, il ne se trouva personne de tous ceux qui les avoient suivis, qui eût une lance ou une épée à la main, *les autres n'étant armés que de bâtons, ou de divers instrumens peu propres à combattre.*

23. Et la garnison des Philistins étant sortie de Machmas, s'avança vers Gabaa " *sans résistance.*

20. Descendebat ergo omnis Israel ad Philisthim, ut exacueret unusquisque vomerem suum, et ligonem, et securim, et sarculum.

21. Retusæ itaque erant acies vomerum, et ligonum, et tridentum, et securium, usque ad stimulum corrigendum.

22. Cumque venisset dies prælii, non est inventus ensis et lancea in manu totius populi, qui erat cum Saule et Jonatha, excepto Saul et Jonatha filio ejus.

23. Egressa est autem statio Philisthim, ut transcenderet in Machmas.

‡ 21. Hébr. autr. Car ils n'avoient que des lames émoussées pour aiguïser les pointes des socs de charrue, des hoyaux, des fourches et des cognées. On lit à la lettre : *et ad restaurandam aciem*; cette conjonction paroît être une faute de copiste.

‡ 23. C'est le sens de l'hébreu. Vulg. litt. *ut transcenderet in Machmas*. Hébr. *ut abiret in transitu Machmas*. La garnison des Philistins sortit de Machmas où elle étoit (‡ 5. 11. 16.), et vint au passage de Machmas, *c'est-à-dire, entre Machmas et Gabaa, où étoit alors Saül.*

CHAPITRE XIV.

Jonathas, accompagné de son écuyer, attaque les Philistins. Terreur répandue dans leur camp; Saül les poursuit. Jonathas en danger de périr pour avoir violé, sans le savoir, le serment de son père. Victoires de Saül.

1. IL arriva un jour que Jonathas, fils de Saül, dit à un jeune homme qui étoit son écuyer : Venez avec moi, et passons jusqu'au camp des Philistins, qui est au delà de ce lieu que vous voyez. Et il n'en dit rien à son

1. Et accidit quadam die ut diceret Jonathas filius Saul ad adolescentem armigerum suum : Veni, et transcamus ad stationem

Philisthinorum, quæ est trans locum illum. Patri autem suo hoc ipsum non indicavit.

2. Porro Saul morabatur in extrema parte Gabaa, sub malograto, quæ erat in Magron; et erat populus cum eo quasi sexcentorum virorum.

3. Et Achias filius Achitob fratris Ichabod filii Phinees, qui ortus fuerat ex Heli sacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed et populus ignorabat quo isset Jonathas.

4. Erant autem inter ascensus, per quos nitabatur Jonathas transire ad stationem Philisthinorum, eminentes petræ ex utraque parte; et quasi in modum dentium scopuli hinc et inde prærupti, nomen uni Boses, et nomen alteri Sene:

5. Unus scopulus prominens ad aquilonem ex adverso Machmas, et alter ad meridiem contra Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum: Veni, transeamus ad stationem incircumci-

père, de peur qu'il ne s'opposât à son dessein; mais il tint la chose fort secrète.

2. Saül cependant étoit logé dans une caverne, à l'extrémité de Gabaa, sous un grenadier" qui étoit à Magron, et il y avoit environ six cents hommes avec lui.

3. Achias, fils d'Achitob, frère d'Ichabod, fils de Phinéès, fils d'Héli, grand-prêtre du Seigneur à Silo, portoit l'éphod, faisant les fonctions de prêtre. Et le peuple ne savoit point non plus où étoit allé Jonathas.

4. Le lieu par où Jonathas tâchoit de passer à la garnison des Philistins, étoit bordé de côté et d'autre de deux rochers fort hauts et fort escarpés, qui s'élevoient en pointe comme des dents; l'un s'appeloit Boses, c'est-à-dire, glissant, et l'autre Sené, c'est-à-dire, plein d'épines.

5. L'un de ces rochers étoit situé" du côté du septentrion, vis-à-vis de Machmas, et l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Jonathas dit donc au jeune homme son écuyer: Venez; passons jusqu'au camp de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous," car il lui est également

‡ 2. Hébr. autr. sous le rocher de Remmon: c'est-à-dire; dans les cavernes de ce rocher, qui avoit autrefois servi de retraite aux Benjaminites. *Judico* xx. 47.

‡ 5. Les Septante semblent n'avoir point le mot hébreu מִשְׁוֹ, dont la signification, ici peu connue, est exprimée dans la Vulgate par *prominens*.

‡ 6. Ou, selon le chaldéen: fera peut-être pour nous quelque signe. On y trouve le mot *signum* omis dans l'hébreu, et auquel se rapporte le même mot exprimé au ‡ 10.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

aisé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre.

7. Son écuyer lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira ; allez où vous voudrez, et je vous suivrai partout."

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront aperçus,

9. S'ils nous disent : Demeurez là jusqu'à ce que nous allions à vous ; demeurons en notre place, et n'allons point à eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez ici ; montons-y, car ce sera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

11. Lors donc que la garde des Philistins les eut aperçus, les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des cavernes où ils s'étoient cachés.

12. Et les plus avancés de leur camp, qui étoient en sentinelle sur ces rochers, s'adressant à Jonathas et à son écuyer, leur dirent : Montez ici, et nous vous ferons voir quelque chose, Jonathas dit alors à son écuyer : Montons ; suivez-moi, car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Israël.

sorum horum, si forte faciat Dominus pro nobis : quia non est Domino difficile salvare, vel in multis, vel in paucis.

7. Dixitque ei armiger suus : Fac omnia quæplacent animo tuo : perge quo cupis, et ero tecum ubicumque volueris.

8. Et ait Jonathas : Ecce nos transimus ad viros istos. Cumque apparuerimus eis,

9. Si taliter locuti fuerint ad nos : Manete donec veniamus ad vos : stemus in loco nostro, nec ascendamus ad eos.

10. Si autem dixerint : Ascendite ad nos : ascendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus nostris : hoc erit nobis signum.

11. Apparuit igitur uterque stationi Philistinorum : dixeruntque Philisthim : En Hebræi egrediuntur de cavernis in quibus absconditi fuerant.

12. Et locuti sunt viri de statione ad Jonatham, et ad armigerum ejus, dixeruntque : Ascendite ad nos, et ostendemus vobis rem. Et ait Jonathas ad armigerum suum : Ascendamus, sequere me :

† 7. Hébr. litt. *Ecoe ego tecum, secundum cor tuum* : la phrase demeure suspendue ; les Septante y lisoient un mot de plus, *sic et cor meum* : je vous suivrai, et mon cœur sera conforme au vôtre.

tradidit enim Dominus eos in manus Israel.

13. Ascendit autem Jonathas manibus et pedibus reptans, et armiger ejus post eum. Itaque alii cadebant ante Jonatham, alios armiger ejus interficiebat sequens eum.

14. Et facta est plaga prima, qua percussit Jonathas et armiger ejus, quasi viginti virorum, in media parte jugeri, quam par boum in die arare consuevit.

15. Et factum est miraculum in castris, per agros : sed et omnis populus stationis eorum, qui ierant ad prædandum, obstupuit, et conturbata est terra : et accidit quasi miraculum a Deo.

16. Et respexerunt speculatores Saül, qui erant in Gabaa Benjamin, et ecce multitudo prostrata, et huc illucque diffugiens.

13. Ainsi Jonathas monta, grim-pant avec les mains et les pieds, et son écuyer derrière lui. *Quand il fut arrivé au camp des Philistins, il les chargea brusquement sans leur donner le temps de se reconnaître.* Une partie des ennemis tomba donc sous la main de Jonathas ; et son écuyer, qui le suivoit, tuoit les autres.

14. Ce fut là la première défaite des Philistins, où Jonathas et son écuyer tuèrent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre " qu'une paire de bœufs peut en labourer en un jour.

15. Un effroi " prodigieux se répandit aussitôt dans le camp et par toute l'armée des Philistins, qui étoit dispersée dans la campagne. Tous leurs gens, qui étoient allés pour piller, furent frappés d'étonnement *en apprenant cette nouvelle.* Tout le pays fut en trouble, et il parut que c'étoit Dieu qui avoit fait ce miracle.

16. Les sentinelles de Saül, qui étoient à Gabaa de Benjamin, jetant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus sur la place, et d'autres qui fuyoient en désordre çà et là. "

✧ 14. Le cardinal Bellarmín, dans sa *Dissertation sur la Vulgate*, placée dans le 1^{er} volume de cette Bible, fait remarquer qu'au lieu de *quam*, il faudroit lire ici *quod*. Le sens est *jugeri quod* ; et ce *quam* ne peut être qu'une faute de copiste.

✧ 15. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire ainsi : La frayeur se répandit dans le camp, dans la campagne et dans tout le peuple ; ceux qui étoient allés pour piller, furent aussi saisis de frayeur ; le pays fut tout en trouble (ou la terre trembla), et ce fut une frayeur de Dieu ; c'est-à-dire une grande frayeur, ou une frayeur envoyée de Dieu.

✧ 16. Hébr. virent tous ces gens découragés qui fuyoient et se brisoient. On lit dans l'hébreu, *vilec vilm* : *et abibat et quassabatur* ; au lieu de quoi les Septante lisoient : *nlm vilm, huc et illuc* : ils virent tous ces gens qui se dispersoient çà et là.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

17. Alors Saül dit à ceux qui étoient avec lui : Cherchez, et voyez qui est sorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas et son écuyer n'y étoient pas.

18. Saül dit donc à Achias : Approchez-vous de l'arche " de Dieu (car l'arche de Dieu étoit alors avec" les enfans d'Israël) *pour savoir si nous chargerons les ennemis.*

19. Pendant que Saül parloit au prêtre, on entendit un bruit confus, comme d'un tumulte qui venant du camp des Philistins, s'augmentoît peu à peu, et se faisoit entendre plus distinctement. " Saül dit donc au prêtre : Abaissez vos mains. *Il ne s'agit plus de consulter le Seigneur; il se déclare assez; et le trouble qu'il a jeté parmi les ennemis, nous avertit de les combattre sans tarder.*

20. Et aussitôt il jeta un grand cri, qui fut accompagné de celui de tout le peuple. Et étant venus au lieu du combat, ils trouvèrent que les Philistins s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées, et qu'il s'en étoit fait un grand carnage.

21. Les Hébreux aussi, qui avoient été avec les Philistins, il n'y avoit que deux ou trois jours, et qui étoient allés avec eux dans leur camp, *comme pour se rendre à eux*, vinrent se rejoindre" aux Israélites qui étoient avec Saül et Jonathas.

¶ 18. Hébr. et Vulg. *Applica arcam Dei*. Les Septante ont lu : *Applica ephod*, comme on le trouve au chap. xxiii. ¶ 9. et au chap. xxx. ¶ 7. Prenez l'éphod pour consulter le Seigneur.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *vani, et filii*, pour *vani, inter filios*, ou *cum filiis*.

¶ 19. Hébr. litt. *et ibat eundo et crescebat*. Cette première conjonction *et* n'est vraisemblablement qu'une faute de copiste : *vile, et ibat*, pour *nile, ibat*.

¶ 21. Hébr. litt. *in castris in circuitu; et etiam ipsi ut essent*. C'est-à-

17. Et ait Saul populo, qui erat cum eo: Requirite, et videte quis abierit ex nobis. Cumque requisissent, repertum est non adesse Jonatham, et armigerum ejus.

18. Et ait Saul ad Achiam: Applica arcam Dei. (Erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Israel.)

19. Cumque loqueretur Saul ad sacerdotem, tumultus magnus exortus est in castris Philistinorum: crescebatque paulatim, et clarius resonabat. Et ait Saul ad sacerdotem: Contrahe manum tuam.

20. Conclamavit ergo Saul, et omnis populus qui erat cum eo, et venerunt usque ad locum certaminis: et ecce versus fuerat gladius uniuscujusque ad proximum suum, et cædes magna nimis.

21. Sed et Hebræi qui fuerant cum Philistiim heri et nudius tertius, ascenderantque cum eis in castris, reversi sunt ut essent cum Israel, qui erant cum Saul et Jonatha.

22. Omnes quoque Israelitæ qui se absconderant in monte Ephraim, audientes quod fugissent Philisthæi, sociaverunt se cum suis in prælio; et erant cum Saul, quasi decem millia virorum.

23. Et salvavit Dominus in die illa Israel: pugna autem pervenit usque ad Bethaven.

24. Et viri Israel sociati sunt sibi in die illa: adjuravit autem Saul populum, dicens: Maledictus vir qui comederit panem usque ad vesperam, donec ulciscar de inimicis meis. Et non manducavit universus populus panem.

25. Omneque terræ vulgus venit in saltum, in quo erat mel super faciem agri.

26. Ingressus est itaque populus saltum, et apparuit fluens mel, nullusque applicuit manum ad os suum: timebat enim populus juramentum.

27. Porro Jonathas non audierat cum ad-

22. Tous les Israélites aussi qui s'étoient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philistins fuyoient, se réunirent avec leurs gens pour les combattre; et Saül avoit déjà environ dix mille hommes."

23. En ce jour-là, le Seigneur sauva Israël. On poursuivit les ennemis jusqu'à Béthaven."

24. Alors les Israélites se réunirent, " et Saül fit devant le peuple cette protestation avec serment: Maudit soit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger.

25. En même temps, ils vinrent dans un bois où la terre étoit couverte de miel.

26. Le peuple y étant entré, vit paroître ce miel qui découloit *du creux des arbres et des rochers où les abeilles le formoient*, et personne n'osa en prendre ni le porter à sa bouche, parce qu'ils craignoient tous *de violer* le serment du roi.

27. Jonathas n'avoit point entendu cette protestation que son père avoit

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

dire qu'on y lit, *sub vcm, in circuitu, et etiam*, au lieu de *visu om, et reversi sunt etiam ipsi*, etc.

¶ 22. Ces mots: *Et erant cum Saul quasi decem millia virorum*, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante, entre les ¶ 23. et 24.

¶ 23. Autr. *le bruit de ce combat et de ce carnage* parvint jusqu'à Béthaven située au nord oriental. Il paroît, au ¶ 31., que le gros de l'armée des Philistins se sauva du côté d'Aialon, au midi occidental.

¶ 24. Hébr. litt. *Et vir Israel exactus est*, nos, peut-être pour *neus, congregatus est*.

¶ 25. Hébr. litt. *Et omnis terra veniebat in saltum*. Peut être qu'au lieu de *BAU, veniebat*, il faudroit lire *BAH, veniebat*. Et toute cette région aboutissoit à un bois où, etc.

Avant l'ère
chr. vulg.
1095.

faite avec serment devant le peuple : c'est pourquoi, étendant la baguette qu'il avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel; et en ayant ensuite porté à sa bouche avec la main, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur; " car il étoit épuisé de la fatigue de cette journée.

28. Quelqu'un du peuple lui dit : Votre père a engagé tout le peuple par serment, en disant : Maudit soit celui qui mangera d'aujourd'hui. Or ils étoient tous extrêmement abattus.

29. Jonathas répondit : Mon père a troublé tout le monde *par ce vœu indiscret* : vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel :

30. Combien donc le peuple se seroit-il plus fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des ennemis? La défaite des Philistins n'en auroit-elle pas été plus grande?

31. Les Hébreux battirent les Philistins en ce jour-là, et les poursuivirent depuis Machmas jusqu'à Aialon. " Et le peuple étant extrêmement las et épuisé,

32. Se jeta sur le butin, prit des brebis, des bœufs et des veaux, et ils les tuèrent sur la place; et le peu-

juraret pater ejus populum : extenditque summitatem virgæ, quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis : et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.

28. Respondensque unus de populo, ait : Jurejurando constrinxit pater tuus populum, dicens : Maledictus vir qui comederit panem hodie. (Defecerat autem populus.)

29. Dixitque Jonathas : Turbavit pater meus terram : vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei, eo quod gustaverim paululum de melle isto :

30. Quanto magis si comedisset populus de prædâ inimicorum suorum, quam reperit? nonne major plaga facta fuisset in Philisthim?

31. Percusserunt ergo in die illa Philisthæos a Machmis usque in Aialon. Defatigatus est autem populus nimis :

32. Et versus ad prædâ, tulit oves, et boves, et vitulos, et mac-

‡ 27. On lit dans l'hébreu, *VTABNH*, et *viderunt*, au lieu de *VTABNH*, et *illuminati sunt*.

‡ 31. Ville de la tribu de Dan, vers les frontières des Philistins.

‡ 32. On lit dans l'hébreu, *VIAS*, et *fecit*, au lieu de *VIAT*, et *divertit*.

taverunt in terra : comeditque populus cum sanguine.

33. Nuntiaverunt autem Sauli dicentes, quod populus peccasset Domino, comedens cum sanguine. Qui ait : Prævaricati estis : volvite ad me jam nunc saxum grande.

34. Et dixit Saul : Dispergimini in vulgus, et dicite eis, ut adducat ad me unusquisque bovem suum, et arietem, et occidite super istud, et vescimini, et non peccabitis Domino comedentes cum sanguine. Adduxit itaque omnis populus unusquisque bovem in manu sua usque ad noctem : et occiderunt ibi.

35. Ædificavit autem Saul altare Domino : tuncque primum cœpit ædificare altare Domino.

36. Et dixit Saul : Irruamus super Philisthæos nocte, et vastemus eos usque dum illucescat mane, nec relinquamus ex eis virum. Dixitque populus : Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait sacerdos : Accedamus huc ad Deum.

ple mangea *de la chair* dont il n'avoit point répandu le sang."

33. Saül en fut averti, et on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur, en mangeant des viandes avec le sang. Saül leur dit : Vous avez violé la loi : qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et il ajouta : Allez par tout le peuple, et dites-leur : Que chacun amène ici son bœuf et son belier ; égorgez-les sur cette pierre ; et après cela, vous en mangerez, et vous ne pécherez point contre le Seigneur, en mangeant de la chair avec le sang. Chacun vint donc amener là son bœuf jusqu'à la nuit, et ils les tuèrent sur la pierre.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur ; et ce fut la première fois qu'il lui éleva un autel, *quoiqu'il en eût déjà reçu plusieurs bienfaits.*

36. Saül dit ensuite : Jetons-nous cette nuit sur les Philistins, et tail- lons-les en pièces, de telle sorte qu'il n'en reste pas un seul au point du jour. Le peuple lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le prêtre lui dit : Allons ici consulter Dieu *auparavant.*

‡ 32. C'est-à-dire, dont il n'avoit pas répandu tout le sang.

‡ 34. Hébr. autr. et sa brebis.

‡ 35. On lit dans l'hébreu, sans aucun sens, ארץ, *illum*, au lieu de *var*, et *tunc*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

37. Saül consulta donc le Seigneur, et lui dit : Poursuivrai-je les Philistins? Et les livrerez-vous entre les mains d'Israël? A quoi le Seigneur ne lui répondit rien cette fois.

38. Alors Saül dit : Faites venir ici tous les principaux du peuple; qu'on cherche partout, et qu'on sache qui est celui par qui le péché est venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur qui est le Sauveur d'Israël, que si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission. Et nul du peuple ne le contredit, lorsqu'il parla de la sorte.

40. Saül dit donc à tout Israël : Mettez-vous tous d'un côté; et je me tiendrai, moi et mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Saül dit au Seigneur Dieu d'Israël : Seigneur Dieu d'Israël, faites-nous connaître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre serviteur. Si cette iniquité est en moi, ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous; ou si elle est dans votre peuple, sanctifiez-le, en faisant connaître le coupable, ou en le punissant." On jeta ensuite

37. Et consuluit Saul Dominum : Num persequar Philisthim? si trades eos in manus Israel? Et non respondit ei in die illa.

38. Dixitque Saul : Applicate huc universos angulos populi : et scitote, et videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus salvator Israel, quia si per Jonatham filium meum factum est, absque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad universum Israel : Separamini vos in partem unam, et ego cum Jonatha filio meo ero in parte altera. Responditque populus ad Saul : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Domine Deus Israel, da indicium : quid est quod non responderis servo tuo hodie? Si in me, aut in Jonatha filio meo, est iniquitas hæc, da ostensionem : aut si hæc

‡ 38. *Angulos populi.* Voyez au livre des Juges, xx. 2.

‡ 39. Hébr. litt. *quia si est hoc in Jonatha filio meo.* On y lit, 1870, est *hio*, pour 1871, est *hoo*; en sous-entendant le mot *peccatum* du verset précédent.

‡ 41. Hébr. litt. *Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Da Thamim,* ou *perfectionem.* C'est à quoi répond l'expression de la Vulgate, *da sanctitatem.* Ainsi l'hébreu omet tout le milieu de ce verset; mais on lit dans les Septante, à peu près comme dans la Vulgate : *Et dixit Saul : Domine*

iniquitas est in populo tuo, da sanctitatem. Et deprehensus est Jonathas et Saul, populus autem exivit.

42. Et ait Saul: Mitte sortem inter me et inter Jonatham filium meum. Et captus est Jonathas.

43. Dixit autem Saul ad Jonatham: Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, et ait: Gustans gustavi in summitate virgæ quæ erat in manu mea, paululum mellis: et ecce ego morior.

44. Et ait Saul: Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia morte morieris, Jonatha.

45. Dixitque populus ad Saul: Ergone Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel? hoc nefas est: vivit Dominus, si ceciderit capillus de capite ejus in terram, quia cum Deo operatus est hodie. Liberavit ergo populus Jonatham, ut non moreretur.

le sort, et le sort tomba sur Jonathas et sur Saül; et le peuple fut hors de péril.

42. Saül dit alors: Jetez le sort entre moi et Jonathas mon fils. Et le sort tomba sur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas: Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoua tout, et lui dit: J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main, et j'en ai goûté, *sans savoir la défense que vous aviez faite*; et je meurs pour cela.

44. Saül, *sans avoir égard à une excuse si raisonnable*, lui dit: Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si vous ne mourez *aujourd'hui*, Jonathas.

45. Le peuple dit à Saül: Quoi donc! Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de sauver Israël d'une manière si merveilleuse? Cela ne se peut: nous jurons par le Seigneur, qu'il ne tombera pas sur la terre un seul poil de sa tête; il a agi *aujourd'hui trop visiblement* avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, et lui sauva la vie.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

Deus Israel, quid est quod non responderis servo tuo hodie? Si in me aut in Jonatha filio meo est iniquitas, Domine Deus Israel, da ostensionem: et si hæc dixerit (ou dixeris), da populo tuo Israel, da sanctitatem. Il est évident que la leçon de la Vulgate présente un sens beaucoup plus naturel. Il reste seulement à observer que ces deux mots, *da ostensionem, da sanctitatem*, ou, comme l'exprime l'hébreu, *da perfectionem*, pourroient avoir été exprimés dans l'hébreu, par ceux-ci: *da Urim, da Thummim*; ce qui pourroit être relatif à l'*Urim* et *Thummim*, par lequel on consultoit Dieu; en sorte que le sens seroit: si c'est moi ou Jonathas, donnez l'*Urim*; si c'est le peuple, donnez le *Thummim*; faites-nous connoître le coupable par l'un ou par l'autre.

Avant l'ère
chr. vulg.
1085.

46. Après cela, Saül se retira sans poursuivre davantage les Philistins; et les Philistins s'en retournèrent aussi chez eux.

47. Saül, ayant affermi son règne sur Israël, combattoit de tous côtés contre ses ennemis, contre Moab, contre les enfans d'Ammon, contre Edom, contre les rois de Soba, et contre les Philistins; et de quelque côté qu'il tournât ses armes, il en revenoit victorieux."

48. Ayant assemblé son armée, il défit les Amalécites, et délivra Israël de la main de ceux qui pilloient toutes ses terres.

49. Saül eut trois fils, Jonathas, Jessui et Melchisua; et deux filles, dont l'aînée s'appeloit Mérob, et la plus jeune Michol.

50. Sa femme se nommoit Achinoam, et étoit fille d'Achimaas. Le général de son armée étoit Abner, fils de Ner et cousin germain de Saül;

51. Car Cis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, étoient *tous deux* fils d'Abiel.

52. Pendant tout le règne de Saül, il y eut une forte guerre contre les Philistins. Et aussitôt que Saül avoit reconnu qu'un homme étoit vaillant

46. Recessitque Saul, nec persecutus est Philistiim : porro Philistiim abierunt in loca sua.

47. Et Saul, confirmato regno super Israel, pugnabat per circuitum adversum omnes inimicos ejus, contra Moab, et filios Ammon et Edom, et reges Soba, et Philisthæos : et quocumque se verterat, superabat.

48. Congregatoque exercitu, percussit Amalec, et eruit Israel de manu vastatorum ejus.

49. Fuerunt autem filii Saul, Jonathas, et Jessui, et Melchisua : et nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, et nomen minoris Michol.

50. Et nomen uxoris Saul Achinoam filia Achimaas : et nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner patruelis Saul.

51. Porro Cis fuit pater Saul, et Ner pater Abner, filius Abiel.

52. Erat autem bellum potens adversum Philisthæos omnibus diebus Saul. Nam

‡ 47. Vers Emath ou Emèse, au nord de la Terre-Sainte.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *יִסְרִיא*, *condemnabat*. Les Septante ont lu *יִרְסָא*, *salvabatur* : il échappoit à tous les dangers.

‡ 48. Voyez le chapitre suivant.

‡ 51. Ce paroît être le sens de l'hébreu.

quemcumque viderat et propre à la guerre, il le prenoit
Saul virum fortem, et auprès de lui.
aptum ad prælium, so-
ciabat eum sibi.

Avant
chr. Vulg.
1085.

CHAPITRE XV.

Guerre contre les Amalécites. Saül épargne leur roi; Samuël lui reproche sa désobéissance, et lui déclare que Dieu l'a rejeté. Il fait venir Agag, et le coupe en morceaux. Il se sépare de Saül.

1. Et dixit Samuel ad Saul : Me misit Dominus, ut ungerem te in regem super populum ejus Israel : nunc ergo audi vocem Domini.

2. Hæc dicit Dominus exercituum : Recensui quæcumque fecit Amalec Israeli, quomodo restitit ei in via cum ascenderet de Ægypto.

3. Nunc ergo vade, et percute Amalec, et demolire universa ejus : non parcas ei, et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid : sed interfice a viro usque ad mulierem, et parvulum atque lactentem, bovem et ovem, camelum et asinum.

† 1. Autr. *Vous savez que c'est moi que le Seigneur a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël. Ecoutez donc maintenant ce que le Seigneur vous commande.*

† 2. Voyez dans l'Exode, xvii. On lit dans l'hébreu, *sm*, *posuit*, peut-être au lieu de *stn*, *restitit*.

† 3. Hébr. litt. soumettez à l'anathème. On lit dans l'hébreu, *vħkæmtm*, *anathomatizabitis*, peut-être pour *vħkæmtm*, *anathomatizabis*, comme on le lit au v 18.

Ibid. Ces mots, et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid, ne sont pas dans l'hébreu; il y en a seulement quelques vestiges dans les Septante.

1. Après cela, Samuël vint dire à Saül : *Vous savez que le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël, et que c'est à lui que vous êtes redevable de cette dignité.* Ecoutez donc ce qu'il vous commande, et faites-le exactement.

2. Or voici ce que dit le Seigneur des armées : J'ai rappelé en ma mémoire tout ce qu'Amalec a fait autrefois à Israël, et de quelle sorte il s'opposa à lui dans son chemin, lorsqu'il sortoit de l'Égypte.

3. C'est pourquoi je veux que vous exécutiez maintenant l'arrêt que je prononçai alors contre lui. Marchez donc contre Amalec; taillez en pièces, et détruisez tout ce qui est à lui; ne lui pardonnez point; ne désirez rien de ce qui lui appartient, mais tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes.

1074.

Exod. xvii. 8.

ont l'ère
chr. vulg.
1074.

4. Saül donna donc ses ordres au peuple; et s'étant rassemblés comme des agneaux, " il se trouva dans la revue qu'il en fit, deux cent mille hommes de pied, *de toutes les tribus d'Israël*, et dix millé hommes de la tribu de Juda.

5. Il marcha ensuite jusqu'à la ville " capitale d'Amalec. Il dressa des embuscades " le long du torrent qui passe dans la vallée prochaine.

6. Il dit aux Cinéens *descendants de Jéthro, beau-père de Moïse, lesquels, étant voisins des Amalécites, s'étoient mêlés avec eux*: Allez; retirez-vous; séparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux; car vous avez usé de miséricorde envers tous les enfans d'Israël, lorsqu'ils revenoient de l'Égypte. Les Cinéens se retirèrent donc du milieu des Amalécites.

7. Et Saül tailla en pièces les Amalécites, depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est vis-à-vis de l'Égypte.

8. Il prit vif Agag, roi des Amalécites, et fit passer tout le peuple au fil de l'épée.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag; il réserva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les beliers, dans les meubles et les habits, " et

4. Præcepit itaque Saul populo, et recensuit eos quasi agnos: ducenta millia peditum, et decem millia virorum Juda.

5. Cumque venisset Saul usque ad civitatem Amalec, tetendit insidias in torrente.

6. Dixitque Saul Cinæo: Abite, recedite, atque descendite ab Amalec, ne forte involvam te cum eo: tu enim fecisti misericordiam cum omnibus filiis Israel, cum ascenderent de Ægypto. Et recessit Cinæus de medio Amalec.

7. Percussitque Saul Amalec, ab Hevila, donec venias ad Sur, quæ est e regione Ægypti.

8. Et apprehendit Agag regem Amalec vivum: omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

9. Et pepercit Saul et populus Agag, et optimis gregibus ovium et armentorum, et vestibus, et arietibus.

ψ 4. La plupart des nouveaux traduisent l'hébreu: et s'étant rassemblés à Têlaïm; peut-être le même que *Têlém*, ville de la tribu de Juda. *Jos. xv. 24.*

ψ 5. Les Amalécites étoient des peuples qui n'avoient point de demeure assurée. La ville capitale pouvoit être la seule du pays, placée tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon que le roi changeoit de demeure.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *VIAB*, et *contendit*, au lieu de *VIABB*, et *tendit insidias*.

ψ 9. Vulg. litt. *et vestibus et arietibus*. Hébr. *et duploium et arietibus*. On convient assez qu'au lieu de *VMSNIM*, et *duploium*, il faudroit lire

bus, et universis quæ pulchra erant, nec volerunt disperdere ea : quidquid vero vile fuit et reprobum, hoc demoliti sunt.

10. Factum est autem verbum Domini ad Samuel, dicens :

11. Pœnitet me quod constituerim Saul regem, quia dereliquit me, et verba mea opere non implevit. Contristatusque est Samuel, et clamavit ad Dominum tota nocte.

12. Cumque de nocte surrexisset Samuel, ut iret ad Saul mane, nuntiatum est Samueli, eo quod venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi fornacem triumphalem, et reversus transisset, descendissetque in Galgala. Venit ergo Samuel ad Saul, et Saul offerebat holocaustum Domino de initiis prædaram quæ attulerat ex Amalec.

13. Et cum venisset Samuel ad Saul, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino : implevi verbum Domini.

14. Dixitque Samuel : Et quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis,

généralement tout ce qui étoit de plus beau ; et préférant leur intérêt à l'ordre de Dieu, ils ne voulurent point le perdre ; mais ils tuèrent ou détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable.

10. Le Seigneur adressa alors sa parole à Samuël, et lui dit :

11. Je me repens d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné, et qu'il n'a pas exécuté mes ordres. Samuël en fut attristé, et cria au Seigneur toute la nuit.

12. Et s'étant levé avant le jour, pour aller trouver Saül au matin, on vint lui dire que Saül étoit venu sur le Carmel, dans la tribu de Juda, où il s'étoit dressé un arc de triomphe, et qu'au sortir de là, il étoit descendu à Galgala. Samuël vint donc trouver Saül qui offroit au Seigneur un holocauste des prémices du bœuf qu'il avoit amené d'Amalec.

13. Samuël s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Béni soyez-vous du Seigneur ; j'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Samuël lui dit : D'où vient donc ce bruit de troupeaux de brebis et de bœufs que j'entends ici, et qui retentit à mes oreilles ?

vsnmim, et *pinguium* ; mais il paroît que la préposition que l'hébreu met après, seroit encore mieux devant en ce sens, et *pinguibus arietum*.

¶ 12. Hébr. litt. une main : c'est-à-dire, un monument. 2. Reg. xviii. 18.

Ibid. Ces mots, *Venit ergo Samuel, etc.*, ne sont pas dans l'hébreu ; mais on les trouve dans les Septante.

Avant l'ère
chr. vulg.
1074.

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec, car le peuple a épargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu; et nous avons tué tout le reste.

16. Samuël dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. Dites, répondit Saül.

17. Samuël ajouta : Lorsque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël ? Le Seigneur vous a sacré roi sur Israël.

18. Il vous a envoyé à cette guerre, et vous a dit : Allez, faites passer au fil de l'épée les Amalécites, qui sont des méchants ; combattez contre eux jusqu'à ce que vous ayez tout tué."

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur ? Pourquoi vous êtes-vous laissé aller au désir du butin ? Et pourquoi avez-vous péché aux yeux du Seigneur ?

20. Saül lui dit : Au contraire, " j'ai écouté la voix du Seigneur ; j'ai exécuté l'entreprise pour laquelle il m'avoit envoyé ; j'ai amené Agag, roi d'Amalec, et j'ai tué les Amalécites.

et armentorum, quam ego audio ?

15. Et ait Saul : De Amalec adduxerunt ea : pepercit enim populus melioribus ovibus et armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo : reliqua vero occidimus.

16. Ait autem Samuel ad Saul : Sine me, et indicabo tibi quæ locutus sit Dominus ad me nocte. Dixitque ei : Loquere.

17. Et ait Samuel : Nonne cum parvulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israel factus es ? unxitque te Dominus in regem super Israel :

18. Et misit te Dominus in viam, et ait : Vade, et interfice peccatores Amalec, et pugnabis contra eos usque ad internecionem eorum.

19. Quare ergo non audisti vocem Domini : sed versus ad prædam es, et fecisti malum in oculis Domini ?

20. Et ait Saul ad Samuelem : Immo audivi vocem Domini, et ambulavi in via per quam misit me Dominus, et adduxi Agag regem Amalec, et Amalec interfeci.

ψ 18. Hébr. litt. soumettez à l'anathème.
Ibid. Hébr. litt. *donec consumant eos*. C'est-à-dire, *CLUTM*, *consumant* au lieu de *CLUC*, *consumas*.

ψ 20. On lit dans l'hébreu, *ASA*, *quia*, au lieu de *AC*, *immo*.

21. Tulit autem de præda populus oves et boves, primitias eorum quæ cæsa sunt, ut immolet Domino Deo suo in Galgalis.

22. Et ait Samuel : Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci Domini ? Melior est enim obedientia quam victimæ : et auscultare magis quam offerre adipem arietum.

23. Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare : et quasi scelus idololatriæ, nolite acquiescere. Pro eo ergo quod abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.

24. Dixitque Saul ad Samuelem : Peccavi, quia prævaricatus sum sermonem Domini, et verba tua, timens populum, et obediens voci eorum.

25. Sed nunc porta, quæso, peccatum meum, et revertere mecum, ut adorem Dominum.

26. Et ait Samuel ad Saul : Non revertar tecum, quia projecisti

21. Mais le peuple a pris du butin, des brebis et des bœufs qui sont *comme* les prémices de ce qui a été tué, pour les immoler au Seigneur son Dieu à Galgala.

22. Samuël lui répondit : Sont-ce des holocaustes et des victimes que le Seigneur demande, et ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéisse à sa voix ? L'obéissance est meilleure que les victimes ; et *il vaut mieux* lui obéir que de lui offrir la graisse des bœliers ;

23. Car la désobéissance *aux ordres du Seigneur*, est un crime égal à celui de la magie, et la résistance à sa volonté, un crime égal à celui de l'idolâtrie. Comme donc vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, et il ne veut plus que vous soyez roi.

24. Saül dit à Samuël : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur et contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple et par le désir de le satisfaire.

25. Mais portez, je vous prie, mon péché *devant le Seigneur* ; obtenez-m'en le pardon ; et venez avec moi afin que j'adore le Seigneur *avec vous devant tout le peuple*.

26. Samuël lui répondit : Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

Ecccl. iv. 17.
Osee, vi. 6.
Matth. ix. 13
et xii. 7.

† 21. Hébr. litt. les prémices de l'anathème.

† 22. On lit dans l'hébreu, לְהִשְׁמֹעַ, *ad auscultandum*, au lieu de אֲשִׁמְעָה, *auscultare*. Le mot *offerre* n'y est pas exprimé.

† 23. On lit dans l'hébreu, *iniquitas et Theraphim*, au lieu de *iniquitas Theraphim*, c'est-à-dire, *idolorum*.

† 25. Autr. pardonnez-moi mon péché.

Avant l'ère
chr. vulg.
1074.

le Seigneur vous a rejeté, et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël.

27. En même temps, il se retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de son manteau qui se déchira.

28. Alors Samuël lui dit : *Comme vous venez de déchirer mon manteau, ainsi le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël, et vous l'a arraché des mains, pour le donner à votre semblable qui vaut mieux que vous.*

29. Celui à qui le triomphe est dû dans Israël ne vous pardonnera point," et il demeurera inflexible, sans se repentir de ce qu'il a fait et prononcé contre vous; car ce n'est pas un homme pour se repentir, mais un Dieu qui ne change point.

30. Saül lui dit : J'ai péché, mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple et devant Israël, et revenez avec moi, afin que j'adore avec vous le Seigneur votre Dieu, et que tout le peuple voie la bonne intelligence qui est entre nous.

31. Samuël donc retourna, et suivit Saül; et Saül adora le Seigneur.

32. Alors Samuël dit : Amenez-moi Agag, roi d'Amalec. Et on lui présenta Agag, qui étoit fort grâs et tout tremblant." Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amère me sépare ainsi de tout?"

Ÿ 29. Hébr. ne se démentira point.

Ÿ 32. *Pinguissimus*. Ce mot n'est pas dans les Septante, mais dans l'hébreu qui peut se traduire : Agag, *nourri* dans les délices. *Tremens* n'est pas dans l'hébreu, mais dans les Septante. Au lieu de מַדְּוֹת , que l'on suppose signifier *delicatus*, ou *deliois*, peut-être faudroit-il lire מַדְּוֹת , *e vinoulis*, tiré de ses liens.

Ibid. Hébr. autr. Véritablement l'amertume de la mort s'étoit éloignée.

sermonem Domini, et projecit te Dominus nescis rex super Israel.

27. Et conversus est Samuel ut abiret : ille autem apprehendit summitatem pallii ejus, quæ et scissa est.

28. Et ait ad eum Samuel : Scidit Dominus regnum Israel a te hodie, et tradidit illud proximo tuo meliori te.

29. Porro triumphator in Israel non parcat, et pœnitudo non flectetur : neque enim homo est ut agat pœnitentiam.

30. At ille ait : Pecavi, sed nunc honora me coram senioribus populi mei, et coram Israel, et revertere mecum, ut adorem Dominum Deum tuum.

31. Reversus ergo Samuel secutus est Saulem : et adoravit Saul Dominum.

32. Dixitque Samuel : Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatus est ei Agag pinguis et tremens. Et dixit Agag :

Siccine separat amara mors ?

33. Et ait Samuel : Sicut fecit absque liberis mulieres gladius tuus, sic absque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in frustra concidit eum Samuel coram Domino in Galgalis.

34. Abiit autem Samuel in Ramatha : Saul vero ascendit in domum suam in Gabaa.

35. Et non vidit Samuel ultra Saul usque ad diem mortis sue : verumtamen lugebat Samuel Saulem, quoniam Dominum pœnitebat quod constituisset eum regem super Israel.

33. Samuël lui dit : Comme votre épée a ravi les enfans à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfans. Et il le coupa * en morceaux devant le Seigneur à Galgala.

34. Il s'en retourna ensuite à Ramatha ; et Saül s'en alla en sa maison à Gabaa.

35. Depuis ce jour-là, Samuël ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort ; mais il le pleuroit sans cesse, parce que le Seigneur se repentoit de l'avoir établi roi sur Israël.

Au lieu de *sa ma*, *recessit amaritudo*, peut-être faudroit-il lire *ma ma*, *amarissima* : la mort est bien amère. Les Septante et la Vulgate supposent *ma*, *Siccine*, au lieu de *ma*, *Profecto*.

* Voyez là-dessus notre remarque à la fin du tom. III.

CHAPITRE XVI.

Samuël est envoyé de Dieu à Bethléhem pour sacrer David. Saül est tourmenté par le malin esprit ; David le soulage par le son de sa harpe.

1. DIXITQUE Dominus ad Samuelem : Usquequo tu luges Saul, cum ego projecerim eum ne regnet super Israel ? Imple cornu tuum oleo, et

1. ALORS le Seigneur dit à Samuël : Jusqu'à quand pleurerez-vous Saül, puisque je l'ai rejeté, et que je ne veux plus qu'il règne sur Israël ? *Il est inutile de le pleurer. Mais emplissez d'huile la corne* que vous avez, et venez, afin que je vous en-

1070.

† 1. Les anciens se servoient beaucoup de cornes pour contenir les liqueurs.

Avant l'ère
chr. vulg.
1074.

Avant l'ère
chr. vulg.
1070.

voie à Isaï de Bethléhem ; car je me suis choisi un roi entre ses enfans.

2. Samuël lui répondit : Comment irai-je ? Saül l'apprendra , et il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau[†] du troupeau , et vous direz : Je suis venu pour sacrifier au Seigneur.

3. Vous appellerez Isaï au *festin de la victime* ; je vous ferai connoître ce que vous aurez à faire ; et vous sacrerez celui que je vous aurai montré.

4. Samuël fit donc ce que le Seigneur lui avoit dit. Il vint à Bethléhem , et les anciens de la ville en furent tout surpris ; *car , depuis le règne de Saül , Samuël ne paroissoit guère en public*. Ils allèrent au-devant de lui ,[†] et lui dirent : " Nous apportez-vous la paix ?

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix. Je suis venu pour sacrifier au Seigneur ; purifiez-vous , et venez avec moi , afin que j'offre la victime. Samuël purifia[†] donc Isaï et ses fils , et il les appela à son sacrifice.

6. Et lorsqu'ils furent entrés , *Samuël vit Eliab , fils aîné d'Isaï* , et il dit *en lui-même* : Est-ce là[†] celui que le Seigneur a choisi pour être son christ ?

† 2. Hébr. une génisse.

† 4. Hébr. autr. et les anciens de la ville furent troublés à sa rencontre. *Ibid.* On lit dans l'hébreu , *VIAMB* , et *dixit* , au lieu de *VIAMRU* , et *dixerunt*.

† 5. Ou il leur ordonna de se purifier.

† 6. Hébr. autr. Voilà apparemment celui , etc. Autr. Assurément devant le Seigneur est son christ ; *il sait qui est celui qu'il a choisi*.

veni , ut mittam te ad Isai Bethlehemitem : providi enim in filiis ejus mihi regem.

2. Et ait Samuel : Quomodo vadam ? audiet enim Saul , et interficiet me. Et ait Dominus : Vitulum de armento tolles in manu tua , et dices : Ad immolandum Domino veni.

3. Et vocabis Isai ad victimam , et ego ostendam tibi quid facias , et unges quemcumque monstravero tibi.

4. Fecit ergo Samuel , sicut locutus est ei Dominus : venitque in Bethlehem , et admirati sunt seniores civitatis , occurrentes ei , dixeruntque : Pacificusne est ingressus tuus ?

5. Et ait : Pacificus : ad immolandum Domino veni : sanctificamini , et venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergo Isai et filios ejus , et vocavit eos ad sacrificium.

6. Cumque ingressi essent , vidit Eliab , et ait : Num coram Domino est christus ejus ?

7. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne respicias vultum ejus, neque altitudinem stature ejus : quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea quæ patent, Dominus autem intuetur cor.

8. Et vocavit Isai Abinadab, et adduxit eum coram Samuele. Qui dixit : Nec hunc elegit Dominus.

9. Adduxit autem Isai Samma, de quo ait : Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Adduxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele : et ait Samuel ad Isai : Non elegit Dominus ex istis.

11. Dixitque Samuel ad Isai : Numquid jam completi sunt filii ? Qui respondit : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. Et ait Samuel ad Isai : Mitte, et adduc eum : nec enim discumbemus priusquam huc ille veniat.

12. Misit ergo, et adduxit eum. Erat autem rufus, et pulcher aspectu, decoraque fa-

7. Le Seigneur dit à Samuël : N'ayez d'égard ni à sa bonne mine, ni à sa taille avantageuse, parce que ce n'est pas lui que j'ai choisi, et que je ne juge pas des choses par ce qui en paroît aux yeux des hommes ;" car l'homme ne voit les choses que par les dehors ;" mais le Seigneur voit le *fond du cœur*.

8. Isai appela ensuite Abinadab, et le présenta à Samuël, et Samuël lui dit : Ce n'est point non plus celui-là que le Seigneur a choisi.

9. Il lui présenta Samma, " et Samuël lui dit : Le Seigneur n'a point encore choisi celui-là.

10. Isai fit donc venir *le reste de* ses sept fils devant Samuël ; et Samuël lui dit : Dieu n'en a choisi aucun de ceux-ci.

11. Alors Samuël dit à Isai : Sont-ce là tous vos enfans ? Isai lui répondit : Il en reste encore un petit *âgé de quinze ans*, " qui garde les brebis. Envoyez-le querir, dit Samuël ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu.

12. Isai l'envoya donc querir, et le présenta à *Samuël*. Or il étoit rufus, " d'une mine avantageuse, et avoit le visage fort beau. " Le Seigneur lui

ψ 7. Hébr. litt. *non enim quod respicit homo* : les Septante ajoutent, *respicit Deus* : car Dieu ne regarde pas ce que l'homme regarde.

Ibid. On lit dans l'hébreu, אַיְנַיִם, *oculos*, au lieu de פְּנִיָּם, *faciem*.

ψ 9. Il est nommé Simmaa, au 1^{er} livre des Paralipomènes, II. 13.

ψ 11. David n'avoit que trente ans lorsqu'il commença de régner. 2. *Reg.* v. 4.

ψ 12. Hébr. rouge. On peut l'entendre d'un teint vif, sanguin.

Ibid. Hébr. il avoit les yeux beaux.

Avant l'ère
chr. vulg.
1070.

2. Reg VII.
8.
Ps. LXXVII. 70
LXXXVIII. 21
Act. VII. 46.
XIII. 22.

dit : Sacrez - le présentement , car c'est celui-là *que j'ai choisi pour régner sur mon peuple à la place de Saül.*

13. Samuël prit donc la corne pleine d'huile *qu'il avoit apportée*, et le sacra au milieu de ses frères, *après leur avoir recommandé de garder sur cela un grand secret.* Depuis ce temps-là, l'Esprit du Seigneur fut toujours avec David, *qu'il remplit de force, de sagesse et de piété.* Quant à Samuël, il s'en retourna à Ramatha.

14. *En même temps*, l'Esprit du Seigneur se retira de Saül; et il étoit agité du malin esprit, *envoyé par le Seigneur, pour le tourmenter.*

15. Alors les officiers de Saül lui dirent : Vous voyez que le malin esprit, *envoyé de Dieu*, vous inquiète.

16. S'il plaît au *roi* notre seigneur, vosserviteurs, qui sont auprès de votre personne, chercheront un homme qui sache pincer la harpe, afin qu'il en joue, lorsque le malin esprit *envoyé par le Seigneur* vous agitera, et que vous en receviez du soulagement.

17. Saül dit donc à ses officiers : Cherchez-moi quelqu'un qui sache bien jouer *de la harpe*, et amenez-le-moi.

18. L'un d'entre eux lui répondit : J'ai vu l'un des fils d'Isaï de Bethléhem, qui sait fort bien jouer de la harpe. C'est un jeune homme très-

† 13. D'autres croient qu'il ne leur découvrit pas le mystère de cette onction.

Ibid. Hébr. autr. L'Esprit du Seigneur se répandit sur David, et fut toujours avec lui depuis ce jour-là.

† 14. La plupart des pères et des commentateurs croient que Saül étoit réellement possédé du démon. Quelques-uns croient qu'il étoit frappé de manie.

cie, et ait Dominus : Surge, unge eum : ipse est enim.

13. Tulit ergo Samuël cornu olei, et unxit eum in medio fratrum ejus : et directus est Spiritus Domini a die illa in David, et deinceps : surgensque Samuel abiit in Ramatha.

14. Spiritus autem Domini recessit a Saul, et exagitabat eum spiritus nequam, a Domino.

15. Dixeruntque servi Saul ad eum : Ecce spiritus Dei malus exagitat te.

16. Jubeat dominus noster, et servi tui qui coram te sunt, quærent hominem scientem psallere cithara, ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat manu sua, et levius feras.

17. Et ait Saul ad servos suos : Providete ergo mihi aliquem bene psallentem, et adducite eum ad me.

18. Et respondens unus de pueris, ait : Ecce vidi filium Isai Bethlehemitem, scien-

tem psallere, et fortissimum robore, et virum bellicosum, et prudentem in verbis, et virum pulchrum : et Dominus est cum eo.

19. Misit ergo Saul nuntios ad Isai, dicens : Mitte ad me David filium tuum, qui est in pascuis.

20. Tulit itaque Isai asinum plenum panibus, et lagenam vini, et hædum de capris unum, et misit per manum David filii sui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, et stetit coram eo : at ille dilexit eum nimis, et factus est ejus armiger.

22. Misitque Saul ad Isai, dicens : Stet David in conspectu meo : invenit enim gratiam in oculis meis.

23. Igitur quando-cumque spiritus Domini malus arripiebat Saul, David tollebat citharam, et percutiebat manu sua, et refocillabatur Saul, et levius habebat : recedebat enim ab eo spiritus malus.

‡ 20. Le mot hébreu כֶּמֶר, qui signifie *asinus*, peut aisément se confondre avec כֶּמֶר, *chomer*, nom d'une mesure qui contenoit environ trente pintes, et avec גֹּמֶר, *gomor*, autre mesure qui ne contenoit qu'environ trois pintes : les Septante l'ont pris ici dans ce dernier sens.

Ibid. Hébr. une outre.

‡ 23. Le mot *malus* est omis dans l'hébreu ; on le trouve dans le grec des Septante.

Ibid. Le son de cet instrument agissoit indirectement contre l'esprit malin, en ôtant les mauvaises dispositions des humeurs dont cet esprit se servoit contre Saül.

fort, propre à la guerre, sage dans ses paroles, d'une mine avantageuse, et le Seigneur est avec lui.

Avant l'ère chr. vulg. 1070.

19. Saül fit donc dire à Isai : Envoyez-moi votre fils David qui est avec vos troupeaux.

20. Isai aussitôt prit un âne qu'il chargea de pain, d'une bouteille de vin et d'un chevreau, et les envoya à Saül par son fils David ; car il n'étoit pas permis d'aborder les princes sans leur faire quelques présens.

21. David vint donc trouver Saül, et se présenta devant lui. Saül l'aima beaucoup et le fit son écuyer.

22. Il envoya ensuite dire à Isai : Que David demeure auprès de ma personne ; car il a trouvé grace devant mes yeux. Isai y consentit, et David demeura auprès de Saül.

23. Ainsi toutes les fois que l'esprit malin envoyé du Seigneur se saisissoit de Saül, David prenoit sa harpe, et en jouoit ; et Saül en étoit soulagé, et se trouvoit mieux ; car l'esprit malin se retiroit de lui au son de la harpe de David.

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

CHAPITRE XVII.

Guerre des Philistins contre Israël. In-sultes de Goliath; David abat ce géant d'un coup de fronde.

1. ENVIRON huit ans après le sacre de David, les Philistins rassemblèrent de nouveau toutes leurs troupes, pour combattre Israël. Ils se rendirent tous à Socho, dans la tribu de Juda, et se campèrent entre Socho et Azéca, " dans le pays de Dommim.

2. Saül et les enfans d'Israël, de leur côté, s'étant rassemblés, vinrent dans un lieu élevé, au-dessus de la vallée du Térébinthe, " et y mirent leur armée en bataille pour combattre les Philistins.

3. En sorte que les Philistins étoient d'un côté sur une montagne, et Israël étoit de l'autre sur une autre montagne; et il y avoit une vallée entre deux, qui étoit celle du Térébinthe, dont on vient de parler.

4. Or il arriva qu'un homme, qui étoit bâtard, " sortit du camp des Philisthins. Il s'appeloit Goliath; il étoit de Geth; et il avoit six coudées et un palme de haut. c'est-à-dire, environ douze " pieds et demi.

5. Il avoit en tête un casque d'airain; " il étoit revêtu d'une cuirasse

1 CONGREGANTES autem Philisthiim agmina sua in prælium, convenerunt in Socho Judæ, et castrametati sunt inter Socho et Azeca, in finibus Dommim.

2. Porro Saul et filii Israel congregati venerunt in vallem Terebinthi, et direxerunt aciem ad pugnandum contra Philisthiim.

3. Et Philisthiim stabant super montem ex parte hac, et Israel stabat supra montem ex altera parte: vallisque erat inter eos.

4. Et egressus est vir spurius de castris Philisthinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis sex cubitorum et palmi.

5. Et cassis ærea super caput ejus, et lo-

† 1. L'une et l'autre au midi de Jérusalem, et au couchant de Bethléhem.

‡ 2. Hébr. autr. la vallée du Cbène.

§ 4. Les Septante: un homme puissant. La plupart des nouveaux interprètes: un homme mitoyen, qui se met entre les deux armées. Quelques-uns appuient le sens de la Vulgate. Le révérend père Houbigant pense que l'expression de l'hébreu employée ici, signifie un homme de grande taille.

Ibid. ou plutôt, dix pieds et demi, en prenant la coudée à vingt pouces et demi, et le palme à près de quatre pouces. Voyez la *Dissertation sur les géans*, tom. 1^{er}.

¶ 5. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

rica squamata induebatur : porro pondus loricæ ejus, quinque millia siclorum æris erat.

6. Et ocreas æreas habebat in cruribus : et clypeus æreus tegebatur humeros ejus.

7. Hastile autem hastæ ejus erat quasi liciatorium texentium : ipsum autem ferrum hastæ ejus, sexcentos siclos habebat ferri : et armiger ejus antecederat eum.

8. Stansque clamabat adversum phalangas Israel, et dicebat eis : Quare venistis parati ad prælium ? numquid ego non sum Philisthæus, et vos servi Saul ? eligite ex vobis virum, et descendat ad singulare certamen.

9. Si quiverit pugnare mecum, et percusserit me, erimus vobis servi : si autem ego prævaluero, et percussero eum, vos servi eritis, et servietis nobis.

10. Et aiebat Philisthæus : Ego exprobravi agminibus Israel hodie : Date mihi virum,

à écailles, qui pesoit environ cinq mille sicles d'airain, *c'est-à-dire, environ cent vingt livres.*

6. Il avoit sur les cuisses des cuissards d'airain ; et un bouclier d'airain lui couvroit les épaules.

7. La hampe de sa lance étoit comme ces grands bois dont se servent les tisserands pour router dessus leurs toiles ; et le fer de sa lance pesoit six cents sicles de fer, qui faisoient dix-huit à vingt livres ; et son écuyer marchoit devant lui.

8. Cet homme vint se présenter devant les bataillons d'Israël, et il leur criait : Pourquoi venez-vous donner bataille ? Ne suis-je pas Philistin, et vous serviteurs de Saül ? *Finissons la querelle sans répandre tant de sang.* Choisissez un homme d'entre vous ; et qu'il vienne se battre seul à seul.

9. S'il ose se battre contre moi, et qu'il m'ôte la vie, nous serons vos esclaves ; mais si j'ai l'avantage sur lui, et que je le tue, vous serez nos esclaves, et vous nous serez assujettis.

10. Et ce Philistin disoit en s'applaudissant : J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Israël, et je leur ai dit : Donnez-moi un homme, et qu'il

‡ 5. Ou même cent cinquante livres, en prenant le sicle à demi-once, et la livre à seize onces.

‡ 6. Hébr. une lame d'airain lui couvroit le devant de la jambe, et lui descendoit sur les pieds. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

‡ 7. On lit dans l'hébreu, *ks*, *sagitta*, au lieu de *as*, *lignum*.

Ibid. Hébr. Celui qui portoit son bouclier. Le bouclier dont il est parlé ici est différent de celui que Goliath avoit sur ses épaules. *Sup.* ‡ 6. D. Calmet pense que c'étoit un de ces grands boucliers dont on se couvroit dans le combat.

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

vienne se battre contre moi, sans qu'il s'en soit trouvé un seul qui ait été assez hardi pour accepter le défi.

11. En effet, Saül et tous les Israélites entendant ce Philistin parler de la sorte, étoient frappés d'étonnement, et trembloient de peur, à la vue de son énorme grandeur.

12. Or David" étoit fils de cet homme d'Ephratha, dont il a été parlé auparavant, " de la ville de Bethléhem en Juda, lequel s'appeloit Isaï, qui avoit huit fils, et étoit l'un des plus vieux et des plus avancés en âge" du temps de Saül.

Sup. xvi. 1.

13. Les trois plus grands de ses fils avoient suivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étoient allés à la guerre s'appeloit Eliab, le second, Abinadab, et le troisième Samma.

14. David étoit le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant suivi Saül,

15. Il étoit revenu d'auprès de Saül, que l'esprit malin avoit laissé en repos, et s'en étoit allé à Bethléhem, pour mener paître les troupeaux de

et ineat mecum singulare certamen.

11. Audiens autem Saul, et omnes Israelitæ, sermones Philisthæi hujuscemodi, stuebant, et metuebant nimis.

12. David autem erat filius viri Ephrathæi, de quo supra dictum est, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Isaï, qui habebat octo filios, et erat vir in diebus Saul senex, et grandævus inter viros.

13. Abierunt autem tres filii ejus majores post Saul in prælium : et nomina trium filiorum ejus, qui perrexerunt ad bellum, Eliab primogenitus, et secundus Abinadab, tertiusque Samma.

14. David autem erat minimus. Tribus ergo majoribus secutis Saulem,

15. Abiit David, et reversus est a Saul, ut pasceret gregem patris sui in Bethlehem.

† 12. Tout ce qui va suivre jusqu'au † 31. inclusivement ne se trouve point dans le grec de l'édition romaine des Septante. Le révérend père Houbigant soupçonne que cela pouvoit n'être pas dans tous les exemplaires hébreux, de la même main que ce qui précède, parce que cela paroît former une parenthèse. Les premiers versets en effet semblent former une parenthèse à l'égard de ceux qui précèdent; mais les derniers paroissent assez bien liés avec ceux qui les suivent. Or les parenthèses sont assez fréquentes dans le style des Hébreux.

Ibid. Ces mots de quo supra dictum est ne sont pas dans l'hébreu.

Ibid. Hébr. litt. *profectus in hominibus*. Au lieu de BANSIM, *in hominibus*, l'interprète syrien a lu BSNIM, *in annis*. L'hébreu dit ailleurs dans le même sens BIMIM, *in diebus*.

16. *Procedebat vero Philisthæus mane et vespere, et stabat quadraginta diebus.*

17. *Dixit autem Isai ad David filium suum: Accipe fratribus tuis ephi polentæ, et decem panes istos, et curre in castra ad fratres tuos:*

18. *Et decem formellas casei has deferes ad tribunum: et fratres tuos visitabis, si recte agant: et cum quibus ordinati sunt, disce.*

19. *Saul autem, et illi, et omnes filii Israel in valle Terebinthi pugnabant adversum Philisthiim.*

20. *Surrexit itaque David mane, et commendavit gregem custodi: et onustus abiit, sicut præceperat ei Isai. Et venit ad locum Magala, et ad exercitum, qui egressus ad pugnam vociferatus erat in certamine.*

21. *Direxerat enim aciem Israel: sed et*

son père pendant que Saül seroit occupé à cette guerre.

16. *Cependant ce Philistin se présentoit au combat le matin et le soir; et cela dura quarante jours, sans qu'aucun Israélite osât combattre contre lui.*

17. *Tandis que cela se passoit ainsi dans le camp de Saül, il arriva qu'Isaï dit à David son fils: Prenez pour vos frères une mesure de farine et ces dix pains, et eourez à eux jusqu'au camp.*

18. *Portez aussi ces dix fromages pour leur mestre de camp. Voyez comment vos frères se portent; et sachez en quelle compagnie ils sont.*

19. *Or Saül, et les fils d'Isaï, et tous les enfans d'Israël étoient prêts à combattre contre les Philistins dans la vallée du Térébinthe.*

20. *David, s'étant donc levé dès la pointe du jour, laissa à un homme le soin de son troupeau, et s'en alla chargé au camp, selon l'ordre qu'Isaï lui avoit donné. Il vint au lieu appelé Magala où l'armée s'étoit avancée pour donner bataille. Et l'on entendoit déjà les cris, pour le signal du combat;*

21. *Car Israël avoit rangé en bataille toutes ses troupes; et de l'au-*

† 17. Litt. un éphi qui contenoit environ trente pintes.

Ibid. C'étoit une farine faite avec de l'orge rôti, et brisée sous la meule, dont on faisoit un ragoût avec du lait, ou de l'eau, etc.

† 18. Hébr. le prince de mille.

Ibid. Hébr. autr. et retirez ce qu'ils auroient mis en gage pour avoir des vivres.

† 20. Hébr. autr. Il vint au camp.

† 21. On lit dans l'hébreu le verbe au féminin *VTARC, direxerat*, au lieu du masculin singulier *VHARC, direxerat*, ou pluriel *VHARCU, direxerant*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

tre côté, les Philistins se préparoient à les attaquer.

22. David, ayant donc laissé au bagage tout ce qu'il avoit apporté, entre les mains d'un homme pour en avoir soin, courut au lieu du combat, et s'informa de l'état de ses frères, et s'ils se portoient bien.

23. Lorsqu'il leur parloit encore, ce Philistin de Geth, ce bâtard, appelé Goliath, "sortit du camp" des Philistins; et David lui entendit tenir les mêmes discours qu'auparavant.

24. Tous les Israélites ayant vu Goliath, furent *presque* devant lui, tremblans de peur.

25. Et quelqu'un *du peuple* d'Israël se mit à dire: Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient insulter Israël. S'il se trouve un homme qui puisse le tuer, le roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la maison de son père exempte de tribut dans Israël.

26. David dit donc à ceux qui étoient auprès de lui: Qu'est-ce qu'on donnera à celui qui tuera ce Philistin, et qui vengera l'opprobre d'Israël? *Pour moi, je m'offre à le tuer; car qui est ce Philistin incirconcis, pour*

Philisthiim ex adverso fuerant præparati.

22. Derelinquens ergo David vasa quæ attulerat, sub manu custodis ad sarcinas, cucurrit ad locum certaminis, et interrogabat si omnia recte agerentur erga fratres suos.

23. Cumque adhuc ille loqueretur eis, apparuit vir ille spurius ascendens, Goliath nomine, Philisthæus, de Geth, de castris Philisthinorum: et loquente eo hæc eadem verba, audivit David.

24. Omnes autem Israelitæ, cum vidissent virum, fugerunt a facie ejus, timentes eum valde.

25. Et dixit unus quispiam de Israel: Num vidistis virum hunc qui ascendit? ad exprobrandum enim Israeli ascendit. Virum ergo qui percusserit eum, ditabit rex divitiis magnis, et filiam suam dabit ei, et domum patris ejus faciet absque tributo in Israel.

26. Et ait David ad viros qui stabant secum, dicens: Quid dabitur viro qui percusserit Philisthæum hunc, et tulerit oppro-

✧ 25. Voyez la note sur le ✧ 4.

Ibid. On lit dans l'hébreu, מְאָרוֹת, *de speluncis*. Les rabbins supposent qu'il faut lire מְאָרוֹת, *de aciebus*; peut-être mieux encore מְאָרוֹת, *de castris*, comme au ✧ 4.

brium de Israel? quis enim est hic Philisthæus incircumcisis, qui exprobravit acies Dei viventis?

27. Referebat autem ei populus eundem sermonem, dicens: Hæc dabuntur viro qui percusserit eum.

28. Quod cum audisset Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus est contra David, et ait: Quare venisti, et quare dereliquisti pauculas oves illas in deserto? ego novi superbiam tuam, et nequitiam cordis tui: quia ut videres prælium, descendisti.

29. Et dixit David: Quid feci? numquid non verbum est?

30. Et declinavit paululum ab eo ad alium: dixitque eundem sermonem. Et respondit ei populus verbum sicut prius.

31. Audita sunt autem verba quæ locutus est David, et annuntiata in conspectu Saul.

32. Ad quem cum fuisset adductus, locutus est ei: Non concidat cor cujusquam in eo: ego servus tuus vadam, et pugnabo adversus Philisthæum.

insulter ainsi l'armée" du Dieu vivant?

27. Et le peuple lui répétoit les mêmes choses, en disant: On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué; et David faisoit toujours les mêmes offres.

28. Mais Eliab, frère aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, se mit en colère contre lui, et lui dit: Pourquoi êtes-vous venu? et pourquoi avez-vous abandonné dans le désert ce peu de brebis que nous avons? Je sais quel est votre orgueil et la malignité de votre cœur; et que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat, et vous faire honneur d'y avoir été.

29. David lui dit: Qu'ai-je fait de mal pour me gronder? N'est-il pas permis de parler?"

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla d'un autre côté, où il dit la même chose; et le peuple lui répondit comme auparavant.

31. Or ces paroles de David, ayant été entendues de diverses personnes, furent rapportées à Saül.

32. Et Saül l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette sorte: Que personne ne s'épouvante des insultes de ce Philistin; votre serviteur est prêt à s'avancer pour le combattre.

‡ 26. On lit dans l'hébreu, MARCOT, acies, peut-être pour MARCT, aciem, comme on le lit au ‡ 36. du moins dans l'hébreu non ponctué.

‡ 29. Autr. Ne sont-ce pas seulement des paroles? Cela ne se réduit-il pas à de simples paroles?

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

33. Saül lui dit : Vous ne sauriez résister à ce Philistin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes encore tout jeune, et sans expérience, et que celui-ci a toujours été à la guerre depuis sa jeunesse.

Eccli. XLVII.
3.

34. David lui répondit : Lorsque votre serviteur menoit paître le troupeau de son père, il est venu quelquefois un lion, ou un ours, qui emportoit un belier" du troupeau.

35. Alors je courois après eux, je les attaquois, et je leur arrachois la proie d'entre les dents; et lorsqu'ils se jetoient sur moi, je les prenois à la gorge, je les étranglois, et je les tuois.

36. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours; et il en fera autant de ce Philistin incirconcis. J'irai de ce pas contre lui, et je ferai cesser l'opprobre du peuple, car qui est ce Philistin incirconcis," pour oser maudire l'armée du Dieu vivant?

37. Et David ajouta : Le Seigneur qui m'a délivré des griffes du lion et de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philistin. Saül dit donc à David : Allez, et que le Seigneur soit avec vous.

33. Et ait Saul ad David : Non vales resistere Philisthæo isti, nec pugnare adversus eum : quia puer es, hic autem vir bellator est ab adolescentia sua.

34. Dixitque David ad Saul : Pascebat servus tuus, patris sui gregem, et veniebat leo, vel ursus, et tollebat arietem de medio gregis :

35. Et persequebar eos, et percutiebam, eruebamque de ore eorum : et illi consurgebant adversum me, et apprehendebam mentum eorum, et suffocabam, interficiebamque eos.

36. Nam et leonem et ursum interfeci ego servus tuus : erit igitur et Philisthæus hic incircumciscus, quasi unus ex eis. Nunc vadam, et auferam opprobrium populi : quoniam quis est iste Philisthæus incircumciscus, qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis ?

37. Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis, et de manu ursi, ipse me liberabit de manu Philistæi hujus. Dixit autem Saul ad David :

‡ 34. On lit dans l'hébreu, זח, *istum*, pour שח, *ovem*, une brebis.
‡ 36. *Nunc vadam* : etc.... *incircumciscus*. Ces mots ne sont ni dans l'hébreu, ni dans les Septante, où on lit : Il en fera autant de ce Philistin incirconcis qui ose insulter l'armée du Dieu vivant.

Vade, et Dominus tecum sit.

38. Et induit Saul David vestimentis suis, et imposuit galeam æream super caput ejus, et vestivit eum lorica.

39. Accinctus ergo David gladio ejus super vestem suam, cœpit tentare si armatus posset incedere : non enim habebat consuetudinem. Dixitque David ad Saul : Non possum sic incedere, quia non usum habeo. Et deposuit ea,

40. Et tulit baculum suum, quem semper habebat in manibus, et elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente, et misit eos in peram pastoralem, quam habebat secum, et fundam manu tulit : et processit adversum Philisthæum.

41. Ibat autem Philisthæus incedens, et appropinquans adversum David, et armiger ejus ante eum.

42. Cumque inspexisset Philisthæus, et vidisset David, despexit eum. Erat enim adolescens, rufus, et pulcher aspectu.

43. Et dixit Philisthæus ad David : Numquid ego canis sum, quod tu venis ad me

38. Il le revêtit ensuite de ses armes, lui mit sur la tête un casque d'airain, et l'arma d'une cuirasse.

39. Et David s'étant mis une épée au côté, commença d'essayer s'il pourroit marcher avec ces armes, ne l'ayant point fait jusqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne saurois marcher ainsi, parce que je n'y suis pas accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. Il prit le bâton qu'il avoit toujours à la main ; il choisit dans le torrent cinq pierres polies, et les mit dans sa panetière qu'il avoit sur lui ; et, tenant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin.

41. Le Philistin s'avança aussi, et s'approcha de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Et lorsqu'il eut aperçu David, et qu'il l'eut envisagé, voyant que c'étoit un jeune homme roux et fort beau, il le méprisa,

43. Et lui dit : Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton ? Et ayant maudit David en jurant par ses dieux,

† 39. Hébr. litt. *et voluit incedere*. Sept. *et laboravit incedendo* : il eut peine à marcher. C'est-à-dire qu'au lieu de *VIAL*, *et voluit*, ils ont le *VILAH*, *et laboravit*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

44. Il ajouta : Viens à moi, et je donnerai ta chair à manger aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier, et tu mets ta confiance dans ces armes ; mais je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui."

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains ; je te tuerai, et je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël ;

47. Et que toute cette multitude d'hommes reconnoisse que ce n'est ni par l'épée, ni par la lance, que le Seigneur sauve, parce qu'il est l'arbitre de la guerre ; et ce sera lui qui vous livrera entre nos mains.

48. Le Philistin s'avança donc, et marcha contre David. Et lorsqu'il en fut proche, David se hâta, et courut contre lui, pour le combattre.

49. Il mit la main dans sa panetière, en prit une pierre, la lança avec sa fronde, et en frappa le Philistin dans le front. La pierre s'en-

cum baculo ? Et maledixit Philisthæus David in diis suis :

44. Dixitque ad David : Veni ad me, et dabo carnes tuas volatilibus cœli et bestiis terræ.

45. Dixit autem David ad Philisthæum : Tu venis ad me cum gladio, et hasta, et clypeo : ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israel, quibus exprobrasti.

46. Hodie, et dabit te Dominus in manu mea, et percutiam te, et auferam caput tuum a te : et dabo cadavera castrorum Philisthim hodie volatilibus cœli, et bestiis terræ, ut sciat omnis terra, quia est Deus in Israël.

47. Et noverit universa ecclesia hæc, quia non in gladio, nec in hasta salvat Dominus : ipsius enim est bellum, et tradet vos in manus nostras.

48. Cum ergo surrexisset Philisthæus, et veniret, et appropinquaret contra David, festinavit David, et cucurrit ad pugnam ex adverso Philisthæi.

49. Et misit manum suam in peram : tulitque unum lapidem, et funda jecit,

‡ 45. Autr. Aujourd'hui le Seigneur, etc. *Hodie dabit te*, etc. On lit ainsi dans l'hébreu et dans quelques exemplaires même de la Vulgate.

et circumducens percussit Philisthæum in fronte : et infixus est lapis in fronte ejus, et cecidit in faciem suam super terram.

50. Prævaluitque David adversum Philisthæum in funda et lapide, percussumque Philisthæum interfecit. Cumque gladium non haberet in manu David,

51. Cucurrit, et stetit super Philisthæum, et tulit gladium ejus, et eduxit eum de vagina sua : et interfecit eum, præciditque caput ejus. Videntes autem Philisthiim, quod mortuus esset fortissimus eorum, fugerunt.

52. Et consurgentes viri Israel et Juda, vociferati sunt, et persecuti sunt Philisthæos usque dum venirent in vallem, et usque ad portas Accaron, cecideruntque vulnerati de Philisthiim in via Saraïm, et usque ad Geth, et usque ad Accaron.

53. Et revertentes filii Israel postquam persecuti fuerant Philisthæos, invaserunt castra eorum.

54. Assumens au-

fonça dans le front du Philistin, et il tomba le visage contre terre.

50. Ainsi David remporta la victoire sur le Philistin avec une fronde et une pierre *seule* ; il le renversa par terre, et le tua. Et comme il n'avoit point d'épée,

51. Il courut, et se jeta sur le Philistin, mit la main sur son épée, la tira du fourreau, et acheva de lui ôter la vie, en lui coupant la tête. Les Philistins, voyant que le plus vaillant d'entre eux étoit mort, s'enfuirent.

52. Et les Israélites et ceux de Juda, s'élevant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée et aux portes d'Accaron ; et plusieurs des Philistins tombèrent percés de coups, dans le chemin de Saraïm, jusqu'à Geth et Accaron."

53. Les enfans d'Israël, étant revenus après avoir poursuivi les Philistins, pillèrent leur camp.

54. Et David prit la tête du Phi-

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

✧ 50. Ce verset manque dans le grec des Septante de l'édition romaine.

✧ 52. Deux villes célèbres des Philistins ; Geth étoit la plus méridionale.

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

listin, la porta à Jérusalem," et mit ses armes dans son logement."

55. Lorsque Saül vit David marcher pour combattre le Philistin, il dit à Abner, général de son armée : Abner, de quelle famille est ce jeune homme ? *Car il ne le reconnoissoit point.* Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en sais rien.

56. Et le roi lui dit : Informez-vous de qui il est fils ; *car il est important que je le sache, puisque, s'il revient victorieux, je dois lui donner ma fille en mariage.*

57. Et lorsque David fut revenu du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'emmena, et le présenta à Saül, ayant la tête du Philistin à la main.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous ? David lui répondit : Je suis fils de votre serviteur Isaï, qui est de Bethléhem.

✓ 54. Plusieurs croient que David ne porta la tête de Goliath à Jérusalem, qu'après qu'il eut fait la conquête de cette ville et qu'il y eut transporté l'arche.

Ibid. Autr. dans le tabernacle qu'il y érigea au Seigneur.

tem David caput Philisthæi, attulit illud in Jerusalem : arma vero ejus posuit in tabernaculo suo.

55. Eo autem tempore, quo viderat Saul David egredientem contra Philisthæum, ait ad Abner principem militiæ : De qua stirpe descendit hic adolescens, Abner ? Dixitque Abner : Vivit anima tua, rex, si novi.

56. Et ait rex : Interroga tu, cujus filius sit iste puer.

57. Cumque regressus esset David, percusso Philisthæo, tulit eum Abner : et introduxit coram Saule, caput Philisthæi habentem in manu.

58. Et ait ad eum Saul : De qua progenie es, o adolescens ? Dixitque David : Filius servi tui Isaï Bethlehemitæ ego sum.

CHAPITRE XVIII.

Amitié de Jonathas et de David. Jalousie de Saül contre David. David épouse Michol seconde fille de Saül.

1. Et factum est cum compleret loqui ad Saul, anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dilexit eum Jonathas quasi animam suam.

2. Tulitque eum Saul in die illa, et non concessit ei ut reverteretur in domum patris sui.

3. Inierunt autem David et Jonathas fœdus : diligebat enim eum quasi animam suam.

4. Nam expoliavit se Jonathas tunica, qua erat indutus, et dedit eam David, et reliqua vestimenta sua, usque ad gladium et arcum suum, et usque ad balteum.

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quæcumque misisset eum Saül, et prudenter se agebat : posuitque eum Saul super viros belli, et acceptus erat in oculis universi populi, maximeque in conspectu famulorum Saul.

6. Porro cum reverteretur percusso Philisthæo, David, egres-

1. LORSQUE David achevoit de parler à Saül, l'ame de Jonathas s'attachait étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même, *charmé des belles qualités qu'il voyoit en lui.*

2. Saül depuis ce jour-là voulut *toujours* avoir David *auprès de lui*; et il ne lui permit pas de retourner dans la maison de son père.

3. David et Jonathas firent aussi alliance ensemble; car celui-ci l'aimoit comme lui-même.

4. C'est pourquoi Jonathas se dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu, et la donna à David avec le reste de ses vêtemens, jusqu'à son épée, son arc et son baudrier.

5. David alloit partout où Saül l'envoyoit, et se conduisoit avec beaucoup de prudence. Et Saül lui donna le commandement sur *quelques* gens de guerre; il étoit fort aimé du peuple, et surtout des officiers de Saül.

6. Or *cette tranquillité dont jouissoit David ne dura pas long-temps; car à leur arrivée*" quand David

* 6. Ces mots sont dans l'hébreu : *cum advenirent.*

Avant l'ère
chr. vulg.
1062.

revint de la guerre, après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, "témoignant leur réjouissance avec des tambours et des timbales."

sæ sunt mulieres de universis urbibus Israel, cantantes, chorosque ducentes in occursum Saul regis in tympanis lætitiæ, et in sistris.

Infr. XXI. 11.
Eccli. XLVII.
7.

7. Les femmes, dans leurs danses et dans leurs chants, se répondoient l'une à l'autre, et disoient: Saül en a tué mille, et David dix mille.

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicentes: Percussit Saul mille, et David decem millia.

8. Cette parole mit Saül dans une grande colère, et lui déplut étonnamment. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille. Que lui reste-t-il après cela, que d'être roi?

8. Iratus est autem Saul nimis, et displicuit in oculis ejus sermo iste: dixitque: Dederunt David decem millia, et mihi mille dederunt: quid ei superest, nisi solum regnum?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus David de bon œil."

9. Non rectis ergo oculis, Saul aspiciebat David a die illa et deinceps.

10. Le lendemain, il arriva que l'esprit malin *envoyé* de Dieu se saisit encore de Saül: et il étoit agité au milieu de sa maison, comme un homme qui a perdu le sens." David jouoit de la harpe devant lui, comme il avoit accoutumé de faire. Et Saül ayant la lance à la main,

10. Post diem autem alteram, invasit spiritus Dei malus Saul, et prophetabat in medio domus suæ: David autem psallebat manu sua, sicut per singulos dies: tenebatque Saul lanceam,

11. La poussa contre David, dans le dessein de le percer d'outre en outre avec la muraille; mais David se détourna, et évita le coup par deux fois.

11. Et misit eam, putans quod configere posset David cum pariete: et declinavit David a facie ejus secundo.

¶ 6. Hébr. litt. *ad cantandum et choros*, ou *cantando et choros*, peut être pour *cantando in choris*.

Ibid. C'est le sens des Septante. La Vulgate, des sistres. L'hébreu peut s'entendre d'un instrument triangulaire dont il est parlé dans la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. ix.

¶ 9. Hébr. Depuis ce jour-là Saül eut toujours les yeux sur David, comme sur un homme qui lui étoit suspect.

¶ 10. Litt. il prophétisoit: il se donnoit des mouvemens comme dans un enthousiasme violent.

12. Et timuit Saul David, eo quod Dominus esset cum eo, et a se recessisset.

13. Amovit ergo eum Saul a se, et fecit eum tribunum super mille viros : et egrediebatur, et intrabat in conspectu populi.

14. In omnibus quoque viis suis David prudenter agebat, et Dominus erat cum eo.

15. Vidit itaque Saul quod prudens esset nimis, et cœpit cavere eum.

16. Omnis autem Israel et Juda diligebat David : ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.

17. Dixitque Saul ad David : Ecce filia mea major Mérob, ipsam dabo tibi uxorem : tantummodo esto vir fortis, et præliare bella Domini. Saul autem reputabat, dicens : Non sit manus mea in eum, sed sit super eum manus Philistinorum.

18. Ait autem David ad Saul : Quis ego sum, aut quæ est vita mea, aut cognatio patris mei in Israel, ut fiam gener regis ?

19. Factum est autem tempus, eum de-

12. Saül commença donc d'appréhender David, voyant que le Seigneur étoit avec David, et qu'il s'étoit retiré de lui.

13. C'est pourquoi il l'éloigna d'auprès de sa personne, et lui donna le commandement de mille hommes. Ainsi David menoit le peuple à la guerre, et le ramenoit.

14. David aussi se conduisoit, dans toutes ses actions, avec beaucoup de prudence; et le Seigneur étoit avec lui.

15. Saül voyant qu'il étoit extraordinairement prudent, commença de s'en donner *plus* de garde.

16. Mais tout Israël et tout Juda aimoit David, parce que c'étoit lui qui alloit en campagne avec eux, et qui marchoit à leur tête, *les conduisant toujours avec beaucoup de sagesse et de succès.*

17. Alors Saül dit à David : Vous voyez Mérob ma fille aînée; c'est elle que je vous donnerai en mariage, *pour accomplir la promesse que j'ai faite*; soyez seulement courageux, et combattez pour le service du Seigneur. Et en même temps, il disoit en lui-même: Je ne veux point le tuer de ma main; mais je veux qu'il meure par les mains des Philistins.

18. David répondit à Saül : Qui suis-je, moi ? quelle est la vie que j'ai menée ? et quelle est dans Israël la famille de mon père, pour devenir gendre du roi ?

19. Mais le temps étant venu où Mérob, fille de Saül, devoit être

‡ 18. Hébr. quelle est la vie et le rang de la famille de mon père dans Israël ?

Avant l'ère
chr. vulg.
1062

donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel Molathite.

20. Michol, seconde fille de Saül, avoit de l'affection pour David; ee qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aise,

21. Et dit : Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle soit la cause de sa ruine, et qu'il tombe entre les mains des Philistins. C'est pourquoi il lui dit : Vous serez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions."

22. Et, sans s'expliquer davantage, Saül donna cet ordre à ses serviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, et dites-lui : Vous voyez que le roi a de la bonne volonté pour vous, et que tous ses officiers vous aiment. Pensez donc maintenant à devenir gendre du roi.

23. Les officiers de Saül dirent tout ceci à David. Et David leur dit : Croyez-vous que ce soit peu de chose d'être le gendre du roi ? pour moi, je suis pauvre ; je n'ai point de bien.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ceci, et lui dirent : David nous a fait cette réponse.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le roi n'a point besoin de douaire " pour sa fille ; il ne vous demande pour cela que " cent prépuces de Philistins, afin que le roi soit vengé de ses en-

beret dari Merob filia Saul David, data est Hadrieli Molathitæ uxor.

20. Dilexit autem David Michol filia Saul altera. Et nuntiatum est Saul, et placuit ei.

21. Dixitque Saul : Dabo eam illi, ut fiat ei in scandalum, et sit super eum manus Philisthinorum. Dixitque Saul ad David : In duabus rebus gener meus eris hodie.

22. Et mandavit Saul servis suis : Loquimini ad David clam me, dicentes : Ecce places regi, et omnes servi ejus diligunt te. Nunc ergo esto gener regis.

23. Et locuti sunt servi Saul in auribus David omnia verba hæc. Et ait David : Num parum videtur vobis, generum esse regis ? ego autem sum vir pauper et tenuis.

24. Et renuntiaverunt servi Saul, dicentes : Hujusmodi verba locutus est David.

25. Dixit autem Saul : Sic loquimini ad David : Non habet rex sponsalia necesse, nisi tantum centum præputia Philisthino-

‡ 21. Hébr. austr. Pour cette seconde fois, vous serez aujourd'hui mon gendre.

‡ 25. Parmi les Hébreux, c'étoit le mari qui donnoit la dot à sa femme.

Ibid. On lit dans l'hébreu כִּי, *sed*, au lieu de כִּי אִם, *nisi*.

rum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porro Saul cogitabat tradere David in manus Philistinorum.

26. Cumque renuntiassent servi ejus David, verba quæ dixerat Saul, placuit sermo in oculis David, ut fieret gener regis.

27. Et post paucos dies, surgens David, abiit cum viris qui sub eo erant. Et percussit ex Philistiim ducentos viros, et attulit eorum præputia, et annumeravit ea regi, ut esset gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam suam uxorem.

28. Et vidit Saul, et intellexit quod Dominus esset cum David. Michol autem filia Saul diligebat eum.

29. Et Saul magis cœpit timere David : factusque est Saul inimicus David cunctis diebus.

30. Et egressi sunt principes Philistinorum. A principio autem egressionis eorum, prudentius se gerebat David, quam omnes servi Saul, et celebre factum est nomen ejus nimis.

‡ 27. Hébr. Les jours *marqués* n'étoient pas encore écoulés ; c'est-à-dire le temps qu'on lui avoit donné pour cela, ou peut-être le temps qu'on mettoit entre les fiançailles et les noces.

‡ 29. On lit dans l'hébreu irrégulièrement *VIASS LRA*, pour *VIVSS LIRA*, *adjectum autem ut timeret.*

nemis. Mais le dessein de Saul étoit de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avoit dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent pour devenir gendre du roi.

27. Peu de jours après, " il marcha avec les gens qu'il commandoit ; et ayant tué deux cents Philistins, il en apporta les prépuces au roi, qu'il lui donna par compte, afin de devenir son gendre. Saül lui donna en mariage sa fille Michol.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur étoit avec David. Quant à Michol, sa fille, elle avoit beaucoup d'affection pour David.

29. Saül commença de le craindre de plus en plus ; " et son aversion pour lui croissoit tous les jours, à mesure que sa réputation augmentoit.

30. Les princes des Philistins s'étant mis en campagne, d'abord qu'ils parurent, David *marcha contre eux*, et fit paroître plus de conduite que tous les officiers de Saül, de sorte que son nom devint très-célèbre.

Avant Père
chr. vulg.
1062.

Avant l'ère
chr. vulg.
1061.

CHAPITRE XIX.

Jonathas apaise son père qui vouloit tuer David. Saül s'irrite contre David qui se retire auprès de Samuël.

1. Or Saül parla à Jonathas son fils et à tous ses officiers, pour les porter à tuer David. Mais Jonathas son fils qui aimoit extrêmement David,

2. Vint lui en donner avis, et lui dit : Saül mon père cherche le moyen de vous tuer ; c'est pourquoi tenez-vous sur vos gardes, je vous prie, demain matin ; retirez-vous en *tel* lieu secret où vous vous tiendrez caché.

3. Et pour moi, je sortirai avec mon père, et je me tiendrai auprès de lui, *pour découvrir ses sentimens, et je vous les ferai savoir* dans le champ où vous vous serez retiré. Je parlerai de vous à mon père, et je viendrai vous dire tout ce que j'aurai pu apprendre.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül son père, et lui dit : Seigneur, ne faites point de mal à David votre serviteur, parce qu'il ne vous en a point fait, et qu'il vous a rendu *au contraire* des services très-importans.

5. Il a exposé sa vie à un extrême péril ; il a tué le Philistin ; et le Seigneur a sauvé tout Israël *par ses mains* d'une manière pleine de merveilles. Vous l'avez vu, et vous en

‡ 3. C'est le sens de l'hébreu, que l'on pourroit traduire ainsi : Pour moi, après que j'aurai été auprès de mon père, j'irai vous trouver dans le champ où vous serez.

1. Locutus est autem Saul ad Jonatham filium suum, et ad omnes servos suos, ut occiderent David. Porro Jonathas filius Saul diligebat David valde.

2. Et indicavit Jonathas David, dicens : Quærit Saul pater meus occidere te : quapropter observa te, quæso, mane, et manebis clam, et absconderis.

3. Ego autem egrediens stabo juxta patrem meum, in agro ubicumque fueris : et ego loquar de te ad patrem meum : et quodcumque videro, nuntiabo tibi.

4. Locutus est ergo Jonathas de David bona ad Saul patrem suum, dixitque ad eum : Ne pecces, rex, in servum tuum David, quia non peccavit tibi, et opera ejus bona sunt tibi valde.

5. Et posuit animam suam in manu sua, et percussit Philisthæum, et fecit Dominus salutem magnam universo

Israel : vidisti, et lætatus es. Quare ergo peccas in sanguine innoxio, interficiens David, qui est absque culpa?

6. Quod cum audisset Saul, placatus voce Jonathæ, juravit : Vivit Dominus, quia non occidetur.

7. Vocavit itaque Jonathas David, et indicavit ei omnia verba hæc : et introduxit Jonathas David ad Saul, et fuit ante eum, sicut fuerat heri et nudiustertius.

8. Motum est autem rursum bellum : et egressus David, pugnavit adversum Philistiim : percussitque eos plaga magna, et fugerunt a facie ejus.

9. Et factus est spiritus Domini malus in Saul. Sedebat autem in domo sua, et tenebat lanceam : porro David psallebat manu sua.

10. Nisusque est Saul configere David lancea in pariete, et declinavit David a facie Saul : lancea autem casso vulnere perlata est in parietem, et David fugit, et salvatus est nocte illa.

11. Misit ergo Saul satellites suos in domum David, ut custodirent eum, et interficeretur mane. Quod

avez eu de la joie. Pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute, en répandant le sang innocent, et en tuant David qui n'est point coupable?

6. Saül, ayant entendu ce discours de Jonathas, apaisé par ses raisons, fit cette protestation : Vive le Seigneur, je vous promets qu'il ne mourra point.

7. Jonathas ensuite fit venir David, lui rapporta tout ce qui s'étoit passé, le présenta de nouveau à Saül; et David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. La guerre ensuite recommença, et David marcha contre les Philistins, les combattit, en tailla en pièces un grand nombre, et mit le reste en fuite.

9. *Étant revenu glorieux du combat*, il arriva que le malin esprit *envoyé* par le Seigneur, se saisit *encore* de Saül. Il étoit assis dans sa maison une lance à la main; et comme David jouoit de la harpe *auprès de lui*,

10. Saül tâcha de le percer d'outre en outre de sa lance avec la muraille. Mais David, qui s'en aperçut, se détourna; et la lance, sans l'avoir blessé, donna dans la muraille. Il s'enfuit aussitôt, et se sauva ainsi pour cette nuit-là.

11. Saül envoya donc ses ⁶¹gardes à la maison de David, pour ⁶²s'assurer de lui, et le tuer le lendemain dès le matin. Michol, femme de David, lui rapporta tout ceci, et lui dit : Si vous

Avant l'ère
chr. vulg.
1061.

Avant l'ère
chr. vulg.
1061.

ne vous sauvez cette nuit, vous mourrez demain *au matin*.

12. *Et comme sa maison étoit environnée des soldats de Saül, elle le descendit en bas par une fenêtre. Ainsi David s'échappa, s'enfuit et se sauva.*

13. Michol ensuite prit une statue, qu'elle coucha sur le lit de David : elle lui mit autour de la tête une peau de chèvre avec le poil, et sur le corps la couverture du lit.

14. Saül envoya dès le matin des archers pour prendre David ; et on leur dit qu'il étoit malade.

15. Il renvoya encore d'autres gens, avec ordre de le voir, et il leur dit : Apportez-le-moi dans son lit, afin qu'il meure.

16. Les gens de Saül étant venus, on ne trouva sur le lit qu'une statue qui avoit la tête couverte d'une peau de chèvre.

17. Alors Saül dit à Michol : Pourquoi m'avez-vous trompé de la sorte ? Et pourquoi avez-vous laissé échapper mon ennemi ? Michol lui répondit : C'est qu'il m'a dit : Laissez-moi aller, ou je vous tuerai.

18. C'est ainsi que David s'enfuit et se sauva ; et étant venu trouver Samuel à Ramatha, il lui rapporta la

† 13. Hébr. des théraphims ; c'est-à-dire quelque figure faite à la hâte, et semblable à ces statues que les idolâtres révéroient, et que l'on nommoit théraphims.

cum annuntiasset David Michol uxor sua, dicens : Nisi salvaveris te nocte hac, cras morieris :

12. Deposuit eum per fenestram. Porro ille abiit et aufugit, atque salvatus est.

13. Tulit autem Michol statuam, et posuit eam super lectum, et pellem pilosam caprarum posuit ad caput ejus, et operuit eam vestimentis.

14. Misit autem Saul apparitores, qui raperent David : et responsum est quod ægrota-ret.

15. Rursumque misit Saul nuntios ut viderent David, dicens : Afferte eum ad me in lecto, ut occidatur.

16. Cumque venissent nuntii, inventum est simulacrum super lectum, et pellis caprarum ad caput ejus.

17. Dixitque Saul ad Michol : Quare sic illusisti mihi, et dimisisti inimicum meum ut fugeret ? Et respondit Michol ad Saul : Quia ipse locutus est mihi : Dimitte me, alioquin interficiam te.

18. David autem fugiens, salvatus est, et venit ad Samuel in Ra-

matha, et nuntiavit ei omnia quæ fecerat sibi Saul : et abierunt ipse et Samuel, et morati sunt in Naioth.

19. Nuntiatum est autem Sauli a dicentibus : Ecce David in Naioth in Ramatha.

20. Misit ergo Saul lictores, ut raperent David : qui cum vidissent cuneum prophetarum vaticinantium, et Samuelem stantem super eos, factus est etiam Spiritus Domini in illis, et prophetare cœperunt etiam ipsi.

21. Quod cum nuntiatum esset Sauli, misit et alios nuntios : prophetaverunt autem et illi. Et rursum misit Saul tertios nuntios : qui et ipsi prophetaverunt. Et iratus iracundia Saul,

22. Abiit etiam ipse in Ramatha, et venit usque ad cisternam magnam, quæ est in Socho, et interrogavit, et dixit : In quo loco sunt Samuel et David ? Dictumque est ei : Ecce in Naioth sunt in Ramatha.

23. Et abiit in Naioth in Ramatha, et factus est etiam super eum

manière dont Saül l'avoit traité ; et ils s'en allèrent ensemble à Naioth, où ils demeurèrent *quelque temps*. *C'étoit une maison de campagne, où Samuël avoit assemblé plusieurs prophètes qu'il instruisoit.*"

19. Quelques gens vinrent en donner avis à Saül, et lui dirent : David est à Naioth, *auprès de Ramatha.*

20. Saül donc envoya des archers pour prendre David ; mais les archers ayant vu " une troupe de prophètes qui prophétisoient, et Samuël qui présidoit parmi eux, ils furent saisis eux-mêmes de l'Esprit du Seigneur, et ils commencèrent de prophétiser comme les autres, *et de chanter avec eux les louanges de Dieu.*

21. Saül en ayant été averti, envoya d'autres gens qui prophétisèrent aussi, comme les premiers. Il en envoya pour la troisième fois, et ils prophétisèrent encore. Alors entrant dans une grande colère,"

22. Il alla lui-même à Ramatha, s'avança jusqu'à la grande citerne qui est à Socho, et demanda en quel lieu étoient Samuël et David. On lui répondit : Ils sont à Naioth de Ramatha.

23. Aussitôt il y alla : il fut en même temps saisi lui-même de l'Esprit du Seigneur ; il prophétisoit durant

Avant l'ère
chr. vulg.
1061.

ψ 18. Voyez la *Préface sur les Prophètes*, tom. XIII., et la *Dissertation sur les écoles des Hébreux*, à la tête du livre des Proverbes, tom. XI.

ψ 20. On lit dans l'hébreu, *VIRA*, et *vidit*, au lieu de *VIRAU*, et *viderunt*.

ψ 21. *Et iratus iracundia Saul*. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

Avant l'ère
chr. vulg.
1061.

tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naioth, près de Ramatha.

Spiritus Domini, et ambulabat ingrediens, et prophetabat usque dum veniret in Naioth in Ramatha.

Supr. x. 12.

24. *Alors il se dépouilla aussi lui-même de ses habits royaux, prophétisa avec les autres devant Samuël, et demeura nu par terre le reste du jour et toute la nuit, n'ayant rien qui le distinguât des autres prophètes.* Ce qui donna lieu à ce proverbe : Saül est-il donc aussi devenu prophète ?

24. Et expoliavit etiam ipse se vestimentis suis et prophetauit cum ceteris coram Samuele, et cecidit nudus tota die illa et nocte. Unde et exivit proverbium : Num et Saul inter prophetas ?

✧ 24. Mais couvert seulement de sa tunique.

CHAPITRE XX.

Jonathas et David renouvellent leur alliance. Saül persévère dans le dessein de perdre David; Jonathas en donne avis à David.

1060.

1. *En même temps David s'enfuit de Naioth, près de Ramatha; et étant venu trouver Jonathas, il lui dit : Qu'ai-je fait? Quel est mon crime? Quelle faute ai-je commise contre votre père, pour l'obliger à vouloir ainsi m'ôter la vie?*

1. FUGIT autem David de Naioth, quæ est in Ramatha, veniensque locutus est coram Jonatha : Quid feci ? quæ est iniquitas mea, et quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam ?

2. Jonathas lui dit : Non, vous ne mourrez point, car mon père *ne m'a point dit qu'il eût formé ce dessein contre vous, lui qui ne fait* aucune chose, ni grande, ni petite, sans m'en parler; n'y auroit-il donc que cela seul qu'il m'auroit voulu cacher ? Non, cela ne sera pas.

2. Qui dixit ei : Absit, non morieris : neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum, nisi prius indicaverit mihi : hunc ergo celavit me pater meus sermonem tantummodo ? nequam erit istud.

3. Et il se lia de nouveau à David par serment. Mais David lui dit : Vo-

3. Et juravit rursum David. Et ille ait : Scit

✧ 2. On lit dans l'hébreu irrégulièrement *LU ASH*, au lieu de *LA IASH*, non faciet.

profecto pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, et dicet : Nesciat hoc Jonathas, ne forte tristetur. Quinimo vivit Dominus, et vivit anima tua, quia uno tantum (ut ita dicam) gradu, ego morsque dividimur.

4. Et ait Jonathas ad David : Quodcumque dixerit mihi anima tua, faciam tibi.

5. Dixit autem David ad Jonathan : Ecce calendæ sunt crastino, et ego ex more sedere soleo juxta regem ad vescendum : dimitte ergo me ut abscondar in agro usque ad vesperam diei tertiæ.

6. Si respiciens requisierit me pater tuus, respondebis ei : Rogavit me David, ut iret celeriter in Bethlehem civitatem suam, quia victimæ solemnes ibi sunt universis contribulibus suis.

7. Si dixerit, Bene : pax erit servo tuo. Si autem fuerit iratus,

tre père sait très-bien que j'ai l'honneur d'être dans vos bonnes grâces ; c'est pourquoi il aura dit en lui-même : Il ne faut point que Jonathas sache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point ; car je vous jure par le Seigneur, je vous jure par votre vie, que votre père est tellement résolu de me perdre, qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'un point entre la mort et moi.

4. Jonathas lui répondit : Je ferai pour vous tout ce que vous me direz. "

5. David dit à Jonathas : " C'est demain le premier jour du mois, " où votre père traite ses officiers et sa famille, et j'ai coutume de m'asseoir auprès du roi pour manger ce jour-là avec lui ; permettez-moi donc de me cacher dans un champ jusqu'au soir du troisième jour. "

6. Si votre père me demande, vous lui répondrez : David m'a prié d'agrèer qu'il fît promptement un tour à Bethléhem d'où il est, parce qu'il y a là un sacrifice solennel pour tous ceux de sa tribu. "

7. S'il vous dit : A la bonne heure, il n'y a rien à craindre pour moi. Mais s'il se met en colère, soyez per-

✧ 4. Hébr. autr. tout ce que vous souhaiterez. Le mot *mihi* n'est pas exprimé dans l'hébreu.

✧ 5. La Vulgate varie sur le nom de Jonathas à l'accusatif : on a vu ci-devant *Jonatham*, ici elle met *Jonathan* ; cette terminaison est grecque, l'autre est latine ; les Hébreux ne changent point la terminaison des noms.

Ibid. Les premiers jours du mois étoient jours de fête chez les Juifs ; et l'usage avoit établi qu'on y sacrifiait, et qu'on y traita ses amis et sa famille.

Ibid. Parce que le second étoit le jour du sabbat. *Infr.* ✧ 19.

✧ 6. Hébr. de sa famille. Sous le nom de sacrifice solennel on peut entendre, selon l'hébreu, un sacrifice qui se célèbre tous les ans.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

suadé que sa mauvaise volonté est arrivée à son comble."

8. Faites donc cette grâce à votre serviteur, puisque, encore que je le sois effectivement, vous n'avez pas laissé de vouloir que nous nous promissions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite. " Si je suis coupable de quelque chose, ôtez-moi vous-même la vie; mais ne m'obligez point de paraître devant votre père, *pendant qu'il cherche à me tuer.*

9. Jonathas lui dit: Dieu vous garde de ce malheur; mais si je reconnois que la haine que mon père a conçue contre vous soit sans remède, soyez sûr que je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

10. David dit à Jonathas: S'il arrive que" lorsque vous parlerez de moi à votre père, il vous donne une réponse fâcheuse, par qui le saurai-je?

11. Jonathas lui répondit: Venez et sortons dans la campagne. Et étant tous deux sortis dans les champs,

12. Jonathas dit à David: Seigneur Dieu d'Israël," si je puis découvrir le dessein de mon père demain ou après demain, et si voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussitôt, et ne le lui fais pas savoir,

13. Traitez, ô Seigneur, traitez

scito quia completa est malitia ejus.

8. Fac ergo misericordiam in servum tuum: quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire fecisti: si autem est iniquitas aliqua in me, tu me interfice, et ad patrem tuum ne introducas me.

9. Et ait Jonathas: Absit hoc a te: neque enim fieri potest, ut si certe cognovero completam esse patris mei malitiam contra te, non annuntiem tibi.

10. Responditque David ad Jonathan: Quis renuntiabit mihi, si quid forte responderit tibi pater tuus dure de me?

11. Et ait Jonathas ad David: Veni, et egrediamur foras in agrum. Cumque exissent ambo in agrum,

12. Ait Jonathas ad David: Domine Deus Israel, si investigavero sententiam patris mei crastino vel perendie: et aliquid boni fuerit super David, et non statim misero ad te, et notum tibi fecero,

13. Hæc faciat Do-

ψ 7. Hébr. autr. que ma perte est résolue de sa part.

ψ 8. Litt. *fœdus Domini*; hébraïsme pour *fœdus firmissimum*.

ψ 10. On lit dans l'hébreu, אב מה, *aut quid*, au lieu de אי מה, *ubi quid*, ou *si quid*.

ψ 12. Ou, selon l'interprète syrien: Le Seigneur Dieu d'Israël est témoin *entre nous*. C'est-à-dire qu'il a lu ici le mot אב, *testis* qui manque dans l'hébreu.

minus Jonathæ, et hæc addat. Si autem perseveraverit patris mei malitia adversum te, revelabo aurem tuam, et dimittam te, ut vadas in pace, et sit Dominus tecum, sicut fuit cum patre meo.

14. Et si vixero, facies mihi misericordiam Domini : si vero mortuus fuero,

15. Non auferes misericordiam tuam a domo mea usque in sempiternum, quando eradicaverit Dominus inimicos David, unumquemque de terra : auferat Jonathan de domo sua, et requirat Dominus de manu inimicorum David.

16. Pepigit ergo Jonathas fœdus cum domo David : et requisivit Dominus de manu inimicorum David.

Jonathas'' avec toute votre sévérité. Mais *cela ne sera pas ainsi, car, si la mauvaise volonté de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, et je vous renverrai, afin que vous alliez en paix, et que le Seigneur soit avec vous durant toute votre vie, comme il a été avec mon père, au commencement de son règne.*

14. Si je vis, vous me traiterez avec toute la bonté possible; et si je meurs, ''

15. Vous ne cesserez jamais d'en user avec bonté et compassion avec ma maison, quand'' le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier : *si je vous manque de parole, que Dieu retranche Jonathan de sa maison, et que le Seigneur venge David de ses ennemis.*''

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David; mais *cette alliance n'eut pas de suite, parce que le Seigneur voulut punir les descendants de Saül, qu'il traita presque tous, comme ennemis de David.*

‡ 13. Litt. Que le Seigneur traite Jonathas, etc. C'est la suite du verset précédent où, selon la leçon de l'interprète syrien, il n'y a point de vocatif.

‡ 14. Hébr. litt. *Et si non vixero, et non facies, etc. et non mortuus fuero.* Les Septante n'ont point ces trois négations qui sont assez visiblement trois fautes de copiste. Au lieu de la dernière, les Septante ont lu, *et si morte mortuus fuero*, hébraïsme fréquent.

‡ 15. Hébr. litt. *et non quando* : Voilà encore une négation que les Septante ont essayé d'expliquer, mais que la Vulgate ne reconnoît point.

Ibid. Auferat Jonathan, etc. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu; ou plutôt il paroît que c'est un double sens du ‡ 16., qui manque dans les Septante. Le même mot vicar peut signifier, *et auferat*, ou, *et pepigit*; l'expression *cum domo* a été prise pour *de domo*; au lieu de *David*, on a lu *sua*; enfin *vsqs, et requisivit*, a pu aisément se confondre avec *vsqs, et requirat*. Le révérend père Houbigant pense que le sens est : *Pepigit ergo Jonathas (fœdus) cum domo David (dicens) : Requirat Dominus de manu inimicorum David.* Jonathas fit donc alliance avec la maison de David, en disant : Que le Seigneur recherche de la main des ennemis de David l'injustice dont ils se rendent coupables.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

17. Jonathas conjura encore David *de ceci*, pour l'amour qu'il lui portoit, car il l'aimoit comme sa vie :

18. Et il dit à David : C'est demain le premier jour du mois; et on demandera où vous serez *ce jour-là et le lendemain*;

19. Car on verra votre place vide ces deux jours-ci. Vous viendrez donc promptement le jour d'après la fête; vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, et vous vous tiendrez près de la pierre qui s'appelle Ezel.

20. Je tirerai trois flèches près de cette pierre, comme si je m'exerçois à tirer au blanc.

21. J'enverrai un petit garçon, et je lui dirai : " Allez, et apportez-moi mes flèches.

22. Si je lui dis : Les flèches sont en-de-çà de vous; ramassez-les, venez me trouver; " car tout sera en paix pour vous; et vive le Seigneur, vous n'aurez rien à craindre. Si je dis à l'enfant : Les flèches sont au delà de vous, allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez.

‡ 19. Hébr. Car on verra votre place vide. Et le troisième jour, qui sera jour d'œuvre, *c'est-à-dire, le lendemain du sabbat*, vous viendrez promptement, etc. On lit dans l'hébreu מֵאֵד, *valde*, au lieu de מֵרַח, *festinus*.

‡ 21. L'hébreu n'exprime pas ici *dicens*, mais il l'exprime au ‡ suiv. en disant : *Si dicens dixero*. Il est assez vraisemblable que c'est une faute de copiste qui a transposé ce mot.

‡ 22. Hébr. litt. *tolle eum, et veni*. Ce mot קָחְךָ, *tolle cum*, est assez évidemment une faute de copiste; peut-être auroit-on lu originairement קוּמְךָ, *surge* : Levez-vous, sortez du lieu où vous serez caché, et venez.

17. Et addidit Jonathas dejerare David, eo quod diligeret illum : sicut enim animam suam, ita diligebat eum :

18. Dixitque ad eum Jonathas : Cras calendæ sunt, et requireris.

19. Requiretur enim sessio tua usque perendie. Descendes ergo festinus, et venies in locum ubi celandus es in die qua operari licet, et sedebis juxta lapidem, cui nomen est Ezel.

20. Et ego tres sagittas mittam juxta eum, et jaciam quasi exercens me ad signum.

21. Mittam quoque et puerum, dicens ei : Vade, et affer mihi sagittas.

22. Si dixero puero : Ecce sagittæ intra te sunt : tolle eas : tu veni ad me, quia pax tibi est, et nihil est mali, vivit Dominus. Si autem sic locutus fuero puero : Ecce sagittæ ultra te sunt : vade in pace, quia dimisit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti sumus ego et tu, sit Dominus inter me et te usque in sempiternum.

24. Absconditus est ergo David in agro, et venerunt calendæ, et sedit rex ad comedendum panem.

25. Cumque sedisset rex super cathedram suam (secundum consuetudinem) quæ erat juxta parietem, surrexit Jonathas, et sedit Abner ex latere Saul, vacuusque apparuit locus David.

26. Et non est locutus Saul quidquam in die illa: cogitabat enim quod forte evenisset ei, ut non esset mundus, nec purificatus.

27. Cumque illuxisset dies secunda post calendæ, rursus apparuit vacuus locus David. Dixitque Saul ad Jonathan filium suum: Cur non venit filius Isai, nec heri, nec hodie, ad vescendum?

28. Responditque Jonathas Sauli: Rogavit me obnixè, ut iret in Bethlehem,

¶ 25. Au lieu de *vīqm*, et *surrexit*, les Septante ont lu *vīqdm*, et *occurrit*; Jonathas vint se placer devant.

¶ 26. Hébr. *eo quod non mundus esset, quia non mundus*. Au lieu de cette répétition du mot *טהור*, *mundus*, les Septante semblent avoir lu *טהור*, *purificatus*.

¶ 27. Autr. Le second jour, qui se trouvoit être le sabbat. Supr. ¶ 19.

¶ 28. Ces mots, *ut iret*, ne sont point exprimés dans l'hébreu où les copistes ont apparemment omis le mot *laus* que la Vulgate exprime au ¶ 6. par ceux-ci, *ut iret celeriter*.

23. Mais pour la parole que nous nous sommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en soit le dépositaire pour jamais entre vous et moi.

24. David donc se cacha dans le champ; et le premier jour du mois étant venu, le roi se mit à table pour manger.

25. Et étant assis, selon la coutume, sur son siège qui étoit contre la muraille, Jonathas se leva; Abner s'assit à côté de Saül, et la place de David demeura vide.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant cru que peut-être David ne se seroit pas trouvé pur ce jour-là, ou qu'il n'auroit pas été purifié, *ni en état de manger des hosties pacifiques qu'on y immoloit*.

27. Le second jour de la fête étant venu, la place de David se trouva encore vide. Alors Saül dit à son fils: Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il point venu manger, ni hier, ni aujourd'hui?

28. Jonathas dit à Saül: Il m'a prié avec beaucoup d'instance d'agrèer qu'il allât à Bethléhem,

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

29. En me disant : Laissez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un sacrifice solennel^{*} en notre ville, et l'un de mes frères est venu me prier d'y aller ; si donc j'ai trouvé grace devant vos yeux, permettez-moi d'y faire un tour pour voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est pas venu manger avec le roi.

30. Alors Saül se mettant en colère contre Jonathas, lui dit : *Homme sans cœur et sans honneur*, fils de femme prostituée, " est-ce que j'ignore que tu aimes le fils d'Isaï, à ta honte, et à la honte de ta mère infâme, de qui seule tu peux tenir des inclinations si lâches et si basses ? "

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la terre, tu ne seras jamais en sûreté, ni pour ta vie, ni pour le droit que tu as à la couronne. Envoie donc présentement *le chercher*, et amène-le-moi, car il faut qu'il meure.

32. Jonathas répondit à Saül son père : Pourquoi mourra-t-il ? qu'a-t-il fait ?

33. Saül, irrité de cette réponse de Jonathas, prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que son père avoit résolu de faire mourir David.

34. Et il se leva de table tout en colère, et ne mangea point ce se-

29. Et ait : Dimitte me, quoniam sacrificium solemne est in civitate, unus de fratribus meis accersivit me : nunc ergo si inveni gratiam in oculis tuis, vadam cito, et videbo fratres meos. Ob hanc causam non venit ad mensam regis.

30. Iratus autem Saul adversum Jonathan, dixit ei : Fili mulieris virum ultro rapientis, numquid ignoro quia diligis filium Isai, in confusio-nem tuam et in confu-sionem ignominiosæ matris tuæ ?

31. Omnibus enim diebus quibus filius Isai vixerit super ter-ram, non stabilieris tu, neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, et adduc eum ad me : quia filius mortis est.

32. Respondens au-tem Jonathas Sauli patri suo, ait : Quare morietur ? quid fecit ?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quod definitum esset a patre suo, ut interficeret David.

34. Surrexit ergo Jonathas a mensa in

* 29. Hébr. un sacrifice de famille. *Supr.* ψ 6.

ψ 30. Hébr. autr. fils méchant et rebelle.

Ibid. Hébr. autr. et à la honte du sein de ta mère, ou, plus littérale-ment, du ventre de ta mère. L'expression de l'hébreu désigne les parties secrètes, *pudenda*.

ira furoris, et non comedit in die calendarum secunda panem. Contristatus est enim super David, eo quod confudisset eum pater suus.

35. Cumque illuxisset mane, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, et puer parvulus cum eo,

36. Et ait ad puerum suum : Vade, et affer mihi sagittas, quas ego jacio. Cumque puer cucurrisset, jecit aliam sagittam trans puerum.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi, quod miserat Jonathas : et clamavit Jonathas post tergum pueri, et ait : Ecce ibi est sagitta porro ultra te.

38. Clamavitque iterum Jonathas post tergum pueri, dicens : Festina velociter, ne steteris. Collegit autem puer Jonathæ sagittas, et attulit ad dominum suum :

39. Et quid ageretur, penitus ignorabat : tantummodo enim Jonathas et David rem noverant.

40. Dedit ergo Jonathas arma sua puero, et dixit ei : Vade, et defer in civitatem.

cond jour de la fête, " parce qu'il étoit affligé de l'état de David, et de ce que son père l'avoit outragé lui-même.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, selon qu'il en étoit convenu avec David, et amena avec lui un petit garçon,

36. Auquel il dit : Allez, et rapportez-moi les flèches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre " plus loin.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où étoit la flèche que Jonathas avoit tirée, Jonathas cria derrière lui, et lui dit : Voilà la flèche qui est au delà de vous.

38. Il lui cria encore, et lui dit : Allez vite; hâtez-vous; ne demeurez point. L'enfant, ayant ramassé les flèches de Jonathas, les rapporta à son maître,

39. Sans rien comprendre à ce qui se faisoit, car il n'y avoit que Jonathas et David qui le sussent.

40. Jonathas donna ensuite ses armes à l'enfant, et lui dit : Allez, et reportez-les à la ville.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

ψ 34. Voyez au ψ 27.

ψ 36. On lit dans l'hébreu irrégulièrement נקט, qui tient du singulier נקט, *sagittam*, la flèche, et du pluriel נקטין, *sagittas*, les flèches. Les exemplaires des Septante varient; mais l'article joint à ce nom semble insinuer le pluriel. Le même mot va revenir deux fois au ψ suivant où

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

41. Quand l'enfant s'en fut allé, David sortit du lieu où il étoit, qui regardoit le midi. Il fit, par trois fois, une profonde révérence à *Jonathas*, en se baissant jusqu'à terre; et s'étant salués, en se baisant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus."

42. *Jonathas* dit donc à David : Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur demeure ferme; et que le Seigneur, comme nous avons dit, soit témoin entre vous et moi, et entre votre race et ma race, pour jamais.

43. David, en même temps, se retira, et *Jonathas* rentra dans la ville.

41. Cumque abiisset puer, surrexit David de loco, qui vergebat ad austrum; et cadens pronus in terram, adoravit tertio: et osculantes se alterutrum, fleverunt pariter, David autem amplius.

42. Dixit ergo *Jonathas* ad David: Vade in pace: quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes: Dominus sit inter me et te, et inter semen meum et semen tuum usque in sempiternum.

43. Et surrexit David, et abiit: sed et *Jonathas* ingressus est civitatem.

la Vulgate l'exprime encore par le singulier; mais au ψ 38. elle l'exprime par le pluriel, et les rabbins conviennent qu'on doit y lire le pluriel.

ψ 41. Hébr. litt. *doneo David cresceret*, peut-être faudroit-il lire *doneo dies cresceret*, jusqu'à ce que le jour crût; car ceci se passoit dès le matin, au lever de l'aurore; et lorsque le jour vint à croître, il fallut se séparer. C'est-à-dire qu'au lieu de AD DVB HGDIL, *doneo David cresceret*, on auroit peut-être lu AD HIUM IGDIL, *donec dies cresceret*.

CHAPITRE XXI.

David va à Nobé vers le grand-prêtre Achimélech, et se retire chez Achis, roi de Geth.

1. APRÈS cela, David alla à Nobé" vers le grand-prêtre Achimélech. Le tabernacle étoit alors dans cette ville. Achimélech, nommé aussi *Abiathar*, fut surpris de sa venue, et lui dit: D'où vient que vous venez

1. VENIT autem David in Nobe, ad Achimelech sacerdotem: et obstupuit Achimelech, eo quod venisset David. Et dixit ei: Quare

ψ 1. Ou Anathoth, ville sacerdotale de la tribu de Benjamin. *Jos.* xxi. 18. et *3. Reg.* 11. 26. *Neh.* xi. 32.

Ibid. Il est ainsi nommé dans l'Évangile, *Marc.* 11. 26.

tu solus, et nullus est tecum?

2. Et ait David ad Achimelech sacerdotem : Rex præcepit mihi sermonem, et dixit : Nemo sciat rem, propter quam missus es a me, et cujusmodi præcepta tibi dederim : nam et pueris condixi in illum et illum locum.

3. Nunc ergo si quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveniris.

4. Et respondens sacerdos ad David, ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantum panem sanctum : si mundi sunt pueri, maxime a mulieribus?

5. Et respondit David sacerdoti, et dixit ei : Equidem si de mulieribus agitur, continuimus nos ab heri et nudius tertius, quando egrediebamur, et fuerunt vasa puerorum sancta. Porro via hæc

seul, et qu'il n'y a personne avec vous?

2. David lui répondit : Le roi m'a donné un ordre, et m'a dit : Que personne ne sache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous" à mes gens en tel et tel lieu.

3. Si donc vous avez quelque chose à manger, quand ce ne seroit que cinq pains, ou quoi que ce soit, donnez-le-moi, car nous en avons grand besoin.

4. Le grand-prêtre lui répondit : Je n'ai point ici" de pain pour le peuple; je n'ai que du pain qui est saint et réservé aux prêtres; cependant je vous en donnerai, pourvu que vos gens soient purs, particulièrement à l'égard des femmes.

5. David répondit au grand-prêtre, et lui dit : Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier et avant-hier que nous sommes partis, nous ne nous en sommes point approchés, et nos vêtemens aussi étoient purs. Il est vrai qu'il y est arrivé quelque impureté légale en chemin; mais ils en seront aujourd'hui purifiés, "

‡ 2. On lit dans l'hébreu, יֹאדָתִי, *scire feci*, au lieu de הֹאדָתִי, *condixi*.

‡ 4. Vulg. litt. *ad manum*. Hébr. litt. *ad sub manu*; mais au ‡ 5.-8. on lit simplement *sub manu* que la Vulgate exprime par *ad manum*. Ainsi de ces deux prépositions l'une se prend pour l'autre; et quelquefois l'hébreu les joint, mais vraisemblablement dans un autre sens, comme en français nous disons *dessous* et *au-dessous*. Si l'on doute qu'elles puissent se trouver ensemble, on peut consulter la Concordance de Noldius.

‡ 5. Hébr. et Vulg. litt. *in vasis*, *vclii*, peut-être pour *celi*, *sicut vasa*. David vient de dire que leurs vêtemens ou leurs bagages *vasa*, étoient saints; peut-être veut-il dire que leur marche, devenue souillée par quelque impureté légale, deviendra en ce même jour aussi sainte que leurs bagages, par le soin qu'ils prendront de se purifier.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

avant qu'ils mangent les pains que vous nous donnerez.

Matth. xn. 3.
4.

6. Le grand-prêtre lui donna donc du pain sanctifié, car il n'y en avoit point là d'autre que les pains exposés devant le Seigneur, qui avoient été ôtés de devant sa présence, pour y en mettre de chauds en la place.

7. Or un certain homme des officiers de Saül se trouva alors au dedans du tabernacle du Seigneur. " C'étoit un Iduméen, nommé Doëg, et le plus puissant des bergers de Saül.

8. David dit encore à Achimélech : N'avez-vous point ici une lance, ou une épée ? Car je n'ai ni armes ni épée avec moi, parce que l'ordre du roi pressoit fort.

9. Le grand-prêtre lui répondit : Voilà l'épée de Goliath le Philistin, que vous avez tué dans la vallée du Térébinthe, *comme vous l'aviez consacrée au Seigneur* ; elle est enveloppée dans un drap derrière l'éphod ; si vous la voulez, prenez-la, parce qu'il n'y en a point d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là, donnez-la-moi.

10. David s'enfuit donc alors, pour éviter la colère de Saül, et se réfugia vers Achis, roi de Geth, *croquant qu'il y seroit fort en sûreté.*

11. Mais les officiers d'Achis ayant vu David, dirent à Achis : N'est-ce

polluta est, sed et ipsa hodie sanctificabitur in vasis.

6. Dedit ergo ei sacerdos sanctificatum panem : neque enim erat ibi panis, nisi tantum panes propositionis, qui sublatis fuerant a facie Domini, ut ponerentur panes calidi.

7. Erat autem ibi vir quidam deservis Saul, in die illa, intus in tabernaculo Domini : et nomen ejus Doeg Idumæus, potentissimus pastorum Saul.

8. Dixit autem David ad Achimelech : Si habes hic ad manum hastam, aut gladium ? quia gladium meum, et arma mea non tuli mecum : sermo enim regis urgebat.

9. Et dixit sacerdos : Ecce hic gladius Goliath Philisthæi, quem percussisti in valle Terebinthi, est involutus pallio post ephod : si istum vis tollere, tolle : neque enim hic est alius absque eo. Et ait David : Non est huic alter similis, da mihi eum.

10. Surrexit itaque David, et fugit in die illa a facie Saul : et venit ad Achis regem Geth.

11. Dixeruntque servi Achis ad eum, cum

† 7. Hébr. autr. du nombre de ceux qui étoient assemblés devant le Seigneur.

vidissent David: Numquid non iste est David rex terræ? nonne huic cantabant per choros, dicentes: Percussit Saul mille, et David decem millia?

12. Posuit autem David sermones istos in corde suo, et extimuit valde a facie Achis regis Geth.

13. Et immutavit os suum coram eis, et colabebatur inter manus eorum, et impingebat in ostia portæ, defluentemque salivæ ejus in barbam.

14. Et ait Achis ad servos suos: Vidistis hominem insanum: quare adduxistis eum ad me?

15. An desunt nobis furiosi, quod introduxistis istum, ut fureret, me præsentem? hincine ingredietur domum meam?

† 11. Quelques-uns traduisent: qui est devenu comme le roi de ce pays; selon les conditions du combat dont il est sorti victorieux par la défaite de Goliath.

† 13. Hébr. autr. il changea de conduite devant leurs yeux; il contrefit l'insensé entre leurs mains; il écrivoit sur les poteaux de la porte, etc. On lit dans l'hébreu irrégulièrement *visno*, pour *visnn*, et *mutavit*.

† 15. Dans l'hébreu, la lettre interrogative *n*, *An*, manque ici.

pas là ce David, qui est comme roi en son pays, par le crédit qu'il s'y est acquis?" N'est-ce pas pour lui qu'on a chanté dans les danses publiques: Saül en a tué mille, et David dix mille? *Maintenant donc que vous en êtes le maître, ne le laissez pas échapper.*

12. David fut frappé de ces paroles jusqu'au cœur; et il commença de craindre extrêmement Achis, roi de Geth.

13. C'est pourquoi il se contrefit le visage " devant les Philistins. Il se laissoit tomber entre leurs mains; se heurtoit contre les poteaux de la porte, et la salive lui couloit sur la barbe.

14. Achis dit donc à ses officiers: Vous voyiez que cet homme étoit fou; pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Est-ce que " nous n'avons pas assez de fous, sans nous avoir amené celui-ci, pour faire des folies en ma présence? Doit-on laisser entrer un tel homme dans ma maison?

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

Sup. XVIII. 7.
Eccli. XLVII.

CHAPITRE XXII.

Retraite de David dans la caverne d'Odollam, et de là chez le roi de Moab. Il revient dans le pays de Juda. Saül fait tuer tous les prêtres de Nobé. Abiathar se sauve, et se retire auprès de David.

1. ABIIIT ergo David inde, et fugit in 5.

1. DAVID sortit donc ainsi de Geth, et se retira dans la caverne d'Odol-

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

lam, *au pays de Juda*. Ses frères et toute la maison de son père l'ayant appris, vinrent l'y trouver.

2. Et tous ceux qui avoient de méchantes affaires, et ceux qui étoient ou accablés de dettes, ou mécontents, s'assemblèrent auprès de lui. Il devint leur chef, et il se trouva avec lui environ quatre cents hommes.

3. Il s'en alla de là à Maspha, qui est au pays de Moab, et dit au roi de Moab : Je vous prie de permettre que mon père et ma mère demeurent avec vous, jusqu'à ce que je sache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Il les laissa auprès du roi de Moab, et ils y demeurèrent tout le temps que David fut dans cette forteresse."

5. Alors le prophète Gad dit à David : Ne restez point dans ce fort ; sortez-en, et allez dans le pays de Juda. David partit donc de ce lieu-là, et vint au bois de Haret, *au couchant de Jérusalem*.

6. Saül aussitôt fut averti que David avoit paru *vers le bois de Haret*, avec les gens qui l'accompagnoient. Or pendant que Saül demouroit à Gabaa, *un jour* qu'il étoit dans un bois près de Rama, " ayant une lance à la main, et environné de tous ses officiers,

Ÿ 4. C'est-à-dire à Maspha.

Ÿ 6. Hébr. austr. dans le bois qui est sur la hauteur.

speluncam Odollam. Quod cum audissent fratres ejus, et omnis domus patris ejus, descenderunt ad eum illuc.

2. Et convenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti, et oppressi aere alieno, et amaro animo : et factus est eorum princeps, fueruntque cum eo quasi quadringenti viri.

3. Et profectus est David inde in Maspha, quæ est Moab, et dixit ad regem Moab : Maneat, oro, pater meus et mater mea vobiscum, donec sciam quid faciat mihi Deus.

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab : manseruntque apud eum cunctis diebus, quibus David fuit in præsidio.

5. Dixitque Gad propheta ad David : Noli manere in præsidio : proficiscere, et vade in terram Juda. Et profectus est David, et venit in saltum Haret.

6. Et audivit Saul quod apparuisset David, et viri qui erant cum eo. Saul autem cum maneret in Gabaa, et esset in nemore, quod est in Rama, hastam manu tenens,

cunctique servi ejus circumstarent eum,

7. Ait ad servos suos qui assistebant ei : Audite nunc, filii Jemini : nunquid omnibus vobis dabit filius Isai agros et vineas, et universos vos faciet tribunos et centuriones :

8. Quoniam conjurastis omnes adversum me, et non est qui mihi renuntiet, maxime cum et filius meus fœdus inierit cum filio Isai ? Non est qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi : eo quod suscitaverit filius meus servum meum adversum me, insidiantem mihi usque hodie.

9. Respondens autem Doeg idumæus, qui assistebat, et erat primus inter servos Saul : Vidi, inquit, filium Isai in Nobe, apud Achimelech filium Achitob sacerdotem,

10. Qui consuluit pro eo Dominum, et cibaria dedit ei : sed et gladium Goliath Philisthæi dedit illi.

11. Misit ergo rex ad accersendum Achi-

7. Il dit à tous ceux qui étoient auprès de lui : Ecoutez-moi, enfans de Benjamin, " vous qui êtes de ma tribu; le fils d'Isaï vous donnera-t-il" à tous des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous tribuns et centeniers,

8. Pour que vous ayez tous conjuré contremoi, sans qu'il y ait personne qui me donne aucun avis de ce que fait David, surtout voyant mon fils lié d'une étroite amitié avec le fils d'Isaï ? Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit touché de mon malheur, ni qui m'avertisse de ce qui se passe, et mon propre fils a soulevé contre moi l'un de mes serviteurs, qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de me tendre des pièges.

9. Doëg, iduméen, qui étoit alors présent, et le premier d'entre les officiers" de Saül, lui répondit : J'ai vu le fils d'Isaï à Nobe chez le grand-prêtre Achimélech, fils d'Achitob,

10. Qui a consulté le Seigneur pour lui, lui a donné des vivres, et l'épée même de Goliath le Philistin.

11. Le roi envoya donc querir le grand-prêtre Achimélech, fils d'A-

* 7. Vulg. litt. *filii Jemini*. Hébr. litt. *Benoi-Jemini*; c'est le pluriel de *Ben-Jemini*, en latin, *Benjaminita*, au pluriel *Benjaminitæ*.

Ibid. Hébr. autr. vous donnera sans doute. C'est une ironie.

* 9. Hébr. autr. qui se trouvoit alors auprès des officiers de Saül. C'est dans l'hébreu la même expression qu'au * 7. Les officiers de Saül étoient auprès de ce prince, et Doëg étoit auprès de ces officiers et il étoit le plus puissant des bergers de Saül. *Supr.* xxi. 7.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

chitob, avec tous les prêtres de la maison de son père, qui étoient à Nobé; et ils vinrent tous trouver le roi.

12. Saül dit alors à Achimélech : Ecoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit : Que vous plait-il, seigneur ?

13. Saül ajouta : Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous et le fils d'Isaï ? Pourquoi lui avez-vous donné des pains et une épée ? Et pourquoi avez-vous consulté Dieu pour lui, lui qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de chercher des moyens pour me perdre ?

14. Achimélech répondit au roi : Y a-t-il quelqu'un entre vos serviteurs qui vous soit aussi fidèle que David, lui qui est le gendre du roi; qui marche pour exécuter vos ordres, et qui a tant d'autorité dans votre maison ?

15. Est-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé de consulter le Seigneur pour lui ? J'étois bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre service. Je prie le roi de ne pas concevoir un soupçon si désavantageux, ni de moi, ni de toute la maison de mon père; car pour ce qui est de ce que vous dites présentement contre David, votre serviteur n'en a su quoi que ce soit.

ψ 14. Hébr. autr. Y a-t-il quelqu'un entre vos serviteurs qui soit semblable à David, lui qui est le fidèle et le gendre du roi ? Dans l'Écriture le nom de *fidèle* paroît signifier quelquefois une dignité.

Ibid. Au lieu de *pergens*, on lit dans l'hébreu, *sa*, *recedens*, écrit par *samoeh*; les Septante ont lu *sa*, *princeps*, écrit par *Sin* : prince à vos ordres.

ψ 15. Hébr. autr. C'est aujourd'hui que j'ai commencé, etc.

melech sacerdotem filium Achitob, et omnem domum patris ejus, sacerdotum, qui erant in Nobe, qui universi venerunt ad regem.

12. Et ait Saul ad Achimelech : Audi, fili Achitob. Qui respondit : Præsto sum, domine.

13. Dixitque ad eum Saul : Quare conjurastis adversum me, tu et filius Isai, et dedisti ei panes et gladium, et consulisti pro eo Deum, ut consurgeret adversum me, insidiator, usque hodie permanens ?

14. Respondensque Achimelech regi, ait : Et quis in omnibus servis tuis, sicut David fidelis, et gener regis, et pergens ad imperium tuum, et gloriosus in domo tua ?

15. Num hodie cœpi pro eo consulere Deum ? absit hoc a me : ne suspicetur rex adversus servum suum rem hujuscemodi, in universa domo patris mei : non enim scivit servus tuus quidquam super hoc negotio, vel modicum vel grande.

16. Dixitque rex : Morte morieris, Achimelech, tu, et omnis domus patris tui.

17. Et ait rex emissariis, qui circumstantibus eum : Convertimini, et interficite sacerdotes Domini : nam manus eorum cum David est, scientes quod fugisset, et non indicaverunt mihi. Noluerunt autem servi regis extendere manus suas in sacerdotes Domini.

18. Et ait rex ad Doeg : Convertere, tu, et irruere in sacerdotes. Conversusque Doeg, idumæus, irruit in sacerdotes, et trucidavit in die illa octoginta quinque viros vestitos ephod lineo.

19. Nobe autem civitatem sacerdotum percussit in ore gladii, viros et mulieres, et parvulos, et lactentes, bovemque, et asinum, et ovem in ore gladii.

20. Evadens autem unus filius Achimelech, filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

21. Et annuntiavit ei quod occidisset Saul sacerdotes Domini.

22. Et ait David ad Abiathar : Sciebam in die illa, quod cum ibi esset Doeg idumæus,

‡ 17. Hébr. aux coureurs.

Ibid. Hébr. litt. et non revelaverunt aurem ejus, pour aurem meam : ils ne me l'ont point dit à l'oreille, en secret.

16. Le roi lui dit : Vous mourrez présentement, Achimélech, vous et toute la maison de votre père.

17. Et il dit ensuite aux archers " qui l'environnoient : Tournez vos armes contre les prêtres du Seigneur, et tuez-les, car ils sont d'intelligence avec David : ils savoient bien qu'il s'enfuyoit, et ils ne m'en ont point donné avis." Mais les officiers du roi ne voulurent point porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur.

18. Alors le roi dit à Doëg : Vous, Doëg, allez, et jetez-vous sur ces prêtres. Et Doëg, iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes, qui portoient l'éphod de lin.

19. Il alla ensuite à Nobé, qui étoit la ville des prêtres, et fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfans, ni ceux mêmes qui étoient à la mamelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. L'un des fils d'Achimélech, fils d'Achitob, qui s'appeloit Abiathar, échappé de ce carnage, s'enfuit vers David,

21. Et vint lui dire que Saül avoit fait tuer les prêtres du Seigneur.

22. David répondit à Abiathar : Je savois bien que Doëg, iduméen, s'étant trouvé là lorsque j'y étois, ne manqueroit pas d'avertir Saül : je

Avant l'ère
chr. vulg.
1066.

Avant l'ère
chr. vulg.
1060.

suis cause de la mort de toute la maison de votre père."

23. Demeurez avec moi, et ne craignez rien : si quelqu'un entreprend sur ma vie, il entreprendra aussi sur la vôtre; et si je me sauve, vous serez sauvé avec moi.

procul dubio annuntiaret Sauli : ego sum reus omnium animarum patris tui.

23. Mane mecum, ne timeas : si quis quæsierit animam meam, quæret et animam tuam, mecumque servaberis.

ψ 22. C'est le sens de l'hébreu : *Ego causam præbui adversus omnes animas domus patris tui*. Le mot *domus* est assez visiblement omis dans la Vulgate.

CHAPITRE XXIII.

David délivre Céila. Il se retire au désert de Ziph. Saül le poursuit dans le désert de Maon.

1059.

1. APRÈS cela, on vint dire à David, qui étoit toujours dans le bois de Haret : Voilà les Philistins qui attaquent Céila, ville de la tribu de Juda, et qui pillent les granges" du pays.

2. Sur quoi David consulta le Seigneur, " et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et pourrai-je les défaire? Le Seigneur lui répondit : Allez; vous déferrez les Philistins, et vous sauvez Céila.

3. Les gens qui étoient avec David, lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici en Judée, au milieu de notre pays, nous n'y sommes pas sans crainte; que sera-ce donc si nous allons à Céila attaquer les troupes des Philistins sur leurs frontières?

4. David, pour rassurer ses gens,

1. Et annuntiaverunt David, dicentes : Ecce Philistinum oppugnant Ceilam, et diripiunt areas.

2. Consulit ergo David Dominum, dicens : Num vadam, et percutiam Philisthæos istos? Et ait Dominus ad David : Vade, et percuties Philisthæos, et Ceilam salvabis.

3. Et dixerunt viri qui erant cum David, ad eum : Ecce nos hic in Judæa consistentes timemus : quanto magis si ierimus in Ceilam adversum agmina Philistinorum.

4. Rursum ergo Da-

ψ 1. Litt. les aires.

ψ 2. En consultant le grand-prêtre Abiathar qui avoit apporté l'éphod avec lui. *Infr.* ψ 6.

vid consuluit Dominum : qui respondens , ait ei : Surge , et vade in Ceilam : ego enim tradam Philisthæos in manu tua.

5. Abiit ergo David , et viri ejus in Ceilam , et pugnavit adversum Philisthæos , et abegit jumenta eorum , et percussit eos plaga magna : et salvavit David habitatores Ceilæ.

6. Porro eo tempore , quo fugiebat Abiathar filius Achimelech ad David in Ceilam , ephod secum habens descenderat.

7. Nuntiatum est autem Sauli , quod venisset David in Ceilam : et ait Saul : Tradidit eum Deus in manus meas , conclususque est , introgressus urbem in qua portæ et seræ sunt.

8. Et præcepit Saul omni populo , ut ad pugnam descenderet in Ceilam : et obsideret David et viros ejus.

9. Quod cum David rescisset , quia præpararet ei Saul clam malum , dixit ad Abiathar sacerdotem : Applica ephod.

ψ 5. C'est-à-dire leurs bêtes de somme et de service.

ψ 6. Hébr. austr. L'éphod tomba entre ses mains. Comme ceci paroît venir trop tard , le révérend père Houbigant soupçonne que ce verset a été transposé par les copistes , et que sa place est entre les ψ 1. et 2. Mais ces constructions sont fréquentes dans le style des Hébreux qui , beaucoup plus vifs que nous , commencent par dire le fait principal , et rapportent ensuite , par forme d'explication , le fait antérieur que nous aurions mis devant.

ψ 9. Le mot hébreu peut quelquefois signifier *præparare clam* ; mais

consulta encore le Seigneur , et le Seigneur lui répondit : Allez , marchez à Céila , car je vous livrerai les Philistins entre les mains.

5. David s'en alla donc avec ses gens à Céila ; il combattit contre les Philistins , en fit un grand carnage , emmena leurs troupeaux , et sauva les habitans de Céila.

6. Or quand Abiathar , fils d'Achimélech , se réfugia vers David , *avant qu'il allât à Céila* , il apporta avec lui l'éphod du grand-prêtre ; *et c'est par ce moyen qu'il consultoit le Seigneur.*

7. Lorsque Saül eut appris que David étoit venu à Céila , il dit : Dieu me l'a livré entre les mains ; il est pris , puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes et des serrures.

8. Il commanda donc à tout le peuple de marcher *secrètement* contre Céila , et d'y assiéger David et ses gens.

9. David fut averti que Saül se préparoit *secrètement* à le perdre , et il dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod , *pour consulter le Seigneur.*

Avant l'ère chr. vulg. 1059.

Avant Père
chr. vulg.
1059.

10. Et David dit : Seigneur Dieu d'Israël, votre serviteur a entendu dire que Saül se prépare à venir à Céila, pour détruire cette ville à cause de moi ;

11. Les habitans de Céila me livreront-ils entre ses mains, et Saül y viendra-t-il, comme votre serviteur l'a ouï dire ? Seigneur Dieu d'Israël, faites connoître à votre serviteur ce qui en arrivera. Le Seigneur répondit : Saül viendra.

12. David dit encore : Ceux de Céila me livreront-ils avec mes gens entre les mains de Saül ? Le Seigneur lui répondit : Ils vous livreront entre ses mains, si vous restez avec eux.

13. David se disposa donc à s'en aller avec ses gens au nombre d'environ six cents hommes ; et, étant partis de Céila, ils marchaient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans savoir où s'arrêter. Saül, ayant appris que David s'étoit retiré de Céila, et sauvé, ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeuroit dans le désert, dans des lieux très-forts ; et il se retira sur la montagne du désert de Ziph, qui étoit couverte d'arbres. Saül le cherchoit sans cesse ; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. David sut que Saül s'étoit mis en campagne, pour trouver moyen

10. Et ait David : Domine Deus Israel, audivit famam servus tuus, quod disponat Saul venire in Ceilam, ut evertat urbem propter me :

11. Si tradent me viri Ceilæ in manus ejus ? et si descendet Saul, sicut audivit servus tuus ? Domine Deus Israel, indica servo tuo. Et ait Dominus : Descendet.

12. Dixitque David : Si tradent me viri Ceilæ, et viros, qui sunt mecum, in manus Saul ? et dixit Dominus : Tradent.

13. Surrexit ergo David et viri ejus quasi sexcenti, et egressi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti : nuntiatumque est Sauli, quod fugisset David de Ceila, et salvatus esset : quam ob rem dissimulavit exire.

14. Morabatur autem David in deserto in locis firmissimis, mansitque in monte solitudinis Ziph, in monte opaco : quærebatur eum tamen Saul cunctis diebus, et non tradidit eum Deus in manus ejus.

15. Et vidit David quod egressus esset

il peut également signifier *aperte* ; c'est-à-dire, qu'en général il signifie simplement *preparare, moliri*.

† 14. Dans la partie méridionale de Juda.

Saul ut quæreret animam ejus : porro Daviderat in deserto Ziph in sylva.

16. Et surrexit Jonathas filius Saul, et abiit ad David in sylvam, et confortavit manus ejus in Deo dixitque ei :

17. Ne timeas : neque enim inveniet te manus Saul patris mei, et tu regnabis super Israel, et ego ero tibi secundus, sed et Saul pater meus scit hoc.

18. Percussit ergo uterque fœdus coram Domino : mansitque David in sylva : Jonathas autem reversus est in domum suam.

19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Nonne ecce David latitat apud nos in locis tutissimis sylvæ, in colle Hachila, quæ est ad dexteram deserti ?

20. Nunc ergo, sicut desideravit anima tua ut descenderes, descende : nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

21. Dixitque Saul :

de le perdre ; *c'est pourquoi* il demeura *toujours* au désert de Ziph, *caché* dans la forêt.

16. Jonathas, fils de Saül, vint l'y trouver, et le rassura en *le faisant souvenir des promesses de Dieu*, et en lui disant :

17. Ne craignez point, car Saül mon père ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël, et je serai le second après vous *en dignité, comme je serai le premier à vous secondor dans toutes vos entreprises* ; et mon père le sait bien lui-même, *étant informé des desseins de Dieu sur vous, et de l'alliance que nous avons contractée ensemble.*

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur ; après cela, David demeura dans la forêt, et Jonathas retourna dans sa maison.

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : Ne savez vous pas que David est caché parmi nous dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à la droite du désert ? "

20. Puis donc que vous désirez de le trouver, vous n'avez qu'à venir ; et c'est notre affaire de vous le livrer entre les mains.

21. Saül leur répondit : Bénissez-

ψ. 17. Le père de Carrières réunit ici dans sa paraphrase deux sens du même texte.

✠ 19. Hébr. autr. à la droite de Jésimon, comme la Vulgate l'exprime au ψ 24.

Avant l'ère
chr. vulg.
1059.

vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Allez donc, je vous prie; faites toute sorte de diligence; cherchez, furetez, considérez bien où il peut être, ou qui peut l'avoir vu; car il se doute bien que je l'observe, et que je l'épie, *pour l'attraper.*"

23. Sondez, remarquez tous les lieux où il a coutume de se cacher; et lorsque vous vous serez bien assurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aïlle avec vous. Quand il se seroit caché au fond de la terre," j'irai le chercher dans toutes les familles de Juda."

24. Ceux de Ziph s'en retournerent ensuite chez eux, avant Saül. Or David et ses gens étoient alors dans le désert de Maon, " dans la plaine *qui est au midi de Juda*, à la droite de Jésimon.

25. Saül, accompagné de tous ses gens, alla donc l'y chercher; David, en ayant eu avis, se retira au rocher du désert de Maon, dans lequel il demeuroit. Saül en fut averti, et il entra dans le désert de Maon, pour l'y poursuivre.

26. Saül côtoyoit la montagne d'un

Benedicti vos a Domino, quia doluistis vicem meam.

22. Abite ergo, oro, et diligentius præparate, et curiosius agite, et considerate locum ubi sit pes ejus, vel quis viderit eum ibi: recogitat enim de me, quod callide insidier ei.

23. Considerate et videte omnia latibula ejus, in quibus absconditur, et revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiscum. Quod si etiam in terram se abstruserit, perscrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi surgentes abierunt in Ziph ante Saul: David autem et viri ejus erant in deserto Maon, in campesribus, ad dexteram Jesimon.

25. Ivit ergo Saul et socii ejus ad quærendum eum: et nuntiatum est David, statimque descendit ad petram, et versabatur in deserto Maon: quod cum audisset Saul, persecutus est David in deserto Maon.

26. Et ibat Saul ad

‡ 22. Hébr. autr. car on m'a dit que c'est un homme qui use adroitement d'artifice.

‡ 23. Hébr. et s'il est dans le pays.

Ibid. Litt. dans tous les mille de Juda. C'est que les tribus étoient divisées par maisons et familles formant ensemble mille hommes, qui avoient leurs chefs appelés *chefs de mille*.

‡ 24. Ou, selon l'historien Joseph, dans le désert de Siméon, différent du désert de Maon, dont il est parlé au ‡ suiv.

latus montis ex parte una : David autem et viri ejus erant in latere montis ex parte altera : porro David desperabat se posse evadere a facie Saul : itaque Saul et viri ejus, in modum coronæ cingebant David et viros ejus, ut caperent eos.

27. Et nuntius venit ad Saul, dicens : Festina, et veni, quoniam infuderunt se Philisthiim super terram.

28. Reversus est ergo Saul desistens persequi David, et perrexit in occursum Philistinorum. Propter hoc vocaverunt locum illum, Petram dividentem.

† 26. Hébr. David se hâtoit (ou, étoit en peine) d'échapper des mains de Saül.

côté, et David avec ses gens la côtoyoit de l'autre. David désespéroit de pouvoir échapper des mains de Saül *sans une protection particulière de Dieu*; car Saül et ses gens tenoient David et ceux qui étoient avec lui, environnés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Mais en même temps, un courrier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir, car les Philistins ont fait une irruption dans le pays.

28. Saül cessa donc de poursuivre David, et marcha contre les Philistins. C'est pourquoi l'on a appelé ce lieu-là le Rocher de séparation.

Avant l'ère
chr. vulg.
1059.

CHAPITRE XXIV.

David se retire dans la caverne d'Engaddi. Saül y entre seul : David coupe le bord de son manteau. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. ASCENDIT ergo David inde : et habitavit in locis tutissimis Engaddi.

2. Cumque reversus esset Saul, postquam persecutus est Philisthæos, nuntiaverunt ei, dicentes : Ecce David in deserto est Engaddi.

3. Assumens ergo

1. DAVID étant sorti de ce lieu-là, demeura à Engaddi, *près la mer Morte*, dans des lieux très-sûrs, et dans des cavernes très-vastes, qui étoient presque inaccessibles.

2. Et Saül étant revenu, après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David étoit dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois millo

1058.

Avant l'ère
chr. vulg.
1058.

hommes choisis de tout Israël, et il se mit en campagne, résolu d'aller chercher David et ses gens jusque sur les rochers les plus escarpés, où il n'y a que des chèvres sauvages qui puissent monter.

4. Et étant venus à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin, il se trouva là une caverne, où il entra pour une nécessité naturelle : " cependant David et ses gens s'étoient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Les gens de David lui dirent : Voici ce jour *favorable* dont le Seigneur vous a dit : Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la casaque de Saül.

6. Et aussitôt il se repentit en lui-même de ce qu'il lui avoit ainsi coupé le bord de son vêtement, *comme ayant en cela manqué au respect qu'il devoit à son roi.*

7. Et il dit à ses gens : Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui est mon maître et l'oïnt du Seigneur, et de mettre la main sur lui, puisqu'il est le christ *et l'oïnt* du Seigneur.

8. David, par ses paroles, arrêta la violence de ses gens, et les empêcha de se jeter sur Saül, *comme ils*

Saul tria millia electorum virorum ex omni Israel, perrexit ad investigandum David et virosejus, etiam super abruptissimas petras, quæ solis ibicibus perviæ sunt.

4. Et venit ad caulas ovium, quæ se offerebant vianti : eratque ibi spelunca quam ingressus est Saul, ut purgaret ventrem : porro David et viri ejus in interiore parte speluncæ latebant.

5. Et dixerunt servi David ad eum : Ecce dies de qua locutus est Dominus ad te ; Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei sicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergo David, et præcidit oram chlamydis Saul silenter.

6. Post hæc percussit cor suum David, eo quod abscidisset oram chlamydis Saul.

7. Dixitque ad viros suos : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hanc rem domino meo, christo Domini, ut mittam manum meam in eum, quia christus Domini est.

8. Et confregit David viros suos sermonibus, et non permisit

ÿ 4. Vulg. litt. *ut purgaret ventrem.* Hébr. litt. *ut operiret pedes suos.* C'est le même sens : pour couvrir ses pieds en satisfaisant au besoin de la nature.

eos ut consurgerent in Saul : porro Saul exurgens de spelunca, pergebat cœpto itinere.

9. Surrexit autem et David post eum : et egressus de spelunca, clamavit post tergum Saul, dicens : Domine mi rex. Et respexit Saul post se : et inclinans se David pronus in terram, adoravit,

10. Dixitque ad Saul : Quare audis verba hominum loquentium : David quærit malum adversum te ?

11. Ecce hodie viderunt oculi tui, quod tradiderit te Dominus in manu mea, in spelunca : et cogitavi ut occiderem te, sed percussisti oculus meus : dixi enim : Non extendam manum meam in dominum meum, quia christus Domini est.

12. Quia potius, pater mi, vide, et cognosce oram chlamydis tuæ in manu mea : quoniam cum præscinderem summitatem chlamydis tuæ, nolui extendere manum meam in te : animadvertite, et vide, quoniam non est in manu mea malum, neque iniqui-

vouloient le faire. Saül étant sorti de la caverne, continua son chemin.

9. David le suivit, et, étant sorti de la caverne *torsque Saül en fut un peu éloigné*, il cria après lui, et lui dit : Mon seigneur et mon roi. Saül regarda derrière lui; et David lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'à terre,

10. Et lui dit : Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous disent : David ne cherche qu'une occasion de vous perdre ?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains, dans la caverne où vous êtes entré. J'ai même eu la pensée de vous tuer, *ou plutôt l'on a tâché de me l'inspirer*; mais je ne l'ai point fait, car j'ai dit en moi-même : Je ne porterai point la main sur mon maître, parce que c'est l'oint du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnoissez si ce n'est pas là le bord de votre casaque, que je tiens dans ma main; et qu'en coupant l'extrémité de votre vêtement, je n'ai point voulu porter la main sur vous, *comme je pouvois le faire très-aisément.* Après cela, considérez, et voyez vous-même que je ne suis coupable d'aucun mal ni d'aucune injustice, et que je n'ai point péché contre vous; et cependant vous cher-

Avant l'ère
chr. vulg.
1058.

‡ 11. On peut traduire ainsi l'hébreu : On m'a dit de vous tuer. On y lit *VAMR*, qui peut signifier *et dictum est*. L'interprète syrien et le paraphraste chaldéen on lu *VAMRU*, et *diacerunt*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1058.

chez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur soit le juge entre vous et moi ; c'est à lui de me faire justice à votre égard ; mais pour moi , je n'attenterai jamais à votre personne.

14. C'est aux impies à faire des actions impies , selon l'ancien proverbe : *pour moi je ne suis pas de ce nombre*. Ainsi Dieu me garde de porter *jamais* la main sur vous.

15. Qui poursuivez-vous, ô roi d'Israël ? Qui poursuivez-vous ? Vous poursuivez *un homme qui est à votre égard comme un chien mort et comme une puce*.

16. Que le Seigneur en soit le juge, et qu'il juge *tui-même* entre vous et moi ; qu'il considère *ce qui se passe*, qu'il prenne la défense de ma cause, et me délivre de vos mains.

17. Après que David eut parlé de cette sorte à Saül, Saül lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David ? En même temps jetant un grand soupir, il versa des larmes ;

18. Et il ajouta : Vous êtes plus juste que moi, car vous ne m'avez fait que du bien, et je ne vous ai rendu que du mal.

19. Et vous m'avez donné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avez pour moi, puisque le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conservé la vie, *par une générosité très-rare*.

20. Car qui est celui qui, ayant trouvé son ennemi à son avantage,

tas, neque peccavi in te : tu autem insidiaris animæ meæ ut auferas eam.

13. Judicet Dominus inter me et te, et ulciscatur me Dominus ex te : manus autem mea non sit in te.

14. Sicut et in proverbio antiquo dicitur : Ab impiis egredietur impietas : manus ergo mea non sit in te.

15. Quem persequeris, rex Israel ? quem persequeris ? canem mortuum persequeris, et pulicem unum.

16. Sit Dominus judex, et judicet inter me et te : et videat, et judicet causam meam, et eruat me de manu tua.

17. Cum autem complisset David loquens sermones hujuscemodi ad Saul, dixit Saul : Numquid vox hæc tua est, fili mi David ? Et levavit Saul vocem suam, et flevit :

18. Dixitque ad David : Justior tu es quam ego : tu enim tribuisti mihi bona, ego autem reddidi tibi mala.

19. Et tu indicasti hodie quæ feceris mihi bona : quomodo tradiderit me Dominus in manum tuam, et non occideris me.

20. Quis enim cum invenerit inimicum

suum, dimittet eum in via bona? Sed Dominus reddat tibi vicissitudinem hanc pro eo quod hodie operatus es in me.

21. Et nunc quia scio quod certissime regnaturus sis, et habiturus in manu tua regnum Israel :

22. Jura mihi in Domino, ne deleas semen meum post me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Sauli. Abiit ergo Saul in domum suam: et David et viri ejus ascenderunt ad tutiora loca.

¶ 20. Hébr. litt. *Et cum invenerit vir inimicum suum, et dimiserit eum in via bona : et Dominus reddat tibi bonum, pro die hac qua fecisti mihi.* En consultant l'interprète syrien, on aperçoit que quelques mots ont été omis; et il paroît qu'on a fait aussi quelques transpositions. Il y a lieu de soupçonner qu'on lisoit : *Et cum invenerit vir inimicum suum in via, et dimiserit eum, Dominus reddet ei bonum : Dominus ergo reddat tibi bonum pro eo quod die hac fecisti mihi!* Ces mots, *Dominus reddet ei bonum*, sont dans la version syriaque. Lorsqu'un homme aura trouvé son ennemi dans son chemin, et l'aura laissé aller, le Seigneur lui en rendra la récompense. Que le Seigneur vous récompense donc pour ce que vous avez fait aujourd'hui envers moi.

¶ 22. C'est-à-dire ma race qui doit perpétuer la mémoire de mon nom.

le laisse aller sans lui faire aucun mal? Que le Seigneur récompense lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui. "

21. Et comme je sais très-certainement que vous régnerez, et que vous posséderez le royaume d'Israël,

22. Jurez-moi par le Seigneur, que vous ne détruirez point ma race après moi, et que vous n'exterminerez point mon nom " de la maison de mon père.

23. David le jura à Saül. Saül retourna dans sa maison; et David et ses gens se retirèrent dans des lieux plus sûrs.

Avant l'ère
chr. vulg.
1058.

CHAPITRE XXV.

Mort de Samuël. David se retire dans le désert de Pharan. Nabal lui refuse des vivres : Abigaïl apaise David. Nabal meurt. David épouse Abigaïl et Achinoam, et Michol est donnée à Phalti.

1. MORTUUS est autem Samuel, et congregatus est universus Israel, et planxerunt eum et sepelierunt

1. SAMUEL étant mort, tout Israël s'assembla pour le pleurer; et il fut enterré dans sa maison de Ramatha. Alors David se retira dans le désert de Pharan. "

¶ 1. Dans l'Arabie Pétrée, au midi de Juda.

1057.
Infr. XXVIII.
3.
Ecclesi. XLVI.
23.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

2. Or il y avoit " un homme dans le désert de Maon, *proche le désert de Pharan*, qui avoit son bien sur le Carmel. Cet homme étoit extrêmement riche; il avoit trois mille brebis, et mille chèvres: il arriva qu'il fit tondre *alors* ses brebis sur le Carmel, *de la tribu de Juda*.

3. Il s'appeloit Nabal, et sa femme Abigaïl: Abigaïl étoit très-prudente et fort belle; mais pour lui, c'étoit un homme dur, brutal et très-méchant; il étoit de la race de Caleb, *mais très-éloigné de sa vertu*.

4. David, ayant donc appris dans le désert que Nabal faisoit tondre ses brebis,

5. Lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit: Allez-vous-en sur le Carmel trouver Nabal; saluez-le de ma part civilement,

6. Et dites-lui: Que la paix soit avec mes frères" et avec vous; que la paix soit dans votre maison; que la paix soit sur tout ce que vous possédez.

7. J'ai appris que vos bergers, qui étoient avec nous dans le désert,

eum in domo sua in Ramatha. Consurgensque David descendit in desertum Pharan.

2. Erat autem vir quispiam in solitudine Maon, et possessio ejus in Carmelo, et homo ille magnus nimis: erantque ei oves tria millia, et mille capræ: et accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

3. Nomen autem viri illius erat Nabal, et nomen uxoris ejus Abigail: eratque mulier illa prudentissima et speciosa: porro vir ejus durus, et pessimus, et malitiosus: erat autem de genere Caleb.

4. Cum ergo audisset David in deserto, quod tonderet Nabal gregem suum,

5. Misit decem juvenes, et dixit eis: Ascendite in Carmelum, et venietis ad Nabal, et salutabitis eum ex nomine meo pacifice,

6. Et dicetis: Sit fratribus meis, et tibi pax, et domui tuæ pax, et omnibus, quæcumque habes, sit pax.

7. Audivi quod tonderent pastores tui,

ψ 2. Le mot *Erat autem* est omis dans l'hébreu.

ψ 6. Au lieu de ces mots: *Et dicetis: Sit fratribus meis*, on lit dans l'hébreu: *Et dicetis sicut viventibus*. Mais au lieu de *LEKI*, *viventibus*, saint Jérôme semble avoir lu *LAKI*, *fratri meo*, ou *fratribus meis*. Peut-être faudroit-il lire *LO AKI ATH*, *ci*: *Frater meus (es) tu*: Parlez-lui ainsi: Vous êtes mon frère; que la paix soit sur vous, etc.

qui erant nobiscum in deserto : nunquam eis molesti fuimus, nee aliquando defuit quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiscum in Carmelo.

8. Interroga pueros tuos, et indicabunt tibi. Nunc ergo inveniant pueri tui gratiam in oculis tuis : in die enim bona venimus ; quodcumque invenerit manus tua, da servis tuis, et filio tuo David.

9. Cumque venissent pueri David, locuti sunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David : et siluerunt.

10. Respondens autem Nabal pueris David, ait : Quis est David ? et quis est filius Isai ? hodie increverunt servi qui fugiunt dominos suos.

11. Tollam ergo panes meos, et aquas meas, et carnes pecorum quæ occidi tonso-ribus meis, et dabo viris quos nescio unde sint ?

12. Regressi sunt itaque pueri David per viam suam, et reversi venerunt et nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Tunc ait David

tondent *vos brebis*. Nous ne leur avons jamais fait aucune peine, et ils n'ont rien perdu de leur troupeau, pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous sur le Carmel.

8. Demandez-le à vos gens, et ils vous le diront. Que vos serviteurs trouvent donc maintenant grace devant vos yeux ; car nous venons à vous dans un jour de joie. " Donnez à vos serviteurs, et à David votre fils, " tout ce qu'il vous plaira.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent ces mêmes paroles de la part de David, et attendirent sa réponse.

10. Mais Nabal leur répondit : Qui est David, et qui est le fils d'Isaï, pour que je lui fasse des présents ? On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuient leur maître.

11. Quoi, j'irai prendre mon pain et mon eau, et la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, et je les donnerai à des gens que je ne connois point ! *Je n'en ferai rien.*

12. Les gens de David étant retournés sur leurs pas, vinrent le retrouver, et lui rapportèrent tout ce que Nabal leur avoit dit.

13. Alors David dit à ses gens :

✧ 8. C'étoit la coutume de faire des fêtes et des réjouissances dans le temps auquel on tondoit les brebis.

Ibid. Il s'appelle ainsi peut-être à cause de l'âge de Nabal.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

Que chacun prenne son épée. Tous prirent leurs épées, et David prit aussi la sienne, et marcha, suivi d'environ quatre cents hommes; et deux cents demeurèrent pour garder le bagage.

14. Alors un des serviteurs de Nabal dit à Abigaïl, sa femme : David vient d'envoyer du désert quelques-uns de ses gens pour faire un compliment à notre maître; mais il les a rebutés avec rudesse. "

15. Ces gens-là nous ont été très-utiles, et ils ne nous ont fait aucune peine; tant que nous avons été avec eux dans le désert, il ne s'est rien perdu *de nos troupeaux*.

16. Ils nous servoient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant le temps que nous avons été au milieu d'eux avec nos troupeaux; *ils nous ont mis à couvert des courses des Philistins*.

17. C'est pourquoi pensez-y un peu, et voyez ce que vous avez à faire; car quelque grand malheur est près de tomber sur votre mari et sur votre maison, parce que cet homme-là est un fils de Bélial" et personne ne sauroit plus lui parler, *tant il est violent et emporté*.

18. En même temps Abigaïl prit en grande hâte deux cents pains,

pueris suis : Accingatur unusquisque gladio suo. Et accincti sunt singuli gladiis suis, accinctusque est et David ense suo : et secuti sunt David quasi quadringenti viri : porro ducenti remanserunt ad sarcinas.

14. Abigaïl autem uxori Nabal nuntiavit unus de pueris suis, dicens : Ecce David misit nuntios de deserto, ut benedicerent domino nostro : et aversatus est eos.

15. Homines isti boni satis fuerunt nobis, et non molesti : nec quidquam aliquando periit omni tempore, quo fuimus conversati cum eis in deserto :

16. Pro muro erant nobis tam in nocte quam in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

17. Quam ob rem considera, et recogita quid facias : quoniam completa est malitia adversum virum tuum, et adversum domum tuam, et ipse est filius Belial, ita ut nemo possit ei loqui.

18. Festinavit igitur Abigaïl, et tulit du-

‡ 14. Hébr. litt. il est tombé sur eux comme un oiseau sur sa proie.

‡ 17. C'est-à-dire un méchant.

centos panes, et duos utres vini, et quinque arietes coctos, et quinque sata polentæ, et centum ligaturas uvæ passæ, et ducentas massas caricarum, et posuit super asinos :

19. Dixitque pueris suis : Præcedite me : ecce ego post tergum sequar vos. Viro autem suo Nabal non indicavit.

20. Cum ergo ascendisset asinum, et descenderet ad radices montis, David et viri ejus descendebant in occursum ejus : quibus et illa occurrit.

21. Et ait David : Vere frustra servavi omnia quæ hujus crant in deserto, et non periiit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant : et reddidit mihi malum pro bono.

22. Hæc faciat Deus inimicis David, et hæc addat, si reliquero de omnibus quæ ad ipsum pertinent usque mane, mingentem ad parietem.

23. Cum autem vi-

deux vaisseaux" pleins de vin, cinq moutons prêts à manger," cinq boisseaux de farine," cent paquets de raisins secs," et deux cents cabas de figes sèches. Elle mit tout cela sur des ânes,

19. Et dit à ses gens : Allez devant; je vais vous suivre. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal, son mari.

20. Etant donc montée sur un âne, comme elle descendoit au pied de la montagne, elle rencontra David et ses gens qui venoient dans le même chemin.

21. David disoit alors : C'est bien en vain que j'ai conservé dans le désert tout ce qui étoit à cet homme, sans qu'il s'en soit rien perdu ; puisque après cela, il me rend le mal pour le bien.

22. Que Dieu traite les ennemis" de David dans toute sa sévérité, comme je vais moi-même traiter Nabal ; car je jure qu'il ne restera rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, ni homme, ni bête."

23. Abigaïl, ayant aperçu David,

ψ 18. Litt. deux outres.

Ibid. Vulg. litt. coctos. Hébr. alit. paratos.

Ibid. Litt. cinq séahs de farine grillée ; le séah contenoit environ dix pintes.

Ibid. Hébr. litt. cent raisins secs ; ce qui pourroit s'entendre de ces gros raisins qu'on voyoit dans la Palestine. *Infr.* xxx. 12.

ψ 22. Selon quelques exemplaires des Septante : Que Dieu me traite, ou que Dieu traite David dans toute sa rigueur, s'il reste rien en vie, etc. La leçon de la Vulgate est conforme à l'hébreu, et aux autres exemplaires de la version des Septante. On peut comparer cette expression avec celle qu'on trouvera dans le livre suivant, chap. iii. 35. et xix. 15.

Ibid. *Mingentem ad parietem*, c'est-à-dire, non pas même un chien.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

descendit de dessus son âne, et lui fit une profonde révérence, en se prosternant le visage contre terre.

24. Elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Que cette *méchanceté de mon mari, et cette iniquité qu'il a commise contre vous*, mon seigneur, tombe sur moi. " Permettez *seulement*, je vous prie, à votre servante de vous parler, et ne refusez pas de l'entendre.

25. Que le cœur de mon seigneur et de mon roi " ne soit point sensible à l'injustice de Nabal, parce qu'il est insensé ; et son nom même, *qui signifie fou*, marque sa folie ; car pour moi, mon seigneur, je n'ai point vu les gens que vous avez envoyés. *David commençant à s'apaiser par ces paroles d'Abigail, elle ajouta :*

26. Maintenant donc, mon seigneur, vive le Seigneur, et vivez vous-même, puisque le Seigneur " vous a empêché de venir répandre le sang, et qu'il vous a retenu la main, *en m'envoyant au-devant de vous ; qu'il en soit béni à jamais*, et que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent semblables à Nabal ; *car vous ne devez pas douter que le Seigneur ne le punisse de l'injure qu'il vous a faite.* " Ne pensez donc plus à vous en venger vous-même.

27. Mais recevez, je vous prie, "

† 24. Hébr. litt. *In me ego*. Cet *ego*, en hébreu אָנִי, paroît venir du mot אֲדֹנָי, *domine mi*, qui suit ; ce n'est vraisemblablement qu'une faute de copiste.

† 25. *Rex*. Ce mot n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante.

† 26. C'est dans le sens de l'hébreu : *quia prohibuit te Dominus*.

Ibid. Autr. qu'ils deviennent semblables à Nabal ; c'est-à-dire, qu'ils deviennent aussi foibles et aussi méprisables que lui.

† 27. Ce mot *suscipe*, ou, selon le style des Hébreux, *suscipe, quæso*, est omis dans l'hébreu.

disset Abigail David, festinavit, et descendit de asino, et proci-dit coram David super faciem suam, et adoravit super terram,

24. Et cecidit ad pedes ejus, et dixit : In me sit, domine mi, hæc iniquitas : loquatur, obsecro, ancilla tua in auribus tuis, et audi verba famulæ tuæ.

25. Ne ponat, oro, dominus meus rex cor suum super virum istum iniquum Nabal : quoniam secundum nomen suum stultus est, et stultitia est cum eo : ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos misisti.

26. Nunc ergo, domine mi, vivit Dominus, et vivit anima tua, qui prohibuit te ne venires in sanguinem, et salvavit manum tuam tibi : et nunc fiant sicut Nabal inimici tui, et qui quæ-runt domino meo malum.

27. Quapropter sus-

cipe benedictionem hanc, quam attulit ancilla tua tibi domino meo : et da pueris qui sequuntur te dominum meum.

28. Aufer iniquitatem famulæ tuæ : faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prælia Domini, domine mi, tu præliaris : malitia ergo non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

29. Si enim surrexerit aliquando homo persequens te, et quærens animam tuam, erit anima domini mei custodita quasi in fasciculo viventium, apud Dominum Deum tuum : porro inimicorum tuorum anima rotabitur, quasi in impetu et circulo fundæ.

30. Cum ergo fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus est bona de te, et constituerit te ducem super Israël,

31. Non erit tibi hoc in singultum, et in scrupulum cordis domino meo, quod effuderis sanguinem innoxium, aut ipse te

ce présent, que votre servante vous apporte pour vous, mon seigneur, et pour en faire part à tous vos gens.

28. Remettez l'iniquité de *Nabal* à la prière de votre servante ; vous ferez en cela une action digne des desseins que Dieu a sur vous ; car le Seigneur très-certainement établira votre maison, parce que vous combattez pour lui : qu'il ne trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie."

29. S'il s'élève un jour quelqu'un qui vous persécute, mon seigneur, et qui cherche à vous ôter la vie, votre vie précieuse au Seigneur votre Dieu sera du nombre de celle des vivans, qu'il tient comme en sa garde ;" mais celle de vos ennemis sera agitée et jetée bien loin, comme une pierre lancée avec effort dans une fronde.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, et qu'il vous aura établi chef sur Israël,

31. Le cœur de mon seigneur n'aura point ce scrupule, ni ce remords, d'avoir répandu" le sang innocent, et de s'être vengé lui-même ; et quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous souviendrez, mon seigneur, de

‡ 28. Hébr. autr. et qu'il ne s'est jamais trouvé en vous aucun mal.

‡ 29. Litt. elle sera liée dans le faisceau des vivans. Cette comparaison est prise de l'argent qui, avant d'être réduit en monnaie, consistoit autrefois en petites broches ou lingots, qu'on lioit ensemble, et dont on faisoit un faisceau.

‡ 31. Hébr. litt. *et quod effuderis*. Cette conjonction, qui n'est point amenée, est assez visiblement une faute de copiste.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

votre servante, *et du conseil qu'elle ose aujourd'hui vous donner.*

32. David répondit à Abigaïl : Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni, de vous avoir envoyée aujourd'hui au-devant de moi ; que votre parole soit bénie ;

33. Et soyez bénie vous-même, de ce que vous m'avez empêché de répandre le sang, et de me venger de ma propre main ;

34. Car sans cela, je jure par le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que si vous ne fussiez venue promptement au-devant de moi, il ne seroit resté en vie demain au matin dans la maison de Nabal, ni homme, ni bête.

35. David reçut donc de sa main tout ce qu'elle avoit apporté, et lui dit : Allez en paix dans votre maison ; j'ai fait ce que vous m'avez demandé ; et c'est en considération de votre personne, que je l'ai fait.

36. Abigaïl ensuite retourna vers Nabal ; et elle trouva qu'il faisoit dans sa maison un festin de roi : son cœur nageoit dans la joie, car il avoit tant bu, qu'il étoit tout ivre. Abigaïl ne lui parla de rien jusqu'au matin.

37. Le lendemain, lorsqu'il eut dissipé les vapeurs du vin, sa femme lui rapporta tout ce qui s'étoit passé ;

ultus fueris : et cum benefecerit Dominus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

32. Et ait David ad Abigail : Benedictus Dominus Deus Israel, qui misit hodie te in occursum meum, et benedictum eloquium tuum,

33. Et benedicta tu, quæ prohibuisti me hodie ne irem ad sanguinem, et ulciscerer me manu mea.

34. Alioquin vivit Dominus Deus Israel, qui prohibuit me ne malum facerem tibi : nisi cito venisses in occursum mihi, non remansisset Nabal usque ad lucem matutinam, mingens ad parietem.

35. Suscepit ergo David de manu ejus omnia quæ attulerat ei, dixitque ei : Vade pacifice in domum tuam : ecce audivi vocem tuam, et honoravi faciem tuam.

36. Venit autem Abigail ab Nabal : et ecce erat ei convivium in domo ejus, quasi convivium regis, et cor Nabal jucundum : erat enim ebrius nimis : et non indicavit ei verbum pusillum aut grande usque mane.

37. Diluculo autem cum digessisset vinum Nabal, indicavit ei

uxor sua verba hæc, et emortuum est cor ejus intrinsecus, et factus est quasi lapis.

38. Cumque pertransissent decem dies, percussit Dominus Nabal, et mortuus est.

39. Quod cum audisset David mortuum Nabal, ait : Benedictus Dominus, qui judicavit causam opprobrii mei de manu Nabal, et servum suum custodivit a malo, et malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Misit ergo David, et locutus est ad Abigail, ut sumeret eam sibi in uxorem.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, et locuti sunt ad eam, dicentes : David misit nos ad te, ut accipiat te sibi in uxorem.

41. Quæ consurgens adoravit prona in terram, et ait : Ecce famula tua sit in ancillam, ut lavet pedes servorum domini mei.

42. Et festinavit, et surrexit Abigail, et ascendit super asinum, et quinque puellæ ierunt cum ea, pedissequæ ejus, et secuta est nuntios David : et facta est illi uxor.

43. Sed et Achinoam

et son cœur fut comme frappé de mort en lui-même, et demeura insensible comme une pierre.

38. Dix jours après, le Seigneur le frappa véritablement, et il mourut.

39. David ayant appris la mort de Nabal, dit : Béni soit le Seigneur, qui m'a vengé de la manière outrageuse dont Nabal m'avoit traité, qui a préservé son serviteur du mal qu'il étoit près de faire, *en se vengeant lui-même*, et a fait retomber l'iniquité de Nabal sur sa tête, *sans que j'y aie eu part.* Cependant David envoya vers Abigail, et lui fit parler pour la demander en mariage.

40. Les gens de David vinrent la trouver sur le Carmel, et lui dirent : David nous a envoyés vers vous, pour vous témoigner qu'il souhaite de vous épouser.

41. Abigail aussitôt se prosterna jusqu'à terre, et dit : Votre servante seroit trop heureuse d'être employée à laver les pieds des serviteurs de mon seigneur.

42. Abigail ensuite se levant promptement, monta sur un âne; et cinq filles qui la servoient, allèrent avec elle. Elle suivit les gens de David, et elle l'épousa.

43. David épousa aussi Achinoam,

‡ 43. Autr. avoit aussi épousé Achinoam. Elle est toujours nommée avant Abigail.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

qui étoit de Jezraël; " et l'une et l'autre furent ses femmes.

44. Saül, de son côté, donna Michol sa fille, femme de David, à Phalti, " fils de Laïs, qui étoit de Gallim."

accepit David de Jezrael : et fuit utraque uxor ejus.

44. Saul autem dedit Michol filiam suam, uxorem David, Phalti filio Laïs, qui erat de Gallim.

‡ 43. On l'entend de Jézraël de la tribu de Juda. Il y avoit une autre ville du même nom dans la tribu d'Issachar.

‡ 44. Nommé aussi Phaltiel. 2. Reg. III. 15. *Ibid.* Ville de la tribu de Benjamin.

CHAPITRE XXVI.

David se retire vers le désert de Ziph. Saül vient l'y chercher. David entre la nuit dans sa tente, et emporte sa lance et sa coupe. Saül reconnoît l'innocence de David.

Sup. xxiii. 19

1. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : David est caché dans la colline d'Hachila, " qui est vis-à-vis du désert.

2. Saül prit aussitôt avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph.

3. Il campa sur la colline " d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert, sur le chemin. David demouroit alors dans ce désert ; et comme on lui dit que Saül venoit l'y chercher,

4. Il envoya des gens pour le re-

1. Et venerunt Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Ecce David absconditus est in colle Hachila, quæ est ex adverso solitudinis.

2. Et surrexit Saul, et descendit in desertum Ziph, et cum eo tria millia virorum de electis Israel, ut quæreret David in deserto Ziph.

3. Et castrametatus est Saul in Gabaa Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis in via : David autem habitabat in deserto. Videns autem quod venisset Saul post se in desertum,

4. Misit explorato-

‡ 1. Où il s'étoit déjà retiré. *Supr.* xxiii. 19.

‡ 3. Vulg. litt. *in Gabaa Hachila*. En hébreu, *Gabaa* signifie colline.

res, et didicit quod il-
luc venisset certissi-
me.

5. Et surrexit David
clam, et venit ad lo-
cum ubi erat Saul :
cumque vidisset lo-
cum, in quo dormie-
bat Saul, et Abner filius
Ner, princeps militiæ
ejus, et Saulem dor-
mientem in tentorio,
et reliquum vulgus per
circuitum ejus,

6. Ait David ad A-
chimelech hethæum,
et Abisai filium Sar-
viæ, fratrem Joab, di-
cens : Quis descendet
mecum ad Saul in cas-
tra ? Dixitque Abisai :
Ego descendam te-
cum.

7. Venerunt ergo
David et Abisai ad po-
pulum nocte, et inve-
nerunt Saul jacentem
et dormientem in ten-
torio, et hastam fixam
in terra ad caput ejus :
Abner autem et popu-
lum dormientes in cir-
cuito ejus.

8. Dixitque Abisai
ad David : Conclisit
Deus inimicum tuum
hodie in manus tuas :
nunc ergo perfodiam
eum lancea in terra,
semel, et secundo opus
non erit.

9. Et dixit David ad
Abisai : Ne interficias

connoître, et il apprit qu'il étoit venu
très-certainement.

5. Il partit donc sans bruit, et
s'en vint au lieu où étoit Saül. Il re-
marqua le lieu où étoit la tente de
Saül et d'Abner, fils de Ner, général
de son armée; et voyant *par le pro-
fond silence qui régnoit dans tout
le camp*, que Saül dormoit dans sa
tente, " et tous ses gens autour de
lui,

6. Il dit à Achimélech héthéen,
et à Abisaï, fils de Sarvia, " frère de
Joab : Qui veut venir avec moi dans
le camp de Saül? Abisaï lui dit :
J'irai avec vous.

7. David et Abisaï allèrent donc
la nuit parmi les gens de Saül, et
trouvèrent Saül couché, et dormant
dans sa tente : sa lance étoit à son
chevet, fichée en terre; et Abner,
avec tous ses gens, dormoient au-
tour de lui.

8. Alors Abisaï dit à David : Dieu
vous livre aujourd'hui votre ennemi
entre les mains; je vais donc avec
ma lance le percer jusqu'en terre "
d'un seul coup, et il n'en faudra point
un second.

9. David répondit à Abisaï : Ne
le tuez point; car qui étendra la

† 5. Hébr. autr. dans son chariot royal.

† 6. Sarvia étoit sœur de David. 1. Par. 11. 16.

† 8. Hébr. *eum lancea et in terra* : peut-être pour *eum lancea ejus in terra*. La même lettre v en hébreu peut signifier *et* ou *ejus*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent ?

10. Et il ajouta : Vive le Seigneur, à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille, *il ne mourra point.*

11. Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur ! Prenez seulement sa lance qui est à son chevet, et sa coupe ; et allons-nous-en.

12. David prit donc la lance et la coupe qui étoit au chevet de Saül, et ils s'en allèrent. Il n'y eut personne qui les vît et sût ce qui se passoit, ou qui s'éveillât ; mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit assoupis d'un profond sommeil.

13. David étant passé de l'autre côté, s'arrêta sur le haut d'une montagne qui étoit fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui et le camp.

14. Il appela de là à haute voix les gens de Saül, et Abner, fils de Ner, et lui cria : Abner, ne répondrez-vous donc point ? Abner lui répondit : Qui êtes-vous, vous qui criez *de la sorte*, et troublez le repos du roi ?

15. David lui dit : N'êtes-vous pas

eum : quis enim extendet manum suam in christum Domini, et innocens erit ?

10. Et dixit David : Vivit Dominus, quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit :

11. Propitius sit mihi Dominus ne extendam manum meam in christum Domini: nunc igitur tolle hastam, quæ est ad caput ejus, et scyphum aquæ, et abeamus.

12. Tulit igitur David hastam, et scyphum aquæ, qui erat ad caput Saul, et abierunt : et non erat quisquam, qui videret et intelligeret, et evigilaret : sed omnes dormiebant, quia sopor Domini irruerat super eos.

13. Cumque transisset David ex adverso, et stetisset in vertice montis de longe, et esset grande intervallum inter eos,

14. Clamavit David ad populum, et ad Abner filium Ner, dicens : Nonne respondebis, Abner ? Et respondens Abner, ait : Quis es tu, qui clamas et inquietas regem ?

15. Et ait David ad

† 10. Vulg. litt. nisi pour l'hébreu si non ; mais ce non manque dans l'hébreu.

Abner : Numquid non vir tu es ? et quis alius similis tui in Israel ? quare ergo non custodisti dominum tuum regem ? ingressus est enim unus de turba , ut interficeret regem dominum tuum.

16. Non est bonum hoc quod fecisti : vivit Dominus , quoniam filii mortis estis vos , qui non custodistis dominum vestrum , christum Domini : nunc ergo vide ubi sit hasta regis , et ubi sit scyphus aquæ , qui erat ad caput ejus.

17. Cognovit autem Saul vocem David , et dixit : Numquid vox hæc tua , fili mi David ? Et ait David : Vox mea , domine mi rex.

18. Et ait : Quam ob causam dominus meus persequitur servum suum ? quid feci ? aut quod est malum in manu mea ?

19. Nunc ergo audi , oro , domine mi rex , verba servi tui : Si Dominus incitat te adversum me , odoretur sacrificium : si autem filii hominum , maledicti sunt in conspectu Domini , qui ejecerunt me hodie , ut non habitem in hereditate Domini , dicentes : Vade , servi diis alienis.

un brave homme ? et y a-t-il quelqu'un dans Israël qui vous vaille ? Comment donc n'avez-vous pas gardé le roi votre seigneur ? car il est venu quelqu'un d'entre le peuple , pour tuer le roi votre Seigneur.

16. Ce n'est pas là bien faire votre devoir : vive le Seigneur , vous méritez la mort , vous autres qui avez si mal gardé votre maître , qui est l'oïnt du Seigneur ; voyez donc maintenant où est la lance du roi , et la coupe qui étoit à son chevet.

17. Saül reconnut la voix de David , et lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends , mon fils David ? David lui dit : C'est ma voix mon seigneur , et mon roi.

18. Et il ajouta : Pourquoi mon seigneur persécute-t-il son serviteur ? Qu'ai-je fait ? de quel mal ma main est-elle souillée ?

19. Mon seigneur et mon roi , souffrez que votre serviteur vous dise cette parole : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi , qu'il reçoive l'odeur du sacrifice que je lui offre , en épargnant mon ennemi , et en souffrant sans murmure tout ce qu'il me fait souffrir. " Mais si ce sont les hommes , ils sont maudits devant le Seigneur , de me chasser ainsi aujourd'hui de son héritage , afin que je n'y habite point , en me disant , sinon par leurs paroles , du

† 19. Autr. qu'il reçoive l'odeur de votre sacrifice ; qu'il remplisse vos désirs ; qu'il me fasse tomber entre vos mains.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

moins par leurs violences : Allez ; servez les dieux étrangers parmi les nations qui les adorent.

20. Que mon sang donc ne soit point répandu sur la terre, à la vue du Seigneur ; et falloit-il que le roi d'Israël se mît en campagne, pour courir après une puce, comme on court par les montagnes après une perdrix ?"

21. Saül lui répondit : J'ai péché ; revenez, mon fils David ; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a été aujourd'hui précieuse devant vos yeux ; car il paroît que j'ai agi comme un insensé, et que j'ai été mal informé de beaucoup de choses.

22. David dit ensuite : Voici la lance du roi ; que l'un de ses gens passe ici, et qu'il l'emporte.

23. Au reste le Seigneur rendra à chacun selon sa justice et selon sa fidélité ; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains, " et je n'ai point voulu porter la main sur l'oint du Seigneur.

24. Comme donc votre ame a été aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ainsi mon ame soit précieuse devant les yeux du Seigneur, et qu'il me délivre de tous les maux que mes ennemis voudroient me faire.

25. Saül répondit à David : Béni soyez-vous, mon fils David ; vous

20. Et nunc non effundatur sanguis meus in terram coram Domino : quia egressus est rex Israel, ut quærat pulicem unum, sicut persequitur perdix in montibus.

21. Et ait Saul : Peccavi, revertere, fili mi David : nequaquam enim ultra tibi malefaciam, eo quod pretiosa fuerit anima mea in oculis tuis hodie : apparet enim quod stulte egerim, et ignoraverim multa nimis.

22. Et respondens David, ait : Ecce hasta regis : transeat unus de pueris regis, et tollat eam.

23. Dominus autem retribuet unicuique secundum justitiam suam et fidem : tradidit enim te Dominus hodie in manum meam, et nolui extendere manum meam in christum Domini.

24. Et sicut magnificata est anima tua hodie in oculis meis, sic magnificetur anima mea in oculis Domini, et liberet me de omni angustia.

25. Ait ergo Saul ad David : Benedictus tu,

‡ 20. D'autres l'entendent d'un oiseau particulier à la Palestine, d'une poule sauvage.

‡ 23. Hébr. litt. *in manu* ; le pronom *mea* est omis.

fili mi David : et quidem faciens facies, et potens poteris. Abiit autem David in viam suam, et Saul reversus est in locum suum.

réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande. David ensuite s'en alla; et Saül s'en retourna chez lui.

Avant l'ère
chr. vulg.
1057.

CHAPITRE XXVII.

David se retire de nouveau chez Achis, roi de Geth, qui lui donne Sicéleg. Il fait des courses sur les ennemis d'Israël.

1. ET ait David in corde suo : Aliquando incidam una die in manus Saul : nonne melius est ut fugiam, et salver in terra Philistinorum, ut desperet Saul, cessetque me quærere in cunctis finibus Israel? fugiam ergo manus ejus.

2. Et surrexit David, et abiit ipse et sexcenti viri cum eo, ad Achis filium Maoch regem Geth.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth : ipse et viri ejus, vir et domus ejus : et David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelitis, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

4. Et nuntiatum est Sauli quod fugisset David in Geth, et non addidit ultra quærere eum.

5. Dixit autem David ad Achis : Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in una urbium regionis hujus, ut habitem ibi :

1. APRÈS cela, David dit en lui-même : Je tomberai l'un de ces jours entre les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuie, et que je me sauve dans le pays des Philistins, afin que Saül désespère de me trouver, et qu'il cesse de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Israël? Je me retirerai donc loin de sa domination.

2. Ainsi David, après s'être assuré de la bonne disposition des Philistins à son égard, partit, et s'en alla, avec ses six cents hommes, chez Achis, fils de Maoch, roi de Geth.

3. Il y demeura avec ses gens, dont chacun avoit sa famille; et il y amena ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl qui avoit été femme de Nabal du Carmel.

4. Saül fut averti aussitôt que David s'étoit retiré à Geth, et il ne se mit plus en peine d'aller le chercher.

5. Or David dit à Achis : Si j'ai trouvé grace devant vos yeux, donnez-moi une des villes de ce pays, où je puisse demeurer; car pourquoi votre serviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale?

Avant Père
chr. vulg.
1057.

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Sicéleg ; et c'est de cette manière que Sicéleg est venue aux rois de Juda, qui la possèdent encore aujourd'hui."

7. David demeura dans les terres des Philistins pendant quatre mois," avant de s'établir à Sicéleg."

8. Il faisoit des courses avec ses gens, et pilloit Gessuri, Gerzi et les Amalécites ; car ces bourgs étoient autrefois habités par ces peuples, depuis le chemin de Sur, jusqu'au pays d'Égypte."

9. Et, comme ces peuples étoient du nombre de ceux que Dieu avoit anathématisés, il tuoit tout ce qu'il rencontroit dans le pays, sans laisser en vie ni homme, ni femme ; et après qu'il avoit enlevé les bœufs, les brebis, les ânes, les chameaux et les habits, il revenoit trouver Achis.

10. Et lorsqu'Achis lui disoit : Sur qui" avez-vous couru aujourd'hui ?

curenim manet servus tuus in civitate regis tecum ?

6. Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg : propter quam causam facta est Siceleg regum Juda, usque in diem hanc.

7. Fuit autem numerus dierum quibus habitavit David in regione Philistinorum, quatuor mensium.

8. Et ascendit David, et viri ejus, et agebant prædas de Gessuri, et de Gerzi, et de Amalecitis : hi enim pagi habitabantur in terra antiquitus, euntibus Sur usque ad terram Ægypti.

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum et mulierem : tollensque oves, et boves, et asinos, et camelos, et vestes, revertebatur, et veniebat ad Achis.

10. Dicebat autem ei Achis : In quem ir-

¶ 6. Cette ville étoit d'abord échue dans le partage de la tribu de Juda. (Jos. xv. 31.) Elle avoit été cédée ensuite à celle de Siméon (Jos. xix. 5.) ; mais elle étoit apparemment demeurée jusqu'alors sous la puissance des Philistins.

¶ 7. Hébr. litt. *dies et quatuor menses*. Au lieu de ימים, *dies*, peut-être lisoit-on, dans le style des Hébreux, שנה ימים, *mutatio dierum*, hébraïsme pour *annus integer*, un an et quatre mois.

Ibid. Cela paroît clairement par les ¶ 9. 10. et 11.

¶ 8. Hébr. autr. les Gessurites, les Gerzites et les Amalécites ; car ces peuples habitoient le pays qui se trouve depuis Holam, en allant par Sur, jusqu'au pays d'Égypte. C'est-à-dire qu'au lieu de הם יסבו, *ipse habitabant*, on auroit peut-être lu הם יסבו, *ipsi habitabant* ; et que מכולם, traduit par *a sæculo*, ou *antiquitus*, pourroit se prendre pour un nom propre *ab Holam*.

¶ 10. Vulg. litt. *in quem* ; le pronom *quem* est omis dans l'hébreu.

ruisti hodie ? Respondebat David : Contra meridiem Judæ, et contra meridiem Jerameel, et contra meridiem Ceni.

11. Virum et mulierem non vivificabat David, nec adducebat in Geth, dicens : Ne forte loquantur adversum nos. Hæc fecit David : et hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philistinorum.

12. Credidit ergo Achis David, dicens : Multa mala operatus est contra populum suum Israel : erit igitur mihi servus sempiternus.

David lui répondoit : Vers la partie méridionale de Juda, vers le midi de Jéraméel, et le midi de Ceni, lui faisant ainsi entendre que c'étoit sur ceux de son propre pays.

11. Or David ne laissoit en vie ni homme, ni femme; et il n'en amenoit pas un à Geth, de peur, disoit-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'est ainsi que David se conduisoit; et c'est ce qu'il avoit accoutumé de faire, pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philistins.

12. Achis se fioit donc tout-à-fait à David; car il disoit en lui-même : Il a fait de grands maux à Israël son peuple : c'est pourquoi il demeurera toujours attaché à mon service.

¶ 10. Jéraméel est un petit canton du partage de Juda fort avancé vers le midi, et possédé par les descendans de Jéraméel, fils aîné d'Eron. 1. Par. 11. 9.

Ibid. C'est-à-dire, le pays habité par les Cinéens descendans de Jéthro. Au lieu de ces trois *contra*, on lit dans l'hébreu, *supra*, et *supra*, et *contra*; mais on confond aisément en hébreu HAL, *supra*, avec AL, *contra* ou *versus*.

¶ 12. Hébr. Il s'est rendu de mauvaise odeur; c'est-à-dire, odieux.

CHAPITRE XXVIII.

Dernière guerre des Philistins contre Saül. David s'engage d'y accompagner le roi de Geth. Saül consulte une pythonisse, qui évoque Samuël.

1. FACTUM est autem in diebus illis, congregaverunt Philistinim agmina sua, ut præpararentur ad bellum contra Israel : dixitque Achis ad David : Sciens nunc scito,

1. EN ce temps-là, les Philistins rassemblèrent leurs troupes, et se préparèrent à combattre contre Israël. Alors Achis dit à David : Assurez-vous que je vous menerai avec moi à la guerre, vous et vos gens.

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

1055.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

2. David lui répondit : Vous verrez maintenant ce que votre serviteur fera. Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma personne.

Sup. xxv. 1.
Eccli. xlv. 23

3. Or Samuël étoit mort ; tout Israël l'avoit pleuré, et il avoit été enterré dans la ville de Ramatha, lieu de sa naissance ; " et Saül, *par son conseil*, avoit chassé les magiciens et les devins de son royaume.

4. Les Philistins s'étant donc rassemblés, vinrent camper à Sunam, dans la tribu d'Issachar. Saül, de son côté, réunit toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboé."

5. Et ayant vu l'armée des Philistins, *qui étoit fort nombreuse*, il fut frappé d'étonnement, et la crainte le saisit jusqu'au fond du cœur.

6. Il consulta le Seigneur ; mais le Seigneur ne lui répondit, ni en songes, ni par les prêtres, " ni par les prophètes.

7. Alors entrant dans une espèce de désespoir, il dit à ses officiers : Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de python, " afin que j'aie la trouver, et que, par son moyen,

quoniam mecum egredieris in castris tu, et viri tui.

2. Dixitque David ad Achis : Nunc scies quæ facturus est servus tuus. Et ait Achis ad David : Et ego custodem capitis mei ponam te cunctis diebus.

3. Samuel autem mortuus est, planxitque eum omnis Israel, et sepelierunt eum in Ramatha urbe sua : et Saul abstulit magos et ariolos de terra.

4. Congregatique sunt Philisthim, et venerunt, et castrametati sunt in Sunam : congregavit autem et Saul universum Israel, et venit in Gelboe.

5. Et vidit Saul castra Philisthim, et timuit, et expavit cor ejus nimis.

6. Consulitque Dominum, et non respondit ei, neque per somnia, neque per sacerdotes, neque per prophetas.

7. Dixitque Saul servis suis : Quærite mihi mulierem habentem pythonem, et vadam ad eam, et sciscitabor

‡ 3. Hébr. *in Ramatha et in urbe sua*. Au lieu de *in urbe sua*, l'interprète syrien a lu *in sepulchro suo* : dans son sépulcre.

‡ 4. Montagnes au midi de Sunam.

‡ 6. Hébr. litt. ni par l'Urim, *que portoit le grand-prêtre*. Ce qui suppose qu'il y avoit un grand-prêtre dans le parti de Saül, différent d'Abiathar qui s'étoit sauvé auprès de David.

‡ 7. Chez les profanes, l'esprit de python est l'esprit d'Apollon, surnommé *Pythius*, dont les oracles étoient les plus célèbres. L'hébreu se peut traduire : un esprit de divination. *Levit. xx. 27. Deut. xviii. 11.*

per illam. Et dixerunt servi ejus ad eum : Est mulier pythonem habens in Endor.

8. Mutavit ergo habitum suum, vestitusque est aliis vestimentis, et abiit ipse, et duo viri cum eo, veneruntque ad mulierem nocte, et ait illi : Divina mihi in pythone, et suscita mihi quem dixerō tibi.

9. Et ait mulier ad eum : Ecce tu nosti quanta fecerit Saul, et quomodo eraserit magos et ariolos de terra : quare ergo insidiaris animæ meæ, ut occidar ?

10. Et juravit ei Saul in Domino, dicens : Vivit Dominus, quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

11. Dixitque ei mulier : Quem suscitabo tibi ? Qui ait : Samuel mihi suscita.

12. Cum autem vidisset mulier Samuel, exclamavit voce magna, et dixit ad Saul : Quare imposuisti mihi ? tu es enim Saul.

13. Dixitque ei rex : Noli timere : quid vidisti ? Et ait mulier ad Saul : Deos vidi ascendentes de terra.

je puisse consulter *le démon*, *puis-que le Seigneur ne veut pas me parler*. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor " une femme qui a un esprit de pythone.

8. Saül se déguisa donc, changea d'habits, et s'en alla, accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme, et lui dit : Consultez pour moi l'esprit de pythone, et évoquez-moi celui que je vous dirai.

9. Cette femme lui répondit : Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres ; pourquoi donc me tendez-vous un piège pour me perdre ?

10. Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit : Vive le Seigneur, il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

11. La femme lui dit : Qui voulez-vous voir ? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuël.

12. La femme ayant vu tout d'un coup paroitre Samuël, sans qu'elle eût fait aucun enchantement, " jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous êtes Saül, et la présence de Samuël me le fait assez connoître.

13. Le roi lui dit : Ne craignez point. Qu'avez-vous vu ? J'ai vu, lui dit-elle, un *homme avec la majesté d'un Dieu*, " qui sortoit de la terre.

ψ 7. Ville dans la vallée de Jezraël, au pied des monts de Gelboé.

ψ 12. Voyez dans ce vol., pag. 286, la *Dissertation sur cette apparition*.

ψ 13. Litt. des dieux. Dans l'hébreu, le pluriel de ce mot se met pour

Avant l'ère
chr. vulg.
1055

14. Saül lui dit : Comment est-il fait ? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau, *comme un prophète*. Saül reconnut donc que c'étoit Samuël ; et, *quoiqu'il ne le vît point*, il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'à terre, *vers le lieu où la pythonisse le voyoit*.

Eccli. XLVI.
23.

15. *Alors* Samuël dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant évoquer ? Saül lui répondit : Je suis dans une étrange extrémité. Les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi ; il ne m'a voulu répondre, ni par les prophètes, ni en songes ; c'est pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

16. Samuël lui dit : Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque *je vous ai dit positivement que le Seigneur vous a abandonné, et qu'il est passé du côté de votre rival ?* *Je n'ai rien de meilleur à vous dire aujourd'hui ;*

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part ; il déchirera votre royaume, et *l'arrachera* de vos mains, pour le donner à David votre semblable :

18. Parce que vous n'avez point obéi à la voix du Seigneur *qui vous avoit défendu d'offrir le sacrifice*, ni exécuté l'arrêt de sa colère contre

14. Dixitque ei: *Qualis est forma ejus ?* Quæ ait : *Vir senex ascendit, et ipse amictus est pallio. Et intellexit Saul quod Samuel esset, et inclinavit se super faciem suam in terra, et adoravit.*

15. Dixit autem Samuel ad Saul : *Quare inquietasti me ut suscitarem ?* Et ait Saul : *Coarctor nimis : siquidem Philisthiim pugnans adversum me, et Deus recessit a me, et exaudire me noluit, neque in manuprophetarum, neque per somnia : vocavi ergo te, ut ostenderes mihi quid faciam.*

16. Et ait Samuel : *Quid interrogas me, cum Dominus recesserit a te, et transierit ad æmulum tuum ?*

17. *Faciet enim tibi Dominus sicut locutus est in manu mea, et scindet regnum tuum de manu tua, et dabit illud proximo tuo David :*

18. *Quia non obedisti voci Domini, neque fecisti iram furoris ejus in Amalec : id-*

le singulier ; c'est pourquoi au § suiv. on voit que Saül ne parle que d'un seul : *Qualis est forma ejus ?*

§ 16. Sept. litt. *et est cum proximo tuo* : et il est avec votre semblable. Le mot *cum* manque dans l'hébreu. Du reste on a déjà vu au chap. xv. § 28. une expression pareille : *Sedit Dominus regnum Israel a te hodie, et tradidit illud proximo tuo*. Et ici même, au § suiv. la même expression va être répétée.

circo quod pateris, fecit tibi Dominus hodie.

19. Et dabit Dominus etiam Israel tecum in manus Philisthiim: cras autem tu et filii tui mecum eritis: sed et castra Israel tradet Dominus in manus Philisthiim.

20. Statimque Saul cecidit porrectus in terram: extimuerat enim verba Samuelis, et robur non erat in eo, quia non comederat panem tota die illa.

21. Ingressa est itaque mulier illa ad Saul, (conturbatus enim erat valde), dixitque ad eum: Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, et posui animam meam in manu mea: et audivi sermones tuos, quos locutus es ad me.

22. Nunc igitur audi et tu vocem ancillæ tuæ, et ponam coram te buccellam panis, ut comedens convalescas, et possis iter agere.

23. Qui renuit, et ait: Non comedam. Coegerunt autem eum servi sui, et mulier, et tandem audita voce eorum surrexit de terra, et sedit super lectum.

24. Mulier autem illa habebat vitulum

les Amalécites, qu'il vous avoit ordonné d'exterminer; c'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez.

19. Il livrera même Israël avec vous entre les mains des Philistins. Demain vous serez avec moi, *au rang des morts*, vous et vos fils; et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël.

20. Saül tomba aussitôt, et demeura étendu sur la terre; car les paroles de Samuël l'avoient épouvanté; et les forces lui manquèrent, parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

21. La magicienne vint à lui dans le trouble où il étoit, et lui dit: Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous, et que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi.

22. Ecoutez donc aussi votre servante, et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé, vous repreniez vos forces, et que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Saül le refusa et lui dit: Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger; et s'étant enfin rendu à leurs prières, il se leva, et s'assit sur le lit, *pour se mettre à table.*

24. Or cette femme avoit dans sa maison un veau gras qu'elle alla tuer

‡ 23. Selon l'usage des anciens qui mangeoient assis ou couchés sur des lits.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

aussitôt; elle prit de la farine, la pétrit, et en fit des pains sans levain,

25. Qu'elle servit devant Saül et ses serviteurs. Après donc qu'ils eurent mangé, ils s'en allèrent et marchèrent toute la nuit, pour se rendre à l'armée, et se préparer au combat.

pascualem in domo, et festinavit, et occidit eum : tollensque farinam, miscuit eam, et coxit azyma,

25. Et posuit ante Sauletanteservosejus. Qui cum comedissent, surrexerunt, et ambulaverunt per totam noctem illam.

CHAPITRE XXIX.

Les princes des Philistins obligent Achis de renvoyer David à Siclég.

1. Cependant toutes les troupes des Philistins s'assemblèrent à Aphec; et Israël de son côté vint camper à la fontaine de Jezraël.

2. Les princes des Philistins marchaient à la tête de leurs troupes, de leurs compagnies et de leurs régimens; et David, accompagné de ses gens, étoit à l'arrière-garde avec Achis.

3. Alors les princes des Philistins dirent à Achis : A quoi bon ces Hébreux viennent-ils avec nous? Achis leur répondit : Est-ce que vous ne connoissez pas David qui a servi Saül, roi d'Israël? Il y a nombre de jours, ou même quelques années, qu'il est avec moi; et je n'ai rien trouvé à redire en lui, depuis le jour où il s'est réfugié auprès de moi, jusqu'aujourd'hui.

1. CONGREGATA SUNT ergo Philisthîm universa agmina in Aphec : sed et Israel castrametatus est super fontem, qui erat in Jezrael.

2. Et satrapæ quidem Philisthîm incedebant in centuriis et millibus : David autem et viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis.

3. Dixeruntque principes Philisthîm ad Achis : Quid sibi volunt Hebræi isti? Et ait Achis ad principes Philisthîm : Num ignoratis David, qui fuit servus Saul regis Israel, et est apud me multis diebus, vel annis, et non inveni in eo quidquam, ex die

† 1. Entre les montagnes du Thabor et de Gelboé, dans la vallée de Jezr. él.

Ibid. Au pied des montagnes de Gelboé.

qua transfugit ad me usque ad diem hanc ?

4. Irati sunt autem adversus eum principes Philisthiim, et dixerunt ei : Revertatur vir iste, et sedeat in loco suo, in quo constituisti eum, et non descendat nobiscum in prælium, ne fiat nobis adversarius, cum præliari cœperimus : quomodo enim aliter poterit placare dominum suum, nisi in capitibus nostris ?

5. Nonne iste est David qui cantabant in choris, dicentes : Percussit Saul in millibus suis, et David in decem millibus suis ?

6. Vocavit ergo Achis David, et ait ei : Vivit Dominus : quia rectus es tu, et bonus in conspectu meo : et exitus tuus et introitus mecum est in castris : et non inveni in te quidquam mali ex die qua venisti ad me usque in diem hanc : sed satrapis non places.

7. Revertere ergo, et vade in pace, et non offendas oculos satraparum Philisthiim.

8. Dixitque David ad Achis : Quid enim feci, et quid invenisti in me servo tuo, a die

4. Mais les princes des Philistins se mirent en colère contre lui, et lui dirent : Que cet homme-là s'en retourne; qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis, et qu'il ne se trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne se tourne contre nous au milieu du combat; car comment pourra-t-il autrement apaiser son maître, que par notre sang ?

5. N'est-ce pas là ce David à qui ceux qui dansoient, disoient dans leurs chants de réjouissance : Saül en a tué mille, et David dix mille ?

6. Achis appela donc David, et lui dit : Vive le Seigneur, " pour moi je ne trouve en vous que sincérité et fidélité; j'approuve la manière dont vous vous êtes conduit à l'armée : vous n'avez point fait de démarche dans mon camp qui ne m'ait agréé; et vous ne m'avez donné aucun sujet de plainte, depuis le temps où vous êtes venu auprès de moi, jusqu'aujourd'hui; mais vous n'agréez pas aux princes.

7. Retournez-vous-en donc, et allez en paix, afin que vous ne blessiez point les yeux des princes des Philistins.

8. David dit à Achis : Qu'ai-je donc fait, et qu'avez-vous trouvé dans votre serviteur, depuis le temps où j'ai paru devant vous, jusqu'à ce

* 6. Hébr. litt. *Vivit Jehova*. Achis jure par le Dieu *Jehova*, ou pour se conformer à la religion de David, et lui donner plus d'assurance de ce qu'il lui disoit; ou parce qu'il reconnoissoit le Dieu *Jehova*, non comme le seul Dieu, mais comme une autre divinité, semblable à celle, qui étoient en grand nombre chez les païens.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

jour, pour ne me pas permettre d'aller avec vous, et de combattre contre les ennemis de mon seigneur et de mon roi ?

9. Achis répondit à David : Je sais que vous êtes un homme de bien ; vous êtes à mes yeux " comme un ange de Dieu, *comme un homme qu'il m'a envoyé* ; " mais les princes des Philistins ont résolu *absolument* que vous ne vous trouveriez point avec eux dans le combat.

10. C'est pourquoi tenez-vous prêt demain dès le matin, vous et les serviteurs de votre maître, qui sont venus avec vous ; levez-vous avant le jour, et, sitôt qu'il commencera de paroître, allez-vous-en.

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit, pour partir dès le matin, et retourner au pays des Philistins ; et les Philistins marchèrent à Jezraël. *Or Dieu permit que les Philistins eussent cette défiance de David, afin de le tirer de la nécessité où il se trouvoit de combattre contre son roi, ou de trahir Achis qui se confioit en lui.*

¶ 9. Ces mots, *in oculis meis*, conviennent beaucoup mieux à ce qui suit, qu'à ce qui précède ; et l'on peut présumer qu'en hébreu le pronom étoit originairement répété pour distinguer les deux phrases : *Scio quia bonus es tu, tu in oculis meis sicut angelus Dei.*

Ibid. Le nom d'ange signifie envoyé.

CHAPITRE XXX.

David, à son retour, trouve Sicéleg pillée par les Amalécites. Il les poursuit, les taille en pièces, reprend sur eux le butin, et le partage à ses troupes et aux anciens de Juda.

1. Par. xii.
20.

1. Trois jours après, David arrivant avec ses gens à Sicéleg, *trouva que* les Amalécites ayant fait des

qua fui in conspectu tuo usque in diem hanc, ut non veniam, et pugnem contra inimicos domini mei regis ?

9. Respondens autem Achis, locutus est ad David : Scio quia bonus es tu in oculis meis, sicut angelus Dei, sed principes Philistinorum dixerunt : Non ascendet nobiscum in prælium.

10. Igitur consurge mane tu, et servi domini tui, qui venerunt tecum : et cum de nocte surrexeritis, et cœperit dilucescere, pergite.

11. Surrexit itaque de nocte David ipse et viriejus, ut proficiscentur mane, et reverterentur ad terram Philistiim : Philistiim autem ascenderunt in Jezrael.

1. CUMQUE venissent David et viri ejus in Sicéleg die tertia, Ama-

le citæ impetum fecerant ex parte australi in Siceleg, et percusserant Siceleg, et succenderant eam igni.

2. Et captivas duxerant mulieres ex ea, a minimo usque ad magnum : et non interfecerant quemquam, sed secum duxerant, et pergebant itinere suo.

3. Cum ergo venissent David et viri ejus ad civitatem, et invenissent eam succensam igni, et uxores suas, et filios suos, et filias ductas esse captivas,

4. Levaverunt David et populus qui erat cum eo voces suas, et plauerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

5. Siquidem et duæ uxores David captivæ ductæ fuerant, Achinoam Jezraelitis, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

6. Et contristatus est David valde : volebat enim eum populus lapidare, quia amara erat anima uniuscujusque viri super filiis suis et filiabus : confortatus est autem David in Domino Deo suo.

7. Et ait ad Abiathar sacerdotem filium Achimelech : Applica ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David :

courses du côté du midi, étoient venus à Sicéleg, l'avoient prise, et y avoient mis le feu.

2. Ils en avoient emmené les femmes captives et tous ceux qu'ils y avoient trouvés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils n'avoient tué personne ; mais ils emmenoient tout avec eux, et s'en retournoient.

3. David et ses gens étant donc arrivés à Sicéleg, et ayant trouvé la ville brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles emmenées captives,

4. Ils commencèrent tous de crier et de pleurer, jusqu'à ce que leurs larmes fussent épuisées.

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, avoient aussi été emmenées captives.

6. David fut saisi d'une extrême affliction ; car le peuple vouloit le lapider, tous étant dans une douleur amère d'avoir perdu leurs fils et leurs filles ; mais il mit sa force et sa confiance dans le Seigneur son Dieu.

7. Et il dit au grand-prêtre Abiathar, fils d'Achimélech : Prenez pour moi l'éphod. Et Abiathar se revêtit de l'éphod pour David.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

† 6. On lit dans l'hébreu בְּנוּ, *filiis suis*, pour בְּנִי, *filiis suis*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

8. Et David consulta le Seigneur, en lui disant : Poursuivrai-je ces brigands, et les prendrai-je, ou ne les prendrai-je pas ? Le Seigneur lui répondit : Poursuivez-les, car indubitablement vous les prendrez, et vous retirerez de leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

9. David marcha aussitôt, avec les six cents hommes qui l'accompagnaient, et ils vinrent au torrent de Bésor où quelques-uns d'entre eux s'arrêtèrent, étant fatigués.

10. Et David poursuivit les Amalécites, avec quatre cents hommes de ses gens, y en ayant eu deux cents qui n'avoient pu passer le torrent de Bésor, parce qu'ils étoient las.

11. Ils trouvèrent en chemin un Egyptien qu'ils amenèrent à David, et auquel ils donnèrent du pain à manger et de l'eau à boire,

12. Avec une partie d'un cabas de figues, et deux paquets de raisins secs. L'Egyptien ayant mangé, reprit ses esprits, et revint à lui; car il y avoit déjà trois jours et trois nuits qu'il n'avoit, ni bu, ni mangé.

8. Et consuluit David Dominum, dicens: Persequar latrunculos hos, et comprehendam eos, an non? Dixitque ei Dominus: Persequere, absque dubio enim comprehendes eos, et excuties prædam.

9. Abiit ergo David ipse, et sexcenti viri qui erant cum eo, et venerunt usque ad torrentem Besor: et lassiquidam substiterunt.

10. Persecutus est autem David ipse, et quadringenti viri: substiterant enim ducenti, qui lassitransire non poterant torrentem Besor.

11. Et invenerunt virum ægyptium in agro, et adduxerunt eum ad David: dederuntque ei panem ut comederet, et biberet aquam,

12. Sed et fragmen massæ caricarum, et duas ligaturas uvæ passæ. Quæ cum comedisset, reversus est spiritus ejus, et refo-cillatus est: non enim

¶ 8. Dans l'hébreu on lit: *Persequar turmam hanc, an comprehendam eam?* Les Septante semblent avoir lu: *Si persequar*; alors le sens de l'hébreu seroit: Si je poursuis cette troupe de brigands, la prendrai-je?

¶ 9. Hébr. litt. et les autres s'arrêtèrent. Il est assez évident que cette expression est anticipée, puisqu'elle est relative non aux six cents qui précèdent, mais aux quatre cents qui vont suivre. Le révérend père Houbigant pense qu'elle étoit originairement au milieu du ¶ suiv. en cette manière: David poursuivit les Amalécites avec quatre cents hommes, et les autres s'arrêtèrent. Il s'en arrêta deux cents qui n'avoient pu, etc.

¶ 10. Ce torrent prenoit sa source dans les montagnes de l'Idumée, et alloit se jeter dans la Méditerranée au-dessous de Rhinocorure.

¶ 12. Hébr. litt. deux raisins secs. Voyez au chapitre xxv. ¶ 18.

comederat panem, neque hiberat aquam, tribus diebus et tribus noctibus.

13. Dixit itaque ei David : Cujus es tu ? vel unde ? et quo pergis ? Qui ait : Puer ægyptius ego sum, servus viri amalecitiæ : dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudius tertius.

14. Siquidem nos erupimus ad australem plagam Cerethi, et contra Judam, et ad meridiem Caleb, et Siceleg succendimus igni.

15. Dixitque ei David : Potes me ducere ad cuneum istum ? Qui ait : Jura mihi per Deum, quod non occidas me, et non tradas me in manus domini mei, et ego ducam te ad cuneum istum. Et juravit ei David.

16. Qui cum duxisset eum, ecce illi discumbabant super faciem universæ terræ, comedentes et bibentes, et quasi festum celebrantes diem, pro cuncta præda, et spoliis quæ ceperant de

13. David lui dit : A qui es-tu, d'où viens-tu, et où vas-tu ? Il lui répondit : Je suis un esclave égyptien, qui sers un Amalécite ; mon maître m'a laissé là, parce que je tombai malade avant-hier ;

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens, " vers Juda, et vers le midi de Caleb, " et nous avons brûlé Sicéleg.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là ? L'Égyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu, que vous ne me tuerez point, et que vous ne me livrerez point entre les mains de mon maître ; je vous menerai où ils sont. David le lui jura. "

16. L'Égyptien l'ayant donc conduit, ils trouvèrent les Amalécites qui étoient couchés sur la terre par toute la campagne, mangeant et buvant, et faisant une espèce de fête pour tout le butin et les dépouilles qu'ils avoient prises sur les terres des Philistins et de Juda.

✧ 14. Les Céréthiens sont les mêmes que les Philistins. Voyez dans ce vol., pag. 255, la *Dissertation sur l'origine des Philistins*.

Ibid. C'est-à-dire, aux environs de Cariath-Arbé et de Cariath-Sépher, villes de la tribu de Juda, possédées par les descendants de Caleb et d'Othoniel, son gendre.

✧ 15. Ces mots, *Et juravit ei David*, sont omis dans l'hébreu ; on les trouve dans la version syriaque.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

17. David les chargea, et les tailla en pièces, depuis ce soir-là, jusqu'au soir du lendemain, " et il ne s'en échappa pas un, excepté quatre cents jeunes hommes qui montèrent sur des chameaux, et s'enfuirent.

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avoient pris, et il délivra de leurs mains ses deux femmes.

19. Il ne se trouva rien de perdu, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tant des garçons, que des filles, ainsi que de toutes les dépouilles; et David ramena généralement tout ce qu'ils avoient pris.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons et de bœufs, et les fit marcher devant lui. " Sur quoi ses gens disoient : Voilà le butin de David.

21. Il vint joindre ensuite les deux cents hommes, qui, étant las, s'étoient arrêtés, et n'avoient pu le suivre, et auxquels il avoit ordonné de demeurer sur le bord du torrent de Bésor. Ils vinrent au-devant de lui et de ceux qui l'accompagnoient. David s'approchant d'eux, leur fit bon visage.

22. Mais tout ce qu'il y avoit de gens méchans et corrompus, à la

terra Philistiim, et de terra Juda.

17. Et percussit eos David a vespere usque ad vesperam alterius diei, et non evasit ex eis quisquam, nisi quadringenti viri adolescentes, qui ascenderant camelos, et fugerant.

18. Eruit ergo David omnia quæ tulerant Amalecitæ, et duæ uxores suas eruit.

19. Nec defuit quidquam a parvo usque ad magnum, tam de filiis quam de filiabus et de spoliis : et quæcumque rapuerant, omnia reduxit David.

20. Et tulit universos greges et armenta, et minavit ante faciem suam : dixeruntque : Hæc est præda David.

21. Venit autem David ad ducentos viros, qui lassii substiterant, nec sequi potuerant David, et residere eos jusserat in torrente Besor : qui egressi sunt obviam David et populo qui erat cum eo. Accedens autem David ad populum, et salutavit eos pacifice.

22. Respondensque omnis vir pessimus et

‡ 17. Hébr. autr. depuis le crépuscule du matin du lendemain, jusqu'au soir de ce même jour. On lit dans l'hébreu *postridis eorum*; mais ce pronom est assez évidemment une faute de copiste.

‡ 20. Hébr. litt. *Duxerunt ante faciem pecoris hujus* : au lieu de, et *duxerunt ante faciem ejus pecus hoo*. C'est-à-dire que la conjonction *et* et le pronom *ejus* manquent dans l'hébreu.

iniquus, de viris qui ierant cum David, dixit : Quia non venerunt nobiscum, non dabimus eis quidquam de præda, quam eruimus : sed sufficiat unicuique uxor sua et filii : quos cum acceperint, recedant.

23. Dixit autem David : Non sic facietis, fratres mei, de his quæ tradidit nobis Dominus, et custodivit nos, et dedit latrunculos, qui eruperant adversum nos, in manus nostras :

24. Nec audiet vos quisquam super sermone hoc : æqua enim pars erit descendentis ad prælium, et remanentis ad sarcinas, et similiter dividant.

25. Et factum est hoc ex die illa, et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israël usque in diem hanc.

26. Venit ergo David in Siceleg, et misit dona de præda senioribus Juda proximis suis, dicens : Accipite benedictionem de præda hostium Domini :

27. His qui erant in Bethel, et qui in Ramoth ad meridiem, et qui in Jether,

suite de David, commencèrent à dire : Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris. Que chacun se contente qu'on lui rende sa femme et ses enfans; et après cela, qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit : Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains; *puisque* c'est lui qui nous a conservés, et nous a livré ces brigands qui étoient venus nous piller.

24. Personne n'écouterà cette proposition que vous faites; car celui qui aura combattu, et celui qui sera demeuré au bagage, auront la même part au butin, et partageront également.

25. C'est ce qui s'est pratiqué depuis ce temps-là, *comme du temps de Moïse et de Josué*, et il s'en est fait ensuite une règle stable dans Israël, et comme une loi qui dure encore aujourd'hui.

26. David étant arrivé à Siceleg, envoya du butin qu'il avoit pris, aux anciens de Juda, qui étoient ses proches, en leur faisant dire : Recevez cette bénédiction des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. Il en envoya à ceux qui étoient à Béthel, à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther,

† 25. Hébr. autr. Depuis ce jour-là, et dès auparavant.

† 26. C'est-à-dire, ce présent.

† 27. Ce nom, qui signifie la maison de Dieu, peut aussi s'entendre de Cariathiarim où étoit l'arche.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

28. A ceux d'Aroër, de Séphamoth, d'Esthamo,

29. Et de Rachal; à ceux qui étoient dans les villes de Jéraméel et dans les villes de Cénî,

30. A ceux d'Arama, à ceux du lac d'Asan, à ceux d'Athach,

31. A ceux d'Hébron, et à tous les autres qui étoient dans les lieux où David avoit demeuré avec ses gens; *et par-là il gagna leur affection, et les attira à son service.*

† 30. Hébr. à ceux de Chor-Asan. La plupart de ces lieux sont de la tribu de Juda. Aroër étoit de la tribu de Gad au delà du Jourdain, sur le torrent d'Arnon, vers le pays de Moab où David avoit été quelque temps.

CHAPITRE XXXI.

Combat des Philistins contre Israël. Mort de Saül et de ses fils.

I. Paratipomènes X.

1. CÉPENDANT la bataille se donna entre les Philistins et les Israélites. Les Israélites furent mis en fuite devant les Philistins; et il en fut tué un grand nombre sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins vinrent fondre sur Saül et sur ses enfans; ils tuèrent les fils de Saül, Jonathas, Abinadab et Melchisua.

3. Et tout l'effort du combat tomba

1. PHILISTINIUM autem pugnabant adversum Israel: et fugerunt viri Israel ante faciem Philisthiim, et ceciderunt interfecti in monte Gelboe.

2. Irrueruntque Philisthiim in Saul, et in filios ejus, et percusserunt Jonathan, et Abinadab et Melchisua, filios Saul.

3. Totumque pon-

† 1. Ici commence le rapport qui se trouve entre les livres des Rois et les livres des Paratipomènes. Dans cette édition, nous aurons soin de marquer ce rapport à la tête de chaque chapitre par la citation des textes parallèles. Ainsi la citation mise à la tête de celui-ci, signifie qu'il répond au chap. x. du premier livre des Paratipomènes. On trouvera à la tête des Paratipomènes une table qui contiendra en abrégé la concordance de ces livres. (*Note de la précédente édition*).

du prælii versum est in Saul : et consecuti sunt eum viri sagittarii, et vulneratus est vehementer a sagittariis.

4. Dixitque Saul ad armigerum suum: Evagina gladium tuum, et percutite me, ne forte veniant incircumcisi isti, et interficiant me, illudentes mihi. Et noluit armiger ejus : fuerat enim nimio terrore perterritus. Arripuit itaque Saul gladium, et irruit super eum.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet quod mortuus esset Saul, irruit etiam ipse super gladium suum, et mortuus est cum eo.

6. Mortuus est ergo Saul, et tres filii ejus, et armiger illius, et universi viri ejus in die illa pariter.

7. Videntes autem viri Israel, qui erant trans vallem, et trans Jordanem, quod fugissent viri Israelitæ, et quod mortuus esset Saul, et filii ejus, reliquerunt civitates suas,

sur Saül ; les archers " le joignirent, et le blessèrent " dangereusement.

4. Alors Saül dit à son écuyer : Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'insultent encore en m'ôtant la vie. Mais son écuyer, tout épouvanté de ces paroles, ne voulut point le faire. Saül prit donc son " épée, et se jeta dessus.

5. Son écuyer voyant qu'il étoit mort, se jeta lui-même sur son épée, et mourut auprès de lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, et avec lui trois de ses fils, son écuyer, et tous ceux qui se trouvèrent auprès de sa personne.

7. Or les Israélites qui étoient au delà de la vallée de Jczraël, et au delà du Jourdain, " ayant appris la défaite de l'armée d'Israël, et la mort de Saül et de ses enfans, abandonnèrent leurs " villes, et s'enfuirent ; et les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

* 3. Hébr. litt. *jaculatores homines arou*, au lieu de *homines jaculatores arou*.

Ibid. On lit dans l'hébreu *vikl*, et *doluit*, au lieu de *vikll*, et *vulneratus est*.

* 4. Le pronom n'est point exprimé dans le texte.

* 7. Hébr. autr. au passage *ou en-de-çà* de la vallée et du Jourdain. Le mot hébreu *baba* peut également signifier *en-de-çà* ou *au delà* ; et ceux qui étoient *en-de-çà* avoient plus sujet de fuir que ceux qui étoient *au-delà* ; de même que les Philistins étoient aussi plus à portée de venir s'établir *en-de-çà* qu'*au delà*.

Ibid. Le pronom n'est pas exprimé dans l'hébreu ; on le trouve dans le 1^{er} livre des Paralipomènes, x. 7.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055

8. Le lendemain les Philistins vinrent dépouiller ceux qui avoient été tués à la bataille, et ils trouvèrent Saül avec ses trois fils étendus morts sur la montagne de Gelboé.

9. Ils coupèrent la tête à Saül, et lui ôtèrent ses armes; *ils emportèrent sa tête, son corps et ses armes;* et ils envoyèrent par tout le pays des Philistins, pour répandre cette nouvelle, et pour la publier dans le temple de leurs idoles, et parmi les peuples.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Astaroth, et pendirent son corps sur la muraille de Bethsan, et sa tête dans le temple de Dagon.

11. Reg. II. 4.

11. Ceux de Jabès de Galaad ayant appris le traitement que les Philistins avoient fait à Saül,

12. Tous les plus vaillans d'entre eux sortirent, marchèrent toute la nuit, et ayant enlevé le corps de Saül et ceux de ses enfans, qui étoient sur la muraille de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad où ils les brûlèrent.

13. Ils prirent leurs os, les ense-

et fugerunt: veneruntque Philisthiim, et habitaverunt ibi.

8. Facta autem die altera, venerunt Philisthiim, ut spoliarent interfectos, et invenerunt Saul et tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Et præciderunt caput Saul, et spoliaverunt eum armis, et miserunt in terram Philistinorum per circuitum, ut annuntiaretur in templo idolorum, et in populis.

10. Et posuerunt arma ejus in templo Astaroth: corpus vero ejus suspenderunt in muro Bethsan.

11. Quod cum audissent habitatores Jabes-Galaad, quæcumque fecerant Philisthiim Saul,

12. Surrexerunt omnes viri fortissimi, et ambulaverunt tota nocte, et tulerunt cadaver Saul, et cadavera filiorum ejus de muro Bethsan: veneruntque Jabes-Galaad, et combusserunt ea ibi:

13. Et tulerunt ossa

† 9. Cela est exprimé du moins en partie dans les Paralipomènes, et la suite le suppose.

† 10. Voyez dans ce vol., pag. 255, la *Dissertation sur les divinités des Philistins.*

Ibid. Ville située près du Jourdain, à l'extrémité de la vallée de Jezraël.

Ibid. On trouvera cette circonstance dans le 1^{er} livre des Paralipomènes, x. 10.

eorum, et sepelierunt in nemore Jabes, et jejunaverunt septem diebus. velirent dans le bois " de Jabès, et jeûnèrent pendant sept jours. "

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

¶ 13. Quelques-uns croient que le mot hébreu employé ici signifie un orme. Au 1^{er} livre des Paralipomènes, x. 12., on lit : sous le chêne qui étoit à Jabès. Tout ce qui en résulte, c'est que ce fut sous un arbre, sans qu'on puisse en déterminer le genre, parce que la signification de ces noms est très-incertaine dans l'hébreu.

Ibid. Le jeûne et le deuil étoient comme inséparables ; le deuil ordinaire étoit de sept jours.

FIN DU PREMIER LIVRE DES ROIS.

ROIS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

David apprend la fuite d'Israël et la mort de Saül et de Jonathas. Il fait mourir celui qui se vançoit d'avoir tué Saül. Plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas.

1. **APRÈS** la mort de Saül, David ayant défait les Amalécites, et étant revenu à Sicéleg, y avoit passé deux jours.

2. Le troisième jour, il parut un homme qui venoit du camp de Saül. Ses habits étoient déchirés, et il avoit la tête couverte de poussière. S'étant approché de David, il le salua, en se prosternant jusqu'à terre.

3. David lui dit : D'où venez-vous ? Je me suis sauvé, dit-il, de l'armée d'Israël.

4. David ajouta : Qu'est-il arrivé ? dites-le-moi. Il lui répondit : La bataille s'est donnée ; le peuple a fui ; plusieurs sont morts dans cette défaite ; Saül même et Jonathas son fils y ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui

1. **FACTUM** est autem postquam mortuus est Saul, ut David reverteretur a cæde Amalec, et maneret in Sicéleg duos dies.

2. In die autem tertia, apparuit homo veniens de castris Saul, veste conscissa, et pulvere conspersus caput : et ut venit ad David, cecidit super faciem suam, et adoravit.

3. Dixitque ad eum David : Unde venis ? Qui ait ad eum : De castris Israel fugi.

4. Et dixit ad eum David : Quod est verbum quod factum est ? Indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt : sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad

adoleſcentem qui nuntiabat ei : Unde ſcis quia mortuus eſt Saul, et Jonathas filius ejus ?

6. Et ait adoleſcens qui nuntiabat ei : Caſu veni in montem Gelboe, et Saul incumbabat ſuper haſtam ſuam : porro curruſ et equiteſ appropinquabant ei.

7. Et converſuſ poſt tergum ſuum, vidensque me, vocavit. Cui cum reſponდიſſem : Adſum :

8. Dixit mihi : Quiſnam eſ tu ? Et aio ad eum : Amaleciteſ ego ſum.

9. Et locuſtuſ eſt mihi : Sta ſuper me, et interfice me : quoniam tenent me anguſtiæ, et adhuc tota anima mea in me eſt.

10. Stansque ſuper eum, occidi illum : ſciebam enim quod vivere non poterat poſt ruinam : et tuli diadema quod erat in capite ejus, et armillam de brachio illiuſ, et attuli ad te dominum meum huc.

11. Apprehendens

‡ 6. Cette circonſtance eſt différente de celle qu'on a vue au chapitre précédent, où Saül ſe jette ſur ſon épée. L'Amalécite dit ce qu'il veut pour ſ'attribuer le prétendu mérite d'avoir tué l'ennemi de David.

Ibid. On peut l'entendre de ceux mêmes qui conduiſoient les chariots.

‡ 8. On lit dans l'hébreu, *VIAER*, et *dixit*, pour *VAMR*, et *dixi*.

‡ 9. On lit dans l'hébreu, *CL AD*, *omne donec*, qui ſignifient *quandſeu*; mais vraisemblablement on a pu lire *AUD CL*, *adhuc tota*, comme l'exprime la Vulgate.

‡ 10. C'étoit une ſimple bande de lin.

Ibid. Les bracelets étoient ordinaires, même aux hommes, ſurtout à ceux qui étoient d'une dignité éminente.

5.

lui apportoit cette nouvelle : Comment ſavez-vous que Saül et ſon fils Jonathas ſont morts ?

6. Ce jeune homme lui répondit : Je me ſuis trouvé par hazard ſur la montagne de Gelboé, et j'y ai vu Saül qui ſ'appuyoit ſur ſa lance; " et comme des chariots et des cavaliers " ſ'approchoient,

7. Il m'a aperçu en ſe retournant, et m'a appelé. Je lui ai répondu : Me voici.

8. Il m'a demandé qui j'étois, et je lui ai dit " que j'étois Amalécite;

9. Et il a ajouté : Approchez-vous de moi, et me tuez, parce que je ſuis ſaiſi de détrefſe et que je ſuis encore plein de vie. "

10. M'étant donc approché de lui, je l'ai tué; car je ſavois bien qu'il ne pouvoit paſ ſurvivre à ſa ruine; et je lui ai ôté ſon diadème " de deſſuſ la tête et le bracelet " de ſon bras, et je vous leſ ai apportéſ, à vous qui éteſ mon ſeigneur.

11. Alors David prit ſeſ vêtemeſ,

Avant l'arc
chr. vulg.
1055

Avant Père
chr. vulg.
1055.

et les déchira; " et tous ceux qui étoient avec lui, firent la même chose.

12. Ils s'abandonnèrent au deuil et aux larmes; et ils jeûnèrent jusqu'au soir, à cause *de la mort* de Saül et de Jonathas son fils, et *du malheur* du peuple du Seigneur et de la maison d'Israël, dont *un si grand nombre* avoit été passé au fil de l'épée.

13. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : D'où êtes-vous ? Il lui répondit : Je suis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

Ps. civ. 15.

14. David lui dit : Comment n'avez-vous point craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur, et de le tuer ? *Vous porterez la peine de votre témérité.*

15. *En même temps*, David appelant un de ses gens, lui dit : Jetez-vous sur cet homme, et le tuez. Aussitôt il le frappa, et il mourut,

16. Pendant que David ajouta : C'est vous seul qui êtes la cause de votre mort, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous, en disant : C'est moi qui ai tué l'oint du Seigneur.

17. Alors David fit cette plainte sur *la mort de Saül et de Jonathas* son fils.

18. Et il ordonna qu'on enseignât aux enfans de Juda *ce cantique*

autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo,

12. Et planxerunt, et fleverunt, et jejunaverunt usque ad vesperam, super Saul, et super Jonathan filium ejus, et super populum Domini et super domum Israel, eo quod corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu ? Qui respondit : Filius hominis advenæ Amalecitæ ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam, ut occideres christum Domini ?

15. Vocansque David unum de pueris suis, ait : Accedens irruerit in eum. Qui percussit illum, et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : Sanguis tuus super caput tuum : os enim tuum locutum est adversum te, dicens : Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David planctum hujuscemodi super Saul, et super Jonathan filium ejus.

(18. Et præcepit ut docerent filios Juda

‡ 11. Marque ordinaire de deuil, qui par cette raison est ici imitée de tous ceux qui étoient présens.

Arcum, sicut scriptum est in libro Justorum.) Et ait : Considera, Israel, pro his qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

appelé l'Arc, comme il est écrit dans le livre des Justes." *Ce cantique fut ainsi appelé, parce qu'il contient l'éloge de l'arc de Saül et de Jonathas.* " *En voici les paroles : Considère, ô Israël, quelle est la perte que tu viens de faire dans la personne de ceux qui ont été blessés et qui sont morts sur tes collines, afin que tu la pleures comme elle le mérite, et que tu travailles à la réparer.*"

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

19. Inclyti Israel, super montes tuos interfecti sunt : quomodo ceciderunt fortes ?

19. *Saül et Jonathas, l'élite et la gloire d'Israël, ont été tués sur tes montagnes.* " *Comment ces vaillans hommes sont-ils tombés morts ?*

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Ascalonis, ne forte lætentur filiae Philistiim, ne exultent filiae incircumcisorum.

20. *N'annoncez point cette nouvelle dans Geth; ne la publiez point dans les places publiques d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent, et que les filles des incirconcis n'en triomphent de joie.*

21. Montés Gelboe, nec ros, nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum : quia ibi abjec-

21. *Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent* " *jamais sur vous; qu'il n'y ait point sur vos coteaux* " *de champs dont on offre les prémices au Seigneur, parce que*

ψ 18. Livre entièrement perdu qui se trouve déjà cité dans Josué, x. 13.

Ibid. C'est l'unique explication que l'on puisse probablement donner de ce mot *Arcum*, qui embarrasse fort tous les interprètes, et qui n'est peut-être au fond qu'une faute de copiste. On ne le trouve point dans la version des Septante. Au lieu de *qsr*, *Arcum*, peut-être faudroit-il lire *qinr*, *Lamentum*.

Ibid. *Et ait* & *Considera, Israel, etc.* Ces mots ne sont ni dans l'hébreu, ni dans les Septante; ou plutôt, c'est une double traduction des premiers mots du verset suivant, prise d'Aquila qui traduit : *Et il dit; Considérez, Israël, vos morts qui ont été tués; comment, etc.*

ψ 19. Hébr. litt. *super excelsa tua*, comme la Vulgate l'exprime au ψ précédent; ce qui achève de montrer que ce sont deux traductions du même texte.

ψ 21. Vulg. litt. *veniant*. Sept. *descendat*. L'hébreu n'exprime ni l'un ni l'autre.

Ibid. Hébr. litt. *super vos, et agri primitiarum*. Cette conjonction n'est peut-être qu'une faute de copiste; le sens de l'hébreu sans cette conjonction, pourroit être : *Montagnes de Gelboé, que la rosée ne tombe point sur vous; et que la pluie ne descende point sur vous, champs de prémices.*

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

c'est là qu'a été jeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été sacré de l'huile sainte."

22. Jamais la flèche de Jonathas n'étoit retournée en arrière; *mais elle demeurait toujours* teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans *de ses ennemis*; et jamais l'épée de Saül n'avoit été tirée en vain.

23. Saül et Jonathas, qui pendant leur vie étoient si aimables, sont demeurés inséparables dans la mort même; ils étoient plus agiles que les aigles et plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül qui vous revêtoit d'écarlate parmi *la pompe et les délices*, et qui vous donnoit des ornemens d'or pour vous parer.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? Comment Jonathas a-t-il été tué sur vos montagnes?

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas mon frère, le plus beau *des princes*, plus aimable que les plus aimables des femmes. Je vous aimois comme une mère aime son fils unique."

27. Comment les forts sont-ils tombés? Comment la gloire des armes a-t-elle péri *dans la personne de ces princes*, qui en faisoient l'ornement et la splendeur?

Ÿ 21. Vulg. litt. *quasi non*. Le mot *quasi* n'est pas exprimé dans l'hébreu, si ce n'est que l'on veuille prendre אִלִּי, *non*, pour אִלִּי, *quasi non*.

Ÿ 26. *Sicut mater unicum, etc.* Ces mots ne sont ni dans l'hébreu, ni même dans la version des Septante.

tus est clypeus fortium, clypeus Saul, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab adipe fortium, sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum, et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi: aquilis velociores, leonibus fortiores.

24. Filiæ Israel, super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te, frater mi Jonatha, decore nimis, et amabilis super amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium suum, ita ego te diligebam.

27. Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

CHAPITRE II.

David est sacré roi de Juda, et Isboseth, fils de Saül, est établi roi d'Israël. Combat entre l'armée de David et celle d'Isboseth. David est victorieux.

1. Igitur post hæc consuluit David Dominum, dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda ? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixitque David : Quo ascendam ? Et respondit ei : In Hebron.

2. Ascendit ergo David, et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli :

3. Sed et viros, qui erant cum eo, duxit David singulos cum domo sua : et manserunt in oppidis Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David, ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David, quod viri Jabes-Galaad sepelissent Saul.

5. Misit ergo David nuntios ad viros Jabes-Gaad, dixitque ad eos : Benedicti vos Domini-

1. Après cela, David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je dans quelque'une des villes de Juda ? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je. Le Seigneur lui répondit : *Allez à Hébron qui est une forte place, située au milieu de Juda.*

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étoient avec lui, dont chacun y vint avec sa famille; et ils demeurèrent dans les villes et dans les villages qui étoient aux environs d'Hébron."

4. Alors ceux de la tribu de Juda étant venus à Hebron, sans consulter les autres tribus, y sacrèrent David de l'huile sainte, afin qu'il régnât sur la maison de Juda. En même temps, on rapporta à David, que "ceux de Jabès en Galaad avoient enseveli Saül.

5. Il envoya aussitôt des gens pour leur dire : Bénis soyez-vous du Seigneur, de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saül votre

Infr. v. 5.

ÿ 3. Peut-être que dans l'hébreu, au lieu de BARI, in urbibus, il faudroit lire BAIN, in urbe. On ne voit qu'une ville de ce nom.

ÿ 4. Hébr. litt. Et nuntiaverunt David dicentes : Viri Jabes-Galaad, quod sepelierunt Saul. Ce quod paroît transposé, ou même étranger à cette phrase. La Vulgate, qui exprime quod, n'exprime pas dicentes; c'est qu'en effet l'un des deux suffit.

Avant l'ère
chr. vulg.
1055.

seigneur, et que vous l'avez enseveli.

6. Maintenant donc le Seigneur vous *le* rendra selon sa miséricorde et sa vérité; et moi-même je vous récompenserai de cette action que vous avez faite."

1. *Mach.* III.
5v.

7. Ne vous laissez point abattre, et soyez gens de cœur; car, encore que Saül votre roi soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son roi, " et j'aurai soin de vous mettre à couvert des insultes de vos ennemis.

8. D'un autre côté Abner, fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Isboeth, fils de Saül; et l'ayant mené par tout le camp,"

9. Il l'établit roi sur Galaad, sur Gessuri " au delà du Jourdain, et sur Jezraël, sur Ephraïm, sur Benjamin, et sur tout Israël.

10. Isboeth, fils de Saül, avoit quarante ans lorsqu'il commença de régner sur Israël; et il régna deux ans assez paisiblement. " Il n'y avoit alors que la seule maison de Juda qui suivit David.

¶ 6. Hébr. litt. *et etiam ego faciam apud vos bonum istud, quia fecistis verbum hoc.* Peut-être qu'au lieu de *probu*, *bonum*, il faudroit lire *cruba*, *juxta bonum*.

¶ 7. Hébr. autr. car depuis que Saül votre roi est mort, la maison de Juda, etc.

¶ 8. Hébr. autr. Et l'ayant fait passer à Mahanaïm, ville au delà du Jourdain assez près de Jabès. *Infr.* ¶ 29.

¶ 9. Hébr. sur Assuri. Ce nom est inconnu dans ces contrées, à moins qu'il ne désignât la tribu d'Aser.

¶ 10. C'est ainsi que quelques-uns tâchent de concilier ce ¶ avec le suivant où l'on voit que David régna sept ans sur la seule tribu de Juda. Peut-être qu'au lieu de *deux ans*, il faudroit lire sept ans dans ce ¶ comme dans le suivant. La suite le suppose, car au chap. III. ¶ 1. on voit une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David.

no, qui fecistis misericordiam hanc cum domino vestro Saul, et sepelistis eum.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et veritatem: sed et ego reddam gratiam, eo quod fecistis verbum istud.

7. Confortentur manus vestræ, et estote filii fortitudinis: licet enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen in unxit domus Juda in regem sibi.

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saul, tulit Isboeth filium Saul, et circumduxit eum per castra,

9. Regemque constituit super Galaad, et super Gessuri, et super Jezrael, et super Ephraïm, et super Benjamin, et super Israël universum.

10. Quadraginta annorum erat Isboeth filius Saul, cum regnare cœpisset super Israël, et duobus annis regnavit: sola autem

domus Juda sequebatur David.

11. Et fuit numerus dierum quos commoratus est David, imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum, et sex mensium.

12. Egressusque est Abner filius Ner, et pueri Isboseth filii Saul, de castris in Gabaon.

13. Porro Joab filius Sarviæ, et pueri David egressi sunt, et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cum in unum convenissent, e regione sederunt: hi ex una parte piscinæ, et illi ex altera.

14. Dixitque Abner ad Joab: Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab: Surgant.

15. Surrexerunt ergo, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul: vocatumque est nomen loci illius, A-

11. Et celui-ci demeura à Hébron sept ans et demi, n'étant roi que de cette seule tribu.

12. Alors " Abner, fils de Ner, sortit de son camp, " et vint à Gabaon avec les gens d'Isboseth, fils de Saül.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David; et ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées s'étant approchées, s'arrêtèrent l'une devant l'autre. L'une étoit d'un côté de la piscine; et l'autre, de l'autre.

14. Abner dit à Joab: Que quelques jeunes gens s'avancent, et s'exercent devant nous. Joab répondit: Qu'ils s'avancent.

15. Aussitôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth, fils de Saül, parurent et se présentèrent; il en vint aussi douze du côté de David.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble; et ce lieu s'appela le Champ des Vaillans " morts à Gabaon.

† 12. C'est-à-dire, après qu'Isboseth eut régné deux ans sur Israël.

Supr. † 10.

Ibid. Hébr. autr. il sortit de Mahanaïm (Supr. † 8.), et vint à Gabaon, ville de la tribu de Benjamin.

† 16. Hébr. autr. des ennemis. Sept. des embûches. Ceux-ci semblent avoir lu חסדו, insidiarum, au lieu de חסאי, hostium, ou fortium.

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

17. Il se donna aussitôt un rude combat ; et Abner fut défait, avec ceux d'Israël, par les troupes de David.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abisaï et Asaël, étoient dans ce combat. Or Asaël étoit extrêmement agile et léger à la course, en quoi il égalait les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il commença donc à poursuivre Abner, sans se détourner, ni à droite, ni à gauche, et sans le quitter jamais.

20. Abner regardant derrière lui, lui dit, Etes-vous Asaël ? Il lui répondit : Oui, je le suis.

21. Abner lui dit : Allez, ou à droite, ou à gauche ; attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, et prenez ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Abner lui parla donc encore, et lui dit : Retirez-vous ; ne me suivez pas davantage, de peur que je ne sois obligé de vous percer, et qu'après cela je ne puisse plus paraître devant Joab votre frère.

23. Asaël méprisant ce qu'il lui disoit, ne voulut point se détourner. Abner lui porta donc de l'arrière-

ger Robustorum, in Gabaon.

17. Et ortum est bellum durum satis in die illa : fugatusque est Abner, et viri Israel, a pueris David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviæ, Joab, et Abisai, et Asael : porro Asael cursor velocissimus fuit, quasi unus de capreis quæ morantur in sylvis.

19. Persequabatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram omittens persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tunc es Asael ? Qui respondit : Ego sum.

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram, sive ad sinistram, et apprehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum.

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi, ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

23. Qui audire contempsit, et noluit declinare : percussit ergo

eum Abner, aversa hasta in inguine, et transfodit, et mortuus est in eodem loco : omnesque qui transibant per locum illum, in quo ceciderat Asael, et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit : et venerunt usque ad collem aquæ ductus, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

25. Congregatique sunt filii Benjamin ad Abner : et conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait : Non usque ad interneccionem tuus mucro desæviet ? an ignoras quod periculosa sit desperatio ? usquequo non dicis populo ut omittat persequi fratres suos ?

27. Et ait Joab : Vivit Dominus, si locutus fuisses, mane re-

main, " dans l'aîne, un coup de sa lance, qui le perça, et le tua sur la place. Tous ceux qui passaient par ce lieu où Asaël étoit tombé mort, s'arrêtoient à le considérer.

24. Mais Joab et Abisai continuant de poursuivre Abner qui s'enfuyoit, le soleil se coucha lorsqu'ils arrivèrent à la colline de l'aqueduc, qui est vis-à-vis de la vallée, " sur le chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfans de Benjamin se rallièrent auprès d'Abner ; et ayant fait un gros, demeurèrent sur le sommet d'une éminence.

26. Alors Abner cria à Joab : Votre épée ne se rassasiera-t-elle donc point de sang et de meurtre ? Ignorez-vous qu'il est dangereux de jeter son ennemi dans le désespoir ? " N'est-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères ?

27. Joab lui répondit : Vive le Seigneur, si vous l'eussiez plutôt dit, le peuple se fût retiré dès le matin, "

ψ 23. Hébr. litt. *in posteriori hasta*. Peut-être qu'au lieu de *BAKRI* *MEKIT in posteriori hasta*, il faudroit lire *AKRIU* *MEKIT, post se hasta*.

ψ 24. Hébr. lorsqu'ils arrivèrent à la colline d'Ama qui est vis-à-vis de Géah sur le chemin du désert de Gabaon.

ψ 26. Hébr. litt. Ne savez-vous pas que l'amertume sera à la fin ; *que la fin peut devenir amère et fâcheuse ?*

ψ 27. Hébr. litt. *quia nisi locutus fuisses quia tunc a mane recessisset populus ne persequeretur vir fratrem suum*. Dans l'hébreu, les copistes ont souvent confondu *LU, si*, avec *LA, non* ; et ici ils les ont réunis. Il est aussi facile de confondre *KI, quia*, avec *EN, sic*. Il paroît encore que ces mots *tunc a mane* sont ici transposés. On auroit pu lire originairement, *quia si locutus fuisses sic a mane, tunc recessisset populus* : Si vous aviez

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

et eût cessé de poursuivre ses frères.

28. Joab fit donc sonner la retraite ; et toute l'armée s'arrêta, et cessa de poursuivre Israël, et de le combattre.

29. Abner, avec ses gens, marcha par la campagne toute cette nuit ; et ayant passé le Jourdain, et traversé tout le pays de Béthoron, il revint au camp situé à Mahanaïm, "séjour ordinaire d'Isboseth.

30. Joab ayant cessé de poursuivre Abner, et étant revenu, assembla toute l'armée ; et on ne trouva de morts du côté de David, que dix-neuf hommes, sans compter Asaël.

31. Mais les gens de David tuèrent, de Benjamin et de ceux qui étoient avec Abner, trois cent soixante hommes qui demeurèrent sur la place."

32. On emporta le corps d'Asaël, et on le mit dans le sépulcre de son père à Bethléhem. Et Joab ayant marché toute la nuit, avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

cessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergo Joab buccina, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultra Israel, neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria, tota nocte illa : et transierunt Jordanem, et lustrata omni Bethoron, venerunt ad castra.

30. Porro Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum : et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele.

31. Servi autem David percusserunt de Benjamin, et de viris qui erant cum Abner, trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

32. Tuleruntque Asael, et sepelierunt eum in sepulchro patris sui in Bethlehem : et ambulaverunt tota nocte Joab et viri qui erant cum eo, et in ipso crepusculo pervenerunt in Hebron.

dit cela dès le matin, dès lors le peuple auroit cessé de poursuivre ses frères.

† 29. C'est le sens de l'hébreu : il revint à Mahanaïm. *Supr.* † 8. 12.

† 31. L'hébreu n'exprime point *qui et* ; mais le sens l'exige ; et vraisemblablement les copistes ont omis la conjonction *et* qui, dans le style des Hébreux, suffiroit seule.

CHAPITRE III.

Longue guerre entre la maison de David et celle de Saül. Abner quitte le parti d'Isboseth pour prendre celui de David. Il est tué en trahison par Joab; David pleure sa mort.

1. FACTA est ergo longa concertatio inter domum Saul, et inter domum David: David proficiscens, et semper seipso robustior, domus autem Saul decrescens quotidie.

2. Nati sunt filii David in Hebron: fuitque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

3. Et post eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli: porro tertius Absalom filius Maacha filiae Tholmai regis Gessur.

4. Quartus autem Adonias filius Haggith: et quintus Saphathia filius Abital.

5. Sextus quoque Jethraam, de Eglaxore David. Hi nati sunt David in Hebron.

6. Cum ergo esset prælium inter domum Saul et domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

7. Fuerat autem Sauli concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner:

1. IL se fit donc une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David; David s'avancant toujours, et se fortifiant de plus en plus; et la maison de Saül, au contraire, s'affoiblissant de jour en jour.

2. Pendant que David étoit à Hébron, il eut plusieurs enfans. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël;

3. Le second, Chéléab, qu'il eut d'Abigail, veuve de Nabal du Carmel; le troisième Absalom, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur;"

4. Le quatrième, Adonias, fils d'Haggith; le cinquième, Saphathia, fils d'Abital;

5. Le sixième, Jethraam, fils d'Egla, femme de David. David eut ces six enfans à Hébron.

6. La maison de Saül étoit donc en guerre avec la maison de David; et Abner, fils de Ner, étoit le chef de la maison de Saül.

7. Or Saül avoit eu une concubine, nommée Respha, fille d'Aïa: et Isboseth, fils de Saül, dit à Abner:

1. Par. III. 1.
et seqq.

‡ 3. On l'entend du pays de Gessur, frontière de Syrie vers Damas.
‡ 7. Ces mots, *Isboseth, fils de Saül*, manquent dans l'hébreu; on les trouve dans la version des Septante.

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père ? Abner étrangement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je un homme à être traité comme un chien, moi qui me suis déclaré aujourd'hui contre Juda, " pour soutenir dans sa chute la maison de Saül votre père, ses frères et ses proches, et qui ne vous ai point livré entre les mains de David ? Et, après cela, vous venez aujourd'hui me chercher querelle pour une femme !

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité, si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

10. En faisant que le royaume soit transféré, de la maison de Saül, dans la sienne, et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda, depuis Dan jusqu'à Bersabée."

11. Isboeth n'osa lui répondre, parce qu'il le craignoit.

12. Abner envoya donc aussitôt des courriers à David, pour lui dire de sa part : A qui appartient tout ce pays, sinon à vous ? Et pour ajouter : Si vous voulez me donner part à votre amitié, je vous offre mes ser-

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei ? Qui iratus nimis propter verba Isboseth, ait : Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie ; qui fecerim misericordiam super domum Saul, patris tui, et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David : et tu requisisti in me quod argueres pro muliere hodie ?

9. Hæc faciat Deus Abner, et hæc addat ei, nisi quomodo juravit Dominus David, sic faciam cum eo,

10. Ut transferatur regnum de domo Saul, et elevetur thronus David super Israel, et super Judam, a Dan usque Bersabee.

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro se dicentes : Cujus est terra ? Et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus

‡ 8. C'est le sens de l'hébreu : *qui adversum Judam hodie fecerim, etc.* On ne trouve point dans les Septante ces mots : *qui adversum Judam* : il n'est pas certain que l'hébreu signifie *adversum* ; l'interprète chaldéen semble avoir lu : *ex hac die factus sum vir abjectus reliquiis domus Judæ : et hac die feci misericordiam, etc.* Suis-je un homme à être traité comme un chien ? Suis-je désormais devenu un homme méprisable au reste de ce peuple, à la maison de Juda, moi qui aujourd'hui ai usé de miséricorde envers la maison de votre père, etc. ?

‡ 10. Ce sont les deux extrémités de la Terre-Sainte.

‡ 12. Hébr. litt. *sub se*, ou *pro se*. Le chaldéen et les Septante semblent avoir lu *de sub se* ; hébraïsme pour *confestim*, comme en français nous disons *sur-le-champ*.

mea tecum, et reducam ad te universum Israel.

13. Qui ait : Optime : ego faciam tecum amicitias : sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol filiam Saul : et sic venies, et videbis me.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol, quam despondi mihi centum præputiis Philisthiim.

15. Misit ergo Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel filio Lais.

16. Sequebaturque eam vir suus, plorans usque Bahurim : et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel, dicens : Tam heri quam nudiustertius quærebatis David ut regnaret super vos.

18. Nunc ergo facite, quoniam Dominus locutus est ad David,

vices, et je ferai que tout Israël se réunira à vous.

13. David lui répondit : Je le veux bien, je ferai amitié avec vous ; mais je vous demande une chose : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ramené auparavant Michol, fille de Saül ; à cette condition, vous pourrez venir, et me voir.

14. David envoya ensuite des courriers à Isboseth, fils de Saül, et lui fit dire : Rendez-moi Michol ma femme que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins.

15. Isboseth l'envoya querir aussitôt, et l'ôta à son mari Phaltiel, " fils de Lais, pour la rendre à David. Abner, qui ne cherchoit qu'une occasion favorable pour aller trouver ce prince, se chargea de la lui ramener.

16. Son mari la suivoit, en pleurant, jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit : Allez, retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

17. Abner vit donc David, comme il le souhaitoit. Et il parla ensuite aux anciens d'Israël, et leur dit : Il y a déjà long-temps que vous souhaitiez d'avoir David pour roi.

18. Faites - le donc maintenant, puisque le Seigneur a dit en parlant de David : " Je sauverai " par David

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

1. Reg. xviii, 27.

† 15. Il est nommé *Phalti* au 1^{er} livre, chap. xv. † 44. Son père est ici nommé dans l'hébreu, LAUS ; mais les rabbins conviennent qu'il faut lire LAIS.

† 18. C'est le sens de l'hébreu bien rendu par les Septante : *de David*. *Ibid.* On lit dans l'hébreu, *MUSIA*, *salvabit*, pour *AUSIA*, *salvabo*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Abner parla aussi à ceux de Benjamin; et il alla trouver David à Hébron, pour lui dire tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avoient résolu.

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes: David lui fit un festin, et à ceux qui étoient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David: Je m'en vais rassembler tout Israël, afin qu'il vous reconnoisse, comme je fais, pour seigneur et pour roi; et je ferai alliance avec vous, *au nom du peuple*, afin que vous soyez reconnu de tout le monde, comme vous le désirez. David ayant donc reconduit Abner, et celui-ci s'en étant allé en paix,

22. Les gens de David survinrent aussitôt avec Joab, revenant de tailler en pièces des brigands, sur lesquels ils avoient fait un très-grand butin. Abner n'étoit plus à Hébron avec David, parce qu'il avoit déjà pris congé de lui, et s'en étoit retourné en paix,

23. Lorsque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un qu'Abner, fils de Ner, étoit venu *parler* au roi, que le roi l'avoit

dicens: In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philisthiim, et omnium inimicorum ejus.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris: et fecit David Abner, et viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Et dixit Abner ad David: Surgam, ut congregem ad te dominum meum regem omnem Israel, et ineam tecum fœdus, et imperes omnibus, sicut desiderat anima tua. Cum ergo deduxisset David Abner, et ille isset in pace,

22. Statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum præda magna nimis: Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum, et profectus fuerat in pace.

23. Et Joab, et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt: nuntiatum est

ÿ 21. *Ineam*. Quelques exemplaires portent *Ineant*; et c'est le sens de l'hébreu: et qu'ils fassent alliance avec vous.

Ibid. Hébr. renvoyé.

itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti ? Ecce venit Abner ad te : quare dimisisti eum, et abiit et recessit ?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis ?

26. Egressus itaque Joab a David, misit nuntios post Abner, et reduxit eum a cisterna Sira, ignorante David.

27. Cumque redisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei in dolo : et percussit illum ibi in inguine, et mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

28. Quod cum audisset David rem jam gestam, ait : Mundus ego sum, et regnum meum, apud Dominum usque in sempiternum, a sanguine Abner filii Ner :

29. Et veniat super

renvoyé, et qu'il s'en étoit retourné en paix.

24. Joab aussitôt alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait ? Abner vient de venir vers vous ; pourquoi l'avez-vous renvoyé, et l'avez-vous laissé aller ?

25. Ignorez-vous quel est Abner, fils de Ner, et qu'il n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnoître toutes vos démarches, et savoir tout ce que vous faites ?

26. Joab, étant sorti d'avec David, envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la citerne de Sira à l'insu de David.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron, Joab le tira à part au milieu de la porte, " pour lui parler en trahison, " et il le frappa dans l'aine, " et le tua. pour venger la mort de son frère Asaël, qu'Abner avoit tué.

28. David ayant appris ce qui s'étoit passé, dit : Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner, fils de Ner.

29. Que son sang retombe " sur

Avant Père
chr. vulg.
1053.

3. Reg. II. 5.

† 27. Peut-être au milieu de la place qui étoit à la porte de la ville.

Ibid. Hébr. autr. en repos ; c'est-à-dire, en secret.

Ibid. Au même endroit où Abner avoit percé Asaël. *Supr.* II. 23.

† 29. On lit dans l'hébreu, *IKLU, mancant*, peut-être pour *IKTU, des-*

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

Joab et sur la maison de son père , et qu'il y ait à jamais dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux , qui soient lépreux , *des gens lâches* qui tiennent le fuseau *comme des femmes* , qui tombent sous l'épée , et qui , *étant réduits à une extrême misère* , demandent leur pain.

30. Joab et Abisai son frère tuèrent donc Abner , parce qu'il avoit tué Asaël leur frère , dans le combat de Gabaon.

31. Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtements ; couvrez-vous de sacs , et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David , *contre la coutume des rois* , marchoit derrière le cercueil , *pour honorer la mémoire du défunt*.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron , le roi David éleva sa voix , pleura sur son tombeau , et tout le peuple pleura aussi *avec lui*.

33. Et le roi , témoignant son deuil par ses larmes , dit ces paroles : Abner n'est point mort comme les lâches . "

34. Vos mains n'ont point été liées , et vos pieds n'ont point été chargés de fers ; *vous n'avez point été traité comme un criminel , ou comme un ennemi vaincu* ; mais vous êtes mort comme *les hommes de cœur* qui

caput Joab , et super omnem domum patris ejus : nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens , et leprosus , et tenens fuscum , et cadens gladio , et indigens pane.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner , eo quod occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon , in prælio.

31. Dixit autem David ad Joab , et ad omnem populum qui erat cum eo : Scindite vestimenta vestra , et accingimini saccis , et plangite ante exequias Abner. Porro rex David sequebatur feretrum.

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron , levavit rex David vocem suam , et flevit super tumulum Abner : flevit autem et omnis populus.

33. Plangensque rex et lugens Abner , ait : Nequaquam ut mori solent ignavi , mortuus est Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt , et pedes tui non sunt compedibus aggravati : sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis ,

condant. Ce pluriel vient de ce que le mot *sanguis* qui précède , est au pluriel dans l'hébreu , selon l'usage de cette langue qui le met au pluriel lorsqu'il s'agit d'un meurtre.

‡ 29. Hébr. autr. *des gens infirmes* , et qui tiennent le bâton.

‡ 31. Hébr. litt. le lit.

‡ 33. Hébr. Abner est-il donc mort comme les insensés ?

sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.

35. Cumque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die, juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam.

36. Omnisque populus audivit, et placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illa, quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Dixit quoque rex ad servos suos : Num ignoratis quoniam princeps et maximus cecidit hodie in Israel ?

39. Ego autem adhuc delicatus, et unctus rex : porro viri isti filii Sarviæ duri sunt mihi : retribuatur Dominus facienti malum juxta malitiam suam.

tombent devant les enfans d'iniquité, non par la force de leurs armes, mais par un effet de leur perfidie et de leur méchanceté. Tout le peuple à ces mots, redoubla ses larmes.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David lorsqu'il étoit encore grand jour, David jura, et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je prends une bouchée de pain, ou quoi que ce soit, avant que le soleil soit couché.

36. Tout le peuple entendit ces paroles ; et tout ce que le roi avoit fait, lui plut extrêmement."

37. Et le peuple et tout Israël fut persuadé ce jour-là, que David n'avoit eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Ignorez-vous que c'est un prince, et un grand prince, qui est mort aujourd'hui dans Israël, et que je fais une grande perte ?

39. Car, pour moi, je ne suis roi que par l'onction, et mon règne est encore peu affermi. " Or il avoit disposé les chefs des tribus, et les officiers de Saül à se déclarer en ma faveur ; et ces gens-ci, ces enfans de Sarvia, sont trop violens, pour attirer à moi les peuples. Mais que le Seigneur rende lui-même ce qui est dû à celui qui fait le mal selon sa malice.

ŷ 36. Il y a là une faute de copiste dans l'hébreu qui est plus étendu : on y lit : *Et omnis populus cognovit ; et placuit ante oculos ejus secundum omne* (ccl., au lieu de vcl., et omne) *quod fecit rex in oculis omnis populi bonum fuit.*

ŷ 39. Hébr. autr. je ne suis encore qu'un roi foible et chancelant ; ou à la lettre, délicat et incliné.

Avant l'ère
chr. vulg.
1053.

CHAPITRE IV.

Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, apportent à David la tête de ce prince, et David les fait mourir.

1. ISBOSETH, fils de Saül, ayant appris qu'Abner, dont il ignoroit encore la trahison, avoit été tué à Hébron, perdit courage; et tout Israël se trouva avec lui dans un grand trouble, croyant avoir perdu en lui tout leur conseil et leur appui.

2. Isboseth avoit à son service deux chefs de voleurs, qui commandoient les partis qu'il envoyoit faire des courses dans le pays ennemi. L'un de ces capitaines s'appeloit Baana, et l'autre Réchab, fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin; car Béroth a été autrefois censée de Benjamin;

3. Mais les habitans de cette ville s'enfuirent à Gethaïm où ils ont demeuré comme étrangers jusqu'aujourd'hui.

4. Or Jonathas, fils de Saül, avoit un fils qui étoit hors d'état de succéder à la couronne, étant boiteux des deux jambes; car lorsque la nouvelle vint de Jezraël, de la mort de Saül et de Jonathas, il n'avoit que cinq ans. Sa nourrice l'ayant pris entre ses bras, s'enfuit; et comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba, et en fut boiteux: il s'appeloit Miphiboseth.

5. Réchab et Baana, fils de Remmon de Béroth, voyant donc qu'il

1. AUDIVIT autem Isboseth filius Saul, quod cecidisset Abner in Hebron: et dissolutæ sunt manus ejus, omnisque Israel perturbatus est.

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, et nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin: siquidem et Beroth reputata est in Benjamin:

3. Et fugerunt Berothitæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus: quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul et Jonatha ex Jezrael. Tollens itaque eum nutrix sua fugit: cumque festinaret ut fugeret, cecidit, et claudus effectus est: habuitque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothi-

† 2. Vulg. litt. filio Saul. Le chaldéen, le syrien et l'arabe, ont lu *oum filio Saul*.

Ibid. L'expression du texte peut s'entendre ainsi.

‡ 5. Peut-être dans la même tribu de Benjamin. 2. *Esdr.* xi. 55.

tæ, Rechab et Baana, ingressi sunt fervente die domum Isboeth : qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domus purgans triticum, obdormivit.

6. Ingressi sunt autem domum latenter assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine, Rechab et Baana frater ejus, et fugerunt.

7. Cum autem ingressi fuissent domum, ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percutientes interfecerunt eum : sublatoque capite ejus, abierunt per viam deserti tota nocte,

8. Et attulerunt caput Isboeth ad David in Hebron : dixeruntque ad regem : Ecce caput Isboeth filii Saul inimici tui, qui

étoit incapable de régner, et que David n'auroit point de concurrent, si Isboeth étoit mort, entrèrent dans la maison d'Isboeth lorsqu'il dormoit sur son lit, vers le midi, " dans la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardoit la porte de la maison, s'étoit endormie, en nettoyant du blé. "

6. Ils vinrent donc secrètement dans la maison de ce prince, en prenant en leurs mains des épis de blé, comme des marchands qui cherchent à en vendre ou à en acheter ; " et ils frappèrent Isboeth dans l'aîne, et s'enfuirent ;

7. Car étant entrés dans sa maison, et l'ayant trouvé dans sa chambre, où il dormoit sur son lit, ils le tuèrent, prirent sa tête ; et ayant marché toute la nuit par le chemin du désert,

8. Ils la présentèrent à David dans Hébron ; et croyant lui bien faire leur cour, ils lui dirent : Voici la tête d'Isboeth, fils de Saül, votre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie. Nous venons de le tuer ; et le

ψ 5. C'est une coutume ordinaire dans les pays chauds.

Ibid. Et ostiaria domus, etc. Ces mots ne sont point dans l'hébreu ; ils sont pris des Septante qui ajoutent : Et les deux frères Réchab et Baana se cachèrent. Ou plutôt, dans la version des Septante, tout cela tient lieu du ψ 6. de la Vulgate et de l'hébreu, que les Septante ont lu autrement en ce sens. Voici la différence des deux leçons. Dans l'hébreu : *Et ecce ingressi sunt usque ad medium domus, sumentes frumenta, et percusserunt eum ad quintam : Rechab autem et frater ejus evaserunt.* Dans les Septante : *Et ecce ostiaria domus purgabat frumenta, et obdormivit et soporata fuit. Rechab autem et Baana fratres (ou frater ejus) latuerunt.* En comparant ces deux leçons, on pourroit découvrir dans l'hébreu celle-ci qui approcheroit peut-être plus de la leçon primitive : *Et ecce ostiaria, in medio domus, colligebat frumenta, et obdormivit ad calorem solis : Rechab autem et Baana frater ejus evaserunt.* « La portière étant au milieu de la maison occupée à recueillir du blé, s'étoit endormie à la chaleur du soleil ; et Baana et son frère s'étoient cachés. » Etant donc entrés, etc., comme au ψ 7. »

ψ 6. Ou comme venant recevoir le froment qui leur étoit dû en qualité d'officiers du prince. Voyez la note précédente.

Avant l'ère
chr. vulg.
1048.

Avant l'ère
chr. vulg.
1048.

Seigneur venge aujourd'hui, *par nos mains*, mon seigneur et mon roi, de Saül et de sa race.

9. David répondit à Réchab et à Baana son frère, fils de Remmon de Béroth : Vive le Seigneur qui m'a délivré des dangers les plus pressans :

Sup. 1. 14.

10. Si j'ai fait arrêter et tuer à Siceleg celui qui vint me dire que Saül étoit mort, lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle, et qui sembloit en mériter une récompense, "

11. Combien plus, maintenant que des méchans ont tué un homme innocent " dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous qui l'avez répandu de vos mains, et vous exterminerai-je de dessus la terre.

12. David ordonna donc à ses gens *de les tuer*, et ils les tuèrent ; et leur ayant coupé les mains et les pieds, " ils les pendirent près de la piscine d'Hébron. Ils prirent aussi la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron.

quærebat animam tuam : et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul, et de semine ejus.

9. Respondens autem David, Rechab et Baana fratri ejus, filii Remmon Berothitæ, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia :

10. Quoniam cum qui annuntiaverat mihi, et dixerat : Mortuus est Saul : qui putabat se prospera nuntiare, tenui, et occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

11. Quanto magis nunc, cum homines impii interfecerunt virum innoxium, in domo sua, super lectum suum, non quæram sanguinem ejus de manu vestra, et auferam vos de terra.

12. Præcepit itaque David pueris suis, et interfecerunt eos : præcidentesque manus et pedes eorum, suspenderunt eos super piscinam in Hebron : caput autem Isboseth tu-

‡ 10. Hébr. litt. *qui ut darem ei nuntii mercedem*. Il semble qu'il manque là quelque mot. Le chaldéen semble avoir lu : *qui cogitabat ut darem* : ce seroit peut-être mieux encore, *qui expectabat ut darem* : qui s'attendoit que je lui donnerois une récompense.

‡ 11. Il étoit tel au moins à leur égard. L'hébreu dit : un homme juste. C'étoit moins lui qui prétendoit au trône, que ses partisans qui prétendoient l'y soutenir comme fils et héritier de Saül.

‡ 12. Comme pour punir ces mains parricides qui avoient égorgé un roi innocent, et ces pieds qui avoient servi d'instrument à leur fuite.

lerunt, et sepelierunt
in sepulchro Abner in
Hebron.

Avant l'ère
chr. vulg.
1048.

CHAPITRE V.

David est sacré roi sur tout Israël. Il prend Jérusalem. Hiram, roi de Tyr, lui envoie des ambassadeurs. Victoires de David sur les Philistins.

I. *Paratipomènes*, XI, 1-9.

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron, dicentes : Ecce nos, os tuum et caro tua sumus.

2. Sed et heri et nudiustertius, cum esset Saul rex super nos, tu eras educens et reducens Israel : dixit autem Dominus ad te : Tu pasces populum in eum Israel, et tu eris dux super Israel.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David foedus in Hebron coram Domino : unxeruntque David in regem super Israel.

4. Filius triginta annorum erat David, cum regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit.

5. In Hebron regnavit super Judam

1. ALORS toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David " à Hébron, et lui dirent : Nous sommes vos os et votre chair, *aussi-bien que ceux de la tribu de Juda ; et nous avons pour vous le même attachement et la même soumission.*

2. Il y a déjà long-temps que, lorsque Saül étoit notre roi, vous meniez Israël *au combat*, et vous l'en rameniez ; et le Seigneur *votre Dieu* " vous a dit : C'est vous qui serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et c'est vous qui en serez le chef. *Nous vous reconnissons donc aujourd'hui pour tel.*

3. Les anciens " d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron, *et lui déclarèrent la même chose.* David y fit alliance avec eux devant le Seigneur, et ils le sacrèrent *de nouveau* roi sur tout Israël, *selon ce que le Seigneur avoit dit par la bouche de Samuël.* "

4. David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner ; et il régna quarante ans.

5. Il régna sept ans et demi à Hébron sur Juda, et trente-trois ans

3. *Reg. II. 11.*

ψ 1. On lit au 1^{er} livre des Paral. XI. 1. s'assemblèrent auprès de David.

ψ 2. Ces mots sont exprimés au 1^{er} livre des Paral. XI. 2.

ψ 3. C'est-à-dire, les chefs des tribus.

Ibid. Ces mots sont exprimés au 1^{er} livre des Paral. XI. 2.

Avant l'ère
chr. vulg.
1048.

dans Jérusalem sur Juda et sur tout Israël ;

1047.

6. Car dès lors le roi *David*, accompagné de tous ceux qui étoient avec lui, et de tout Israël, " marcha vers Jérusalem contre les Jébuséens qui habitoient autrefois le pays, et qui tenoient encore la forteresse de cette ville. Les assiégés " disoient à David : Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez auparavant chassé les aveugles et les boiteux ; comme pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais, et qu'il ne prendroit jamais une place bien munie d'hommes et de vivres.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée aujourd'hui la ville de David ;

8. Car David avoit proposé alors une récompense pour celui qui battrait les Jébuséens, qui pourroit gagner le haut de la forteresse, et chasseroit les aveugles et les boiteux ennemis de David. " C'est pourquoi on dit en proverbe, pour marquer qu'une chose est difficile : Les aveugles et les boiteux n'entreront point dans le temple, " faisant allusion à ce que disoient les Jébuséens pour marquer la difficulté de prendre leur ville : David n'y entrera point, qu'il n'en ait chassé les aveugles et les boiteux.

septem annis et sex mensibus : in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex, et omnes viri qui erant cum eo, in Jerusalem, ad Jebusæum habitantorem terræ : dictumque est David ab eis : Non ingredieris huc, nisi abstuleris cæcos et claudos, dicentes : Non ingredietur David huc.

7. Cepit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.

8. Proposuerat enim David in die illa præmium, qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David : idcirco dicitur in proverbio : Cæcus et claudus non intrabunt in templum.

¶ 6. On le lit ainsi au 1^{er} livre des Paral. xi. 4. David et tout Israël.

Ibid. Ici l'hébreu ne les nomme pas ; mais ils sont nommés au 1^{er} livre des Paral. xi. 5.

¶ 8. On voit au 1^{er} livre des Paralipomènes, xi. 6., que David promet de faire chef et général de son armée le premier qui battrait les Jébuséens. C'est ce qui manque ici dans l'hébreu où on lit simplement : Or David avoit dit en ce jour-là : Quiconque battrait les Jébuséens, etc., sans que la phrase soit achevée. Le mot *abstulisset* n'y est pas exprimé.

Ibid. Hébr. litt. dans la maison. Autr. *Il y a des aveugles et des boiteux ; on n'entrera point dans la maison.*

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam civitatem David : et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

10. Et ingrediebatur proficiens atque succrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

9. Mais *cependant* David y entra ; il prit son logement dans la forteresse, et l'appela " la ville de David. Il la fit environner *au dehors d'une forte muraille, qui s'étendoit depuis Mello, c'est-à-dire, depuis un côté de la vallée que Salomon fit combler, jusqu'à l'autre côté; et il fit faire au dedans plusieurs édifices, pour y habiter.*"

10. David s'avancoit toujours, et croissoit de plus en plus ; et le Seigneur Dieu des armées étoit avec lui, *et le favorisoit dans toutes ses entreprises.*

Avant Père
chr. vulg.
1047.

I Paralipomènes, XIV.

11. Misit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices lignorum, artificesque lapidum ad parietes : et ædificaverunt domum David.

12. Et cognovit David, quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israel, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israel.

13. Accepit ergo David adhuc concubinas et uxores de Jerusalem, postquam venerat de Hebron : nati-

11. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierres, pour les murs ; et ils bâtirent la maison de David.

12. Et David reconnut, *par ces heureux succès, que le Seigneur l'avoit confirmé roi sur Israël; et qu'il l'avoit élevé au gouvernement de son peuple, " pour ne l'en jamais ôter.*

13. Il prit donc encore des concubines et des femmes de Jérusalem, " après qu'il y fut venu d'Hebron ; et il en eut d'autres fils et d'autres filles, *voulant par-là affer-*

1046.

1. Par. III. 1 et
2.

* 9. Au 1^{er} livre des Paral. xi. 7. on lit : C'est pourquoi on l'appela. *Ibid.* Au même endroit des Paral. on lit : David bâtit aux environs depuis Mello jusqu'aux environs, ou jusqu'à Sabib, ou autre nom semblable, qui pourroit marquer un lieu opposé à Mello. Le même texte ajoute à la lettre : Et Joab vivifia (ou fit revivre) le reste de la ville. On a peut-être confondu $\kappa\alpha\tau\alpha$, *vivificavit*, avec $\iota\kappa\alpha$, *cepit* : Joab, général de David, prit tout le reste de la ville.

* 12. Hébr. pour son peuple.

* 13. Au 1^{er} livre des Paralip. xiv. 4. on lit : dans Jérusalem.

Avant l'ère
chr. vulg.
1046.

mir de plus en plus son autorité et sa puissance.

14. Voici les noms des fils qu'il eut à Jérusalem : Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Elisua, *Eliphalet*, *Noga*, "Népheg,

16. Japhia, Elisama, Elioda" et *Eliphalet*.

17. Les Philistins, qui, depuis la mort de Saül, avoient laissé les Israélites en repos, ayant appris que David avoit été sacré roi sur tout Israël, et craignant qu'il ne devint trop puissant, s'assemblerent tous pour lui faire la guerre. David l'ayant su, se retira dans la caverne d'Odollam " qui étoit un lieu très-fort, pour voir de quel côté ils tourneroient leurs armes.

18. Cependant les Philistins vinrent se répandre dans la vallée de Raphaïm. "

19. Et David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre " les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains ? Le Seigneur lui dit : Allez, marchez contre eux ; car je les livrerai assurément entre vos mains.

20. David vint donc à Baal-Pharasim " où il défit les Philistins ; et il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis devant moi, comme les

que sont David et alii filii et filiae.

14. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem, Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nepheg,

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda, et Eliphalet.

17. Audierunt ergo Philistiim quod unxissent David in regem super Israel : et ascenderunt universi ut quærerent David : quod cum audisset David, descendit in præsidium.

18. Philistiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

19. Et consuluit David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philistiim ? et si dabis eos in manu mea ? Et dixit Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philistiim in manu tua.

20. Venit ergo David in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus

† 15. On trouve ces deux noms au 1^{er} livre des Paralip. III. 7. et XIV. 5. 6.

† 16. Ou Eliada. (1. Par. III. 8 ou Baaliada. 1. Par. XIV. 7.)

† 17. Voyez au chap. XXIII. † 15. Cette caverne étoit au midi de Jérusalem.

† 18. Cette vallée s'étendoit au midi de Jérusalem jusqu'aux environs de Bethléhem.

† 19. On lit ici dans l'hébreu AL, par *aleph*, au sens de *ad* ; mais dans les Paral. XIV. 10. on trouvera AL par *aïn*, au sens de *adversus*.

† 20. Apparemment dans la vallée de Raphaïm.

inimicos meos coram me, sicut dividuntur aquæ. Propter ea vocatum est nomen loci, Baal-Pharasim.

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua : quæ tulit David, et viri ejus.

22. Et addiderunt adhuc Philisthim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim.

23. Consuluit autem David Dominum : Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas ? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso pyrorum.

24. Et cum audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium : quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat castra Philisthim.

eaux se répandent, et se perdent dans la campagne. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé " Baal-Pharasim, c'est-à-dire, la plaine de division. "

21. Les Philistins laissèrent là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent, pour les brûler. "

22. Les Philistins revinrent encore une autre fois, et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains ? Le Seigneur lui répondit : N'allez point *directement* contre eux ; mais tournez derrière leur camp, jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis des poiriers. "

24. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre, " parce que le Seigneur marchera alors devant vous, pour combattre l'armée des Philistins.

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

¶ 20. Hébr. autr. il appela ce lieu Baal-Pharasim.

Ibid. Selon l'interprète chaldéen, la plaine de division. Autrement : le Dieu, le maître des divisions. *Baal* est le nom d'une fausse divinité, et signifie aussi le maître. *Pharasim* fait allusion au mot *pharas* que la Vulgate vient d'exprimer ici deux fois par *dividere*.

¶ 21. Cette circonstance est marquée au 1^{er} livre des Paralip. xiv. 12. L'interprète chaldéen semble même avoir lu ici le texte en ce sens : David et ses gens les brûlèrent. On suppose qu'au lieu de *visam*, et *tulit ea*, il a lu *viasm*, et *combussit ea* ; mais il est plus vraisemblable que ce sont deux circonstances dont l'une est exprimée ici, et l'autre dans les Paralipomènes.

¶ 23. *Si ascendam, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

Ibid. Là plupart traduisent, des mûriers ; quelques-uns veulent que ce soit le même lieu qui est appelé au livre des Juges, n. 1., le lieu des pleurans. Dans l'hébreu ces deux noms ont quelque ressemblance.

¶ 24. On lit dans l'hébreu, *תראס*, *concidet*, peut-être pour *תראס*, *fruinpcs*.

Avant l'ère
chr. vulg.
1046.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avoit ordonné, et il battit et poursuivit les Philistins, depuis Gabaa jusqu'à Gézer. "

25. Fecit itaque David sicut præceperat ei Dominus, et percussit Philistiim de Gabaa usque dum venias Gezer.

ψ 25. Gabaa, ou Gabaon, dans la tribu de Benjamin; Gézer ou Gazer, dans la tribu d'Ephraïm, près du pays des Philistins. Dans le 1^{er} livre des Paralipomènes, xiv. 16., on lit *Gabaon* et *Gazera*; mais dans l'hébreu l'expression *Gazera* se prend pour *in Gazer*.

CHAPITRE VI.

David va prendre l'arche à Cariathiarim. Oza est frappé de mort pour l'avoir touchée. David la laisse dans la maison d'Obédédôm, puis la transfère à Jérusalem. Il est raillé par Michol.

I. Paralipomènes, XIII.

1045.

1. DAVID assembla encore" tout le peuple à Jérusalem, comme il s'étoit assemblé trois ans auparavant à Hébron, et il choisit toute l'élite d'Israël, au nombre de trente mille hommes, qu'il fit mettre sous les armes.

2. Il s'en alla ensuite à Cariathiarim, accompagné de tout le peuple, et des principaux de la tribu de Juda, qui se trouvèrent avec lui, pour en amener l'arche de Dieu" qui porte le nom du Seigneur des armées, " et au-dessus de laquelle il est assis sur les chérubins. "

1. CONGREGAVIT autem rursum David omnes electos ex Israël triginta millia.

2. Surrexitque David, et abiit, et unversus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

ψ 1. On lit dans l'hébreu *visf aud*, *Et adjecit adhuc*; mais c'est assez visiblement une faute pour *viasf*; *Et congregavit*.

ψ 2. On lit dans l'hébreu *de Baale Juda*, *ut adducerent inde*. Le texte du 1^{er} livre des Paralip. xiii. 6. prouve que la vraie leçon est *in Baale*: il s'en alla à Baalé (ou Baala) de Juda, pour amener de là l'arche de Dieu. On voit dans Josué, xv. 9. que *Baala* étoit la même que *Cariathiarim* dont il s'agit ici. On a pu confondre dans l'hébreu, *baal*, *Baalé*, avec *baal* qui peut également se prononcer *Baalé* ou *Baala*.

Ibid. Litt. sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur des armées: c'est-à-dire, qui est appelée l'arche du Seigneur des armées.

Ibid. Hébr. qui est assis sur les chérubins. C'est que le *super eam* de la Vulgate, n'est, selon l'hébreu, qu'une répétition du *super quam* déjà exprimé; dans le style des Hébreux *asm... aliu, quæ... super eam*, se prend pour *super quam*. Il est vrai qu'ici le mot *sm*, *nomen*, ayant été

3. Et imposuerunt arcam Dei super plaustrum novum : tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa : Oza autem et Ahio filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

4. Cumque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, custodiens arcam Dei, Ahio præcedebat arcam.

5. David autem et omnis Israel ludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, et citharis et lyris et tympanis et sistris et cymbalis.

3. Ils mirent l'arche de Dieu" sur un chariot tout neuf, qu'on avoit fait exprès, pour la transporter avec plus de dignité ; et ils l'emmenèrent, de la maison d'Abinadab, habitant de Gabaa, qui étoit le lieu le plus élevé" de Cariathiarim, où on l'avoit placée. Oza et Ahio, son frère," fils d'Abinadab conduisoient ce chariot tout neuf.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maison d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa, " Oza marchoit à côté de l'arche ; " Ahio son frère la conduisoit, en marchant devant.

5. Cependant David et tout Israël" jouoient devant le Seigneur de toutes sortes d'instrumens de musique, " de la harpe, de la lyre, du tambour, du sistre, de la timbale," et des trompettes."

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

1. Reg. vii. 1.

répété par la méprise des copistes, on a pris le premier au sens de *ibi*, et dans l'hébreu, אִשָּׁה... שָׁמָּה, quæ... ibi, se prend pour ubi ou super quam ; voilà ce qui a sans doute donné lieu de mettre ici *super quam* et *super eam*.

¶ 3. On lit dans l'hébreu אֶל par *aleph*, qui signifie *ad* ; au lieu de אֶת par *ath*, qui signifie *super*, et qu'on lit au 1^{er} livre des Paralipomènes, xiii. 7.

Ibid. Gabaa signifie une hauteur. 1. Reg. vii. 1.

Ibid. En hébreu Ahio signifie son frère, et la Vulgate même le rend ainsi au 1^{er} livre des Paral. xiii. 7.

¶ 4. Ceci est assez visiblement une répétition de ce qu'on vient de lire au ¶ précédent ; c'est-à-dire que le mot *plaustrum* étant répété deux fois, le copiste hébreu a répété deux fois la ligne qui le suivait : *novum, et tulerunt eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, ou quæ erat in Gabaa* ; car l'hébreu peut signifier l'un et l'autre.

Ibid. Au lieu de *custodiens arcam Dei*, on lit dans l'hébreu simplement, *juxta arcam Dei*, comme on le lit au ¶ 7. C'étoit la position d'Oza, dont le nom manque ici : *Oza autem erat juxta arcam Dei*.

¶ 5. On lit dans l'hébreu *omnis domus Israel* ; mais ce *domus* est assez visiblement une faute de copiste, qui n'est point au 1^{er} livre des Paralip. xiii. 8.

Ibid. On lit dans l'hébreu : בְּכֹל אֲשֶׁר בְּרִישִׁים, *in omnibus lignis abiignis*. La Vulgate suppose כְּרִישִׁים, *fabrefactis*. Mais au 1^{er} livre des Paralip. xiii. 8. on lit בְּכֹל אֲזֵרִים, *in omni virtute in canticis* : c'est-à-dire, David et tout Israël témoignaient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, et jouant de la harpe, etc.

Ibid. Lyris : Hébr. du nable. Sistris et cymbalis : les Septante : des cymbales et des flûtes. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. ix.

Ibid. Les trompettes sont marquées au 1^{er} livre des Paralip. xiii. 8 :

Avant l'ère
chr. vulg.
1045

6. Mais cette joie fut troublée par un fâcheux accident ; car lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'arche de Dieu, et la retint, parce que les bœufs regimboient, et l'avoient fait pencher."

7. En même temps, la colère du Seigneur s'alluma contre Oza ; et il le frappa, à cause de la témérité qu'il avoit eue de toucher l'arche, n'étant, ni prêtre, ni lévite de la famille de Caath ;" et Oza tomba mort sur la place, à côté de l'arche de Dieu.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza ; et ce lieu a été appelé le Châtiment d'Oza, jusqu'à ce jour.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, et il dit : Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi ?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui en la ville de David ; mais il la fit entrer dans la maison d'Obédédôm, lévite" originaire de Geth."

¶ 6. Au 1^{er} livre des Paral. XIII. 9. on lit *Chidon*.

Ibid. Le mot *manum* est omis ici dans l'hébreu. On le trouve au 1^{er} livre des Paral. XIII. 9.

Ibid. *Caloitrabant...., et declinaverunt eam.* Il n'y a dans l'hébreu qu'un seul mot, dont on ignore la vraie signification ; les Septante l'ont pris dans le dernier sens : *declinaverunt eam*.

¶ 7. On suppose ordinairement qu'Oza étoit lévite, comme étant fils d'Abinadab, chez qui l'arche avoit reposé ; mais il n'étoit permis qu'à ceux de la famille de Caath de porter l'arche, et encore falloit-il qu'elle fût enveloppée de trois voiles. *Num. iv. 4. et seqq.* Au lieu de ces mots *AL HSL*, ici exprimés par *super temeritate*, on lit dans le 1^{er} livre des Paral. XIII. 10 : *AL ASR ELK AT IDU AL ARUN : propterea quod misisset manum suam super arcam.*

¶ 9. Au lieu de *IBUA*, *veniet*, on lit au 1^{er} livre des Paral. XIII. 12. *ABIA*, *adducam*. Comment amenerai-je chez moi l'arche du Seigneur ?

¶ 10. Voyez au 1^{er} livre des Paralipomènes, XIII. 13. etc.

Ibid. Vraisemblablement de Geth-Remmom, ville des lévites dans la tribu de Dan. *Jos. XXI. 24.*

6. Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, et tenuit eam : quoniam calcitrabant boves, et declinaverunt eam.

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit eum super temeritate : qui mortuus est ibi juxta arcam Dei.

8. Contristatus est autem David, eo quod percussisset Dominus Ozam, et vocatum est nomen loci illius, Percussio Ozæ, usque in diem hanc.

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens : Quomodo ingredietur ad me arca Domini ?

10. Et noluit divertere ad se arcam Domini in civitatem David : sed divertit eam in domum Obededom Gethæi.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obédedom Gethæi tribus mensibus : et benedixit Dominus Obédedom, et omnem domum ejus.

12. Nuntiatumque est regi David quod benedixisset Dominus Obédedom, et omnia ejus, propter arcam Dei. Abiit ergo David, et adduxit arcam Dei de domo Obédedom in civitatem David cum gaudio : et erant cum David septem chori, et victima vituli.

13. Cumque transcendissent qui portant arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem,

14. Et David saltabat totis viribus ante Dominum : porro David erat accinctus ephod lineo.

15. Et David et omnis domus Israel duce-

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maison d'Obédedom de Geth ; et le Seigneur bénit Obédedom et toute sa maison, et tout ce qui lui appartenait."

12. On vint dire ensuite au roi David que le Seigneur avoit béni Obédedom et sa maison et tout ce qui lui appartenait, à cause de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maison d'Obédedom, et il en amena l'arche de Dieu en la ville de David, avec une grande joie. Auprès de David étoient ceux qui portoient l'arche, sept chœurs de musique, et un veau pour servir de victime."

13. Et lorsque ceux qui portoient l'arche (car, au lieu de la mettre sur un chariot, comme la première fois, il la fit porter par les prêtres, comme la loi l'ordonnoit) ; lors, dis-je, que ceux qui portoient l'arche avoient fait six pas, il immoloit un bœuf et un belier."

14. David ayant quitté ses habits royaux et s'étant revêtu d'un éphod de lin, dansoit devant l'arche de toute sa force.

15. Et étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisoit

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

¶ 11. Ces mots se trouvent au 1^{er} livre des Paral. XIII. 14. et le ¶ suiv. les suppose.

¶ 12. *Et erant cum David, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu ; dans les Septante on lit : Et auprès de David étoient ceux qui portoient l'arche, sept chœurs, et pour victime un veau avec des agneaux (ou un agneau). Mais dans les Septante ces paroles tiennent lieu du ¶ qui va suivre ; c'est-à-dire que les copistes grecs ont omis ce que nous lisons dans l'hébreu et dans la Vulgate ; et au contraire les copistes hébreux ont omis ce que nous lisons dans les Septante et dans la Vulgate. Les noms des victimes qui terminent ces deux versets ont pu donner lieu à cette méprise.

¶ 13. Quelques-uns soutiennent que l'hébreu doit s'entendre d'une sorte de bœuf de Syrie fort gras, *bubalus*, un buffle ; d'autres prétendent que c'est en général une victime engraisnée, *altile*.

¶ 15. Voilà encore *omnis domus Israel*, au lieu de *omnis Israel*, comme on l'a déjà vu au ¶ 5.

Avant l'ère
chr. vulg.
1045.

l'arche de l'alliance du Seigneur, avec des cris de joie, au son des trompettes.

16. Lorsque l'arche du Seigneur fut entrée dans la ville de David, " Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le roi David qui dansoit et sautoit devant le Seigneur; et elle s'en moqua en elle-même.

bant arcam testamenti Domini, in júbilo, et in clangore buccinæ.

16. Cumque intrasset arca Domini civitatem David, Michol filia Saul prospiciens per fenestram, vidit regem David subsilientem atque saltantem coram Domino : et despexit eum in corde suo.

I. Paralipomènes, XVI. 1-3. et 45.

17. *Les lévites étant donc entrés dans la tente que David avoit fait dresser, ils posèrent l'arche du Seigneur au milieu, en la place qui lui avoit été destinée; et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur.*"

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'action de grâces, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées,

19. Et donna à toute cette troupe d'Israélites, *qui l'avoient accompagné dans cette cérémonie*, tant hommes que femmes, à chacun un pain en façon de gâteau, " un morceau de bœuf rôti, et un tourteau de farine cuite avec de l'huile; " et chacun s'en retourna chez soi.

17. Et introduxerunt arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David : et obtulit David holocausta et pacifica coram Domino.

18. Cumque complisset offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus est universæ multitudini Israel, tam viro quam mulieri, singulis collyridam panis unam, et assaturam bubulæ carnis unam, et simillam frixam oleo : et abiit

ψ 16. Hébr. autr. arriva à la ville de David. La préposition qui manque ici dans l'hébreu est exprimée par אֲד, *ad*, au 1^{er} livre des Paral. xv. 29. et la Vulgate même l'y exprime en ce sens.

ψ 17. Le mot *et pacifica* est transposé dans l'hébreu où on le trouve à la fin de la phrase; il est à sa place au 1^{er} livre des Paral. xvi. 1.

ψ 19. Hébr. כֵּלֵר. Vulg. *collyridam*. Au 1^{er} livre des Paral. xvi. 5. Hébr. *cca*, Vulg. *tortam*. Ce sont des espèces de synonymes qui désignent en général quelque sorte de gâteau.

Ibid. Plusieurs nouveaux croient que l'hébreu signifie une bouteille de vin. L'hébreu n'exprime ici, ni le vin, ni l'huile, ni même le bœuf qui

omnis populus, unusquisque in domum suam.

20. Reversusque est David ut benediceret domui suæ : et egressa Michol filia Saul in occursum David, ait : Quam gloriosus fuit hodie rex Israel, discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est, quasi si nudetur unus de scurris !

21. Dixitque David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potius quam patrem tuum, et quam omnem domum ejus, et præcepit mihi ut essem dux super populum Domini in Israel.

22. Et ludam, et vilior fiam plus quam factus sum : et erò humilis in oculis meis : et cum ancillis de quibus locuta es, gloriosior apparebo.

23. Igitur Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.

20. David se retira aussi, pour faire part à sa maison de la bénédiction *qu'il avoit donnée au peuple*. Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David, lui dit : Que le roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui, en se dépouillant devant les servantes de ses sujets, et paroissant nu " comme feroit un bouffon !

21. David répondit à Michol : Oui, *je me suis dépouillé* " devant le Seigneur, qui m'a choisi plutôt que votre père et que toute sa maison, et qui m'a commandé d'être le chef de son peuple dans Israël ;

22. Je danserai *devant le Seigneur*, " et je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru ; je serai méprisable à mes propres yeux, et par là j'aurai plus de gloire devant les servantes dont vous parlez.

23. C'est pour cette raison que Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfans de David jusqu'à sa mort.

vient d'être ici nommé. La signification propre de tous ces termes est peu connue.

Ÿ 20. David n'étoit pas nu ; il avoit sur lui l'éphod qui suppose la tunique dont elle étoit la ceinture ; et il est dit au 1^{er} livre des Paral. xv. 27., qu'il avoit sous cet éphod une robe de byssus ; mais il avoit quitté ses habits royaux ; c'est ce qui donne lieu de dire qu'il étoit nu, c'est-à-dire, dépouillé de ses habits.

Ÿ 21. Le verbe manque assez visiblement dans ce verset ; et on en trouve le vestige dans l'hébreu du Ÿ précédent où l'on voit un faux infinitif superflu, נגלתי, *nudando*, au lieu de נגלתי, *nudatus sum*, qui convient ici. Oui, je me suis dépouillé devant le Seigneur, etc.

Ÿ 22. Ces mots sont exprimés dans l'hébreu ; ce qui montre encore mieux que le verbe manque dans le Ÿ précédent, puisque celui-ci ne s'y rapporte pas.

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

CHAPITRE VII.

David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur sera réservé à son fils. Promesses en faveur de David. David remercie le Seigneur des biens dont il l'a comblé, et le conjure d'accomplir ses promesses.

I. Paralipomènes, XVII.

1. LE roi s'étant établi dans sa maison, et le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés, avec tous ses ennemis,

2. Il dit au prophète Nathan : Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maison de cèdre, et que l'arche de Dieu ne loge que sous des peaux ? " Ne seroit-il pas à propos que je bâtisse un temple au Seigneur ?

3. Nathan dit au roi : Allez ; faites tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur est avec vous.

4. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan, et lui dit :

5. Allez trouver mon serviteur David, et lui dites : Voici ce que dit le Seigneur : Sera-ce vous " qui me bâtirez une maison afin que j'y habite ? *Est-ce à vous que cela est réservé ?*

6. Car depuis que j'ai tiré de l'Égypte les enfans d'Israël jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maison ; mais j'ai toujours été sous des pavillons et sous des tentes.

1. FACTUM est autem cum sedisset rex in domo sua, et Dominus dedisset ei requiem undique ab universis inimicis suis.

2. Dixit ad Nathan prophetam : Videsne quod ego habitem in domo cedrina, et arca Dei posita sit in medio pellium ?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo, vade, fac, quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illa nocte : et ecce sermo Domini ad Nathan, dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?

6. Neque enim habitavi in domo ex die illa qua eduxi filios Israel de terra Ægypti, usque in diem hanc : sed ambulabam in tabernaculo et in tentorio.

ŷ 2. Litt. *in medio pellium*. On lit au 1^{er} livre des Paral. xvii. 1. *sub pellibus*. On a pu confondre *sub*, *in medio*, avec *τκτ*, *sub*.

ŷ 5. On lit dans le 1^{er} livre des Paral. xvii. 4. : Ce ne sera pas vous : Non tu, au lieu de Num tu.

7. Per cuncta loca quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de tribubus Israel, cui præcepi ut pasceret populum meum Israel, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tui te de pascuis sequentem greges, ut esses dux super populum meum Israel :

9. Et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti, et interfeci universos inimicos tuos a facie tua : fecique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo, et non turbabitur amplius : nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut prius,

11. Ex die qua constitui judices super populum meum Israel, et

7. Dans les lieux où j'ai passé avec tous les enfans d'Israël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple, et que j'ai pris chez elle le chef ou le juge qui devoit le gouverner, lui ai-je dit : " Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre ? Et ai-je cessé pour cela de protéger Israël ? Non sans doute.

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître des troupeaux de moutons, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël.

9. Partout où vous êtes allé, je ne vous ai point abandonné ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands de la terre. Je continuerai encore de répandre sur vous mes bénédictions ;

10. Car sous votre règne, je mettrai " mon peuple d'Israël dans un lieu stable ; je l'y établirai, il y demeurera ferme, et ne sera plus agité de trouble ; et les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant, et comme ils ont continué de le faire,

11. Depuis le temps où j'ai constitué des juges sur mon peuple d'Israël jusqu'à présent ; " et je vous donne-

Ÿ 7. Autr. Ai-je jamais dit à aucune des tribus, ou à aucun des juges, que j'avois établis pour conduire Israël mon peuple ; leur ai-je jamais dit : Pourquoi, etc. Au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 6., on lit, *judicium*, au lieu de *tribuum*. Ces deux mots se confondent aisément dans l'hébreu : שרתי, *tribuum* ; שרתי, *judicium*. Le Ÿ 11. confirme cette leçon.

Ÿ 10. Au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 9., la Vulgate traduit. J'ai donné un lieu fixe à Israël mon peuple ; je l'y établirai, etc.

Ÿ 11. On voit ici que ces mots, placés au commencement du Ÿ 11., sont néanmoins la conclusion du Ÿ 10. La distinction des versets n'est pas de la première antiquité, et l'on pourroit y désirer quelquefois plus d'exactitude.

Avant Père
chr. vulg.
1044.

rai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il fera votre maison *puissante, qu'il rendra votre famille nombreuse.*"

12. Et lorsque vos jours seront accomplis, et que vous vous serez endormi" avec vos pères, je mettrai sur votre trône après vous votre fils qui sortira de vous; *car j'ai préféré ce fils qui doit vous naître, à tous ceux qui vous sont nés; et j'affermirai son règne.*

3. Reg. viii.
19.

13. Ce sera lui qui bâtira une maison à mon nom; et je rendrai le trône de son royaume inébranlable à jamais."

Hebr. i. 5.

14. Je serai son père, et il sera mon fils; et s'il commet quelque chose d'injuste, je le châtierai avec la verge dont on châtie les hommes, et je le punirai des plaies dont on punit les enfans des hommes, *lorsqu'on veut seulement les corriger.*"

Ps. lxxxviii.
4. 5. 31. 32.
53

Ibid. 29. 34.

15. Mais je ne retirerai point" ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face."

requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis: prædicatque tibi Dominus, quod domum faciat tibi Dominus.

12. Cumque completi fuerint dies tui, et dormieris cum patribus tuis, suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus.

13. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium: qui si inique aliquid gesserit, arguam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum.

15. Misericordiam autem meam non auferam ab eo, sicut abstuli a Saul, quem amovi a facie mea.

† 11. On lit au 1^{er} livre des Paral. xvii. 10. : Et j'humilierai tous vos ennemis; et je vous ai annoncé que le Seigneur bâtira, *établira*, votre maison. On a pu confondre *וְנִיחָתִי*, et *requiem dabo*, avec *וְנִחַתִּי*, et *humiliabo*; et *וְנִחָד*, et *annuntiabit*, avec *וְנִחָד*, et *annuntiavi*; enfin *יֵאֱשֶׁה*, *faciet*, avec *יֵבֶנֶה*, *ædificabit*; ou plutôt *אֵבֶנֶה*, *ædificabo*, car c'est Dieu qui parle. Le mot *יְהוָה*, *Jehova*, paroît avoir pris la place de *וְיָחַד*, *Et orit*, qui est à la tête du † suivant dans l'hébreu des Paralip. et qui manque ici dans l'hébreu.

† 12. Hébr. litt. couché. La Vulgate l'exprime communément par, *endormi*.

† 13. Cette promesse prise à la lettre ne peut s'expliquer que de J.-C. dont Salomon étoit la figure, de manière que dans cette prophétie il y a des traits qui ne conviennent qu'à Salomon, d'autres à J.-C., d'autres en même temps à Salomon et à J.-C.

† 14. Ou, je le châtierai, non dans la sévérité de ma justice, mais humainement, et par des châtimens semblables à ceux que peuvent exercer les hommes, c'est-à-dire des châtimens qui ne seront point éternels.

† 15. On lit dans l'hébreu, *יִשׁוּב*, *recedet*, au lieu de *אֲשִׁיר*, *recedere faciam*, que l'on trouve au 1^{er} livre des Paralip. xvii. 13., et que la Vulgate exprime ici.

Ibid. Hébr. litt. que j'ai fait retirer devant vous, *a facie tua*.

16. Et fidelis erit domus tua et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, et thronus tuus erit firmus jugiter.

17. Secundum omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

18. Ingressus est autem rex David, et sedit coram Domino, et dixit : Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me hucusque ?

19. Sed et hoc parum visum est in conspectu tuo, Domine Deus : nisi loquereris etiam de domo servi tui in longinquum : ista est enim lex Adam, Domine Deus.

20. Quid ergo adde-
re poterit adhuc Da-

16. Votre maison et votre royaume seront stables éternellement devant vous, et votre trône s'affermira pour jamais.

17. Nathan parla donc à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit dit, et tout ce qu'il lui avoit découvert.

18. Alors le roi David alla se présenter devant le Seigneur, et dit : Qui suis-je, ô Seigneur Dieu, et quelle est ma maison, pour que vous m'ayez élevé à l'état où je me trouve aujourd'hui ?

19. Mais cela même vous a paru peu de chose, ô Seigneur Dieu, si vous n'assuriez encore votre serviteur de l'établissement de sa maison pour les siècles à venir ; car c'est là la loi des enfans d'Adam, ô Seigneur Dieu : ne vivant que peu de jours sur la terre, ils ne peuvent recevoir l'effet de vos promesses que dans leur postérité.

20. Après cela que peut vous dire David, pour vous exprimer sa par-

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

¶ 16. Les Septante : devant moi. C'est-à-dire, *LENI*, ante faciem meam, au lieu de *LENIC*, ante faciem tuam.

¶ 18. On lit dans l'hébreu, *ADNI JHVH*, Adonai Jehova, que l'on prononce par respect Adonai Elohim, Domine Deus, pour ne pas prononcer le grand nom *JHVOVA*. Au 1^{er} livre des Paralip. xvii. 16., on lit *JHVH ELHIM*, Jehova Elohim, que l'on prononce Adonai Elohim, Domine Deus, par la même raison. C'est-à-dire, que pour ne pas prononcer *JHVOVA*, on prononce Adonai ou Elohim selon qu'il est joint à l'un ou à l'autre de ces deux noms. On le prononce Adonai, lorsqu'il est joint à Elohim ; et on le prononce Elohim, lorsqu'il est joint à Adonai. La vraie leçon paroît être celle des Paralipomènes, qui donne à ce grand nom le premier rang.

¶ 19. Au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 17, on lit : Vous m'avez regardé comme si j'étois un homme d'une grande distinction. Quoique cela soit fort différent, ces deux phrases ont néanmoins dans l'hébreu assez d'affinité pour que l'une puisse être venue de l'autre par la seule méprise des copistes ; et la leçon des Paralipomènes étant plus étendue, paroît être la leçon primitive.

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

faite reconnaissance ?" Mais il n'est pas nécessaire qu'il vous la découvre ; car vous connoissez les sentiments de votre serviteur," ô Seigneur Dieu.

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour *accomplir* votre parole, " selon qu' il vous a plu ; et vous les " avez même fait connoître à votre serviteur.

22. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, ô Seigneur Dieu, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles ; car nul ne vous est semblable, et hors vous, il n'y a point de Dieu."

23. Où trouvera-t-on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Israël, *une nation* qu'un Dieu soit allé racheter pour en faire son peuple, et se faire un nom en opérant en leur faveur des merveilles et des prodiges terribles, *tels que ceux que vous avez opérés* sur la terre en présence de votre peuple que vous avez racheté de l'Égypte, pour en faire votre peuple, *en frappant* le peuple de ce pays et son roi qui étoit comme son dieu ?"

vid, ut loquatur ad te ? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

21. Propter verbum tuum, et secundum cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

22. Idcirco magnificatus es, Domine Deus, quia non est similis tui, neque est Deus, extra te, in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

23. Quæ est autem, ut populus tuus Israel, gens in terra, propter quam ivit Deus, ut redimeret eam sibi in populum, et poneret sibi nomen, faceretque eis magnalia et horribilia super terram, a facie populi tui, quem redemisti tibi ex Ægypto, gentem, et deum ejus ?

‡ 20. Au 1^{er} livre des Paralip. xvii. 18., l'hébreu peut signifier : Que pourroit encore vous demander David, pour augmenter la gloire de votre serviteur ? On y lit *ad glorificandum servum tuum* ; ce qui ne se trouve pas ici.

Ibid. Autr. Car vous avez regardé votre serviteur, et vous vous êtes souvenu de lui. 1. Par. xvii. 18.

‡ 21. Litt. pour votre parole. Les Septante : pour votre serviteur. On lit ainsi au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 19.

Ibid. Le mot *magnalia*, ici sous-entendu, est exprimé au 1^{er} livre des Paral. xvii. 21.

‡ 22. Hébr. autr. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, Seigneur Dieu ; car nul n'est semblable à vous, et il n'y a point d'autre Dieu que vous qui puisse faire toutes les choses dont nous avons entendu parler.

‡ 23. Hébr. autr. *tels que ceux que vous avez opérés* dans votre terre, pour chasser les nations et leurs dieux de devant votre peuple que vous avez racheté de l'Égypte. Ou simplement : *que vous avez opérés* pour chasser les nations, etc. Voyez au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 21. On peut avoir confondu *LABSC*, *terras tuas*, avec *LABS*, *ad expellendum*,

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum : et tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

25. Nunc ergo, Domine Deus, verbum quod locutus es super servum tuum, et super domum ejus, suscita in sempiternum : et fac sicut locutus es,

26. Ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur: Dominus exercituum, Deus super Israel. Et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

27. Quia tu, Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aures servi tui, dicens : Domum ædificabo tibi : propterea invenit servus tuus cor suum ut oraret te oratione hæc.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, et verba tua erunt vera : locutus es enim ad servum tuum bona hæc.

29. Incipe ergo, et

24. Car vous avez établi Israël pour être éternellement votre peuple; et vous êtes devenu leur Dieu, ô Seigneur Dieu.

25. Accomplissez donc maintenant pour jamais, ô Seigneur Dieu, la promesse que vous avez faite à votre serviteur, pour lui et pour sa maison; et exécutez-la selon votre parole,

26. Afin que votre nom soit éternellement glorifié, et que l'on dise : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël. Et que la maison de votre serviteur David demeure stable devant le Seigneur.

27. Vous avez révélé à votre serviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Israël, que vous vouliez lui établir sa maison, et perpétuer la couronne dans sa famille; c'est pour cela que votre serviteur a trouvé son cœur plein d'ardeur et de confiance, pour vous adresser cette prière.

28. Maintenant donc, Seigneur Dieu, je reconnois que vous êtes le seul vrai Dieu, et je suis assuré que vos paroles seront trouvées véritables; car vous avez fait ces promesses à votre serviteur."

29. Commencez " donc à les ac-

qu'on lit dans les Paralipomènes. On lit dans l'hébreu, LCM, *vobis*, où la Vulgate suppose LHM, *eis*. Il paroît manquer au milieu de ce verset le mot *sicut fecisti*, qui puisse joindre le commencement avec la fin.

Ÿ 25. En comparant ce texte avec celui du 1^{er} livre des Paralipomènes, xvii. 23., il paroît qu'on a pu lire originairement : *suscita verbum... et firmetur in sempiternum* : Accomplissez la promesse, et qu'elle demeure ferme pour toujours.

Ÿ 28. C'est le sens de l'hébreu, où se trouve exprimé l'article; à la lettre : Vous êtes le Dieu.

Ibid. Hébr. et maintenant vous avez fait ces promesses à votre serviteur; ou, sur votre serviteur, comme on le lit au 1^{er} livre des Paral. xvii. 26.

Ÿ 29. Hébr. Daignez donc maintenant les accomplir et bénir la mai-

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

comptir, et bénissez la maison de votre serviteur, afin qu'elle subsiste éternellement devant vous, *comme j'ai lieu de l'espérer*, parce que c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui avez parlé; et votre bénédiction reposera pour jamais sur la maison de votre serviteur, *comme vous le lui avez promis*.

son de votre serviteur, etc. Ou, selon la leçon du 1^{er} livre des Paralip. xvii. 27: Maintenant donc vous avez daigné bénir, etc.

CHAPITRE VIII.

Victoires de David sur divers peuples. Thoü, roi d'Emath, lui envoie son fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David.

I. Paratipomènes, XVIII.

1. APRÈS cela, David battit encore les Philistins, les humilia, et affranchit Israël de la servitude du tribut qu'il leur payoit *depuis long-temps*.¹

2. Il défit aussi les Moabites, en fit plusieurs prisonniers, et les ayant faits coucher par terre, il les fit tirer au sort, les divisa en deux parts, dont il destina l'une à la mort, et l'autre à la vie. Ainsi Moab fut assujetti à David, et lui paya tribut.

3. David défit aussi Adarézer, fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il

1. FACTUM est autem post hæc, percussit David Philistiim, et humiliavit eos, et tulit David frenum tributû de manu Philistiim.

2. Et percussit Moab, et mensus est eos funiculo, coæquans terræ: mensus est autem duos funiculos, unum ad occidendum, et unum ad vivificandum: factusque est Moab David serviens sub tributo.

3. Et percussit David Adarézer filium Ro-

* 1. Litt. et il leur enleva le frein du tribut. Hébr. et il leur enleva Methég-Amma. Au 1^{er} livre des Paratipomènes: il leur enleva Geth et ses bourgades. 1. Par. xviii. 1. En hébreu, *Methég Amma* peut signifier *frenum tributû*, d'où pourroit être venu *frenum tributû*. On presume que ce pouvoit être un lieu dont le nom peut avoir été confondu avec celui de Geth et ses filles.

* 2. Hébr. litt. il les fit mesurer avec des cordes, *comme on auroit mesuré un champ*; et il en destina deux parts à la mort, et une part pleine, c'est-à-dire, plus grande, à la vie.

* 3. Hébr. Adadézer. On lit dans les Paratipomènes *Adarézer*. On observe que le nom *Adad* étoit propre aux Syriens; il se trouve dans *Benadad*.

hob regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphraten.

4. Et captis David ex parte ejus mille septingentis equitibus, et viginti millibus peditum, subnervavit omnes jugales curruum: dereliquit autem ex eis centum currus.

5. Venit quoque Syria Damasci, ut præsidium ferret Adarezer regi Soba: et percussit David de Syria viginti duo millia virorum.

6. Et posuit David præsidium in Syria Damasci: factaque est Syria David serviens sub tributo: servavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

7. Et tulit David arma aurea, quæ habebant servi Adarezer, et detulit ea in Jerusalem.

8. Et de Bete et de Beroth, civitatibus A-

marcha dans la Syrie, pour étendre sa domination" jusqu'à sur l'Euphrate, " que le Seigneur avoit marqué pour limite à la terre qu'il vouloit donner à son peuple.

4. David, après avoir défait ce prince, lui prit mille sept cents cavaliers, " et vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, et n'en réserva que pour cent chariots. "

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézér, roi de Soba, et David en tua vingt-deux mille.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas. La Syrie lui fut assujettie, et lui paya tribut, et le Seigneur le conserva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Il prit les armes " d'or des serviteurs d'Adarézér, et les porta à Jérusalem.

8. Il enleva encore une prodigieuse quantité d'airain, des villes de

Avant l'etc
chr. vulg.
1044

† 3. Hébr. litt. *ad restituendum manum suam*. C'est-à-dire, *LUSSIS*, par *sin*, *ad restituendum*, au lieu de *LUSSIS*, par *sadé*, *ad statuendum*, pour établir sa main, c'est-à-dire, sa domination comme on le lit au 1^{er} livre des Paralip. xviii. 3.

Ibid. Le mot *Euphraten* n'est pas dans l'hébreu; mais on le trouve dans les Paralipomènes, et les rabbins conviennent qu'on doit le lire ici.

† 4. Les Septante: mille chariots et sept mille cavaliers. C'est ainsi qu'il se lit au 1^{er} livre des Paralipomènes, xviii. 4. Il est visible que le mot *currus* ayant disparu, on a cru que *mille et septem millia* étoit une faute au lieu de *mille et septies centum*.

Ibid. Hébr. austr. il démonta tous ces chariots, et n'en réserva que cent.

† 7. Le même terme de l'hébreu est traduit par *pharetras*, des carquois, au 1^{er} livre des Paralipomènes, xviii. 7. Les Septante: des bracelets, ou, des colliers; d'autres l'expriment par des boucliers.

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

Bété et de Béroth, " qui appartenoient à Adarézer.

9. Thoü, " roi d'Emath, ou d'Emèse dans la Syrie, ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarézer,

10. Envoya Joram son fils lui en faire compliment, pour lui témoigner sa joie, et lui rendre grâces " de ce qu'il avoit vaincu Adarézer, et taillé son armée en pièces; car Thoü étoit ennemi d'Adarézer. " Joram apporta avec lui des vases d'or, d'argent et d'airain,

11. Que le Roi David consacra au Seigneur; avec ce qu'il lui avoit déjà consacré " d'argent et d'or, pris sur toutes les nations qu'il s'étoit assujetties,

12. Sur la Syrie, " sur Moab, sur les Ammonites, sur les Philistins, sur Amalec, avec les dépouilles d'Adarézer, fils de Rehob et roi de Soba.

13. David se fit aussi un grand nom lorsqu'il revint après avoir soumis la Syrie de Damas et de Soba,

darezer, tulit rex David æs multum nimis.

9. Audivit autem Thou rex Emath, quod percussisset David omne robur Adarezer,

10. Et misit Thou Joram filium suum ad regem David, ut salutarer eum congratulans, et gratias ageret: eo quod expugnasset Adarezer, et percussisset eum: hostis quippe erat Thou Adarezer: et in manu ejus erant vasa aurea, et vasa argentea, et vasa ærea:

11. Quæ et ipsa sanctificavit rex David Domino cum argento et auro, quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat,

12. De Syria, et Moab, et filiis Ammon, et Philistiim, et Amalec, et de manubiis Adarezer filii Rohob regis Soba.

13. Fecit quoque sibi David nomen, cum reverteretur capta Sy-

† 8. On lit au 1^{er} livre des Paral. xviii. 8. *Tebath* et *Chun*, et ici dans l'hébreu *Berothai*. Vraisemblablement ces noms sont altérés par les copistes.

† 9. On lit ici dans l'hébreu *Thoi*, mais dans les Paralipomènes *Thoü*.

† 10. Hébr. envoya Joram son fils lui demander son alliance, et lui témoigner sa joie. 1. *Par.* xviii. 10. *Ibid*, au lieu de *Joram*, on lit *Adoram*.

† *Ibid*. C'est le sens de la version des Septante, qui donne au nom d'Adarézer la marque du datif omise dans l'hébreu.

† 11. Au lieu de *sanctificaverat*, qui est dans l'hébreu une répétition du mot *sanctificavit* qui précède, on lit au 1^{er} livre des Paral. xviii. 11. *tulerat*, ce qu'il avoit déjà pris.

† 12. Ou sur l'Idumée. 1. *Par.* xviii. 11. Ces deux noms se confondent aisément dans l'hébreu; mais la Syrie paroît ici mieux convenir à cause de ce qui précède et de ce qui suit.

ria in valle Salinarum, cæsis decem et octo millibus.

14. Et posuit in Idumæa custodes, statuitque præsidium: et facta est universa Idumæa serviens David, et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

15. Et regnavit David super omnem Israël: faciebat quoque David iudicium et iustitiam omni populo suo.

16. Joab autem filius Sarviæ erat super exercitum: porro Josaphat filius Ahilud erat a commentariis:

17. Et Sadoc filius Achitob, et Achimelec filius Abiathar, erant sacerdotes: et Saraias, scriba:

jusqu'à l'Euphrate. Alors Abisaï, fils de Sarvia, battit les Iduméens dans la vallée des Salines, à l'extrémité de la mer Morte, où il tailla en pièces dix-huit mille hommes."

14. Il mit de plus des officiers et des garnisons dans l'Idumée; et toute l'Idumée lui fut assujettie. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises dans lesquelles il s'engagea.

15. David régna donc sur tout Israël; et, dans les jugemens qu'il rendoit, il faisoit justice à tout son peuple.

16. Joab, fils de Sarvia, "étoit général de ses armées. Josaphat, fils d'Ahilud, avoit la charge des requêtes."

17. Sadoc, fils d'Achitob, de la famille d'Eléazar, et Achimélech, fils d'Abiathar, "de la famille d'Ithamar, étoient grands-prêtres, et en faisoient les fonctions, celui-là dans l'ancien tabernacle qui

‡ 13. C'est ce qu'on lit au 1^{er} livre des Paralip. xviii. 12., où l'on voit que cette expédition dans la vallée des Salines est totalement différente de celles qui précèdent. Les copistes peuvent avoir omis ici ces mots.

Ibid. Le mot *viris* manque également dans l'hébreu et dans la Vulgate; le mot *sibi*, exprimé dans la Vulgate, manque dans l'hébreu.

‡ 16. Sœur de David. 1. Par. 11. 16.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois hébreux*, tom. vi.

‡ 17. Achimélech, nommé aussi Abiathar (1. Reg. xxii. 20. 3. Reg. iv. 4. 1. Par. xv. 11.), fils d'Abiathar nommé aussi Achimélech. (1. Reg. xxi. 2. xxii. 20.) Au 1^{er} livre des Paralipomènes, xviii. 16., on lit dans la Vulgate *Achimélech*, dans l'hébreu *Abimélech*. Il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire *Abiathar, fils d'Achimélech*. D'autres prétendent qu'il ne s'agit pas ici de lui, mais de son fils qu'ils supposent nommé *Achimélech* comme son aïeul. Mais dans le chapitre xv. on verra reparoître *Sadoc et Abiathar* avec Achimaas et Jonathas, leurs fils, sans aucune mention d'Achimélech.

Ibid. Il y a apparence que Saül, en haine de la famille d'Ithamar dont il avoit fait mourir les prêtres, donna le sacerdoce à Sadoc qui étoit de la famille d'Eléazar, pendant que David reconnut pour légitime successeur d'Achimélech, son fils Abiathar qui s'étoit retiré auprès de lui.

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

Avant l'ère
chr. vulg.
1044.

étoit à Gabaon, " et celui-ci dans le nouveau qui étoit à Jérusalem. Saraïs" étoit secrétaire.

18. Banaïas, fils de Joïada, commandoit" les Céréthiens et les Phélethiens, qui composoient la garde du roi; et les enfans de David étoient auprès de lui, comme les prêtres étoient autour d'Aaron, prêts à exécuter ses ordres. "

18. Banaïas autem filius Joiadæ super Cereethi et Phelethi : filii autem David sacerdotes erant.

¶ 17. Voyez au 1^{er} livre des Paralipomènes, xvi. 39.

Ibid. On lit plus loin, chap. xx. § 25., Siva; et au 1^{er} livre des Paral. xviii. 16. Susa.

¶ 18. Le mot *super* manque dans l'hébreu, où les copistes ont mis à la place *et* conjonction *et*.

Ibid. Dans l'hébreu le même nom qui signifie *prêtres*, signifie aussi *princes* ou *ministres*. Les Septante traduisent : Les enfans de David étoient les premiers de la cour. Au 1^{er} livre des Paralipomènes, on lit dans l'hébreu même : Les enfans de David étoient les premiers auprès du roi. 1. Par. xviii. 17.

CHAPITRE IX.

David fait venir auprès de lui Miphiboseth, fils de Jonathas.

1. DAVID, après avoir procuré le repos à son peuple, et réglé l'ordre de sa maison, se souvint de Jonathas son ami, et il dit : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül, à qui je puisse faire du bien, à cause de Jonathas mon ami ?

2. Or il y avoit un serviteur de la maison de Saül, qui avoit eu la principale autorité sur les autres serviteurs de ce prince, et qui s'appeloit Siba; et le roi l'ayant fait venir, lui dit : Etes-vous Siba ? Il répondit : Je le suis, " pour vous servir.

3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül, que je puisse combler de graces ? " Siba dit

1. Et dixit David : Putasne est aliquis qui remanserit de domo Saul, ut faciam cum eo misericordiam propter Jonathan ?

2. Erat autem de domo Saul servus nominis Siba : quem cum vocasset rex ad se, dixit ei : Tu es Siba ? Et ille respondit : Ego sum servus tuus.

3. Et ait rex : Numquid superest aliquis de domo Saul, ut fa-

¶ 2. Le mot *Ego* est omis dans l'hébreu, et *sum* sous-entendu selon l'usage de cette langue.

¶ 3. Hébr. et Vulg. litt. *miseriordiam Dei*, c'est-à-dire, *divinam, excellentem*. L'interprète syrien semble avoir lu *in Deo*, en Dieu, ou en vue de Dieu.

ciam cum eo misericordiam Dei? Dixitque Siba regi: Superest filius Jonathæ debilis pedibus.

4. Ubi, inquit, est? Et Siba ad regem: Ecce, ait, in domo est Machir filii Ammiel in Lodabar.

5. Misit ergo rex David, et tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.

6. Cum autem venisset Miphiboseth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem suam, et adoravit. Dixitque David: Miphiboseth? Qui respondit: Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David: Ne timeas, quia faciens faciam in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituaui tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensa mea semper.

8. Qui adorans eum, dixit: Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei?

9. Vocavit itaque rex Sibam puerum Saul, et dixit ei: Omnia quæcumque fuerunt Saul, et univer-

au roi: il reste encore un fils de Jonathas, qui est incommodé des jambes.

4. Où est-il? dit David. Il est, dit Siba, à Lodabar, " dans la maison de Machir, fils d'Ammiel.

5. Le roi David envoya donc des gens, et le fit venir de Lodabar, de la maison de Machir, fils d'Ammiel.

6. Miphiboseth, fils de Jonathas, fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence, en se prosternant à terre. David lui dit: Miphiboseth? Il lui répondit: Me voici, pour vous servir.

7. David lui dit: Ne craignez point, parce que je suis résolu de vous traiter avec toute sorte d'affection, à cause de Jonathas votre père; je vous rendrai toutes les terres de Saül votre aïeul, qui ont été confisquées à cause de la révolte d'Isboseth votre oncle; et vous mangerez toujours à ma table.

8. Miphiboseth se prosternant devant lui, lui dit: Qui suis-je, moi votre serviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort, tel que je suis?

9. Le roi fit donc venir Siba, serviteur de Saül, et lui dit: J'ai donné au fils de Miphiboseth votre maître tout ce qui étoit à Saül et toute sa maison.

‡ 4. On croit que Lodabar étoit au delà du Jourdain dans le partage de Machir, fils de Manassé; on ne sait pas au juste sa situation.

‡ 9. D'autres l'entendent de Miphiboseth même, fils de Saül, ancien maître de Siba. *Infr.* ‡ 10. D. Calmet préfère ce sens: la suite paroît s'y opposer dans la Vulgate, à cause de ce mot du ‡ suiv. *ut alatur*, qui

Avant Père
chr. vulg.
1044.

10. Faites donc valoir ses terres pour lui, vous et vos fils et vos serviteurs, afin qu'il ait de quoi subsister; mais, pour Miphiboseth, fils de Saül votre ancien maître, il mangera toujours à ma table. Or Siba avoit quinze fils et vingt serviteurs.

11. Et il dit au roi : Votre serviteur, ô roi mon seigneur, fera comme vous lui avez commandé à l'égard de Miphiboseth et de son fils. Et David ajouta : Pour Miphiboseth, il mangera à ma table, comme l'un des enfans du roi ; et vous ne serez chargé que du soin de son fils ;"

12. Car Miphiboseth avoit un fils encore enfant, appelé Micha. Toute la famille de Siba servoit donc le fils de Miphiboseth, et demouroit dans ses terres avec lui.

13. Mais, pour Miphiboseth, il demouroit à Jérusalem, parce qu'il mangeoit toujours à la table du roi ; et il étoit boiteux des deux jambes.

sam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram tu, et filii tui, et servi tui, et inferes filio domini tui cibos ut alatur : Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii, et viginti servi.

11. Dixitque Siba ad regem : Sicut justisti, domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus : et Miphiboseth comedet super mensam meam, quasi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha : omnis vero cognatio domus Sibæ serviebat Miphiboseth.

13. Porro Miphiboseth habitabat in Jerusalem, quia de mensa regis jugiter vescebatur : et erat claudus utroque pede.

semble se rapporter à *filio domini tui* ; mais dans l'hébreu, on lit *ut alatur*, qui se rapporte aux enfans et aux serviteurs de Siba. Dans ce dernier sens, David donne à Miphiboseth tout le bien de Saül, et ordonne à Siba d'en apporter les fruits à Miphiboseth, afin que celui-ci en nourrisse Siba et sa famille, tandis que lui, Miphiboseth, mangera à la table du roi.

ψ 11. Les Septante : Et Miphiboseth mangeoit à la table de David, comme l'un des enfans du roi. Or Miphiboseth, etc. Ils ont peut-être lu à sa table, au lieu de à ma table. Le syriaque et l'arabe s'expriment de même.

~~~~~  
 CHAPITRE X.

Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et des Syriens.

I. *Paralipomènes*, XIX.

1. FACTUM est autem post hæc, ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergo David, consolans eum per servos suos super patris interitu. Cum autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. Dixérunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quod propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores, et non ideo ut investigaret, et exploraret civitatem, et everteret eam, misit David servos suos ad te ?

4. Tulit itaque Hanon servos David, rasi que dimidiam partem barbæ eorum, et

1. QUELQUE temps après, le roi des Ammonites vint à mourir, et Hanon son fils régna en sa place.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas, comme son père m'en a témoigné, *lorsque je me suis réfugié chez le roi de Moab.* Il lui envoya donc des ambassadeurs, pour le consoler de la mort de son père. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur les terres des Ammonites,

3. Les plus grands du pays dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que ce soit pour honorer votre père, et pour vous consoler, que David vous a envoyé *ici* des ambassadeurs ? Et ne voyez-vous pas qu'il *ne* l'a fait *que* pour reconnoître la ville, pour y remarquer toutes choses, et pour la détruire *un jour* ?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, leur fit raser la moitié de la barbe, et couper la moitié de leurs habits, *depuis les pieds,*

¶ 2. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Rois, xxii. 3. Comme le roi d'Ammon étoit voisin de celui de Moab, on croit que ce fut alors qu'il fit du bien à David.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, אַל, par *aleph* ; c'est-à-dire, *ad*, ou *de patre ejus*, au lieu de אֶל, par *aleph*, qu'on lit au 1<sup>er</sup> livre des Paralip. xix. 2. *super patre ejus*. Et cette même particule אַל par *aleph* manque ensuite avant le mot *terram*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1037.

jusqu'au haut des cuisses, et les renvoya couverts d'opprobre et de confusion.

5. David ayant reçu la nouvelle qu'ils avoient été outragés si honteusement, envoya au-devant d'eux, et leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho, " jusqu'à ce que votre barbe soit crue; et après cela vous reviendrez.

6. Or les Ammonites voyant qu'ils avoient offensé David, " envoyèrent vers les Syriens de Rohob et les Syriens de Soba; et ils firent lever à leurs dépens vingt mille hommes de pied; " ils prirent aussi mille hommes du roi de Maacha, et douze mille d'Istob. " Tous ces gens vinrent camper vis-à-vis de Médaba sur l'Arnon; et les Ammonites se joignirent à eux. "

7. David en ayant été averti, envoya contre eux Joab, avec toutes ses troupes.

8. Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangèrent leur armée en bataille à l'entrée de la porte de la ville de Médaba; " et les Syriens de Soba et de Rohob, d'Istob et de Maacha, étoient dans un corps séparé dans la plaine.

præscidit vestes eorum medias usque ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cum nuntiatum esset David, misit in occursum eorum : erant enim viri confusi turpiter valde, et mandavit eis David: Manete in Jéricho, donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quod injuriam fecissent David, miserunt, et conduxerunt mercede Syrum Rohob, et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha mille viros, et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cum audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergo filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ : Syrus autem Soba, et Rohob, et Istob, et Maacha scorsum erant in campo.

‡ 5. Située au voisinage de l'ancienne ville du même nom.

‡ 6. Hébr. austr. qu'ils étoient devenus en mauvaise odeur auprès de David.

*Ibid.* Dans le 1<sup>er</sup> livre des Paral. xix. 6., il est dit qu'ils soudoyèrent des chariots et des cavaliers; ce qui donne lieu de soupçonner qu'ici, au lieu de *peditum*, on auroit pu lire *equitum*.

*Ibid.* Le pays de Maacha étoit aux environs du mont Hermon. On connoît le pays de Tob dans les montagnes de Galaad. *Judio.* xi. 3. 5. Et l'hébreu porte ici *Is-Tob*, c'est-à-dire, l'homme de Tob.

*Ibid.* On trouve ces circonstances au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xix. 7., et la suite les suppose.

‡ 8. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xix. 9., où, au lieu de *nsar*, *portæ*, on lit *hais*, *civitatis*.

9. Videns igitur Joab quod præparatum esset adversum se prælium, et ex adverso et post tergum, elegit ex omnibus electis Israel, et instruxit aciem contra Syrum.

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abisai fratri suo, qui direxit aciem adversus filios Ammon.

11. Et ait Joab : Si prævaluerint adversum me Syri, eris mihi in adjutorium : si autem filii Ammon prævaluerint adversum te, auxiliabor tibi.

12. Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro, et civitate Dei nostri : Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

13. Iniit itaque Joab, et populus qui erat cum eo, certamen contra Syros : qui statim fugerunt a facie ejus.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri, fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem : reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israel, congregati sunt pariter.

9. Joab, voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front et par-derrière, prit l'élite d'Israël, et marcha en bataille contre les Syriens.

10. Il donna le reste de l'armée à Abisai son frère qui marcha pour combattre les Ammonites.

11. Et Joab dit à *Abisai* : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai aussi vous secourir.

12. Agissez en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit ; et aussitôt les Syriens furent devant lui.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes devant Abisai, et se retirèrent dans la ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, et revint à Jérusalem.

15. Les Syriens, voyant qu'ils avoient été défaits par Israël, s'assemblèrent tous.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1037.

1036.

Avant l'ère  
chr. vulg  
1056.

16. Adarézer, "qui avoit été vaincu par David, et contraint de lui payer tribut, voulant profiter de cette occasion pour s'affranchir de cette servitude, envoya demander du secours aux Syriens, qui étoient au delà du fleuve de l'Euphrate, et amena leurs troupes," que Sobach, général de l'armée d'Adarézer, commandoit.

17. David en ayant reçu nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint à Hélam." Les Syriens marchèrent contre David, et lui livrèrent bataille.

18. Mais l'armée d'Israël les mit en fuite; et David tailla en pièces sept cents chariots de leurs troupes, et quarante mille cavaliers," et blessa tellement Sobach, général de l'armée, qu'il mourut sur-le-champ.

19. Tous les rois qui étoient venus au secours" d'Adarézer, se voyant vaincus par les Israélites, furent saisis de frayeur, et s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes." Ils firent la paix ensuite avec

16. Misitque Adarezer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum : Sobach autem magister militiæ Adarezer erat princeps eorum.

17. Quod cum nuntiatum esset David, contraxit omnem Israel, et transivit Jordanem, venitque in Helam : et direxerunt aciem Syri ex adverso David, et pugnaverunt contra eum.

18. Fugeruntque Syri a facie Israel, et occidit David de Syris septingentos currus, et quadraginta millia equitum : et Sobach principem militiæ percussit, qui statim mortuus est.

19. Videntes autem universi reges, qui erant in præsidio Adarezer, se victos esse ab Israel, expaverunt et fugerunt quinquaginta

¶ 16. Ou peut être, Adadézer, selon ce qui a été dit sur le chap. viii. ¶ 3.

*Ibid.* Hébr. et ils vinrent à Hélam, lieu que la Vulgate même va nommer au ¶ suiv., mais d'ailleurs inconnu.

¶ 17. On lit dans l'hébreu הלאם pour הלם, *in Helam*; au lieu de quoi on lit au 1<sup>er</sup> livre des Paralip. xix. 17. אלם, que l'on prend pour אלים, *ad eos*.

¶ 18. Au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xix. 18., quarante mille hommes de pied. On se souvient que dans la première expédition ils n'avoient soudoyé que des chariots et des cavaliers, et il est à présumer que ce furent aussi des cavaliers dans la seconde.

¶ 19. Hébr. qui obéissoient à Adarézer.

*Ibid.* Expaverunt..... et fugerunt coram Israel, etc. Ces mots ne sont, ni dans l'hébreu, ni dans la version des Septante. Mais il est assez vraisemblable que la répétition du nom d'Israël a donné occasion aux copistes de passer ces mots.

et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, et servierunt eis : timueruntque Syri auxilium præbere ultra filiis Ammon.

les Israélites, et leur furent assujettis; et depuis ce temps-là les Syriens appréhendèrent de donner du secours aux Ammonites.

Avant Père  
chr. vulg.  
1036.

## CHAPITRE XI.

David tombe en adultère avec Bethsabée, femme d'Urie. Il donne ordre à Joab d'exposer Urie au danger. Après la mort d'Urie, Bethsabée épouse David.

### I. Paratipomènes, XX. 1.

1. FACTUM est autem, vertente anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, misit David Joab, et servos suos cum eo, et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba : David autem remansit in Jerusalem.

1. COMME dans la guerre précédente les Ammonites n'avoient point été assez punis de l'outrage fait à David dans la personne de ses ambassadeurs, et que la perte n'étoit presque tombée que sur les Syriens, un an après la bataille donnée contre eux, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, " David envoya Joab, avec ses officiers, et toutes les troupes d'Israël, qui ravagèrent le pays " des Ammonites, et assiégèrent Rabba qui en étoit la capitale; mais David resta à Jérusalem.

1035.

2. Dum hæc agentur, accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambularet in solario domus regis : viditque mulierem se lavantem ex adverso su-

2. Pendant que ces choses se passaient, il arriva que David s'étant levé de dessus son lit après midi, " se promenoit sur la terrasse de son palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignoit sur la terrasse de sa maison, " et cette femme étoit fort belle.

¶ 1. On lit dans l'hébreu, HMLACIM, *nuntii*, mais les rabbins conviennent qu'il faut lire HMLCIM, *reges*. L'interprète syrien paroît avoir lu מלכיה, *ad bellum*. La Vulgate réunit les deux leçons.

*Ibid.* Le mot *terram* qui manque ici dans l'hébreu se trouve dans le texte du 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 1.

¶ 2. Tel est l'usage des pays chauds de dormir pendant la grande chaleur du jour.

*Ibid.* Hébr. il vit de dessus sa terrasse une femme qui se baignoit.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1035.

3. Le roi envoya donc savoir qui elle étoit. On vint lui dire que c'étoit Bethsabée, fille d'Eliam, " femme d'Urie Héthéen.

4. David ayant envoyé des gens, la fit venir. Etant venue vers lui, il dormit avec elle, et aussitôt elle se purifia de son impureté, *selon l'ordonnance de la loi,*

5. Et retourna chez elle, ayant conçu. Dans la suite, elle envoya dire à David : J'ai conçu.

6. Après quoi, David manda à Joab " de lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui envoya.

7. Quand il fut venu, David lui demanda en quel état étoit Joab et toute l'armée, et ce qui se passoit à la guerre.

8. Et il dit à Urie : Allez-vous-en chez vous ; lavez-vous les pieds, " *et reposez-vous.* Urie sortit du palais, et le roi lui envoya des mets de sa table.

9. Mais Urie passa la nuit suivante devant la porte du palais du roi, avec les autres officiers, et il n'alla point en sa maison.

‡ 3. Il est nommé *Ammiel*, au 1<sup>er</sup> livre des Paral. III. 5. C'est le même nom presque retourné : ELIAM, AMIEL.

‡ 6. Le mot *dicens* est omis dans l'hébreu.

‡ 8. Se laver les pieds, étoit un soulagement qu'on prenoit d'ordinaire au retour de quelque voyage.

per solarium suum : erat autem mulier pulchra valde.

3. Misit ergo rex, et requisivit quæ esset mulier. Nuntiatumque est ei, quod ipsa esset Bethsabæe filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

4. Missis itaque David nuntiis, tulit eam. Quæ cum ingressa esset ad illum, dormivit cum ea : statimque sanctificata est ab immunditia sua :

5. Et reversa est in domum suam concepto fœtu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepi.

6. Misit autem David ad Joab, dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsivitque David quam recte ageret Joab et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos. Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius.

9. Dormivit autem Urias ante portam domus regiæ cum aliis servis domini sui, et

non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via venisti ? quare non descendisti in domum tuam ?

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei, et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab, et servi domini mei super faciem terræ manent : et ego ingrediar domum meam, ut comedam, et bibam, et dormiam cum uxore mea ? per salutem tuam et per salutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.

12. Ait ergo David ad Uriam : Mane hic etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illa et altera.

13. Et vocavit eum David et comederet coram se et biberet, et inebriavit eum : qui egressus vespere, dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

14. Factum est ergo mane, et scripsit David epistolam ad Joab : misitque per manum Uriæ,

10. David en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que, revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous, *vous délasser de vos fatigues* ?

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Israël et Juda, demeurent sous des tentes, et Joab mon seigneur, et les serviteurs de mon seigneur couchent à plate terre ; et moi cependant, j'irai en ma maison manger et boire, et dormir avec ma femme ? Je jure par la vie et par le salut de mon roi, " que je ne le ferai jamais.

12. David dit à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, et je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jérusalem ce jour-là et le lendemain.

13. David le fit venir, pour manger et pour boire à sa table, et il l'enivra. Mais Urie, s'en étant retourné au soir, dormit dans son lit, avec les officiers *de la garde* du roi, et n'alla point chez lui.

14. Le lendemain matin, David envoya à Joab, par Urie même, une lettre écrite en ces termes :

† 11. Hébr. litt. *Vivis tu et vivit anima tua*. Peut-être faudroit-il lire ici comme on le lit ailleurs : *Vivit Dominus et vivit anima tua*. 1. Reg. xx. 5. xxv. 26. et alibi.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1055.

15. Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat sera le plus rude, et faites en sorte qu'il soit abandonné, et qu'il y périsse.

16. Joab continuant donc le siège de la ville, mit Urie vis-à-vis le lieu où il savoit qu'étoient les plus vaillans hommes.

17. Les ennemis ayant fait une sortie, chargèrent Joab, et tuèrent quelques-uns des gens de David, entre lesquels Urie Héthéen demeura mort *sur la place*.

18. Joab envoya donc à David, pour lui faire savoir tout ce qui s'étoit passé dans le combat,

19. En donnant cet ordre au courrier : Lorsque vous aurez achevé de dire au roi tout ce qui s'est passé à l'armée,

20. Si vous voyez qu'il se fâche, et qu'il dise : Pourquoi êtes-vous allés combattre si près des murs ? Ignorez-vous combien on lance de traits de dessus une muraille ?

21. Qui tua Abimélech, fils de Jérobaal ? ne fut-ce pas une femme, qui jeta sur lui, *du haut* de la muraille, un morceau d'une meule à moudre, et le tua à Thèbes ? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs ? Vous lui direz : Urie Héthéen votre serviteur a aussi été tué.

22. Le courrier partit donc, et vint

† 21. C'est-à-dire de Gédéon. Hébr. Jérobéséth. Les Juifs évitoient de prononcer le nom de *Baal*, parce qu'il leur rappeloit le nom d'une idole ; ils lui substituoient celui de *Béséth* qui signifie *confusion*.

15. Scribens in epistola : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium : et derelinquite eum, ut percussus intreat.

16. Igitur cum Joab obsideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate bellabant adversum Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii.

19. Præcepitque nuntio, dicens : Cum compleveris universos sermones belli ad regem,

20. Si eum videris indignari, et dixerit : Quare accessistis ad murum, ut præliaremini ? an ignorabatis quod multa desuper ex muro tela mittantur ?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal ? nonne mulier misit super eum fragmentum molæ de muro, et interfecit eum in Thebes ? quare juxta murum accessistis ? dices : Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

22. Abiit ergo nun-

Judic. ix. 53.

tius, et venit, et narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversum nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum : nos autem facto impetu persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper : mortuique sunt de servis regis, quin etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dicces Joab : Non te frangat ista res : varius enim eventus est belli : nunc hunc, et nunc illum consumit gladius : conforta bellatores tuos adversus urbem, ut destruas eam, et exhortare eos.

26. Audijt autem uxor Uriæ, quod mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

27. Transacta autem luctu, misit David, et introduxit eam in domum suam, et facta est ei uxor, peperitque ei filium, et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

‡ 24. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, VIRAU HMURAIM, au lieu de VIRU HMURIM, *Et jaculati sunt jaculatores.*

dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les assiégés ont eu quelque avantage sur nous. Ils sont sortis de la ville, pour nous charger; et nous les avons poursuivis avec grande vigueur, jusqu'à la porte de la ville.

24. Mais les archers ont lancé leurs traits" contre nous du haut des murailles; quelques-uns de vos gens y ont été tués; et Urie Héthéen votre serviteur y est demeuré mort entre les autres.

25. David répondit au courrier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne pas; car les événemens de la guerre sont journaliers; et tantôt l'un, tantôt l'autre, périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, et animez-les contre la ville, afin que vous puissiez la détruire.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort, le pleura.

27. Et après que le temps du deuil fut passé, David la fit venir en sa maison, et l'épousa. Elle lui enfanta un fils; et cette action qu'avoit faite David, déplut au Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

## CHAPITRE XII.

Nathan reprend David de son péché. Ce prince le confesse, et en obtient le pardon. Mort du fils qui étoit le fruit de son crime. Naissance de Salomon. Prise de Rabbath. Rigueurs exercées contre les Ammonites.

1. LE Seigneur envoya donc Nathan vers David ; et Nathan étant venu le trouver, lui dit : Il y avoit deux hommes dans une ville *de votre royaume*, dont l'un étoit riche, et l'autre pauvre. "

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis et de bœufs.

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée, et nourrie *avec grand soin*, qui crû parmi ses enfans, en mangeant de son pain, buvant dans sa coupe, et dormant dans son sein ; et il la chérissoit comme sa fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs, pour lui faire festin ; mais il prit la brebis de ce pauvre " homme, et la donna à manger à son hôte.

5. David entra dans une grande

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David: qui cum venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, et alter pauper.

2. Dives habebat oves et boves plurimos valde.

3. Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum cum filiis ejus simul, de pane illius comedens, et de calice ejus bibens, et in sinu illius dormiens : eratque illi sicut filia.

4. Cum autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

5. Iratus autem in-

✧ 1. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, *pas*, pour *as*, *pauper*. Ces fautes constantes sont utiles à remarquer, parce qu'elles font connoître comment ont pu se former les autres.

✧ 4. On retrouve encore ici dans l'hébreu la même faute ; l'une et l'autre vont éclaircir le ✧ 6.

dignatione David adversus hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus, quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum, eo quod fecerit verbum istud, et non pepercerit.

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego unxi te in regem super Israel, et ego erui te de manu Saul,

8. Et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda : et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora.

9. Quare ergo contempsisti verbum Domini, ut faceres malum in conspectu meo ? Uriam Hethæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon ;

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut esset uxor tua.

¶ 6. Selon la loi. *Exod.* xxii. 1.

*Ibid.* Le mot *pauper* qui manque ici se trouve dans l'hébreu, mais altéré par les copistes, qui ont mis *ASH*, au lieu de *RAS* pour *RS*, comme on vient de le voir dans les ¶ 1. et 4.

¶ 8. Les femmes du roi vaincu étoient données au vainqueur.

¶ 9. Hébr. devant ses yeux.

indignation contre cet homme, et dit à Nathan : Vive le Seigneur, celui qui a fait cette action est digne de mort, et il en sera puni.

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

6. Il rendra la brebis au quadruple, " pour en avoir usé de la sorte, et pour n'avoir point épargné le pauvre. "

*Exod.* xxii. 1.

7. Nathan dit à David : Vous êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël, et je vous ai délivré de la main de Saül.

8. Je vous ai mis entre les mains la maison et les femmes de votre seigneur ; " je vous ai rendu maître de toute la maison d'Israël et de Juda. Si cela paroît peu de chose, je suis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres.

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole, jusqu'à commettre le mal devant mes yeux ? " Vous avez fait perdre la vie à Urie Héthéen ; vous lui avez ôté sa femme, et vous l'avez prise pour vous ; et vous l'avez tué par l'épée des enfans d'Ammon, qui sont mes ennemis.

10. C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé, et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1034.

Infr. XVI. 22.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur : Je vais vous susciter des maux *qui naîtront* de votre propre maison ; " je prendrai vos femmes à vos yeux ; je les donnerai à votre semblable ; " et il dormira avec vos femmes aux yeux de ce soleil *que vous voyez* ;

12. Car, pour vous, vous avez fait cette action en secret ; mais, pour moi, je la ferai à la vue de tout Israël, et à la vue du soleil.

13. David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur, *et j'en ai une vraie douleur*. Nathan lui répondit : Le Seigneur *qui voit la sincérité de votre repentir*, a aussi transféré " votre péché. Vous ne mourrez point *d'une mort violente, comme vous le méritez*.

14. Mais néanmoins, parce que par votre péché vous avez été cause que les ennemis du Seigneur ont blasphémé *contre lui, en leur faisant remporter l'avantage sur son peuple, et leur donnant lieu de tuer ses enfans, assurez-vous aussi que le fils qui vous est né de votre crime, va certainement perdre la vie*.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison. *En même temps* le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David, et il fut désespéré. "

¶ 11. Cette prophétie eut son accomplissement au temps de la révolte d'Absalom.

*Ibid.* On lit irrégulièrement dans l'hébreu, **ERAIC**, pour **BRAC**, *proximo tuo*.

¶ 13. Comme dans le style des Hébreux, *le péché* se prend quelquefois pour *la peine du péché*, quelques-uns ont pensé que ce mot *transtulit* signifioit que la peine de mort, méritée par le père, seroit transférée sur son fils. Mais au chap. XXIV. ¶ 10. on verra que cette expression signifie simplement *ôter et effacer le péché*.

¶ 15. Hébr. il devint malade.

11. Itaque hæc dicit Dominus : Ecce ego suscitabo super te malum de domo tua, et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.

12. Tu enim fecisti abscondite : ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel, et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan : Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David : Dominus quoque transtulit peccatum tuum : non morieris.

14. Verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc, filius qui natus est tibi, morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Dominus parvulum quem pepererat uxor Uriæ David, et desperatus est.

Eccl. XLVII.  
13.

16. Deprecatusque est David Dominum pro parvulo, et jejunavit David jejunió, et ingressus seorsum, jacuit super terram.

17. Venerunt autem seniores domus ejus, cogentes eum ut surgeret de terra : qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septima ut moreretur infans : timueruntque servi David nuntiare ei quod mortuus esset parvulus. Dixerunt enim : Ecce cum parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, et non audiebat vocem nostram : quanto magis si dixerimus, Mortuus est puer, se affliget.

19. Cum ergo David vidisset servos suos mussitantes, intellexit quod mortuus esset infantulus : dixitque ad servos suos : Num mortuus est puer ? Qui responderunt ei : Mortuus est.

20. Surrexit ergo David de terra, et lotus unctusque est : cumque mutasset vestem, ingressus est domum Domini : et adoravit, et venit in domum suam, petivitque

16. David pria le Seigneur pour l'enfant : il jeûna ; il se retira en particulier, et demeura " couché sur la terre, implorant la miséricorde du Seigneur.

17. Les principaux de sa maison vinrent le trouver, et lui firent de grandes instances, pour l'obliger à se lever de terre ; mais il le refusa, et ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour, l'enfant mourut ; et les serviteurs de David n'osoient lui dire qu'il étoit mort, car ils s'entre-disoient : Lorsque l'enfant vivoit encore, et que nous lui parlions, il ne vouloit point nous écouter ; combien donc s'affligera-t-il encore davantage, si nous lui disons qu'il est mort. "

19. David voyant que ses officiers parloient tout bas entre eux, reconnut que l'enfant étoit mort ; et le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort.

20. Aussitôt il se leva de terre, alla au bain, prit de l'huile de parfums ; et ayant changé d'habit, il entra dans la maison du Seigneur, et l'adora, avec une parfaite soumission à sa volonté. Il revint ensuite en sa maison, demanda qu'on lui servit à manger, et il prit de la nourriture.

Avant l'ère chr. vulg. 1054.

ψ 16. Hébr. il se retira, et passa la nuit couché à terre.

ψ 18. Hébr. autr. Comment donc lui dirons-nous : L'enfant est mort ; le malheur est consommé ? A la lettre : Le mal est fait.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1034

21. Alors ses officiers lui dirent : D'où vient cette conduite *si extraordinaire* ? Vous jeûniez, et vous pleuriez pour l'enfant, lorsqu'il vivoit encore ; et après qu'il est mort, vous vous êtes levé, et vous avez mangé.

22. David leur répondit : J'ai jeûné et pleuré pour l'enfant, tant qu'il a vécu, parce que je disois : Qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'il ne lui sauvera point la vie ?

1053.

23. Mais maintenant qu'il est mort, pourquoi jeûnerois-je ? Est-ce que je puis encore le faire revivre ? C'est moi plutôt qui irai à lui ; et il ne reviendra jamais à moi.

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée ; il dormit avec elle, et elle eut un fils qu'il appela " Salomon. Le Seigneur aima cet enfant ;

25. Et ayant envoyé à David le prophète Nathan, il donna à l'enfant le nom d'Aimable au Seigneur, " parce que le Seigneur l'aimoit. "

ut ponerent ei panem, et comedit.

21. Dixerunt autem ei servi sui : Quis est sermo, quem fecisti ? propter infantem, cum adhuc viveret, jejunasti et flebas : mortuo autem puero, surrexisti, et comedisti panem.

22. Qui ait : Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et flevi : dicebam enim : Quis scit si forte donet eum mihi Dominus, et vivat infans ?

23. Nunc autem quia mortuus est, quare jejunem ? Numquid poterò revocare eum amplius ? Ego vadam magis ad eum : ille vero non revertetur ad me.

24. Et consolatus est David Bethsabée uxorem suam, ingressusque ad eam dormivit cum ea : quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon. Et Dominus dilexit eum :

25. Misitque in manu Nathan prophetæ, et vocavit nomen ejus, Amabilis Domino, eo quod diligeret eum Dominus.

✧ 22. Hébr. Qui sait si le Seigneur n'aura point pitié de moi, et s'il ne sauvera point la vie à l'enfant ? La particule *si* manque dans l'hébreu.

✧ 24. On le lit ainsi dans l'hébreu, *VIQRA*, et *vocavit*, au masculin ; les rabbins prétendent qu'il faut lire au féminin *VRQA*, et *vocavit*, un fils qu'elle appela Salomon. C'étoit quelquefois la mère qui donnoit le nom à l'enfant.

✧ 25. Hébr. il nomma l'enfant Jedidiah, *c'est-à-dire*, aimable au Seigneur.

*Ibid.* Ces mots *diligeret eum* sont omis dans l'hébreu.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversum Rabbath, et capienda est urbs aquarum.

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem, et cape eam, ne cum a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum, et profectus est adversum Rabbath: cumque dimicasset, cepit eam.

26. Joab continua" à battre Rabbath, ville des Ammonites; et étant près de prendre cette ville royale, "

27. Il envoya des courriers à David, avec ordre de lui dire : J'ai battu jusqu'ici Rabbath, et cette ville environnée d'eau va être prise. "

28. Faites assembler le reste du peuple ; et venez au siège de la ville, et la prenez, de peur que, lorsque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David assembla donc tout le peuple, et marcha contre Rabbath ; et après quelques combats, il la prit.

### I. Paratipomènes, XX, 2. et 3.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas, et impositum est super caput David. Sed et prædam civitatis asportavit multam valde.

30. Il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites le diadème, qui pesoit un talent d'or, " et étoit enrichi de pierreries très-précieuses, et il fut mis sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

¶ 26. Quelques-uns croient que ceci arriva peu de temps après la mort d'Urie.

*Ibid.* Hébr. et il prit la ville du roi. Peut-être que c'étoit une partie de la ville de Rabbath. Voyez le verset suivant.

¶ 27. Hébr. et j'ai pris la ville des eaux, ou les eaux de la ville. J'ai intercepté les eaux qui alloient à la ville. L'historien Josèphe avoit lu ainsi, c'est-à-dire, qu'au lieu de, *Cepi urbem aquarum*, on auroit lu : *Cepi ab urbe aquas*. La différence ne consiste que dans la particule אר, marque de l'accusatif, au lieu de מאר, qui se prend au sens de אב.

¶ 30. Environ 87 livres de notre poids de marc. Il est croyable qu'une couronne si lourde ne pouvoit être que suspendue au-dessus du trône de ce prince.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1033.

31. Et en ayant fait sortir les habitans, il les traita, par l'ordre de Dieu, comme ils traitoient eux-mêmes leurs ennemis. Il les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, et les jeta dans des fourneaux où l'on cuit la brique. C'est ainsi qu'il traita les habitans de toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

ψ 31. Hébr. litt. *Et posuit sub serra, et sub carpentis ferreis et sub securibus ferreis.* Au lieu de *vism*, *Et posuit*, on lit dans le 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 3. *visn*, *Et serravit*, et le mot *ferreis* n'y est pas répété; ce qui ressemble assez à ce que présente ici la Vulgate: cependant *vism*, *Et posuit*, semble convenir mieux, comme se rapportant aux trois expressions suivantes. Voyez la *Dissertation sur les supplices*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

*Ibid.* On ignore la signification propre du mot hébreu *mlcn*, ou, selon les rabbins, *mlbn*, d'où l'on a tiré le sens de la Vulgate *in typo laterum*; où, selon le révérend père Houbigant, *mlmb*, des pointes de fer, de socs de charrue, *per vomerem* ou *aculeum*.

## CHAPITRE XIII.

Amnon, fils de David, commet un inceste avec Thamar, sœur d'Absalom. Son amour se change en haine contre elle. Absalom fait tuer Amnon, et se sauve chez Tholomaï, roi de Gessur.

1032.

1. APRÈS cela, Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom, aussi fils de David, laquelle étoit très-belle, et s'appeloit Thamar.

2. L'affection qu'il avoit pour elle devint si excessive, que cet amour le rendit malade, parce qu'étant vierge et renfermée dans des appartemens où les hommes n'avoient pas la liberté d'entrer, il paroissoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Cependant Amnon avoit un ami fort prudent et fort ingénieux,

1. FACTUM est autem post hæc, ut Absalom filii David sororem speciosissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David,

2. Et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrota-ret: quia cum esset virgo, difficile ei videbatur, ut quippiam inhoneste ageret cum ea.

3. Erat autem Amnon amicus, nomine

ψ 3. Hébr. litt. fort sage. Le nom de *sage* et de *prudent* ne se prend pas toujours en bonne part.

Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie, fili regis, per singulos dies? cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon : Thamar sororem fratris mei Absalom amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula : cumque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det mihi cibum, et faciat pulmentum, ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægro-tare cœpit : cumque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergo David ad Thamar in domum, dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui : ille autem jacebat : quæ tollens farinam commiscuit :

nommé Jonadab, fils de Semmaa, frère de David.

4. Jonadab dit donc à Amnon : D'où vient, mon prince, que vous maigrissez ainsi de jour en jour? pourquoi ne m'en dites-vous point la cause? Amnon lui répondit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui dit : Couchez-vous sur votre lit, et faites semblant d'être malade; et lorsque votre père viendra vous visiter, dites-lui : *Je suis entièrement dégoûté*. Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger, et qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main. "

6. Amnon se mit donc au lit, et commença de faire le malade; et le roi étant venu le visiter, il lui dit : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, et qu'elle fasse devant moi deux petits plats, " afin que je prenne à manger de sa main; *car je suis extrêmement dégoûté*.

7. David envoya donc chez Thamar, et lui fit dire : Allez chez votre frère Amnon, et préparez-lui à manger.

8. Thamar y étant venue, trouva son frère Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la pétrit et la délaya, et fit cuire le tout devant lui.

ψ 5. Hébr. et qu'elle me prépare devant moi quelque chose, que je lui voie faire, et que je reçoive de sa main.

ψ 6. Les Septante : deux gâteaux minces.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1032.

9 Et prenant ce qu'elle avoit fait cuire, elle le mit dans un vase, et le lui présenta. Mais Amnon n'en voulut point *alors* manger, et dit : Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti,

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet ce que vous m'avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar le prit, et le porta à Amnon son frère dans le cabinet où il étoit couché.

11. Et le lui ayant présenté, Amnon se saisit d'elle, et lui dit : Venez, ma sœur, couchez avec moi.

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, non. Ne me faites pas violence; cela n'est pas permis dans Israël; ne faites pas cette folie;

13. Car je ne pourrai porter mon opprobre, et vous passerez parmi tout le peuple pour un insensé; mais demandez-moi plutôt au roi en mariage, et il ne refusera pas de me donner à vous. *Elle parloit ainsi, afin de gagner du temps, et de pouvoir se retirer.*

14. Amnon ne voulut point se rendre à ses prières; et étant plus fort qu'elle, il lui fit violence, et abusa d'elle.

‡ 9. Autr. dans un plat. La Vulgate donne l'idée de quelque chose de liquide; l'hébreu signifie plutôt une sorte de gâteau.

*Ibid.* Le mot *posuit* manque dans l'hébreu.

‡ 10. Autr. Apportez-moi auprès de mon lit. Le mot hébreu signifie le lieu où l'on met le lit.

et liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

9. Tollensque quod coxerat, effudit, et posuit coram eo, et noluit comedere: dixitque Amnon: Ejicite universos a me. Cumque ejecissent omnes,

10. Dixit Amnon ad Thamar: Infer cibum in conclave, ut vescar de manu tua. Tulit ergo Thamar sorbitiunculas quas fecerat, et intulit ad Amnon fratrem suum in conclave.

11. Cumque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait: Veni, cuba mecum, soror mea.

12. Quæ respondit ei: Noli, frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israel: noli facere stultitiam hanc.

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum, et tu eris quasi unus de insipientibus in Israel: quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi.

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed prævalens viribus oppressit eam, et cubavit cum ea.

15. Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis : ita ut majus esset odium quo oderat eam , amore quo ante dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge , et vade.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum quod nunc agis adversum me , quam quod ante fecisti , expellens me. Et noluit audire eam :

17. Sed vocato puerro qui ministrabat ei , dixit : Ejice hanc a me foras , et claude ostium post eam.

18. Quæ induta erat talari tunica : hujusmodi enim filiæ regis virgines vestibus utebantur. Ejecit itaque eam minister illius foras : clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo , scissa talari tunica , impositisque manibus super caput suum , ibat ingrediens , et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater suus : Numquid Amnon frater tuus concubuit te-

15. Aussitôt il conçut pour elle une étrange aversion , de sorte que la haine qu'il lui portoit , étoit encore plus grande que la passion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous et allez-vous-en.

16. Thamar lui répondit : *Non , mon frère ;* " car l'outrage que vous me faites maintenant en me chassant *de la sorte* , est encore plus grand que celui que vous venez de *me* faire. Amnon ne voulut point l'écouter ;

17. Mais ayant appelé un de ses gens qui le servoit , il lui dit : Mettez-la hors d'ici et fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe *de diverses couleurs* , qui trainoit jusqu'à terre , " les filles des rois qui étoient encore vierges ayant accoutumé de s'habiller de la sorte. " L'officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre , et ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre sur sa tête , et déchiré sa robe , " s'en alla , en jetant de grands cris , et tenant sa tête couverte de ses deux mains.

20. Absalom son frère lui dit : Est-ce que votre frère Amnon a abusé de vous ? Mais ma sœur n'en dites rien , car c'est votre frère ; *et ce que*

ψ 16. Un ancien interprète lisoit ainsi ; et l'on en trouve encore aujourd'hui dans l'hébreu , le vestige : on y lit AL ADUT avec deux aleph , au lieu de AL AKI AL ADUT. Nequaquam , frater mi , propterea quod : de ces deux AL l'un s'écrit par aleph , et l'autre par ain.

ψ 18. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux* , à la tête de l'Écclésiastique , tom. XII.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu , MAILIM , palliis , peut-être pour MALIMIM , a juvenilibus annis , ou a juventute , depuis qu'elles étoient sorties de l'enfance.

ψ 19. En signe de deuil et de douleur.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1052.

*vous diriez, ne serviroit qu'à vous couvrir de confusion, vous et votre famille. Ne vous affligez point non plus de ce qui vous est arrivé : cette injure qu'on vous a faite, ne restera point impunie. Thamar demeura donc renfermée dans la maison d'Absalom son frère, séchant d'ennui et de douleur.*

21. Le roi David ayant appris ce qui s'étoit passé en fut très-affligé ; mais il ne voulut point attrister Amnon son fils, parce qu'il l'aimoit, étant son aîné. *"Ainsi il laissa son crime impuni.*

22. Absalom ne parla en aucune sorte de tout ceci à Amnon, mais il conçut contre lui une grande haine, de ce qu'il avoit violé sa sœur Thamar.

1050.

23. Deux ans après, il arriva qu'Absalom fit tondre ses brebis à Baalhasor, qui est près de la ville d'Ephraïm dans la tribu d'Ephraïm. *"Comme chacun avoit coutume de traiter ses parens et ses amis dans cette occasion, il invita tous les enfans du roi à venir manger chez lui.*

24. Il vint pour cela trouver le roi, et lui dit : Votre serviteur fait tondre ses brebis ; je supplie donc le roi de venir, avec les princes, chez son serviteur.

25. Le roi dit à Absalom : Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous, pour vous incommoder. Et Absalom lui fit encore de grandes

cum ? sed nunc, soror, tace, frater tuus est : neque affligas cor tuum pro hac re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cum autem audisset rex David verba hæc, contristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porro non est locutus Absalom ad Amnon, nec malum, nec bonum : oderat enim Absalom Amnon, eo quod violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus bienii, ut tonderentur oves Absalom in Baalhasor, quæ est juxta Ephraim : et vocavit Absalom omnes filios regis.

24. Venitque ad regem, et ait ad eum : Ecce tondentur oves servi tui : veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom : Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et grave-

† 21. *Et noluit contristare, etc.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires de la version des Septante.

† 23. Autr. près de la ville d'Ephraïm, ou Ephraïm, dans la tribu d'Ephraïm.

mus te. Cum autem cogeret eum, et nolisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom : Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltem Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex : Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum, et dimisit cum eo Amnon et universos filios regis. Feceratque Absalom convivium quasi convivium regis.

28. Præceperat autem Absalom pueris suis, dicens : Observate cum temulentus fuerit Amnon vino, et dixero vobis : percutite eum, et interficite : nolite timere : ego enim sum qui præcipio vobis : roboramini, et estote viri fortes.

29. Fecerunt ergo pueri Absalom adversum Amnon, sicut præceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis ascenderunt singuli mulas suas, et fugerunt.

30. Cumque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David, dicens : Percussit Absalom omnes filios

instances ; mais David refusa toujours d'y aller, et il le bénit.

26. Absalom lui dit donc : Si vous ne voulez pas y venir, je vous supplie au moins que mon frère Amnon qui est votre aîné, vienne avec nous, comme pour tenir votre place. Le roi lui répondit : Il n'est point nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalom l'en conjura avec tant d'instances, qu'il laissa aller avec lui Amnon avec tous ses frères. Absalom avoit fait préparer un festin de roi ;

28. Et il avoit donné cet ordre à ses officiers : Prenez garde quand Amnon commencera d'être troublé par le vin, et que je vous ferai signe : frappez-le, et le tuez ; ne craignez point, car c'est moi qui vous le commande : soyez résolu, et agissez en gens de cœur.

29. Les officiers d'Absalom exécutèrent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur maître leur avoit fait ; et aussitôt tous les enfans du roi se levant de table, montèrent chacun sur leur mule, et s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin lorsque le bruit vint jusqu'aux oreilles de David, qu'Absalom avoit tué tous les enfans du roi, sans qu'il en fût resté un seul.

\* 26. On lit dans l'hébreu simplement, *Si non* ; les mots suivans *vis venire* sont sous-entendus, ou omis par les copistes. Peut-être lisoit-on : *Si non venit rex, veniat, obsecro, etc.*

† 27. *Feceratque Absalom, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu mais dans quelques exemplaires de la version des Septante.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1030.

31. Le roi se leva aussitôt, déchira ses vêtemens, se jeta par terre, et tous ses officiers qui étoient près de lui, déchirèrent leurs vêtemens.

32. Alors Jonadab, fils de Semmaa frère de David, prenant la parole, dit au roi : Que le roi mon seigneur ne s'imagine pas que tous les enfans du roi aient été tués : Amnon seul est mort, parce qu'Absalom avoit résolu de le perdre, depuis le jour où il avoit fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le roi mon seigneur ne se mette donc pas cela dans l'esprit, et qu'il ne croie pas que tous ses enfans aient été tués; car" Amnon seul est mort.

34. Cependant Absalom s'enfuit; et celui qui étoit en sentinelle levant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venoit par un chemin détourné" à côté de la montagne.

35. Jonadab dit au roi : Voilà les enfans du roi qui viennent. Ce qu'avoit dit votre serviteur, s'est trouvé vrai.

36. Il n'eut pas plus tôt dit ces mots, qu'on vit paroître les enfans du roi. Et lorsqu'ils furent arrivés, ils commencèrent à jeter des cris et

regis, et non remansit ex eis saltem unus.

31. Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua : et cecidit super terram, et omnes servi illius, qui assistebant ei, sciderunt vestimenta sua.

32. Respondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit : Ne æstimet dominus meus rex, quod omnes pueri filii regis occisi sint : Amnon solus mortuus est, quoniam in ore Absalom erat positus, ex die qua oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex, super cor suum verbum istud, dicens : Omnes filii regis occisi sunt : quoniam Amnon solus mortuus est.

34. Fugit autem Absalom : et elevavit puer speculator oculos suos, et aspexit : et ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adsunt : juxta verbum servi tui, sic factum est.

36. Cumque cessasset loqui, apparuerunt et filii regis : et intrantes levaverunt vo-

ψ 35. On lit dans, l'hébreu *כי אמ*, *sed*, au lieu de *כי*, *quoniam*; les rabbins conviennent que c'est une faute.

ψ 34. Hébr. par le chemin de derrière la montagne des Oliviers.

sem suam, et fleverunt : sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

37. Porro Absalom fugiens abiit ad Tholomai filium Ammiud regem Gessur. Luxit ergo David filium suum cunctis diebus.

38. Absalom autem cum fugisset, et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

39. Cessavitque rex David persequi Absalom, eo quod consolatus esset super Amnon interitu.

à pleurer; et le roi et tous ses serviteurs fondirent en larmes.

37. *Cependant* Absalom, ayant pris la fuite, se retira chez Tholomai, fils d'Ammiud, roi de Gessur, *père de Maacha sa mère*; et David pleuroit son fils *Amnon* tous les jours.

38. Absalom demeura trois ans à Gessur, où il étoit venu se réfugier.

39. Et le roi David cessa de le poursuivre, " parce qu'il s'étoit *enfin* consolé de la mort d'Amnon.

Avant l'ère chr. vulg. 1030

ψ 37. Le nom de *David* manque dans l'hébreu; les Septante ont lu *rex David*.

ψ 39. Hébr. autr. désiroit ardemment d'aller au-devant d'Absalom, et de le faire revenir. Voyez le ψ 1. du chap. suivant. On lit dans l'hébreu, *utcl dvi, Et desiderabat David*; le verbe au féminin; l'interprète chaldéen lisoit: *Et desiderabat anima David*; par-là s'explique ce féminin.

## CHAPITRE XIV.

Joab obtient de David le retour d'Absalom, et celui-ci revient à Jérusalem. Joab obtient qu'il paroisse en présence de David.

1. INTELLIGENS autem Joab filius Sarviae quod cor regis versum esset ad Absalom,

2. Misit Thecuam, et tulit inde mulierem sapientem : dixitque ad eam : Lugere te simula, et induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum:

1. B JOAB, fils de Sarvia, ayant reconnu que le cœur du roi se rapprochoit d'Absalom,

2. Fit venir de Thécua, *villedela tribu de Juda*, une femme sage, et lui dit : Faites semblant d'être dans l'affliction; prenez un habit de deuil, et ne vous parfumez point, afin que vous paroissiez comme une femme qui pleure un mort depuis long-temps.

1027.

Avant l'ère  
chr. vul.  
1027.

3. Ensuite vous vous présenterez au roi, et vous lui tiendrez tels et tels discours. Et Joab lui mit dans la bouche toutes les paroles qu'elle devoit dire.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc présentée au roi, se jeta à terre devant lui; et ainsi prosternée, elle lui dit : Seigneur, sauvez-moi.

5. Le roi lui dit : Quelle est votre affaire ? Elle lui répondit : Hélas ! je suis une femme veuve, car mon mari est mort.

6. Votre servante avoit deux fils, qui se sont querellés à la campagne où il n'y avoit personne qui pût les séparer; et l'un des deux a frappé l'autre, et l'a tué.

7. Et maintenant tous les parens se soulèvent contre votre servante, et me disent : Donnez-nous celui qui a tué son frère, afin que le sang de son frère qu'il a répandu, soit vengé par sa mort, et que nous fassions périr l'héritier. Ainsi ils veulent éteindre la seule étincelle qui m'est laissée, afin qu'il ne reste plus personne sur la terre qui puisse faire revivre le nom de mon mari.

8. Le roi dit à cette femme : Re-

3. Et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujusmodi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cum ingressa fuisset mulier Thecuitis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me, rex.

5. Et ait ad eam rex : Quid causæ habes ? Quæ respondit : Heu ! mulier vidua ego sum : mortuus est enim vir meus.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii : qui rixati sunt adversum se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset ; et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversum ancillam tuam, dicit : Trade eum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro anima fratris sui quem interfecit, et deleamus heredem. Et quærunt extinguere scintillam meam, quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen, et reliquæ super terram.

8. Et ait rex ad mu-

‡ 4. On lit dans l'hébreu, *VTAMB*, et *dixit*, au lieu de *VTBVA*, et *venit*, ou *ingressa est*.

‡ 6. On lit dans l'hébreu, *VICU*, et *percusserunt*, au lieu de *VICH*, et *percussit*.

lierem : Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

9. Dixitque mulier Thecuitis ad regem : In me, domine mi rex, sit iniquitas, et in domum patris mei : rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei sui, ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus, quia non cadet de capillis filii tui super terram.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujuscemodi rem contra populum Dei, et locutus est rex verbum istud, ut peccet, et non reducat ejectionem suam.

14. Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire animam, sed retractat cogitans, ne penitus

tournez-vous-en chez vous ; je donnerai ordre que vous soyez satisfaite.

9. Elle lui répondit : O roi mon seigneur, s'il y a quelque injustice dans la grace que je demande pour un fils homicide, qu'elle retombe sur moi et sur la maison de mon père ; mais que le roi et son trône soit innocent, et qu'on ne lui impute pas d'avoir laissé un meurtre impuni.

10. Le roi ajouta : Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le-moi, et soyez sûre qu'il ne vous troublera plus.

11. Elle dit encore : Je vous conjure, par le Seigneur votre Dieu, d'empêcher que les parens ne s'élèvent l'un après l'autre, pour venger, par la mort de mon fils, le sang de celui qui a été tué. Le roi lui répondit : Vive le Seigneur, il ne tombera pas à terre un seul poil de la tête de votre fils.

12. Cette femme ajouta : Que le roi mon seigneur permette à sa servante de lui dire une parole. Parlez, dit le roi.

13. La femme lui dit : Pourquoi refusez-vous au peuple de Dieu la grace qu'il vous demande pour Absalom, et que vous m'accordez pour mon fils ? et pourquoi le roi se résout-il de pécher contre le Seigneur, en ne pardonnant point, plutôt que de rappeler son fils, qu'il a banni ?

14. Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus ; et Dieu ne veut pas qu'une ame périsse ; mais il diffère l'exécution de son arrêt, de peur que celui qui a été rejeté ne se perde entièrement, comme

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

Ezech. xviii  
32. et xxxii.  
21.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1027.

*il arriveroit, s'il punissoit son crime sans lui donner le temps de s'en repentir.*

15. C'est pourquoi je suis venue pour dire cette parole au roi mon seigneur devant le peuple. Et votre servante a dit : Je parlerai au roi pour voir si je ne pourrai point obtenir de lui en quelque manière la grâce que je lui demande.

16. Le roi a déjà écouté sa servante, pour la délivrer, elle et son fils, de la main de tous ceux qui vouloient les exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Permettez donc à votre servante de vous supplier encore que ce que le roi mon seigneur a ordonné pour mon fils, s'exécute en faveur d'Absalom, comme un sacrifice promis à Dieu ; car le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu, qui n'est touché, ni des bénédictions, ni des malédictions. C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Alors le roi dit à cette femme : Je vous demande une chose ; avouez-moi la vérité. La femme lui répondit : O roi mon seigneur, dites ce qu'il vous plaira.

¶ 16. Ces mots, qui volebant, sont omis dans l'hébreu, où on lit : *de manu hominis perdere*, au lieu de quoi les Septante ont lu : *hominis quarentis perdere* : *μωος, quarentis*.

¶ 17. Autr. Que la parole du roi mon seigneur soit agréable à Dieu, comme un sacrifice de pain et de liqueur. Hébr. autr. Que la parole du roi mon seigneur soit le repos et la consolation de son peuple. On peut avoir confondu *מקח, oblatio*, avec *מקח, qui es*. Le révérend père Houbigant soupçonne que ces trois versets 15. 16. 17. étoient originairement après ces mots *filium meum*, du § 11., comme étant là mieux liés avec ce qui précède, et devant eux-mêmes précéder la réponse de David, Qui ait : *Vivit Dominus*, etc.

*Ibid.* Hébr. litt. Le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu pour entendre le bien et le mal, et pour en faire le juste discernement.

pereat qui abjectus est.

15. Nunc igitur veni ; ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, présente populo. Et dixit ancilla sua : Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex, ut liberaret ancillam suam de manu omnium, qui volebant de hereditate Dei delere me et filium meum simul.

17. Dicat ergo ancilla tua ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei, sic est dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur : unde et Dominus Deus tuus est tecum.

18. Et respondens rex, dixit ad mulierem : Ne abscondas a me verbum, quod te interrogo. Dixitque ei mulier : Loquere, domine mi rex.

19. Et ait rex : Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis ? Respondit mulier, et ait : Per salutem animæ tuæ, domine mi rex, nec ad sinistram, nec ad dexteram est, ex omnibus his quæ locutus est dominus meus rex : servus enim tuus Joab, ipse præcepit mihi, et ipse posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab præcepit istud : tu autem, domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum : vade ergo, et revoca puerum Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram, adoravit et benedixit regi : et dixit Joab : Hodie intellexit servus tuus, quia inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex : fecisti enim sermonem servi tui.

23. Surrexit ergo Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

19. Le roi lui dit : N'est-il pas vrai que tout ce que vous venez de me dire est de l'invention de Joab ? Elle lui répondit : O roi mon seigneur, je vous jure, par votre vie que Dieu conserve, que rien n'est plus véritable que ce que vous dites ; car c'est *en effet* votre serviteur Joab qui m'a donné cet ordre *de me présenter devant vous*, et qui a mis tout ce que je viens de vous dire, dans la bouche de votre servante.

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, ô roi mon seigneur, vous êtes sage comme l'est un ange de Dieu ; et vous pénétrez tout *ce qui se fait* sur la terre.

21. Le roi dit donc à Joab : Je vous accorde la grace que vous me demandez : allez, et faites revenir mon fils Absalom.

22. Joab aussitôt se jeta à terre ; et se tenant prosterné devant le roi, lui souhaila les bénédictions *du ciel* et lui dit : O roi mon seigneur, votre serviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grace devant vous, puisque vous avez fait ce qu'il vous avoit supplié de faire.

23. Joab partit donc *aussitôt*, et s'en alla à Gessur d'où il amena Absalom à Jérusalem.

ψ 19. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, AS pour IS, est.

ψ 21. On lit très-bien dans l'hébreu, ASIRT, feci. Mal à propos les rabbins proposent de lire ASIR, fecisti.

ψ 22. On lit dans l'hébreu, ABBU, servi ejus, pour ABDE, servi tui. Les rabbins en avertissent très-bien.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1027.

24. Et le roi dit : Qu'il retourne en sa maison ; mais il ne me verra point. Absalom revint donc en sa maison, et il ne vit point le roi.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Israël qui fût si bien fait, ni si beau qu'étoit Absalom ; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

26. Lorsqu'il se faisoit faire les cheveux ( ce qu'il faisoit une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeoient trop la tête ), on trouvoit que ses cheveux pesoient deux cents sicles, selon le poids ordinaire. "

27. Il avoit trois fils et une fille appelée Thamar, qui étoit fort belle : *et elle devint l'épouse de Roboam, fils de Salomon, et elle lui donna pour fils Abia.* "

28. Absalom demeura deux ans à Jérusalem, sans voir le roi.

1025.

29. Et ensuite il manda Joab, pour l'envoyer vers David ; mais Joab ne voulut pas venir le trouver. L'ayant mandé une seconde fois, et Joab n'ayant pas encore voulu venir,

30. Il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ qui est auprès du mien, où il y a de l'orge : allez donc, et y mettez le feu. Ses

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vjdit.

25. Porro sicut Absalom, vir non erat pulcher in omni Israel, et decorus nimis: a vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Et quando tondebat capillum, ( semel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæsaries ), ponderabat capillos capitis sui ducentis siclis, pondere publico.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres : et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

29. Misit itaque ad Joab, ut mitteret eum ad regem : qui noluit venire ad eum. Cumque secundo misisset, et ille noluisset venire ad eum,

30. Dixit servis suis : Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei .

ψ 26. Hébr. selon le poids de roi. On suppose que l'auteur qui a rédigé les livres des Rois, vivoit vers la fin de la captivité de Babylone ; et qu'ici le poids de roi est le poids babylonien, selon lequel les deux cents sicles font environ 31 onces de notre poids de marc.

ψ 27. Cela se trouve exprimé dans la version des Septante.

ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergo servi Absalom segetemign i. Et venientes servi Joab, scissis vestibus suis, dixerunt : Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni ?

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et mitterem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur ? melius mihi erat ibi esse : obsecro ergo ut videam faciem regis : quod si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia : vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terræ coram eo : osculatusque est rex Absalom.

gens aussitôt brûlèrent cette orge. Les serviteurs de Joab vinrent ensuite trouver leur maître et lui dirent, en déchirant leurs vêtements : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison et lui dit : Pourquoi vos serviteurs ont-ils mis le feu à mes orges ?

32. Absalom répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous, pour vous prier de venir me voir, et d'aller dire au roi *de ma part* : Pourquoi suis-je revenu de Gessur ? il vaudroit mieux que j'y fusse encore ; je demande donc la grâce de voir le roi ; s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir.

33. Joab étant allé trouver le roi, lui rendit compte de tout ; après quoi, Absalom fut mandé. Il se présenta devant le roi, et se prosterna à terre devant lui, et le roi le baisa.

Avant l'ère chr. vulg. 1025.

‡ 30. *Et venientes servi Joab, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires de la version des Septante.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1024.

## CHAPITRE XV.

Absalom se fait proclamer roi à Hébron. David s'enfuit de Jérusalem. Ethaï géthéen s'attache à lui. David renvoie l'arche à Jérusalem avec les grands-prêtres. Il y renvoie aussi Chusaï pour détruire les conseils d'Achitophel.

1. APRÈS cela Absalom, devenu l'aîné-des enfans de David, par la mort d'Amnon, se fit faire des chariots, prit des gens de cheval, et cinquante hommes qui marchaient devant lui.

2. Et se levant dès le matin, il se tenoit à l'entrée du palais, en appelloit tous ceux qui avoient des affaires, et qui venoient demander justice au roi. Et il disoit à chacun d'eux : D'où êtes-vous ? Cet homme lui répondoit : Votre serviteur est de telle et telle tribu d'Israël.

3. Et après qu'il lui avoit expliqué son affaire, Absalom lui disoit : Votre affaire me paroît bien juste ; mais il n'y a personne qui ait ordre du roi de vous écouter ;

4. Et il ajoutoit : Oh ! qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je les juge selon la justice ?

5. Et lorsque quelqu'un venoit lui faire la révérence, il lui tendoit la main, le prenoit et le baisoit.

6. Il traitoit ainsi avec honnêteté

1. Igitur post hæc fecit sibi Absalom currus, et equites, et quinquaginta viros qui præcederent eum.

2. Et mane consurgens Absalom, stabat juxta introitum portæ, et omnem virum qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium, vocabat Absalom ad se, et dicebat : De qua civitate es tu ? Qui respondens aiebat : Ex una tribu Israel ego sum servus tuus.

3. Respondebatque ei Absalom : Videntur mihi sermones tui boni et justi : sed non est qui te audiat constitutus a rege. Dicebatque Absalom :

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et juste judicem ?

5. Sed et cum accederet ad eum homo, ut salutaret illum, extendebat manum suam, et apprehendens osculabatur eum.

6. Faciebatque hoc

omni Israel venienti ad iudicium, ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israel.

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ voti Domino in Hebron.

8. Vovens enim vovit servus tuus, eum esset in Gessur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

9. Dixitque ei rex, David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron.

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israel, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

11. Porro cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde, et causam penitus ignorantes.

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel gilonitem consi-

ceux qui venoient de toutes les villes d'Israël demander justice au roi, et il s'insinuoit *par-là* dans l'affection des peuples.

7. Quarante ans après la défaite de Goliath par David, et quatre ans après le retour d'Absalom, ce prince dit au roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron, pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur ;

8. Car lorsque j'étois à Gessur en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem, je lui offrirai un sacrifice dans le lieu où mon père a reçu l'onction royale, et où il a été reconnu roi de tout Israël.

9. Le roi David lui dit : Allez en paix. Et au sortir de là, il s'en alla à Hébron.

10. En même temps Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des gens qu'il avoit gagnés, avec cet ordre : Aussitôt que vous entendrez sonner la trompette, publiez qu'Absalom règne dans Hébron.

11. Absalom emmena avec lui deux cents hommes de Jérusalem, qui le suivirent simplement, sans savoir en aucune sorte son dessein.

12. Absalom fit venir aussi de la ville de Gilo, Achitophel gilonite : il avoit été conseiller du roi David,

‡ 6. Hébr. Il déroboit, il s'attiroit l'affection des peuples.

‡ 7. C'est ainsi que quelques-uns concilient deux leçons différentes. On lit aujourd'hui dans l'hébreu, dans les Septante, et dans la Vulgate, *quarante*; mais Josèphe et Théodoret ne lisoient que *quatre*; plusieurs anciens manuscrits latins présentent la même leçon. Le syriaque et l'arabe présentent aussi cette leçon que plusieurs habiles critiques préfèrent, et qui paroît être en effet la meilleure. Dans l'hébreu, la différence n'est que de deux lettres *ARBAIM*, *quadraginta*, *ABBA*, *quatuor*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1024.

1025.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

et s'étoit retiré de la cour, mécontent de ce prince. Et comme on immoloit à Hébron des victimes, qui y attiroient un grand nombre de personnes, la conspiration devint puissante, le peuple qui prenoit le parti d'Absalom croissant de plus en plus.

13. Il vint aussitôt un courrier à David, qui lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur. "

14. David, reconnoissant la justice de Dieu dans la révolte de son fils, dit à ses officiers qui étoient avec lui à Jérusalem : Allons, fuyons d'ici, car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Absalom. Hâtons-nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions exposés à sa violence, et qu'il ne fasse passer toute la ville au fil de l'épée, à cause de nous.

15. Les officiers du roi lui dirent : Nous exécuterons toujours de tout notre cœur tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison, et laissa dix femmes de ses concubines, pour garder son palais.

17. Etant sorti à pied, avec tous les Israélites qui l'accompagnoient, il s'arrêta lorsqu'il étoit déjà loin de sa maison. "

18. Tous ses officiers marchaient

liarium David, de civitate sua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta est conjuratio valida, populusque concurrrensugebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

14. Et ait David servis suis, qui erant cum eo in Jerusalem : Surgite, fugiamus : neque enim erit nobis effugium a facie Absalom : festinate egredi, ne forte veniens occupet nos, et impellat super nos ruinam, et percutiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex, libenter exequemur servi tui.

16. Egressus est ergo rex et universa domus ejus pedibus suis : et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis, stetit procul a domo.

18. Et universi servi

ψ 15. Hébr. litt. Le cœur des hommes d'Israël est après Absalom.

ψ 15. Le mot *exequemur* est omis dans l'hébreu.

ψ 17. Hébr. autr. et ils s'arrêrèrent à Beth-Merchac, dont le nom signifie maison d'éloignement.

ejus ambulabant juxta eum, et legiones Cereathi et Phelethi, et omnes Gethæi, pugnatōres validi, sexcenti viri qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

19. Dixit autem rex ad Ethai gethæum : Cur venis nobiscum ? revertere, et habitaculum regis, quia peregrinus es, et egressus es de loco tuo.

20. Heri venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi ? Ego autem vadam quo iturus sum : revertere, et reduc tecum fratres tuos, et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Et respondit Ethai regi, dicens : Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex : quoniam in quocumque loco fueris, do-

auprès de lui : les légions des Céréthiens et des Phéléthiens, " et les six cents hommes de pied " de la ville de Geth, qui avoient suivi David, et qui étoient très-vaillans, marchaient tous devant lui.

19. Alors le roi dit à Ethai géthéen, *qui commandoit ces six cents hommes* : Pourquoi venez-vous avec nous ? Retournez, et allez avec le *nouveau* roi, parce que vous êtes étranger et que vous êtes sorti de votre pays.

20. Vous n'êtes venu que d'hier à Jérusalem, et vous en sortiriez aujourd'hui à cause de moi ? " Pour moi, j'irai où je dois aller, *et où il plaira à Dieu de me conduire* ; mais pour vous, retournez, et remenez vos gens avec vous ; et le Seigneur, qui est plein de bonté et de justice, récompensera lui-même le zèle et la fidélité avec laquelle vous m'avez toujours servi. "

21. Ethai lui répondit : Vive le Seigneur, et vive le roi mon maître ; en quelque état que vous puissiez être, ô roi mon seigneur, votre serviteur y sera, à la mort, ou à la vie. "

ψ 18. Voyez au chap. VIII. ψ 18.

*Ibid.* Hébr. autr. les six cents hommes de la ville de Geth, qui avoient suivi David.

ψ 20. La marque de l'interrogation manque dans l'hébreu ; c'est-à-dire qu'au lieu de תמול, *heri*, il semble qu'on auroit pu lire הַתְּמול, *numquid heri venisti, et hodie*, etc. Est-ce que vous, qui n'êtes venu que d'hier à Jérusalem, je vous obligerois d'en sortir aujourd'hui, etc. ?

*Ibid.* Ces mots, *et Dominus faciet tecum.... quia ostendisti gratiam et fidem*, ne sont point dans l'hébreu. Il est assez visible que la répétition de *tecum* a été cause de l'omission des premiers ; et il y a lieu de présumer qu'une répétition semblable a fait omettre les derniers qui vraisemblablement étoient exprimés ainsi dans l'hébreu : *quia ostendisti misericordiam et veritatem* ; car en hébreu les mêmes mots קַסַד וַאֲמַת peuvent également signifier *misericordiam et veritatem*, et *gratiam et fidem*.

ψ 21. On lit dans l'hébreu, קִי אֵם, *sed*, au lieu de קִי, *quoniam* ; c'est ce qu'on a déjà vu au chap. XIII. ψ 33.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

22. David lui répondit : Venez donc, et passez *le torrent de Cédron*. Ainsi Ethai géthéen passa *le torrent* avec tous les gens qui le suivoient, et tout le reste du peuple.

23. Tout le monde pleuroit dans ce passage, et on entendoit partout retentir leurs cris. Le roi passa *donc ainsi* le torrent de Cédron; et tout le peuple alloit le long du chemin qui regarde le désert, *et qui conduit à Béthel*.

24. En même temps Sadoc grand-prêtre, vint accompagné de tous les lévites qui portoient l'arche de l'alliance de Dieu, et ils la posèrent *en un lieu élevé, d'où elle pouvoit être vue de tout le monde*. Abiathar monta *au lieu où étoit l'arche*, en attendant que tout le peuple qui sortoit de la ville fût passé.

25. Alors le roi dit à Sadoc : Reportez l'arche de Dieu à la ville. Si je trouve grace devant le Seigneur, il me ramenera, et me fera revoir son arche et son tabernacle.

26. S'il me dit : Vous ne m'agréez point : je suis tout prêt; qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

27. Le roi dit encore en parlant au grand-prêtre Sadoc : O voyant, *ne voyez-vous pas que, dans l'état où je suis, il ne convient pas que*

*mine mi rex, sive in morte, sive in vita, ibi erit servus tuus.*

22. Et ait David Ethai : Veni, et transi. Et transivit Ethai géthæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Omnesque flebant voce magna, et universus populus transibat : rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam, quæ respicit ad desertum.

24. Venit autem et Sadocsacerdos, et universi levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, et deposuerunt arcam Dei : et ascendit Abiathar, donec expletus esset omnis populus, qui egressus fuerat de civitate.

25. Et dixit rex ad Sadoc : Reporta arcam Dei in urbem : si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam, et tabernaculum suum.

26. Si autem dixerit mihi : Non places : præsto sum, faciat quod bonum est eoram se.

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem : O videns, revertere in civitatem in pace : et

Achimaas filius tuus, et Jonathas filius Abiathar, duo filij vestri, sint vobiscum.

28. Ecce ego abscondar in campestribus deserti, donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

29. Reportaverunt ergo Sadoc et Abiathar arcam Dei in Jerusalem, et manserunt ibi.

30. Porro David ascendebat clivum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens, et operto capite : sed et omnis populus, qui erat cum eo, operto capite, ascendebat plorans.

31. Nuntiatum est autem David, quod et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom : dixitque David : Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel.

32. Cumque ascenderet David summitatem montis in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai arachites, scissa veste, et terra pleno capite.

*vous veniez avec moi ?* " Retournez donc en paix à la ville, avec vos deux fils, Achimaas votre fils, et Jonathas fils d'Abiathar, où vous exercerez vos fonctions publiquement.

28. *Et pour moi*, je vais me cacher dans les plaines " du désert, jusqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choses.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc à Jerusalem l'arche de Dieu, et y demeurèrent.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers, et pleuroit en montant. Il alloit nu-pieds et la tête couverte ; " et tout le peuple qui étoit avec lui, montoit la tête couverte, et en pleurant.

31. Or David apprit " qu'Achitophel étoit aussi dans la conjuration d'Absalom. Seigneur, dit alors David, renversez, je vous prie, *et rendez inutiles* les conseils d'Achitophel.

32. Et lorsque David arrivoit au haut de la montagne *des Oliviers* où il devoit adorer le Seigneur, *en se tournant du côté de Jérusalem où étoit l'arche*, Chusai d'Arachi " vint au-devant de lui, ayant ses vêtements déchirés, et la tête couverte de terre.

✧ 27. Hébr. austr. Vous êtes le voyant, celui qu'Israël doit consulter, et qui par votre sacerdoce lui tenez lieu de prophète.

✧ 28. On lit dans l'hébreu, *SABRUT*, in transitibus, au lieu de *BABRUT*, in campestribus.

✧ 30. Comme un homme dans le deuil.

✧ 31. On lit dans l'hébreu, *VDVD HGD*, Et David nuntiavit, au lieu de *VLDVD HGD*, Et David (ou Davidi) nuntiatum est.

✧ 32. Arachi ou Arch-Ataroth sur la frontière d'Ephraïm et de Benjamin. *Jerus*, XVI. 2.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

33. David lui dit : Si vous venez avec moi, vous me serez à charge ;

34. Mais si vous retournez à la ville, et que vous disiez à Absalom : Mon roi, je viens vous offrir mon service, et je vous servirai comme j'ai servi votre père ;" vous dissiperez *en ma faveur*" le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les *grands*-prêtres Sadoc et Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le roi.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas, fils de Sadoc, et Jonathas, fils d'Abiathar. Vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusai, ami de David, retourna donc à Jérusalem, et Absalom y entra en même temps.

33. Et dixit ei David : Si veneris mecum, eris mihi oneri.

34. Si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom : Servus tuus sum, rex : sicut fui servus patris tui, sic ero servus tuus : dissipabis consilium Achitophel.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes : et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, et Jonathas filius Abiathar, et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergo Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

✧ 34. Hébr. litt. *Ero servus patris tui et ego olim, nunc autem et ego servus tuus.* Il est assez probable qu'il faudroit lire : *Et ego fui servus patris tui olim, nunc autem ego servus tuus ero.*

*Ibid.* Cela est exprimé dans l'hébreu par ce mot *mihî*.

## CHAPITRE XVI.

Siba, serviteur de Miphiboseth, calomnie son maître auprès de David. Séméï outrage David. Absalom entre dans Jérusalem. Chusai se présente devant lui. Absalom abuse des concubines de son père.

1. APRÈS que David eut passé un peu le haut de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint au-

1. CUMQUE David transisset paululum montis verticem, apparuit Si-

ba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ, et centum massis palatharum, et utre vini.

2. Et dixit rex Sibæ : Quid sibi volunt hæc ? Responditque Siba : Asini, domesticis regis ut sedeant : panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis : vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex : Ubi est filius domini tui ? Responditque Siba regi : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

4. Et ait rex Sibæ : Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro, ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

5. Venit ergo rex David usque Bahurim : et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domus Saul, nomine Semei, filius Gera,

devant de lui, avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raisins secs, de cent cabas de figes, et d'un vaisseau plein de vin.

2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela ? Siba lui répondit : Les ânes sont pour servir de monture aux officiers du roi ; les pains et les figes, pour donner à ceux qui vous suivent ; et le vin, afin que, si quelqu'un se trouve foible dans le désert, il puisse en boire.

3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître ? Il est demeuré, dit Siba, dans Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père.

4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Siba lui répondit : Ce que je souhaite, ô roi mon seigneur, c'est d'avoir quelque part à vos bonnes grâces.

5. Le roi David étant venu jusqu'au près de Bahurim, ville de la tribu de Benjamin, il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Séméi, fils de Géra, qui, s'avancant dans son chemin, maudissoit David,

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

Infr. xix. 17.

3. Reg. ii. 8. 9.

ψ 1. Voyez au livre 1<sup>er</sup>, chap. xxv. ψ 18.

Ibid. Hébr. cent mesures de fruits d'été.

ψ 2. Hébr. autr. pour servir aux chariots de la maison du roi.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *vlekem*, pour *vlekem*, et *panes*. Les raisins secs du ψ précédent paroissent omis dans celui-ci où l'hébreu et la Vulgate ne les nomment point.

ψ 4. Hébr. autr. Je me prosterne devant vous ; puisse-je trouver grâce devant vos yeux, ô roi mon seigneur !

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

6. Lui jetoit des pierres et à tous ses gens, pendant que tout le peuple et tous les hommes de guerre marchoient à droite et à gauche à côté du roi.

7. Et il maudissoit le roi en ces termes : Sors, sors, homme de sang, homme de Bélial, *plein de corruption et de malice.*

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume, pour te mettre en sa place; et maintenant le Seigneur fait passer le royaume entre les mains d'Absalom ton fils; et tu te vois accablé des maux que tu as faits *aux autres*, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abisaï, fils de Sarvia, dit au roi : Faut-il que ce chien mort maudisse le roi mon seigneur? J'irai et je lui couperai la tête.

10. Le roi dit à Abisaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfants de Sarvia? Laissez-le faire; car le Seigneur lui a ordonné de *me châtier, en lui permettant de maudire David*; et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait?

11. Le roi dit encore à Abisaï et à tous ses serviteurs : Vous voyez que mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter la vie : combien plus un fils

procedébatque egrediens, et maledicebat,

6. Mittebatque lapides contra David, et contra universos servos regis David : omnis autem populus et universi bellatores, a dextro et a sinistro latere regis incedebant.

7. Ita autem loquebatur Semei, cum malediceret regi : Egredere, egredere vir sanguinum, et vir Belial.

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domus Saul : quoniam invasisti regnum pro eo, et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui : et ecce premunt te mala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Dixit autem Abisai filius Sarviæ regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi? vadam, et amputabo caput ejus.

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ? dimittite eum, ut maledicat : Dominus enim præcepit ei ut malediceret David : et quis est qui audeat dicere, quare sic fecerit?

11. Et ait rex Abisai et universis servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero

† 10. On lit dans l'hébreu, כִּי יִקַּלְךָ וְכִי, *quia maledicet, et quia*, au lieu de כִּי יִקַּלְךָ כִּי, *sic maledicat, quia* : Laissez-le maudire ainsi, parce que, etc.

meo, quærit animam meam : quanto magis nunc filius Jemini. Dimittite eum, ut maledicat juxta præceptum Domini :

12. Si forte respiciat Dominus afflictionem meam, et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hæc hodierna.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo : Semeï autem per jugum montis ex latere contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversum eum, terramque spargens.

14. Venit itaque rex, et universus populus cum eo lassus, et refocillati sunt ibi.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

16. Cum autem venisset Chusai Arachites amicus David ad Absalom, locutus est ad eum : Salve, rex : salve, rex.

17. Ad quem Absalom : Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum ? quare non ivisti cum amico tuo ?

de Jémini, un homme de la tribu de Benjamin, plus attaché à la maison de Saül qu'à la miens, doit-il me traiter de cette sorte. Laissez-le faire, laissez-le me maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, " et qu'il me fera quelque bien pour ces maledictions " que je reçois aujourd'hui.

13. David continuoit donc son chemin accompagné de ses gens ; et Séméï qui le suivoit, marchoit à côté sur le haut de la montagne, le maudissant, lui jetant des pierres, et faisant voler la poussière en l'air, pour lui marquer sa haine et sa fureur.

14. Le roi arriva enfin à Bahurim, et avec lui tout le peuple qui l'accompagnoit, très-fatigué ; et ils prirent là un peu de repos.

15. Cependant Absalom entra dans Jérusalem, suivi de tous ceux de son parti, et accompagné d'Achitophel.

16. Chusai d'Arachi, ami de David, s'étant présenté à Absalom, et lui dit : O roi, Dieu vous conserve : Dieu vous conserve, ô roi.

17. Absalom lui répondit : Est-ce donc là la reconnaissance que vous avez pour votre ami ? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami ?

† 12. On lit dans l'hébreu, BAUNI, *iniquitatem meam*, au lieu de BANUI, *afflictionem meam*.

Ibid. On lit dans l'hébreu, QLLTI, *maledictione mea*, pour QLLTU, *maledictione ejus*.

† 14. Vulg. litt. *lassus*. Hébr. litt. *lassi* ; ou peut-être *in Ephim*. Le roi avec son peuple arriva à Ephim, et il respira là ; il prit là du repos.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

18. Dieu m'en garde, dit Chusai; car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur, par tout ce peuple, et par tout Israël; et je demeurerai avec lui.

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir? N'est-ce pas le fils du roi? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre père.

20. Absalom dit alors à Achitophel: Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Achitophel dit à Absalom: Abusez des concubines de votre père, qu'il a laissées pour garder son palais, afin que lorsque tout Israël saura que vous avez déshonoré votre père, ils s'attachent plus fortement à votre parti, ne voyant plus d'apparence que vous puissiez vous réconcilier avec lui.

Sup. XII. 11.

22. On fit donc dresser une tente pour Absalom sur la terrasse du palais du roi; et il abusa devant tout Israël des concubines de son père, selon que Nathan l'avait prédit à David.

23. Or les conseils que donnoit Achitophel étoient regardés alors comme des oracles de Dieu même; et on les considéroit toujours ainsi, soit lorsqu'il étoit avec David, ou lorsqu'il étoit avec Absalom.

18. Responditque Chusai ad Absalom: Nequaquam: quia illius ero, quem elegit Dominus, et omnis hic populus, et universus Israel, et cum eo manebo.

19. Sed ut et hoc inferam, cui ego serviturus sum? nonne filio regis? Sicut parui patri tuo, ita parebo et tibi.

20. Dixit autem Absalom ad Achitophel: Inite consilium quid agere debeamus.

21. Et ait Achitophel ad Absalom: Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimisit ad custodiendam domum: ut cum audierit omnis Israel quod fœdaveris patrem tuum, roboventur tecum manus eorum.

22. Tetenderunt ergo Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

23. Consilium autem Achitophel quod dabat in diebus illis, quasi si quis consulere Deum: sic erat omne consilium Achitophel, et cum esset cum David, et cum esset cum Absalom.

ψ 18. On lit dans l'hébreu, *LA*, non, pour *LU*, *illius*; les rabbins le remarquent.

ψ 22. Voyez au chap. XII. ψ 11.

ψ 23. Le mot *quis* est omis dans l'hébreu; les rabbins en avertissent.

## CHAPITRE XVII.

Achitophel conseille de poursuivre David ; Chusai détruit ce conseil, et fait avertir David qui passe le Jourdain. Achitophel se pend. Absalom poursuit David. David reçoit des rafraîchissemens.

1. DIXIT ergo Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim millia virorum, et consurgens persequar David hac nocte.

2. Et irruens super eum, ( quippe qui lassus est, et solutis manibus, ) percutiam eum : cumque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum.

3. Et reducam universum populum, quomodo unus homo reverti solet : unum enim virum tu quæris : et omnis populus erit in pace.

4. Placuitque sermo ejus Absalom, et cunctis majoribus natu Israel.

5. Ait autem Absalom : Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

1. ACHITOPHEL dit donc à Absalom : *Si vous l'agréez, je vais prendre douze mille hommes choisis ; j'irai poursuivre David cette même nuit ;*

2. Et fondant sur lui *et sur ses gens qui sont las et hors de défense, je les battrai " sans peine ;* tout le monde fuira, et le roi se trouvant seul, je m'en déferai.

3. Je ramènerai tout ce peuple, comme si ce n'étoit qu'un seul homme ; car vous ne cherchez qu'une seule personne *qu'il me sera aisé de vous remettre entre les mains ;* et après cela tout sera en paix. "

4. Cet avis plut à Absalom, et à tous les anciens d'Israël.

5. Néanmoins Absalom dit : Faites venir Chusai d'Arachi, afin que nous sachions aussi son avis.

† 2. Hébr. Je leur donnerai l'épouvante.

† 3. Hébr. litt. *Et reducam omnem populum ad te, sicut revertitur omnis homo quem tu quæris, omnis populus erit in pace.* Il y a lieu de présumer que ces mots, *quem tu quæris*, appartiennent au † précédent, *percutiam regem solum quem tu quæris.* Au lieu de ces mots HCL HAI8, *omnis homo*, les Septante ont lu HCLH LAIS, *sponsa ad virum.* Voici donc le sens qui en résulte : Je frapperai le roi seul que vous cherchez ; et je vous ramènerai tout le peuple comme une épouse qui revient à son époux, et tout le peuple sera en paix. La conjonction *et* manque avant *omnis.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

6. Chusai étant venu devant Absalom, Absalom lui dit : Voici le conseil qu'Achitophel vient de nous donner ; devons-nous le suivre ? Que nous conseillez-vous ?

7. Chusai qui en vit les suites, et qui vouloit détourner la ruine inévitable de David, répondit à Absalom : Le conseil qu'a donné Achitophel ne me paroît pas bon pour cette fois.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel est votre père, que les gens qui sont avec lui sont très-vaillans, et que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourse qui est en furie dans un bois, de ce qu'on lui a ravi ses petits. Votre père aussi, qui sait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera point avec ses gens.

9. Il est peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi. Si quelqu'un de vos gens est tué d'abord, on publiera aussitôt partout que le parti d'Absalom a été battu ;

10. Et en même temps les plus hardis de ceux qui vous suivent, et qui ont des cœurs de lion, seront saisis d'effroi ; car tout le peuple d'Israël sait que votre père et tous ceux qui sont avec lui, sont très-vaillans.

6. Cumque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum : Hujuscemodi sermonem locutus est Achitophel : facere debemus an non ? quod das consilium ?

7. Et dixit Chusai ad Absalom : Non est bonum consilium, quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rursus intulit Chusai : Tu nosti patrem tuum et viros qui cum eo sunt, esse fortissimos et amaro animo, velut si ursa raptis catulis in saltu sæviat : sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno quo voluerit loco : et cum ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet : Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom.

10. Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur : scit enim omnis populus Israel, fortem esse patrem tuum, et robustos omnes qui cum eo sunt.

¶ 8. Hébr. autr. ne demeurera point en repos pendant la nuit avec ses gens.

¶ 9. On lit dans l'hébreu, *in eis*, peut-être pour *in vobis*, ou *inter vos*.

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium : Congregetur ad te universus Israel, a Dan usque Bersabee, quasi arena maris innumerabilis : et tu eris in medio eorum.

12. Et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit : et operiemus eum, sicut cadere solet ros super terram : et non relinquemus de viris qui cum eo sunt, ne unum quidem.

13. Quod si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israel civitati illi funes, et trahemuseam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

14. Dixitque Absalom, et omnes viri Israel : Melius est consilium Chusai Arachitæ, consilio Achitophel. Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.

15. Et ait Chusai

11. Voici donc, ce me semble, le meilleur conseil que vous puissiez suivre : Faites assembler tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme le sable de la mer, qui est innombrable, et vous serez au milieu d'eux

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être, nous irons nous jeter sur lui ; nous l'accablerons *par notre grand nombre*, comme quand la rosée tombe sur la terre ; et nous ne laisserons pas un seul de tous les gens qui sont avec lui. "

13. S'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera "les murailles de cordes ; et nous l'entraînerons dans un torrent," sans qu'il en reste seulement une petite pierre.

14. Alors Absalom et tous les principaux d'Israël dirent : L'avis de Chusai d'Arachi est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur, que le conseil d'Achitophel, qui étoit *le plus utile*, fut ainsi détruit, afin que le Seigneur fit tomber Absalom dans le malheur *que méritoit sa révolte et sa perfidie*.

15. Alors Chusai dit aux grands-

† 12. Hébr. et nul n'échappera, ni lui, ni aucun de ceux qui sont avec lui.

† 13. Hébr. Tout Israël prendra des cordes, et marchera contre cette ville. On se servoit autrefois de crochets que l'on jetoit sur le haut des murs avec des cordes, et par le moyen desquels on démolissoit les murailles. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. vi.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, אֲתוּ, *atum*, pour אֲתוּ, *atum*. Peut-être qu'au lieu de אֲתוּ אֲתוּ אֲתוּ *in torrentem*, il faudroit lire אֲתוּ אֲתוּ אֲתוּ, *cum fune*, nous l'entraînerons avec les cordes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

prêtres Sadoc et Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalom et aux anciens d'Israël; et voici celui que j'ai donné.

16. Envoyez donc en diligence à David, pour lui en donner nouvelle : et faites-lui dire qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines<sup>16</sup> du désert; mais qu'il passe au plus tôt le Jourdain, de peur qu'il ne périsse, lui et tous ses gens.

17. Jonathas et Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, *aux environs de Jérusalem*, n'osant se montrer, ni entrer dans la ville; et uneservante, *faisant semblant d'aller puiser de l'eau*, alla les avertir de tout ceci. Ils partirent en même temps, pour en porter la nouvelle au roi David.

18. Il arriva néanmoins qu'un garçon les vit, et en donna avis à Absalom. Mais ils entrèrent aussitôt chez un homme de Bahurim, qui avoit un puits<sup>18</sup> à l'entrée de sa maison, dans lequel ils descendirent.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche<sup>19</sup> du puits, comme si elle eût fait sécher des grains pilés; ainsi la chose demeura cachée.

20. Les gens d'Absalom étant ve-

<sup>16</sup> 16. On lit encore ici dans l'hébreu, BARRUT, *in transitibus*, pour BARRUT, *in campestribus*.

<sup>18</sup> 18. C'est-à-dire, une citerne dont l'embouchure étoit au niveau du pavé.

<sup>19</sup> 19. On lit dans l'hébreu, FNI, *faciem*, pour FI, *os*.

Sadoc et Abiathar sacerdotibus : Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom, et senioribus Israel : et ego tale et tale dedi consilium.

16. Nunc ergo mittere cito, et nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hac in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere : ne forte absorbeatur rex, et omnis populus qui cum eo est.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel. Abiit ancilla, et nuntiavit eis : et illi profecti sunt, ut referrent ad regem David nuntium : non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom : illi vero concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo, et descenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas : et sic latuit res.

20. Cumque venis-

sent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt : Ubi est Achimaas et Jonathas ? Et respondit eis mulier : Transierunt festinanter, gustata paululum aqua. At hi qui quærebant, cum non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cumque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt : Surgite, et transite cito fluvium, quoniam hujusmodi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordannem donec dilucesceret : et ne unus quidem residuus fuit, qui non transisset fluvium.

23. Porro Achitophel videns quod non fuisset factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque et abiit in domum suam et in civitatem suam : et disposita domo sua, suspendio interiit, et sepultus est in sepulchro patris sui.

24. David autem ve-

nus dans cette maison, dirent à la femme : Où sont Achimaas et Jonathas ? Elle leur répondit : Ils ont bu un peu d'eau, et s'en sont allés bien vite." Ainsi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés, Achimaas et Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, et vinrent dire à David : Décampez, et passez le fleuve au plus tôt, parce qu'Achitophel a donné un tel conseil contre vous.

22. David marcha donc aussitôt avec tous ses gens, et passa le Jourdain avant la pointe du jour, avec tous ceux qui l'accompagnoient, sans qu'il en demeurât un seul en-deçà du fleuve.

23. Achitophel, voyant qu'on n'avoit point suivi le conseil qu'il avoit donné, fit seller son âne, s'en alla à la maison qu'il avoit en sa ville de Gilo; et, ayant mis ordre à toutes ses affaires, il se pendit, et fut enseveli dans le sépulcre de son père.

24. David vint ensuite au lieu ap-

‡ 20. On lit dans l'hébreu, מיעל נחמין que l'on traduit par conjecture rivum aquarum. Un ancien interprète grec lisoit מטמנמין, festinantes; la Vulgate réunit en quelque sorte ces deux leçons en disant, festinator, gustata paululum aqua.

‡ 23. Le pronom suum manque dans l'hébreu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

*pelé Mahanaïm, qui signifie un camp : c'étoit une place très-forte, où il pouvoit demeurer en sûreté. Et, quelques jours après, Absalom, suivi de tout Israël, passa aussi le Jourdain.*

25. Absalom fit général de son armée, au lieu de Joab, Amasa, fils d'un homme de Jezraël, nommé Jethra, qui avoit épousé Abigaïl, fille de Naas, " père de David, et sœur de Sarvia, mère de Joab.

26. Israël se campa avec Absalom dans le pays de Galaad, assez près de la ville de Mahanaïm.

27. David étant venu au camp, c'est-à-dire, dans cette ville, Sobi, " fils de Naas, de Rabbath, ville des Ammonites, Machir, " fils d'Amihel de Lodabar, et Berzellaï de Rogelim en Galaad,

28. Lui offrirent des lits, des tapis, des vaisseaux de terre, du blé, de l'orge. de la farine, de l'orge séchée au feu, des fèves, des lentilles et des pois fricassés, "

29. Du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. Ils apportèrent tout ceci à David, et à ceux qui le suivoient, parce qu'ils crurent bien

nit in castra, et Absalom transivit Jordannem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam vero constituit Absalom pro Joab super exercitum: Amasa autem erat filius viri qui vocabatur Jethra de Jesraeli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terra Galaad.

27. Cumque venisset David in castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir filius Amihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. Obtulerunt ei stratoria, et tapetia, et vasa fictilia, frumentum, et hordeum, et farinam, et polentam, et fabam, et lentem, et frixum oicer,

29. Et mel, et butyrum, oves, et pingues vitulos: dederuntque David, et populo qui

‡ 25. Naas est ici le même qu'Isaï. 1. Parat. II. 13-17. Quelques exemplaires de la version des Septante lisent même ici, Isaï. On lit dans la Vulgate, *Jetra de Jesraeli*, dans l'hébreu, *Jethra Israelita*, dans les Septante, *Jezraelita*. Cette dernière leçon paroît préférable.

‡ 27. On croit que Sobi étoit fils de ce Naas, roi des Ammonites, qui avoit été ami de David. *Supr. x. 2.*

*Ibid.* C'est le même qui avoit chez lui Miphiboseth, fils de Jonathas, avant que David eût fait venir ce prince à Jérusalem. *Supr. ix. 4.*

‡ 28. *Potentam, . . . frixum oicer.* Hébr. du grain grillé, . . . des légumes grillés.

cum eo erat ad vestendum : suspicati enim sunt populum fame et siti fatigari in deserto.

que le peuple, se trouvant dans un désert, " étoit accablé de faim, de soif et de lassitude. "

Avant l'ère chr. vulg. 1025.

Ÿ 29. Ou plutôt : venant de passer par le désert.  
Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

## CHAPITRE XVIII.

Victoire de l'armée de David contre Absalom, qui, en s'enfuyant, demeure suspendu à un arbre. Joab le perce. David pleure sa mort.

1. Igitur considerato David populo suo, constituit super eos tribunos et centuriones,

1. DAVID, dont l'armée s'étoit extrêmement grossie, ayant fait la revue de ses gens, établit sur eux des tribuns " et des centeniers ;

2. Et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai filii Sarviæ fratris Joab, et tertiam partem sub manu Ethai qui erat de Geth : dixitque rex ad populum : Egrediar et ego vobiscum.

2. Et les ayant partagés en trois corps, il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisai, fils de Sarvia, frère de Joab et le tiers à Ethai de Geth. Le roi dit ensuite à ses gens : Je veux me trouver au combat avec vous.

3. Et respondit populus : Non exibis : sive enim fugerimus, non magnopere ad eos de nobis pertinebit : sive media pars ceciderit e nobis, non satis curabunt, quia tu unus pro decem millibus computaris : melius est igitur ut sis nobis in urbe præsidio.

3. Mais ses gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous ; car quand les ennemis nous auroient fait fuir, ils ne croiroient pas avoir fait grand'chose ; et quand ils auroient taillé en pièces la moitié de nos troupes, ils n'en seroient pas fort satisfaits, parce que vous êtes considéré vous seul " comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville, pour être en état de nous secourir. "

4. Ad quos rex ait :

4. Le roi leur dit : Je ferai ce que

Ÿ 1. Hébr. des chefs de mille.

Ÿ 3. On lit dans l'hébreu, אַתָּה, par *atn*, *nuno*, au lieu de אַתָּה, par *atoph*, *tu*.

Ibid. On lit dans l'hébreu, לַאֲזִיר, pour לַאֲזִיר, *præsidio*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

vous voudrez. Il setint donc à la porte *de la ville de Mahanaïm*, pendant que toute l'armée *en* sortoit, par diverses troupes de cent hommes et de mille hommes.

5. En même temps, il donna cet ordre à Joab, à Abisaï et à Ethaï : *Conservez moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendit le roi qui recommandoit Absalom à tous ses généraux.*

6. L'armée marcha donc au combat contre Israël; et la bataille fut donnée dans la forêt *appelée la forêt d'Ephraïm, à cause de quelque action mémorable que cette tribu y avoit faite.*

7. L'armée de David tailla en pièces celle d'Israël. La défaite fut grande, et vingt mille hommes demeurèrent sur la place.

8. Les gens d'Absalom fuyant après le combat, furent dispersés de tous côtés, et il en périt beaucoup plus dans la forêt, qu'il n'y en eut de tués par l'épée en ce jour-là.

9. *Absalom même fut obligé de prendre la fuite; mais il fut bientôt rencontré* par les gens de David; car lorsqu'il étoit sur son mulet, et qu'il passoit sous un grand chêne fort touffu, sa tête s'embarrassa dans les branches du chêne; et son mulet passant outre, il demeura suspendu entre le ciel et la terre.

Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam : egrediebaturque populus per turmas suas, centeni et milleni.

5. Et præcepit rex Joab et Abisai et Ethai, dicens : Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est populus in campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illa viginti millium.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multo plures erant quos saltus consumpserat de populo, quam hi quos voraverat gladius in die illa.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo : cumque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercui : et illo suspensio inter cælum et ter-

¶ 9. On lit dans l'hébreu, *VIQRA*, pour, *VIQRE*, et *occurrit*.  
*Ibid* On lit dans l'hébreu, *VITN*, et *positus fuit*, pour *VITL*, et *suspensus fuit*.

ram, mulus cui inse-  
derat, pertransivit.

10. Vidit autem hoc  
quispiam, et nuntiavit  
Joab, dicens : Vidi  
Absalom pendere de  
quercu.

11. Et ait Joab viro  
qui nuntiaverat ei : Si  
vidisti, quare non  
confodisti eum cum  
terra? et ego dedis-  
sem tibi decem argen-  
ti siclos, et unum bal-  
teum.

12. Qui dixit ad  
Joab : Si appenderes  
in manibus meis mille  
argenteos, nequaquam  
mitterem manum me-  
am in filium regis : au-  
dientibus enim nobis  
præcepit rex tibi, et  
Abisai, et Ethai, di-  
cens : Custodite mihi  
puerum Absalom.

13. Sed et si fecis-  
sem contra animam  
meam audacter, ne-  
quaquam hoc regem  
latere potuisset, et tu  
stares ex adverso?

14. Et ait Joab :  
Non sicut tu vis, sed ag-  
gredia-teum coram te.  
Tulit ergo tres lanceas

10. Un *soldat* l'ayant vu en cet  
état, vint dire à Joab : J'ai vu Ab-  
salom pendu à un chêne.

11. Joab lui dit : Si tu l'as vu, pour-  
quoi ne lui as-tu pas passé ton épée  
au travers du corps? et je t'aurois  
donné dix sicles d'argent et un bau-  
drier.

12. Il répondit à Joab : Quand vous"  
me donneriez présentement mille  
pièces d'argent, je me garderois  
bien de porter la main sur la per-  
sonne du fils du roi ; car nous avons  
tous entendu l'ordre que le roi vous  
a donné, à vous, à Abisai et à Ethai,  
lorsqu'il vous a dit : Conservez-moi"  
mon fils Absalom.

13. Et si j'avois, au risque de ma  
vie, fait une action si téméraire,  
elle n'auroit pu être cachée au roi,  
*qui m'en auroit puni* ; et vous se-  
riez-vous opposé à lui?

14. Joab lui dit : Je ne m'en rap-  
porterai pas à toi ; mais je l'attaque-  
rai moi-même en ta présence. Il  
prit donc à la main trois dards, dont

ψ. 11. Hébr. lit. *quare ergo non percussisti eum ibi in terram?* Les  
interprètes chaldéen, syriaque et arabe, ont lu : *quare ergo non percus-*  
*sisti eum, et projecisti eum in terram?* Pourquoi donc ne l'avez-vous pas  
frappé, et ne l'avez-vous pas jeté à terre?

*Ibid.* Qui font environ seize livres de notre monnaie.

ψ 12. On lit dans l'hébreu, *VLA ANCI, Et non ego*, au lieu de *LU ATH,*  
*Si tu.*

*Ibid.* Environ 1600 livres.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *MI, quis*, pour *LI, mihi.*

ψ 13. On lit dans l'hébreu, *MSU, animam ejus*, au lieu de *MSI,*  
*animam meam.*

ψ 14. On lit dans l'hébreu, *AKILU, inopiam*, peut-être au lieu de  
*AKLHU, vulnerabo eum.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

il perça le cœur d'Absalom. Et lorsqu'il respiroit encore toujours pendu au chêne, "

15. Dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups, et l'achevèrent.

16. Aussitôt Joab fit sonner la retraite; et voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage les Israélites qui fuyoient.

17. Ainsi les Israélites se retirèrent chacun chez eux. On emporta Absalom, et on le jeta dans une grande fosse qui étoit dans le bois, sur laquelle on éleva un grand monceau de pierres.

18. Or Absalom ayant perdu ses trois fils, lorsqu'il vivoit encore, s'étoit fait dresser une colonne dans la vallée du Roi. Je n'ai point de fils, disoit-il; et ce sera là un monument qui fera vivre mon nom. Il donna donc son nom à cette colonne, et on l'appelle encore aujourd'hui la Main d'Absalom, parce qu'elle est l'ouvrage de ce prince.

19. Après la mort d'Absalom, Achimaas, fils de Sadoc, dit à Joab: Je vais courir vers le roi, et lui dire que Dieu lui a fait justice, et l'a vengé de ses ennemis.

20. Joab lui dit: Vous porterez les nouvelles une autre fois, mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce

in manu sua, et infixit eas in corde Absalom: cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. Cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percutientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccina, et retinuit populum, ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu, in foveam grandem, et comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis: omnis autem Israel fugit in tabernacula sua.

18. Porro Absalom erexerat sibi, cum adhuc viveret, titulum qui est in valle Regis: dixerat enim: Non habeo filium, et hoc erit monumentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom, usque ad hanc diem.

19. Achimaas autem, filius Sadoc, ait: Curram et nuntiabo regi, quia judicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

20. Ad quem Joab dixit: Non eris nuntius in hac die, sed

† 14. On lit dans l'hébreu, בלב חלח, in corde quercus, peut-être au lieu de תלח בלח, pendens in quercu.

nuntiabis in alia : hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

21. Et ait Joab Chusi : Vade, et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Quid impedit si etiam ego curram post Chusi ? Dixitque ei Joab : Quid vis currere, fili mi ? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui respondit : Quid enim si cucurrero ? Et ait ei : Curve. Currrens ergo Achimaas per viam compendii, transivit Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas : speculator vero, qui erat in fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum.

25. Et exclamans indicavit regi : dixitque rex : Si solus est, bonus est nuntius in ore ejus. Proferante autem illo, et accedente propius,

26. Vidit speculator

soit vous présentement, parce que le fils du roi est mort.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez-vous-en, vous, et annoncez au roi ce que vous avez vu. Chusi lui fit une profonde révérence, et se mit à courir.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit encore à Joab : Mais si je courois aussi après Chusi ? Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir ? vous serez le porteur d'une mauvaise nouvelle.

23. Mais enfin si je courois ? ajouta Achimaas. Courez donc, répondit Joab. Ainsi Achimaas, courant par un chemin plus court, devança Chusi.

24. Cependant David étoit assis entre les deux portes de la ville ; et la sentinelle qui étoit sur la muraille au haut de la porte, levant les yeux, vit un homme qui couroit tout seul ;

25. Et jetant un grand cri, il en avertit le roi ; le roi lui dit : S'il est seul, il apporte une bonne nouvelle. Lorsque ce premier s'avançoit à grande hâte, et étoit déjà proche,

26. La sentinelle en vit un second

† 20. On lit dans l'hébreu, KI AL, pour KI AL KN, quia ideo, hébraïsme pour quia sic est : Je ne veux pas que vous portiez cette nouvelle, parce que le fait est que le fils du roi est mort.

† 22. On lit dans l'hébreu, HUSI, le Chusi, pour CUSI, Chusi.

Ibid. Hébr. vous ne gagnerez rien à porter cette nouvelle.

† 24. C'est-à-dire, entre la porte intérieure qui regardoit la ville, et la porte extérieure qui regardoit la campagne.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

qui couroit aussi; et criant d'en haut, il dit : Je vois accourir encore un autre homme qui est seul. Le roi lui dit : Il apporte aussi une bonne nouvelle.

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier, il me semble que c'est Achimaas, fils de Sadoc. Le roi lui dit : C'est un homme de bien; et il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas criant de loin, dit au roi : Seigneur, que Dieu vous conserve. Et se courbant jusqu'à terre devant lui, il ajouta : Beni soit le Seigneur votre Dieu, qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient soulevés contre le roi mon seigneur.

29. Le roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie ? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab votre serviteur m'a envoyé vers vous, j'ai vu s'élever un grand tumulte : c'est tout ce que je sais.

30. Passez, lui dit le roi, et tenez-vous là. Lorsqu'il fut passé, et qu'il se tenoit en sa place,

31. Chusi parut, et dit en arrivant : O roi mon seigneur, je vous apporte une bonne nouvelle, car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, et vous a délivré de la main

hominem alterum currentem, et vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque rex : Et iste bonus est nuntius.

27. Speculator autem : Contemplor, ait, cursum prioris, quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex : Vir bonus est : et nuntium portans bonum, venit.

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem : Salve, rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait : Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex : Estne pax puero Absalom ? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum, cum mitteret Joab servus tuus, o rex, me servum tuum : nescio aliud.

30. Ad quem rex : Transi, ait, et sta hic. Cumque ille transisset, et staret,

31. Apparuit Chusi : et veniens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex : judicavit enim pro te Dominus

¶ 29. La lettre n, qui marque l'interrogation dans l'hébreu, manque ici. *Ibid.* On lit dans l'hébreu à la lettre : cum mitteret servum regis Joab et servum tuum; mais il y a lieu de présumer que c'est une faute de copiste, au lieu de, cum mitteret Joab servus regis servum tuum; ou, selon la Vulgate, servus tuus, o rex, servum tuum.

hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.

32. Dixit autem rex ad Chusi : Estne pax puero Absalom ? Cui respondens Chusi : Fiant , inquit , sicut puer inimici domini mei regis , et universi qui consurgunt adversus eum in malum.

33. Contristatus itaque rex , ascendit cœnaculum portæ , et flevit. Et sic loquebatur , vadens : Fili mi Absalom , Absalom fili mi : quis mihi tribuat ut ego moriar pro te , Absalom fili mi , fili mi Absalom ?

de tous ceux qui s'étoient soulevés contre vous.

32. Le roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie ? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon roi , et tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre , soient traités comme il l'a été.

33. Le roi étant donc saisi de douleur pour la perte de son fils , monta à la chambre qui étoit au-dessus de la porte , et se mit à pleurer. Et il disoit en se promenant : Mon fils Absalom ! Absalom mon fils ! Que ne puis-je donner ma vie pour la tienne ! Mon fils Absalom ! Absalom mon fils !

Infr. XIX. 4.

## CHAPITRE XIX.

David continue de pleurer Absalom : Joab l'oblige de se montrer à son peuple. La tribu de Juda le ramène à Jérusalem. Il pardonne à Séméi. Il reçoit Miphiboseth. Berzellaï lui laisse son fils. Murmure d'Israël contre Juda.

1. NUNTIATUM est autem Joab , quod rex fleret , et lugeret filium suum :

2. Et versa est victoria in luctum in die illa omni populo : audivit enim populus in die illa dici : Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem , quomodo declinare solet populus versus et fugiens de prælio.

5.

1. En même temps , on avertit Joab que le roi étoit dans les larmes , et qu'il pleuroit son fils ;

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée , parce que tout le peuple sut que le roi étoit affligé de la mort d'Absalom.

3. Les troupes entrèrent dans la ville sans bruit et sans oser presque se montrer , comme une armée qui auroit été défaite et mise en fuite dans une bataille.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

4. Le roi cependant s'étoit couvert la tête, et crioit à haute voix : Mon fils Absalom ! Absalom mon fils ! mon fils !

5. Joab étant entré au lieu où étoit le roi, lui dit avec sa hardiesse et ses hauteurs ordinaires : Vous avez aujourd'hui couvert de confusion tous vos serviteurs qui vous ont sauvé la vie, qui l'ont sauvée à vos fils et à vos filles, à vos femmes et à vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment ; vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous souciez guère ni de vos officiers, ni de vos soldats ; et je vois fort bien que, si Absalom vivoit, et que nous eussions tous été tués, vous seriez content.

7. Venez donc présentement vous montrer à vos serviteurs ; parlez-leur ; et témoignez-leur la satisfaction que vous avez d'eux ; car je vous jure par le Seigneur, que, si vous ne le faites, vous n'aurez pas cette nuit un seul homme auprès de vous ; et vous vous trouverez dans un plus grand péril que vous n'avez jamais été depuis les premières années de votre vie jusqu'aujourd'hui.

8. Le roi alla donc s'asseoir à la porte de la ville ; et le peuple ayant

4. Porro rex operuit caput suum, et clamabat voce magna : Fili mi Absalom, Absalom fili mi, fili mi.

5. Ingressus ergo Joab ad regem in domum, dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum et filiarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te : et ostendisti hodie, quia non curas de ducibus tuis et de servis tuis : et vere cognovi modo, quia si Absalom viveret, et omnes nos occubuissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis : juro enim tibi per Dominum, quod si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hac, et pejus erit hoc tibi, quam omnia mala quæ venerunt super te ab adolescentia tua usque in præsens.

8. Surrexit ergo rex, et sedit in porta : et

ψ 4. Comme on le pratiquoit dans le deuil.

ψ 6. On lit dans l'hébreu, *LA, NON*, pour *LU, SI*.

ψ 7. La conjonction *si* manque dans l'hébreu.

omni populo nuntiatum est, quod rex sederet in porta : venitque universa multitudo coram rege : Israel autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israel, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum : ipse salvavit nos de manu Philisthinorum : et nunc fugit de terra propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello : usquequo siletis, et non reducitis regem ?

11. Rex vero David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes ; Cur venitis novissimi ad reducendum regem in domum suam ? ( Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus. )

12. Fratres mei vos, os meum et caro mea vos, quare novissimi reducitis regem ?

été averti qu'il étoit là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant, comme, après la fuite *des trouppes* d'Israël, chacun s'étoit retiré chez soi, "

9. Le peuple, dans toutes les tribus, s'entre-disoit à l'envi l'un de l'autre : Le roi nous a délivrés de nos ennemis ; " il nous a sauvés de la main des Philistins ; et il a été contraint de fuir hors de son pays, à cause du soulèvement d'Absalom.

10. Absalom que nous avions sacré pour roi, est mort dans le combat. Qu'attendez-vous donc ? Et pourquoi ne faites-vous point revenir le roi ?

11. Le roi David, ayant été averti de cette bonne volonté que tout Israël avoit pour lui, " et voulant piquer d'honneur la tribu de Juda, et la faire entrer dans la même disposition, envoya dire aux grands-prêtres Sadoc et Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur : Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le roi en sa maison ?

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair ; pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le roi ?

Ÿ 8. Il paroît que cette dernière phrase appartient au Ÿ suivant ; la distinction des versets n'est pas ancienne.

Ÿ 9. On lit dans l'hébreu, אִיִּבְרִי, *inimici nostri*, pour אִיִּבְרִי, *inimicorum nostrorum*.

Ÿ 11. Le révérend père Houbigant pense qu'en effet ces mots, *Sermo autem*, etc., qui sont entre deux parenthèses à la fin du Ÿ. dans la Vulgate, ont dû être originaiement à la tête, et n'ont été transposés que par la méprise des copistes.

Avant l'ère chr. vulg. 1025.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1025.

13. Dites " aussi de ma part à Amasa : " N'êtes-vous pas ma chair et mes os, puisque vous êtes le fils de ma sœur ? Pourquoi donc soutiendriez-vous le parti rebelle ? Si vous voulez l'abandonner, je veux bien que Dieu me traite avec toute sa sévérité, si je ne vous fais pour toujours général de mon armée, à la place de Joab.

14. Il gagna ainsi le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyèrent dire : " Revenez, vous et tous ceux qui sont demeurés attachés à votre service.

15. Le roi retourna donc, et s'avança jusqu'au Jourdain ; et tout Juda vint au-devant de lui jusqu'à Galgala, pour lui faire passer le fleuve.

5. Reg. 11. 8.

16. Or Séméï de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, craignant le ressentiment de David pour l'injure qu'il lui avoit faite, vint en toute hâte ; avec ceux de Juda, au-devant du roi David,

17. Suivi de mille hommes de Benjamin. Siba, serviteur de la maison de Saül, y vint aussi avec ses quinze fils, et vingt serviteurs ; ils se hâtèrent de passer le Jourdain, pour aller trouver le roi, craignant d'être prévenus par Miphiboseth, qu'ils avoient calomnié auprès de lui.

18. Ils passèrent le fleuve à gué, pour faire passer toute la maison du roi, et pour faire tout ce qu'il leur commanderait. Lorsque le roi eut

13. Et Amasæ dicit : Nonne os meum et caro mea es ? Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, si non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda, quasi viri unius : miseruntque ad regem, dicentes : Revertere tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex : et venit usque ad Jordanem, et omnis Juda venit usque in Galgalam, ut occurreret regi, et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, et descendit cum viris Juda in occursum regis David,

17. Cum mille viris de Benjamin : et Siba puer de domo Saul, et quindecim filii ejus, ac viginti servi erant cum eo : et irruerunt Jordanem, ante regem,

18. Transierunt vada, ut traducerent domum regis, et facerent juxta jussionem ejus.

¶ 13. On lit dans l'hébreu, TMRU, pour TAMRU, *dicetis*.

*Ibid.* C'étoit lui qu'Absalom avoit fait général de son armée.

¶ 14. Le mot *dicentes* manque dans l'hébreu.

¶ 18. Hébr. VARRH HARRH, et *transivit scapha* : Une barque passa ; peut-être au lieu de VIARRU HARRH, et *transierunt vadum* : les Septante semblent avoir lu VIABDU HARRH, et *fecerunt opus*.

Semei autem filius Gera prostratus coram rege, cum jam transisset Jordanem,

19. Dixit ad eum : Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in die qua egressus es, domine mi rex, de Jerusalem, neque ponas, rex, in corde tuo.

20. Agnosco enim servus tuus peccatum meum : et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens vero Abisai filius Sarviæ, dixit : Nunquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini ?

22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviæ ? cur effici-mini mihi hodie in satan ? ergone hodie interficietur vir in Israel ? an ignoro hodie me factum regem super Israel ?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saul descendit in occursum regis,

passé le Jourdain, Séméi, fils de Géra, se prosternant devant lui,

19. Lui dit : Ne me traitez point selon mon iniquité, mon seigneur ; oubliez les injures que vous avez reçues de votre serviteur le jour où vous sortîtes de Jérusalem ; et que votre cœur, ô roi mon seigneur, n'en conserve point de ressentiment ;

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis ; c'est pourquoi je suis venu aujourd'hui le premier de toute la maison d'Israël, père de Joseph, au-devant de mon seigneur et de mon roi.

21. Abisai, fils de Sarvia, dit alors : Ces paroles donc suffiront-elles pour sauver la vie à Séméi, après qu'il a maudit Point du Seigneur ?

22. Sur quoi David répondit à Abisai : Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfans de Sarvia ? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des adversaires ? Est-ce ici un jour à faire mourir un Israélite ? Et puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui roi d'Israël ?

23. Alors il dit à Séméi : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth, fils de Jonathan, vint aussi au-devant du roi, pour lui marquer sa

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

† 20. Souvent la maison de Joseph se prend, soit pour toute la maison d'Israël, soit pour la maison d'Israël distinguée de la maison de Juda. Ps. LXXVI. 16. LXXXI. 1. LXXX. 6. Zachar. x. 6. Et elle se prend ici dans ce dernier sens.

† 22. Le mot *satan* en hébreu signifie *adversaire*.

*Ibid.* La lettre *h*, marque de l'interrogation en hébreu, manque ici.

† 24. L'interprète syrien lisoit ces mots.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

*joie, comme il avoit témoigné publiquement sa douleur pendant tout le temps de son absence; car, depuis le jour où David sortit de Jérusalem, jusqu'à celui-ci où il retournoit en paix, il n'avoit ni lavé ses pieds, ni fait faire sa barbe, ni pris aucun soin de ses vêtemens.*

25. Etant donc venu faire la révérence au roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi ?

26. Miphiboseth lui répondit : O roi mon seigneur, mon serviteur n'a pas voulu m'obéir; car étant incommodé des jambes, comme je le suis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous suivre;

27. Et au lieu de le faire, il m'est venu accuser devant mon seigneur. Mais pour vous, ô roi mon Seigneur, vous êtes comme un ange de Dieu, plein de lumière et de justice; faites de moi tout ce qu'il vous plaira;

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table; de quoi donc pourrois-je me plaindre avec quelque justice? Et quel sujet aurois-je de vous importuner encore ?

29. Le roi lui répondit : C'est assez; n'en dites pas davantage : je reçois vos excuses. Mais ce que j'ai ordon-

illotis pedibus, et intonsa barba : vestesque suas non laverat a die qua egressus fuerat rex, usque ad diem reversionis ejus in pace.

25. Cumque Jerusalem occurrisset regi, dixit ei rex : Quare non venisti mecum, Miphiboseth ?

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me : dixique ei ego famulus tuus, ut sterneret mihi asinum, et ascendens abirem cum rege : claudus enim sum servus tuus :

27. Insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem. Tu autem domine mi rex, sicut angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi : tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ : quid ergo habeo justæ querelæ ? aut quid possum ultra vociferari ad regem ?

29. Ait ergo ei rex : Quid ultra loqueris ? fixum est quod locutus

‡ 24. C'étoit une marque de deuil.

*Ibid.* Hébr. litt. *la barbe de sa lèvre*. Les Hébreux ne coupoient pas celle du menton, mais celle de la lèvre d'en haut; dans le deuil, ils la laissoient croître toute.

‡ 26. On lit dans l'hébreu, אכבש, *sternam*, au lieu de כבש, *sternere*.

Sup. xvi. 3.  
Sup. xiv. 17.  
20.

sum : tu et Siba , divi-  
dite possessiones.

30. Responditque  
Miphiboseth regi : E-  
tiam cuncta accipiat ,  
postquam reversus est  
dominus meus rex pa-  
cifice in domum suam.

31. Berzellai quoque  
Galaadites , descen-  
dens de Rogelim , tra-  
duxit regem Jorda-  
nem , paratus etiam  
ultra fluvium prosequi  
eum.

32. Erat autem Ber-  
zellai Galaadites senex  
valde , id est , octoge-  
narius , et ipse præbuit  
alimenta regi , cum  
moraretur in castris :  
fuit quippe vir dives  
nimis.

33. Dixit itaque rex  
ad Berzellai : Veni me-  
cum , ut requiescas se-  
curus mecum in Jeru-  
salem.

34. Et ait Berzellai  
ad regem : Quot sunt  
dies annorum vitæ  
meæ , ut ascendam  
cum rege in Jerusa-  
lem ?

35. Octogenarius  
sum hodie : numquid  
vigent sensus mei ad  
discernendum suave

né subsistera ; vous et Siba , partagez  
le bien. "

30. Miphiboseth répondit au roi :  
Je veux bien même qu'il ait tout ,  
puisque je vois le roi mon seigneur  
revenu heureusement en sa maison.

31. Berzellai de Galaad étant venu  
de Rogelim , accompagna aussi le  
roi à son passage du Jourdain ; " et  
il étoit prêt à le conduire encore au  
delà du fleuve. "

32. C'étoit un homme fort vieux ,  
qui avoit déjà quatre-vingts ans : il  
avoit fourni des vivres au roi , lors-  
qu'il étoit au camp ; " car il étoit ex-  
trêmement riche.

33. Le roi lui dit donc : Venez avec  
moi , afin que vous viviez en repos "  
auprès de moi dans Jérusalem.

34. Berzellai dit au roi : Suis-je  
maintenant en âge d'aller avec le  
roi à Jérusalem ?

35. Ayant , comme j'ai , quatre-  
vingts ans , peut-il me rester quelque  
vigueur dans les sens , pour discer-  
ner ce qui est doux d'avec ce qui est

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.

Sup. xvii. 27.  
3. Reg. ii. 7.

‡ 29. Ceci rappelle ce qu'on a vu au chap. ix. ‡ 9. et 10., où , selon l'hébreu , David donne à Miphiboseth la possession de ce bien , et veut qu'il en donne l'usage alimentaire à Siba et à sa famille.

‡ 31. C'est le sens de l'hébreu : *transivit eum regis Jordanem.*

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement , *LSKU AT BIRDN.* Les rabbins veulent qu'on lise *AT RIBDN* , *ut dimitteret eum apud Jordanem* : pour le laisser ensuite aller au delà du Jourdain. La suite prouve qu'en effet c'étoit l'intention de Berzellai.

‡ 32. C'est-à-dire , à Mahanaïm. *Supr. xvii. 27.*

‡ 33. Hébr. et je vous nourrirai.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1025.

amer? Puis-je trouver quelque plaisir à boire et à manger, ou à entendre la voix des musiciens et des musiciennes? Pourquoi votre serviteur seroit-il à charge au roi mon seigneur?

36. Je vous suivrai encore un peu, après avoir passé le Jourdain; mais ce changement de vie ne m'accromoderoit point.

37. Permettez-moi seulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, et que je sois enseveli auprès de mon père et de ma mère. Mais, ô roi mon seigneur, voilà *mon fils*" Chamaam votre serviteur; vous pouvez l'emmener avec vous, et faire de lui ce qu'il vous plaira.

38. Le roi dit à Berzellaï: Que Chamaam passe avec moi, *cela me fera plaisir*; je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, et je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le roi passa *ensuite* le Jourdain avec tout le peuple. Il baisa Berzellaï, et lui souhaila les bénédictions du ciel; et Berzellaï retourna en sa maison.

40. Le roi passa à Galgala, et Chamaam" avec lui. Lorsque le roi passa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda, et il ne s'y

aut amarum? aut delectare potest servum tuum cibus et potus? vel audire possum ultra vocem cantorum atque cantatricum? quare servus tuus sit oneri domino meo regi?

36. Paululum procedam famulus tuus ab Jordane tecum: non indigeo hac vicissitudine:

37. Sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate mea, et sepeliar juxta sepulchrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaam, ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Dixit itaque ei rex: Mecum transeat Chamaam, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne quod petieris a me, impetrabis.

39. Cumque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellaï, et benedixit ei: et ille reversus est in locum suum.

40. Transivit ergo rex in Galgalam, et Chamaam cum eo. Omnis autem populus

‡ 37. Ce mot se trouve dans quelques exemplaires de la version des Septante.

‡ 40. On lit ici dans l'hébreu *Chamaan* pour *Chamaam*.

Juda traduxerat regem, et media tantum pars adfuerat de populo Israel.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem, dixerunt ei: Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordannem, omnesque viros David cum eo?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel: Quia mihi propior est rex: cur irasceris super hac re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

43. Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait: Decem partibus major ego sum apud regem, magisque ad me pertinet David quam ad te: cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatum est priori, ut reducerem regem meum? Durius autem responderunt viri Juda viris Israel.

trouva que la moitié du peuple d'Israël.

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc en foule au roi, et lui dirent: Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le roi, *sans nous attendre*, avant de lui faire passer le Jourdain avec sa maison et toute sa suite?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent: C'est que le roi nous touche de plus près, *étant de notre tribu*. D'ailleurs, quel sujet avez-vous de vous fâcher? *avons-nous agi en cela par intérêt?* avons-nous vécu aux dépens du roi? ou nous a-t-on fait quelques présents?

43. Ceux d'Israël leur répondirent: le roi nous considère *comme étant dix fois plus que vous, puisque nous faisons dix tribus, et que vous n'en faites qu'une; et ainsi* David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? Et pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers, pour *venir ramener notre roi?* Mais ceux de Juda répondirent un peu durement à ceux d'Israël; *ce qui pensa causer une nouvelle guerre civile.*

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

‡ 43. Hébr. autr. N'ai-je pas parlé le premier pour ramener mon roi?

## CHAPITRE XX.

Séba excite un nouveau soulèvement contre David. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et le tue. Il va assiéger Abéla où Séba s'étoit retiré. Séba est mis à mort.

1. CAR il se trouva là " un homme méchant, un enfant de Bélial, nommé Séba, fils de Bochri, de la ville de Jémini; " et il commença de sonner de la trompette, et dit *en même temps* : Nous n'avons que faire de David, et nous n'attendons rien du fils d'Isaï. Israël, retournez chacun dans votre maison.

2. Ainsi tout Israël se sépara de David, et suivit Séba, fils de Bochri; mais ceux de Juda demeurèrent toujours auprès du roi, et l'accompagnèrent depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Le roi, étant revenu en son palais à Jérusalem, commanda que les dix concubines qu'il avoit laissées pour le garder, fussent renfermées dans une maison où il leur faisoit donner ce qui leur étoit nécessaire: et il ne s'approcha plus d'elles; mais elles demeurèrent ainsi enfermées, vivant comme veuves, jusqu'au jour de leur mort.

4. Le roi dit alors à Amasa : " Faites-moi venir dans trois jours tous

1. ACCIDIT quoque ut ibi esset vir Belial, nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus: et cecinit buccina, et ait: Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai: revertere in tabernacula tua, Israel.

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba filium Bochri: viri autem Juda adhæserunt regi suo a Jordane usque Jerusalem.

3. Cumque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mulieres concubinas, quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens: et non est ingressus ad eas, sed erant clausæ usque in diem mortis suæ, in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amasæ: Convoca mi-

† 1. On lit dans l'hébreu, נקרא, pour נקרה, *accidit*.

*Ibid.* Il paroît qu'on ne doit pas confondre en hébreu, *filius Jemini*, avec *vir Jemini*; la première expression désigne un homme de la tribu de Benjamin; la seconde, un homme de la ville de Jémini.

† 4. A qui il donnoit, selon sa promesse, le commandement de ses armées à la place de Joab.

hi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adesto præsens.

5. Abiit ergo Amasa, ut convocaret Judam, et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

6. Ait autem David ad Abisai : Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri quam Absalom : tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne forte inveniat civitates munitas, et effugiat nos.

7. Egressi sunt ergo cum eo viri Joab, Cereothi quoque et Phelethi : et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.

8. Cumque illi essent juxta lapidem grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porro Joab vestitus erat tunica stricta ad mensuram habitus sui, et desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, et percutere.

ceux de Juda, et trouvez-vous-y avec eux.

5. Amasa partit aussitôt, pour assembler *ceux de Juda*; mais il tarda "au delà du temps que le roi lui avoit marqué.

6. David dit donc à Abisai : Séba, fils de Bochri, va maintenant nous faire plus de mal que ne nous en a fait Absalom. C'est pourquoi prenez avec vous tout ce que j'ai de troupes ici, et poursuivez-le, de peur qu'il ne se rende maître de *quelques places fortes*, et qu'il ne nous échappe."

7. Il partit donc de Jérusalem, accompagné des gens de Joab, des Céréthiens et des Phéléthiens, et de tous les plus vaillans hommes, afin de poursuivre Séba, fils de Bochri.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon, ils rencontrèrent Amasa, qui venoit trouver le roi. Joab étoit revêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juste sur le corps, et par-dessus il avoit son épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle sorte qu'on pouvoit la tirer, et en frapper en un moment."

‡ 5. On lit dans l'hébreu, *VIKR*, au lieu de quoi les rabbins veulent qu'on lise *VIVKR*; mais la vraie leçon seroit plutôt *VIAKR*, et *moratus est*.

‡ 6. On lit dans l'hébreu, *VHSIL AINNU*, et *cripiat oculum nostrum*. L'interprète chaldéen semble avoir lu *VHSIQ LNU*, et *opprimat nos*.

‡ 8. Hébr. autr. Joab étoit ceint de son habit et de son vêtement, et par-dessus il étoit ceint d'une épée attachée sur son côté et dans son fourreau; et cette épée sortit *du fourreau*, et tomba. On lit dans l'hébreu, *VHVA ISA VTFL*, au lieu de *VHIA ISAH VTFL*, et *ipso (gladius) egrediens (erat) et cecidit*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1023.  
3. Reg. II. 5.

9. Joab dit donc à Amasa : Bon jour, mon frère. Et il prit " de sa main droite, le menton " d'Amasa, comme pour le baiser.

10. Et comme Amasa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le côté. " Les entrailles aussitôt lui sortirent hors du corps; et, sans qu'il fût besoin d'un second coup, il tomba mort. Joab et Abisaï son frère continuèrent de poursuivre Séba, fils de Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amasa, disoient : Voilà celui qui vouloit être général de David, au lieu de Joab."

12. Cependant Amasa, tout couvert de son sang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin, dans le champ voisin, et le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passaient, ne s'arrêtassent plus à cause de lui

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha

9. Dixit itaque Joab ad Amasam : Salve, mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amasæ, quasi osculans eum.

10. Porro Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram, nec secundum vulnus apposuit, et mortuus est. Joab autem et Abisai frater ejus persecuti sunt Seba filium Bochri.

11. Interea quidam viri cum stetissent juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt : Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Amasa autem conspersus sanguine jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir, quod subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de via in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.

13. Amoto ergo illo de via, transibat omnis

ψ 9. On lit dans l'hébreu, וַתִּקַּח, pour וַתִּקַּח, et apprehendit.  
Ibid. Telle étoit la coutume des Orientaux.

ψ 10. Le même mot hébreu est traduit ailleurs, in inguine, dans l'aîne.  
Supr. II. 25. III. 27. IV. 6. La plupart des nouveaux interprètes : vers la cinquième côte.

ψ 11. Hébr. Qui est celui qui aime Joab? Et qui est celui qui est à David? Qu'il aille après Joab, qu'il le suive. Autr. Qui est celui qui a voulu supplanter Joab? Et qui est celui qui a voulu être à David après Joab?

vir sequens Joab ad persequendum Seba filium Bochri.

14. Porro ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam et Beth-maacha : omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Venerunt itaque, et oppugnabant eum in Abela et in Bethmaacha, et circumdederunt munitionibus civitatem, et obsessa est urbs : omnis autem turba quæ erat cum Joab, moliebatur destruere muros.

16. Et clamavit mulier sapiens de civitate : Audite, audite, dicite Joab : Appropinqua huc, et loquar tecum.

17. Qui cum accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab ? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursumque illa, Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela : et sic perficiebant.

après Joab, et poursuivit Séba, fils de Bochri.

14. Séba, ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, étoit allé à Abéla et à Bethmaacha, " dans la tribu de Nephthali ; et tous les hommes choisis d'Israël " s'étoient ralliés auprès de lui.

15. Joab et ses gens vinrent donc assiéger Abéla et Bethmaacha. " Ils élevèrent des terrasses autour de la ville, et l'investirent ; et tous les gens de Joab travailloient à saper la muraille.

16. Alors une femme de la ville, qui étoit fort sage, s'écria : Ecoutez, écoutez : Dites à Joab qu'il s'approche, et que je veux lui parler.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit : Etes-vous Joab ? Il lui répondit : Oui, je le suis. Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit : Je vous écoute.

18. Elle ajouta : Autrefois on disoit d'ordinaire : Que ceux qui demandent conseil, le demandent à Abéla ; et ils terminoient ainsi leurs affaires, s'en rapportant aux habitans de cette ville, qui ont toujours fait profession d'une grande droiture et d'une grande équité. Que n'en avez-vous usé de la sorte, en nous deman-

ψ 14. Hébr. autr. à Abéla-Beth-Maacha, comme on le lit dans l'hébreu au ψ suiv.

Ibid. On ne sait pas certainement la signification du mot hébreu נַחֲמִים ; peut-être faudroit-il lire נַחֲמִיִּים, tous les habitans de Bahurim ; c'étoit une ville de la tribu de Benjamin, et Séba étoit de cette tribu.

ψ 15. Hébr. autr. Abéla-Beth-Maacha,

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1025.

*dant si nous voulions la paix ou la guerre? Vous auriez vu que nous aimons la justice et la vérité.*

19. *En effet, n'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël à ceux qui me la demandent, et qui ai toujours été fidèle à mon roi? " Cependant, " au lieu de prendre d'abord ces voies de douceur et de paix, vous voulez tout d'un coup ruiner cette ville si célèbre, et renverser une ville mère de tant d'autres? Pourquoi détruisez-vous ainsi l'héritage du Seigneur?*

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaise ! Je ne viens point pour ruiner, ni pour détruire.

21. Ce n'est point là mon intention ; mais je cherche un Séba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin, qui a sa demeure dans la montagne d'Ephraïm, qui s'est soulevé contre le roi David, et qui s'est renfermé dans cette ville ; rendez-nous seulement cet homme, et nous nous retirerons aussitôt. Cette femme dit à Joab : On va vous jeter sa tête par-dessus la muraille.

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple, et elle leur parla " si sagement, qu'en même temps, on coupa la tête à Séba, fils de Bochri, et on la jeta à Joab. Il fit aussitôt sonner la retraite ; l'armée leva le siège de devant la ville, et chacun s'en retourna chez soi. Joab revint trouver le roi à Jérusalem.

¶ 19. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire : Je suis pacifique, et fidèle dans Israël.

*Ibid.* La conjonction *et* est omise dans l'hébreu.

¶ 22. Ces mots, *et locuta est eis*, sont omis dans l'hébreu.

19. Nonne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel, et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel? Quare præcipitas hereditatem Domini?

20. Respondensque Joab, ait: Absit, absit hoc a me: non præcipito, neque demolior.

21. Non sic se habet res: sed homo de monte Ephraïm Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David: tradite illum solum, et recedemus a civitate. Et ait mulier ad Joab: Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergo ad omnem populum, et locuta est eis sapienter: qui abscissum caput Seba filii Bochri projecerunt ad Joab. Et ille cecinit tuba, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua: Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab super omnem exercitum Israel : Banaias autem filius Joiadæ super Cerethæos et Phelethæos.

24. Aduram vero super tributa : porro Josaphat filius Ahilud, a commentariis.

25. Siva autem, scriba : Sadoc vero et Abiathar, sacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat sacerdos David.

23 Joab étoit donc général de toute l'armée d'Israël, *ayant tué Amasa qui partageoit cet honneur avec lui.* Banaïas, fils de Joïada, commandoit les Céréthiens et les Phéléthiens.

24. Aduram étoit surintendant des tributs; Josaphat fils d'Ahilud, avoit la garde des requêtes ; "

25. Siva " étoit secrétaire ; Sadoc et Abiathar, *grands-prêtres* ;

26. Et Ira de Jaïr, *en Galaad*, étoit prêtre de David, *o'est-à-dire, son confident, le dispensateur de ses aumônes et le ministre de ses bonnes œuvres.* "

Avant l'ère chr. vulg. 1025. Supr. VIII. 16.

Ÿ 24. Voyez la *Dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

Ÿ 25. On lit dans l'hébreu, SIA; les rabbins veulent qu'on écrive SUA, et qu'on lise SIVA. Au 1<sup>er</sup> livre des Paralip. XVIII. 16. on lit Susa; et ci-devant, VIII. 17., *Sarais*.

Ÿ 26. Voyez la même *Dissertation*, et ce qui a été dit ci-devant, VIII. 18.

## CHAPITRE XXI.

Famine de trois ans dans Israël. David livre aux Gabaonites sept personnes de la famille de Saül: Piété de Respha envers les corps de ces princes. David les fait ensevelir. Guerres contre les Philistins.

1. FACTA est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter : et consuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus : Propter Saul, et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. Vocatis ergo Gabaonitis, rex dixit ad

1. Du temps de David, il y eut une famine qui dura trois ans. David, *pour en savoir la cause*, consulta l'oracle du Seigneur; et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cause de Saül et de sa maison qui étoit une maison de sang, parce qu'il avoit tué les Gabaonites, *contre la parole qu'on leur avoit donnée de leur sauver la vie.*

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfans d'Israël, mais un

1020.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.  
Jos. ix. 26.

reste des Amorrhéens, et les Israélites s'étoient liés à eux *du temps de Josué*, " et leur avoient promis avec serment de leur sauver la vie. Cependant Saül avoit entrepris de les perdre par un *faux* zèle pour les enfans d'Israël et de Juda, ne voulant pas souffrir parmi eux ce mélange d'un peuple étranger. "

3. David fit donc venir les Gabaonites, et leur dit : Que puis-je vous faire, pour réparer l'injure que vous avez reçue de Saül, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur ; et que vous y attiriez les bénédictions du ciel ?

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons, " pour satisfaction, ni or, ni argent : nous demandons justice contre Saül et contre sa maison ; et hors celu, nous ne voulons point qu'on fasse mourir aucun homme d'Israël. Que voulez-vous donc, dit David, que " je fasse pour vous ?

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer *la race* de celui qui nous a tourmentés et opprimés si injustement, qu'il n'en reste pas un seul dans toutes les terres d'Israël. "

6. Qu'on nous donne *au moins* sept de ses enfans, afin que nous les

eos : ( Porro Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquæ Amorrhæorum : filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percutere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda. )

3. Dixit ergo David ad Gabaonitas : Quid faciam vobis ? et quod erit vestri piaculum, ut benedicatis hereditati Domini ?

4. Dixeruntque ei Gabaonitæ : Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul, et contra dominum ejus : neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis ?

5. Qui dixerunt regi ; Virum qui attrivit nos et oppressit inique, ita delere debemus, ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus,

† 2. Voyez au livre de Josué, chapitre ix.

*Ibid.* On ignore le temps auquel Saül fit cette action ; ce pourroit être lorsqu'il fit transporter le tabernacle à Gabaon.

† 4. On lit dans l'hébreu, *li*, *mihî*, pour *lxv*, *nobis*.

*Ibid.* La conjonction *ut* manque dans l'hébreu où elle s'exprimerait par *v*, *et*.

† 5. Hébr. litt. Cet homme qui nous a consumés, et qui avoit projeté de nous exterminer de sorte qu'il ne subsistât pas un seul d'entre nous dans toutes les terres d'Israël. Qu'on nous donne sept de ses enfans, etc. La conjonction *v*, *et* où *ut*, manque encore ici dans l'hébreu avant *nsmdnu*, *percamus*.

ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

7. Pepercitque rex Miphiboseth filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini, quod fuerat inter David et inter Jonathan filium Saul.

8. Tulit itaque rex duos filios Respha filiæ Aia quos peperit Sauli, Armoni et Miphiboseth : et quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi.

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum, qui crucifixerunt eos in monte coram Domino : et ceciderunt hi septem simul decisi in diebus messis primis, incipiente mensione hordei.

10. Tollens autem Respha filia Aia cilicium, substravit sibi supra petram ab initio messis, donec stillaret aqua super eos de cælo : et non dimisit aves lacerare eos per diem,

mettions en croix, pour satisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. " Le roi leur dit : Je vous les donnerai.

7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

8. Mais il prit les deux fils de Respha, fille d'Aïa, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avoit eus de Saül, et cinq fils que Michol, fille de Saül, avoit adoptés, " comme étant les enfans que Mérob sa sœur aînée avoit eus d'Hadriel, fils de Berzellai, qui étoit de Molathi;

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur une montagne devant le Seigneur. " Ainsi moururent ces sept hommes, " exécutés tous ensemble, dans les premiers jours de la moisson lorsque l'on commençoit à couper les orges.

10. Respha, fille d'Aïa, mère de deux de ces hommes qui furent attachés en croix, prenant un cilice, l'étendit sur une pierre, et demeura là, depuis le commencement de la moisson, jusqu'à ce que la colère de Dieu étant apaisée, " l'eau du ciel tomba sur eux ; et elle empêcha les

‡ 6. On ne lit point dans l'hébreu *quondam*, mais seulement בְּכִיָּא לְמוֹן, *electi Domini*; peut-être au lieu de בְּהַר לְפָנֵי יְהוָה, *in monte coram Domino*, sur la montagne devant le Seigneur, comme on le lit au ‡ 9.

‡ 8. C'est ainsi que l'expliquent la plupart des commentateurs; d'autres croient qu'il faut lire dans le texte : cinq fils que Mérob fille de Saül avoit eus d'Hadriel, etc. 1. Reg. XVIII. 19.

‡ 9. Apparemment sur la colline voisine de Gabaa, en présence de l'autel qui étoit sur cette hauteur.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu שְׁבַתֵּימ, pour שְׁבַתֵּימ, *Septem illi*.

‡ 10. La famine étoit causée par la sécheresse. Dieu ayant envoyé la pluie, le mal cessa.

Avant Père  
chr. vulg.  
1020.

oiseaux de déchirer leurs corps pendant le jour, et les bêtes de les manger pendant la nuit.

11. Et cette action de Respha, fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David, *qui en fut touché.*

12. Alors David alla prendre les os de Saül et de Jonathas son fils à Jabès en Galaad; ceux de cette ville les ayant enlevés de la place de Bethsan où les Philistins les avoient pendus, après que Saül eut été tué à Gelboé.

13. David transporta donc de là les os de Saül et de Jonathas son fils; et ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés, *et que Respha avoit conservés avec tant de soin,*

14. Il les fit ensevelir, avec ceux de Saül et de Jonathas son fils, dans le sépulcre de Cis, père de Saül, à Séla, " au pays de Benjamin. Ces ordres que le roi avoit donnés furent exactement exécutés; et après cela, Dieu se rendit propice à la terre, comme auparavant.

15. Les Philistins firent encore une guerre contre Israël. David marcha contre eux, avec son armée, leur livra bataille; mais perdant ses forces,

16. Jesbi-bénob, de la race d'Ara-pha, " qui avoit une lance dont le

\* 14. Vulg. litt. *In latere.* C'est la traduction de l'hébreu, *in Sela*, que plusieurs prennent pour un nom de lieu.

† 16. Ou Rapha. 1. Par. xx. 4. 6. 7. Les Septante: de la race des géans. *Rapha* est le nom du chef d'une famille de géans, qui furent nommés de son nom *Rephaïm.*

neque bestias per noc-tem.

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus a viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethsan, in qua suspenderant eos Philistiim cum interfecissent Saul in Gelboe.

13. Et asportavit inde ossa Saul, et ossa Jonathæ filii ejus: et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant,

14. Sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ filii ejus in terrâ Benjamin, in latere, in sepulchro Cis patris ejus: feceruntque omnia quæ præceperat rex, et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

15. Factum est autem rursum prælium Philistinorum adversum Israel, et descendit David, et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philistiim. Deficiente autem David,

16. Jesbi-Benob, qui fuit de genere Ara-

1. Reg. xxxi.  
12.

3. Reg. xvii.  
7.

pha, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

17. Præsidioque ei fuit Abisai filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel.

fer pesoit trois cents onces, et une épée qui n'avoit point encore servi, " étoit prêt à le tuer.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

17. Mais Abisai, fils de Sarvia, prévint le Philistin, le tua, et sauva David. Alors les gens de David lui firent cette protestation avec serment : Nous ne souffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël, et qu'en vous perdant, il ne perde toute sa gloire.

### I. Paralipomènes, XX. 4 et suiv.

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos : tunc percussit Sobochai de Husathi, Saph de stirpe Arapha, de genere gigantum.

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Saltus polymitarius Bethlehemites Go-

18. Il y eut une seconde guerre à Gob, ou Gazer, " contre les Philistins, où Sobochai de Husathi tua Saph, ou Saphai, " descendu d'Arapha, de la race des géans."

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob, ou Gazer, contre les Philistins, dans laquelle Elchanan, fils de Jaré ou Jair surnommé Orgim " de Bethléhem, tua Goliath " de Geth, qui avoit une lance dont la

‡ 16. Hébr. qui avoit une lance du poids de trois cents sicles d'airain, c'est-à-dire, environ neuf livres.

Ibid. Le mot ense n'est pas dans l'hébreu. Les interprètes syrien et arabe ont cependant lu ainsi. Le chaldéen semble avoir lu *cingulo*. Théodotion lisoit de même; et il paroît que c'étoit aussi la leçon des Septante : ΚΑΤ, *cingulo*, au lieu de ΚΑΒ, *ense*.

‡ 18. On lit ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xx. 4. Gazer étoit frontière des Philistins. On a pu confondre en hébreu GAZ, *Gazer*, avec GOR.

Ibid. Il est nommé ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 4.

Ibid. De stirpe Arapha, de genere gigantum. C'est une double version de l'hébreu.

‡ 19. Adeodatus filius Saltus polymitarius. C'est la traduction des noms propres hébreux : Elchanan filius Jare-Orgim. On lit au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 5. filius Jair. On a pu facilement confondre dans l'hébreu IARI Jaré, avec IAIR Jair.

Ibid. C'est-à-dire le frère de Goliath; et il se lit ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xx. 5. On a pu confondre dans l'hébreu, AKI, *fratrem*, avec AT, marque de l'accusatif.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

hampe étoit comme le grand bois dont se servent les tisserands."

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un grand homme" qui avoit six doigts aux pieds et aux mains, c'est-à-dire, vingt-quatre doigts, et qui étoit de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël; mais Jonathan, fils de Samaa" frère de David, le tua.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha; et ils furent tués par David, et par ses gens."

† 19. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Rois, xvii. 7.

† 20. Hébr. litt. *vir mensuræ*, scilicet *magnæ*. On lit dans l'hébreu, *MDIN*, ou *MDEN*, pour *MDN*, qui se trouve au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 6.

† 21. On lit dans l'hébreu *SMAI* pour *SMAA*, *Samaa*, qui se trouve au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xx. 7.

† 22. C'est-à-dire, dans des guerres où David se trouva en personne, ou dans celles qu'il fit par ses généraux.

liath Gethæum, cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium textentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth : in quo vir fuit excelsus, qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est, viginti quatuor, et erat de origine Arapha.

21. Et blasphemavit Israel : percussit autem eum Jonathan filius Samaa fratris David.

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David, et servorum ejus.

## CHAPITRE XXII.

Cantique que David prononça pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ses ennemis.

1. David prononça ce cantique à la louange du Seigneur, après que le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis, ainsi que de la main de Saül;

2. Et il dit : " Le Seigneur est mon

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus, in die qua liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum, et de manu Saul :

2. Et ait : Dominus

Ps. xvii. 5.  
et seqq.

† 2. Ce cantique est le même que le ps. xvii. Voyez les notes et l'argument de ce psaume, tom. i.

petra mea, et robur meum, et salvator meus.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum : scutum meum, et cornu salutis meæ : elevator meus, et refugium meum : salvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum : et ab inimicis meis salvus ero.

5. Quia circumdederunt me contritiones mortis : torrentes Belial terruerunt me.

6. Funes inferni circumdederunt me : prævenerunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, et ad Deum meum clamabo : et exaudiet de templo suo vocem meam, et clamor meus veniet ad aures ejus.

8. Commota est et contremuit terra : fun-

rocher : " je trouve en lui un asile assuré. Il est ma force, il est mon Sauveur. "

3. Mon Dieu est mon soutien ; " c'est pourquoi j'espérerai en lui : " il est mon bouclier ; il est l'appui de mon salut ; c'est lui qui m'élève au-dessus de tous mes ennemis ; " il est mon refuge, et il le sera toujours. Oui, mon Sauveur, vous me délivrerez de tous les maux où l'iniquité et la malice de mes ennemis voudroient me précipiter.

4. J'invoquerai le Seigneur qui est digne de toute louange ; " et il me délivrera des mains de mes ennemis, comme il a déjà fait plusieurs fois ;

5. Car les douleurs " de la mort m'ont assiégé ; les torrens des persécutions que m'ont suscitées les enfans de Bélial m'ont épouvané.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, et les filets de la mort m'ont enveloppé ; et il m'a délivré de ces maux dont je me sentois accablé.

7. C'est pourquoi j'invoquerai le Seigneur dans mon affliction, et je crierai vers mon Dieu ; et il entendra ma voix de son temple, et mes cris parviendront jusqu'à ses oreilles, comme firent les cris des enfans d'Israël, lorsqu'ils étoient affligés par les Egyptiens. "

8. Alors la terre de l'Égypte fut émue, et elle trembla ; les fondemens

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

† 2. Le ps. xvii. commence ainsi : Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force : le Seigneur est mon rocher, etc.

Ibid. Hébr. autr. Il est ma forteresse, et mon libérateur. L'hébreu ajoute *mihi* ; mais ce paroît être une faute de copiste.

† 3. Hébr. autr. Mon Dieu est pour moi comme une roche où je me retirerai.

Ibid. Hébr. autr. Il est mon asile.

Ibid. Hébr. autr. Il est mon Sauveur, et il me sauvera de la violence de mes ennemis. Ces mots sont omis dans le ps. xvii.

† 4. Hébr. Je louerai le Seigneur, et je l'invoquerai.

† 5. Hébr. Les flots de la mort.

† 7. Hébr. autr. J'ai invoqué le Seigneur dans mon affliction, et j'ai crié, etc. La Vulgate des Psaumes l'exprime ainsi. L'hébreu répète ici *invocabo* dans les deux membres ; mais c'est assez encore manifestement une faute de copiste.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

des montagnes" qui lui servent de barrières, furent agités et ébranlés, parce que le Seigneur étoit en colère contre elles."

9. La fumée de ses narines s'éleva en haut; un feu dévorant sortit de sa bouche; les foudres et les éclairs partirent de ses mains; et des charbons en furent allumés."

10. Avant de faire ressentir aux Egyptiens ces effets terribles de sa juste colère, il abaissa les cieus, et il descendit, ayant un nuage sombre sous ses pieds, pour voir les maux dont ils accabloient injustement son peuple.

11. Et il monta ensuite sur les chérubins; il prit son vol, et il vola" sur les ailes des vents, pour aller avec rapidité au secours de ce peuple affligé.

12. Il se cacha dans les ténèbres qui l'environnoient pour se dérober à la vue de ses ennemis; et il fit distiller sur eux avec impétuosité les eaux des nuées du ciel."

13. Il fit briller devant lui une lumière qui alluma des charbons de feu, dont ils furent consumés."

14. Le Seigneur tonna du haut du ciel; le Très-Haut fit retentir sa voix par le bruit de son tonnerre.

15. Il tira ses flèches contre les Egyptiens, et il les dispersa; il lança

damenta montium concussa sunt, et conquassata, quoniam iratus est eis.

9. Ascendit fumus de naribus ejus, et ignis de ore ejus vorabit: carbones succensi sunt ab eo.

10. Inclinauit cœlos, et descendit: et caligo sub pedibus ejus.

11. Et ascendit super cherubim, et volavit: et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo latibulum, cribans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus, succensi sunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus: et Excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas, et dissipavit eos: ful-

‡ 8. On lit dans l'hébreu; *cœlorum* mais c'est assez encore manifestement une faute de copiste.

*Ibid.* Hébr. autr. parce que le Seigneur étoit entré en colère.

‡ 9. Hébr. autr. Des charbons enflammés se sont répandus devant lui.

‡ 11. Vulg. litt. *et lapsus est.* Hébr. *vira, et visus est,* au lieu de *vida,* et *volavit,* qu'on lit au ps. xvii. 11.

‡ 12. En comparant l'hébreu de ce texte avec celui du ps. xvii. 12. on peut traduire: Il s'enveloppa de ténèbres, au milieu desquelles il se cacha, il se fit une tente de la condensation des eaux et de l'épaisseur des nuées.

‡ 13. Hébr. autr. A la lumière des éclairs les nuées se fondirent, et il se répandit une grêle de charbons de feu. C'est-à-dire, qu'au lieu de *nubu, in conspectu ejus,* on pourroit lire *nevu, defluaverunt,* relatif aux mots *nubilus ejus,* qu'on lit au ps. xvii. 13.

gur, et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritus furoris ejus.

17. Misit de excelso, et assumpsit me: et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo, et ab his qui oderant me, quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem: liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundum justitiam meam: et secundum munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia custodi vias Domini, et non egi impie a Deo meo.

23. Omnia enim judicia ejus in conspectu meo: et præcepta ejus non amovi a me.

† 15. Hébr. autr. et il répandit parmi eux le trouble. Voyez le ps. xvii. 15.

† 20. Hébr. autr. parce qu'il a mis en moi son affection.

† 23. On lit dans l'hébreu, *מלך*, *ab ea*, pour *מלך*, *a me*.

ses foudres *contre eux*, et ils furent consumés."

16. *En même temps*, la mer s'ouvrit jusqu'au fond des abîmes, pour laisser passer son peuple, et les fondemens du monde furent découverts, par les menaces du Seigneur et par le souffle impétueux de sa colère.

17. *Ce que Dieu fit alors pour son peuple, il l'a fait aujourd'hui en ma faveur; car il a étendu sa main du haut du ciel, il m'a pris, et il m'a retiré du milieu des eaux où j'étois comme submergé.*

18. Il m'a délivré d'un ennemi très-puissant qui cherchoit à me perdre; et il m'a sauvé de la fureur de ceux qui me haïssoient, et auxquels je n'aurois pu résister, sans son secours, parce qu'ils étoient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction; et, dans toutes les persécutions qu'on m'a faites, le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large lorsque j'étois serré par mes ennemis. Il m'a délivré de leurs mains, parce que je lui ai plu, et que j'ai mis en lui toute ma confiance.

21. *En effet, je disois alors: Le Seigneur me rendra selon ma justice, et il me traitera selon la pureté de mes mains;*

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, et je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. J'ai eu toutes ses ordonnances devant les yeux, et je ne me suis point détourné de ses préceptes.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

24. *J'ai dit en moi-même : Je serai parfait, en marchant avec lui : je me tiendrai sur mes gardes, et je m'abstiendrai de suivre mon penchant à l'iniquité. "*

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon que mes mains seront pures à ses yeux ;

26. *Car, ô mon Dieu, vous serez saint avec les saints, et parfait avec les parfaits, et avec les forts. "*

27. Vous serez pur avec les purs, et vous paroîtrez méchant avec les méchants. "

28. Vous sauverez le peuple pauvre, " et d'un clin d'œil, vous humilierez les superbes. "

29. Seigneur, vous êtes ma lampe ; " c'est vous, Seigneur, qui éclairez mes ténèbres, " et qui conduisez mes pas.

30. *Aussi je cours avec vous tout prêt à combattre les plus furieux ennemis ; le secours que je reçois de mon Dieu me fait franchir la muraille la plus haute et la plus forte ; "*

24. Et ero perfectus cum eo : et custodiam me ab iniquitate mea.

25. Et restituet mihi Dominus secundum justitiam meam : et secundum munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris, et cum robusto perfectus.

27. Cum electo electus eris, et cum perverso perverteris.

28. Et populum pauperem salvum facies : oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine : et tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinctus : in Deo meo transiliam murum.

‡ 24. Hébr. autr. J'ai été pur et sans tache devant lui ; et je me suis gardé de l'offenser.

‡ 26. Hébr. autr. Vous serez miséricordieux avec ceux qui font miséricorde ; et vous userez de simplicité à l'égard de ceux qui sont simples. Le même mot hébreu רַמִּים, peut également signifier *simplex* ou *perfectus* ; mais par opposition au ‡ suiv. *simplex* paroît mieux convenir. Les copistes ont ici confondu צַוּר, *fortis*, avec צַוּר, *vir*. L'hébreu dit donc : *et cum viro simplici, simplex eris.*

‡ 27. Hébr. autr. Et vous paroîtrez enveloppé et *dissimulé*, avec ceux qui n'agissent pas selon la droiture.

‡ 28. Hébr. autr. le peuple humilié.

*Ibid.* Hébr. autr. et vous abaisserez vos yeux sur les superbes. On lit dans le ps. xvii. 28. et vous abaisserez les yeux des superbes.

‡ 29. Hébr. autr. vous ferez luire ma lampe. Voyez le ps. xvii. 29.

*Ibid.* Hébr. autr. et mon Dieu éclairera mes ténèbres. Voyez au ps. xvii. 29.

‡ 30. Hébr. autr. Par votre secours je romprai les troupes de brigands ; par le secours de mon Dieu, je franchirai les murailles.

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum : scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum, et quis fortis præter Deum nostrum ?

33. Deus qui accinxit me fortitudine : et complanavit perfectam viam meam.

34. Coæquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me.

35. Docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum æreum brachia mea.

36. Dedisti mihi clypeum salutis tuæ : et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me : et non deficient tali mei.

38. Persequar ini-

31. Car je sais que la voie de Dieu est irrépréhensible ; que la parole du Seigneur est comme purifiée par le feu ; qu'il est, selon sa promesse, le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui, en sorte qu'ils n'ont rien à craindre sous sa conduite, et sous sa puissante protection.

32. En effet, y a-t-il un autre Dieu que le Seigneur ? Y a-t-il un autre fort que notre Dieu ?

33. C'est lui qui m'a revêtu " de force, et qui a aplani la voie parfaite où je marche en assurance. "

34. C'est toi qui a rendu mes pieds aussi prompts et aussi légers que ceux des biches, " pour me sauver dans les dangers, et qui m'a établi dans les lieux hauts et inaccessibles à tous les efforts de mes ennemis.

35. C'est toi aussi qui instruit mes mains à combattre, et qui rend " mes bras fermes comme un arc d'airain.

36. Outre tous ces avantages, Seigneur, vous m'avez couvert de votre protection, comme d'un bouclier impénétrable, " et vous m'avez fait grand " par votre bonté.

37. Vous avez élargi le chemin sous mes pas, et mes pieds ne me manqueront point et ne se tasseront jamais."

38. Je poursuivrai mes ennemis,

‡ 35. On lit dans l'hébreu, MAUZI, pour MAZZI, qui roboravit me, ou plutôt pour MAZANI, qui præcinxit me, qu'on lit au ps. xvii. 33.

Ibid. Hébr. autr. et qui a parfaitement aplani la voie où je marche.

‡ 34. C'est le sens de l'hébreu qui met ce mot au féminin.

‡ 35. On lit dans l'hébreu, VAKT, et, dans le ps. xvii. 35., VAKTH, et confractus est, ce qui oblige de traduire arcus æreus brachiis meis ; mais la Vulgate suppose VART, et dedisti ut arcum æreum brachia mea.

‡ 36. L'hébreu du ps. xvii ajoute : Votre droite me soutiendra.

Ibid. litt. vous m'avez multiplié. Hébr. autr. et votre bonté me multipliera à jamais. Voyez le ps. xvii. Au lieu de ANTC OU ANUC, mansuetudo tua, il faudroit peut-être lire KNUC, gratia tua.

‡ 37. Hébr. autr. ne chancelleront point.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

Ps. cxliii. 1.

Avant l'ère  
chr vulg.  
1020.

et je les réduirai en poudre ; " je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

39. Je les détruirai, et je les briserai, sans qu'ils puissent se relever : ils tomberont sous mes pieds, *sans pouvoir me résister* ;

40. *Parce que* vous m'avez revêtu de force pour les combattre ; vous avez fait plier sous moi ceux qui s'opposaient à moi.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, à ceux qui me haïssent ; et je les exterminerai *sans aucune difficulté*.

42. Ils crieront, et nul ne viendra à leur secours ; " ils crieront au Seigneur, et il ne les exauçera point."

43. Je les dissiperai, comme la poussière de la terre, *durant le souffle du vent* ; " je les écraserai, et je les foulerai aux pieds " comme la boue des rues.

44. Vous me délivrerez *ainsi* des contradictions de mon peuple ; vous me conserverez pour être le chef des nations ; " un peuple que j'ignore *maintenant, et qui n'est point mon peuple*, me servira alors.

45. Des enfans étrangers me résisteront *d'abord*, *parce qu'ils ne me connoissent point* ; mais ils m'obéiront, quand ils entendront ma voix.

46. Les enfans étrangers, *qui s'étoient élevés contre moi*, se fondront

micos meos, et conteram : et non converteram donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant : cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium : incurvastis resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum, odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui salvet : ad Dominum, et non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ quasi lutum platearum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei : custodies me in caput gentium : populus, quem ignoro, serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi : auditu auris obedient mihi.

46. Filii alieni defluxerunt, et contra-

† 38. Hébr. autr. et je les exterminerai.

† 42. Litt. et il n'y aura personne qui les sauve.

*Ibid.* Hébr. autr. et il ne leur répondra point.

† 43. Ces mots sont exprimés au ps. xvii. 43.

*Ibid.* Hébr. autr. et je les disperserai *comme par des coups redoublés*. Peut-être qu'au lieu de ARQAM, *expandam eos*, il faudroit lire ARQAM, *longe pellam eos* : Je les enverrai au loin.

† 44. L'hébreu du ps. xvii. 44. lit : Vous m'établirez le chef des nations.

hentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus : et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus qui das vindictas mihi, et de-jicis populos sub me.

49. Qui educis me ab inimicis meis, et a resistentibus mihi elevas me : a viro iniquo liberabis me.

50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gentibus, et nomini tuo cantabo :

51. Magnificans salutem regis sui, et faciens misericordiam christo suo David, et semini ejus in sempiternum.

*devant moi, comme la cire se fond devant un feu ardent, et ils trembleront de peur dans les lieux où ils se seront cachés."*

47. Vive le Seigneur, et que mon Dieu soit béni : que le Dieu fort, le Dieu qui me sauve, soit glorifié.

48. C'est vous, ô Dieu, qui me vengez, et qui abattez les peuples sous moi, *en les soumettant à mon empire.*

49. *C'est vous qui me délivrez de mes ennemis, qui me mettez au-dessus de ceux qui me résistent ; et c'est vous qui me sauvez de l'homme injuste " qui me poursuit.*

50. C'est pourquoi je vous rendrai, Seigneur, des actions de grâces au milieu des nations, et je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom :"

51. Vous qui signalez votre grandeur, en sauvant le roi que vous avez choisi ; qui faites miséricorde à David votre oint, et *qui la ferez à sa race dans toute l'éternité.*

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

1. Rom. xv. 9.

¶ 44.-46. L'hébreu du ps. xvii. fait voir que les deux membres du ¶ 45. sont transposés, et qu'il faut lire et traduire : Un peuple que je ne connois point, me servira ; il m'obéira dès qu'il entendra ma voix. Les enfans qui me sont devenus étrangers, m'ont renoncé ; les enfans étrangers ont été frappés de trouble, et ils ont été obligés de sortir du lieu où ils se tenoient renfermés. Voyez au ps. xvii. 44-46. On lit ici dans l'hébreu וַיִּכְרַעוּ, et *contrahentur*, ou *claudicaverunt*, au lieu de וַיִּרְדּוּ, et *trepidaverunt* ou *migrabunt*, qu'on lit au ps. xvii. 46. Peut-être faudroit-il lire וַיִּהְיוּ, et *vagi facti sunt* : Ils ont été rendus errans loin de leur enclos

¶ 49. Hébr. autr. de ceux qui s'élèvent contre moi.

*Ibid.* Hébr. litt. de l'homme violent.

¶ 50. Le ¶ suivant étant en tierce personne dans l'hébreu comme dans la Vulgate, peut-être que dans celui-ci au lieu de אֲנִי, *Confitebor tibi*, il faudroit lire אֲדַבֵּר, *Confitebor Domino in gentibus* ; et au lieu de וְלִשְׁמִי, et *nomini tuo*, וְלִשְׁמוֹ, et *nomini ejus cantabo* : *Qui magnificat, etc., et qui facit, etc.*

CHAPITRE XXIII.

Dernières paroles de David. Noms des plus vaillans hommes de ses armées.

1. Voici les dernières paroles de David : Voici ce que dit David, fils d'Isaï, voici ce que dit cet homme établi pour annoncer et représenter le Christ du Dieu de Jacob ; "voici ce que dit ce chantre célèbre d'Israël, qui a composé des cantiques si admirables à la louange du Dieu très-haut.

2. L'Esprit du Seigneur s'est fait entendre par moi : sa parole a été sur ma langue.

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé ; le Fort d'Israël m'a dit : Que celui qui est le dominateur des hommes soit juste, et qu'il règne dans la crainte de Dieu. "

4. C'est ainsi qu'il deviendra comme la lumière de l'aurore, " lorsque le soleil, se levant au matin, brille sans aucun nuage ; et comme l'herbe qui germe de la terre, étant arrosée par l'eau de la pluie ; car la gloire de son règne ne sera point obscurcie, et sa postérité nombreuse subsistera éternellement.

5. Ma maison sans doute n'étoit point telle devant Dieu, qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance ferme et entièrement inébranlable, comme il l'a faite et l'a exécutée à mon égard ; car il m'a

1. HÆC autem sunt verba David novissima : Dixit David filius Isai : dixit vir cui constitutum est de christo Dei Jacob, egregius psaltes Israel :

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est Fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei.

4. Sicut lux auroræ, oriente sole, mane absque nubibus rutilat, et sicut pluviis germinat herba de terra.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim

ψ 1. Hébr. autr. le Christ qui est le Dieu de Jacob.

ψ 3. Hébr. autr. Le Dieu d'Israël m'a parlé, le Fort d'Israël m'a fait entendre sa voix ; le dominateur de l'homme juste, le dominateur de celui qui craint Dieu. On lit dans l'hébreu IBAT ALHIM, *timorem Domini*, peut-être pour BIRA HALHIM, *in timentem Dominum*.

ψ 4. Hébr. autr. lui qui paraîtra un jour comme la lumière qui s'élève au matin, comme le soleil qui paroit au matin sans nuages, et qui, par l'éclat de ses rayons joints avec la pluie, fait pousser l'herbe de la terre.

salus meâ, et omnis voluntas: nec est quidquam ex ea quod non germinet.

6. Prævaricatores autem quasi spinæ evellentur universi: quæ non tolluntur manibus.

7. Et si quis tangere voluerit eas, armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

sauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulois, et je n'ai rien désiré qui n'ait réussi; " au contraire, il a renversé les desseins de Saül, et il a ruiné sa maison de fond en comble.

6. Mais on ne doit pas en être surpris; les violateurs de la loi seront tous exterminés, comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main, de peur de se blesser.

7. Mais on s'arme pour cela du fer et du bois d'une lance; ou on y met le feu, pour les consumer jusqu'à ce qu'elles soient réduites à rien."

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

#### I. Paratipomènes, XI, 10 et suiv.

8. Hæc nomina fortium David. Sedens in cathedra sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

8. Voici le nom des plus vaillans hommes qui parurent sous le règne de David. Adino Hesnite fut le premier d'entre les trois les plus signalés; il s'assit durant la paix dans la chaire, comme un homme très-sage et très-capable de rendre la justice; et durant la guerre, quoiqu'il parût foible et délicat comme un petit vermisseau de bois, " il tua huit cents hommes, sans se reposer.

✧ 5. Les Septante rapportent ceci au ψ suivant: Mais les méchans ne prospéreront point; ils seront tous exterminés, etc. C'est-à-dire, qu'ils joignent à ces paroles le mot *Belial* que la Vulgate exprime au ψ suivant par *prævaricatores*, et qu'ils lisoient sans conjonction. L'auteur de la Vulgate, en l'exprimant au pluriel, semble avoir lu *filiis Belial*; alors cette lettre *v* que l'on prend pour la conjonction *et*, seroit la terminaison plurielle du verbe qui précède: *Sed non germinabunt filii Belial*. Peut-être qu'au lieu de *ismiku*, *germinabunt*, il faudroit lire *isliku*, *prospere-rabunt*.

✧ 7. Au lieu de *usque ad nihilum*, on lit dans l'hébreu *ssbt*, *in habitando*, ou *in quiescendo*, *in desinendo*. Les Septante semblent avoir lu *ssbm*, *in confusionem eorum*. Peut-être faudroit-il lire *ssbrm*, *cum desinent*, au temps de leur fin.

✧ 8. *Quasi tenerrimus ligni vermiculus*. C'est ainsi que la Vulgate a rendu ce qui se prend aujourd'hui dans l'hébreu pour le nom propre de cet officier exprimé dans la paraphrase, *Adino Hesnites*. Mais en comparant ce passage avec celui des Paratipomènes, il paroît qu'il faut lire ainsi le texte: « Jesbaam, fils de Hachamoni, fut le premier d'entre les trois; il leva le bois de sa lance, et tua trois cents hommes sans se reposer. »  
1. Paral. xi. 11.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

9. Eléazar Ahohite, fils de Dodo, " étoit le second entre les trois plus vaillans qui se trouvèrent avec David, lorsqu'on insulta aux Philistins, et qu'ils s'assemblèrent dans un certain lieu, " pour donner bataille.

10. Les Israélites ayant fui, " Eléazar seul fit ferme et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, " et qu'elle demeurât attachée à son épée. Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël; et ceux qui avoient fui, retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

11. Le plus estimé après lui, étoit Semma, fils d'Agé d'Arari. Les Philistins s'étant un jour assemblés près d'un château " où il y avoit un champ de lentilles, " et ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. Il demeura ferme au milieu du champ, le défendit contre eux, et en tua un grand nombre, et Dieu lui fit remporter une victoire signalée.

9. Post hunc Eleazar filius patruï ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David quando exprobraverunt Philisthiim, et congregati sunt illuc in prælium.

10. Cumque ascenderent viri Israel, ipse stetit, et percussit Philisthæos, donec deficeret manus ejus; et obrigesceret cum gladio: fecitque Dominus salutem magnam in die illa: et populus qui fugerat, reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

11. Et post hunc, Semma filius Age de Arari, et congregati sunt Philisthiim in statione: erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugisset populus a facie Philisthiim,

12. Stetit ille in medio agri, et tuitus est eum, percussitque Philisthæos: et fecit

ψ 9. C'est le nom hébreu que la Vulgate a traduit par *patruï ejus*. On lit dans l'hébreu *filius Ahohi*, au lieu du simple mot *Ahohi* qui signifie *Ahohites*.

*Ibid.* Il est dit au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xi. 15., que ce fut à Phesdomin, d'où l'on voit que cette guerre est celle où le géant Goliath insulta l'armée du Seigneur: *In finibus Domminim*, ou selon l'hébreu, *in Ephes-Dommim*. Peut-être qu'ici au lieu de *אחיה*, *cum exprobrarent*, il faudroit lire *אחיה*, *in monte Phes*, en ce sens « qui se trouvèrent avec David au mont Pnes-Dommim, lorsque les Philistins s'assemblèrent là pour y donner bataille. »

ψ 10. Litt. ayant monté en fuyant; car la suite dit expressément qu'ils revinrent.

*Ibid.* Soit par la quantité de sang qui s'y étoit amassé, soit que ses nerfs se fussent desséchés, et épuisés par l'action.

ψ 11. Hébr. au lieu nommé Léchi.

*Ibid.* Au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xi. 15., on lit un champ d'orges.

Domini. us salutem magnam.

13. Nec non et ante descenderant tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam : castra autem Philistinorum erant posita in valle Gigantum.

14. Et David erat in præsidio : porro statio Philistinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Desideravit ergo David, et ait : O si quis mihi daret potum aquæ de cisterna quæ est in Bethlehem juxta portam !

16. Irruperunt ergo tres fortes castra Philistinorum, et hausserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David : at ille noluit bibere, sed libavit eam Domino,

17. Dicens : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hoc : num sanguinem hominum istorum, qui profecti

13. *Long-temps* auparavant, " les trois dont on vient de parler, qui étoient les premiers entre les trente que David avoit toujours auprès de sa personne, étoient venus trouver David dans la caverne d'Odollam : c'étoit au temps de la moisson ; " et les Philistins étoient campés dans la vallée des Géans, "

14. Et avoient mis des gens dans Bethléhem. David étant donc dans son fort d'Odollam,

15. Dit, *comme étant pressé de la soif* : Oh ! si quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne, " qui est à Bethléhem, auprès de la portel

16. Aussitôt ces trois vaillans hommes passèrent au travers du camp des Philistins, et allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléhem, qui est auprès de la porte, et l'apportèrent à David ; mais David ne voulut point en boire, et il l'offrit au Seigneur,

17. En disant ; Dieu me garde de faire *cette faute* : boirois-je " le sang de ces hommes, et ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie ? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce

‡ 13. *Ante*. Ce mot n'est pas dans l'hébr. La guerre dont il est parlé ici, se fit après la prise de Jérusalem par David. 2. Reg. v. 17.

*Ibid*. On pourroit lire ainsi le texte : Ils étoient venus trouver David au rocher où il étoit, dans la caverne d'Odollam, et les Philistins, etc. On lit ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xi. 15. C'est-à-dire qu'au lieu de AL QSR, *circa messem*, on lit AL HSR, *ad rupem*.

*Ibid*. C'est à-dire la vallée de Raphaïm.

‡ 15. On lit dans l'hébreu MBAN, *de puteo*, au lieu de MSUA, *de cisterna* : ici et au ‡ suiv. et encore au ‡ 20.

‡ 17. Le mot *bibam* est omis ici dans l'hébreu ; on le trouve au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xi. 19.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

que firent ces trois vaillans hommes.

18. Abisaï, frère de Joab et fils de Sarvia, étoit le premier des trois *qui, après ceux-là, passoient pour les plus braves*. C'est lui qui combattit *seul* contre trois cents hommes qu'il tua de sa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois *seconds*.

19. C'étoit le plus estimé d'entre les trois *seconds*, " et il en étoit le chef; mais il n'égalait pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, " fit aussi de très-grandes actions. Il tua les deux lions de Moab; " et lorsque la terre étoit couverte de neige, il descendit dans une citerne où il tua un lion.

21. C'est lui aussi qui tua un Egyptien d'une grandeur extraordinaire: " l'Egyptien *parut* la lance à la main; et Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette seulement, et le tua de sa propre lance.

sunt; et animarum periculum bibam? Noluit ergo bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisaï quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus: ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

19. Et inter tres nobilior; eratque eorum princeps, sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaïas filius Joiadæ viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel: ipse percussit duos leones Moab, et ipse descendit, et percussit leonem in media cisterna in diebus nivis.

21. Ipse quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam: itaque cum descendisset ad eum in virga, vi extorsit hastam, de ma-

‡ 19. Ce mot est exprimé au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xi. 21. בְּשֵׁנִים, *in secundis*, au lieu de quoi on lit ici dans l'hébreu כִּי, que la Vulgate a négligé comme une faute visible qui ne peut former aucun sens.

‡ 20. On lit dans l'hébreu כִּי, pour כִּיל, *fortitudinis*: hébraïsme, *virus fortitudinis* pour *virus fortissimi*. Les rabbins en conviennent.

*Ibid.* Quelques-uns croient que c'étoient réellement des lions; d'autres croient que c'étoient des hommes aussi formidables que des lions; d'autres pensent que c'étoient deux forteresses ainsi nommées. En hébreu *Ariel*, lion de Dieu, ou lion très-fort.

‡ 21. Il est dit au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xi. 23. qu'il étoit haut de cinq coudées, c'est-à-dire environ huit pieds; et que sa lance ressembloit à ces grands bois des tisserands. On lit ici dans l'hébreu, *virum aspectus*, אִשָּׁה, *qui*, au lieu de אִישׁ, *virum*; et מְרַחֵם, *aspectus*, au lieu de מִדָּה, *mensura*, qu'on lit dans les Paralip. On y sous entend *magna*.

nu *Ægypti*, et interfecit eum hasta sua.

22. Hæc fecit Banaias filius Joiada.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores : verumtamen usque ad tres non pervenerat : fecitque eum sibi David auricularium a secreto.

24. Asael frater Joab inter triginta, Elehanan filius patrum ejus de Bethlehem,

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecua,

27. Abiezer de Anathoth, Mohonnai de Husati,

28. Selmon Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, et ipse Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

22. Voilà ce que fit Banaias, fils de Joiada.

23. Il étoit illustre entre les trois seconds qui étoient les plus estimés au-dessus des trente; " mais néanmoins il n'égalait pas les trois premiers. David le prit auprès de sa personne, pour exécuter ses commandemens. "

24. Asaël, frère de Joab, fut le troisième des trois seconds au-dessus des trente. " Ces trente sont les suivans : Eléhanan, " fils de Dodo " de Bethléhem;

25. Semma de Harodi, " Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti, Hira de Thecua, fils d'Accès;

27. Abiézer d'Anathoth, Mohonnaï de Husati,

28. Selmon d'Ahoh, Maharai de Nétophath,

29. Héled, fils de Baana, qui étoit aussi de Nétophath; Ithai, fils de Ribai de Gabaath, dans la tribu de Benjamin;

¶ 23. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de *מלשין*, *triginta*, il faudroit lire comme au § 19. et dans le même sens, *מלשן*, *tres*; c'est-à-dire : « Il étoit illustre entre les trois seconds; il acquit de la gloire entre ces trois seconds; mais il ne parvint pas jusqu'à égaler les trois premiers. »

*Ibid.* Hébr. litt. *ad audientiam suam*, *אל משמטו*, peut-être pour *אל משמטו*, *ad custodiam suam*, pour être le chef de ses gardes. Ce fut en effet son office, comme on le voit au chap. VIII. § 18. Voyez la *Dissertation sur les officiers de la cour des rois hébreux*, tom. VI.

¶ 24. Il y a lieu de présumer que c'est encore ici *מלשין*, *triginta*, pour *מלשן*, *tres*. Le troisième des trois seconds manqueroit ici, si ce n'étoit pas Asaël; le nombre des trente-sept marqués à la fin le suppose.

*Ibid.* Ou Elchanan, comme la Vulgate même le nomme au 1<sup>er</sup> livre des Par. XI. 26.

*Ibid.* C'est le nom hébreu que la Vulgate exprime par *patrum ejus*, comme on l'a déjà vu au § 9.

¶ 25. Ou Sammoth d'Arori, comme la Vulgate l'exprime au 1<sup>er</sup> livre

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1020.

30. Banaia Pharathonites, Heddai  
du torrent de Gaas,

31. Abialbon d'Arbath, Azmaveth  
de Béromi,

32. Eliaba de Salaboni, Jonathan,  
fils de Jassen,

33. Semma de Orori, Aïam d'Aror,  
fils de Sarar,

34. Eliphélet, fils d'Aasbaï, *Hé-  
pher*, " fils de Machati, Eliam, fils  
d'Achitophel de Gélo;

35. Hesrai du Carmel, Pharaï  
d'Arbi,

36. Igaal, fils de Nathan de Soba,"  
Bonni de Gadi,

37. Sélec d'Ammoni, Naharaï de  
Béroth, écuyer de Joab, fils de  
Sarvia,

38. Ira de Jéthri, Gareb qui étoit  
aussi de Jéthri,

39. Urie Héthéen; qui sont trente-  
sept en tout."

30. Banaia Phara-  
thonites, Heddai de  
torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de  
Beromi,

32. Eliaba de Salaboni, filii Jassen, Jo-  
nathan,

33. Semma de O-  
rori, Aiam filius Sarar  
Arorites,

34. Eliphelet filius,  
Aasbai filii Machati  
Eliam filius Achitophel  
Gelonites,

35. Hesrai de Carmelo, Pharaï de Arbi,

36. Igaal filius Na-  
than de Soba, Bonni  
de Gadi,

37. Selec de Am-  
moni, Naharai Bero-  
thites armiger Joab fi-  
lii Sarviæ,

38. Ira Jethrites,  
Gareb et ipse Jethrites,

39. Urias Hethæus.  
Omnes triginta sep-  
tem.

des Paral. 27. La plupart de ces noms ont ainsi des différences que nous négligerons ici, comme peu importantes.

✓ 34. Celui-ci qui manque pour compléter les *trente-sept*, se trouve nommé au 1<sup>er</sup> livre des Par. xi. 35. et 36. où on lit : Eliphan, fils d'Ur, Hépher Méchéthathite, Abia Phélonite.

✓ 36. Ou comme on lit au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xi. 38. Joël, frère de Nathan, Mibahar, fils d'Agaraï.

✓ 39. Ces trente-sept sont les trois premiers, marqués ci-dessus, ✓ 8. 19., les trois seconds, ✓ 18-24., et les trente-un suivans, 25. et suivans, en comptant au ✓ 34. au lieu de deux, les trois marqués dans les Paralipomènes.

## CHAPITRE XXIV.

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël.

I. *Paralipomènes*, XXI.

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem: Vade, numera Israel et Judam.

2. Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui: Perambula omnes tribus Israel a Dan usque Bersabee, et numera te populum, ut sciam numerum ejus.

3. Dixitque Joab regi: Adugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum, quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis:

1. LA colère du Seigneur s'alluma encore contre *les enfans d'Israël*; et il excita contre eux David en le portant à donner ordre " que l'on comptât *tout ce qu'il y avoit d'hommes dans Israël et dans Juda au-dessus de vingt ans.*

2. Ce prince dit donc à Joab, général de son armée: Allez " dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabee, et faites le dénombrement du peuple; afin que je sache combien il y a d'hommes *capables de porter les armes.*

3. Joab répondit au roi: Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, et même le faire croître au centuple de ce qu'il est aux yeux du roi mon seigneur. *Mais que prétend faire le roi mon seigneur par ce nouvel ordre? Il*

¶ 1. On lit dans le 1<sup>er</sup> livre des Paralip. xxi. 1. *Consurrexit autem Satan contra Israel, et concitavit David ut numeraret Israel*; en sorte que cette impulsion fâcheuse qui se trouve ici attribuée à Dieu, est attribuée là à Satan; et il est remarquable que dans l'hébreu c'est la même expression dans les deux textes: *vixit, commovitque David, ou et concitavit David*; ce qui donne lieu au R. P. Houbigant de soupçonner que les copistes ont omis ici cette phrase des Paralipomènes, en sorte qu'on auroit pu lire originairement: *Et addidit furor Domini irasci contra Israel, consurrexitque Satan contra Israel, et concitavit David in eis, ut diceret*, etc. La répétition du mot *Israel* pourroit avoir donné lieu à cette omission. Mais cependant on peut observer que le dénombrement d'Israël n'étant point par lui-même un mal, Dieu peut y exciter David, sans participer à la malice du démon qui y porta ce prince, ni aux mauvaises dispositions par lesquelles ce prince en l'exécutant déplut à Dieu.

¶ 2. La suite donne lieu de présumer qu'au lieu de *principem*, il faudroit lire *et ad principes*: . . . *Perambulato*, comme on voit ensuite *et numera*. Le § 4 confirme cela.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1617.

*irritera peut-être le Seigneur, et attirera sa colère sur son peuple."*

4. Néanmoins la volonté du roi l'emporta sur les remontrances de Joab et des principaux officiers de l'armée : Joab partit donc avec eux d'auprès " du roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Ayant passé d'abord le Jourdain, ils vinrent à Aroër au côté droit de la ville " qui est dans la vallée de Gad,

6. Et à Jazer. Il allèrent de là en Galaad et au bas du pays d'Hodsi ; " ils vinrent au bois " de Dan, au pied du mont Libanus, et tournant autour de Sidon,

7. Ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et vinrent à Bersabée qui est au midi de la tribu de Juda.

8. Ainsi ayant parcouru toutes les terres d'Israël, ils se rendirent à Jérusalem, après neuf mois et vingt jours.

9. Joab donna au roi le dénombrement qu'il avoit fait du peuple ;

sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujuscemodi ?

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab et principum exercitus : egressusque est Joab, et principes militum, a facie regis, ut numerarent populum Israël.

5. Cumque pertransissent Jordanem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis quæ est in valle Gad,

6. Et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem Hodsi, et venerunt in Dan sylvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. Transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chananiæ, veneruntque ad meridiem Juda in Bersabee :

8. Et lustrata universa terra, affuerunt post novem menses et viginti dies in Jerusalem.

9. Dedit ergo Joab numerum descriptionis

¶ 3. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 3.

¶ 4. On lit dans l'hébreu, לְרַגְלֵי פְּנֵי, au lieu de מִן, a facie.

¶ 5. Peut-être qu'au lieu de בַּיַּח, urbis, il faudroit lire בַּיַּח, sylva ; car si c'étoit une ville, il semble qu'elle auroit été nommée comme les autres.

¶ 6. On ne connoit point de pays sous ce nom. Quelques-uns traduisent l'hébreu : dans les pays nouvellement conquis ; ce qui pourroit s'entendre du pays des Agaréens à l'orient de Galaad conquis sous le règne de Saül.

1. Par. v. 10.

Ibid. On pourroit aussi lire dans l'hébreu : à la fontaine de Dan. On lit דַּן, dont on ignore la signification : la Vulgate semble supposer דַּן, sylva ; ce seroit peut-être אֵין, fontem.

nis populi regi, et inventa sunt de Israel octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium : et de Juda quingenta millia pugnatorum.

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus : et dixit David ad Dominum : Peccavi valde in hoc facto : sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stulte egi nimis.

11. Surrexit itaque David mane, et sermo Domini factus est ad Gad prophetam et videntem David, dicens :

12. Vade, et loquere ad David : Hæc dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cumque venisset Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : Aut septem annis veniet tibi fames in terra

et il se trouva d'Israël huit cent mille hommes forts et propres à porter les armes, et de Juda cinq cent mille, *non compris ceux de Lévi et de Benjamin, que Joab ne compte point, parce qu'il ne faisoit ce dénombrement qu'à regret.* "

10. Après ce dénombrement du peuple, David sentit un remords en son cœur, et il dit au Seigneur : J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de détourner *de devant vos yeux* l'iniquité de votre serviteur; *car je reconnois que j'ai fait une très-grande folie, ayant agi en cela par une très-grande vanité.*

11. Le lendemain matin, lorsque David se fut levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad, prophète et voyant de David, et lui dit :

12. Allez dire à David : Voici ce que dit le Seigneur : *Je ne veux pas laisser votre faute impunie; mais je ne veux pas la punir dans toute ma sévérité.* Je vous donne donc le choix de trois fléaux; choisissez celui que vous voudrez que je vous envoie. "

13. Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur : Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans, " ou vous fuirez durant trois mois devant vos

\* 9. On lit au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 5., onze cent mille hommes d'Israël, et quatre cent soixante-dix mille de Juda. Cette différence peut venir de la faute des copistes; et il y a lieu de soupçonner que la vraie leçon est huit cent trente mille d'Israël, et quatre cent soixante-dix mille de Juda. Nous nous proposons d'expliquer cela dans une *Dissertation sur les textes parallèles des Paralipomènes et des Rois*, à la tête des Paralipomènes, tom. vii.

*Ibid.* Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 6.

\* 12. Hébr. *Tris ego loco nati, super te.* On lit au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, ou NTH, *extendo.*

† 13. L'hébreu et la Vulgate lisent ici, sept ans. Les Septante lisent trois ans. Et au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 12., l'hébreu, les Septante et la Vulgate, lisent trois ans. Le nombre de sept pourroit être ici une faute de copiste. On a pu confondre *ms*, tribus avec *ssa*, septem.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1017.

ennemis qui vous poursuivront, ou la peste sera dans vos états pendant trois jours. Délibérez donc maintenant; et voyez ce que vous voulez que je réponde à " celui qui m'a envoyé.

tua : aut tribus mensibus fugies adversarios tuos, et illi te persequentur: aut certe tribus diebus erit pestilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, et vide quem respondeam ei qui me misit, sermonem.

Dan. XIII. 25.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité; mais il vaut mieux que je tombe " entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes. *Ainsi qu'il envoie la peste, dont je pourrai être frappé aussi-bien que les autres.*

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis : sed melius est ut incidam in manus Domini, ( multas enim misericordiae ejus sunt ), quam in manus hominum.

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël, depuis le matin de ce jour-là, jusqu'au temps arrêté; et, depuis Dan jusqu'à Bersabée, il mourut du peuple soixante-dix mille hommes.

15. Immisitque Dominus pestilentiam in Israel, de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabee; septuaginta millia virorum.

16. L'ange du Seigneur étendoit déjà sa main sur Jérusalem, pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, et dit à l'ange exterminateur : C'est assez; retenez votre main. L'ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Aréuna. " Jébuséen.

16. Cumque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit : nunc contine manum tuam. Erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi,

¶ 15. La particule hébraïque AL qui marque le datif manque dans l'hébreu. Au 1<sup>er</sup> livre des Paral. XXI. 12. on lit AT pour AL.

¶ 14. On lit dans l'hébreu, NFLH, *incidamus*, au lieu de AFLH, *incidam*, qui se trouve au 1<sup>er</sup> livre des Paral. XXI. 13.

¶ 16. On lit dans l'hébreu, ARUNH, pour ARUNA, *Aréuna*; dans les Paralipomènes, ARNH, *Ornan*, dans la Vulgate de même.

17. Dixitque David ad Dominum, cum vidisset angelum cædentem populum: Ego sum qui peccavi, ego ihique egi: isti qui oves sunt, quid fecerunt? vertatur, obsecro, manus tua contra me, et contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, et dixit ei: Ascende, et constitue altare Domino in arca Areuna Jebusæi.

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna, animadvertit regem et servos ejus transire ad se:

21. Et egressus adoravit regem prono vultu in terram, et ait: Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum? Cui David ait: Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et cesset interfectio quæ grassatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David: Accipiat, et offerat dominus meus rex, sicut placet ei: habes boves in holocaustum, et plaustrum et juga boum in usum lignorum.

17. Et David le voyant qui frappoit le peuple, dit au Seigneur: C'est moi qui ai péché; c'est moi qui suis le coupable; qu'ont fait ceux-ci, qui ne sont que des brebis? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père.

18. Alors Gad vint dire à David: Allez dresser un autel au Seigneur dans l'aire d'Aréuna Jébuséen qui demeure sur le mont Moria.

19. David suivant cet ordre que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla aussitôt.

20. Aréuna levant les yeux, aperçut le roi et ses officiers, qui venoient à lui.

21. Il alla au-devant du roi, lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'en terre, et lui dit: D'où vient que le roi mon seigneur vient trouver son serviteur? David lui répondit: C'est pour acheter votre aire, et y dresser un autel au Seigneur, afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

22. Aréuna dit à David: Le roi mon Seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir à Dieu: voilà des bœufs pour l'holocauste, un chariot et des jougs de bœufs, pour le bois.

ÿ 22. Au lieu de *vial*, et *offerat*, on lit au 1<sup>er</sup> livre des Paral. xxi. 23. *vias*, et *faciat*. Que le roi mon Seigneur prenne et fasse ce qu'il voudra. *Ibid.* Hébr. autr. des traîneaux à battre le grain.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1017.

23. Le roi " Aréuna supplia le roi d'accepter toutes ces choses, et il ajouta : Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

24. Le roi lui répondit : Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez ; mais je l'achèterai de vous, et je n'offrirai point en holocauste au Seigneur mon Dieu ce qui ne m'appartient pas. David acheta donc l'aire six cents sicles d'or, " et donna pour les bœufs cinquante sicles d'argent ; "

25. Et il y dressa un autel au Seigneur, sur lequel il offrit des holocaustes et des hosties pacifiques. Ainsi le Seigneur se réconcilia avec Israël, et fit cesser la plaie dont il avoit frappé son peuple.

23. Omnia dedit Areuna rex regi : dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum.

24. Cui respondens rex, ait : Nequaquam ut vis, sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergo David aream, et boves, argenti sicles quinquaginta :

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica : et propitius est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israël.

¶ 23. Les Septante ne donnent point à Aréuna la qualité de roi : ce mot *rex* n'étoit pas même dans la Vulgate avant l'édition de Sixte V. Il paroît que c'est une pure faute de copiste.

¶ 24. Il se lit ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 25. Les six cents sicles d'or valent environ 7000 livres de notre monnoie. Voyez la *Dissertation sur la monnoie*, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 648.

*Ibid.* C'est-à-dire environ 80 livres.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE DES ROIS ET DU TOME CINQUIÈME.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Nota.* Toutes les pièces nouvelles jointes à cette quatrième édition auront le signe suivant , et les titres dans nos tables seront en italique.

---

### **A**VERTISSEMENT SUR le V<sup>e</sup> volume de cette quatrième édition.

|                                                                |      |     |
|----------------------------------------------------------------|------|-----|
| Préface sur le livre des Juges. . . . .                        | page | 1   |
| LES JUGES. . . . .                                             |      | 15  |
| Dissertation sur le vœu de Jephthé. . . . .                    |      | 135 |
| Préface sur le livre de Ruth. . . . .                          |      | 161 |
| Dissertation sur la généalogie de David. . . . .               |      | 168 |
| RUTH. . . . .                                                  |      | 187 |
| Préface sur les deux premiers livres des Rois. . . . .         |      | 204 |
| Dissertation sur le quatrième âge du monde. . . . .            |      | 227 |
| — sur l'origine des Philistins et sur leurs divinités. . . . . |      | 255 |
| — sur l'apparition de Samuël à Saül. . . . .                   |      | 286 |
| ROIS, livre premier. . . . .                                   |      | 303 |
| ROIS, livre second. . . . .                                    |      | 464 |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
FAX: 773-936-3701  
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

~~~~~

Tableau des Cartes et Figures qui appartiennent aux cinq premiers volumes de cette Bible, et que les éditeurs délivreront avec celles des volumes suivans, en un atlas, dans le courant de l'opération.

Nota. Les cartes et figures seront de la plus parfaite exécution; on en trouvera un *specimen* dans le tome II de cette Bible.

CARTE du Paradis Terrestre.

Figure de l'arche.

Charpente de l'arche.

Carte du partage de la terre aux trois fils de Noé.

Figure de la tour de Babel.

Carte de la terre de Chanaan, ou Terre promise.

Cinq planches représentant :

I. Le tabernacle dressé par Moïse.

II. La colonne de bois de Setim, chapiteaux d'or, bases d'argent, etc.

III. Habillement du grand-prêtre, l'arche d'alliance, le chérubin, etc.

IV. Les tables des pains de proposition; le grand-prêtre brûlant l'encens sur l'autel dor.

V. Le chandelier d'or à sept branches.

Figure représentant le grand Sanhédrin.

Carte du voyage des Israélites dans le désert, et du passage de la mer Rouge.

Disposition du camp d'Israël.

Deux cartes qui représentent la partie septentrionale et méridionale de la Judée, ou Terre-Sainte.

Carte de la Syrie, pour servir de supplément à la carte de la terre de Chanaan, et à celle de la Terre-Sainte.





